

République démocratique du Congo

# SUD-UBANGI

*Sous la direction de*  
Jean Omasombo Tshonda

Bassins d'eau et espace agricole



Valentin Nagifi Deamo  
Jean Omasombo Tshondà  
Guillaume Léonard  
Edwine Simons  
Joris Krawczyk  
Mohamed Laghmouch



Africa  
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL  
DE L'AFRIQUE CENTRALE



La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGCD et coordonné par la section d'Histoire du Temps présent du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC et CRGM), qui se sont réparti le territoire de la RD Congo, et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque entité administrative (qu'il s'agisse des actuels « districts » ou, pour quelques-unes de ces entités, déjà de « provinces », qui attendent d'accéder au statut de province, comme le prévoit la Constitution de la RD Congo promulguée le 18 février 2006) .

#### **LE CEP**

Le Centre d'études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la République démocratique du Congo.

#### **LE CERDAC**

Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

#### **LE CRGM**

Le Centre de recherches géologiques et minières de la RD Congo (CRGM) est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 05 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

#### **LE MRAC**

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

La **section d'Histoire du Temps présent** est une section au sein du département d'Histoire du Musée royal de l'Afrique centrale. Elle est née de l'intégration au Musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'études et de documentation africaines (1971). La section poursuit une triple mission de documentation, de publication (la collection des « Cahiers africains ») et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.

[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

# SUD-UBANGI

Bassins d'eau et espace agricole

## SUD-UBANGI

*Sous la direction de*  
Jean Omasombo Tshona

*La série de publications dont cet ouvrage est la quatrième est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de 30 ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.*

*Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.*

Sous la direction de Jean Omasombo Tshonda

EDITION  
  
SAMSA s.p.r.l.

**Africa**  
TERVUREN  
KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL  
DE L'AFRIQUE CENTRALE



## Coordinateur du projet « Provinces »

**Jean Omasombo Tshonda**, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RD Congo).

### Auteurs

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RD Congo, et les chercheurs de la Section d'Histoire du Temps présent et de différentes autres sections du MRAC à Tervuren.

Valentin Nagifi Deamo et son équipe en RD Congo ont contribué à la rédaction d'une première mouture de la monographie du Sud-Ubangi. Par la suite, Valentin Nagifi a continué à apporter des ajouts et observations sur l'ensemble du texte et ce, jusqu'à sa phase finale.

Les chercheurs de la section d'Histoire du Temps présent du MRAC l'ont ensuite complétée et enrichie, dans les disciplines relevant des compétences de la section. J. Omasombo s'est chargé des chapitres concernant l'histoire et la politique et Guillaume Léonard, de la partie socio-économique (comprenant les chapitres sur la démographie, la santé, l'enseignement, l'activité économique et les transports). Edwine Simons a assuré la coordination de ce volume. Mohamed Laghmouch est l'auteur des cartes qui illustrent le volume. Joris Krawczyk s'est chargé de l'iconographie. Tous ces chercheurs sont considérés comme les auteurs principaux de la monographie. Leur nom est cité ci-dessous.

Les disciplines non couvertes par les chercheurs congolais ou ceux de la section d'Histoire du Temps présent telles la géologie, la faune, la flore, la culture, la musique... ont bénéficié de contributions de chercheurs du CRGM et d'autres sections du MRAC. Leur nom est reproduit en regard du titre de leur contribution dans le sommaire et la table des matières.

**Valentin Nagifi Deamo**, pédagogue, ancien chercheur au Cride/Université de Kisangani et enseignant à l'ISP/Gombe à Kinshasa est aujourd'hui chercheur indépendant.

**Jean Omasombo Tshonda**, politologue, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC (Belgique) et professeur à l'Université de Kinshasa (RD Congo).

**Guillaume Léonard**, historien et économiste, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC (Belgique).

**Edwine Simons**, secrétaire de rédaction des « Cahiers africains » et documentaliste, section d'Histoire du Temps présent, MRAC (Belgique).

**Joris Krawczyk**, attaché au projet « Provinces », section d'Histoire du Temps présent, MRAC et Service éducatif, MRAC (Belgique).

**Mohamed Laghmouch**, cartographe, section de Cartographie et Photo-interprétation, MRAC (Belgique).

*Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, Service des Publications 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).*

[www.samsa-editions.be](http://www.samsa-editions.be)

ISBN 978-2-87593-014-9

© Samsa édition

Rue Terre-Neuve 14

B-1000 Bruxelles

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2013.

Leuvensesteenweg 13

B-3080 Tervuren

[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)

Imprimé en Belgique

D/2013/13.163/08

En couverture : Vue de la Lua à proximité de Mogalo. Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2000.

*Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays.*

*Cette version en ligne de l'ouvrage vous est offerte gratuitement à la consultation, moyennant le respect de la loi sur la protection des droits d'auteur et de copyright. Certaines photographies ont été masquées par manque de précision sur les ayant-droits ou d'autorisation. L'ouvrage complet est consultable en bibliothèque ou est disponible à la vente jusqu'à épuisement des stocks.*

*Pour toute information complémentaire : [publications@africamuseum.be](mailto:publications@africamuseum.be)*

## Sommaire

AVANT-PROPOS	7
Chapitre 1. L'Ubangi, une rivière qui donne son nom au territoire	13
PARTIE I. LE SUD-UBANGI PHYSIQUE	21
Chapitre 2. Géographie et hydrographie du Sud-Ubangi	23
Chapitre 3. La géologie du Sud-Ubangi par Maurice Luamba Mabilia et Vital Cilolo	35
Chapitre 4. La végétation du Sud-Ubangi par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Claire Delvaux, Astrid Verhegghem, Pierre Defourny et Hans Beeckman	45
Chapitre 5. La faune du Sud-Ubangi par Mark Hanssens	57
PARTIE II. LES HOMMES	65
Chapitre 6. Les peuples du Sud-Ubangi	67
Chapitre 7. Les langues du Sud-Ubangi	97
Chapitre 8. Les traditions musicales de l'Ubangi par Rémy Jadinon	107
Chapitre 9. Croyances et rituels des Ngbaka par Marcel Henrix	127
Chapitre 10. Les missions religieuses dans le Sud-Ubangi	145
PARTIE III. OCCUPATION ET ORGANISATION SOCIOPOLITIQUE DU SUD-UBANGI	165
Chapitre 11. Le temps ancien dans l'Ubangi	167
Chapitre 12. L'occupation européenne de l'espace Ubangi	173
Chapitre 13. Évolution de l'organisation administrative du Sud-Ubangi	201
Chapitre 14. Composition administrative du Sud-Ubangi	233
Chapitre 15. Création et évolution de la province de l'Ubangi	243
Chapitre 16. Le Sud-Ubangi dans la Deuxième République	263
Chapitre 17. Le Sud-Ubangi depuis la fin du régime Mobutu	285
PARTIE IV. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SUD-UBANGI	307
Chapitre 18. Occupation humaine de l'espace sud-ubanguien	309
Chapitre 19. Le secteur de la santé dans le Sud-Ubangi	333
Chapitre 20. L'enseignement	357
Chapitre 21. L'activité économique	371
Chapitre 22. Transports et communications	427
Annexes	441

Carte administrative et routière du Sud-Ubangi

[http://www.africamuseum.be/docs/research/publications/rmca/online/carte\\_administrative\\_SUbangi.pdf](http://www.africamuseum.be/docs/research/publications/rmca/online/carte_administrative_SUbangi.pdf)



## Avant-propos

La dénomination « Ubangi » est partagée, depuis 1977, par deux districts de la République démocratique du Congo (RD Congo), le Nord-Ubangi et le Sud-Ubangi, désignés ainsi en raison de leur position géographique par rapport à la rivière du même nom. Cette recomposition administrative trouve son explication dans l'expérience négative de décentralisation initiée au cours de la Première République (1960-1965), lors de laquelle de nombreux conflits frontaliers avaient éclaté dans la province de l'Équateur et les territoires ngbandi<sup>1</sup> (Mobay-Mbongo, Businga, Budjala...), avaient fait l'objet d'un déchirement entre les « nouvelles » provinces ou même été disputés par certains peuples s'attribuant le rôle de leadership local. L'autorité coloniale avait, avant cela, expérimenté la création d'un vaste district du Congo-Ubangi unifié, ayant Lisala (chez les Ngombe) pour chef-lieu. L'idée avait été abandonnée en 1955 et Gemena (en territoire ngbaka) s'était vu attribuer définitivement le statut de chef-lieu de l'Ubangi. Les Ngbandi, quant à eux, étaient présents dans ce dernier district, mais occupaient majoritairement celui de la Mongala. Ils passaient aussi pour être des Bangala, une dénomination apparue au cours de la colonisation afin de regrouper tous les « Gens d'eau » (cf. *infra*), mais dont les Ngombe s'attribuaient prioritairement l'hégémonie (cf. *infra*).

La limite ouest du district du Sud-Ubangi est dessinée par la rivière Ubangi. Celle-ci présente une trajectoire d'abord horizontale d'est en ouest, puis

verticale, piquant vers le sud où elle dessine une grande courbe. Le Sud-Ubangi se situe au-delà de cette courbe, dans une partie frontalière à la fois de la République centrafricaine et de la République du Congo (Brazzaville). Cette partie dite de la moyenne Ubangi, est située entre la haute Ubangi, relevant du district du Nord-Ubangi, et la basse Ubangi, intégrée dans le district de l'Équateur. Dans sa partie sud-est, le Sud-Ubangi est borné par les districts de l'Équateur et de la Mongala. La bande du sud, à partir de Dongo, située entre la rivière Ubangi et le fleuve Congo, est habitée par des peuples en majorité de souche « bantoue », qui auraient plus d'affinités avec les peuples de la cuvette congolaise. La partie nord du Sud-Ubangi paraît, quant à elle, plus proche du district du Nord-Ubangi, incorporant l'espace ngbaka [Minangende] quelque peu éloigné de la rivière Ubangi. Les peuples de souche « soudanaise » y sont dominants.

Il pourrait sembler que la subdivision en districts de la province de l'Équateur ait suivi les limites géographiques des principaux peuples habitant la région. Si dans leur majorité, en effet, les Ngbandi-Mbanza et les Ngbaka-Mbanza occupent respectivement les districts actuels du Nord-Ubangi et du Sud-Ubangi, alors que les Ngombe-Budja se partagent la Mongala, la réalité est cependant beaucoup plus complexe. Les guerres d'occupation ayant accompagné les migrations des peuples dans la région, la gestion locale de l'espace et le type d'organisation traditionnelle de l'autorité villageoise ont, en réalité, eu pour effet que divers peuples se sont profondément éparpillés et imbriqués. Dans le Sud-Ubangi, à l'exception des Ngbaka que l'administration coloniale avait rassemblés au sein

---

<sup>1</sup> Rappelons que le président Mobutu était Ngbandi, originaire de Kawele.



d'une région contiguë, divers peuples du district se trouvent dispersés en différents endroits, parfois éloignés les uns des autres. Ainsi, l'on rencontre des Ngombe en plusieurs endroits du Sud-Ubangi. Dans le territoire de Budjala, on observe des enclaves ngbandi dans un secteur mbanza et de petits villages de « Gens d'eau » encerclés de Ngbandi et de Ngombe. Ceux que l'on appelle les « Gens d'eau » constituent une mosaïque de populations (peu connues et mélangées) occupant les territoires administratifs de Kungu, Libenge et Budjala dans le Sud-Ubangi ; on les retrouve aussi dans les districts voisins de l'Équateur et de la Mongala.

D'après les prescrits de la Constitution du 18 février 2006, l'actuel district du Sud-Ubangi devrait assurer son développement en devenant une province à part entière. On aurait pu se demander si les raisons du désastre de l'expérience de décentralisation tentée dans la province de l'Équateur pendant la Première République (1960-1965) ont été prises en compte. Pour rappel, en 1964 déjà – donc bien avant que Mobutu n'accède au pouvoir – l'opinion locale dominante avait exigé le retour à l'ancienne province centralisée de l'Équateur (Mokolo wa Mpombo 1968). Aujourd'hui encore, l'architecture – voire l'idée – du découpage à mettre en œuvre ne correspondrait pas toujours au point de vue de certains originaires qui auraient voulu la création de deux provinces plutôt que des cinq prévues.

Au nord, un grand ensemble réunissant les trois districts actuels de la Mongala, du Nord-Ubangi et du Sud-Ubangi, traçant sa frontière à partir du fleuve Congo et allant aux confins du territoire de Bumba, frontière de la Province-Orientale. Une telle entité se consoliderait comme un grand espace, pas uniquement de consommation, mais aussi de production agricole et d'incitation des marchés nouveaux. On l'appellerait « province de l'Équateur-Nord ».

Le sud de l'actuelle province de l'Équateur serait dénommé « province de l'Équateur-Sud ». Celle-ci serait constituée de la réunification des districts de la Tshuapa et de l'Équateur, en intégrant le territoire de Bongandanga, actuellement intégré dans le district de la Mongala. Le développement de cette province porterait d'abord sur l'économie forestière ou sur les gisements pétroliers dont la région semble disposer de grandes réserves.

Mais peut-on réellement avancer pareilles propositions aujourd'hui, alors que diverses expériences menées dans un passé encore récent ont toutes été abandonnées ? Pour rappel, c'est en 1949 que les districts de la Tshuapa et de l'Équateur ont enfin été séparés, dans le sud ; au nord, l'unification de cette partie fut faite entre 1932 et 1955 (cf. *supra*). À ces essais coloniaux s'ajouta la phase de la première décentralisation post indépendance, marquée par d'interminables revendications ethniques. Ni les Mongo regroupés dans la nouvelle province de la Cuvette centrale, ni les peuples rassemblés sous l'appellation Bangala, ni même les Ngbaka, réunis d'abord dans l'Ubangi, duquel sortit une troisième province, celle du Moyen-Congo, ne semblaient plus accepter une autorité liée aux seules références socioculturelles d'antan. De nombreuses influences liées aux contacts avec l'extérieur les avaient, en effet, profondément marqués et avaient modifié divers de leurs repères sociopolitiques ; les divisions territoriales et des nouvelles structures telles l'école et la religion apportées par les occidentaux avaient généré d'autres identités subsidiaires. À cela s'ajouta le rôle des acteurs, tant nationaux que locaux, dont une grande partie n'eut plus intérêt à se référer aux seuls critères anciens (restés sujets à diverses interprétations), qui ne les favorisaient pas nécessairement.

Les raisons justifiant la décentralisation sont les mêmes que celles ayant prévalu lors de cette première expérience de la décentralisation tentée après l'indépendance. La Constitution de 2006 y apporte, certes, deux ajouts fondamentaux : le redécoupage en 26 provinces des 11 provinces actuelles ; la mise en place d'organes provinciaux et locaux élus jouissant de larges compétences et de moyens substantiellement accrus.

40 % des « recettes à caractère national » collectées au sein de la province seront retenus à la source au profit de celle-ci, alors que dans la situation antérieure les provinces en disposaient (souvent plus théoriquement que réellement) de 10 à 15 %.

La mise en œuvre de ces dispositions constitutionnelles continue de soulever de nombreux problèmes et est même porteuse de grands dangers.

Plusieurs des nouvelles provinces sont, en effet, dépourvues des infrastructures et des moyens

humains leur permettant d'exercer les prérogatives qui leur sont attribuées. Par ailleurs, la disposition concernant la répartition des recettes a caractère national est difficile à interpréter (quelle est la province qui génère telle ou telle recette nationale ?) et risque de créer de grandes inégalités entre les provinces dans lesquelles sont implantées de grandes entreprises et/ou qui possèdent les points d'entrée et de sortie du commerce extérieur, et les autres provinces.

Mais l'État central confronté lui-même à sa restructuration ne paraît pas vouloir/pouvoir s'adapter rapidement à la nouvelle dynamique, les traits du passé semblant encore fortement le dominer et/ou le retenir.

Pour plus d'un observateur, la société congolaise d'en bas paraît enthousiasmée par les thèses de la décentralisation envisagée, espérant ainsi s'impliquer elle-même sans tarder dans son développement.

Les responsables du processus de décentralisation se trouvent aujourd'hui confrontés à un environnement instable et « désécurisé », du fait du face-à-face entre tentatives de freinage et aspirations à sa mise en œuvre effective. Or le socle sur lequel construire un système politique viable est son assise sociologique. La société constitue le terreau dans lequel il doit impérativement s'enraciner pour être durable. Ce qui signifie que la RD Congo doit s'inventer la structure qui favorise son développement, une charpente adaptée à sa combinatoire sociologique. Et ce d'autant plus que les composantes de la scène internationale, confrontées elles-mêmes à la nécessité de se réinventer, ne fournissent plus de précédent paradigmatique auquel se référer.

Compte tenu de son histoire et de ses caractéristiques, la question à laquelle la RD Congo devrait répondre dès aujourd'hui – et non demain – est donc la suivante : le renforcement de l'État central est-il une condition préalable à la réussite de la décentralisation ou la décentralisation est-elle la filière obligée de la consolidation de l'État central ?

Le projet initié par le MRAC porte sur la réalisation de monographies provinciales. S'inscrivant dans la nécessité de bien identifier d'abord chacune des provinces reconnues par décision politique, il veut déboucher sur une connaissance réelle et précise de chaque entité

provinciale, avec l'ambition de fournir des données de fond (politiques, économiques, géographiques, linguistiques, sociales...) qui faciliteront davantage une politique d'aménagement du territoire et de planification régionale. Et ce, d'autant que chacune de ces nouvelles provinces englobe de vastes territoires et/ou secteurs administratifs (plusieurs d'entre elles sont encore deux à trois fois plus vastes que la Belgique). Plusieurs de ces provinces correspondent aux espaces des anciens districts délimités durant la période coloniale. Diverses entités de base dites « coutumières » et leurs chefs furent créés par l'autorité coloniale, ce qui ne va pas sans rappeler le caractère pluriel de la société congolaise dans laquelle les rapports sociaux se sont transformés et qui voit accroître les désaccords entre tenants de la tradition et partisans de la modernité. À la suite du caractère dynamique du système d'appartenance lié au brassage de la population, à l'urbanisation et la modernisation, l'ethnicité sur laquelle se fonde l'identité et l'appartenance à la nationalité congolaise redevient signifiante politiquement, surtout dans un contexte électoral ; pourtant, elle apparaît largement aujourd'hui comme un concept fabriqué ou refabriqué qui, de ce fait, s'est largement fossilisé et mué en détonateur de la conflictualité entre candidats au pouvoir.

Si la décentralisation est un sujet de discussion actuel, elle a, en fait, été l'objet d'essais et de discussions récurrentes au cours des périodes antérieures et la loi organique votée le 10 juillet 2008 au Parlement congolais n'est pas une avancée radicale pour l'organisation des unités administratives. Les choix en matière d'organisation administrative qui furent faits dans le passé s'alignaient souvent sur des propositions qui attendaient d'être confrontées au vécu et qui étaient donc susceptibles de modifications/révisions ultérieures. Des retouches ont été opérées, de-ci de-là, au fil du temps, souvent sans vision d'ensemble, résultant surtout d'un arbitrage des conflits de pouvoir au niveau local en fonction des intérêts des autorités supérieures. Mais dans la mesure où celles-ci n'ont pas fait l'objet de publication, la connaissance populaire et de nombreux travaux continuent à reproduire des données qui ne sont pas toujours concordantes avec la réalité du terrain. Ainsi les limites administratives des différentes



entités reproduites dans des cartes sont-elles parfois peu précises, et certaines dénominations des secteurs, des chefferies et des groupements qui les composent varient-elles parfois d'une source à l'autre. À la suite des importants mouvements de population que le terrain congolais a connus, conséquences d'événements successifs et souvent violents ou de l'accroissement des difficultés socio-économiques et de communication entre les régions du pays, divers villages ont, en effet, pu disparaître ou voir leurs sites déplacés, et d'autres ont pu être agrandis, si pas créés.

Le découpage des unités provinciales devra encore révéler ses limites une fois celles-ci confrontées à la réalité, la gestion effective du territoire congolais restant confrontée à de nombreux défis. Les groupements, qui sont une subdivision des secteurs et des chefferies et qui sont définis comme unités territoriales de base, attendent encore d'être dénombrés. Ils constituent, pourtant, la circonscription pour les élections locales, des élections qui ont été, jusqu'à ce jour, continuellement postposées. Les assemblées provinciales ont coopté des chefs coutumiers, à raison de 10 % du nombre de leurs membres.

La loi imposait une même procédure, impliquant aussi bien les chefs de groupement que ceux de chefferie. Dans son exécution, les situations dans les différentes provinces se sont révélées contrastées. La province du Bas-Congo ne compte aucune chefferie, l'Équateur en a 2, le Kasai-Occidental 3, le Kasai-Oriental 7, le Bandundu 11, tandis que la Province-Orientale en a 139, le Katanga 55, les trois provinces de l'ancien Kivu (Maniema, Nord et Sud-Kivu) s'en partagent 42. Il s'agit là en grande partie du résultat de politiques différentes appliquées dans la gestion des populations par les responsables des quatre provinces que comptait le Congo belge jusqu'en 1933.

Le projet du MRAC rappelle aussi que les événements ayant conduit à l'échec de la première décentralisation au cours de la Première République (1960-1965) sont toujours peu — ou mal — connus, de même que la gestion concrète, durant la période Mobutu, dans les différentes entités. Avancer vers un futur rassurant après avoir mieux situé le présent, cela nécessite aussi de tirer les leçons du passé, fût-il lointain ou récent. Bien que les délimitations des territoires — voire des nouvelles provinces — n'aient

en général pas changé depuis les réformes initiées au cours de la période coloniale, les services publics congolais ne disposent pourtant, dans la plupart des cas, que de peu de documents, toujours précaires, partiels ou fragmentaires.

En aucun cas, ils ne possèdent de documentation (même ancienne) pouvant leur fournir une vision d'ensemble de la situation d'une entité provinciale, car les travaux approfondis et exhaustifs sur les provinces sont restés rares. D'où la nécessité première de rassembler les diverses études partielles existantes, mais éparpillées, et de combiner diverses sources relevant du passé et du présent. Tant du point de vue interne que du point de vue externe, la géopolitique économique et sociale nationale et régionale a beaucoup changé, suite à la fois à des crises locales internes à la RD Congo, qu'à des crises régionales, qu'elles soient proches ou lointaines. Combiner les données de terrain recueillies par les équipes de recherche locales en RD Congo mises en place par le projet et celles se trouvant tant dans diverses institutions congolaises (universités, centres de recherche ou services publics...) qu'au musée de Tervuren constituera ainsi une avancée importante.

Je tiens à remercier de manière particulière la Coopération belge au Développement, le Ministère belge des Affaires étrangères et la Politique scientifique qui appuient de nombreux projets de recherche et activités menés au MRAC. Cette étude monographique du Sud-Ubangi qui entre dans ce cadre constitue la quatrième publication d'une série qui devra couvrir l'ensemble des provinces édictées dans la Constitution de la RD Congo : une tâche immense, mais essentielle ! Il est prévu, dans le cadre de la décentralisation, que l'enseignement au niveau du primaire et du secondaire soit en partie consacré à l'étude des réalités locales, c'est-à-dire celles de chacune des provinces. En s'engageant dans la production des monographies des provinces, le MRAC espère renforcer la qualité de son expertise, en même temps qu'œuvrer à l'enrichissement de la connaissance sur ce grand pays d'Afrique, afin d'appuyer les efforts de tous ceux qui contribuent à son développement.

Cette monographie a bénéficié des observations et ajouts de Gaston-Joseph Modjaka (directeur honoraire au budget/UNIKIN), Jean-Robert

Moyemba Vunduawe (assistant à l'ISP/Gemena), Sévérin Sana Dedowa (chef de centre CDI/Gemena), Jean-François Kitoko (chef OCC/Zongo), José Joseta Bamose (historien), Alexandre David Mopondi Bendeko Mbumbu (professeur à l'UPN), M<sup>sr</sup> Senemona Sewi (vicaire général honoraire du diocèse de Molegbe) et feu Célestin

Gwato (chef de l'Inspection agriculture du district du Sud-Ubangi).

À tous, le MRAC présente ses remerciements.

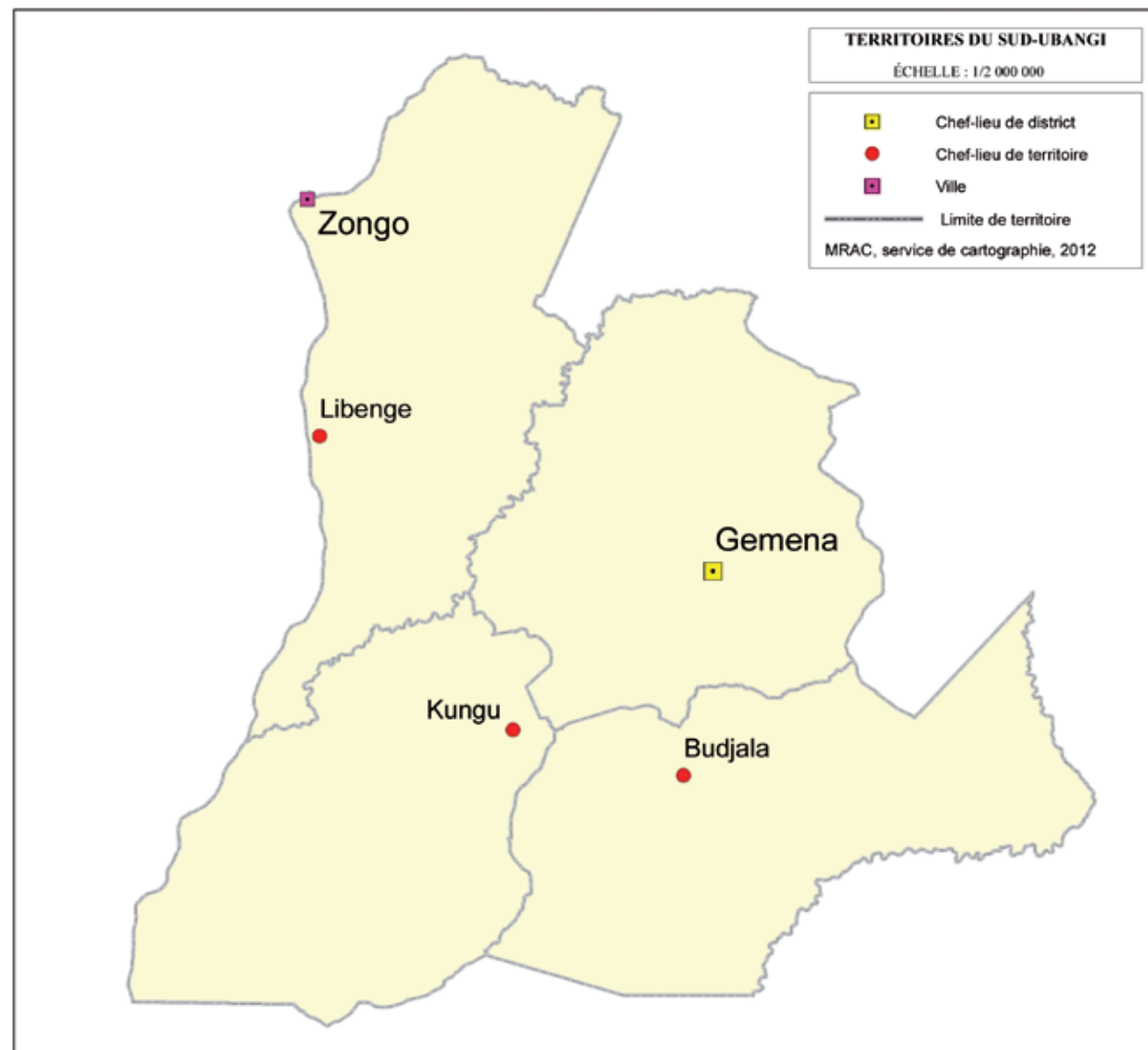
Guido Gryseels,  
Directeur général

# CHAPITRE 1

## L'UBANGI,

### UNE RIVIÈRE QUI DONNE SON NOM AU TERRITOIRE

Carte des territoires du Sud-Ubangi



Note relative à l'orthographe des noms de lieux

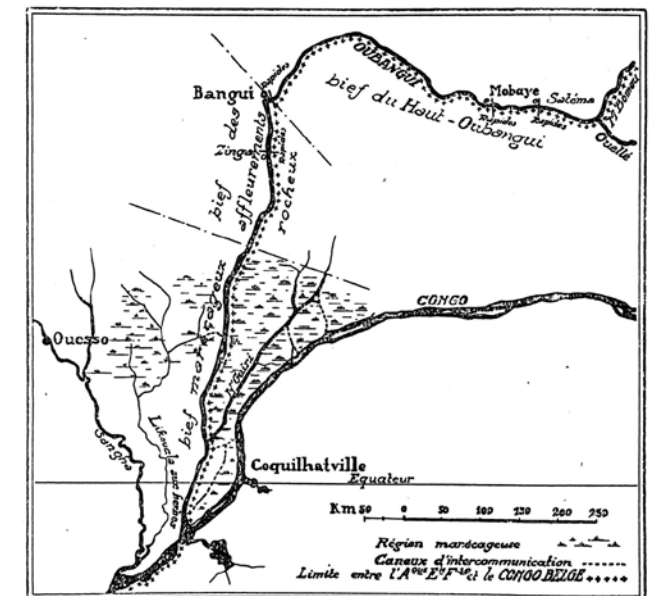
*La manière d'orthographier les noms locaux est toujours une question délicate, accentuée encore, dans le cas du Sud-Ubangi, par les origines, à la fois soudanaise et bantoue, des peuples qui l'habitent. Nous avons pris le parti, dans cet ouvrage, de privilégier la forme des noms locaux la plus usuelle, celle que les gens utilisent. Mais cela entraîne une nouvelle difficulté, liée au fait que les noms administratifs des lieux et des entités, mis en usage et stabilisés par les Européens durant la colonisation, ne peuvent être modifiés, le pouvoir post colonial ayant généralement continué à les utiliser tels quels.*

L'Ubangi est le nom de la rivière qui sépare le quart nord-ouest de la République démocratique du Congo (RD Congo), de la République centrafricaine (RCA) et de la République du Congo (Brazzaville). Cette rivière se forme à 1170 km en amont de son confluent avec le fleuve Congo par la jonction des rivières Uele et Mbomu (Yayer 1951 : 3). Elle « surgit » en quelque sorte au confluent de ces deux rivières et n'aurait donc pas vraiment de source en amont.

La rivière Uele aurait dû, normalement, s'appeler Ubangi, car elle en constitue le bras le plus long. Cette anomalie résulte des manœuvres diplomatiques auxquelles se livrèrent les puissances coloniales au moment du partage de l'Afrique. Les relations entre l'État indépendant du Congo (EIC) et la France ne furent guère optimales sur les rives de l'Ubangi, la France ayant compris que le roi des Belges avait l'intention d'étendre son territoire au-delà du bassin

du fleuve Congo, au nord des rivières Ubangi et Uele-Mbomu.

#### Limite entre l'Afrique équatoriale française et le Congo belge



Source : Yayer (1951 : 5). Droits réservés.

« Quand le roi Léopold II de Belgique s'est assuré d'une colonie personnelle – le futur État indépendant du Congo – lors de la Conférence de Berlin de 1884-1885, la frontière nord de cet immense territoire demeurait encore inexploree et ouverte à la négociation. La rivière Uele était déjà réputée dans les années 1870, grâce aux explorateurs qui avaient atteint sa partie orientale, en descendant



du Nil. Au cours des années 1880, il était devenu clair que l'Uele était rattachée par son extrémité occidentale à l'Ubangi supérieur, dont l'exploration avait commencé depuis l'aval [...]. De prime abord, Léopold II avait souhaité éviter que cette découverte soit portée à la connaissance des autres puissances coloniales détenant des intérêts dans la région, car un traité conclu avec les Français stipulait que la vallée – encore inconnue à cette époque – de la rivière Ubangi constituerait le tracé de la frontière entre les colonies belge et françaises. En veillant à ce que la rivière Uele conserve son nom, le roi Léopold était donc en mesure de revendiquer, face aux Français, des milliers de kilomètres carrés de territoire situés au nord de cette dernière. Et finalement en 1894, il était reconnu que la rivière Mbomu dessinait la frontière nord du Congo. Ainsi, sans cette falsification historique, la rivière Ubangi

serait aujourd'hui intégrée dans les bassins de l'Uele et de l'Ubangi [...] » (Grootaers 2007 : 9).

## 1. IDENTIFICATION DE LA RIVIÈRE UBANGI

Tel un épais tapis roulant, la rivière Ubangi coule, depuis sa « source », à partir de Yakoma dans le district du Nord-Ubangi, jusqu'à Ngombe, en aval de Mbandaka, pour se jeter dans le fleuve Congo. Mais si l'exploration de ce dernier fut effectuée dès 1877 par Henry Morton Stanley, il fallut attendre quelques années de plus pour connaître le réseau hydrographique de l'Ubangi.

En 1877, H. M. Stanley, arrivé à l'Équateur au cours de sa descente du fleuve Congo, dessina sur le schéma de sa carte la rivière « Oubangi », sans avoir toutefois eu l'occasion de voir de ses yeux cet affluent. Il confia au capitaine Hanssens, chef

de station de Léopoldville, le soin de reconnaître cette rivière. Hanssens arriva à l'Équateur en 1884. Il y rencontra Alphonse Vangele, chef de poste et son adjoint Camille Coquilhat. Ceux-ci lui confirmèrent l'existence de la rivière Ubangi sur la base d'informations émanant des populations locales.

C'est en avril 1884 que le capitaine Hanssens, un agent de l'Association internationale du Congo, attesta de l'existence de la rivière Ubangi. Durant sa demi-exploration, il en avait, en effet, reconnu le cours inférieur (Lotar 1937: 15). La même année, le missionnaire protestant anglais George Grenfell, de la Baptist Missionary Society (MMS), remonta le cours de l'Ubangi jusqu'à 1° 25 de latitude N. L'année suivante, il arriva à 4° 45 de latitude N à l'approche des rapides Zinga (Batanga) (Harry 1908 : 117 ; 127). La découverte de Grenfell attisa les polémiques qui existaient depuis que M. Schweinfurt avait découvert l'Uele en venant d'Égypte.



III. 1.2. Le capitaine Hanssens et le sous-lieutenant Urban, 1888. (AP.0.0.28096 ; photo 1888, collection MRAC Tervuren.)

En avril 1885, le géographe belge M. Wauters, directeur du *Mouvement géographique*, identifia l'Ubangi comme étant la continuation de l'Uele<sup>2</sup>,

2 A. J. Wauters ne serait pas le premier à émettre cette hypothèse. En fait, dans sa lettre du 30 mars 1885, Grenfell écrit déjà que l'Ubangi ne peut être que le prolongement de l'Uele. Il est probable que Wauters eut connaissance de ce fait, mais il lui revient le mérite d'avoir fait une analyse des données connues (Hawker 1909 : 127).

découvert par Scheinfurt en 1870 (Wauters 1885 : 41). Dans ses notes, G. Fiévé écrit :

« Pour les motifs étrangers à la science géographique, ce fut en France que l'on combattit avec le plus d'acharnement l'idée Ubangi-Ouélé ; on alla même jusqu'à nier la dernière découverte du missionnaire anglais » (Archives africaines du Ministère belge des Affaires étrangères D/12. Papiers G. Fiévé).

Par la convention du 5 février 1885, la France reconnaissait l'Association internationale africaine (AIA), moyennant des arrangements. L'article 3 de la convention signée à Paris établissait comme suit les limites entre l'Association et les possessions françaises :

« La ligne médiane du Stanley-Pool ; le fleuve Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la rivière Licouala[Licona]-N'koundja, une ligne à déterminer depuis ce point jusqu'au 17° degré longitude E de Greenwich, en suivant autant que possible la ligne de partage des eaux du bassin de la Licouala-N'koundja, qui fait partie des possessions françaises, le 17° degré de longitude E de Greenwich » (Jentgen 1952 : 14-15).

Savorgnan de Brazza avait tenté sans succès d'obtenir des traités avec les autochtones de la rive gauche du Congo, pour contrecarrer l'action de l'AIA, et cela avait retardé l'occupation de la rive droite vers l'amont (Lotar 1937 : 14). Le lieutenant de vaisseau Rouvier et le Dr Ballay, commissaires français, ainsi que le lieutenant Massari, agent de l'EIC, avaient signé une convention attribuant le bassin de l'Ubangi à la France. Ils avaient cru que cette rivière s'identifiait avec la Licona, découverte en 1881 par Brazza. À la suite de cette méprise, les Français avaient créé un poste à Kundja, en aval du territoire des Mobangi avec lesquels Hanssens avait déjà traité. Léopold II refusa de ratifier le pacte (Lotar 1937 : 52-53). Fiévé écrit :

« L'État indépendant du Congo fit en vain remarquer au Gouvernement français que le cours supérieur de la Licona était la seule donnée géographique certaine à l'époque de la conclusion de ce traité, tandis que l'on connaissait à peine l'embouchure de l'Oubangi ; que celui-ci n'était du



III. 1.1. La rivière Ubangi au niveau de Batanga, premier port créé avant Libenge, situé à 12 km en aval de ce dernier. (Photo équipe locale, mai 2012.)

reste connu que sous le nom d'Oubangi » (Jentgen 1952 : 14-15).

Il s'avéra que la Licona débouchait en aval de l'Ubangi et celle-ci fut prise comme frontière. Les Français durent évacuer Kundja, qui revenait dès lors à l'EIC.

Vangele, lors d'un séjour en Europe, reçut de Léopold II l'ordre d'éclaircir le problème des sources de l'Ubangi. Le roi demanda au gouverneur général Janssen de prendre, en secret, les mesures permettant de s'établir en force dans l'Ubangi, ce qui s'avérait plus important que toutes les négociations (Lotar 1937 : 56).

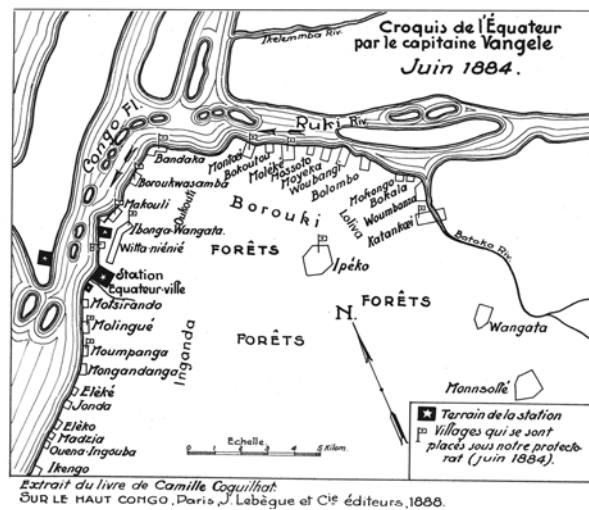
En janvier 1886, une commission fut mise sur pied en vue d'étudier le problème des frontières dans le bassin conventionnel du Congo. Celle-ci n'apporta aucune clarification. Au contraire, l'Ubangi fut à nouveau confondue avec la Likouala-N'koundja.

L'Ubangi était, en fait, l'objet de deux types de préoccupations : d'une part, les préoccupations politiques du roi Léopold II, qui voulait à tout prix éviter que la France ne devance les agents de l'EIC dans leur course pour l'occupation des territoires vers le nord ; d'autre part, une préoccupation d'ordre scientifique : le monde géographique cherchait à lever l'équivoque concernant le cours de l'Ubangi, face à la confusion engendrée par les données fournies par les explorateurs de l'Uele, de la Mbomu et de l'Ubangi.

C'est dans ce contexte qu'eut lieu l'expédition de Vangele. Celui-ci écrit dans ses notes : « Ce fut dans ces circonstances que le roi Léopold II me chargea de reprendre définitivement cette exploration (de l'Ubangi) et de résoudre l'énigme de l'Ubangi, en remontant cette rivière jusqu'à sa source » (Archives du Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, coll. n° 54.39).

Le capitaine Vangele effectua trois expéditions dans l'Ubangi. La première se heurta aux rapides de Zongo, atteints en novembre 1886. Comme le missionnaire protestant George Grenfell, le capitaine redescendit la rivière jusqu'à Léopoldville, afin de rendre compte des difficultés encourues lors de l'expédition et de solliciter des moyens plus importants. Le Gouvernement mit à sa disposition *L'En Avant*, l'un des meilleurs steamers de l'EIC.

Entré en Ubangi au cours du dernier trimestre de 1887, Vangele parvint à franchir les rapides de Zongo jusqu'à Mokwangay. Devant les obstacles, le steamer était démonté puis remis à l'eau après les avoir franchis. C'est de cette façon que l'expédition réussit à remonter l'Ubangi jusqu'au confluent de la Mbomu et de l'Uele, en janvier 1888. Il fut ainsi établi définitivement que l'Ubangi était formée par les eaux de la Mbomu et de l'Uele, et que l'Ubangi et l'Uele étaient une même rivière.



III. 1.3. Croquis de l'Équateur par Vangele, juin 1884. (AP.0.0.28112, collection MRAC Tervuren.)



III. 1.4. Panorama de l'Ubangi vu vers l'aval à Mobay-Mbongo (Banzville). À gauche, le premier emplacement du poste choisi par Vangele, changé ultérieurement à cause des inondations. À droite, le rapide Bay, qui causa beaucoup d'ennuis à Vangele et où il perdit un bateau. (HP.1956.15.410, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy [Inforcongo], MRAC Tervuren ©.)

Ce fut la satisfaction du côté belge. L'EIC en profita pour signer des accords avec les chefs locaux et pour user du « droit du premier occupant » dans les négociations à venir concernant les frontières avec le Gouvernement français (Archives africaines du Ministère des Affaires étrangères belges. Fonds, AE (352) 543, Question de Droit international).

Léopold II chargea A. Vangele d'occuper et d'organiser toute la région qu'il venait de parcourir. De 1888 à 1890, Vangele signa une série de traités avec les chefs importants de la région, ce qui lui donna le droit de fonder des postes dans des endroits stratégiques. Ces traités furent rapidement transmis en Europe où ils reçurent une grande publicité. L'EIC voulait ainsi montrer à la France qu'il occupait effectivement l'Ubangi et ses deux principaux affluents, la Mbomu et l'Uele.

Le poste de Zongo, le premier sur l'Ubangi, fut créé en 1889. Le commandement en fut confié à Hanolet et Busine devint son adjoint. La même année, on construisit la station-relais de Mokwangay, dans une région très accidentée, notamment à cause de nombreuses chutes. Un Zanzibarite, M. Osmani, fut nommé chef de cette station. Celle-ci servit de relais entre Zongo et le poste de Banzville, fondé quelques semaines plus tard (Archives du Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, coll. n° 54.39 (annexe à la lettre du gouverneur général n° 930 du 25 octobre 1889).

D'autres voyages de Vangele l'amènèrent à explorer la Mbomu et à conclure le « traité d'amitié » avec le roi Bangaso des Nzakara. Il remonta ensuite l'Uele jusqu'au territoire des Azande. Ainsi fut définitivement résolu le problème du cours de l'Ubangi, de la Mbomu et de l'Uele.

La ligne frontière Congo-Ubangi-Mbomu a ainsi exigé quatre conventions et traités de délimitation conclus entre l'EIC et la France, entre 1885 et 1908 (Luciani 2000 : 347).

## 2. ORIGINE ET SIGNIFICATION DU NOM UBANGI

L'Ubangi fut occupé progressivement, mais il resta peu exploré. Mumbanza mwa Bawele pense que le retard mis dans son exploration était intentionnel. Selon lui, l'État et les sociétés s'occupaient d'abord d'explorer les richesses dans les régions déterminées.

Ils ne poussaient plus loin que lorsque ces richesses commençaient à s'épuiser ou lorsqu'ils voulaient conquérir d'autres territoires renfermant des ressources plus considérables. Nombreux étaient « les coins jugés peu intéressants, soit par manque de collaboration de la part des indigènes trop agressifs comme les Nbandi et les Ngbaka au nord de l'Équateur » (Mumbanza 1976).

Ngbakpwa te Mobusa juge, quant à lui, que « les facteurs ayant entraîné le retard dans l'exploration et l'occupation des régions du nord (étaient) peut-être involontaires. Il nous semble, dit-il, qu'on doit parler des moyens (en matériel et en personnel) dont on disposait plutôt que de l'hostilité des populations. Bien que ce point ne soit pas à déconsidérer » (Ngbakpwa te Mobusa 1986 : 83).

Quelle est l'origine du nom Ubangi ? Que signifie-t-il ? Les historiens ont recensé pas moins de quatorze appellations et/ou manières différentes d'orthographier le nom de la rivière Ubangi : rivière des Bangala, Mboudgou, Liboko, Mobangi, Mobanghi, Moubangi, Oubanghi, Ubangi, Ubandschi, Oubangui, Uele-Mbangi, etc. C'est finalement le nom « Ubangi », avec ses diverses orthographes, qui fut adopté. En République démocratique du Congo, c'est l'orthographe « Ubangi » qui est utilisée, suivant les normes de l'alphabet international africain. En République du Congo (Brazzaville) et en République centrafricaine, qui sont des anciennes colonies françaises, c'est, en revanche, l'orthographe « Oubangui » qui est privilégiée, avec les digrammes ou pour le son /u/ en API et gu pour le g dur.

Pour Mumbanza mwa Bawele, le nom donné à la rivière proviendrait de celui d'un peuple de la région, les Bobangi. Il écrit : « Ce nom ethnique dont nous ignorons la signification était déjà attribué à ce peuple lorsqu'il se trouvait encore sur la Likouala-Aux-Herbes. Sur le bas Ubangi, ils ont fondé le village Bobangi et ont donné leur nom à la rivière Ubangi, déformation de *Mai ma Bobangi*. Grands marchands de l'ivoire, les Bobangi ont exercé une grande influence sur les voisins qui ont été baptisés de leur nom. Durant la conquête coloniale, les Bobangi du bas Ubangi ont été organisés en une unique chefferie, la grande chefferie des Bobangi, qui englobait plusieurs groupes voisins de la basse Ngiri.



Linguistiquement et culturellement, les Bobangi se rattachent aux Baloi de la basse Ngiri et aux Eleku du fleuve » (Mumbanza mwa Bawele 1980 : 53).

Vedast Maes (1984 : 47), quant à lui, place les Bobangi dans le groupe linguistique utilisant, pour le mot « eau », un vocable ayant la même racine d'origine soudanaise : « ngo » dans la langue du substrat, « ngu » en ngbandi et en banda. « Ngi » est

sans doute de même racine. Ainsi donc on trouve « ngi » (eau) dans le nom des rivières Ubangi, Gribingi, Bamingi, Bangi-Kete. Et Bobangi signifie, pour lui, « homme d'eau » ou riverain. Tout comme le nom « ngo » se retrouve dans Pongo, le nom d'une rivière de l'ouest de l'Ubangi et d'une rivière du sud-ouest du Soudan du Sud, comme dans les noms des riverains Sango, Bokango, Yango.



Ill. 1.5. Transport en pirogue. Arrêt en face d'Arengo en Ubangi, 1928.  
(AP.0.2.7519, collection MRAC Tervuren ; photo 1928.)

## RÉFÉRENCES

- Coquery-Vidrovitch, C. 1969. *Brazza et la prise de possession du Congo 1883-1885*. Paris-La Haye : Éd. Mouton.
- Grootaers, J.-L. 2007. « Un creuset aux frontières ouvertes en Afrique centrale ». In Grootaers, J.-L. (dir.). *Ubangi. Art et culture du cœur de l'Afrique*. Arles : Actes Sud.
- Harry, J. 1908. *Grenfell and the Congo*, vol. 1. Londres : Hutchinson.
- Jentgen, P. 1952. *Les Frontières du Congo belge*. Bruxelles : IRCB, t.XXV, fasc. 1.

- Lemaire, J. 1923. « Rapport d'enquête sur la chefferie de Buburu, territoire de Bomana ».
- Lotar, L. 1937. *La Grande Chronique de l'Ubangi*. Bruxelles : IRCB, t.VII, fasc. 1.
- Luciani, O. 2000. « Le Congo, barrière ou interface ? Effets et usages d'un fleuve frontière (1880-1960) ». In Dubois, C., Micel, M. & Soumille, P. (éd.), *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne* (Actes du Colloque « États et frontières en Afrique subsahariennes » organisé par l'Institut d'Histoire comparée des civilisations, Aix-en-Provence, 7 au 9 mai 1998). Paris : L'Harmattan.

- Maes, V. 1984. *Les Peuples de l'Ubangi. Notes ethnohistoriques*. Kinshasa : Saint-Paul.
- Mumbanza, B. 1976. « Les réactions des Bangala à la présence européenne (1883-1900). Opposition de deux personnages : Mata-Boike et Bodjoko ». *Realia*. 1 : 3-72. Lubumbashi : Centre international de sémiologie-UNAZA.
- Mumbanza mwa Bawele. 1980. Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (1700-1930), thèse de doctorat en Histoire. Lubumbashi.
- Ndaywel è Nziem, I. 2009. *Nouvelle histoire du Congo*. Nivelles : Le CRI.
- Ngbakpwa te Mobusa. 1986. Ubangi au début de l'occupation européenne. Une étude de la dynamique socio-économique (1884-1900), mémoire de licence spéciale en histoire. Bruxelles : ULB.
- Thonner, F. 1910. *Von Kongo zum Ubangi. Meine zweite Reise in Mittelafrrika*. Berlin : Dietrich Reimer (Ernst Vohsen).

- Vangele (cpt), A. 1889. « L'exploration de l'Ubangi-Doua-Koyou ». *Bulletin de la Société royale belge de Géographie* 13<sup>e</sup> année : 5-36. In *Gallica* (en ligne). <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k107685m/f8.image> (accès le 23 juillet 2012).
- Wauters, A. J. 1885. « Un nouveau Congo. Hypothèse nouvelle ». *Le Mouvement Géographique*. Bruxelles.
- Yayer, J. 1951. *Caractéristiques hydrographiques de l'Oubangui*. Bruxelles : Comité hydrographique du bassin Congolais.

## Archives

- Archives africaines du Ministère belge des Affaires étrangères D/12. Papiers G. Fiévé, archives privées.
- Archives africaines du Ministère des Affaires étrangères belges. Fonds, AE (352) 543, Question de droit international.
- Archives du Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, coll. n° 54.39 (annexe à la lettre du gouverneur général n° 930 du 25 octobre 1889).

**PREMIÈRE PARTIE**

**LE SUD-UBANGI PHYSIQUE**



## CHAPITRE 2

# GÉOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

### DU SUD-UBANGI

#### 1. LOCALISATION

Le district du Sud-Ubangi est situé dans le nord-ouest de la République démocratique du Congo. Il est compris entre 4° 21' de latitude N et 3° 40' de latitude S, 16° 45' de longitude E et 18° 50' de longitude O. Il couvre une superficie de 52 896 km<sup>2</sup>.

Le district du Sud-Ubangi est borné :

- au nord, par la République centrafricaine (frontière longue de près de 1000 kilomètres) ;
- au nord-est, par le massif de Bosobolo, un prolongement du plateau de l'Ubangi ;
- au sud par des forêts marécageuses et la ligne séparant les bassins des eaux de la Ngiri et de la Mongala (route Akula) ;
- à l'ouest par la ville de Zongo, la République centrafricaine et la République du Congo (Brazzaville) le long de la rivière Ubangi ;
- à l'est, par le district du Nord-Ubangi (territoire de Businga).

Dans sa composition physique, il y a une nette différence entre les parties nord et sud du district. Si la première est dominée par la terre ferme présentant une certaine homogénéité avec Gemena comme centre, la partie sud, généralement appelée « région de la Ngiri », est plus difficile à circonscrire parce qu'elle est composée de quatre régions distinctes<sup>3</sup> :

- des régions de terres fermes : chez les Djamba (Makutu et Mangba) du versant Ubangi, chez les Lobala toujours dans le versant Ubangi, chez les Bomboma, à la limite nord du territoire, chez les Baloi de la rive droite de la Ngiri ;
- des régions de forêt ou de plaine inondée avec des gros îlots artificiels peuplés : chez les Bamwe, Djandu et Ndolo de la haute Ngiri, chez les Balobo Nord de l'entre rivière Ngiri et fleuve Congo ;
- des régions de forêt ou de plaine herbeuse inondée avec des petits îlots artificiels habités : chez les Libinza, chez les Baloi des îles de la Ngiri, chez les Balobo Sud, chez les Bokongo, Mobebe, Mampoko de l'entre rivière Ngiri-fleuve Congo, chez les Bobangi de la basse Ubangi, chez les Boloki, les Bakanga et Mpombo du fleuve Congo ;
- des régions de forêt divisées en bandes alternées de terre et de frange, la terre étant inondée en saison des eaux hautes et la frange n'étant jamais asséchée : chez les Djamba du versant de la Ngiri, chez les Likoka-Ntanda et les Bomboli-Bodjaba de l'entre Ngiri-Ubangi, également le versant de la Ngiri (Du Buisson 1955 : 6-8).

Le district du Sud-Ubangi comprend quatre territoires administratifs : Kungu, Libenge, Gemena, Budjala.

<sup>3</sup> Voir les commentaires de Mumbanza mwa Bawele se rapportant à ces quatre régions (Mumbanza 1980 : 28-36).

### 1.1. TERRITOIRE DE KUNGU

Il est situé au sud-ouest du district du Sud-Ubangi. D'après l'ordonnance n° 21/184 du 13 avril 1955 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1956, ses limites sont (B.A. 1955 : 716-718) :

- au nord : la rivière Lua de son confluent avec l'Ubangi jusqu'à sa rencontre avec la rivière Esobe ; la rivière Esobe de ce confluent jusqu'à sa rencontre avec la rivière Mombongo. Une droite joignant ce confluent à la source de la Zata ; cette dernière jusque son confluent avec la Lua. La Lua de ce confluent jusqu'à son confluent avec l'Azowa ;
- à l'est : l'Azowa jusqu'à sa source, le méridien de cette source jusqu'à sa rencontre avec la rivière Kpakila, cette rivière jusqu'à son confluent avec la Bundja. Une droite joignant ce confluent au confluent des rivières Djumbu et Molia, la Djumbu depuis ce confluent jusqu'à sa source, une droite joignant cette source à celle de la Molia, une droite joignant la source de la Molia et celle de la Keya, la Keya jusqu'à son confluent avec la Banga, cette rivière jusqu'à son confluent avec la Makemba ; le parallèle de ce confluent vers l'est sur une longueur de deux kilomètres ; une ligne parallèle à la rive gauche de la Giri [Ngiri] distante de 2 km de cette rive vers l'aval jusqu'au lieu-dit Lombo ;
- au sud : de ce point, la limite du district jusqu'à la frontière de la RD Congo ;
- à l'ouest : de ce point, la frontière de la RD Congo jusqu'à l'embouchure de la Lua.

Les coordonnées géographiques du territoire de Kungu sont : 2° 47' N et 19° 11' E.

### 1.2. TERRITOIRE DE LIBENGE

Au moment de sa constitution en 1955, le territoire de Libenge avait une superficie de 13 874 km<sup>2</sup> (Rapport aux chambres 1958 : 64). Celle-ci a été réduite à 12 833 km<sup>2</sup>, après la sortie de Zongo, devenu une entité urbaine (cf. *infra*). Ses limites externes ont été édictées par l'ordonnance n° 21/184 du 13 avril 1955 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1956 (B.A. 1955 : 716-718). Elles sont :

- au nord : la Bembe depuis son embouchure dans l'Ubangi jusqu'à sa source ;
- à l'est et au sud : une droite joignant cette source à celle de la [Paka]<sup>4</sup>; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Lua-Dekere, la Lua-Dekere et la Lua-Vindu vers l'aval jusqu'à son confluent avec l'Ubangi ;
- à l'ouest : de ce point, le cours de l'Ubangi jusqu'à l'embouchure de la Bembe.

Les coordonnées géographiques du territoire de Libenge sont : 3° 39' N et 18° 38' E.

### 1.3. TERRITOIRE DE GEMENA

Situé au centre-nord du Sud-Ubangi, il a une superficie de 11 488 km<sup>2</sup>. Gemena, le chef-lieu du territoire, est aussi le chef-lieu du district.

Les limites du territoire de Gemena édictées par l'ordonnance n° 21/184 du 1<sup>er</sup> avril 1955, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1956, sont les suivantes (B.A. 1955 : 717-718) :

- au nord : la limite du territoire de Bosobolo depuis le confluent Lua-Dekere-Paka jusqu'au confluent Lua-Dekere-Lukula.
- à l'est : de ce point la limite du district jusqu'au confluent Sembe-Keya ;
- au sud : les rivières Sembe, Banga et Tamba. Une droite partant de la source de la Tamba atteignant celle de la Gakora ; la Gakora jusqu'à son embouchure dans l'Endeke ; de cette embouchure une droite jusqu'au confluent des rivières Saw et Tolobamba ; la Saw jusqu'à l'embouchure de la Gindo ; de celle-ci, une droite jusqu'au confluent des rivières Banga et Keya ;
- à l'ouest : de ce point la limite est du territoire de Kungu jusqu'à l'embouchure de l'Azowa dans la Lua ; la limite est du territoire de Libenge depuis cette embouchure jusqu'à celle de la Paka dans la Lua-Dekere.

Le centre administratif de Gemena a une superficie de 27 km<sup>2</sup>. Il est situé à 3° 17' de

<sup>4</sup> Dans le texte du *Bulletin administratif*, il est écrit rivière « Angola », qu'aucune carte ne mentionne.

latitude N et 19° 17' de longitude E. Il se trouve sur le plateau de l'Ubangi. Son relief a la forme d'un plateau qui montre une élévation entrecoupée par des vallées. Il est en pente sur la petite colline séparée de la cité de Gemena I par la rivière Mombonga (Gemena II).

### 1.4. TERRITOIRE DE BUDJALA

Il occupe le sud-est du district ; sa superficie est de 13 434 km<sup>2</sup>. Ses coordonnées géographiques sont : 2° 39' latitude N et 19° 42' longitude E.

Les limites du territoire de Budjala ont été édictées par l'ordonnance d'administration générale n° 32/AIMO du 21 mars 1932 (B.A. 1932 : 199). Elles sont :

- au nord, à l'est et au sud, la limite sud du territoire de Gemena depuis le confluent Keya-Banga jusqu'au point d'intersection de la droite joignant le confluent Go-Sumba et la source de la Sembe avec la rivière Keya ; de ce point la limite du district jusqu'à un point situé à 2 km de la rive gauche de la Giri [Ngiri] ;
- à l'ouest : de ce point, la limite du territoire de Kungu jusqu'au confluent Keya-Banga.

Notons qu'en 1932 le territoire de Budjala portait le nom de territoire de la Moeko. Il acquit son nom actuel trois ans après, avec l'ordonnance du 15 mars 1935 (B.A. 1935 : 202).

Sur le plan géographique, le territoire de Budjala présente les traits d'une semi-cuvette relevée du côté nord-est et nord-ouest de petites collines parsemées. Celles-ci sont entrecoupées de petits ruisseaux. Au sud-est et au sud-ouest, on trouve de larges étendues marécageuses formant la jonction avec les deux territoires voisins de Budjala et Bomongo (district de l'Équateur).

### 1.5. VILLE DE ZONGO

La ville de Zongo est située en face de Bangui, la capitale de la République centrafricaine, séparée par la rivière Ubangi large d'1 km.

Les coordonnées géographiques de la ville de Zongo sont : 4° 21' N et 18° 36' E. La ville de Zongo est située à 365 mètres d'altitude. Elle est bornée :

- au nord, par le confluent de la rivière Ngumbe jusqu'à celui du ruisseau Kpenga ;
- à l'est, par le confluent du ruisseau Kpanga jusqu'à la source de la rivière Wango ;
- au sud, par une droite joignant la source de la rivière Wango aux confluents des rivières Mole, Nande, Mondjo, Baka et Sendo aboutissant au confluent de la rivière Momi ;
- à l'ouest par la rivière Ubangi depuis son confluent avec la rivière Momi vers l'amont jusqu'à son confluent avec la rivière Ngumbe.

## 2. RELIEF ET CLIMAT

Le district du Sud-Ubangi se trouve presque entièrement dans la cuvette centrale congolaise. Cette cuvette se prolonge par un plateau en gradins qui part de Zongo et couvre littéralement la partie nord jusqu'à la Province-Orientale. Ce plateau, dit de l'Uele-Ubangi, présente une hauteur moyenne de 600 m (voir carte orographique et hydrographique du Sud-Ubangi, dans le cahier hors-texte).

Le climat dominant est équatorial, chaud et humide en permanence, avec, cependant, des variations. Situé dans la zone tropicale humide nord, le Sud-Ubangi jouit d'un climat du type tropical guinéen caractérisé par l'alternance de deux saisons très nettement marquées : la saison des pluies et la saison sèche.

Selon les données de l'INERA/Boketa, la température moyenne annuelle est de 24,6° C. Les précipitations annuelles moyennes vont de 1600 à 1900 mm dans la région forestière et de 1300 à 1700 mm dans la zone de savane.

La saison des pluies débute en avril pour se terminer vers la fin du mois d'octobre. Elle est caractérisée par l'abondance des pluies. C'est la période où les rivières et le fleuve deviennent le moyen de transport le plus favorable des produits vers les centres urbains (Lisala, Mankanza, Mbandaka, Kinshasa). Les pluies tombent abondamment au mois de mai et début juin, une période favorable au ramassage des chenilles et des escargots.

Quant à la saison sèche caractérisée par l'absence de pluies, elle débute vers le mois de novembre pour



s'arrêter vers la fin du mois de mars. C'est à partir de décembre que l'absence des pluies devient remarquable. C'est la période favorable au défrichage et à la pêche. Au mois de décembre, les alizés secs du nord-est amènent la saison sèche dans le nord de la région, tandis que le courant équatorial, chaud relativement sec, de l'océan Indien passe par le nord de Gemena.

### 3. HYDROGRAPHIE

#### 3.1. LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique du district de l'Ubangi comporte deux grands bassins :

- le bassin de l'Ubangi septentrional, à l'extrême nord, avec comme principales rivières : la Bembe, la Songo, la Liki et la Yengi, dans la partie occidentale la Mondjo et la Lumba, dans la partie orientale ;
- le bassin des deux Lua et des affluents de l'Ubangi, au centre nord principalement alimenté par la Lua-Dekere, la Lua-Vindu et leurs affluents.

Le territoire de Gemena appartient au bassin hydrographique du fleuve Congo, mais il est à l'écart de grands cours d'eau. Aucune rivière importante ne le traverse, même si la cité de Gemena est bordée par deux cours d'eau, la Mobonga et la Tamba, qui se jettent dans la Mbari, rivière qui a donné son nom au secteur. La Mbari reçoit les eaux des rivières Debe, Shua, Bombe, Indoy et se déverse dans la rive gauche de la Lua, en amont du port de Mogalo, près de Bobindo, créant une chute propice à un barrage hydroélectrique de près de 3 mégawatts. La Mbari prend sa source à Bomele TP, à environ vingt kilomètres de Gemena (route d'Akula). Elle est formée, au départ, de sept sources qui constituent « Mba-li » (déformé en Mbari, « eaux réunies »). Elle est le plus grand affluent de la Lua, à cinquante kilomètres au nord-ouest de Gemena. Les rivages de la rivière Mbari sont peuplés de palmiers raphia. Les écureuils, les oiseaux, les chauves-souris se nourrissent des fruits mûrs des palmiers et les répandent au loin, les multipliant.

La Mbari est réputée autant pour les palmiers raphia qui la bordent, formant une véritable forêt, que pour le vin alcoolisé extrait des tiges de ces palmiers, dont on fait le commerce.

Le territoire de Libenge est baigné des rivières dont la plus importante est la Mpongo, affluent de la Lua. D'autres rivières sont la Mawuya, la Sange, l'Ibabenge, etc. Le territoire possède aussi un lac, le lac Kpiswa, dont l'origine serait liée à un affaissement de terrain.

La rivière Lua se jette dans l'Ubangi au niveau de Dongo. Au sud-est, on trouve les rivières Bangala et Libala qui sont les affluents de la rivière Mongala. Avec ses affluents, la Lua est l'une des rivières les plus importantes du Sud-Ubangi.

À Zongo, à part la rivière Ubangi, les principaux cours d'eau sont : Ngumbe, Nzulu, Dobo, Lobe, Wango, Mbwa, Mole, Momi, Nande, Ndaka et Mafondo.

Une partie des eaux du territoire de Budjala est entraînée vers le district de la Mongala par la rivière Saw-Moeko, située entre la haute Ngiri et la rivière Mongala, qui se jette dans le fleuve Congo près de Lusengo, à Boso-Mokweti. Le bassin de cette rivière relie la région de Ndolo à la rivière Ngiri et à la Mongala. Le passage du bassin de la Ngiri à celui de la Moeko et de la Moeko à celui de la Mongala est à peine perceptible. La Moeko est reliée à la Mongala par le chenal de la Ndolo. Celui-ci part de Mosange (sur la Moeko) et aboutit à Bokanga (sur la Mongala). Le bassin de la Moeko est relié à celui de la Ngiri par le chenal de Tandu qui part de Bokala (sur la Moeko) et débouche à Lifunga (Ngiri) en passant par Lingenda, Tandu et Lisombo.

Le bassin de la Ngiri se situe au sud du district. Les deux branches de la Ngiri se rejoignent à hauteur du parallèle 2° N. La branche orientée dans le sens nord-sud est appelée la Moanda ; elle est moins longue que la Ngiri, qui forme la branche orientale. La forêt inondée domine le long du cours supérieur des deux branches de la Ngiri et jusqu'à la limite des marais à environ 2° 30' N.

Les deux cours sont reliés entre eux par un dédale de chenaux naturels dits « *molala* » et artificiels (« *miluka* ») qui forment par endroits des réseaux très denses.

Le territoire de Kungu est traversé par des sources d'eau ayant donné naissance à la rivière Moanda, une partie des branches de la rivière Ngiri<sup>5</sup>. Parmi les ruisseaux, citons : Mokeli, Molombe et Lukute, affluents de la Mbetuma, Mwenze, Mola, Ngombo, Bolola, Molombe, Molongolongo, Likoko, Motenano, Mungo, Liboko, Bwalanga, Likunda, Mambumbu, Mikalambanga, Mososombo, Ndongi, Ligiligiri, Sabasaba, Sosa, Limbiko, Nkoko, Ligbodu, Likoba, Lubu, Nangusu et Napokolo.

Bien que situé en région de terre ferme, le secteur Bomboma renferme des chenaux dans ses

5 La Ngiri, de son vrai nom la Loyi, est un affluent gauche de l'Ubangi. H. M. Stanley note que les premiers renseignements recueillis sur cette rivière en septembre 1883 nous la présentent sous le nom de Loyi (Stanley 1885 : 406). Mais c'est le capitaine Vangele qui, le premier, explora cette rivière en 1886 et lui donna le nom de Ngiri : « [...] au milieu desquels serpente une rivière très sinueuse et d'un courant faible, nommée *Mouindu* ou *Loij* par les indigènes ; et à laquelle le capitaine Vangele conserve le nom de Nghiri rappelant le lac hypothétique de la dernière carte de Stanley ; nom qui du reste est celui d'une importante agglomération de villages » (*Le Mouvement géographique* 1887 : 40). La rivière Ngiri se jette à 0° 40' de latitude N, soit à 124 km en amont du confluent Ubangi-fleuve Congo. Cette rivière serpente au milieu d'une vallée herbeuse large de 5 à 10 km où se sont formés plusieurs étangs et qui est couverte d'îlots. Sur une distance de près de 340 km, la vallée de la Ngiri coupe la forêt équatoriale en deux. À partir de Bonyanga (270 km de l'embouchure), la Ngiri se divise en deux branches : celle de l'ouest conduit vers Bomboma et Makengo et porte le nom de Moanda ; celle de l'est conduit vers Musa et continue de s'appeler Ngiri ou Loyi. La rivière Ngiri, artère centrale, joue un grand rôle dans la vie des peuples riverains de l'entre fleuve Congo-rivière Ubangi, de sorte que la région est souvent désignée par le nom de cette rivière (Du Buisson 1955).

parties marécageuses. Ces chenaux convergent principalement vers le groupement Ebuku du secteur Moanda, se prolongeant jusqu'à la rivière Ngiri.



III. 2.1. La rivière Ngiri, en saison sèche, à Likatu, dans la région de Bomboma, district du Congo-Ubangi, 1946. Durant cette saison, le niveau de l'eau baisse considérablement, arrivant au haut des cuisses du personnage au milieu de la rivière. (HP.1956.15.1759, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy [Inforcongo], 1946, MRAC Tervuren ©.)

Deux chenaux sont particulièrement importants :

- le chenal de Bondoko, avec deux entrées sur la rivière Ngiri, l'une à Mpongo (village) et l'autre à Monya. C'est le chenal le plus utilisé par la population de la moyenne et de la haute Ngiri pour atteindre le fleuve à Mambili ;
- le chenal de Mabembe, ayant deux entrées également sur la Ngiri. On passe par Bonkula pour aboutir à Mabemba, peu en amont de Mankanza.

Notons que peu de chenaux partent de la crête de partage des eaux Ngiri-Ubangi pour se jeter du côté de cette grande rivière. Ils ne jouent plus un grand rôle dans les mouvements des peuples ; les déplacements dans cette région se font davantage par voie de terre, à travers des sentiers (Mumbanza 1980 : 25).





Lorsqu'on parcourt, en le sondant, le chenal navigable de l'Ubangi, on constate que le fond est constitué par une série de dunes de sable dont les crêtes sont orientées perpendiculairement à la direction du courant. Comme dans la plupart des fleuves, des fosses existent le long des rives, le milieu du lit du fleuve étant occupé par une succession de bancs de sable qui, aux basses eaux, sont découverts ou à peine couverts. L'Ubangi est comme un fleuve à plusieurs voies. Les carrefours sont fréquents :

**Tableau 2.1. Régime hydrologique moyen annuel**

Bassin	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Ubangi	B	B	B	B	B	M	M	M	H	H	H	M
Lua	B	B	B	B	B	M	M	M	H	H	H	M

Légende : H = hautes eaux ; M = moyennes eaux ; B = basses eaux.

Source : Document interne du Bureau Transport et communication du district Sud-Ubangi.

## 4. LES ALÉAS DES TERRITOIRES

Les activités de l'homme ont engendré une exploitation inconsidérée qui, dans une zone pluvieuse à grosses gouttes, ont entraîné plusieurs phénomènes désastreux.

### 4.1. LES ORAGES

Le district du Sud-Ubangi, comme les autres espaces de la province de l'Équateur se situant dans la latitude de l'équateur, est une zone de basse pression équatoriale caractérisée par un vent est calme (appelé alizé). Mais depuis quelques années, suites aux multiples activités humaines qui dégradent l'environnement, notamment la déforestation, les alizés ont pris un caractère violent, soufflant sous forme d'orages qui dévastent le milieu. Ont été signalés plusieurs cas d'orages qui ont fait des ravages dans certaines villes et cités de la province. Ainsi Gemena a-t-elle été plusieurs fois la victime de ces vents violents. Le 18 mars 2010, rapporte Caritas Développement Congo (7 avril 2010), un ouragan s'est abattu sur la ville, accompagné d'un violent orage entre 19 et 20 heures, entraînant des pertes en vies humaines. Cet orage a aussi provoqué des dégâts matériels : 42 maisons rasées, 113 autres légèrement touchées, avec des pertes en biens ménagers, en

suivant la hauteur de l'eau et des facteurs tels que la présence d'épaves, l'importance momentanément plus grande d'un banc de sable, le courant principal change d'itinéraire, modifiant complètement l'équilibre des chenaux.

Les principaux affluents de la rivière Ubangi sont :

- rive gauche : Lua (Lua-Vindu et Lua-Dekere) ;
- rive droite : Sangha et Ngoko.

fournitures scolaires pour les élèves et en beaucoup d'autres biens de valeur. Cette catastrophe est survenue un mois après celle de Zongo, en février 2010. Là aussi, l'ouragan a frappé plusieurs familles : 160 maisons endommagées. Près de 200 ménages, soit environ 1362 personnes ont été prises en charge dans des familles d'accueil (Caritas Développement Congo, 7 avril 2010). Le 15 mai 2010, la ville de Zongo déplorait le passage d'un vent violent qui avait soufflé à environ 45 à 50 km/heure durant plus au moins sept heures, occasionnant le renversement de plusieurs pirogues qui faisaient des navettes entre Zongo et Bangui (la capitale de la RCA) (Radio Okapi, 15 mai 2010). En octobre 2010, durant un mois, des inondations ont ravagé la ville de Zongo. Des maisons, des champs de maïs et de manioc se sont retrouvés sous eau. Cette catastrophe est due non seulement aux eaux des pluies diluviennes qui sont tombées, mais aussi aux crues de la rivière Ubangi qui a débordé de son lit (Radio Okapi, 20 octobre 2010). Plusieurs exemples similaires ont été observés à Dongo et à Libenge.

### 4.2. LES INONDATIONS

Une inondation est un débordement d'un cours d'eau, le plus souvent en crue, qui submerge les terrains voisins. Plusieurs causes sont évoquées :

- causes naturelles, liées aux aléas climatiques et phénomènes météorologiques ou à un événement naturel (glissement de terrain) qui empêche l'écoulement habituel de l'eau ;
- causes anthropiques directes : le drainage, l'irrigation, l'imperméabilisation et la dégradation des sols, certaines pratiques agricoles intensives pouvant accélérer le ruissellement de l'eau et en limiter l'infiltration ;
- causes humaines directes : établissements de barrages permettant, certes, la navigation et le transport fluvial, mais diminuant la pente naturelle du cours d'eau ;
- causes humaines indirectes liées aux modifications climatiques globales (émissions de gaz à effet de serre qui provoquent une montée du niveau des cours d'eau, ou pourraient entraîner des cyclones plus intenses qui font sortir les eaux de leur lit).

Souvent, les inondations sont causées par le débordement de cours d'eau, mais elles peuvent aussi résulter de la montée du niveau des lacs, provoquée par un ruissellement excessif ou une onde de tempête. Les zones marécageuses de Dongo connaissent régulièrement des débordements des eaux, surtout durant la saison des pluies.

La ville de Zongo a connu au cours des années 2000 des inondations parfois catastrophiques. Les débordements de la rivière Ubangi y posent de nombreux problèmes à la population. Radio Okapi rapporte que le 2 mars 2010, une pluie torrentielle s'est abattue dans la région et 172 ménages sont demeurés sans abri. Des maisons, des champs de maïs et de manioc se sont retrouvés sous eau. Cette catastrophe est due non seulement aux eaux des pluies diluviennes qui tombaient, mais également aux crues de la rivière Ubangi qui avait débordé de son lit. Cette montée des eaux provoqua l'écroulement des murs d'une maison et quatre personnes furent blessées. Dans la commune de Wango, près de 10 hectares de champs de maïs et de manioc furent inondés ; dans la commune de Nzulu, plus de 873 familles furent frappées par l'inondation (Radio Okapi, 2 mars 2010). Ces événements peuvent être cycliques. Toutefois les inondations ne constituent pas un problème permanent dans la région, en dehors de la zone marécageuse entre l'Ubangi et la Ngiri.



**Ill. 2.4. Les abords de la rivière Lua.**  
Photo prise à 150 mètres du lit de la rivière en territoire de Gemena lors des crues d'août 1935.  
(AP0.2.221, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1935, MRAC Tervuren ©.)

### 4.3. LES ENSABLEMENTS

La baisse du niveau des eaux de l'Ubangi est remarquable durant l'étiage (voir ill. HT1 dans le cahier hors-texte). L'importance varie d'année en année selon les décrues. À chaque pluie torrentielle, les rivières et ruisseaux se chargent de sable et de sédiments que le vent ou la pluie arrache à la surface de la berge ou accumule à partir d'un versant.

Le problème de l'ensablement des rivières est préoccupant, car il a un impact sur le transport maritime et il entraîne des modifications de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Il y a une quarantaine d'années, le ruisseau Libozo situé à la sortie est de Bwamanda sur la route de Gemena avait une crue puissante. À présent, du fait de sa position au bas d'un monticule il est englouti sous un amas de sable, sédiments et débris et a même changé de lit.

De même la rivière Labo, située vers la sortie sud de la cité de Gemena, à l'entrée du village Bokuda, occupait une place de choix en matière de maintien de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques. Située entre le quartier du Congo et le village Bokuda, longue de 11 km, la Labo prend sa source au pied d'une colline dans le village Bombawili. Selon un document interne de la coordination du Bureau de l'environnement du district à Gemena, la Labo avait, dans les années 1960, une vitesse supérieure à 0,33 m/s, un débit supérieur à 11,9 m<sup>3</sup>/s, une profondeur moyenne supérieure à 1,37 m et une



largeur de 3,30 m. Elle constituait une voie navigable pour les pirogues transportant des marchandises permettant d'atteindre la rivière Ubangi via la rivière Lua. Sur une distance de 4 km à partir de la source, la rivière Labo était entourée d'une forêt diversifiée en produits forestiers non ligneux. Elle regorgeait d'une multiplicité d'espèces aquatiques répandues, dont le poisson Capitaine. Mais aujourd'hui, ce stock de poissons s'est réduit et certaines espèces ont disparu, du fait de l'action de l'homme sur le cadre de vie de la rivière. Depuis une trentaine d'années, la cité de Gemena et le village Bokuda se sont, en effet, dressés de part et d'autre des deux rives, entraînant la déforestation des abords de la rivière et provoquant son ensablement et, ainsi, la modification de son écologie.



III. 2.5. La rivière Labo en décembre 2012.

(Photo équipe locale, janvier 2013.)

Ce sont les besoins agricoles en énergie et en infrastructure qui sont la cause principale de cette pression sur l'environnement, occasionnant l'ensablement des rivières, qui perdent leur lit, transformé en terre ferme. À chaque pluie, les rivières et ruisseaux se chargent de sable, de boue que la puissance du vent ou de la pluie arrache à la surface de la berge ou accumule à partir d'un versant, posant le problème de l'ensablement et de la transformation du cadre naturel des rivières.

Les érosions hydriques des bassins des versants provoquent l'ensablement des ports, des chenaux et des passes de navigation.

Le milieu de l'Ubangi est constitué par un chapelet de bancs de sable qui dérivent doucement vers l'aval en se déformant, s'effilochant, se divisant et se soudant

comme font les nuages dans le ciel. À l'écoulement lent des bancs de sable se superposent souvent des modifications saisonnières qui entraînent des changements rapides, mais temporaires, des fonds.

Les bancs de sable prennent naissance à des endroits bien déterminés, par exemple à l'arrivée d'un affluent ou au carrefour de deux bras. Ils disparaîtraient régulièrement à quelques kilomètres en aval. Il y a des endroits où ils s'arrêtent presque, s'accumulant et embouteillant la rivière ; ils donnent alors naissance aux grandes barres de sable découvertes aux basses eaux. Certains bancs de sable s'arrêtent tout à fait : ils s'engraissent, se couvrent de végétation et deviennent des îles. Mais il semble que ces îles ainsi formées soient éphémères. La vie de certaines peut cependant atteindre plusieurs dizaines d'années, si l'on en juge par la taille des arbres qui y poussent.

Lors de l'étiage, on constate que l'eau de la rivière a tendance à baisser de plus en plus vite. Il semble que le niveau de l'Ubangi ait été, en moyenne, de 1,60 m plus bas depuis 1943 qu'il ne l'avait été entre 1890 et 1894. La dénivellation de la surface de l'Ubangi est de l'ordre de 4 mètres pour les 100 derniers kilomètres. Il faut dire qu'aucune donnée récente ne vient compléter ou contredire ces données coloniales.

Il n'est, dès lors, pas étonnant que le cours inférieur du fleuve soit ensablé. Non seulement les berges étaient couvertes d'une forêt qui, depuis, a été coupée ou brûlée, parfois systématiquement, pour l'exploitation forestière ou agricole, mais elle a été remplacée par la savane dans les plaines et des pierres nues sur le flanc des collines. La baisse des eaux des affluents procède de la même logique. Tout le long de l'Ubangi, on constate que, tantôt plus, tantôt moins, les berges et les îles sont en cours de destruction ; la transformation progressive de l'argile compacte en grains de latérite sans cohésion contribue peut-être plus à cette destruction que l'action de l'eau. On constate des effondrements qui font reculer les berges d'au moins dix centimètres par an.

Les alluvions qui se déposent actuellement sont presque uniquement constituées de sable ; les berges et les îles anciennes sont faites d'argile.

#### 4.4. LES ÉROSIONS

Partout dans le Sud-Ubangi, mais surtout dans les plaines au sol sablonneux profond, sur les

berges des cours d'eau encaissés ou dans les longues vallées inclinées, le problème de l'érosion en ravins se pose avec acuité. De grandes quantités de terre disparaissent chaque année à cause de cette forme d'érosion. En pleine ville, comme dans les cités de Gemena, de Libenge, de Budjala et de Kungu, l'érosion agit à différents rythmes et arase des collines et creuse même des vallées.

Situées en majeure partie dans des zones sans dispositif d'évacuation des eaux, les cités et villes font face, lors des pluies, à l'afflux d'eaux de ruissellement s'écoulant toujours dans le sens de la plus forte pente. Les rues tracées sur ces pentes subissent alors un creusement profond et se transforment en ravins. On constate également que des ravins secondaires prennent naissance à partir des ravins principaux, à l'endroit où ces rues tombent perpendiculairement dans les ravins principaux.

À titre d'exemple, mentionnons les trois grandes têtes d'érosion qui menacent la cité de Gemena et traversent, en créant des fossés béants depuis des années, les rues Aketi, Indépendance, Air Congo, de l'Hôpital, défigurant l'espace et constituant des menaces sérieuses pour la sécurité publique. Il n'est pas rare que la population s'amuse à désigner les ravines creusées sur les tronçons du nom des dirigeants du pays. Des sobriquets tels « *Mbanga na...* » (la « Gueule de... ») sont fréquents pour désigner les trous béants sur la chaussée provoqués par les chauffeurs de gros véhicules conduisant leurs engins sous les pluies torrentielles ou roulant sur les sols argileux de Zongo, de Dongo, sans attendre que les eaux de pluie aient cessé de ruisseler. À force de prendre de l'eau, ces chaussées finissent par comporter de nombreuses crevasses, que l'on cherche à contourner, parfois en passant dans les parcelles des habitants établis le long de la route principale.

Un autre phénomène lié à l'érosion est le glissement de terrain, qui entraîne des masses de terre sur les routes Gemena-Akula, Bozene-Dongo, Libenge-Zongo, Paka-Zongo... Si ces routes conservent globalement leur forme et leur physionomie, des tronçons entiers sont emportés. Ce phénomène est lié à une diminution des résistances du sol argileux sous l'effet de l'eau, à une diminution des appuis en pied de pente, comme un terrassement trop raide, à une augmentation des charges en amont, comme la

construction d'un ouvrage. Ces glissements de terrain sur le tronçon Zongo-Gemena sont à différencier, selon les spécialistes, des coulées de boue qui se déclenchent par effritement de la terre, lors du ruissellement des eaux de pluie, qui la rendent boueuse, plus liquide. Les coulées de boue sont plus fréquentes et plus favorables sur les sols argileux de la route Akula et du relief escarpé de la route Paka-Zongo. Sur cette dernière, la vitesse et la force accumulées lors de coulées de boue conjuguent leurs effets dévastateurs au ruissellement, en temps de pluies torrentielles, fréquentes dans cette région équatoriale.

#### RÉFÉRENCES

*Bulletin administratif* (B.A.) : 1932, 1935, 1955.

Caritas Développement Congo

« Équateur : les villes de Gemena et Zongo frappées par l'ouragan ». 2010 (7 avril). *Caritas Développement Congo* (en ligne). Disponible sur : [http://www.caritasdev.cd/v2/index.php?option=com\\_content&task=view&id=691&Itemid=48](http://www.caritasdev.cd/v2/index.php?option=com_content&task=view&id=691&Itemid=48)

Radio Okapi

« Zongo : pluie torrentielle, 800 sans-abri et dégâts matériels importants ». 2010 (2 mars). *Radio Okapi* (en ligne). Disponible sur : <http://radiookapi.net/environnement/2010/03/02/zongo-pluie-torrentielle-800-sans-abri-et-degats-materiels-importants/>

« Zongo : 5 morts de la rivière Ubangi ». 2010 (15 mai). *Radio Okapi* (en ligne). Disponible sur : <http://radiookapi.net/regions/equateur/2010/05/15/zongo-5-morts-de-la-riviere-ubangi/>

« Zongo : 172 ménages sans-abri à la suite des inondations ». 2010 (20 octobre). *Radio Okapi* (en ligne). Disponible sur : <http://radiookapi.net/actualite/2010/10/20/zongo-172-menages-sans-abris-a-la-suite-des-inondations/> (accès le 30 juillet 2012).

Du Buisson, M. J. 1955. « Étude monographique de la région "dite de la Ngiri" dans la province de Coquilhatville en vue de l'établissement d'un programme d'action médicosociale, basé sur les besoins actuels des populations ». La Panne. Polycopié.

*Le Mouvement géographique*. 1887. IV (10) : 40.

Mumbanza mwa Bawele. 1980. Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (1700-1930), thèse de doctorat en Histoire. Lubumbashi.

Rapport aux chambres. 1958.

Stanley, H. M. 1885. *Cinq années au Congo*. Bruxelles : Institut national de géographie.

Yayer, J. 1951. « Caractéristiques hydrographiques de l'Oubangui ». *Bulletin de l'Institut royal des sciences coloniales* tome XXII, fasc. 3 : 808-835. Bruxelles : Ministère des Colonies.

## CHAPITRE 3

# LA GÉOLOGIE DU SUD-UBANGI

*par Maurice Luamba Mabila et Vital Cilolo<sup>6</sup>*

### 1. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES CONNAISSANCES GÉOLOGIQUES

Avant les travaux de B. Aderca (1932), les données géologiques concernant la région, et plus particulièrement la sous-région de l'Ubangi, étaient rares. Elles provenaient de relevés d'explorateurs ayant effectué quelques itinéraires de pénétration, notamment le long des grandes rivières.

Ainsi, après la première reconnaissance du fleuve Congo par Stanley et ses collaborateurs entre 1879 et 1884, la Mongala inférieure est explorée par Grenfell et Coquilhat en 1884. À la même époque, Hanssens reconnaît l'embouchure de l'Ubangi. L'exploration de l'Ubangi se fera ensuite par étapes successives : Grenfell remonte d'abord cette rivière jusqu'aux rapides de Zinga (Batanga) en 1884-1885. Vangele et Lienart explorent ensuite les rives de la rivière jusqu'aux rapides de Zongo en 1886, puis remontent le cours supérieur de cette dernière jusqu'à Yakoma, en 1887-1888. L'Uele inférieur et le Bomu inférieur sont explorés par Vangele et G. Le Marinel en 1889-1890, tandis que Hodister reconnaît le bassin de l'Ebola en 1890.

À partir de ces premières observations, la constitution géologique de cette région fut considérée comme très simple : un soubassement plissé très ancien, recouvert en discordance par des formations subhorizontales attribuées au Lualaba-Lubilash (Mésozoïque). À cette époque, les formations rapportées aujourd'hui au Groupe

de l'Ubangi étaient connues dans l'Uele<sup>6</sup> à partir des travaux de F.F. Pathibu en 1922, mais furent longtemps confondues avec la Lualaba-Lubilash, cette confusion étant généralement étendue de proche en proche de l'Uele jusqu'en Ubangi.

En 1931, L. de Dorlodot signale pour la première fois les grès rougeâtres du « Système de Kundelungu » (Néoprotérozoïque) à Bosobolo et à Gemena, mais il considère que ces grès ne forment qu'un soubassement de ceux du Lubilash sur toute l'étendue de la région de l'Ubangi.

En 1934, dans une publication basée sur l'étude de rapports de prospection de la société Forminière, E. Asselberghs signale la grande extension de ces grès occasionnant des reliefs continus et des crêtes élevées. Il en conclut que les grès « Kundelungu » de Bosobolo et de Gemena couvrent la plus grande partie de la région située à l'intérieur de la boucle de l'Ubangi et que la limite du Karroo doit être tracée bien plus au sud que ne l'indiquaient les cartes géologiques publiées à l'époque, soit au sud de Bari-Gemena-Karawa.

En 1935, B. Aderca publie une note préliminaire sur la géologie du « district du Congo-Ubangi », à la suite des itinéraires de prospection qu'il a effectués de 1933 à 1935 dans la région, pour le compte de la compagnie minière du Congo belge Mincobel, filiale de la société Colomines. Mais, venant de la région de l'Uele, il est influencé par les conclusions des géologues ayant étudié cette région et attribue encore au Lualaba-Lubilash les couches grésos-

<sup>6</sup> Centre de recherche géologique et minière (CRGM) de Kinshasa.

schisteuses subhorizontales de la région Gemena-Bosobolo.

En 1936-1937, B. Aderca, qui séjourne plus particulièrement dans la région située au nord de la piste Libenge-Mobay (anciennement Banzyville), met en évidence une nouvelle formation fortement plissée qu'il dénomme « Système de la Bembe ». En 1938, il établit une carte géologique de cette région ( inédite) accompagnée d'une notice explicative.

En 1946-1947, B. Aderca réinterprète les résultats de ses travaux de terrain de 1933-1937, en s'aidant de l'important travail effectué par M. Sluys sur le « groupe de la Lindi », dans la région de l'Ituri. Comparant ses échantillons avec ceux rapportés par M. Sluys, ou avec d'autres provenant de collections du Musée du Congo belge à Tervuren, il conclut à l'identité de certaines formations de l'Ubangi avec celles du « groupe de la Lindi » de M. Sluys.

En 1950, B. Aderca publie alors un mémoire accompagné d'une carte géologique de la région de l'Ubangi dans lequel il établit une nouvelle échelle lithostratigraphique régionale. En particulier, il y retranscrit du Lualaba-Lubilash un important ensemble qu'il isole en un « groupe de l'Ubangi ». Dans le soubassement, il distingue un « Système de Banzyville » caractérisé par un style tectonique différent de celui des séries cristallophylliennes qui lui sont sous-jacentes.

La stratigraphie proposée par B. Aderca s'établit alors comme suit :

- Formations récentes : alluvions de fonds de vallée et dépôts de terrasses. Sables des plateaux, latérites, bauxites ;
- Système du Kalahari : grès à ciment d'opale et calcédoines ; roches silicifiées du type « grès polymorphes » ;
- Système du Karroo : schistes argileux, grès blancs tendres, grès à ciment de limonite ;

-----Discordance-----

- Roches basiques (post-Ubangi)

Groupe de l'Ubangi :

Système supérieur (essentiellement quartzito-gréseux)

-----Discordance-----

Système inférieur (schisto-grésocalcaire) : collenia micro-algues

-----Discordance-----

Groupe de la Bembe :

Système supérieur (schistes phylladeux, schistes calcaires intercalés)

Système moyen (essentiellement formé de quartzites)

Système inférieur (phyllades avec poudingues – quartzites intercalés)

-----Discordance-----

- Complexe de base :

Système de Banzyville (quartzites, schistoïdes, phyllades lustrés, poudingues laminés)

-----?-----

Séries cristallophylliennes (gneiss et schistes cristallins)

En 1954, dans sa *Géologie du Congo belge*, L. Cahen reprendra les subdivisions établies par B. Aderca.

De 1944 à 1960, d'autres observations de terrain sont venues compléter celles de B. Aderca. Citons celles de A. L. Lombard et de R. Mortier (région de Businga et Kota-Koli) et J. Hugué dans la région de Satema (RCA), de Libenge et de Gemena, ou encore celles de R. Glautier au voisinage de Mobay.

Depuis 1983, Thibaut a relayé les travaux de Brière de 1971, qui présentent la stratigraphie du Sud-Ubangi.

De la base au sommet, soit du plus ancien au plus récent nous avons :

#### A. Les terrains précambriens

1. Archéen : le Complexe métasédimentaire et migmatitique de l'Ubangi ;
2. Mésoprotérozoïque : le Liki-Bembien et les roches éruptives ;
3. Néoprotérozoïque : l'Ubangien ; Et les roches éruptives.

#### B. Les terrains phanérozoïques

1. Mésozoïque  
Crétacique
2. Cénozoïque  
Pliocène-Pléistocène  
Holocène.  
(Voir Carte géologique et minière du Sud-Ubangi dans le cahier hors-texte.)

## 2. DESCRIPTION DES FORMATIONS GÉOLOGIQUES

### 2.1. LES TERRAINS PRÉCAMBRIENS

#### 2.1.1. ARCHÉEN (PROBABLE) : LE COMPLEXE MÉTASÉDIMENTAIRE ET MIGMATITIQUE DE L'UBANGI

Il affleure aux environs de Yakoma en faible extension. Il s'agit d'un vaste ensemble cristallophyllien de nature gneisso-amphibolitique, cratonisé, et plus ou moins granité, couvrant une grande partie, de part et d'autre de la rivière Bomu, qui constitue la frontière naturelle entre les deux pays RD Congo-RCA.

Ce complexe est essentiellement constitué de gneiss, pouvant passer aux granites, leptynites à biotite, amphibolites. Ces gneiss n'ont fait l'objet d'aucune datation radiométrique, mais sont probablement archéens.

#### 2.1.2. MÉSOPTÉROZOÏQUE : LE LIKI-BEMBIEN

Dans sa publication de 1950, B. Aderca avait subdivisé le Liki-Bembien en trois systèmes distincts :

- le Liki-Bembien supérieur, caractérisé par des phyllades et des calcschistes zonés ;
- le Liki-Bembien moyen, essentiellement quartzitique ;
- le Liki-Bembien inférieur, constitué de phyllades à intercalations grés-quartzitiques et niveaux de poudingues.

Ce découpage est repris par L. Cahen en 1954, mais ce dernier regroupe les séries moyennes et supérieures dans un même système supérieur, la série inférieure formant à elle seule le système inférieur en raison de l'absence de conglomérat et de discordance marquée entre les Liki-Bembien moyen et supérieur de B. Aderca.

M. Brière, en 1970, à la suite de ses travaux à l'ouest du méridien 20°, subdivise le Liki-Bembien en deux systèmes seulement :

- le Liki-Bembien supérieur, constitué de quartzites ;

- le Liki-Bembien inférieur, constitué essentiellement de grès conglomératiques, de quartzites et d'argilites.

Le Liki-Bembien serait rapporté au Protérozoïque moyen (probable) ou supérieur (possible) suivant les hypothèses avancées par différents auteurs : B. Aderca (1950), G. Gerard (1958), P. Wacrenier (1960), L. Cahen et J. Lepersonne (1966), J. Lepersonne (1974) et B. Bessoles (1980).

Enfin, les formations du Liki-Bembien sont littéralement criblées d'intrusions doléritiques d'extension plus ou moins importantes.

#### a. Le Liki-Bembien supérieur

Le Liki-Bembien supérieur donne un relief vigoureux à la région et constitue les zones les plus élevées. Il apparaît directement transgressif sur le Liki-Bembien inférieur.

Il est activement entamé par l'érosion régressive qui attaque une ancienne pénéplaine où il subsiste sous forme de buttes tabulaires de dimensions variables.

Il affleure principalement de part et d'autre de la piste Bogbanzele-Bodgokola. Il est constitué d'alternances d'argilites et de grès rouges en bancs décimétriques. Plus haut viennent des argilites rouges ou gris-vert, s'altérant en masses jaunâtres plus ou moins compactes.

Aux niveaux supérieurs prédominent les argilites et les roches carbonatées souvent rubanées.

#### Niveaux inférieurs (ex-Liki-Bembien moyen d'Aderca)

##### Définition et situation

Il s'agit d'une formation essentiellement grés-quartzitique, formant le haut plateau tabulaire de Lombo qui domine d'une centaine de mètres environ les déprimés des deux rivières Lua vers le sud, le bassin de la Tiki au nord et la grande plaine de la Mondjo au nord-est. Il s'étend de la haute Mole à l'ouest, jusqu'à l'est de Bili vers l'est.

##### Lithologie et stratigraphie

La série débute par des couches conglomératiques, bien visibles dans la partie amont de



la rivière Libia et à la base de l'important rebord, côté sud, du plateau de Lombo. Ce niveau arénacé grossier peut également être observé à l'est de Kelo où il disparaît rapidement, ainsi que le reste de la série. Dans le bassin de la Tiki, le même niveau conglomératique affleure au pied de l'escarpement du plateau quartzitique.

### Niveaux supérieurs (ex- Liki-Bembien supérieur d'Aderca)

#### Définition et situation

Les domaines d'affleurement de cette formation sont très morcelés.

#### Lithologie et stratigraphie

Globalement, la série est constituée d'argilites rouges lie-de-vin au gris violacé et d'argilites finement gréseuses, rubanées et pyriteuses, avec quelques rares intercalations de poudingues quartzeux. B. Aderca signale, à la partie supérieure de la masse d'argilites, des calcschistes zonés et des calcaires verts.

#### Contexte géodynamique

Dans l'ensemble, on peut considérer que ce domaine du Liki-Bembien supérieur constitue un vaste synclinorien dont la partie axiale est occupée par la partie supérieure des bassins amont des rivières Bembe, Tiki et Yengi.

### b. Le Liki-Bembien inférieur

#### Définition et situation

Il constitue un vaste domaine sédimentaire plissé, essentiellement pélitique à intercalations gréseuses et carbonatées, très peu métamorphisé. Il est nettement discordant sur le complexe métamorphique de l'Ubangi qu'il ceinture vers le sud, depuis Zongo et Libenge à l'ouest, jusqu'à proximité de la dorsale de Kota-Koli à l'est.



III. 3.1. Entre Yakoma et Banzyville, sur les rives de l'Ubangi, s'étend la région de Kota-Koli, parsemée de grandes masses de grès, 1947.

(HP.1956.15.3884, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van den Heuvel [Inforcongo], 1947, MRAC Tervuren ©.)

#### Lithologie-stratigraphie

Il est difficile d'établir une stratigraphie du Liki-Bembien inférieur, car il n'existe pas de coupes complètes et les corrélations entre les fragments de coupes, situés à des distances souvent considérables, sont très hypothétiques.

Néanmoins, une synthèse des observations des géologues du BRGM faite par R. Mignon (1971) dans les différents secteurs du domaine Liki-Bembien inférieur permet de proposer la succession lithostratigraphique suivante :

- les termes de base de la série sont probablement constitués de niveaux gréseux grossiers, dont on retrouve des éléments sur la basse Katana (sud-est de Dula) ;
- on observe également des grès grossiers à conglomératiques dans l'anticlinorium de Bosobolo-Batanga, sans que l'on puisse préciser quelle est exactement leur position ;
- puis viennent des séries d'argilites bariolées, rougeviolacé, contenant plusieurs intercalations de grès-quartzites grossiers caractérisés par un réseau de veines de quartz blanc.

Ces séries d'argilites constituent la masse la plus importante du Liki-Bembien inférieur. Elles sont bien visibles entre Bosobolo et Bubanda, généralement bien litées, parfois massives (région

de Bosobolo). On les rencontre également entre Bosobolo et Dubulu, en particulier sur la piste Bososama à Kelo et dans les parties basses des reliefs situés au nord de Dubulu. Elles renferment également des niveaux carbonatés, parfois légèrement silicifiés beiges, bruns ou bleuâtres, assez abondants dans le bassin de la Lua-Dekere, plus sporadiques ailleurs (cours moyen de la Katana, rivière Balandu, bassin de la Lombo).

#### Contexte géodynamique

Correspond à un anticlinorium formé de plis serrés de district N 70° E à E-W au nord de Bosobolo.

Il constitue donc un ensemble sédimentaire bien individualisé, discordant sur le complexe métamorphique, à dominante gréso-pélitique et intercalations carbonatées ou conglomératiques plus ou moins lenticulaires.

### 2.1.3. NÉOPROTÉROZOÏQUE : L'UBANGIEN

Il constitue une vaste bande ceinturant vers le sud les séries liki-bembiennes et les formations du socle ancien, depuis Libenge à l'ouest, jusqu'au-delà d'Abumombazi à l'est où il se poursuit largement dans la Province-Orientale (Lindien) ; vers le sud, il s'ennoie sous les formations tabulaires mésozoïques et leurs produits d'altération récents (Pliocène et Pléistocène).

Lepersonne subdivise, dans la notice explicative de la carte géologique du Zaïre au 1/2 000 000 de 1974, les formations géologiques de l'Ubangien en Aruwimi et Lokoma, suite aux travaux de Verbeek (1950-1970) plus à l'est dans la Province-Orientale (Lindi).

P.M. Thibaut (1983), reprend la répartition faite par Brière M. (1971) qui distingue, du point de vue pétrographique et morphologique, deux séries discordantes l'une sur l'autre :

- l'Ubangien inférieur de composition schisto-gréso-calcaire, affleure mal dans l'ensemble et correspond aux grandes zones plates ou déprimées (bassin Sud de la Lua-Vindu, région est dorsale de Kota-Koli) ;
- l'Ubangien supérieur de composition gréso-quartzitique, constitue l'ossature de la formation et détermine la ligne de relief allant de Gemena à l'ouest, à Kota-koli à l'est.

### a. Ubangien supérieur ou Aruwimi

#### Lithologie et stratigraphie

L'Ubangien supérieur, est composé essentiellement de grès quartzitiques, de quartzites retrouvés à Gemena, de poudingues arkosiques et de grès feldspathiques roses et grossiers. Il constitue l'ossature de la formation et détermine la ligne de reliefs allant de Gemena à l'ouest, à Kota-Koli et plus à l'est.

Il débute par des grès feldspathiques grossiers, roses à grains de 1 mm, contenant fréquemment des galets de quartz dispersés et de nombreux débris et galets aplatis de pélites latéritisés qui attestent qu'une émergence au moins partielle est intervenue au sommet de l'Ubangien inférieur, suivie d'une phase d'érosion dans les environs de Businga.

C'est dans ces niveaux inférieurs que l'on rencontre localement (environs de Bodeme, entre Gemena et Mbari) des grottes plus ou moins importantes creusées dans les quartzites conglomératiques. Les stratifications entrecroisées ne sont pas rares, avec des angles de dépôt souvent importants (20° à 30°) dans les régions de Gemena et de Satema, caractérisant un dépôt en milieu très agité. On note également de nombreux *ripple marks*.

En outre, la formation est fortement diaclasée, ce qui facilite son démantèlement et sa désagrégation, notamment dans les vallées. La puissance de cette formation a été estimée à 200-250 m au nord de Gemena par B. Aderca, tandis que R. Mignon l'évalue à une centaine de mètres seulement à l'est du méridien 20°.

#### Contexte géodynamique

B. Aderca (1950), puis R. Mignon (1972) ont déduit de leurs observations structurales faites sur les bancs quartzitiques affleurant dans la région de Bakasi et dans les rapides du fleuve qu'il s'agit là d'une structure synclinale ; dans le domaine occidental, par contre, il correspond à un grand anticlinorium à cœur micasciteux d'axe N-S.

### b. Ubangien inférieur ou Lokoma

Il est composé de formations schisto-gréso-calcaires, affleurant mal dans l'ensemble, et correspond aux grandes zones plates ou déprimées

(bassin Sud de la Lua-Vindu), région est de la dorsale de Kota-Koli.

Il comprend deux formations superposées, la formation de base étant plus ou moins discontinue suivant les régions.

#### **Formation de base détritique (U1a)**

L'Ubangien inférieur débute par des grès-quartzites souvent grossiers et conglomératiques (région de Libenge, sud de Botelzena) qui ne paraissent pas continus à l'ouest de la Monga. Par contre, entre la Monga et la Lokomo, ces formations gréseuses sont plus fines, dépourvues de faciès conglomératiques et paraissent former un niveau ininterrompu. Cette formation de base, correspondant probablement à des chenaux et à des dépôts deltaïques localisés, jalonne une ligne à peu près droite allant de Bombura à l'ouest aux têtes de la Lokomo à l'est.

#### **Formations grésopélitiques à intercalation carbonatée (U1b)**

En l'absence de coupes continues, la stratigraphie de détail de la formation est difficile à établir. Toutefois, une succession lithostratigraphique synthétique peut être proposée à partir des affleurements de la rivière Ebola, essentiellement pélitique, représentés par des argilites souvent micacées (vallée d'Ebola).

#### **2.1.4. LES ROCHES INTRUSIVES**

Certains pointements de ces roches sont recouverts par une importante couche latéritique ; on les retrouve sur le terrain sous diverses formes comme des sills, des dykes, des filons, ou des massifs plus ou moins étendus.

Ils sont connus principalement au nord-ouest aux environs de Bagukugu, Bubwala et Banga ; au centre, principalement aux environs de Botelzena ; et enfin, à l'est, dans une vaste zone située au sud de Mobay. Ailleurs, les occurrences de ces roches sont très sporadiques ou même totalement inconnues sur de vastes secteurs (bassin de la Mondjo, plateau de Lombe, moyen bassin de la Lua-Dekere et de la Lua-Vindu, haut bassin de l'Ebola).

Cette répartition apparente est probablement faussée par l'importance du recouvrement latéritique dans certains secteurs

D'après P.-M. Thibaut, ce groupe est composé de roches basiques de type doléritique qui sont rencontrées dans toutes les formations précambriennes de l'Ubangi, à la fois dans le socle ancien des environs de Yakoma, dans le complexe métamorphique de l'Ubangi, dans toutes les séries du Liki-Bembien, jusque dans les formations de l'Ubangien inférieur et supérieur.

Deux époques d'activité magmatique au moins peuvent être distinguées :

- la première a eu lieu à l'Ubangien inférieur probablement vers 800 à 900 Ma ;
- la seconde se situe après le dépôt de l'Ubangien supérieur vers 700-800 Ma.

À cette deuxième époque se rattache apparemment l'épisode explosif ayant donné naissance à la pyroclastite de la vallée de la Likame.

### **2.2. LES TERRAINS PHANÉROZOÏQUES**

#### **2.2.1. LE MÉSOZOÏQUE**

##### *Définition et situation*

Il s'agit de formations sédimentaires non métamorphiques, subhorizontales d'après leur morphologie, formant un recouvrement tabulaire sur toute la partie sud du socle précambrien. Elles constituent la bordure nord de la grande cuvette congolaise.

Dans la région de Libenge et de la vaste plaine déprimée des deux rivières Lua ; elles recouvrent directement le Liki-Bembien inférieur mais, à partir des environs de Gemena, vers l'est, elles masquent les formations ubangiennes qui s'ennoient sous elles.

##### *Lithologie*

Ces formations ne se rencontrent pratiquement jamais à l'affleurement, mais on observe leurs débris remaniés sur les flancs des vallées et sous forme d'éluvion sur les surfaces tabulaires. Il s'agit de schistes argileux tendres et d'argilites rouges, de grès blancs peu consolidés comportant des niveaux plus argileux en plaquettes, et de grès à ciment de limonite.

Cet ensemble d'origine fluvio-lacustre a une épaisseur qui peut être estimée à plusieurs dizaines de mètres dans la région de l'Ubangi, mais qui s'accroît rapidement vers le sud.

##### *Âge des formations*

Elles étaient anciennement rapportées au système de Karroo (séries du Kwango et du Lualaba), mais des travaux plus récents (1960), en particulier l'exécution de deux sondages profonds (Samba et Dekese) dans la cuvette centrale et les études paléontologiques auxquelles ils ont donné lieu ont permis de préciser la stratigraphie de ces formations et de les rapporter au Jurassique et au Crétacé (Albien-Aptien). Ces formations se prolongent vers l'ouest au-delà de la rivière Ubangi, et en RCA.

#### **2.2.2. LE CÉNOZOÏQUE**

##### **a. Pliocène-Pléistocène**

Le Pliocène-Pléistocène est marqué par des produits d'altération latéritiques. Ces formations latéritiques n'ont pas été cartographiées, malgré l'intérêt qu'elles peuvent parfois présenter en prospection minière.

Les latérites sont extrêmement répandues et constituent le stade ultime de l'altération de toutes les formations, à l'exclusion des grandes plages quartzitiques de l'Ubangien supérieur et des grès des formations mésozoïques.

Les latérites, plus ou moins évoluées, masquent dans la plupart des cas la roche en place, y compris dans les lits des collecteurs souvent installés sur une dalle de latérite. Dans les zones forestières, elles affleurent immédiatement sous la très faible couche d'humus, sans qu'il y ait, dans la plupart des cas, de sol à proprement parler. Selon B. Aderca (1950), ce type d'altération s'observe de façon systématique dans toute la partie nord de l'Ubangi, jusqu'à la limite des quartzites de l'Ubangien supérieur où la latéritisation n'est plus alors que sporadique.

##### **b. Holocène**

Cette période est caractérisée par des dépôts d'éluvions, colluvions et alluvions récentes. Ces alluvions n'ont pas été cartographiées systématiquement pour ne pas surcharger la carte : quelques grandes zones alluviales et quelques flats principaux ont été cependant esquissés. La nature des alluvions est fonction de la roche en place, du relief local et de l'importance des collecteurs : certaines sont très caractéristiques de la formation géologique originelle :

- sur le complexe métamorphique de l'Ubangi, le Liki-Bembien inférieur et les parties basses

du Liki-Bembien supérieur, les alluvions sont essentiellement argileuses, avec une très faible fraction sableuse ;

- sur les parties accidentées du Liki-Bembien inférieur et supérieur, les formations alluviales sont très réduites et renferment essentiellement des galets d'argilite et des débris grossiers de latérite.

### **2.3. MINÉRALISATION DU SUD-UBANGI**

Les premiers travaux géologiques effectués dans cette région, au début du XX<sup>e</sup> siècle, par de rares géologues et prospecteurs venant des contrées plus prometteuses du Bas-Uele ou de l'Ituri, ont semblé conclure qu'il n'existait pas de gisements exploitables dans cette zone.

Mais plus tard, d'autres géologues, entre autres B. Aderca, y ont travaillé et ont prouvé le contraire en mettant en évidence des secteurs plus intéressants du point de vue métallogénique.

Ainsi, les substances minérales rencontrées dans la province du Sud-Ubangi sont :

- l'or ;
- le diamant ; - la cassitérite ;
- la monazite.

#### **2.3.1. L'OR (AU)**

Eu égard aux travaux effectués dans d'autres provinces, l'or a été la première substance minérale ayant attiré l'attention des prospecteurs. La répartition de l'or dans la province se fait comme suit :

##### **Secteur de la Bembe**

Une bonne partie de la rivière Bembe ainsi que ses affluents coulent directement sur des affleurements de roches basiques, interstratifiées (sills) dans les niveaux grésopélitiques du Liki-Bembien moyen.

Les flats de ces rivières sont peu étendus (40 à 50 m de largeur au maximum dans la Bembe). La prospection par puits a montré l'existence de couches à graviers minces (en moyenne 30 cm d'épaisseur).

De petites teneurs d'or allant de 0,10 g à 0,30 g/m<sup>3</sup>, ont été mises en évidence dans certains tronçons (près du village de Banda).

##### **Secteur de la Songo**



La rivière Songo est située dans un domaine à micaschistes où les intrusions basiques sont particulièrement abondantes et étendues, sous forme de sills ou de massifs ; les filons de quartz y sont très fréquents ; le cours inférieur de la rivière coule sur des grès-quartzites du Liki-Bembien moyen et des sills de dolérite.

La prospection par puits au bed-rock, effectuée par la Colomines en 1936, a donné des teneurs moyennes de 0,25 g/m<sup>3</sup>, avec quelques teneurs maximales de 0,50 g/m<sup>3</sup> sur certains affluents, voire même de plus de 1 g/m<sup>3</sup> dans le cours inférieur de la Songo. Ces valeurs ne tiennent pas compte des pépites rencontrées assez fréquemment dans le gravier ovaire de quartz.

L'or récolté est souvent grossier, mais les concentrations sont très irrégulières d'un tronçon de la Songo à l'autre. Cette irrégularité des concentrations se trouve dans les alluvions des affluents de la rivière Songo.

#### Secteurs de Wango et de Tobe

Le contexte géologique de ces deux rivières est le même que celui de la Songo, où nous avons un substratum de micaschistes percé de nombreuses venues de roches basiques, souvent de grande extension (sills), ces dernières étant recoupées par des filons de quartz.

Dans la partie aval de la Wango, l'or a été retrouvé dans un gravier constitué de beaux cristaux de quartz sub-arrondis, à des teneurs maximales d'entre 0,1 à 0,2 g/m<sup>3</sup>. Les affluents n'ont livré que quelques rares traces d'or.

En ce qui concerne la rivière Tobe, ses cours moyen et aval renferment un gravier très argileux de quartz blanc dans lequel les teneurs d'or obtenues vont de 0,40 g/m<sup>3</sup> à 1,44 g/m<sup>3</sup> ; l'or est généralement grossier.

#### Secteur de la Tiki

Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) a mis en évidence lors de sa prospection stratégique trois indices groupés sur la haute Tiki, à proximité du village de Bandema. L'un de ces indices correspond à une teneur supérieure à 0,1 g/m<sup>3</sup>.

Ces indices, situés dans le même contexte de roches basiques recoupant le complexe métamorphique de l'Ubangi et la couverture Liki-Bembienne où elles forment un grand massif allongé, est à rapprocher d'autres indices d'or signalés par B. Aderca sur le flanc nord-oriental du même massif (rivière Mambow au NE de Bandema).

#### 2.3.2. LE DIAMANT

Au voisinage de la rivière Mole, quelques pierres ont été découvertes, vers la chute de ladite rivière, où des exploitants clandestins originaires de la RCA ont été surpris en train de faire des recherches de diamants avec du petit matériel vers les années 1965. Cela a été confirmé par une mission de contrôle de la mission minière française auprès de la RD Congo. Quelques travaux miniers artisanaux ont été effectués sur ce site. On y a trouvé quelques minéraux lourds accompagnateurs de diamant : ilménites et magnétites, grenats, tourmaline, anatase, zircon, rutile, staurotide, disthène, etc.

#### 2.3.3. LA CASSITÉRITE (SnO<sub>2</sub>)

On la retrouve en traces ou microtraces, très fréquentes, dans un nombre important de concentrés, mais il n'y a jamais d'occurrence appréciable quantitativement.

Le tableau suivant présente la synthèse, en %, de la répartition de la cassitérite dans ce district ainsi que les grands ensembles géologiques où elle est retrouvée.

Tableau 3.1. Synthèse (en %) de la répartition de la cassitérite dans le Sud-Ubangi

Unité stratigraphique Degré carré	Complexe du Bomu	Complexe métamorphique de l'Ubangi	Liki-Bembien indifférencié	Ubangien inférieur	Ubangien supérieur	Mésozoïque
Bosobolo-Pandu	-	<1	0	0	-	-
Gemena	-	-	0	<1	36	-
Molegbe	-	15	5	7	10	-
Businga	-	-	5	7	10	-

La cassitérite est souvent associée à la monazite dans les bassins inférieurs de la Songo et de la Bembe, le cours moyen de la Liballi et ses affluents directs où la teneur en monazite est élevée et celle de la cassitérite faible ou presque absente.

#### 2.3.4. LA MONAZITE (CePO<sub>4</sub> ou Ce, La, Th)PO<sub>4</sub>

Plus fréquente que la cassitérite, on retrouve ce minéral toujours à l'état de traces ou de microtraces ; certaines teneurs peuvent atteindre 1 g/m<sup>3</sup> ou légèrement dépasser 3 g/m<sup>3</sup> (bassin de la Songo et de la Bembe).

Tableau 3.2. Synthèse (en %) de la répartition de la monazite dans le Sud-Ubangi

Unité stratigraphique Degré carré	Complexe du Bomu de l'Ubangi	Complexe métamorphique inférieur	Liki-Bembien supérieur	Liki-Bembien indifférencié	Liki-Bembien	Ubangien inférieur	Ubangien supérieur	Mésozoïque
Bosobolo-Pandu	-	12%	-	-	15,4%	-	-	-
Zongo	-	23,2%	50%	-	-	-	-	-
Gemena et Libenge	-	-	12%	-	-	35%	65,9%	66,6%
Molegbe et Businga	-	60%	30%	<5%	-	30%	50%	-

La répartition des occurrences en monazite est également très irrégulière d'une formation géologique à l'autre, comme pour la cassitérite. Elle varie d'un secteur à l'autre comme la montre le tableau ci-dessus où sont présentés les pourcentages d'essais positifs en monazite, par degré carré et pour chacune des formations géologiques.

La teneur en monazite ne dépasse pas 16 g/m<sup>3</sup> et celle des minéraux titanés peut atteindre 250 g/m<sup>3</sup> dans les zones les plus riches.

(Voir carte des retombes minières du Sud-Ubangi dans le cahier hors-texte.)

#### RÉFÉRENCES

- Aderca, B. 1936. « Note préliminaire sur la géologie du district du Congo-Ubangi ». Bulletin de l'Institut royal colonial belge VII (1) : 109-118.
- Aderca, B. (1946-1947). Carte géologique du district du Congo-Ubangi, échelle 1/500 000, Société minière Mincobel, filiale de la Colomines. Inédit. Archives Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, Belgique.
- Aderca, B. 1950. Étude pétrographique et géologique du district Congo-Ubangi. Bruxelles : Institut royal colonial belge (« Mémoires, sections sciences naturelles et médicales, 19, n° 4 »).

Bessoles, B. & Trompette, R. 1980. Géologie de l'Afrique. La chaîne panafricaine, « zones mobiles d'Afrique Centrale (partie sud) et zone mobile soudanaise ». Orléans : BRGM (« Mémoires BRGM n° 92 »).

Brière, M. 1971. Mission Équateur. Rapport de fin de mission (1969-1970). Rapport BRGM n° 71 RME 009. République du Zaïre, Archives Département des Mines.

Cahen, L. 1954. Géologie du Congo belge. Liège : Vaillant-Carmanne.

Cahen, L. & Lepersonne, J. 1966. « Existence de trois orogènes dans le précambrien du Bas-Congo antérieures à la tillite du Bas-Congo antérieures à l'Ouest-Congolien ». Comptes rendus Académie des Sciences 262 : 1181-1184. Paris.

de Dorlodot. 1931. « Quelques indications sur la géologie du district de l'Ubangi ». Annales Service géologique de Belgique spéciales relatives au Congo belge 14 (2) : C 95-C 98.

Gérard, G. 1958. « Carte géologique de l'AEF au 1/200 000 et notice explicative ». Bulletin. Direction Mines et Géologie, AEF.

Glautier, R. 1956 (21 février). Les formes géantes du concrétionnement oolithique, signalées aux gîtes fossilifères des Molimba sur la Mongala. Service géologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi.



- Lepersonne, J. 1974. Carte géologique du Zaïre au 1/2 000 000 et notice explicative. République du Zaïre, Département des Mines, Dir. Services géologiques.
- Lombard, J. 1935a. « Conclusions d'une étude lithologique des schistes cristallins de l'Oubangui-Chari central ». Comptes rendus Académie des sciences cc : 1678-1680. Paris.
- Lombard, J. 1935b. « Structure géologique de l'Ubangi-Chari central ». Comptes rendus Académie des sciences cc : 1953-1955. Paris.
- Mignon, R. 1970-1971. Observations géologiques sur les îlots rocheux de l'Ubangi. BRGM.
- Mortier, R. 1944-1960. « Géologie du Congo-Belge ». Région de Businga et Kotakoli.
- Thibaut. 1981. Succession lithostratigraphique de la formation grésopélimitique de l'Ubangien inférieur (U1b) dans la vallée de l'Ebola. BRGM.
- Verbeek, T. 1970. Échelle lithostratigraphique du Lindien (précambrien supérieur du Haut-Zaïre) et équivalences en Équateur. BRGM.
- Wacrenier, Ph. 1960. Rapport de fin de mission 1960, mission Bangui Ouest. Brazzaville : Institut équatorial de recherches et d'études géologiques et minières. 32 p., 1 carte géol. à 1/500 000.

## CHAPITRE 4

### LA VÉGÉTATION DU SUD-UBANGI

*par Joëlle De Weerd<sup>\*7</sup>, Benjamin Toirambe\*, Claire Delvaux\*,*

*Astrid Verhegghem\*\*, Pierre Defourny\*\* et Hans Beeckman\**

Le nord du Sud-Ubangi<sup>7</sup> est caractérisé par de grandes étendues de savanes arbustives avec une large zone de savane herbeuse entre Bau et Lumba. Les forêts denses humides s'étendent le long de la frontière avec le Nord-Ubangi, mais également près de la frontière avec la République du Congo (Brazza-

ville). La cité de Libenge et la ville de Zongo sont des zones présentant les plus grandes étendues de complexes agricoles. Les forêts sur sols hydromorphes s'étendent sur la majeure partie du réseau hydrographique<sup>8</sup>.



**III. 4.1. Vue de la flore au bord de la Lua à Yembongo, territoire de Libenge.**  
(Collection CDI Bwamanda/Heverlee, 2004.)

Le centre du Sud-Ubangi est dominé, à l'est, par de grandes étendues de complexes agricoles s'étalant sur des dizaines de kilomètres de manière étoilée autour de Gemena. Le côté ouest de cette partie du Sud-Ubangi présente une mosaïque de savanes

arbustives, de forêts denses humides et de forêts sur sols hydromorphes, structurée autour du réseau hydrographique.

<sup>7</sup> \* Musée royal de l'Afrique centrale ; \*\* Université catholique de Louvain.

<sup>8</sup> Source : Description générale basée sur la carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo du MRAC.

Le sud du Sud-Ubangi se distingue par la présence très marquée de forêts denses humides et de forêts sur sol hydromorphe le long du réseau

hydrographique. Seul l'extrême sud à la frontière avec l'Équateur est vierge de toute activité agricole.

**Tableau 4.1. Répartition des principaux types de végétation dans le Sud-Ubangi et au niveau national**

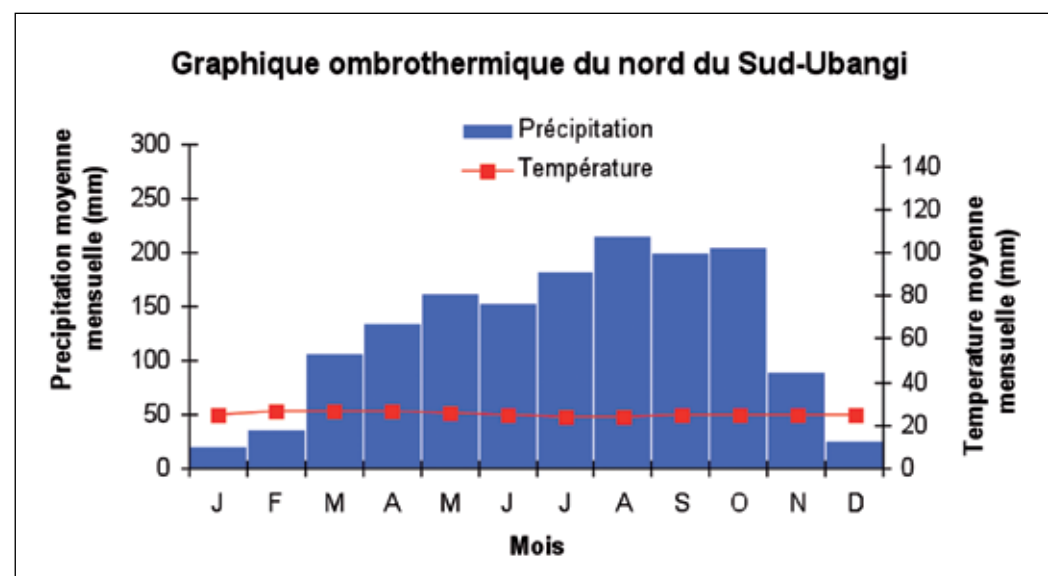
Type de végétation	Sud-Ubangi		Sud-Ubangi/ RD Congo	RD Congo
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	1 485 367	28,74	1,59	93 517 825
Forêt sur sols hydromorphes	1 155 637	22,36	7,61	15 183 214
Savane arbustive	632 445	12,24	4,12	15 335 810
Savane herbeuse	586 894	11,35	3,94	14 881 257
Végétation marécageuse	11 596	0,22	2,16	535 714
<b>Total végétation naturelle</b>	<b>3 871 938</b>	<b>74,91</b>	<b>2,23</b>	<b>173 855 384</b>
Agriculture permanente	23 444	0,45	1,51	1 555 849
Complexe agriculture	1 273 287	24,63	2,39	53 576 845
<b>Total zones anthropisées</b>	<b>1 296 731</b>	<b>25,09</b>	<b>0,74</b>	<b>55 132 694</b>

Source : Vancutsem (2009), Verhegghen *et al.* (2010).

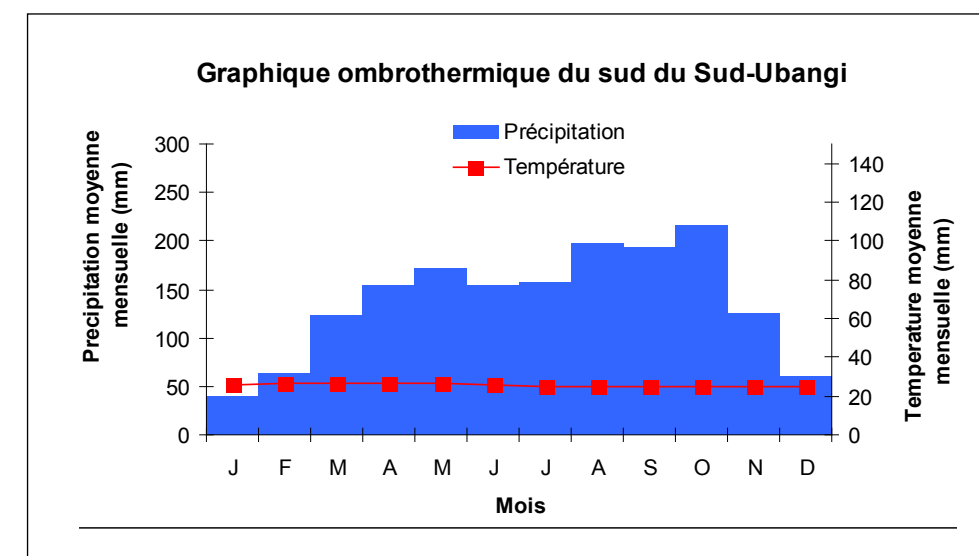
Dans le district du Sud-Ubangi, il règne un climat tropical humide avec une saison sèche d'une durée de 2-3 mois de décembre à février (voir graphiques ombrothermiques de Zongo et Budjala).

Les précipitations annuelles restent assez constantes et oscillent autour de 1600 mm-1800 mm. La température moyenne est de 25° C et varie peu tout au long de l'année.

**Graphique 4.1. Zongo (nord) – Forêt dense humide/Complexes agricoles**  
(estimation des précipitations annuelles : 1530 mm/an et des températures moyennes : 25,3° C)



**Graphique 4.2. Budjala (sud) – Forêt sur sols hydromorphes**  
(estimation des précipitations annuelles : 1650 mm/an et des températures moyennes : 25,5° C)



## 1. LA FORÊT HUMIDE

De manière générale, les forêts denses humides sont caractérisées par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m et dont, par conséquent, les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes qui poussent en prenant appui sur d'autres plantes (ex : orchidées, fougères, etc). On rencontre peu de graminées, mais plus souvent des sous-arbrisseaux (ou plantes suffrutescentes) et quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

En fonction des espèces ligneuses présentes, se distingue la forêt dense humide *sempervirente* dont la majorité des arbres restent feuillés toute l'année et la forêt dense humide *semi-décidue* (qui peut représenter jusqu'à 70 % des forêts denses humides) dont une forte proportion d'arbres restent défeuillés une partie de l'année. La forêt semi-décidue est floristiquement plus riche que la forêt sempervirente et la densité de sa canopée permet le développement d'un sous-étage arbustif continu. Les forêts secondaires, définies comme la régénération d'une forêt après une intervention anthropique, font également partie de la forêt dense humide.



III. 4.2. Vue de la forêt, autour de Bwamanda. (Collection CDI Bwamanda/Heverlee, 2003.)

Dans le Sud-Ubangi, les forêts denses humides représentent 28,74 % de la superficie totale et se trouvent principalement au sud du district. Le nord du Sud-Ubangi présente des forêts le long de la frontière avec le Nord-Ubangi ainsi que près de la frontière avec la République du Congo (Brazzaville). Des forêts de type sempervirent, semi-caducifolié et secondaire se trouvent dans le Sud-Ubangi et sont décrites ci-dessous.

Les forêts denses humides sempervirentes occupent la cuvette centrale sur les territoires de Libenge, Kungu et Budjala. Elles sont caractérisées par la diversité de leurs essences, la densité de leur peuplement, la dimension de leurs arbres et l'enchevêtrement des lianes. Les plus rencontrées sont celles à *Gilbertiodendron dewevrei* et à *Brachystegia laurentii*.

Les forêts semi-caducifoliées suivantes sont identifiées : *Scorodophloeus zenkeri* et *Celtis mildbraedii*.

Par endroits, ces forêts semi-caducifoliées ont presque entièrement disparu et sont actuellement remplacées par des savanes arborées où l'on remarque la présence de *Daniellia*, *Terminalia* et *Combretum*.

De manière générale, les forêts secondaires sont à *Triplochiton scleroxylon* et *Terminalia superba*. Ces forêts sont composées, aux environs de Libenge, des espèces suivantes : *Pycnanthus angolensis* subsp. *angolensis*, *Sarcocephalus* sp., *Myrianthus arboreus*, *Trema orientalis*, *Ricinodendron heudelotii* (syn : *Ricinodendron africanum*), *Musanga cecropioides* et *Macaranga* sp.

Mentionnons la forêt près de Libenge, qui continue vers la République centrafricaine, où l'on retrouve également des *Pericopsis elata* (syn. : *Afrormosia elata*).

D'autres forêts sont présentes, comme les forêts à *Copaifera* sp. et *Cynometra* sp. entre les rivières Lua-Ubangi. Les essences forestières répertoriées partout dans le district (territoires : Libenge-Zongo-Gemena-Karawa) sont<sup>9</sup> :

9 Tous les noms des espèces ont été vérifiés pour les synonymes selon la base de données des plantes africaines (voir liste de références).

<i>Afzelia bella</i>	<i>Lovoa trichilioides</i>
<i>Afzelia africana</i>	<i>Lophira aata</i>
<i>Albizia adianthifolia</i>	<i>Milicia excelsa</i>
<i>Allanblackia parviflora</i>	<i>Millettia macroura</i>
<i>Alstonia congensis</i> (Syn. : <i>Alstonia gillettii</i> )	<i>Monodora myristica</i>
<i>Anonidium mannii</i>	<i>Morinda lucida</i>
<i>Anthonotha macrophylla</i>	<i>Myrianthus arboreus</i>
<i>Antiaris toxicaria</i>	<i>Oncoba welwitschii</i>
<i>Berlinia grandiflora</i>	<i>Parkia filicoidea</i>
<i>Borassus aethiopum</i>	<i>Pentaclethra eetveldeana</i>
<i>Bridelia micrantha</i>	<i>Pentaclethra macrophylla</i>
<i>Canarium schweinfurthii</i>	<i>Pericopsis elata</i>
<i>Ceiba pentandra</i>	<i>Petersianthus macrocarpus</i>
<i>Cleistopholis patens</i>	<i>Piptadeniastrum africanum</i>
<i>Coula edulis</i>	<i>Pterocarpus soyauxii</i>
<i>Cynometra</i> sp.	<i>Pycnanthus angolensis</i>
<i>Dacryodes edulis</i>	<i>Ricinodendron africanum</i> subsp. <i>africanum</i>
<i>Dialium pachyphyllum</i>	<i>Rinorea welwitschii</i>
<i>Diospyros iturensis</i>	<i>Sarcocephalus</i> sp.
<i>Elaeis guineensis</i>	<i>Spathodea campanulata</i> subsp. <i>nilotica</i>
<i>Entandrophragma angolense</i>	<i>Sterculia tragacantha</i>
<i>Entandrophragma cylindricum</i>	<i>Strombosiosis</i> sp.
<i>Entandrophragma utile</i>	<i>Symphonia globulifera</i>
<i>Ficus</i> sp.	<i>Terminalia superba</i>
<i>Funtumia africana</i>	<i>Tetrapleura tetraptera</i>
<i>Garcinia</i> sp.	<i>Trema orientalis</i>
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	<i>Triplochiton scleroxylon</i>
<i>Greenwayodendron suaveolens</i>	<i>Trilepisium madagascariense</i>
<i>Guibourtia demeusei</i>	<i>Uapaca bossenge</i>
<i>Harungana madagascariensis</i>	<i>Uapaca guineensis</i>
<i>Hallea stipulosa</i>	<i>Uapaca heudelotii</i>
<i>Homalium africanum</i>	<i>Xylopia aethiopica</i>
<i>Hymenocardia acida</i>	<i>Zanthoxylum gillettii</i>
<i>Irvingia smithii</i>	<i>Zanthoxylum lemairei</i>
<i>Khaya anthotheca</i>	<i>Zanthoxylum thomense</i>
<i>Khaya grandifolia</i>	

Il convient de noter que, depuis 2008, les forêts denses humides offrent un avantage supplémentaire sur la scène nationale et internationale. En effet, la Conférence de Bali (2008) a introduit le concept de « Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation » des forêts (REDD). Ce concept serait applicable pour la seconde période d'engagement de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), post 2012. Il est donc primordial d'estimer les émissions liées à la

déforestation et à la dégradation (EDD). Pour cela il importe d'établir une typologie des forêts présentes sur le territoire en lien avec les stocks de carbone dans chacune d'elles. Signalons que le territoire de Gemena a été identifié comme l'une des zones pilotes en RD Congo pour le mécanisme REDD+.

(Voir la carte d'occupation du sol du Sud-Ubangi dans le cahier hors-texte.)



## 2. LES FORÊTS DENSES SUR SOLS HYDROMORPHES

De manière générale, les forêts sur sols hydromorphes sont situées le long du réseau hydrographique. Elles résultent de la présence de sols mal drainés et de fréquentes inondations. Plusieurs types de forêt peuvent être distingués en fonction de la richesse du milieu ou de la durée des inondations. Les forêts denses sur sols hydromorphes peuvent dans les meilleures conditions atteindre 45 m de hauteur. Leur strate supérieure, c'est-à-dire les arbres, est plus ouverte et plus régulière que celle des forêts sempervirentes de terre ferme. Ces formations possèdent une flore endémique diversifiée, quoique assez pauvre d'une manière générale : *Uapaca* spp. *Guibourtia demeusei*, *Myrtagyna* spp. et les palmiers du genre *Raphia*.

Dans le Sud-Ubangi, les forêts sur sols hydromorphes représentent 22,5 % de la végétation totale. Ces forêts forment un large massif forestier au sud du Sud-Ubangi le long des rivières au niveau de Bomboma, Bangabola et Budjala. Ces forêts longent par endroits la rivière Ubangi et se situent également le long de petits cours d'eau.

Se trouvant au cœur de la cuvette centrale, le Sud-Ubangi présente différents types de forêts sur sols hydromorphes dont les plus importantes sont :

(i) les forêts périodiquement inondées, définies comme celles bordant les rivières et sujettes à des montées naturelles des eaux des rivières pendant les saisons pluvieuses. Ces forêts sont généralement composées des espèces suivantes : *Oubanguia africana*, *Guibourtia demeusei*, *Albizia laurentii*, *Uapaca guineensis*, *Lannea welwitschii*, *Didelotia unifoliolata*, *Zeyherella longepedicellata*, *Parinari congensis*, *Scytopetalum pierreanum* et *Xylopiia aurantiiodora* ; et les sous-bois présentent les espèces suivantes : *Aframomum melegueta*, *Phoenix reclinata*, *Eremospatha macrocarpa*, *Alchornea cordifolia*. On y trouve également quelques espèces caractérisant les abords de la rivière Ubangi, notamment *Uapaca bossenge*, *Irvingia smithii*, *Cynometra mannii*, *Mimosa pigra*, etc. Dans les zones attenantes à la rivière, on rencontre des forêts à *Ouretea* et à *Cynometra-Copaifera*.

(ii) les forêts marécageuses, définies comme des forêts qui se développent sur les sols gorgés d'eau

ou qui comportent au moins une nappe phréatique superficielle pendant les périodes d'assèchement. Ces forêts présentent des associations à *Rothmannia munsae* et à *Lasiodiscus marmoratus*. D'autres espèces caractérisent ce type de forêts :

*Alstonia congensis*  
*Beilschmiedia corbisieri*  
*Berlinia grandiflora*  
*Coelocaryon botryoides*  
*Dactyladenia dewevrei*  
*Entandrophragma palustre*  
*Eriocoelum microspermum*  
*Erismadelphus exsul*  
*Hallea ledermannii*  
*Hallea stipulosa*  
*Macaranga saccifera*  
*Macaranga schweinfurthii*  
*Pycnanthus marchalianus*  
*Stachyothyrsus staudtii* *Symphonia globulifera*  
*Syzygium guineense*  
*Uapaca guineensis*  
*Xylopiia rubescens*

D'autres forêts marécageuses très présentes dans le district sont celles à *Raphia laurentii* et à *Raphia sese* et des forêts galeries à *Hallea stipulosa* et *Gilbertiodendron dewevrei* ainsi que des forêts riveraines : *Guibourtia demeusei* et *Sterculia subviolacea* (syn. : *Sterculia ambacensis*). Ce sont surtout des forêts inondables dans des dépressions formées sur des dalles latéritiques.

De manière générale, la végétation aquatique se distingue par la présence de :

- *Thalia welwitschii* (syn. : *Thalia geniculata*) dans les marais ;
- *Nymphaea lotus* et *Utricularia inflexa* (syn. : *Utricularia thoningii*).

## 3. LES SAVANES

De manière générale, la savane boisée est une formation végétale entre la savane herbeuse et la forêt claire. Le recouvrement des ligneux est compris entre 25 et 60 %, mais diffère de la forêt claire par des arbres ayant une hauteur plus faible. La savane arborée se caractérise par des arbres à faible densité (inférieure à 40 %) et

dont la taille est supérieure à 7 m ; cette strate ligneuse surmonte une strate herbacée dynamique. La savane arbustive est composée d'un tapis dense de graminées sur lequel se développent des arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 7 m et dont la densité est faible. La savane herbeuse, quant à elle, est composée uniquement d'un tapis dense de grandes herbes graminéennes. Certaines de ces savanes secondaires sont très vieilles, ce qui est confirmé par le fait que les animaux se sont adaptés à cet environnement, notamment les grands herbivores (girafes, antilopes, etc.).

Sur l'origine des savanes (herbeuse, arbustive, arborée ou boisée), trois scénarios sont possibles. Aucun n'est exclusif, ni exhaustif, mais ils peuvent servir de repère :

- origine naturelle : ces savanes (principalement graminéennes) se sont installées dans des

milieux qui ne pouvaient pas accueillir une végétation forestière abondante en raison de la pauvreté du sol ou de conditions climatiques limitantes ;

- origine relictuelle : ces savanes seraient apparues durant une période plus sèche et se seraient maintenues grâce à l'action des feux. Le passage fréquent du feu empêche son évolution vers une savane arborée puis une savane boisée et à terme une forêt claire ;
- origine secondaire : ces savanes succèdent à des formations arborescentes. Cette secondarisation qui provient de la dégradation de la forêt est principalement anthropique (agriculture, feu, etc.).



III. 4.3. La savane.  
 (Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2003.)

Dans le district du Sud-Ubangi, les savanes (herbeuses et arbustives) représentent près de 24 % de l'occupation du sol. La savane herbeuse présente généralement des formes de dégradation récente du couvert forestier par la présence de jachère boisée dominée par *Pennisetum purpureum* et de jachère herbeuse. Ces savanes herbeuses se trouvent en différents endroits au milieu de la forêt dense humide.

#### Espèces herbacées

*Andropogon gabonensis*  
*Andropogon gayanus*  
*Andropogon pseudapricus*  
*Andropogon schirensis*  
*Chasmopodium caudatum*  
*Chrysopogon nigritanus*  
*Elionurus hensii*  
*Hyparrhenia rufa*  
*Hyparrhenia diplandra*  
*Hyparrhenia familiaris*  
*Hyparrhenia confinis*  
*Hyperthelia dissoluta*  
*Panicum maximum*  
*Panicum repens*  
*Setaria sphacelata*  
*Pennisetum purpureum*

#### Espèces ligneuses

*Combretum comosum*  
*Cleome polyanthera*  
*Mimosa pigra*  
*Mussaenda arcuata*  
*Striga asiatica*  
*Vernonia colorata*

Savanes herbeuses à *Imperata cylindrica* issues de la déforestation et de feux de brousse lors de la pratique traditionnelle des cultures sous forêt. Elles se rencontrent dans les zones où des élevages de type extensif se sont développés au niveau de Libenge, Zongo et Gemena.

La végétation herbeuse de terre ferme, dominée par l'espèce *Imperata cylindrica* présente les variations suivantes :

- *Brachiaria kotschyana* (syn. : *Urochloa comata*) ;
- *Loudetia phragmitoides* ;
- *Vigna unguiculata* ;

- groupement à *Hyparrhenia diplandra* ;
- végétation des dalles latéritiques.

Une des particularités du district du Sud-Ubangi est la présence d'« *esobe* », terme bangala pour désigner la graminée *Hyparrhenia diplandra* et, par extension, toute étendue herbeuse. Ces plaines herbeuses sont généralement entourées par des formations forestières de terre ferme ou de forêts marécageuses. L'*esobe* sec est une formation aux herbes hautes et aux arbres très espacés et bas ; ce qui s'apparente à la savane arbustive ; l'*esobe* humide est une formation herbeuse longeant une cours d'eau ou bordant des mares, des endroits inondés, marécageux, etc.

Dans le district du Sud-Ubangi, on trouve des *esobe* de formation de prairie basse à *Bulbostylis laniceps*, *Panicum parvifolium*, *Xyris* sp. et *Lycopodium carolinianum* (plus répandue) et des *esobe* à formation buissonnante à *Stipularia africana*, *Phacelurus gabonensis* (syn. : *Jardinea gabonensis*), *Dissotis* sp. et *Clappertonia ficifolia*.

#### 4. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE

De manière générale, le complexe agricole en zone forestière constitue un mélange de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières (manioc, maïs, arachides, bananes, etc.) et de plantations villageoises qui ont remplacé progressivement la forêt dense humide. Il correspond aux zones de forte activité anthropique.

Dans le district du Sud-Ubangi, les complexes agricoles forment près de 25 % de la superficie totale du district. La plus grande zone agricole se trouve à l'est du Sud-Ubangi tout autour de Gemena et s'étend au sud-ouest jusqu'à Bomboma en passant par Kungu, jusqu'à Bominenge à l'est et Bogose-Nubea au nord. D'autres zones agricoles se situent au niveau de Zongo, de Libenge et de Yumbi. Au sud de Gemena, il y a également beaucoup de plantations.

#### Biodiversité et endémisme

La biodiversité ainsi que le taux d'endémisme est une considération supplémentaire dans la gestion de la flore locale. L'endémisme indique qu'une région a une composition floristique unique et parfois même rare. Notons qu'une bonne gestion des complexes agricoles (24,6 %) est impérative afin d'éviter son expansion pour la préservation des différents types de végétation et sa biodiversité floristique qui caractérise le district.

Liste non exhaustive des espèces endémiques de la République démocratique du Congo dont l'aire de répartition fait partie du Sud-Ubangi :

*Bersama abyssinica*  
*Cnestis corniculata*  
*Cnestis sapinii*  
*Combretum robynsii*  
*Deinbollia laurentii*  
*Placodiscus pynaertii*  
*Polygala gilletiana*  
*Scaphopetalum dewevrei*  
*Strombosia nigropunctata*  
*Syzygium giorgii*  
*Xylopia pynaertii*

#### 5. AGRICULTURE PERMANENTE

L'agriculture permanente est un ensemble de zones agricoles cultivées en permanence, en ce compris les plantations industrielles de palmiers, de caféiers, d'hévéas, etc. Pour des raisons de lisibilité cartographique, l'agriculture permanente inclut également les zones urbaines et d'habitat dense souvent étroitement associées à des espaces agricoles en permanence.

Dans le district du Sud-Ubangi, l'agriculture permanente couvre moins de 0,5 % de la superficie totale et se trouve principalement aux alentours des villes comme Gemena.

#### 6. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les risques environnementaux sont de trois types :

##### 1- Appauvrissement des sols

Les avantages commerciaux liés à la présence d'un aéroport ou des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet épuisement. La forte croissance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit par ailleurs les pâturages disponibles et entraîne un surpâturage, parfois même un ravage des cultures par les bêtes en divagation. Notons aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse (dans le cas d'élevage) qui détruit l'humus conduisant également à la diminution de la fertilité des sols.

##### 2- Destruction définitive de la forêt

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt si les cultures s'y développent pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères, empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent avec comme conséquence un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

##### 3- Exploitation forestière

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité des routes, ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. L'exploitation du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité réalisée de manière artisanale a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays pour plusieurs raisons, dont quelques principales sont les suivantes :

- les entreprises forestières qui exploitaient jadis le bois dans la zone forestière ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture (difficultés pour l'entreprise de disposer des crédits et devises nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et pour le renouvellement des équipements ; la non-électrification de la province et des usines de transformation) ;

- l'absence de sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel forestier est négligeable amène la population à la recherche de moyens de survie à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

Dans le district du Sud-Ubangi, l'expansion des complexes agricoles (près de 24 %) est une des principales raisons de la déforestation. Seul l'extrême sud à la frontière avec l'Équateur n'est pas atteint par l'agriculture, car l'activité principale est la pêche.

Une destruction massive des forêts a été effectuée dans les années 1970 pour la culture du café. Il faut ajouter à cela le fait qu'il y a une forte densité démographique et, par conséquent, une forte pression sur l'environnement forestier, qui se traduit par l'agriculture sur brûlis sur la terre ferme et par l'agriculture permanente dans les prairies aquatiques. Cette dernière a provoqué des maladies, ce qui a suscité une nette augmentation de la pratique de la riziculture depuis les années 1990 dans le marécage de la Ngiri. Les forêts fermées du nord-ouest ont presque entièrement disparu et sont actuellement remplacées par de la savane. L'augmentation de la pauvreté et de la démographie sont les causes de cette déforestation et de la dégradation des forêts de la province en général.

Il convient de signaler que la végétation de cette province ne bénéficie d'aucune mesure de protection, malgré la présence d'une réserve forestière de Rubite à Libenge, qui se trouve actuellement à l'état d'abandon. Rajoutons également la réserve de la Ngiri, nouvellement créée (1975) dont les études d'impacts environnementaux ont montré la pression exacerbée des activités anthropiques sur la biodiversité. La flore de cette réserve forme un habitat (*Esobe*) important pour la survie de beaucoup d'espèces animales (surtout des oiseaux) dont elles dépendent étroitement. La protection de la communauté végétale présente donc un avantage certain pour la protection de la faune de la province.

### Statuts des espèces sur la liste rouge de l'UICN en 2011

Les forêts sont menacées par diverses actions humaines, avec notamment l'exploitation forestière, mais surtout par l'agriculture qui est responsable à 90 % des cas de la déforestation (FAO 2009). Il est donc important de prendre conscience des espèces présentes au sein des forêts afin de mieux les protéger. L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), détermine le statut des espèces sur base de recherches de terrain. Elle rédige ainsi des listes d'espèces menacées dont il faut tenir compte dans un objectif de conservation de la biodiversité. Les espèces les plus menacées sont citées ci-dessous pour avoir une vue d'ensemble des espèces à tenir en compte plus particulièrement. Du plus préoccupant au moins préoccupant :

#### En danger (EN)

- *Pericopsis elata*

#### Vulnérable (VU)

- *Beilschmiedia giorgii*

- *Azelia africana*

- *Allophylus agbala*

- *Guarea cedrata*

- *Entandrophragma angolense*

- *Entandrophragma cylindricum*

- *Entandrophragma utile*

- *Khaya anthotheca*

- *Khaya grandifoliola*

- *Lovoa trichilioides*

### RÉFÉRENCES

- Bomboma* (site du peuple Bomboma au Sud-Ubangi) (en ligne). <http://www.bomboma.org/commun/collectivite.php> (accès le 3 août 2012).
- De Wildeman, E. 1911. *Études sur la Flore des districts des Bangala et de l'Ubangi (Congo belge)*. Bruxelles : Misch & Thron (coll. « Plantae Thonnerianae Congolenses. Série II »).
- « Graphiques ombrothermiques sur la base de données 1901-2009 : CRU TS 3.1 (land) 0.5 ». *KNMI Climat Explorer* (en ligne). <http://climexp.knmi.nl/start.cgi?someone@somewhere> (accès le 3 août 2012).
- Jongen, P. 1961. *Étude des facteurs géomorphologiques et pédologiques. Aspect économique et social*

*de la vocation des sols. Région des péné-plaines de basse altitude occupées par des savanes dérivées. Districts de l'Ubangi, de la Mongala, du Bas-Uele et du Haut-Uele*. Bruxelles : Institut national pour l'étude agronomique du Congo.

Laghmouch, M. 2008. *Carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo au 1/500 000*. Tervuren (Belgique) : Département des Sciences de la terre-Musée royal de l'Afrique centrale.

Lebrun, J. 1932. « Études botaniques dans le district de l'Ubangi ». *Bulletin agricole du Congo belge* 23 : 135-146.

Lebrun, J. 1936. *Répartition de la forêt équatoriale et des formations végétales limitrophes*. Bruxelles : Ministère des Colonies, publication de la direction générale de l'agriculture et de l'élevage.

Lebrun, J. & Gilbert, G. 1954. *Une classification écologique des forêts du Congo*. 89 p.

MECNT. 1999. *Plans d'action provinciaux de la biodiversité (appendice du plan d'action national)*. Kinshasa : République démocratique du Congo. *The IUCN Red List of Threatened Species* (en ligne). <http://www.iucnredlist.org/>

Vancutsem, C., Pekel, J. F., Evrard, C., Malaisse, F. & Defourny, P. 2009. « Mapping and characterizing

the vegetation types of the Democratic Republic of Congo using spot vegetation time series ». *International Journal of Applied Earth Observation and Geoinformation* 11(1) : 62-76.

Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F., Lubamba, J.-P.K., Blaes, X., de Wasseige, C. & Defourny, P. 2006. *The Land Cover Map of the Democratic Republic of Congo*. Presses universitaires de Louvain ISBN2-87463-016-0, UCL-Geomatics, Belgium, disponible sur <http://www.uclouvain.be/enge-cartesRDC>.

Verhegghen, A. & Defourny, P. 2010. « A new 300 m vegetation map for Central Africa based on multi-sensor times series ». In Jos A. Sobrino, *Third Recent Advances in Quantitative Remote Sensing*. Communication au colloque *Third recent advances in quantitative remote sensing*, Valence (Espagne) du 27/09/2010 au 01/10/2010.

Vérification des synonymes et la distribution des espèces sur la base de données des plantes africaines. « African Plant Database ». *Conservatoire et jardin botaniques ville de Genève* (en ligne). <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/africa/recherche.php> (accès le 3 août 2012).

Walter, H. & Lieth, H. 1960. *Klimadiagramm-weltatlas*. VEB Gustav Fischer Verlag Jena.



## CHAPITRE 5

# LA FAUNE DU SUD-UBANGI

*par Mark Hanssens*

Le district du Sud-Ubangi est caractérisé par la présence de la forêt tropicale humide, dans le sud, des forêts claires, au centre, et des savanes et forêts mosaïques, au nord<sup>10</sup>.

À partir de différentes sources, une liste des espèces a été constituée pour les quatre groupes de vertébrés : poissons, amphibiens et reptiles, oiseaux, mammifères (voir les détails ci-dessous). Il est important de tenir compte du fait que ces listes sont basées sur nos connaissances actuelles et qu'elles reposent sur les collections et les observations de terrain réalisées à ce jour et sont dès lors incomplètes. Un bref aperçu de l'origine des collections au Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) montre, en outre, que le nombre de stations zoologiques où des spécimens ont été collectés dans le district du Sud-Ubangi (comme c'est le cas pour beaucoup d'autres régions du Congo, particulièrement dans les zones forestières, qui sont généralement moins accessibles) reste très limité. D'autre part, il faut également tenir compte du fait que ces collections sont « historiques » et qu'en conséquence elles ne donnent pas nécessairement une image fidèle de la composition

de la faune aujourd'hui. Les premières collections du MRAC datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est donc possible que des espèces qui apparaissaient autrefois à un endroit déterminé n'y soient plus présentes actuellement. Les causes de la disparition d'espèces sont liées à la pression croissante des populations humaines. Cette influence de l'homme peut prendre différentes formes. Sous l'effet de la chasse ou de la perte de leur habitat (déboisement, assèchement des marais, etc.), des populations peuvent disparaître et des espèces peuvent même, dans des conditions extrêmes, s'éteindre totalement.

### 1. ÉCOLOGIE ET BIOGÉOGRAPHIE

La plupart des animaux sont attachés à un habitat ou à un biotope spécifique. Parmi les animaux terrestres, l'on ne trouve certaines espèces que dans les forêts tropicales humides (comme l'okapi ou le paon du Congo), tandis que d'autres sont adaptées à la savane ou à la montagne. De même, parmi les animaux aquatiques, certaines espèces marquent clairement leur préférence pour un habitat bien déterminé. Il faut donc en tenir compte en examinant les listes d'espèces.

### 2. PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES

Dans le district du Sud-Ubangi on ne trouve pas de parcs nationaux ni de réserves ou domaines de chasse dans lesquels la diversité des animaux est généralement

---

10 Nous remercions Tobias Musschoot, Gert Boden et Tuur Moelants pour la réalisation des cartes de distribution des poissons dans le bassin du Congo. Michel Louette, Stijn Cooleman et Alain Reygel ont eux aussi participé à la composition et à l'amélioration de la liste d'espèces pour les oiseaux. Wim Wendelen et Emmanuel Gilissen ont aidé à constituer et améliorer la liste d'espèces pour les mammifères. Mohamed Laghmouch (MRAC, département de Géologie, Cartographie) nous a fourni les informations géographiques (GIS) et les cartes.

bien surveillée et documentée. En raison de cette absence, il a été malaisé d'obtenir des informations récentes sur la diversité présente dans le district.

### 3. DIVERSITÉ

#### 3.1. LES POISSONS

Les listes d'espèces de poissons sont entièrement basées sur une série de cartes de distribution portant sur l'ensemble des poissons d'eau douce du Congo (ces cartes de distribution ont été réalisées au sein du laboratoire d'ichtyologie du MRAC). Ces cartes ont été établies et mises à jour à partir des données de distribution de la FishBase (Froese & Pauly 2009) et de données tirées de la littérature. La plupart des espèces de la liste ont été recueillies à l'intérieur des frontières du district. Par ailleurs, un certain nombre d'espèces recueillies en dehors de la province ont également été ajoutées à la liste. Ces espèces sont soit largement répandues dans la région, soit ont été recueillies non loin des frontières du district du Sud-Ubangi, dans des affluents débouchant dans les fleuves à l'intérieur du district. La présence de ces espèces à l'intérieur de la province même est par conséquent hautement probable.

En ce qui concerne les poissons, la faune est dominée en RD Congo – et donc aussi dans le district du Sud-Ubangi – par une série d'ordres ou de familles.

L'ordre des Characiformes est l'un des plus riches en termes d'espèces dans le bassin du Congo. Il est dominé par les familles des Alestiidae et des Distichodontidae. Le genre *Hydrocynus* (poisson-tigre) fait partie de la famille des Alestiidae. Le poisson-tigre est le plus grand poisson prédateur du bassin du Congo. Il se caractérise par un corps fuselé et par une large bouche faite de dents acérées et fortement développées.

La famille des Cyprinidés ou carpes (dans l'ordre des Cypriniformes) comprend plusieurs genres. Deux d'entre eux comportent de nombreuses espèces : le genre *Barbus* qui regroupe principalement les petits barbeaux, et le genre *Labeo* dans lequel on retrouve une série d'espèces de plus grande taille. Bien que ces deux genres regroupent de très nombreuses espèces, celles-ci sont souvent fort semblables et donc difficiles à identifier.

La famille des Mormyridés ou poissons-éléphants (dans l'ordre des Osteoglossiformes) comprend une série d'espèces caractérisées, entre autres, par la présence d'un organe électrique. Cet organe se trouve à la base de la queue et peut émettre des impulsions électriques. La tête de ces poissons est dotée de récepteurs avec lesquels ils peuvent capter ces impulsions électriques. Ces impulsions leur permettent de s'orienter et de détecter leur proie (ce système est donc comparable au système d'écholocation des chauves-souris) et servent aussi à la communication entre individus de la même espèce. La forme des impulsions est différente pour chaque espèce, si bien que ces animaux sont capables de faire la distinction entre des impulsions émises par des membres de leur espèce (partenaires potentiels) et des individus appartenant à une autre espèce.

L'ordre des Siluriformes (poissons-chats) comprend différentes familles qui présentent une grande variété sur le plan morphologique et écologique. Les poissons-chats se caractérisent, entre autres, par l'absence d'écaillés sur le corps et la présence de barbillons – parfois très longs – au niveau de la bouche et du menton. Le genre *Clarias* (famille des Clariidae) a une importance commerciale considérable. Différentes espèces sont fréquemment utilisées en aquaculture en raison du fait qu'elles présentent une grande tolérance par rapport à leur environnement et peuvent être élevées en grand nombre.

Tout comme les poissons-chats, les espèces de la famille des Cichlidae (dans l'ordre des Perciformes) présentent une grande variété morphologique et écologique. La plupart des espèces sont fortement adaptées à un habitat spécifique (type de sol ou de végétation particulier, rapides...). Dans cette famille, les soins apportés à la progéniture sont très développés et très variés. Il y a les pondreuses sur substrat qui déposent leurs œufs sur le sol ou la végétation et qui continuent par la suite à protéger leurs œufs ainsi que les juvéniles. Il y a ensuite les incubateurs buccaux spécialisés : les femelles dans certains cas, les mâles dans d'autres, ou encore les individus des deux sexes conservent les œufs et les juvéniles dans la bouche afin de les protéger contre la prédation. La perche du Nil (*Oreochromis niloticus* et les espèces apparentées) est très importante économiquement. Ces espèces sont souvent utilisées en aquaculture et sont ainsi bien souvent introduites dans des régions où elles n'étaient

pas présentes à l'origine. L'*Oreochromis niloticus* qui n'est pas présent dans le bassin du Congo, excepté dans lac Tanganyika, a été introduit en de nombreux endroits, où il entre en compétition avec les Cichlidae d'origine, qu'il finit bien souvent par évincer.

#### 3.2. LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES

La liste des amphibiens et des reptiles a été constituée à partir des données des collections présentes au MRAC. Seules les espèces capturées dans le district du Sud-Ubangi ont été reprises dans la liste.

Les connaissances taxinomiques relatives aux grenouilles (amphibiens) sont problématiques. Étant donné que les spécimens conservés dans les collections sont souvent forts similaires sur le plan morphologique et qu'aucune information n'est disponible quant aux cris et aux motifs de couleur, bon nombre de ces spécimens sont difficiles à identifier. Pour mettre au point la classification de ce groupe, il est indispensable de recueillir des informations sur le terrain concernant les motifs de couleur et leur variabilité à l'intérieur d'une espèce. En outre, il convient aussi de documenter le cri du mâle et de déterminer quels individus s'accouplent entre eux.

Les amphibiens (parmi lesquels les grenouilles) ont souvent un cycle de vie qui comporte deux phases distinctes. Les juvéniles (têtards chez les grenouilles) sont entièrement aquatiques, tandis que les individus adultes se meuvent aussi bien dans l'eau que sur terre. De nombreuses grenouilles arboricoles vivent même l'entièreté de leur vie hors de l'eau. Les grenouilles ayant une peau fortement perméable (la respiration se fait ainsi principalement par la peau), elles constituent aussi d'importants bio-indicateurs. En cas de pollution du milieu aquatique, elles sont souvent les premières espèces à disparaître. Sous l'effet de la pollution et de l'infection fongique croissante, de nombreuses espèces sont menacées au niveau mondial, si bien que nombre d'entre elles figurent sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (IUCN 2010).

Le district du Sud-Ubangi se trouve dans l'aire de distribution des trois espèces de crocodile connus en

Afrique. Il s'agit du crocodile du Nil, qui avait une distribution originale presque panafricaine, et deux espèces beaucoup plus rares, le faux gavial d'Afrique ou crocodile à nuque cuirassée et le crocodile nain.

##### 3.2.1. LE CROCODILE DU NIL

Le crocodile du Nil, *Crocodylus niloticus*, présent à l'origine dans tout le bassin congolais, a disparu de certaines rivières ou régions sous la pression humaine. Néanmoins, cette espèce, répandue dans presque toute l'Afrique, n'est pas menacée, et son statut IUCN est « risque faible/préoccupation mineure ». Le crocodile du Nil est une grande espèce prédatrice (taille maximale 6 à 7 m), qui se nourrit principalement de poissons (pour les juvéniles, des insectes, grenouilles et têtards composent la nourriture principale). Ce qui fait du crocodile du Nil une espèce redoutée est son comportement agressif. Il attaque les animaux au bord de l'eau et pour un grand crocodile, l'homme est susceptible d'être une proie. On a observé des crocodiles sautant hors de l'eau jusqu'à une hauteur d'à peu près deux tiers de leur longueur. Une fois la proie capturée, celle-ci est submergée, jusqu'à ce qu'elle se noie, ou croquée régulièrement par les fortes mâchoires. La proie est dévorée et, peut-être, avalée sous l'eau. En raison de sa grande distribution et de sa population, le crocodile du Nil a le statut « préoccupation mineure » (IUCN 2010) sur la liste rouge de l'IUCN. Néanmoins, il est menacé dans certaines parties de sa distribution.

##### 3.2.2. LE FAUX-GAVIAL D'AFRIQUE

Le faux-gavial d'Afrique (*Crocodylus cataphractus*) se trouve dans le bassin Congolais à l'ouest du lac Tanganyika et dans le lac Tanganyika. C'est une espèce de taille moyenne (taille maximale environ 3 m), caractérisée par un museau long et étroit. Cette espèce se nourrit principalement de poissons, ou si l'opportunité s'en présente, d'oiseaux, reptiles et amphibiens. Contrairement au crocodile du Nil, c'est une espèce timide, qui fuit les hommes. Elle ne pratique pas la technique de chasse par embuscade, et ne présente aucun danger pour l'homme. Les connaissances sur cette espèce sont très pauvres. Son statut sur la liste rouge de l'IUCN est « données insuffisantes » (IUCN 2010).

### 3.2.3. LE CROCODILE NAIN

Le crocodile nain, *Osteolaemus tetraspis*, est une espèce de taille relativement petite (longueur environ 2 m), avec une tête, un corps et une queue fortement cuirassés. Cette espèce est très peu connue. Apparemment, elle préfère les rivières qui coulent mollement, et évite les rivières majeures. Sa présence a été rapportée dans des régions de forêts ou de savanes. Cette espèce, principalement nocturne, se nourrit de crabes, de grenouilles et de poissons. Le statut du crocodile nain sur la liste rouge de l'UICN est « vulnérable » (IUCN 2010), mais davantage de recherches s'avèrent nécessaires.

## 3.3. LES OISEAUX

La liste des espèces est basée sur les spécimens de la collection du MRAC qui ont été recueillis dans la province. La nomenclature pour les oiseaux respecte celle donnée dans Avibase (Lepage 2001) et Birdlife international (2011).

### 3.3.1. LE HÉRON POURPRÉ<sup>11</sup>

Le héron pourpré (*Ardea purpurea*) est une espèce migratoire avec une très grande distribution [le paléarctique ouest (Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord), l'Afrique et l'Asie tropicale]. Les différentes populations se reproduisent à différents moments de l'année, les populations africaines le font pendant la saison des pluies. Le héron pourpré se reproduit en colonies, relativement petites (de 2-3 jusqu'à 50 paires par colonie), en Afrique. Il habite des terres marécageuses, avec une préférence pour les roseaux denses. Il se nourrit de poissons, salamandres, grenouilles, insectes, crustacés, mollusques, et même de petits mammifères, oiseaux et reptiles. En raison de sa vaste aire de distribution et de sa grande population, son statut UICN est « préoccupation mineure » (IUCN 2010).

<sup>11</sup> Birdlife International (2011).

### 3.3.2. LE CORMORAN AFRICAÏN<sup>12</sup>

Le cormoran africain (*Phalacrocorax africanus*) a aussi une énorme aire de distribution couvrant presque toute l'Afrique subsaharienne, à l'exception des zones trop arides. Il est principalement sédentaire, mais peut migrer partiellement en fonction du niveau atteint par les inondations. Sa reproduction est associée à la saison des pluies et au niveau d'inondation. Elle se fait généralement en association avec d'autres oiseaux aquatiques, en colonies mixtes comportant de 1 à 5 paires de cormorans. Il préfère les eaux protégées. Il se nourrit principalement de poissons, et préfère les proies relativement lentes (particulièrement les cichlidés). En raison de sa grande distribution et de sa grande population, son statut UICN est « préoccupation mineure » (IUCN 2010).

## 3.4. LES MAMMIFÈRES

Pour la composition des listes de mammifères pour la province du Sud-Ubangi, différentes sources ont été utilisées également. Une première liste a été constituée à partir de la banque de données des mammifères du MRAC. Ensuite, une série d'espèces ont été ajoutées sur la base des faunes mammaliennes (Kingdon 1997 ; Kingdon 2006).

### 3.4.1. LE CHIMPANZÉ<sup>13</sup>

Le chimpanzé, *Pan troglodytes* présente, comparativement aux gorilles, une distribution relativement grande dans les forêts humides d'Afrique centrale et occidentale. Selon la liste rouge de l'UICN, le statut du chimpanzé est « en danger » (IUCN 2010) avec une tendance décroissante de la population. Ses habitats préférés sont les forêts pluvieuses et les forêts galeries, pénétrant la savane, ainsi que les forêts de plaine et de montagne. Son régime est constitué pour moitié de fruits, et pour moitié de feuilles, de brindilles et d'écorces. Il consomme aussi certains insectes (comme les termites), ainsi que de petits mammifères. Les

<sup>12</sup> Birdlife International (2011).

<sup>13</sup> Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

chimpanzés forment des communautés sociales de 15 à 20 individus, la taille des communautés dépendant de la présence de nourriture.

Jusqu'en 1927, une seule espèce de chimpanzé était reconnue. En étudiant du matériel crânien provenant des collections du MRAC, Harold Coolidge avait d'abord observé que certains crânes, identifiés comme des crânes de chimpanzés juvéniles, représentaient, en fait, des spécimens adultes (les sutures crâniennes de ces crânes étaient complètement fusionnées). Schwarz, un autre spécialiste des primates africains, savait déjà que les chimpanzés étaient différents d'une rive à l'autre du fleuve Congo. Lorsqu'il visita le Musée quelques semaines après Coolidge, le directeur du Musée, Henri Schouteden, lui communiqua les observations de Coolidge. Schwarz fit alors une brève description du Bonobo ou chimpanzé nain, basée sur un crâne et une peau acquis par le Musée en 1927. Les deux espèces de chimpanzé sont distribuées des deux côtés des rives du fleuve Congo. On trouve le Bonobo (espèce endémique de la RD Congo) uniquement au sud (rive gauche) du fleuve, tandis que plusieurs populations de chimpanzé sont distribuées de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique centrale. En RDCongo, on le trouve exclusivement dans les forêts au nord (rive droite) du fleuve.

### 3.4.2. L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE<sup>14</sup>

L'éléphant (*Loxodonta africana*) est toujours présent dans le district du Sud-Ubangi. Deux sous-espèces sont reconnues dans l'éléphant d'Afrique : l'éléphant de savane (*Loxodonta africana africana*) et l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*). L'éléphant de forêt se distingue de l'éléphant de savane, entre autres, par sa taille plus petite en moyenne, ses oreilles plus petites et ses défenses plus petites et plus étroites. Le statut UICN de l'éléphant africain est « vulnérable », mais la population totale de l'éléphant africain est croissante (IUCN 2010). Malheureusement ce n'est pas le cas pour l'éléphant en RD Congo, dont la population a diminué en raison des périodes d'instabilité politique récentes et du braconnage.

<sup>14</sup> Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

### 3.4.3. L'HIPPOTAME<sup>15</sup>

L'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) est une espèce qui dépend entièrement de la présence de l'eau, et dont la distribution historique couvrait presque tous les bassins hydrologiques de l'Afrique. Aujourd'hui elle a disparu d'une grande partie de l'Afrique du sud et dans le bassin du Nil, elle ne se trouve plus que dans les zones marécageuses du haut Nil. Sa distribution actuelle se réduit toujours. Son statut sur la liste rouge de l'UICN est « vulnérable » (IUCN 2010).

### 3.4.4. LE CHAT DORÉ AFRICAÏN<sup>16</sup>

Le chat doré africain (*Felis aurata*) est une espèce typique des forêts humides africaines. Elle est distribuée dans le bassin central congolais et dans les forêts humides de la côte de l'Afrique de l'Ouest. C'est un chat assez puissant, avec un museau court et de petites oreilles noires. La coloration et les marquages sont très variables, le dos et les flancs uniformes rouge, jaune ou gris fumé. Le ventre et l'intérieur des pattes sont tachetés. Il se nourrit de petits mammifères et d'oiseaux. Comme sa population est estimée en déclin, son statut sur la liste rouge de l'UICN est « quasi menacé » (IUCN 2010). On estime que sa population a décliné de 20 % au cours des quinze dernières années. La perte d'habitat, la chasse et le déclin du nombre de proies disponibles (ce qui est particulièrement le cas en RD Congo) y ont fortement contribué<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

<sup>16</sup> Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

<sup>17</sup> L'UICN est une organisation qui soutient, entre autres, la recherche scientifique et les missions sur le terrain. Elle travaille en collaboration avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des communautés locales afin d'élaborer des programmes durables pour le développement et la préservation de la nature. L'UICN publie la « liste rouge », une liste qui répertorie les espèces dans une série de catégories, avec leur statut. Cette liste indique quelles espèces méritent une attention particulière et donne une idée de la biodiversité à l'échelle mondiale (www.iucnredlist.org).



### 3.4.5. LE PANGOLIN À ÉCAILLES TRICUSPIDES<sup>18</sup>

Le pangolin à écailles tricuspides ou pangolin à petites écailles (*Phataginus tricuspis*) est présent dans la province de l'Équateur. Les pangolins se nourrissent de fourmis et termites, leur corps et leur queue longue et musclée sont couverts d'écailles (des extrusions cornées de l'épiderme). Le pangolin à écailles tricuspides est la plus petite espèce connue en Afrique. Il atteint une longueur totale d'environ un mètre et pèse jusqu'à trois kilos. La population du pangolin diminue ; son statut sur la liste rouge de l'UICN est « quasi menacé » (IUCN 2010).

### 3.4.6. LE PANGOLIN À LONGUE QUEUE<sup>19</sup>

Le pangolin à longue queue (*Uromansia tetradactyla*) est une petite espèce arboricole. Comme son nom l'indique, il possède une très longue queue, dont la face et le dessous sont noires. Il est actif pendant la journée, mais il est difficile à repérer, car il est très méfiant. Il reste toujours près d'un point d'eau, et dort dans les arbres creux ou les nids d'insectes qu'il a creusés. Il se nourrit de fourmis. Son statut sur la liste rouge de l'UICN est « préoccupation mineure » (IUCN 2010), en raison de sa grande population, de sa large distribution et de sa nature méfiante.



III. 5.1. Coiffure d'un habitant de Bomboma constituée de la dépouille d'un pangolin (vue de dos), 1941.

(EP.0.14154, collection MRAC Tervuren ; photo J.M. Vrydagh [Inforcongo], 1941, MRAC Tervuren ©.)

18 Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

19 Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

### 3.4.7. LE PANGOLIN GÉANT<sup>20</sup>

Le pangolin géant (*Smutsia gigantea*) est la plus large espèce de pangolins. Il a un corps puissant, couvert de grandes écailles brunes dont la forme et la texture changent avec l'âge. Lorsqu'il marche, ses pattes arrières laissent des empreintes rappelant celles de petits éléphants, tandis que ses pattes avant reposent sur ses poignets, et que ses longues griffes sont repliées vers l'arrière. Il habite les forêts mosaïques et se nourrit principalement de termites et de fourmis. Son statut UICN est « quasi menacé » (UICN 2010). Sa population a subi un déclin d'environ 20-25 % au cours des quinze dernières années, particulièrement à cause du braconnage.

Si sa population totale est en déclin, elle est considérée comme stable dans certaines régions.

### 3.4.8. LE LÉOPARD<sup>21</sup>

Le léopard (*Panthera pardus*) a une distribution qui couvre presque toute l'Afrique subsaharienne. On le trouve principalement sur des terrains accidentés et couverts d'une épaisse végétation. Sa nourriture consiste principalement en mammifères moyens à grands, parfois en oiseaux et arthropodes. Contrairement au lion, le léopard est un animal entièrement solitaire, sauf pendant la période de reproduction, quand les femelles supportent la présence du mâle pour une courte période. Comme il peut hisser ses proies dans les arbres, il évite les proies plus grosses que lui.

Le léopard est une espèce très menacée. Son statut UICN est « presque menacé d'extinction » (UICN 2010) avec une tendance décroissante de la population.

Le léopard était considéré comme un animal rusé, puissant et résistant, faisant l'objet d'une grande considération chez divers peuples bantous, particulièrement en RD Congo. C'est la raison pour laquelle le président Mobutu Sese Seko portait une toque et certains attributs en peau de léopard, un signe de grandeur aux yeux de la population. Le léopard fait même partie des armoiries de la RD Congo.

20 Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

21 Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

### 3.4.9. LE BUFFLE D'AFRIQUE<sup>22</sup>

Le buffle d'Afrique (*Syncerus caffer*) est un des plus grands bovins d'Afrique. De grandes différences existent entre le buffle de forêt (*S. c. nanus*) (présent dans le Parc national de la Salonga), et le buffle de savane (*S. c. caffer* et autres sous-espèces). Entre ces extrêmes existent des types intermédiaires et mixtes. Le buffle de forêt est plus petit (poids maximal 320 kg), avec des cornes plus réduites et moins courbées (adaptations qui lui permettent de se déplacer plus facilement dans la forêt). Le buffle de savane est nettement plus grand (poids jusqu'à 850 kg), avec des cornes beaucoup plus fortes, grandes et courbées. En forêt, on trouve les buffles dans des clairières herbeuses (dont la croissance végétale est souvent limitée par le pâturage des buffles eux-mêmes), des cours d'eau ou des bassins inondés. Dans la savane, ils préfèrent les forêts et les vallées. Le buffle de forêt forme des groupes d'une douzaine d'individus constitués de femelles, de jeunes et d'un ou plusieurs mâles. Les autres mâles sont généralement solitaires ou dans des petits groupes. La population totale du buffle d'Afrique diminue, mais comme un grand nombre d'individus survivent sur une aire de distribution très vaste, son statut sur la liste rouge de l'UICN est « préoccupation mineure » (UICN 2010).

### 3.4.10. LE BONGO<sup>23</sup>

Le bongo (*Tragelaphus euryceros*) est un boviné de taille moyenne habitant les forêts humides de l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest. Il a un corps allongé, musclé, de couleur rousse, marqué de 10 à 16 rayures blanches sur les flancs. Les mâles deviennent plus lourds et sombres avec l'âge. Les deux sexes portent des cornes en spirale. Ses habitats préférés sont les repousses de verdure, dont il se nourrit du feuillage, les plantes herbacées, les graminées et les lianes. Comme sa population est en déclin, son statut UICN est « quasi menacé » (UICN 2010).

22 Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

23 Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

### 3.4.11. LE SITATUNGA<sup>24</sup>

Le sitatunga (ou guib d'eau, *Tragelaphus spekei*) est un bovin ébouriffé, relativement haut sur pattes, caractérisé par sa posture avec pattes écartées et ses longs sabots évasés. Les mâles sont brun foncé, avec 8 à 10 rayures dorsales. Ils portent des cornes épaisses et carénées. Les femelles sont plus petites, rousses et sans cornes. Ils habitent la végétation buissonnante en bordure des cours d'eau de forêt, se nourrissent d'arbustes, de plantes herbacées et de graminées. Le sitatunga est une espèce relativement commune en Afrique Centrale. Sa population est estimée à 170 000 (UICN 2010).

### 3.4.12. L'ORYCTÉROPE<sup>25</sup>

L'oryctérope (*Orycteropus afer*) a une distribution fragmentée qui couvre toute l'Afrique subsaharienne, à l'exception des zones de forêt tropicale humide. L'oryctérope a un corps massif et des membres musclés, avec de gros doigts aux ongles forts. La tête est carrée et caractérisée par un long museau mou et mobile. C'est un animal nocturne, secret, rarement observé. Il vit dans des régions qui offrent en abondance des termites, des fourmis et des larves de coléoptères durant toute l'année. Il creuse son terrier dans le sol, parfois à une certaine distance de son aire d'alimentation. La nuit, il parcourt le trajet entre ces deux sites. Il commence à se nourrir quelques heures après le crépuscule. Il récupère la majorité de ses proies sur le sol, mais peut déterrer des termitières et des nids de fourmis, qu'il détruit rarement complètement. Il récolte ses proies au moyen de sa langue gluante. Son statut UICN est « préoccupation mineure » (UICN 2010).

24 Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

25 Kingdon (1997) ; Kingdon (2006).

## RÉFÉRENCES

*Birdlife International* (en ligne). 2011. Species Factsheet. <http://birdlife.org> (accès le 3 août 2012).

Froese, R. & Pauly D. (éd.). *FishBase*. World Wide Web electronic publication. [www.fishbase.org](http://www.fishbase.org) (version 10/2009).

IUCN. 2010. *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2* (en ligne). <http://www.iucnredlist.org>.

Kingdon, J. 1997. *The Kingdon Field Guide to African Mammals*. AP Natural World. San Diego (USA) : Academic Press.

Kingdon, J. 2006. *Guide des mammifères d'Afrique*. Paris : Delachaux et Niestlé SA.

Lepage, D. 2011. *Avibase. The World Bird Database* (en ligne). <http://avibase.bsc-eoc.org>

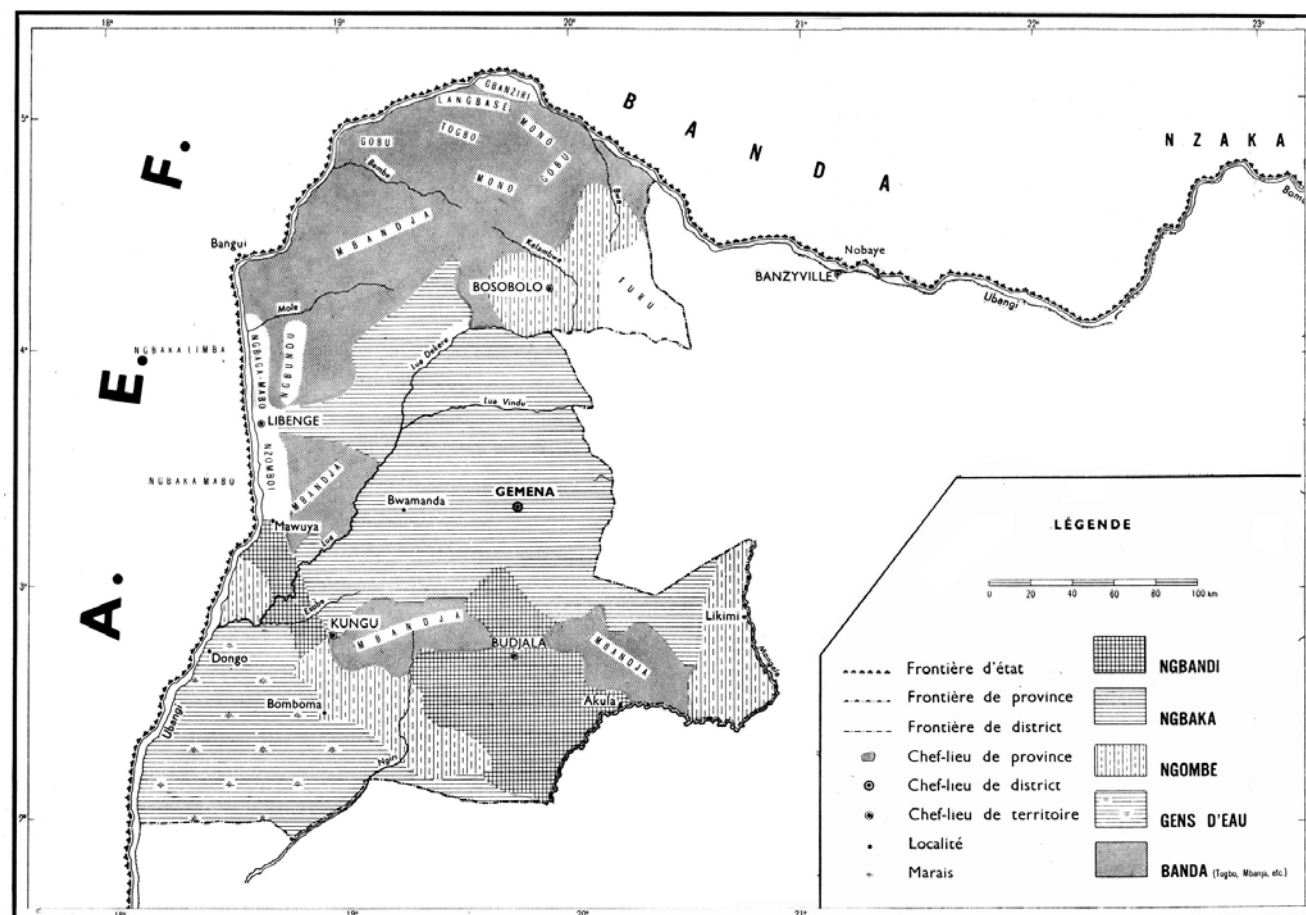
## DEUXIÈME PARTIE

### LES HOMMES

## CHAPITRE 6

### LES PEUPLES DU SUD-UBANGI

Les peuples du Sud-Ubangi



Source : Burssens (1958).

Les Ngbaka, les Ngbandi et les Mbanza [Mbandja] constituent les trois principaux peuples du Sud-Ubangi, du point de vue démographique. Mais en réalité, le district est habité par une mosaïque de peuples dont l'énumération exhaustive s'avérerait difficile. À l'exception des Ngbaka, qui ont été regroupés par l'Administration coloniale au sein d'un même territoire, les autres groupes ethniques sont éparpillés à travers le district. Des fractions de groupes, petites ou grandes, sont parfois installées sur le territoire d'un autre peuple. Ainsi rencontre-t-on des enclaves ngbandi dans un secteur mbanza. Les Ngombe, quant à eux, sont dispersés en plusieurs endroits éloignés les uns des autres. Enfin, un complexe de populations appelées « Gens d'eau » occupe le sud du district ainsi que le territoire de Budjala, où leurs villages sont toutefois encerclés de Ngbandi et de Ngombe.

Selon Herman Burssens :

« Bien que les différents habitants d'Ubangi présentent souvent des traits communs résultant de migrations anciennes ou plus récentes, de contacts réciproques parfois de longue durée, le tout associé à des conditions écologiques et des modes de vie semblables, la majorité des peuples [...] ont – ou du moins avaient – suffisamment de caractéristiques propres pour être considérés comme des ensembles distincts. Il n'empêche que, d'un point de vue socio-culturel, les ressemblances entre peuplades ubangiennes sont grandes. C'est ainsi que la culture des Mswea-Ngombe n'est pas fondamentalement différente de celle des autres groupes de population de l'Ubangi. La culture des habitants des rivières s'écarte

un peu plus, compte tenu de l'environnement spécifique et du mode de subsistance particulier, de celle des habitants de l'« intérieur du pays », quel que soit le groupe ethnique auquel ils appartiennent. Le mode de vie et l'univers mental des Ngbaka et Mbanza sont particulièrement proches. Il existe aussi, comme on peut s'y attendre, une grande affinité culturelle avec des groupes apparentés issus de la RCA voisine, en particulier avec les Manza et Gbaya et – bien sûr – avec les Banda vivant là-bas. Les Ngbandi présentent une série de traits qui coïncident avec ceux de leurs voisins, les Nzakara et les Zande occidentaux du Bas-Uele, à qui ils ont apporté, il y a plus de deux cents ans, le clan dominant des Bandia » (Burssens 2007 : 113-114).

À noter le fait que dans l'espace du Sud-Ubangi actuel, l'attribution d'appellations ethniques n'était jadis pas nécessaire dans certaines régions. Ce sont les Européens qui ont introduit l'usage des noms ethniques et qui ont également précisé leur application territoriale.

Pierre Van Leynseele met en garde :

« Dans un même type d'environnement il est plutôt illusoire de vouloir tracer des frontières ethniques. D'une communauté à l'autre, les changements socioculturels sont graduels, imperceptibles, de sorte que toute frontière est arbitraire. Même là où la différence est aussi tranchée qu'entre la prairie flottante et la forêt inondée, entre les Libinza, pêcheurs par excellence, et les Likoka agriculteurs de la forêt par tradition, il y a des points de contact





Un autre missionnaire, Vedast Maes, s'est servi d'une méthode similaire pour exhumer le passé du peuple ngbaka minagende, au sein duquel il a vécu pendant quarante-cinq ans. « Une fois attribué et accepté, écrivait-il, le nom d'un clan devient stable et reste parfois inchangé pendant des siècles, même après la dispersion de la [population d'origine] » (Maes 1984 : 30)

L'hypothèse de la reconstruction des mouvements migratoires de la sous-branche ubangienne proposée par L. Bouquiaux et J. Thomas (1980 : 807-824) est aussi fondée sur des faits linguistiques (classification généalogique des langues) étayés par des données ethnolinguistiques, ethnologiques et de tradition orale. Cette hypothèse postule deux vagues migratoires principales.

La première vague migratoire aurait conduit les populations d'Ubangi d'ouest en est, aux environs du premier millénaire avant Jésus-Christ. Cette vague aurait amené les populations dans la région du nord et du centre de la RCA, jusqu'au Bahr-el-Ghazal. Le début de la désertification du Sahara serait, selon certaines sources historiques (Ndaywell è Nziem 1997 : 49) à l'origine de cette première vague migratoire. Mais, l'explosion démographique y serait également pour quelque chose. La pointe la plus avancée de cette migration aurait été constituée par les Ngbaka-Sere-Ngbandi au nord. Au sud de ce groupe, les Azande-Nzakara seraient également parvenus jusqu'au Nil. Les Banda, par contre, auraient été en retrait par rapport à ces deux groupes.

La deuxième vague migratoire qui a conduit les peuples de l'Ubangi en place dans le triangle Nil-Ghazal à partir de l'est vers l'ouest et le sud, daterait de près du premier millénaire après Jésus-Christ. Elle aurait été occasionnée par la poussée nilotique venue du nord du Soudan. L'expansion banda, qui n'était pas parvenue jusqu'au Nil, aurait été stoppée vers le sud-est par le reflux Azande-Nzakara. Elle se serait repliée à son tour vers l'ouest et vers le sud. Une partie des Banda aurait traversé la rivière Ubangi.

Selon L. Bouquiaux et J. Thomas (1980), la région de Bahr-el-Ghazal ne constitue donc qu'une étape des mouvements migratoires qui auraient commencé plus à l'ouest, l'habitat originel de tous les émigrants de l'Ubangi. On est donc très loin

des origines soudanaises qu'une certaine littérature accorde à ces populations.

Cette méthodologie ne va pas sans générer certains problèmes, souligne Grootaers. L'existence dans deux langues différentes d'un mot de consonance semblable et signifiant la même chose peut être interprétée de diverses manières. Rien n'interdit de penser que ces langues partagent un ancêtre commun, ou qu'elles aient aussi été en contact étroit, ce qui pose la question de la direction suivie par cet emprunt. Pourtant, il n'est pas non plus impossible que la ressemblance soit fortuite. Il en va de même pour les noms de clans partagés entre des populations différentes – ce peut être dû à toute une variété de facteurs. Qui plus est, interroger un individu sur son clan n'a rien d'une question « innocente ». Les définitions de l'identité ethnique et de l'appartenance à un groupe peuvent être souples et changer avec le temps, un aspect que les missionnaires et les fonctionnaires coloniaux ne parvenaient généralement pas à admettre. Ce fut sans nul doute tout particulièrement le cas dans une région où des vagues de migrations successives et la constitution de quelques royaumes en pleine expansion ont contribué à un degré élevé d'entremêlement, de différenciation et d'assimilation (Grootaers 2007 : 18-19).

### 1.1. LE TEMPS DES PYGMÉES AKA

On les appelle Mbenga (mais aussi Ndenga) en Ubangi, un nom à connotation péjorative, signifiant « les marginaux de la société » en longombe et en ngbaka-ma'bo. Ils sont aussi appelés Mbuté dans certaines parties du district. Ils mènent une vie principalement nomade à travers la forêt, bien qu'une petite portion se sédentarise dans des campements érigés au bord des axes routiers. Cela leur permet de faire des échanges d'outils ou d'armes contre les produits de leur chasse ou de la cueillette. Ainsi apprennent-ils souvent la langue de leurs voisins.

Les Pygmées furent très probablement les premiers habitants de la région forestière qui s'étend de part et d'autre de la rivière Ubangi, longtemps avant que les envahisseurs soudanais et bantous ne se soient respectivement succédés dans la partie nord du bassin du fleuve Congo. Les Pygmées de l'Ubangi seraient une partie de ceux que l'on trouve bien plus nombreux dans le bassin de la Sangha, au sud du

Cameroun et au nord du Gabon. Des contacts et échanges réguliers existent entre les Mbenga à l'ouest des Ngbaka-ma'bo, en RCA. Dans le Sud-Ubangi, les Mbenga sont principalement concentrés dans les territoires de Kungu et de Libenge.

C'est à une date relativement récente, en 1891, que le voyageur français Jean Dybowski fut informé par des individus installés autour de la ville alors naissante de Bangui d'« une population de redoutables guerriers nains », des chasseurs d'éléphant émérités qui vivaient dans les montagnes environnantes. Il regrettait de n'avoir jamais été en mesure de découvrir « ces êtres surnaturels » (Dybowski 1893 : 319). Du côté de la RD Congo, les noms des peuples vivant le long de la rivière Ubangi apparurent dans la littérature coloniale à l'occasion des voyages de George Grenfel sur ce qu'il appelait le Mubangi (1884) ou d'Alphonse Vangele (cf. *supra*).

Les relations sociales, commerciales et rituelles entre les Pygmées aka (qui parlent une langue bantoue) et leurs voisins de l'Ubangi ont toujours été complexes (Thomas & Bahuchet 1988 ; Arom & Thomas 1974 ; Bahuchet & Guillaume 1982).

Jusqu'à ce jour dans le Sud-Ubangi, les Pygmées n'exercent pas de droits politiques reconnus. À part de rares exceptions, ils sont absents des structures de décision politique, fût-ce au niveau local. Dans la grande forêt du Sud-Ubangi, dans des zones délimitées, les Mbenga conservent un mode de vie nomade basé sur la cueillette et la chasse. Ils dépendent donc essentiellement de la forêt – leur habitat naturel – dont les ressources garantissent leur survie et leur existence. Notons cependant que l'exploitation à grande échelle dont cette forêt fait l'objet entraîne nombre de conséquences néfastes pour eux.

Dans le Sud-Ubangi, les Pygmées sont concentrés principalement dans les territoires de Libenge et de Kungu.

En territoire de Libenge, dans le secteur Libenge-Sud, les Mbenga se trouvent dans la région de Mawiya. Ils sont installés dans les campements de Motengemboma, la plantation Pépé, à Salebo, à Maï-Ndombe et à Mbati-Ngombe. Dans le secteur Libenge-Centre, ils sont installés à Kambe, Batanga et à Ngbangisa. Ils habitent aussi à la périphérie de la ville de Zongo, dans une localité qui porte leur nom : Bambenga.

Dans le territoire de Kungu, ils habitent les secteurs Lua, Dongo, Bomboma et Songo. Dans le secteur Lua, leurs campements se trouvent dans les localités Muwa-Songo, Mbati-Mbolo et Bombili. Dans le secteur Dongo, où sont érigés le plus grand nombre de leurs campements, les Mbenga sont implantés à Ngbanza (où se trouve une école pour la scolarisation des enfants pygmées), Kombe, Maluba 1 et 2, Keke, Kake, Likpambola, Ngbole, Mukusi, Ngona et Imese. Le secteur Bomboma compte un peu plus de quatre campements à Vaka, Mutuba, Mukoli et Muvo.

### 1.2. LES PEUPLES DU « SUBSTRAT UBANGI-UELE »

Lorsque les linguistes ont entrepris l'étude des langues soudanaises du centre de l'Afrique, ils découvrirent un nombre de dialectes soudanais apparentés entre eux et parlés par des populations peu nombreuses, souvent limitées à quelques villages. Des recherches ethnologiques ont montré que d'autres groupes de populations qui n'utilisaient plus cette langue disaient cependant l'avoir parlée jadis. On en conclut que ces dialectes dispersés, mais apparentés entre eux, représentaient la langue des anciens habitants de l'Uele, de l'Ubangi et des régions limitrophes. Comme ces dialectes ou ces langues n'avaient pas reçu de nom collectif, quoiqu'ils formassent entre eux un « groupe linguistique soudanais » distinct et reconnaissable, on leur donna le nom de « langue du substrat ».

Vedast Maes désigne par « substrat Ubangi-Uele » l'ensemble des restes de l'ancienne population soudanaise, c'est-à-dire celle d'avant l'occupation bantoue de l'Ubangi et de l'Uele. Ces peuples parlent des dialectes apparentés entre eux. Dans l'Ubangi, le substrat est représenté par les Ngbaka-ma'bo, dans deux secteurs au nord de Libenge et aux environs de Zongo ; par les Kpala, un petit groupe au sud de Libenge, quelques villages répandus parmi les Mbanza de l'ouest, de rares villages kpala à Bosobolo ; par les Buraka dans un village près de Zongo et quelques villages à l'est de la grande courbe de l'Ubangi, par quelques villages banziri riverains ; par quelques villages monzombo [ou mondjombo] riverains répandus le long de l'Ubangi en aval de Libenge, et par un village yango, d'origine banziri, entre l'Esobe et la basse Lua (Maes 1984 : 14-15). La « langue du substrat » signifie donc l'idiome d'un groupe linguistique soudanais équivalent aux



autres groupes linguistiques, soudanais, ngbandi, banda, gbaya, etc. (Maes 1984 : 43).

Mais au départ, la thèse la plus répandue en matière de peuplement, était celle de la première occupation de l'Ubangi par les Bantous. On parlait du fait que divers groupes claniques parlant d'autres langues se disaient apparentés aux groupes parlant la langue du substrat. Les Kpala, Gbakpa, Ngbaka-ma'bo et Monzombo parlaient la langue du substrat. Ils étaient apparentés aux Kunda et aux Kuma qui parlent des langues bantoues. On en conclut que ces restes du substrat étaient des anciens Bantous soudanésés. En poussant plus loin la réflexion théorique afin de savoir de quel peuple ces anciens Bantous avaient adopté leur langue soudanaise, on finit par se rendre compte qu'avant l'occupation de l'Ubangi par les Bantous, « il y avait eu des habitants soudanais » (Maes 1984 : 46). Parmi ceux-ci, on peut citer les Monzombo (frontière RCA-Congo Brazzaville-RD Congo) et les Gbanziri (frontière RCA-RD Congo) qui « constituent de petits îlots de peuples de langue ubangienne, [...] vestiges des premières migrations dans la région au XVI<sup>e</sup> siècle ». Georges Meurant précise qu'« ils auraient habité l'Ubangi-Uele avant l'arrivée des Bantous (qui furent ensuite refoulés vers le sud) et la deuxième vague d'Ubangiens (Ngbaka Minagende, Mbanza, Banda, Ngbandi, Nzakara et Zande) » (Meurant 2007).

L'invasion bantoue a refoulé vers le nord ou absorbé, en partie, les anciens habitants. Les derniers occupants bantous ont poussé leur conquête jusqu'au nord du Mbomu. C'est dans cette région du confluent Mbomu-Uele que la population du substrat était enclavée entre les Bantous et leurs voisins soudanais du nord. Une grande partie du substrat fut bantouisée. Les autres cherchèrent refuge parmi les populations dont la langue du substrat a disparu, mais les clans apparentés au substrat y sont les plus nombreux. À l'est et à l'ouest de cette région, des restes des anciens habitants ont échappé à la domination étrangère et ont conservé leur langue.

### 1.3. L'INVASION DES PEUPLES BANTOUS

Il semble qu'il y a plus de deux siècles, presque tout l'Ubangi fut occupé par des peuples bantous. Les derniers occupants se trouvent actuellement poussés vers la partie sud de la région. V. Maes (1984 : 20) trouve à cet

effet que l'ébranlement du grand peuple qu'on appelle le substrat, sa disparition, supposent la domination ou le passage d'autres migrations bantoues. Ainsi pour R. Mortier, dans l'Ubangi, avant l'invasion soudanaise, « jusqu'au 21<sup>e</sup> degré Est habitaient les Ngombe ; dans la région de Yakoma c'étaient les Banza et plus à l'Est les Budja ». Parlant des traces des populations bantoues du Cameroun, les Fang, V. Maes cite le Dr Poutrin qui note qu'« ils occupaient encore la bordure de la forêt équatoriale dans les bassins de la Haute Sangha et de la Kadei au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle ». On trouve des traces des populations bantoues du Cameroun en RCA, dans la région de la basse Lobaye, et entre Libenge et Bangui. On y trouve les noms de villages et de clans Malimba, Batanga, Mongoumba, Bokoundou. Au Cameroun ces mêmes noms sont portés par de grands groupements, voire des peuples entiers. Ils sont venus d'est en ouest. Toutefois, en convient-il, d'autres migrants bantous n'ont pas traversé l'Ubangi mais se sont dirigés vers le sud. Ce sont les Kole du Lac Leopold II ainsi que les Kaundai-Mongo et les Banganda.

#### 1.3.1. LES NGOMBE

D'après la légende, Akongo (mi-dieu, mi-héros) est le créateur de Ndongo et de Mwenga de qui tous les Ngombe tirent leur origine. H. Burssens écrit à propos du groupe ngombe qu'« ils sont probablement venus avec d'autres peuples bantous de la région située entre le haut Nil, le Bahr el-Ghazal, le lac Victoria et le lac Albert » (Burssens 1958). Ils quittèrent cette région suite à une pression exercée au Nord par les peuples venus du Soudan.

Selon Tanghe, les Ngombe seraient les premiers occupants de l'Ubangi après les Pygmées (Tanghe 1938 : 372). Ils se seraient rassemblés vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle au confluent de la Mbomu et de l'Uele dans la région actuelle de Yakoma, sur les bords de la haute Ubangi. À l'heure actuelle, il n'en reste qu'un très petit nombre (6000 individus) dans cette région du nord de l'Ubangi (Gordon 2005), plus précisément dans les environs de Bosobolo, entre les rivières Mola et Lua-Dekere. Ils sont les seuls à parler une langue bantoue et sont connus sous le nom de Moswea-Ngombe. Il s'agit d'un groupe de Gonji-Ngombe resté à la traîne, alors que les autres

s'installaient plus au sud, repoussés par les peuples de souche soudanaise. Mumbanza mwa Bawele, se référant à E. Dampierre, écrit :

« Vers les années 1850, un fait important a lieu dans le Nord de la Cuvette centrale ; il s'agit de l'arrivée massive des Ngombe au sud du fleuve, dans le territoire mongo. Ce mouvement a été provoqué par la poussée des Ngbandi qui se frayaient un passage vers le sud, dans les zones de Budjala et de Kungu. Les Ngbandi et les autres groupes "soudanais" de la savane du nord subissaient eux-mêmes une pression des peuples du Soudan central où se constituaient de petits états islamisés. [...]

Dans la région entre Kungu et Budjala, aux sources de la Ngiri et de la Saw-Moeko, les Ngbandi qui faisaient les percées dans le territoire ngombe et mbanza, capturaient beaucoup d'esclaves parmi ces derniers. Ils les vendaient ensuite aux riverains de la haute-Ngiri et de la Moeko. Ces derniers qui avaient besoin des esclaves pour leurs travaux des champs créés artificiellement dans les marais ont encouragé ce commerce qui les libérait d'une partie de ce dur travail. Presque tous les esclaves venus des régions de terres sont restés dans la Haute-Ngiri, ils n'ont pas été vendus plus bas » (Dampierre 1967 in Mumbanza mwa Bawele 1980 : 413-414).

À la suite des guerres, les Ngombe durent se retirer plus au sud, aux sources de la Mongala, dans l'entre Loko-Lokame. Ils y séjournèrent avant d'entamer leur grande dispersion (Burssens 1958 : 46). Ils sont disséminés dans le sud du Sud-Ubangi, dans la région du nord et à l'ouest de la Mongala (Ngombe de Likimi) et à l'est de Bomboma. Des groupements moins importants se trouvent près de Libenge ainsi qu'au nord de Bomboma (Burssens 1958 : 32).

Dans le territoire de Budjala, les Ngombe habitent deux régions éloignées l'une de l'autre. Le premier groupe, les Ngombe-Doko de Likimi, se situe à l'ouest de la Mongala. Un second groupe, les Ngombe de la Liboko, se trouve à l'est du territoire.

Les Bobey sont une branche des Ngombe (leur activité principale est la production de bananes). Ils ont des relations de famille avec les Boso-Koni.



III. 6.3. Le notable Betene portant sa calotte de peau et son pendentif en dents de léopard. Village Likaw chez les Ngombe de la Liboko dans le territoire de Budjala, 1946. (HP.1956.15.4124, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy [Inforcongo], 1946, MRAC Tervuren ©.)



III. 6.4. Un Ngombe du village Kaleko (Ngombe de la Liboko) dans le territoire de Budjala, 1946. (HP.1956.15.5423, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy [Inforcongo], 1946, MRAC Tervuren ©.)



Dans le territoire de Budjala, les Ngombe représentent une minorité démographique si on les compare aux Ngbandi et aux Mbanza.



III. 6.5. Assis auprès du foyer où mijote le repas, un fumeur de pipe du village Likaw chez les Ngombe de la Liboko dans le territoire de Budjala, 1946.

(HP.1956.15.8891, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy [Inforcongo], 1946, MRAC Tervuren ©.)

En raison d'un fort brassage des villages ngombe et ngbandi, le longbandi (la langue des Ngbandi) étouffe progressivement le longombe (la langue des Ngombe). En 1958 déjà, H. Burssens affirmait que « certains groupements d'anciens Ngombe ne parlent plus leur propre langue » (Burssens 1958 : 34).

### 1.3.2. LES LIBINZA<sup>26</sup>

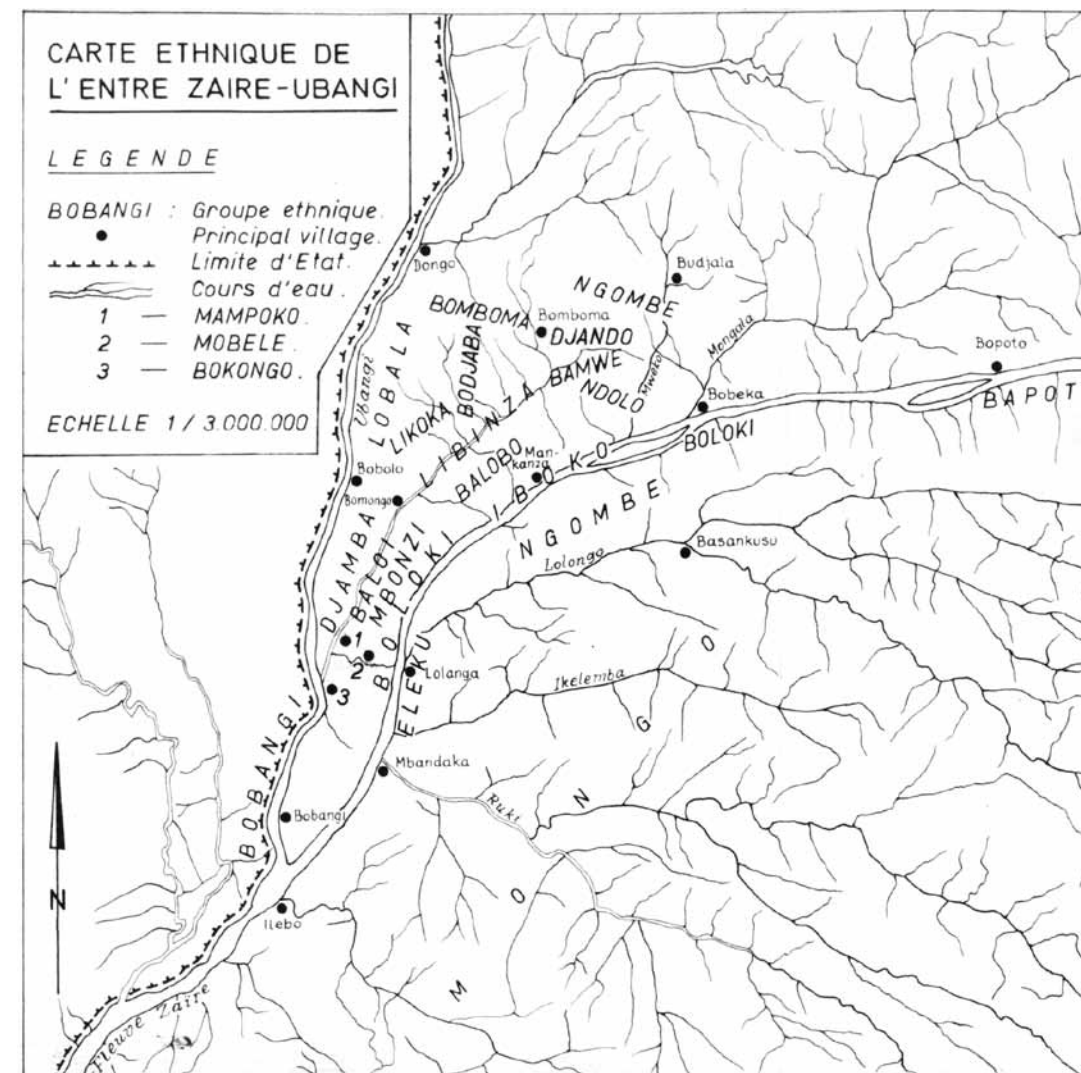
Les Libinza et leurs voisins Mbonzi, Balobo, y compris les groupes détachés de Baloy, Iboke et Monya, constituent un autre groupe dont l'origine avant leur emplacement dans la moyenne Ngiri est peu connue. Il semble que certains seraient venus par la branche de Bomboma via Eluku ; les autres par celle de la Musa via Limpoko. On pense que ces peuples auraient d'abord occupé la forêt entre l'Ubangi et la Ngiri puis qu'ils furent chassés par les Likoka. Les Libinza se seraient établis dans l'Ubangi en 1700, un peu avant les Likoka, ou en même temps qu'eux. De ce noyau, plusieurs autres groupes se détachèrent et allèrent peupler le reste du territoire inoccupé jusque-là.

Du bassin de l'Ubangi qu'ils occupaient, les Libinza furent refoulés vers l'ouest par les Ngombe et, plus tard, entre 1910 et 1920, ils connurent un exode massif vers le sud, afin de se soustraire à leurs agresseurs. Les divers groupements mabinza ont alors remonté la Ngiri en provenance de l'Ubangi. Ils ont occupé successivement des sites dans la basse Ngiri, dont Ndjondo et Bongoy. Les Mabinza avaient été précédés par d'autres peuples connus sous le nom de Djondo et Ewaku depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

La région est défavorisée. Il n'y a pas de vastes étendues de terre couvrant plusieurs kilomètres. Il existe quelques îlots (artificiels) isolés les uns des autres. Les habitants créent eux-mêmes des îlots à partir de lopins de terre sur lesquels ils construisent des habitations et pratiquent l'agriculture. En saison sèche, les chenaux asséchés font que la communication entre la Ngiri et le fleuve Congo est pratiquement coupée.

26 Sur les Libinza, lire P. Van Leynseele (1981).

### Carte ethnique de l'entre Congo-Ubangi



Source : Mumbanza mwa Bawele (1980 : entre pp. 45 et 46).

Mumbanza mwa Bawele résume ainsi diverses sources :

« Les "Libinza" venus de l'Ubangi ont remonté la Ngiri en vagues successives et se sont établis dans la moyenne Ngiri. De là, ils ont fait une percée vers le fleuve Congo, à travers le chenal de Bosilela ou de Mabale. Les divers groupes partis de Bosilela, Wambala et Bokwala ont donné naissance aux Boloki, aux Mabale, aux Losengo et aux Bopoto du fleuve (Hainaux 1924 ; Lemaire 1924). Ces mêmes Libinza, partis des points différents de la moyenne Ngiri, ont donné naissance aux groupements Balobo

de l'entre Ngiri-Congo (Hainaux 1925a et Hainaux 1925b). Sur la rive droite de la Ngiri, les Libinza ont donné naissance au groupement Bodjaba, formé par les natifs partis du village Nzenze, peu en amont du confluent Moanda-Ngiri (Hainaux 1926a). Un groupement qui a donné naissance à tant d'autres et dont nous ignorons l'habitat avant l'occupation de son territoire actuel est celui de Mbonzi. L'extermination presque totale de ses membres ne nous a pas permis de reconstituer la longue chaîne des migrations. Plusieurs indices permettent cependant d'affirmer que les Mbonzi

de la rive gauche de la Ngiri viennent eux aussi du bas Ubangi et ont remonté la Ngiri probablement peu après les Libinza. Il y a d'abord l'étendue de leur territoire qui s'allonge depuis la basse Ngiri jusqu'à la hauteur du chenal de Bosilela. Il y a ensuite leur parenté linguistique avec les Iboko qui [...] sont venus du confluent Ubangi-Ngiri, se sont établis dans la moyenne Ngiri, avant de déboucher au fleuve<sup>27</sup>. Plusieurs petits groupements de souche mbonzi, ayant traversé la Ngiri à des moments et des lieux différents, se sont dispersés dans la forêt de l'entre Ngiri-Ubangi et ont donné naissance aux groupements Likoka-Ntanda et Lobala. Les Lobala occupent tout le Nord-Ouest du territoire jusqu'au confluent de l'Ubangi-Lua, dans la région de Dongo (Vandevenne 1928 ; Hainaux 1931b). Les Baloi de la basse Ngiri qui se rattachent par la langue et la culture aux Bobangi du bas Ubangi et du fleuve, sont venus [...] de la rive droite de l'Ubangi (de la Likouala-aux-herbes) et se sont dirigés vers l'amont pendant que les autres se dirigeaient vers l'aval jusque dans la région de Bolobo (De Logne 1939). Les Djamba qui habitent au sud des Lobala-Likoka pourraient constituer [...] une autre poche de population dont l'habitat est incertain ayant son établissement dans l'entre Ngiri-Ubangi. Cependant, le regroupement de leurs villages le long des chenaux qui partent de la Ngiri vers la crête de partage des eaux Ngiri-Ubangi, est [...] une preuve de leur dispersion à partir de la vallée de la Ngiri. Il est cependant difficile de les rattacher directement à l'un ou l'autre groupe proche (Vandevenne 1927). Nous espérons ainsi avoir prouvé qu'une bonne partie du territoire, à l'exception de la bordure nord et du nord-est des marais de la haute Ngiri, a été occupée par les peuples venant de l'Ubangi en remontant la Ngiri. Aucune source ne peut nous permettre de dater correctement ces mouvements migratoires. Nous les avons situés – du moins la période de leur grande intensité – aux environs de 1700, soit quatre-vingts ans avant que les Bobangi, venus de la même région, n'entrent dans

le commerce à longue distance<sup>28</sup>. C'est aussi [...] l'époque de l'arrivée probable du manioc dans cette région ; cette plante ayant permis l'établissement de plusieurs groupements Baloi, Djamba et Lobala-Likoka » (Mumbanza mwa Bawele 1980 : 39-41).

Après l'accession du Congo à l'indépendance, les peuples de la Ngiri ont migré massivement vers le fleuve Congo pour s'y adonner à la pêche fluviale qui rapportait plus. P. Van Leynseele écrit :

« Durant cette période, les Libinza et les autres peuples de l'eau connaissaient une prospérité matérielle probablement sans précédent parce que généralisée à tous les pêcheurs. Mais tous ces peuples, en pleine période migratoire, étaient en plus socialement instables, du fait même de leur prospérité matérielle. Le comportement individuel semblait bien souvent incohérent, inconsistant avec les buts poursuivis. L'explication de ce comportement se situe toujours dans un passé plus ou moins lointain, à une époque où la société était plus stable. Finalement, la meilleure mise au point, la période durant laquelle la société était par ses différents aspects consistante avec elle-même, se situe juste avant la pénétration européenne » (Van Leynseele 1981 : III-IV).

### 1.3.3. LES LOBALA

Ils sont appelés « Bondjo » en République du Congo (Brazzaville) (Hauser 1954 : 23). Les Lobala émigrèrent vers une grande partie de la rivière Ubangi. Ils s'établirent dans une zone en demi-cercle partant du sud du confluent Lua-Ubangi en passant par Budjala, Gemena, les cours inférieurs des deux Lua jusqu'à Libenge. Sur toute l'étendue de l'espace qu'ils occupaient l'on trouve des fossés longs parfois de 2 kilomètres, qu'ils creusaient pour retrancher leurs villages. Ces fossés sont attribués à un chef du nom de Monganzi.

Mumbanza mwa Bawele apporte des éléments sur ces traces et sur la complexité de la situation dans la région. Il écrit :

« Il est à noter que plusieurs groupements ayant habité les rives du moyen Ubangi et l'entre Sangha-Ubangi étaient toujours en mouvement,

27 Voir « Registre des rapports politiques du territoire de Nouvelle-Anvers » (1917-1931) ; Hainaux (1931) ; Weeks (1913 : 162-163).

28 À propos des migrations des Bobangi, lire R. W. Harms (1978 : 40-48).

pour diverses raisons, avant la poussée conquérante des Ngombe, provoquée par les migrations des Soudanais. G. van der Kerken note [...] l'existence de tranchées ayant protégé des villages et qui avaient été abandonnées avant l'arrivée des populations actuelles. Ces systèmes de défense retrouvés au sud de Libenge étaient largement répandus chez les peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi (van der Kerken 1944 : 161-162). Ensuite, lorsque les Ngombe sont arrivés au confluent de la Lua et de l'Ubangi, ils ont trouvé les Lobala ou les Manganzi, déjà installés. Ces braves guerriers ont obligé les Ngombe à rebrousser chemin et à se diriger vers l'est, vers le plateau dit des Bobo. Les Mbanza qui ont également suivi le chemin des Ngombe vers l'embouchure de la Lua ont subi la loi des Lobala, ils se sont repliés vers Libenge<sup>29</sup> » (Mumbanza mwa Bawele 1980 : 42-43).

Les Lobala et les Tanda, du même groupement linguistique, ont aujourd'hui quelques groupements le long de la rive gauche de l'Ubangi, au sud de l'embouchure de la Lua. Leur langue se différencie des autres langues bantoues parlées en Ubangi et elle est apparentée aux langues bantoues parlées sur la rive droite de la rivière. D'où l'hypothèse qu'ils ont pénétré dans l'Ubangi venant du nord-est. Certains groupes de Lobala ont traversé la rivière Ubangi et habitent actuellement les villages Dongou, Botala, Inyangakake, Mbondomakou... en République du Congo (Brazzaville). En RD Congo, les Lobala se répartissent entre dix groupements localisés les uns dans le territoire de Bomongo (district de l'Équateur) et les autres dans le territoire de Kungu.

### 1.3.4. LES BOMBOMA (BOBA)

Venus de la région de Bongondo (Lanza) en République du Congo (Brazzaville), qu'ils avaient quittée à la suite des guerres, les Bomboma traversèrent, selon la légende, la rivière Ubangi pour Dongo. Là, ils subirent les attaques des Manganzi (Lobala et Tanda). Ils quittèrent alors cette contrée pour occuper leur habitat actuel. En s'établissant dans le nouveau site sur le chenal Liboko, Konzi (le frère de Mboma) parvint à arrêter les incursions des Lobala et des Manganzi. Après avoir habité temporairement

Liboko, les Bomboma s'établirent à Ekeleli où ils vécurent longtemps avant de connaître une première séparation. Ils abandonnèrent ce milieu peu fertile. Un groupe resta avec Konzi et forma le village actuel de Bokonzi ; l'autre contourna Mkengo pour s'établir le long de la rivière Molenge. Le nom de Bomboma provient de l'ancêtre éponyme, le nommé Mboma, qui dirigea des incursions armées pour conquérir des terres sur leurs voisins bobo.

Mumbanza résume comme suit cette migration :

« C'est de la région de Lanza et de Bongondo, aux environs de la rivière Botaba (Motaba) que sont partis les ancêtres des Bomboma. Ils ont traversé l'Ubangi à la hauteur de Dongo où ils ont rencontré les Mondjombo et les Manganzi, avant que les deux frères Konzi et Mboma ne s'installent dans le territoire actuel. De ces noyaux, plusieurs fractions de famille se dispersèrent pour occuper une bonne partie du territoire du Nord [...]. Certaines familles établies à Motaba et Djumbele, ne voulant pas vivre dans la région des terres, loin de l'eau, descendirent vers le sud, le long des chenaux Ewandi-Liboko et Nyalangu pour se fixer près de la Ngiri. Elles y sont connues sous le nom de Ngili, groupements Bomboli et Bodjaba. Ceux du groupement Bodjaba se sont mêlés aux groupements libinza installés dans cette partie de la forêt (Hainaux 1926c). Toujours de la région de Bomboma, d'autres familles se détachèrent à la suite d'un conflit survenu après la chasse (Baweni Biako-O-Bobamba 1975 : 15-16 ; Kongote Linzabe Semba 1977) et allèrent se fixer, après plusieurs étapes, au-delà de la rive gauche de la Ngiri, sur une petite rivière appelée Liboko. Le nouveau groupement porta le nom de Bongambo et leur village principal s'appelle Likaw. Avant que les Bongambo ne commencent à se défendre contre les attaques des voisins ngombe et ngbandi, plusieurs souches se détachèrent et descendirent la Liboko jusque dans les marais de la Ndolo. Elles furent à l'origine des villages ndolo : Lifunga, Tandu et Monyongo ; des villages bamwe : Likata, Bomole et Ngebende ou sombe (Baweni Biako-O-Bobamba 1975 : 16-17). D'autres villages ndolo situés le long de la Moeko ont été aussi formés par des groupes détachés des villages de la Ngiri » (Mumbanza mwa Bawele 1980 : 44-45).

29 Hainaux (1926b) ; De Bleder (1939).



### 1.3.5. LES BAMWE

Les Bamwe participèrent à la grande migration nord-ouest. Ils auraient traversé la rivière Ubangi avec les autres groupes tels les Monzombo et les Lobala à des périodes différentes. Les Bamwe se rattachent aux Bozaba, Ebuku et Bomboma plutôt qu'aux Ngombe du nord. Repoussés d'abord par les envahisseurs libobi venus du nord, ils furent chassés par les Mbanza de Gbeli dans les marais.

Les Bamwe occupent un territoire assez étroit qui s'étend sur les deux rives de la haute Ngiri, depuis Sombe (Lisombe), près de Monya, à Bokala (Bwaka), entre Limpoko et Musa.

D'après Mumbanza mwa Bawele, le terme Bamwe que les Européens ont retenu provient du mot *mwe* (abréviation de *mwebi* = ami) utilisé par les autochtones. Mumbanza dit ignorer si ce nom était en usage avant l'arrivée des Européens.

Voici l'origine que donne L. Lardinois à ce nom :

« Tribu. – Peuple : “Limwe” “Bamwe”. Origine du nom : du vocable “*mwe*” [...], par lequel les indigènes de ce grand groupement appellent l'un quelconque des leurs ou étrangers dont ils ne connaissent pas le nom déterminé. Vraisemblablement, dénomination donnée à ce groupement par des indigènes faisant partie d'autres groupements. D'aucuns disent que cette dénomination leur aurait été donnée par les Libinza-Kutu. Autrefois ces derniers les appelaient “Lua”. Cette dénomination n'a qu'un caractère purement géographique : Lua étant le nom que donnent les Libinza-Kutu au cours supérieur de la Ngiri, par opposition au cours moyen sur les rives duquel ils sont installés et qu'ils appellent “Loie”. Par extension de la signification, les Libinza-Kutu auront aussi donné le nom “Lua” aux indigènes habitant le cours supérieur de la Ngiri » (Lardinois 1931).

Les « Gens d'eau » parlent des langues et des dialectes bantous. Ils vivent généralement de la pêche et font commerce de poissons. N'étant pas des « terriens », ils ne cultivent pas de grands champs ; ils entassent de la boue dans laquelle ils plantent quelques bananiers. Les Gens d'eau et les Ngombe semblent remonter à un ancêtre commun.

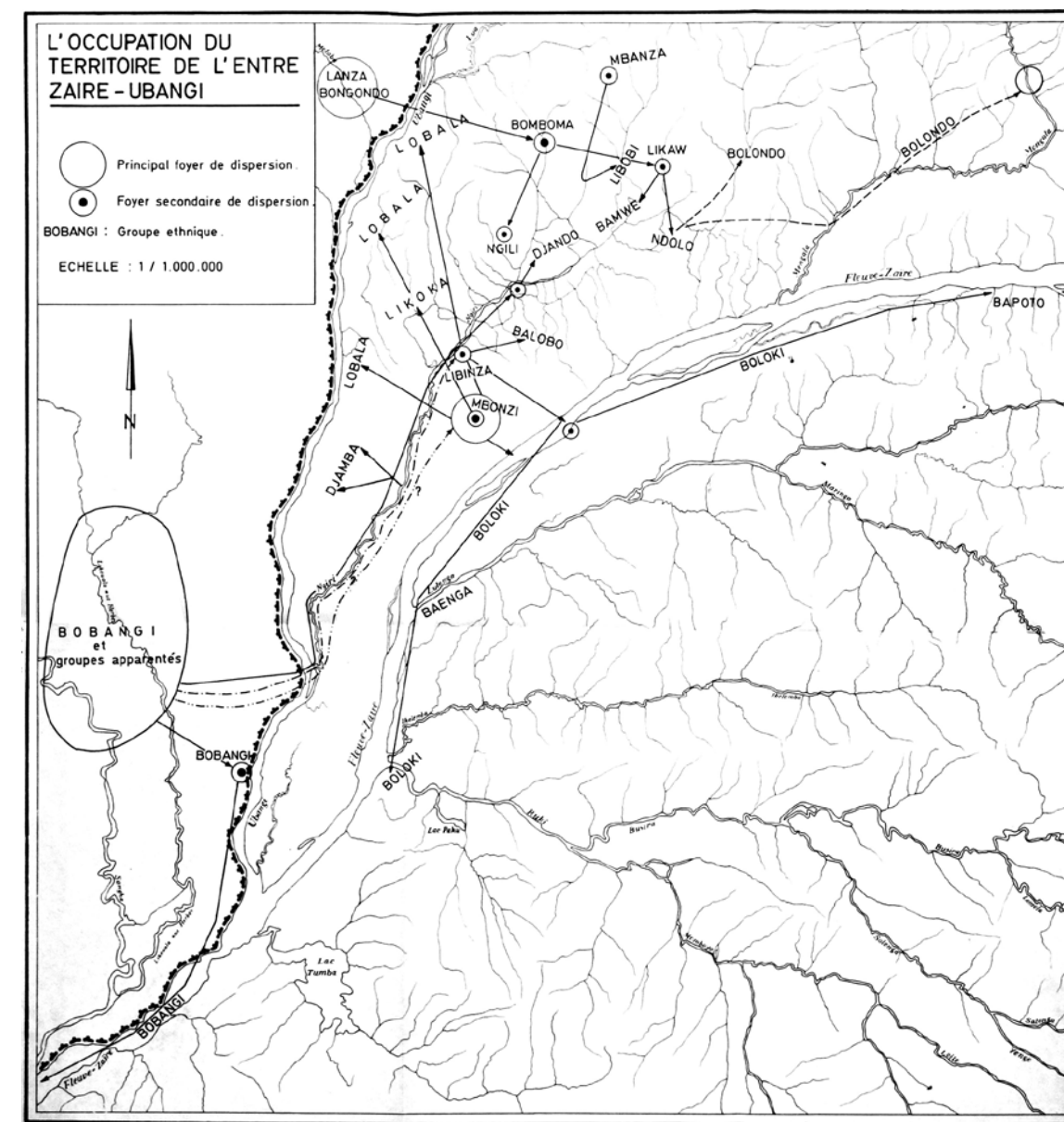
### 1.4. LES INCURSIONS DES PEUPLES SOUDANAIS

Le mouvement migratoire des peuples venant du Sudan vers l'ouest et le sud-ouest trouve son origine dans les incursions arabes (cf. *supra*). Dans le cadre d'entreprises commerciales, puis par des conquêtes, les Arabes avaient entrepris d'assujettir les peuples noirs. Ces derniers furent contraints de quitter leurs contrées pour ne pas subir les razzias. Pressés par les émigrants plus au Nord, les peuples les plus proches de l'Ubangi finirent par traverser la rivière vers la rive gauche. Ces peuples émigrés vers l'Ubangi n'auraient pas eu de contacts directs avec les Arabes parce que, pressés par les fuyards du Nord, ils auraient quitté ces contrées avant que les razzias ne les atteignent. Comme le mouvement venait de l'est, les Ngbandi furent les premiers à atteindre l'Ubangi.

C'est probablement vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que les Soudanais commencèrent à exercer une pression telle sur la population bantoue au nord du Mbomu que celle-ci fut contrainte à l'émigration vers le sud et l'ouest. En même temps, les Banda descendirent du nord des sources de la Koto vers la vallée de l'Ubangi. L'invasion soudanaise avait commencé. Elle durera deux siècles avant l'occupation définitive et actuelle. Les Mbanza (qui appartiennent au groupe linguistique et ethnique des Banda, cf. *infra*) vont, de leur côté, immigrer à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et les Ngbaka le feront un demi-siècle plus tard.

## 2. LES PEUPLES ET LEUR ÉTABLISSEMENT

Rappelons que la classification des peuples du Sud-Ubangi en « Soudanais » et en « Bantous » est peu opérationnelle sur le terrain. H. Burssens observe que « les termes soudanais et bantous, bien que couramment employés, ne se rapportent qu'à la langue parlée par ces diverses peuplades. Du point de vue anthropologique, il y a peu ou pas de différence entre bantous et soudanais » (Burssens 1958 : 13).



III. 6.6. L'occupation du territoire de l'entre Congo-Ubangi

Source : Mumbanza mwa Bawele (1980 : entre pp. 36 et 37).

### 2.1. LES NGBAKA

Ils aiment être appelés Ngbaka minagende pour se différencier des Ngbaka-ma'bo, beaucoup moins nombreux, et non apparentés. Contrairement aux autres peuples de l'Ubangi, les Ngbaka minagende forment un groupe relativement homogène. Culturellement, linguistiquement et peut-être aussi ethniquement, ils sont apparentés aux Gbaya et aux Manza de la RCA. Entre 1920 et 1924, l'Administration coloniale rassembla les Ngbaka sur

un seul territoire. Ils occupent un espace d'environ 30 000 km<sup>2</sup>, dont la cité de Gemena est le centre. En dehors de cette région, de nombreuses personnes d'origine ngbaka se sont répandues dans d'autres centres ou dans les camps des grandes plantations, si pas plus loin, comme en RCA. Burssens écrit : « repliés sur eux-mêmes, les Ngbaka constituent une population aux mœurs austères, très attachés à leurs coutumes ancestrales » (Burssens 1958 : 25).





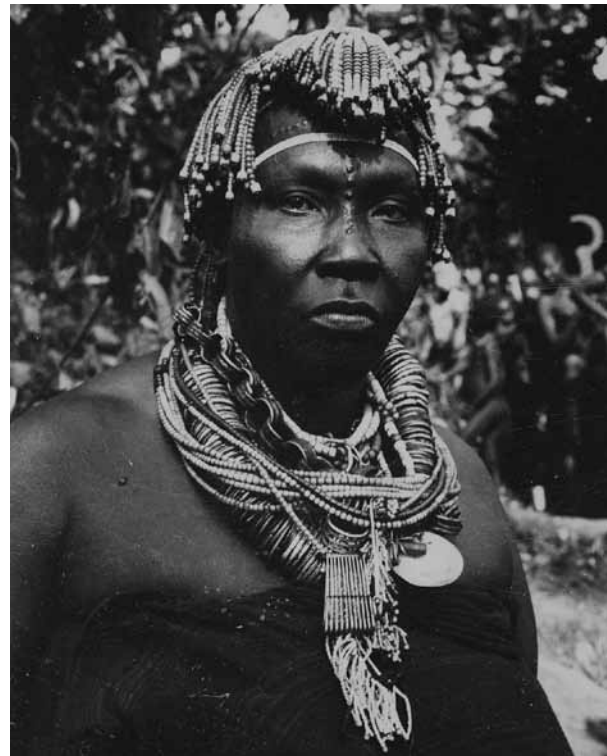
**III. 6.7. Chez les Ngbaka de la région de Gemena : une habitation en feuilles de wayolo dans les plantations, 1936.**  
(EP.O.0.11548, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

Les Ngbaka occupent quelques groupements dans les territoires de Libenge et de Kungu, ou encore dans les territoires avoisinants de Businga et de Bosobolo du district du Nord-Ubangi (Burssens 1958 : 28). Au milieu des années 2000, on estimait leur nombre à un million d'individus (Dawili 1997 et Gordon 2005)



**III. 6.8. Cases ngbaka (type parfait) dans la région de Gemena en 1936.**  
(EP.O.0.14032, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

Les Ngbaka seraient le dernier peuple à avoir émigré dans l'Ubangi. « Il y a à peine deux siècles, écrit Marcel Henrix, ils habitaient encore la République centrafricaine (RCA), notamment dans les bassins du Tomi, du Kemo et de l'Ombela. Selon la tradition orale des anciens Ngbaka, ils ont émigré pour fuir les attaques des Nzangere (ou Yangere), un peuple banda qui se frayait un chemin vers l'ouest. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ils ont franchi la rivière Ubangi pour s'installer dans l'actuelle RDC » (Henrix 2007 : 295).



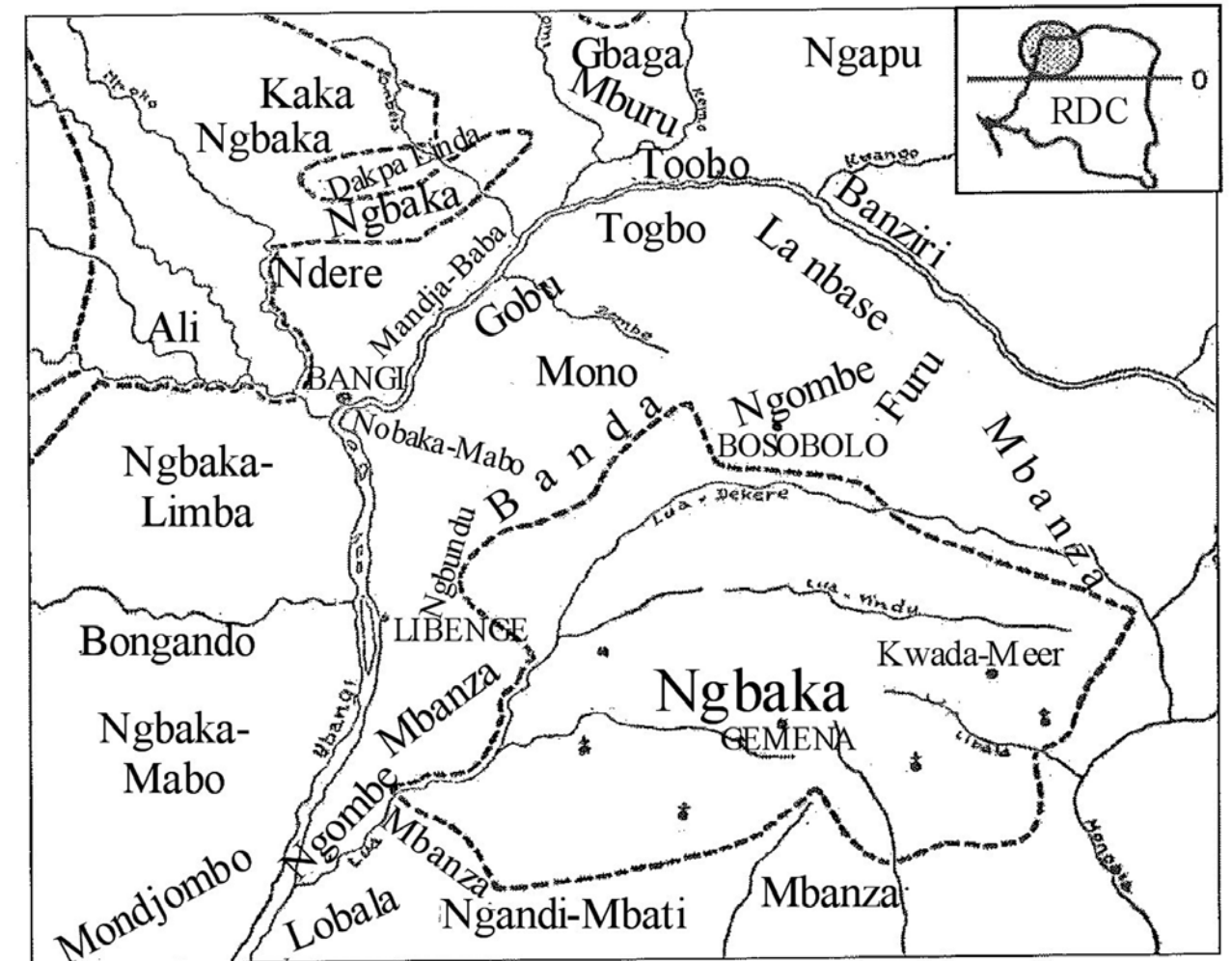
**III. 6.9. Femme ngbaka, 1936.**  
(EP.O.0.14000, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

Les historiens considèrent que les Ngbaka émigrèrent entre 1830 et 1840. Dans les années 1820, un groupe banda (dénommé Nzangele) venant de l'est et fuyant devant les Arabes, envahit les villages installés au bord des rivières Kemo et Tomi en RCA, ce qui provoqua la dispersion des Ngbaka. Les uns remontèrent les rivières et les autres s'installèrent entre les rivières Mbala et Mpoko en RCA, où ils se trouvent toujours aujourd'hui. Cependant bon nombre traversèrent la rivière Ubangi.

La question de la migration des Ngbaka du Sud-Ubangi a fait l'objet de plusieurs versions. Ils auraient traversé l'Ubangi par l'embouchure de la rivière Bembe et, plus tard, la Lua au sud de Bosobolo. Les Gbaya du groupe Ngbaka occupèrent le bassin de la Lua et de Mbari. Les principales causes de ces migrations furent le dessèchement progressif du Sahara, le surpeuplement et les luttes internes et externes. Pendant leur migration, les Ngbaka auraient séjourné pendant un certain temps aux côtés des Mbandja-Gbaya. Quelques groupes restèrent sur place, mais la plus grande partie se

dirigea vers les régions de Libenge, de Bosobolo et de Gemena. Vers le sud, un de leur sous-groupe, les Bokuda, traversa l'Ubangi en aval, à l'endroit où se trouve actuellement Mobay-Mbongo. Ceux-

ci séjournèrent un moment le long de la Mongala, où divers petits groupes s'installèrent, tandis que la plus grande partie des Bokuda alla s'installer aux environs de Gemena.



**III. 6.10. Les Ngbaka et peuples voisins.**  
Source : Henrix (2009 : 655).

Bien qu'aujourd'hui les Ngbaka occupent une région bien délimitée et forment un groupe linguistique homogène, ils ne sont pas d'origine unique. Selon V. Maes, ils seraient issus d'un mélange de Ngbaka-ma'bo et d'ethnies Gbaya, Manza et autres, ce qui expliquerait certaines divergences culturelles (Maes 1966 : 22-26).

Il semble, selon la plupart des récits, qu'un grand nombre de Ngbaka aient traversé la rivière Bembe puis aient longé, en amont, les rivières Bembe jusqu'à la source de la Lua-Dekere. Les divers groupes de

migrants se retrouvèrent aux sources de la Lua-Dekere, de la Lola et de la Kole où ils s'installèrent non sans repousser les Ngombe qui leur auraient laissé la localité conquise en leur abandonnant aussi le nom longombe de « vindu » (« moyindu » en lingala) signifiant rivière « noire ». Cette hypothèse n'est cependant pas confirmée par d'autres récits qui pensent que « vindu » proviendrait de la déformation de « bindu » ou de « bindi », un mot ngbaka faisant allusion aux pirogues qui chaviraient régulièrement dans cette rivière.

Après quelques années, les Ngbaka occupèrent le bassin supérieur des deux Lua en aval jusqu'à la rivière Nguya et au sud jusqu'à la rivière Lobala. Ils repoussèrent les Mbanza vers l'est, le sud et l'ouest en occupant le bassin de la Mbari. À partir de 1895, les Ngbaka se dispersèrent de nouveau pour tenter d'échapper aux sévices de l'occupation européenne. En 1907, un certain Bado, meneur et chef de la résistance, conclut un pacte avec l'État colonial. C'est à partir de ce moment que le peuple ngbaka commença à se regrouper et à construire des villages.



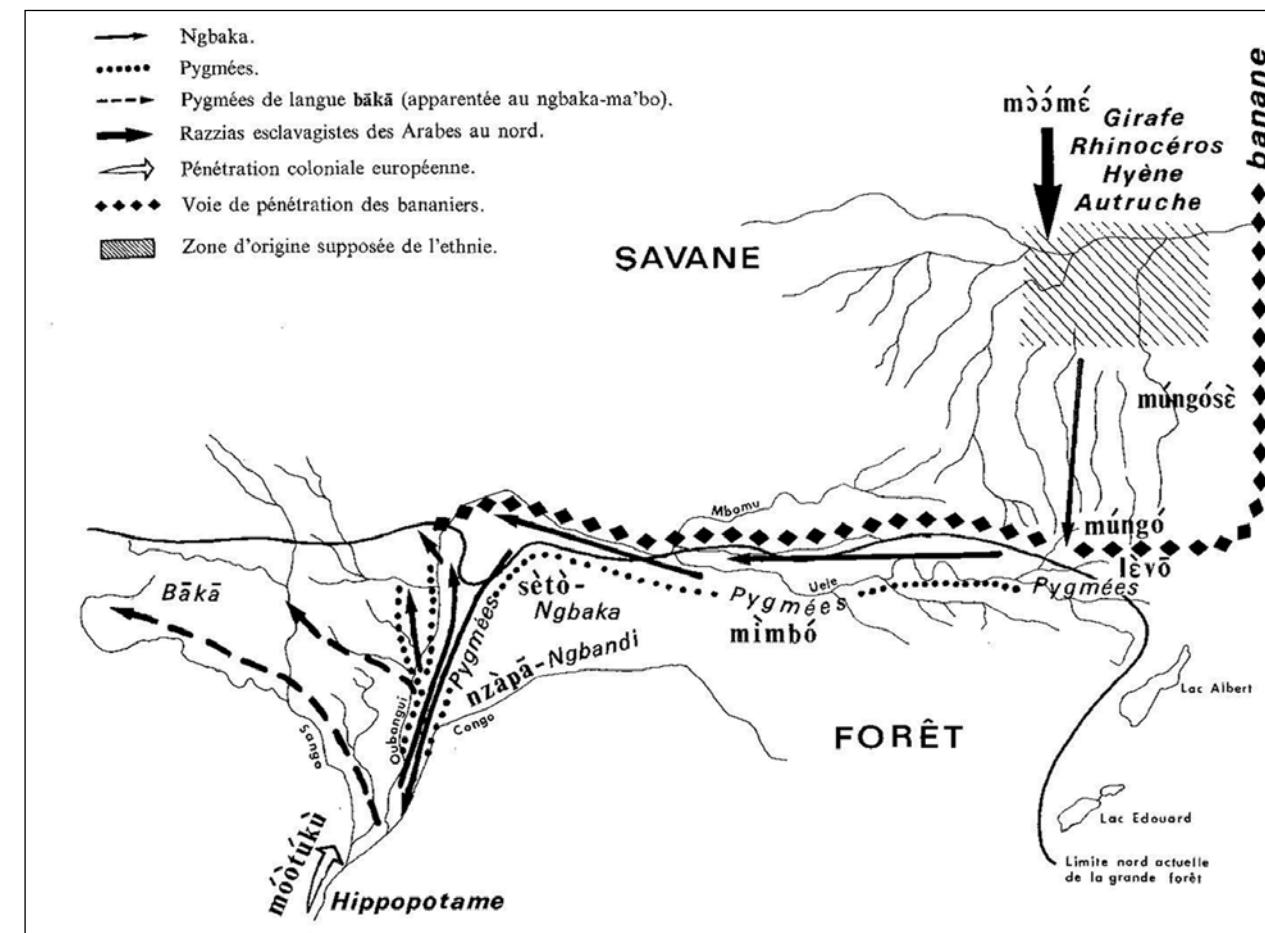
III. 6.11. Un Ngbaka-ma'bo de Libenge, 1936.  
(EP.0.0.13984, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

## 2.2. LES NGBAKA-MA'BO

Il s'agit d'un peuple de taille relativement modeste. Ils ne sont pas apparentés aux Ngbaka minagende. Les Ngbaka-ma'bo forment le noyau de ce qui fut appelé un moment la « tribu bondjo » (une pure invention), un amalgame de populations dénoncées pour leur cannibalisme féroce<sup>30</sup>, « les hyènes de l'humanité », selon la formule de l'évêque Prosper Augouard (Samarin 1984 : 352).

Les Ngbaka-ma'bo vivent le long des rives de l'Ubangi, de part et d'autre de la frontière entre la RD Congo et la RCA. Ils sont les seuls dans l'Ubangi à avoir fabriqué de grandes harpes à dix cordes ornées d'une tête humaine (Grootaers 2007 : 20).

30 Le problème, pour les Européens, était qu'une série de rapides empêchaient les vapeurs remontant la rivière d'aller au-delà de Bangui et de Zongo. Par conséquent, il était nécessaire de décharger les navires, de stocker la cargaison à terre et de trouver les moyens de l'acheminer plus loin vers l'est, alors que la région entourant Bangui et Zongo était essentiellement peuplée de Ngbaka-ma'bo, hostiles à la pénétration de leur territoire par ces intrus.



III. 6.12. Carte des migrations supposées de l'ethnie ngbaka-ma'bo.

Source : Arom & Thomas (1974).

## 2.3. LES NGBANDI

Les Ngbandi habitent dans deux espaces situés entre la rivière Ubangi et le fleuve Congo. Les Ngbandi du nord, qui constituent la majeure partie d'entre eux, occupent une vaste région entre Mobay et Yakoma, avec un prolongement en territoire de Bondo dans le Bas-Uele en Province-Orientale. À l'extrême nord, leur zone d'habitation s'étend quelques kilomètres au-delà de l'Ubangi, en RCA. Un deuxième groupe de Ngbandi, plus petit, que l'on appelle les Ngbandi du sud, vit autour de Businga, de Budjala et de Libenge. En 2005, le groupe du nord était estimé à quelque 250 000 individus et celui du sud à 105 000, soit un total d'environ 355 000 Ngbandi (Gordon 2005).

D'après B. Tanghe, les Ngbandi seraient venus de la région du Soudan central, au Kordofan (Tanghe 1938 II (4) : 361-392). Ils connurent deux vagues de migration. C'est vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le début du

xvi<sup>e</sup> siècle que la première vague partit de Darfour au Kordofan pour atteindre Mbari et Shinko. Dans le Sud-Ubangi, les Ngbandi du territoire de Kungu firent partie de la seconde migration, qui aurait eu pour motif la mort de Ngalongu, le fils de Gbule. Rappelons que l'ancêtre de ce groupe s'appelait Ngengeto. Il vivait du côté nord de l'Ubangi Chari en République centrafricaine. Le groupe ngbandi, arrivé de l'autre côté de l'Ubangi, s'établit dans la plaine de Kangi Binda, aux environs du village actuel de Tongu. C'est là qu'eut lieu la dernière dispersion qui conduisit chaque branche dans l'espace qu'elle occupe aujourd'hui. La traversée de l'Ubangi dura quelques centaines d'années. Une partie des Mbatu (Ngwe) accompagnés des Lite se dirigèrent vers le sud et occupèrent les régions de Musa et de Budjala, aux sources de la Ngiri et de la Saw. Les Ngbandi du territoire de Kungu firent partie de la grande migration ngbandi ayant quitté l'Ubangi vers le sud ; ils séjournèrent à l'emplacement



des Lengo et des Osimba en territoire de Budjala. Après différentes luttes ou alliances avec les Ngombe, les Mbanza et les Ngbaka, les Ngbandi s'installèrent à leurs emplacements actuels.

Les Ngbandi occupent tout le nord-est de l'Ubangi depuis Mobay au nord et Businga au sud jusqu'à l'Uele. Un groupe dénommé Mbatî habite la rive gauche de la Mongala au sud de Businga. Quelques villages ngbandi se trouvent dans la région de Musa et deux groupes mbatî habitent les deux côtés de la basse Lua à la hauteur de l'embouchure d'Esobe.

Les Ngbandi sont divisés en 4 grands groupes locaux : 1° Les Ngbandi de Kutu ; 2° Les Ngbandi de Karagba ; 3° Les Ngbandi de Gonda ; 4° Les Ngbandi de la Mongala.

Les Ngbandi sont établis à l'est, au sud et à l'ouest des Mbanza et des Ngbaka minagende. Ceux de l'ouest ont longtemps été appelés « Mbatî » ; ceux de l'est « Bongo » ou « Wagigi ». Les Ngbandi riverains sont les Sango. Les Ngbandi proprement dits sont les Yakoma (quelquefois appelés « Abira » ou « Abodo » par les premiers voyageurs européens) et les Dendi (« Ndendi » ou « Waté » dans la littérature ancienne).

Avant l'occupation européenne de leur région, les Ngbandi en général et les Yakoma en particulier fabriquaient des poteries et des objets en métaux qu'ils vendaient à d'autres peuples (Burssens 1958 : 23). Ils exploitaient des mines de fer et de cuivre, métaux qu'ils forgeaient et incorporaient dans leurs coiffures et leurs ustensiles.

À cause de leur position stratégique le long de la rivière Ubangi et de l'importance de leur rôle en matière de commerce et de transport, les Ngbandi ont occupé à partir de 1890 des postes de payeurs, de marchands, de soldats et d'employés dans les premières administrations coloniales.

#### 2.4. LES MBANZA (MBANDJA)

Ils sont venus de la boucle du Niger, la région de l'actuel Burkina Faso. Les frontières de leur territoire respectif sont mal connues. Les Mbanza ont connu diverses guerres. D'abord des guerres tribales internes entre eux et les Ngbundu. Ces premières guerres auraient eu lieu après la traversée de la rivière Ubangi. Il y eut ensuite les guerres opposant les Mbanza aux Ngbandi ainsi qu'aux Ngbaka. Au sujet de la guerre entre les Mbanza et les Ngbandi survenue après la

traversée de l'Ubangi, les Ngbandi utilisèrent des fusils à piston appelés « *pupu* » qu'ils avaient reçus de *ba-tamba* (des soldats arabes) contre les flèches des Mbanza. La partie étant devenue inégale, les Mbanza se dispersèrent en abandonnant Mobay-Mbongo.

En RD Congo, quatre groupes de Mbanza vivent dispersés dans les districts du Nord et Sud-Ubangi et dans la moitié nord de celui de la Mongala. Le premier groupe réside aux côtés des Ngbandi à l'ouest de Mobay-Mbongo et entre les rivières Likame, Mongala, Sombolo, Lua-Dekere, Bwa et Kalambwa. Le deuxième groupe occupe le territoire de Libenge. Le troisième groupe se trouve à l'ouest de Budjala et le quatrième à l'est de Budjala. Ceux qu'on appelle les Mbanza sont composés de Gobu (12 000 individus), Togbo (12 000), Yakpa, Mono, Langbase (3000 individus) et Ngbundu (Gordon 2005).



III. 6.13. Femme mbanza, 1913.  
(AP.0.0.15819, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913.)

La population mbanza était estimée à 350 000 individus au milieu des années 2000 (Gordon 2005). Les Mbanza parlent une langue banda, mais ils semblent avoir des origines non banda. Ils sont majoritairement établis sur l'autre rive de l'Ubangi en République centrafricaine. Ceux de la RD Congo partagent de nombreux rituels et croyances avec les Ngbaka minagende. Verdecourt (1943 : 12) a écrit sur les clans ngbaka « mbanzaïsés » et les clans mbanza « ngbakaisés ».



III. 6.14. Quatre femmes en tenue de deuil de leur mari enterré dans la case devant laquelle elles se trouvent. Le défunt fut le chef du village Salo, près de Libenge.

(AP.0.0.3926, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Rinchon, 08-1928.)

Les Mbanza furent des forgerons réputés. Ils sont divisés en grands groupes : 1) les Mbanza de la Lua, à l'est ; 2) les Mbanza de la Saw au nord ; 3) les Mbanza de la Banga-Melo au nord ; 4) les Mbanza de la Sumba à l'ouest. Géographiquement, les Mbanza occupent presque toute la bande nord allant de l'est vers l'ouest. Ils auraient été assujettis aux Ngbandi et aux Ngbaka ; ce sont les Européens qui auraient constitué des groupements mbanza indépendants (Burssens 1958 : 46).

#### 2.5. LES MONZOMBO

Ce peuple est établi sur les deux rives de l'Ubangi, autour de l'embouchure de la Lobaye. Il jouit d'une grande réputation pour son travail des métaux. Ses

armes et ses parures corporelles en particulier – par exemple les prestigieux *ikembe*, ces anneaux de cou en cuivre forgé – ont beaucoup circulé.

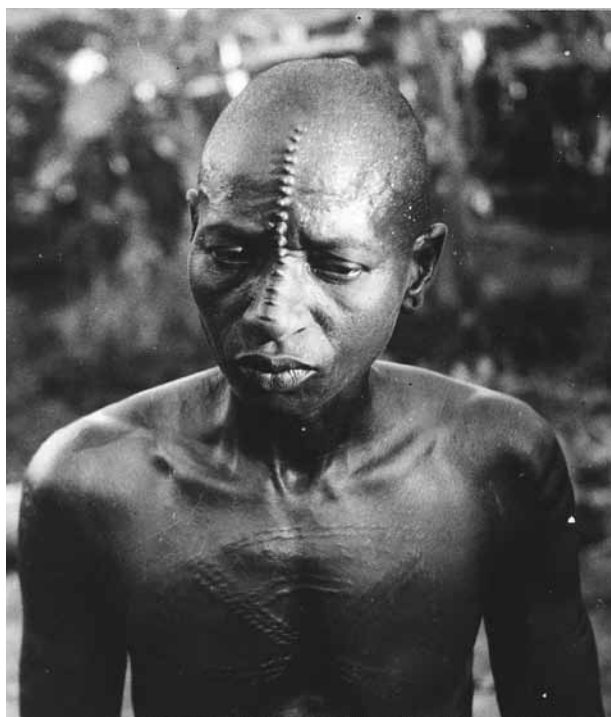
#### 2.6. LES GENS D'EAU

Par « Gens d'eau » ou « Gens des marais », l'on désigne la population habitant principalement la région marécageuse située entre la basse Ubangi et le fleuve Congo. Dans le district du Sud-Ubangi, ils forment un grand ensemble de populations d'origine disparate habitant la région marécageuse du sud-ouest en territoire de Kungu et de Budjala (Burssens 1958 : 14).

Leurs ancêtres auraient séjourné autrefois dans le bassin de la haute Ubangi et de l'Uele. Ils auraient ensuite été chassés par les populations soudanaises vers l'ouest et plus tard vers le sud. Beaucoup d'entre eux étaient encore en mouvement vers 1850. Ils se seraient installés dans les marais ou dans la forêt inondée pour se soustraire à l'emprise des conquérants ngombe ou ngbaka (Burssens 1958 : 32).

Les Gens d'eau sont constitués de divers groupes parmi lesquels les Ndolo, les Bamwe, les Bomboma, les Lobala, les Monzombo et voire même les Libinza. Durant la colonisation, ces populations furent regroupées politiquement en ensembles, délimités plus ou moins arbitrairement, qui furent appelés Bamwe, Djandu, Ndolo, etc. En réalité, chaque communauté est autonome, bien que faisant partie d'une concertation de villages habituellement désignée par le nom du village le plus peuplé. Ces populations parlent une variété de langues et présentent une grande diversité dans leurs modes d'organisation sociale.





**Ill. 6.15. Une femme bangala au tatouage caractéristique. Territoire de Budjala, village Moniongo dans la région d'eau de la Ndolo, 1946.**

(HP.2009.3.180, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy [Inforcongo], 1946, MRAC Tervuren ©.)

Les **Ndolo** habitent la région marécageuse entre la haute Ngiri et la Moeko. Ce nom dont les autochtones ignorent l'origine et la signification aurait été étendu

par le pouvoir colonial à plusieurs groupes de peuples/villages indépendants. Dès 1884, Coquilhat désigna les habitants de cette région sous le nom de Ndolo ; leur habitat lui semblait être un grand étang. Les Européens qui ont visité la région à partir de 1900 ont utilisé le nom de Ndolo pour désigner les habitants de la région ; la première sous-chefferie créée en 1915 porta le nom de Dolo-Botila (Van Hoeck 1915). La création, en 1936, du secteur des Gens d'eau de la Dolo va contribuer à généraliser le nom parmi les peuples/habitants de la région. Avant cette date, une partie de ces peuples/habitants étaient connus uniquement sous le nom de Tandu et le « groupement » Moyongo, par exemple, était intégré dans le territoire des Bamwe (Verdcourt 1936).

Les **Lobala**, les **Bozaba** ainsi que les **Monzombo** ont connu un mouvement migratoire nord-ouest. Ils seraient venus des territoires dénommés Bethou et Lanza en République du Congo (Brazzaville), à une date lointaine, pour ensuite occuper leur habitat actuel. Après leur traversée de la rivière Ubangi, ils auraient tous séjourné à Dongo. Peu après, les Lobala laissèrent place aux Monzombo. Les Lobala se divisèrent ensuite en deux groupes : le premier groupe resta dans le territoire de Kungu et occupa les villages de Ngbanza, Ngona, Likbangbala et Kombe dans le secteur Dongo ; le deuxième groupe alla peupler le territoire de Bomongo et porta le nom de « Lobala-Mayi ».



**Ill. 6.16 et Ill. 6.17. Femme lobala - coiffure de dos et femme lobala - coiffure de face, 1913.**

(AP.0.0.12285, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913 ; AP.0.0.12286, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913.)



**Ill. 6.18 et Ill. 6.19. Femme lobala - coiffure de face et femme dongo - tatouages du bras, 1913.**

(AP.0.0.12287, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913 ; AP.0.0.12290, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913.)



**Ill. 6.20. Femme dongo - tatouages des Bobwa, 1913.**

(AP.0.0.12291, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913.)

Les Lobala occupent la bande de territoire longeant la rivière Ubangi depuis Bobolo jusqu'à Dongo. Ils ont comme voisins, à l'est, les Bomboma et les Likoka-Ntanda, au sud, les Djamba.

Deux hypothèses sont avancées quant à la signification du nom : 1. le nom d'un arbre à bois dur dénommé « *mobala* ou *bobala* » ; 2. le système de protection du village par un fossé suivi d'une fortification en bois dit « *ibala* ou *lobala* » (Vandevenne 1928).

Les Lobala sont aussi connus sous l'appellation de Ngolo. Ce nom, que leur ont donné les Ntanda-Likoka, signifie « Gens d'amont », habitant la terre ferme, par opposition aux Ntanda, « Gens d'aval », habitant la forêt inondée. Les Djamba et les Bangele du groupement Bobolo désignent les Lobala sous le nom de Nkolo, une variante de Ngolo. Les Bomboma désignent les Lobala sous le nom de Manganzi (Mumbanza mwa Bawele 1980 : 58).

Du point de vue culturel et linguistique, les Lobala se rattachent aux Likoka-Ntanda du versant de la Ngiri.

Les **Bomboma** sont aussi appelés Boba par leurs voisins. Cette appellation vient du mot interrogatif « *boba* », qui signifie : « Comment ? Quoi ? », un mot très fréquemment utilisé dans leur parler quotidien. Les Likaw sont des Bomboma installés dans le secteur Ndolo-Liboko, non loin de Budjala.

Les Bomboma vivent de part et d'autre de l'Ubangi, dans le bassin de la haute Ngiri, entre 2° et 4° de latitude N et 18° et 20° de longitude E. Bien que situé

dans la région de terre ferme, le secteur Bomboma renferme beaucoup de chenaux dans ses parties marécageuses. Les plus importants sont : Bwanga, Mwenze, Liboko, Songo, Mumbu, Motenano, Mbetuma, Nyanzelekende, Molombe, Bolola, Lingonda, Mandonga, Ngombo, Mambala. Tous ces chenaux convergent surtout vers le groupement Ebuku (Bondanga) dans le secteur Moanda [Mwanda] pour former le seul ruisseau, connu sous le nom de Moanda, qui se prolonge jusqu'à la rivière Ngiri. C'est par cette dernière que les produits agricoles sont acheminés vers les grands centres de consommation.

### 3. RÉCAPITULATIF DE LA LOCALISATION DES PEUPLES DANS LES TERRITOIRES ADMINISTRATIFS DU DISTRICT DU SUD-UBANGI

#### 3.1. TERRITOIRE DE BUDJALA

En territoire de Budjala, la plus grande partie des Ngbandi se trouve dans les secteurs Mongala et Bolingo. Une plus faible partie occupe le secteur Ndolo-Liboko.

Généralement on fait la distinction entre les Ngbandi-Likolo et les Ngbandi-Ngele, dits Ngbandi-Ngiri<sup>31</sup>.

Du point de vue anthropologique, les Ngbandi-Likolo et les Ngbandi-Ngiri ne présentent pas de distinction spécifique. Au plan linguistique, il se manifeste une légère différence d'intonation verbale dans leur parler, due probablement à l'effet de distance dans l'espace occupé et des contacts avec d'autres peuples. L'accent du parler des Ngbandi-Likolo serait resté la souche de base et celui des Ngbandi-Ngiri aurait subi l'influence des langues mbanza, du lingala et du longombe.

Les Mbanza se trouvent en majorité dans les secteurs Banza et Bolingo ; une minorité occupe le secteur Mongala.

31 Ngbandi-Ngele : le terme « *ngele* » signifie en aval, du bas, par opposition à « *likolo* » – en amont, du haut. Les Ngbandi-Ngele sont en aval par rapport aux Ngbandi-Likolo, situés en amont. C'est probablement par rapport à la rivière Ngiri qu'on utilise les deux épithètes « *ngele* » et « *likolo* ».

#### 3.2. TERRITOIRE DE KUNGU

Les Ngbandi occupent quatre groupements dans le secteur Songo et le village Gbeli situé à 2 km du chef-lieu du territoire de Kungu. Ce sont les Guga, les Ngele, les Ngbanda et les Mbatu-Wenenge. Ils firent partie de la grande migration vers le sud en partant de l'Ubangi.

Les Ngbaka occupent les secteurs Lua et Songo (Bonduma).

Les Ngombe se trouvent dans le secteur Songo (ce sont les Bomenge, les Bogba, les Boso-Dongo) et dans le secteur Bomboma (ce sont les Boso-Mombenga, Boso-Lite, les Boso-Dingo, les Boso-Kwala, les Mokwelenge et les Bobey). Tous ces groupes ngombe sont appelés Bobo.

Les Mbandja dans leur majorité occupent le secteur Songo et une partie le secteur Lua (les Kpala).

Les Bomboma (Boba) se trouvent dans le secteur Bomboma.



III. 6.21. Tatouages sur le dos d'une femme de Bomboma, 1941. (EP.0.0.14152, collection MRAC Tervuren ; photo J.M. Vrydagh, 1941.)

Les Lobala et les Monzombo habitent le secteur Dongo.

Les Bamwe et les Mabinza (Bozaba), appelés « Gens d'eau », occupent tout le secteur Moanda.

Les Mbenga ou Ndenga (Pygmées) occupent le sud du secteur Dongo.

#### Le secteur Dongo

Le secteur Dongo est habité par les Lobala. Il se compose des groupements suivants :

- groupement Ntanda Nkombe : villages Nkombe I (chef-lieu), Nkombe II, Maita, Maluba A, Maluba B et Bokungu ;
- groupement Munzombo : villages Dongo, Onatra A, Onatra B, Munzombo, Mbenga, Bombangai, Wenze, Kpaya, Kakolla Nkama, Ewanzombo et Mwanaingala.
- groupement Mpoko : villages Ikpangbala, Mokusi, Mokungu, Mobute, Munzanga, Ngwanza, Ngbobu, Ebonga, Komole, Boleko, Munzaya-Fenze, Mokonga, Ngona, Ezolo, Ngosuma, N'gele, Bokungu, Lokoka, Saba-Saba, Bayenga, Bolomo I, Bolomo II, Ngendo, Mabambo, Nkake et Vaka.
- groupement Ntanda : villages Enyele, Mantota, Motombi, Itula, Kungwani, Elenge, Ibenge, Ntomba, Ngongo, Bokona, Mandangi, Ebengi, Yenge, Nengele, Matiya-Sambo, Botungun Bokondo, Nseke, Mabita, Bobo, Ikuta et Mofango.
- groupement Bomboli : villages Bokondo, Munzaya, Bonzembo, Masimo, Ekoto, Botungu, Bomboli, Likolele, Bozinga, Lokombo, Mwaki, Ebende et Bondonga.

Les Bodzaba occupent une partie du sud-ouest et sont rassemblés dans les 18 villages suivants : Limpoko, Libobi, Likata, Mondongo, Bomole, Lifunga, Sombe, Lokutu, Monya, Molunga, Lokay, Ma'boko, Moliba, Ebuku, Bonyange, Bodzaba, Bondongo et Bompela.

#### Le secteur Bomboma

(ayant une superficie de 315 km<sup>2</sup>)

Les Bomboma sont répartis dans plusieurs localités ou villages. Partant de la rivière Ubangi, on les rencontre à Dongo, Saba-Saba, Lobondo, Nyasoko (dans les plantations de caféiers et de palmiers) ; Bokonzi (où on retrouve la grande production de bananes) ; Nzumbele,

Motuba, Bozaba, Lokombo, Mangbalangbata (où la pêche prime sur les autres activités) ; Makengo (où on trouve la plus grande production de riz) ; Bomboma (où une grande production de manioc est réalisée) ; Bondanga, Lingonda (où l'on pêche essentiellement).

Le secteur Bomboma inclut l'ancienne chefferie Bompola peuplée de Mabinza. À l'origine, le terme « Libinza » était seulement le nom d'un village de la vallée de la Ngiri se trouvant en face du Wambala dans le territoire de Bomongo. C'est l'Administration coloniale qui l'appliqua aussi aux habitants de la région parlant la même langue que ceux du village Libinza. Cette dénomination n'a pas de signification ethnique, elle regroupe des villages de la moyenne Ngiri. Cette population est essentiellement constituée par les riverains, qui pratiquent principalement la pêche.



III. 6.22. Femme baloie. Cette femme nettoie dans sa pirogue les tiges de nénuphar qu'elle vient de récolter ; bouillies, ces tiges fournissent une nourriture assez appréciée. Région de Gundu, chefferie Mobe-ma, poste Bomana. (HP.1956.15.8907, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy [Inforcongo], MRAC Tervuren ©.)

#### Le secteur Lua

Le secteur Lua est habité par les Ngbaka et les Mbanza. Il compte les groupements ci-après :



Bozene, Bogbadono, Boyase, Bondune, Fulu-Bobandu, Bombili, Bodigia, Mbatl-Bolo, Ndango, Molia, Ngwag et Kondanga.

### Le secteur Songo

Il a pris le nom d'une rivière localisée sur la route Kungu-Dongo traversant le secteur du nord au sud. Il est composé des groupements ci-après : Bendere, Banza-Wolo, Banza-Balakpa, Dingo-Gulukala, Ngbanda, Gbele, Ngele, Guga, Bogba, Boso-Ngaza, Bomongo, Boso-Dongo, Mbatl-Wenenge et Kungu.

### 3.3. TERRITOIRE DE LIBENGE

La population de ce territoire est composée en majorité de Mbanza (Mbandja). Les Mbanza dont le peuple se nomme « Banda » regroupe les locuteurs des langues et/ou des dialectes avoisinants ci-après : Togbo, Yakpa, Mono, Langbase, Gobu, Gbugu et Ngbundu.



III. 6.23. Guerrier ngbundu du territoire de Libenge, 1936. (EP.0.0.13546, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

Selon la légende, la traversée de la rivière Ubangi se fit grâce à un long serpent qui se déroula sur la rivière de la rive droite à la rive gauche. Ce serpent s'appelait Ngbolole. Les Mbanza passèrent sur le dos du serpent jusqu'à l'autre rive. Pour d'autres, c'est le « ngubu » (un hippopotame) devenu par après un « animal sacré (vénéré) » qui facilita la traversée de la rivière aux Mbanza.



III. 6.24. Habitations à Yembongo. (Collection CDI Bwamanda/Everlee, 2004.)

### Le secteur Libenge-Centre

On y trouve les Ngombe dans le groupement Ngombe-Monengbe, par la suite incorporé dans la cité de Libenge. Les Mbenga/Ndenga (Pygmées), en petits groupes, sont établis à 5 km de la cité de Libenge sur la route qui mène de Libenge à Batanga. D'après leurs récits, ils disent être venus de la région de Mbaiki, en République centrafricaine. Les groupements Bokilio, Bokonga et Boyase sont habités par les Ngbaka.

Dans le groupement Mono-Kasi, on trouve majoritairement des Mono ; les Ngbaka vivent à Nduma et à Wudawu.

Le groupement Ngbaka-ma'bo est habité par les Ngbaka-ma'bo qui y sont majoritaires. Il y a aussi des Ngombe, des Mbanza, des Monzombo et des Mbenga attirés par le marché frontalier d'Elaka.

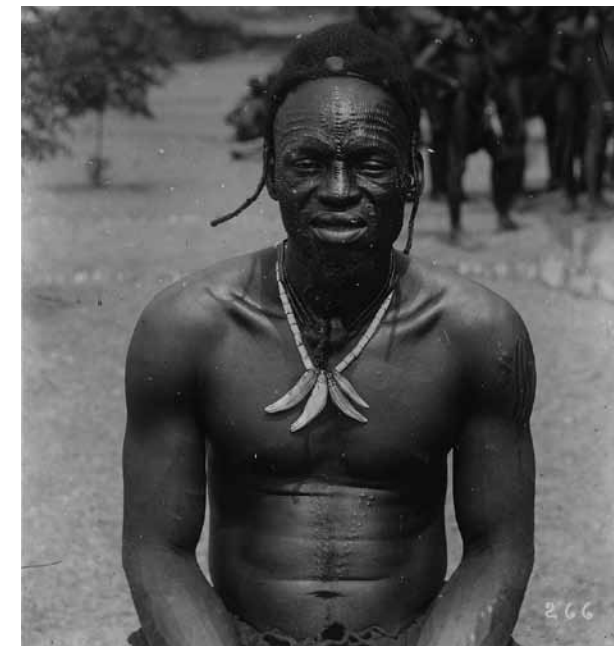
Dans le groupement Ngbundu-Nord, on trouve des Ngbundu et quelques Ngbaka.

Dans le groupement Ngbundu-Sud, les Ngbundu sont majoritaires. Il y a aussi des Ngbaka et des Mbanza.



III. 6.25. Funérailles d'un Ngbundu, 1936. (EP.0.0.14059, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

Dans le groupement Ngombe-Kposwa, les Ngombe et les Ngbaka sont majoritaires, surtout à Boyabo.



III. 6.26. La coiffure et les tatouages d'un Ngombe de l'Ubangi, 1896. (EP.0.0.14149, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1896.)

### Le secteur Libenge-Nord

Dans les groupements Mono-Galaba et Mono-Bwaka, on trouve les Mono et les Ma'bo.

Le groupement Mono-Kaga comprend les Mono et les Ngbaka à Mole.

Le groupement Nzuma est occupé par des Mono. Les Mbanza se retrouvent à Mbanza-Balakpo. Le groupement Gbandi est occupé par les Gilima. Les Ngbaka occupent le groupement Bogon.

### Le secteur Libenge-Sud

Le groupement Mbanza-Ngbulutu est occupé par des Mbanza mélangés à des Ngbaka, Gobu, Togbo, Sango autour de la plantation CUM à Yumbi, Zambi, Isato et Banza. Ce mélange de peuples s'explique par le fait qu'ils s'y sont établis comme main-d'œuvre dans les plantations.

Les groupements Mbanza-Lengo et Mbanza-Bango sont habités par les Mbanza.

Le groupement Bwaka-Wulusi est peuplé de Ngbaka et de Mbanza mélangés aux Gens d'eau autour du ruisseau Hule.



Le groupement Ngombe-Bau est occupé par les Ngbaka et les Mbanza.

Dans le groupement Mbaty-Piko, on trouve des Mbanza et des Ngombe.

Dans le groupement Monzombo, on trouve des Monzombo, des Kwala, des Mbanza et des Ngbaka.

### 3.4. TERRITOIRE DE GEMENA

Il est habité majoritairement par les Ngbaka minagende et les Mbanza.

#### Le secteur Banga-Kungu

Il compte 14 groupements : Bokuda, Boyambi, Bokenge, Bombawili, Bogbaguma, Bokode, Bombakabo, Bominenge, Kalanda, Damia, Bokonzi, Bogbulu, Bobandu et Bobiton. Le chef-lieu du secteur est Bokangadoa. Le groupement Bominenge est peuplé majoritairement de Ngbaka et de Mbanza. L'on note la présence de Gens d'eau à Bongo dans le groupement Damia.



III. 6.27. Notable ngbaka fumant une pipe artistiquement décorée (territoire de Gemena), 1941. (HP.1956.15.260, collection MRAC Tervuren ; photo J.M. Vrydagh [Inforcongo], 1941, MRAC Tervuren ©.)



III. 6.28. Pipe ngbaka. Donnée au MRAC en 1938 par Armand Ronse. (EO.0.0.38365, collection MRAC Tervuren ; MRAC Tervuren ©.)

#### Le secteur Bowase

[dit Bonwase par les autochtones]

Il compte les groupements ci-après : Bodumbili, Bomandea, Bogoro, Wagbena, Bodigia-Sembadigia, Bogbakundu, Wangbia, Lingo-Tebe, Ngimi, Boyele-Bomawi, Fulu-Bobalia et Boyele-Bogbamele. Tous les groupements sont peuplés de Ngbaka minagende, sauf le groupement Boyele-Bomawi où l'on trouve des Mbanza.



III. 6.29. Un Ngbaka de la chefferie Bodigia Bombase du territoire de Gemena, 1935. (EP.0.0.13544, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1935, MRAC Tervuren ©.)

#### Le secteur Mbari

Il est composé des groupements Bokonoa, Bogbase, Botela, Bumbwa et Bosepanga. Tous ces groupements sont occupés par des Ngbaka minagende.

#### Le secteur Nguya

Il est composé des groupements ci-après : Bodigia, Bodetola, Bogose-Bokada, Bobasonga, Bodulungba, Bobanga, Bokode, Bogbakutu. Tous ces groupements sont habités par des Ngbaka.

### 3.5. VILLE DE ZONGO

Les Ngbaka minagende, les Ngbaka-ma'bo, les Banda (Togbo, Gobu, Mono, Mbanza, Tangbase), les Ngombe (Lisala, Bosobolo, Libenge, Budjala), les Ngbandi (Mobay, Mbaya, Yakoma), etc. s'y sont brassés.

Les langues parlées sont le lingala et le sango, la langue officielle de la République centrafricaine. Le sango, *lingua franca*, est une forme pidginisée de la langue des Ngbandi.

### RÉFÉRENCES

- Arom, S. & Thomas, J. M. C. 1974. *Les Mimbo, génies du piégeage, et le monde surnaturel des Ngbaka-Ma'bo (République centrafricaine)*. Paris : Société d'études linguistiques et anthropologiques de France (SELAF) (série SELAF, 44-45 ; Bibliothèque de la SELAF, 44-45).
- Bahuchet, S. & Guillaume, H. 1982. « Aka farmer relations in the Northwest Congo Basin ». In Leacock, E. & Lee, R. (éd.), *Politics and History in Band Societies*. Cambridge-Paris : Cambridge University Press-Éditions de la Maison des sciences de l'Homme.
- Baweni Biako-O-Bobamba. 1975. « Organisation du travail des champs et les problèmes sociaux chez les Mwe (Ubangi) », mémoire de licence en Gestion des entreprises. Kisangani : Unaza.
- Bouquiaux, L. & Thomas, J. 1980. « Le peuplement oubanguien. Hypothèse de reconstruction des mouvements migratoires dans la région oubangienne d'après des données linguistiques, ethnolinguistiques et de tradition orale ». In Bouquiaux, L. (éd.), *L'Expansion bantoue II*. Paris : SELAF (NSP 9), pp. 807-824.
- Burssens, H. 1958. *Les Peuplades de l'entre Congo-Ubangi (Ngbandi, Ngbaka, Mbanza, Ngombe et Gens d'eau)*. Tervuren : Musée royal du Congo belge (collection « Annales du Musée royal du Congo belge, Sciences de l'Homme, Monographies ethnographiques » volume 4).
- Burssens, H. 2007. « Statuaire et sculpture appliquée de l'Ubangi nord-congolais ». In Grootaers, J.-L. (éd.), *Ubangi - Art et cultures au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator, pp. 113-139.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris : J. Lebègue.
- Dawili Nabina. 1977. « Bibliographie des Ngbaka (Rép. dém. Congo) ». *Annales Équatoria* 19 : 551-567.
- De Bleder, F. 1939. « Propositions sur la création du secteur de Libenge, territoire de Libenge ». Archives du district à Gemena.

- De Dampierre, E. 1967. *Un ancien royaume Bandia du Haut-Oubangi*. Paris : Éd. Plon.
- De Logne, P. J. E. 1939. « Rapport d'enquête préalable à la création de secteur des Baloi, territoire de Nouvelle-Anvers ». Archives du territoire de Bomongo.
- Dybowski, J. 1893a. « La mission Jean Dybowski vers le Tchad ». *Le Tour du Monde* 65 : 113-176.
- Dybowski, J. 1893b. *La Route du Tchad. Du Loango au Chari*. Paris : Firmin Didot.
- Gordon, R. (éd.). 2005. *Ethnologue : Languages of the World*. Dallas : SIL International.
- Grootaers, J.-L. (éd.). 2007. *Ubangi. Art et cultures au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator.
- Hainaux, J. 1924. « Rapport d'enquête sur les populations riveraines du territoire de Nouvelle-Anvers. Situation générale – origine – migrations, territoire de Nouvelle-Anvers ».
- Hainaux, J. 1925a. « Rapport d'enquête sur les peuplades Balobo dites "Balobo Ngele", territoire de Nouvelle-Anvers ».
- Hainaux, J. 1925b. « Rapport d'enquête sur la chefferie Bodjinga, territoire de Nouvelle-Anvers ».
- Hainaux, J. 1926a. « Rapport d'enquête sur la chefferie des Bodjaba, territoire de Bomboma ».
- Hainaux, J. 1926b. « Rapport d'enquête sur la chefferie de Busu-Ndongo, territoire de Bomboma ». Archives du district de Gemena.
- Hainaux, J. 1926c. « Rapport d'enquête sur la chefferie Bomboli, territoire de Bomboma ». Archives du district de Gemena.
- Hainaux, J. 1931a. « Rapport d'enquête sur la chefferie de Mankanza, territoire de Nouvelle-Anvers ».
- Hainaux, J. 1931b. « Situation politique de la région des Bomboli-Tanda-Lobala-Poko, territoire de Bomboma ». Archives du district de Gemena.
- Harms, R. W. 1978. « Competition and capitalism : the Bobangi role in Equatorial Africa's trade revolution Ca 1750-1900 », thèse de doctorat en histoire. Madison : University of Wisconsin.
- Hauser, A. 1954. « La frontière linguistique bantoue-oubanguienne entre le Bas-Oubangi et ses affluents de droite ». *Zaire* VIII : 1.
- Henrix, M. 2007. « Croyances et rituels ngbaka ». In Grootaers, J.-L. (éd.), *Ubangi - Art et cultures au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator, pp. 295-311.
- Henrix, M. 2009. « Le mariage et la naissance chez les Ngbaka Minagende (RDC) ». *Annales Æquatoria* 30 : 653-785.
- Kajiyiwami, A. 1974. Histoire et organisation administrative de l'ancien district de l'Ubangi (1888-1960), mémoire de licence en histoire, UNAZA/Campus de Lubumbashi.
- Kongote Linzabe Semba. 1977. Mécanismes du pouvoir politique dans la société Bongambo de 1850 à la veille de l'indépendance, mémoire de licence en sciences politiques et administratives, Lubumbashi : Unaza.
- Lardinois, L. 1931. « Étude d'ensemble sur la tribu Bamwe, territoire de Bomboma ».
- Lemaire, J. 1924. « Étude d'ensemble sur le groupement Libinza, territoire de Bomana ».
- Maes, V. 1984. *Les Peuples de l'Ubangi (notes ethno-historiques)*. Gemena : Pères OFM-Capucins.
- Maes, V. 1996. *Les Ngbaka du centre de l'Ubangi*. Kinshasa-Gemena : Pères OFM-Capucins.
- Meurant, G. 2007. « La sculpture oubanguienne ». In Grootaers, J.-L. (éd.), *Ubangi. Art et cultures au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator, pp. 140-233.
- Mumbanza mwa Bawe. 1980. Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (1700-1930), thèse de doctorat en Histoire. Lubumbashi.
- Ndaywel è Nziem, I. 2009. *Nouvelle histoire du Congo*. Nivelles : Le CRI.
- « Registre des rapports politiques du territoire de Nouvelle-Anvers ». 1917-1931.
- Samarin, W. 1984. « Bondjo ethnicity and colonial imagination ». *Canadian Journal of African Studies* 18/2 : 345-365.
- Tanghe, B. 1938. « Histoire générale des migrations des peuples de l'Ubangi ». *Congo* 19, II (4) : 361-391.
- Thomas, J. & Bahuchet, S. 1988. « La littérature orale pour l'histoire de l'Afrique centrale forestière ». In *Die Oralliteratur in Afrika als Quelle zur Erforschung der traditionellen Kulturen*. Berlin : Dietrich Reimer, pp. 301-327.
- Van Hoeck, J. 1915. « Rapport sur l'enquête faite pour la création de la sous-chefferie de Dolo-Botila, territoire de Nouvelle-Anvers ». Archives du territoire de Bomongo.
- Van Leynseele, P. 1981. Les Libinza de la Ngiri. L'anthropologie d'un peuple des marais du confluent Congo-Ubangi, thèse de doctorat en anthropologie. Leiden.
- van der Kerken, G. 1944. *L'Ethnie mongo*. Bruxelles : van Campenhout.
- Vandevenne, H. 1927. « Rapport d'enquête sur la chefferie Makutu, territoire de Bomana ». Archives du territoire de Bomongo.
- Vandevenne, H. 1928. « Les Lobala, territoire de Bomana ». Archives du territoire de Bomongo.
- Verdcourt, A. 1936. « Rapport d'enquête préalable à la création du secteur des Gens d'eau de la Dolo, territoire de Budjala ». Archives du district de Gemena.
- Weeks, J. H. 1913. *Among Congo Cannibals*. Philadelphie : J. B. Lippincott Company.



## CHAPITRE 7

### LES LANGUES DU SUD-UBANGI

Lorsqu'il identifie les « langues ubangiennes » dans son étude, qui ne couvre qu'une partie du district du Sud-Ubangi, Raymond Boyd répartit celles-ci en cinq groupes :

- les langues gbaya, manza et ngbaka minagende ;
- le groupe banda comprenant, entre autres, la langue mbanza ;
- le groupe ngbandi auquel appartiennent le yakoma et le sango ;
- les langues zande et nzakara ;
- le groupe géographiquement discontinu composé des langues ngbaka-ma'bo, monzombo et gbanziri parlées en aval de l'Ubangi, ainsi que les langues mundu, ndogo et sere situées beaucoup plus à l'est.

Au-delà des langues principales citées ci-dessus, chaque groupe se compose d'un nombre variable – et parfois important – de langues parlées par des populations moins importantes (Boyd 2007 : 105).

On a généralement tendance à classer la population de l'Ubangi en deux grands groupes : les « Soudanais » et les « Bantous ». Le groupe dit des Soudanais est composé des Ngbandi (Mbatu et Sango), des Ngbaka apparentés aux Mbanza et Gbaya, des Banda (Gobu, Mono, Togbo, Langbase), des Furu et des Buraka se trouvant le long de la rivière Ubangi, de Mobay-Mbongo à Libenge.

Au plan territorial, le Sud-Ubangi n'intègre qu'une partie de l'Ubangi linguistique. Il faut pour cela élargir cette compréhension de départ aux parlers des territoires de Kungu et de Budjala.

Au plan démographique, le district du Sud-Ubangi est dans sa grande partie occupé par les « Soudanais ». Le groupe de Bantous est composé des Ngombe et des « Gens d'eau » (les Lobala, Bobo [Bomboma], Libinza, etc.).

En prenant en considération la langue bantoue, il est établi que la ligne de division ouest-est ne se limite pas à l'Ubangi. Elle va du golfe de Guinée à l'océan Indien. Les langues africaines au sud de cette ligne, jusqu'en Afrique du Sud – excepté celles des Hottentots et Boschiman, sont nommées langues bantoues, à cause d'un fond sémantique commun et des constructions grammaticales semblables.

Les langues parlées plus au nord n'ont pas ces caractéristiques. Ces langues « non bantoues » sont appelées « langues soudanaises ». Elles sont parlées de l'ouest du Soudan égyptien jusqu'au Sénégal.

En Ubangi, les peuples parlant les langues bantoues se divisent en deux groupes. Le premier comprend les Budja, les Libinza, les Doko et les Ngombe qui parlent des langues proches. Le deuxième groupe comprend les anciens riverains du fleuve Congo en amont de l'embouchure de l'Ubangi : les Lobala et les Tanda.

Les peuples du Sud-Ubangi parlant des langues soudanaises se rattachent à différents groupes linguistiques s'étendant au nord du Congo. Les Ngbaka minagende, constituant le plus grand nombre de ces peuples, se rattachent au groupe Gbaya-Ngbaka de l'ouest de la RCA. Les Mbanza ainsi que les Mono, Togbo, Gobu, Langba ou Ngbugu, Yakpa (en région de Libenge) sont apparentés au groupe Banda occupant l'est de la RCA. À noter que la dénomination « Banda » regroupant ces peuples





produits commerciaux, les emprunts se firent de plus en plus nombreux. Depuis lors, les trafiquants utilisent plusieurs mots importants pour se faire mieux comprendre des clients, selon qu'ils appartiennent à telle ou telle partie du fleuve. Ces mots empruntés aux voisins ainsi que ceux apportés du bas fleuve forment le noyau d'une nouvelle langue qui s'enrichit avec les particularités locales. Cette nouvelle langue n'est plus ni le parler des Bobangi, ni ceux des autres groupes du fleuve. C'est la langue commune du fleuve, la langue commerciale ; elle comprend aussi bien des mots de tous les groupes riverains que des mots ngombe et nkundo-mongo.

Au moment de la pénétration européenne, cette langue pouvait être considérée soit comme le parler des Bobangi transformé, mêlé à d'autres éléments et adapté aux besoins du commerce, soit comme un autre parler du fleuve comprenant de nombreux éléments bobangi et autres. En effet, cette langue du fleuve ou langue d'échange, variait considérablement avec la tribu qui l'employait ; toutes les lacunes étaient comblées par les mots de sa propre langue maternelle (Weeks 1913 : 48-49). Il est cependant certain que tous les parlers du fleuve n'ont pas contribué de la même façon à la formation de cette langue commerciale. Le parler des Bobangi (encore faut-il noter qu'il est difficile de le distinguer nettement des parlers eleku et baloi de la Ngiri) fut certainement le plus important. Étant les plus actifs marchands du haut fleuve et formant un groupe assez important, les Bobangi étendirent leur influence, et leurs clients s'efforçaient de connaître plusieurs mots de leur parler pour mener à bien les transactions commerciales. C'est ainsi que sur tout le tronçon du fleuve entre le Pool et Bopoto (Lisala), les natifs non seulement comprenaient, mais parlaient, ne fût-ce qu'imparfaitement, le bobangi. Ceci est assez conforme à ce que Coquilhat écrivait en décembre 1888 : *“Les Bayanzi [lisez Bobangi] sont peut-être 120 000 à 160 000, répandus sur la rive orientale du Congo. Ce sont des riverains, leur vie se passe en grande partie en pirogue. Ils pénètrent peu le territoire en profondeur. Même plusieurs peuples différents, tels les Banounou s'enclavent le long du fleuve entre leurs divers établissements,*

*dont la limite au nord paraît être près de Lokolela. Comme ils sont les grands trafiquants d'ivoire, d'esclaves et de poudre de bois rouge entre Stanley Pool et l'Équateur, jusqu'à Oupoto, le kibangi est donc, par excellence, le dialecte intermédiaire et commercial que tous les voyageurs européens qui désirent travailler dans cette zone de plus de mille kilomètres de longueur doivent apprendre à parler”* (Coquilhat 1888 : 81).

Dans tous les centres importants du fleuve, Camille Coquilhat signale l'existence de cette langue qu'il appelle kibangi. En fait, elle est constituée d'éléments importants de bobangi, de mots kikongo ou européens assimilés et transmis par les trafiquants kongo, et de beaucoup d'emprunts faits tout le long du fleuve. Pendant son séjour à la station de l'Équateur, il [Coquilhat] écrit : *“Les marchands sont surtout concentrés à Makouki et à Boroukwassamba ; c'est ce point que les négociants d'Irébou et de Loulanga appellent Oukouti. Les traitants d'Oukouti sont des colons venus peut-être de Loulanga ou d'Irébou. Ils sont moins féroces et plus accessibles que les aborigènes, et, tandis que ceux-ci ont un dialecte particulier, les premiers parlent le kibangi des Bayanzi et des Irébou”* (Coquilhat 1888 : 146).

Chez les Iboko-Mabale où Coquilhat passe plus de quinze mois, il constate : *“Les Ba-Ngala et les N'Gombe parlent couramment le kibangi, mais ce n'est pas leur langue. Iboko, Mabati, N'Gombe ont chacun leur dialecte distinct dont ils se servent dans les réunions particulières et même devant moi quand ils ne veulent pas être entendus”* (Coquilhat 1888 : 212).

Coquilhat constate donc que les parlers des Bangala sont en réalité très distincts de la langue commune du fleuve, le kibangi comme il l'appelle. Néanmoins une plus grande familiarité avec les parlers des Iboko et des Mabale lui permet de reconnaître un assez grand nombre de mots de même racine que le kiswahili, le kibangi et le kikongo ; ce qui le pousse à se demander si ces mots n'ont pas été introduits par l'usage du kibangi dans les relations commerciales. On peut donc voir que Coquilhat ignorait d'un côté les affinités entre les parlers du fleuve et de l'autre la nature même de la langue commune qu'il appelait kibangi (Coquilhat 1888 : 353-354). Les

autres voyageurs européens utilisent l'expression “langue commerciale” au lieu de parler de kibangi ; ce terme cache à la fois le besoin qui l'a créée et son caractère de langue mixte, langue synthétique (Weeks 1913 : 48). Cette langue aurait sans doute évolué lentement vers une langue plus structurée et plus riche comme le swahili, au fur et à mesure que le commerce aurait gagné les coins les plus reculés, si les Européens n'étaient pas arrivés dans la région. L'arrivée des Européens et de leurs auxiliaires noirs, à partir de 1882, va donner un nouvel essor à cette langue des riverains du moyen Zaïre [Congo]. S'établissant d'abord à Bolobo, les Blancs et leurs hommes ne connaissaient que les langues européennes et ouest-africaines, le swahili et certains éléments de la langue de contact en région kongo. Mais très rapidement, ils apprirent la langue du fleuve qui leur servit dans une bonne partie du pays jusqu'à Bopoto. Cette connaissance resta cependant superficielle, car, ils n'avaient pas le temps d'étudier sérieusement la langue. En outre, celle-ci paraissait pauvre, se prêtant uniquement aux contacts superficiels et aux besoins du commerce. Les nouveaux venus comblèrent, comme le faisaient autrefois les natifs des différentes tribus, leurs lacunes avec les mots swahili, kikongo, haoussa, portugais, anglais, français, etc.<sup>33</sup>. Cet amalgame de langues donna naissance à un jargon qui fit perdre à la langue du fleuve son caractère homogène. Les accords grammaticaux, la tournure de la phrase, la prononciation de beaucoup de mots, etc., subirent de nombreux changements dans la bouche des étrangers (Tanghe 1930 : 348-356), mais aussi dans la bouche des natifs. Le père E. De Boeck qui venait de fixer grammaticalement la langue du fleuve [...] explique ainsi la difficulté pratique de son adoption, montrant clairement le phénomène de l'altération de l'ancienne langue : *“Mais est-ce facile en pratique ? Évidemment, il coûtera toujours moins de peine au Blanc d'apprendre deux à trois cents mots et de les juxtaposer sans forme ni loi, quitte à ne pouvoir*

*exprimer qu'un nombre restreint d'idées et à rester incompris dans bien des cas. Pour apprendre une langue plutôt qu'un langage corrompu, le Blanc devra employer plus d'efforts. Au point de vue du Noir cependant, c'est une difficulté qui tombe. Pour lui, du moment qu'il s'agit de s'assimiler une langue bantoue, c'est vite fait aussi bien pour une langue correcte que pour une autre. Puisque toutes les langues congolaises sont essentiellement préfixables, il me semble qu'il doit en coûter, même au Noir, de ne pas faire l'accord (du préfixe par exemple). Et de ce fait, ce ne sont pas les Noirs qui parlent le moins correctement sur le fleuve. Mais que voulez-vous ? Si nous nous adressons à un homme de couleur connaissant quelques bribes de français, nous lui disons pour être compris : ‘moi partir demain ; toi aller avec’. Soyons persuadés qu'on nous rend la pareille, même en langue commerciale”* (De Boeck 1903 : 5).

La langue du commerce devenant celle des contacts entre Blancs et Noirs, c'est autour des stations que s'exerce d'abord l'influence des nouveaux éléments. Le poste de Bangala à Mankanza était de loin le plus important du fleuve entre 1884-1896. C'est là donc qu'il y aura le plus grand nombre de Blancs et de leurs auxiliaires. Les Iboko, les Mabale, les Mabembe, les Mbenga et les Ngombe qui habitaient à côté du poste parlaient certes la langue du fleuve, la langue commerciale, mais comme cette langue variait avec le peuple qui l'utilisait, ces gens introduisaient le plus grand nombre possible de leurs propres mots. Un bon nombre d'entre eux se joignirent aux Zanzibaristes, Haoussa et autres auxiliaires et servirent comme soldats et travailleurs. À ce moment, l'élément d'Iboko-Mabale et de Boloki prend de l'importance sur le bobangi. Dans le commerce, les Bobangi sont progressivement éliminés par les Européens. Ce ne sont plus les trafiquants du pays qui parcourent de longues distances, mais des Européens avec leur équipage de Noirs composé surtout des gens originaires des environs de Mankanza. Ils sillonnent à bord des steamers tout le fleuve et ses affluents. La langue de commerce continue, mais peu à peu, elle se transforme. C'est donc cette langue parlée par les engagés bangala, en contact avec les Européens, avec les Zanzibaristes et les

<sup>33</sup>L'introduction de toutes ces langues s'explique par la multiplicité des peuples qui ont œuvré [...] à l'époque de l'État indépendant du Congo.

Haoussa, que les Blancs ont appelée le lingala, car son berceau leur semblait être le poste de Bangala (Weeks 1913 : 48). De fait ils n'avaient pas totalement tort, comme le fait remarquer le père E. De Boeck en 1904 : "D'autre part, je m'aperçus qu'on n'avait pas appelé sans motif cette langue universelle le 'bangala' ou, comme disent les Noirs, le 'lingala'. En effet, 4/5 des mots de son vocabulaire sont pris dans les dialectes des peuples qu'on est convenu d'appeler les 'Bangala'. En outre, les règles de lexicologie qui s'y observent encore se retrouvent presque toutes dans la grammaire de ces mêmes dialectes. Et cela n'est pas étonnant, depuis bien des années, le plus grand nombre des travailleurs et des soldats de l'État viennent des environs de Nouvelle-Anvers, et maintenant encore, ce sont les Bangala qui font en très grande partie les différents services sur ces vapeurs. Il était donc assez facile, théoriquement, de ramener ce 'jargon', puisqu'il faut l'appeler par son nom, dans les liens grammaticaux de ces 'langues mères'" (De Boeck 1903 : 3-4).

À cette époque, la nouvelle langue de communication entre Blancs et Noirs et entre divers groupes ethniques avait pris une très grande extension. Comme l'ancienne langue commerciale, elle était aussi pauvre et devait s'enrichir des particularités locales ; en outre, elle avait perdu toute son homogénéité. Malgré cette grande extension, Mankanza restait toujours le centre, dit encore une fois le père E. De Boeck : "Le 'lingala' comme nous l'appellerons dans la suite, où se parle-t-il ? Depuis le port de Léo jusqu'à Basoko, même à l'intérieur du pays, dans tous les postes et chez les indigènes de cette immense région qui sont en relation avec les postes de Blancs ; - dans l'Ubangi et l'Uele ; - enfin partout où il y a des soldats de l'État. On peut dire que c'est la langue universelle des gens du Blanc, des 'Bambote' comme on les appelle ici par opposition aux indigènes de la contrée, auxquels on donne avec quelque mépris le nom de 'Basenji' (hommes sauvages, barbares). Il est clair cependant que, plus on s'éloigne de cette large voie de communication et de trafic qu'est le fleuve dans sa partie navigable, plus les divers idiomes locaux doivent apporter un contingent prépondérant de mots dans le lingala. C'est pourquoi, j'occupe un endroit avantageux

pour la compilation de la partie vocabulaire de ce livre. Quant à la partie lexicographique, elle est basée, comme je l'ai dit, sur les langues mères du lingala, c'est-à-dire sur les idiomes des Boloki, des Mabali et des Iboko, sans exclure cependant celui des Bobangi" (De Boeck 1903 : 5-6).

Mais avant la revalorisation de la langue commerciale du fleuve, [...] il faut signaler une autre réaction des Blancs devant la nature de la langue du commerce. Les missionnaires européens qui voulaient disposer d'une langue structurée trouvèrent la langue du commerce impropre pour l'évangélisation des populations et pour l'enseignement. Ils se mirent à étudier les différents parlars locaux.

[...]

Mais autour de Nouvelle-Anvers, [...] les petits dialectes sont nombreux et aucun ne parvient à s'imposer aux autres. L'influence du poste de l'État qui utilise la langue mixte est trop grande pour faire un double emploi. On se contenta donc de la langue mixte en dégradation progressive. Après la fondation de la colonie scolaire, il fallait disposer d'une langue plus ou moins structurée pour assurer l'enseignement. Ainsi donc, les missionnaires eurent l'idée de fixer cette langue en la 'rebantouisant' sur base des parlars de Nouvelle-Anvers et de Lisala. Ce mérite revient au père Égide De Boeck, futur vicaire apostolique de Nouvelle-Anvers/Lisala qui en fut lui-même le principal artisan. Sous-directeur de la colonie scolaire en 1901, il se donna comme tâche l'expurgation du lingala. En mars 1904, dans la préface de son premier ouvrage *Grammaire et vocabulaire du Lingala ou langue du Haut-Congo*, il expliquait ainsi le but de son entreprise : "Lorsque, en 1901, je fus appelé à la colonie scolaire de l'État à Nouvelle-Anvers, je trouvai porté au programme des cours, l'enseignement de la langue en usage sur le 'Haut fleuve'. Je me demandai alors qu'elle était cette langue. Car, à vrai dire, venant d'une région fort éloignée de Nouvelle-Anvers, je ne la connaissais que du nom. On l'appelait la langue du fleuve, la langue commerciale ou encore, tout simplement, le 'bangala'. Or, j'eus bientôt la conviction qu'apprendre à lire et à écrire ce 'Bangala' tel qu'il se parle, à en faire un moyen efficace de communication, un instrument de civilisation, on

tenterait une chose aussi ridicule qu'impossible" (De Boeck 1904 : 3).

En effet, [...] le lingala n'était pas encore une langue structurée, c'était un jargon. En 1902, il écrivait en effet : "La langue du Haut-Congo n'est pas encore bien formée. Le vrai bangala ne se parle pas ici comme dans les villages de l'intérieur. Tout le long du fleuve, on parle un langage ou quelque chose qui deviendra certainement une langue lorsqu'elle sera un peu expurgée. Les Blancs ne s'y fatiguent pas beaucoup et les Noirs, pour faire comme eux préfèrent gâcher leur langue que de la bien parler" (Van Den Bergh 1955 : 6).

La conviction du père Égide De Boeck de faire de ce jargon une véritable langue de culture et de grand contact semble s'être basée sur une vision réaliste et prophétique, sur la vocation de cette langue du fleuve. Sa nature de langue mixte est un facteur favorable à la grande extension et, à ce titre, le lingala s'imposait pour le travail missionnaire mieux concerté tant dans l'enseignement que dans l'évangélisation. L'avenir de plusieurs dialectes locaux n'était pas garanti à cause de l'évolution incertaine de nombreux groupes du fleuve : "Je recevrai avec plaisir et reconnaissance les observations que l'on voudrait me faire. Car il n'y a pas à méconnaître l'importance du lingala sous certains points de vue. Ainsi, il y a au Congo bien des races qui déclinent. Ne vont-elles pas disparaître complètement et avec elles leur langue ? Le lingala, au contraire, s'étend tous les jours davantage. Ne deviendra-t-il pas 'la langue congolaise', la langue universelle et officielle indigène ? Qui nous dira ?

J'ai voulu être assez complet. C'est que le but de ce livre est avant tout missionnaire. Nous avons, nous, besoin d'une langue, et le lingala corrigé s'impose à ce titre. Mon désir de fournir à mes confrères une grammaire assez complète, la rendue moins simple peut-être qu'on la voudrait. Malgré cela, j'espère qu'elle rendra service aussi à Messieurs les agents de l'État surtout pour la partie vocabulaire. Puisse ce double but être atteint ! Je serais heureux d'avoir contribué quelque peu à la christianisation et à la civilisation du Congo belge" (De Boeck 1903 : 7-8).

Le père Égide De Boeck, devenu vicaire apostolique de Nouvelle-Anvers en 1921,

rédigea plusieurs ouvrages et travailla toujours à l'amélioration de sa grammaire lingala, en se basant sur les parlars des environs de Mankanza d'abord, et sur ceux de Lisala ensuite. Deux ouvrages principaux : *Leçons élémentaires du lingala, suivies d'un vocabulaire et de conversations pratiques* (1920), puis *Cours théoriques et pratique de lingala avec vocabulaire et phrases usuelles* (1942) constituent la base de l'enseignement de cette langue dans les écoles belges.

Ici au pays, le lingala grammatical, ou lingala classique fixé dans les livres et manuels, fut introduit dans toutes les écoles missionnaires du vicariat de Nouvelle-Anvers/Lisala. Ainsi les Ngombe, les Budja, les Nbandi, les Ngbaka et les Mbanza apprendront progressivement le lingala dans les écoles, améliorant la qualité de la langue de contact utilisée par les autorités administratives. C'est la position privilégiée, occupée par E. De Boeck (dit le « forgeron » du lingala classique) qui lui a permis d'étendre facilement l'enseignement de cette langue dans son vaste vicariat. L'extension de l'enseignement du lingala a été arrêtée dans certaines régions de l'Équateur [notamment dans la partie du sud chez les Mongo] par d'autres missionnaires qui ont choisi d'autres langues pour atteindre les mêmes buts.

À Léopoldville, les pères de Scheut introduisirent également, dans leurs écoles, le lingala grammatical qu'ils appelaient alors *lingala lya Mankanza*. Déjà de nombreux travailleurs du haut fleuve, parlant le lingala non classique avaient exercé une grande influence dans les environs de Léopoldville et leur langue s'était imposée. Voilà ce qui explique la prépondérance du lingala dans la capitale de la République du Zaïre.

Pour résoudre le problème des langues dans l'armée, les camps d'instruction de Kinshasa, Yumbi (Bolobo), Irebu, Umangi et Lisala firent usage du lingala et la qualité de la langue s'améliora avec la présence de nombreux éléments formés à la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers, ou tout simplement originaires de cette région. Le lingala de l'armée est en effet très proche du lingala classique ou *lingala lya Mankanza*.

Si le rôle des missionnaires catholiques et de l'administration coloniale est assez grand dans la diffusion et l'amélioration du



lingala, il ne faudra pas perdre de vue celui des missionnaires protestants. Ils ont fini eux aussi par abandonner les parlers locaux pour travailler à la rebantouisation de la langue commerciale du fleuve. Leur centre le plus important étant établi à Bolobo, la base de leurs travaux, tant pour la grammaire que pour le vocabulaire, est puisé dans les parlers de cette région<sup>34</sup>. En somme, étant donné la parenté des parlers du fleuve, du bas Ubangi et de la Ngiri, le résultat est presque le même. Le lingala amélioré dans la région de Bolobo semble s'être diffusé avec ses particularités locales dans les régions voisines, notamment vers Bikoro et le lac Maindombe, de même qu'en République du Congo (Brazzaville).

De nos jours, le lingala est utilisé presque partout dans l'Ouest du Zaïre, de Kinshasa à Kisangani, en passant par Aketi, Buta et Isiro. L'emploi du lomongo, du lingbaka et du lingbandi (sango) par les missionnaires œuvrant dans la Cuvette et dans l'Ubangi pour l'enseignement et l'apostolat, a retardé la pénétration du lingala dans certains coins de l'Équateur. Il y a même eu une lutte ouverte contre l'emploi du lingala en région nkundo-mongo<sup>35</sup>. Le lingala est également parlé de l'autre côté du fleuve, en République du Congo (Brazzaville) : il fut utilisé dans tout le Nord de ce pays par les missionnaires, les agents de l'État et les commerçants.

Comme toute langue de grande extension, le lingala connaît d'importantes modifications régionales. À Kinshasa, les éléments du kikongo et des autres langues nationales, comme ceux des langues étrangères, sont de plus en plus nombreux. Certaines catégories de jeunes, comme celle des « Bills », ont inventé un langage qui exerce une grande influence sur l'évolution du lingala dans la capitale (Sesep N'Sial 1979). Cette influence de la capitale qui est devenue incontestablement le plus

important centre de diffusion du lingala, se ressent bien loin, à l'intérieur. Partout, pour les jeunes gens, c'est le lingala de la capitale qui est à la mode. Ce phénomène qui s'est renforcé après l'indépendance, a causé le recul du lingala classique et, récemment, un jeune linguiste considérait déjà le *lingala lya Mankanza* comme une langue morte<sup>36</sup>. »

Mumbanza mwa Bawele (1980 : 478-491).

## 2. LES LANGUES BANTU ET NON BANTU DANS LE SUD-UBANGI

par Arsène Gwambe<sup>37</sup>

### 2.1. LES LANGUES BANTU DANS LE SUD-UBANGI

#### 1. Ngombe (Bantu C41)

Les locuteurs eux-mêmes utilisent le terme « lingombe » pour désigner leur langue. Les variantes du ngombe sont : le lingenja, le bobo, le tuvala, le bombele. Le ngombe est parlé dans les territoires de Libenge, de Kungu et de Budjala.

#### 2. Mwe (Bantu C31)

Les locuteurs utilisent le terme « mwe » pour désigner leur langue. Les dialectes mwe sont : le mondongo, le likati, le lifunga, le libobi. Le mwe est parlé dans le territoire de Budjala, sur la rive gauche de la Ngiri en aval de Limpoko.

#### 3. Likaw

Les locuteurs le désignent par le terme « bongambo ». Il est apparenté à la langue des riverains et parlé dans le territoire de Budjala sur la route Djiba-Bangabola.

#### 4. Bolondo (Bantu C31)

Appelé aussi « nkunda ». Les locuteurs le désignent par le terme « bolondo ». Il est parlé dans le territoire de Budjala le long de la rivière Saw.

36 Matumele Maliya, Communication personnelle à Mumbanza mwa Bawele, Lubumbashi, février 1979.

37 Chef des travaux à l'UPN/Kinshasa.

#### 5. Lobala (Bantu C 31)

Appelé aussi « lubala ». Les locuteurs l'appellent « lobala ». Il est parlé dans le territoire de Kungu et de Bomongo sur la rive gauche de l'Ubangi, au sud de l'embouchure de la Lua.

#### 6. Ndolo (Bantu C31)

Les locuteurs l'appellent « ndolo ». Les variantes du ndolo sont : le bokala-ndolo, le mongongo, le mosange, le lisombo, le likula, le tanda. Il est parlé sur les îlots dans la région inondée de la basse Mongala et de la Ngiri, le chenal de la Ndolo et de la Mweko (territoire de Budjala) et les divers chenaux reliant la Ngiri à la Mweko.

#### 7. Libinza (Bantu C31)

Appelé aussi « binza ». Les locuteurs l'appellent « libinza ». Il est parlé le long de la rive gauche de l'Ubangi au sud du territoire de Kungu.

#### 8. Bomboma (bantu C30)

Appelé aussi « boba ». Les locuteurs l'appellent « bomboma ». Il est parlé dans le territoire de Kungu, sur la route Kungu-Makengo-Bomboma-Bokonzi.

### 2.2. LES LANGUES NON BANTU DANS LE SUD-UBANGI

#### 1. (Lo)ngbaka

(Adamawa-ubangien, Groupe 1, sous-groupe gbaya, 2<sup>e</sup> division.)

Autres noms : kingwaka, ngbaka, minagende. Les locuteurs le désignent par le terme « ngbaka (minagende) ». Il est parlé dans les territoires de Gemena, Budjala, Kungu et Libenge.

#### 2. Ma'bo

(Adamawa-ubangien Groupe 1, sous-groupe gbanziri, 1<sup>re</sup> division.)

Autre nom : « ngbaka-ma'bo ».

Les locuteurs le désignent par le terme de « ngbaga ». La variante du ma'bo est le ngilima. Le ma'bo est parlé dans le territoire de Libenge, sur la route Boyabo-Libenge-Batanga et le long de la rivière Ubangi, entre Libenge et Zongo.

#### 3. Yango

(Adamawa-ubangien, Groupe 1, sous-groupe gbanziri, 2<sup>e</sup> division.)

Les locuteurs le désignent par le terme de « yango ». Une variante est signalée : le yamongo. Le yango est parlé dans trois villages d'origine gbanziri situés entre Esobe et la basse Lua (Bombile, Boyazala, Bongwendere), dans le territoire de Kungu.

#### 4. Monzombo

(Adamawa-ubangien, Groupe 1, sous-groupe gbanziri, 2<sup>e</sup> division.)

Les locuteurs le désignent par le terme de « yamonzombo » ou encore « lidjombo ». Il est parlé le long de la rive gauche dans le sud du territoire de Libenge.

#### 5. Mbenga

Autre nom : « ndenga ». Les locuteurs le désignent par le terme de « mbenga ». Il est parlé au nord de la cité de Libenge, dans un village situé sur la route Libenge-Batanga, et dans quelques campements situés entre l'Ubangi et la basse Lua dans le territoire de Kungu.

#### 6. Mono

(Adamawa-ubangien, Groupe 2, 1<sup>re</sup> division.) Les locuteurs l'appellent le « banda ». Il est parlé dans le territoire de Libenge, sur la route Libenge-Zongo ; Libenge-Bosobolo.

#### 7. Ngbundu

(Adamawa-ubangien, Groupe 2, 3<sup>e</sup> division.) Autre nom : « ngbundju » (par les Ngbaka-ma'bo). Les locuteurs l'appellent le « ngbundu ». Le ngbundu est parlé dans le territoire de Libenge, sur la route Boyabo-Zongo et sur la route Libenge-Mawuya.

#### 8. Kpala

(Adamawa-ubangien, Groupe 1, sous-groupe gbanziri, 2<sup>e</sup> division.)

Autres noms : « kwala », « kpwala », « kpaw ». Les locuteurs l'appellent le « kpala ». Le kpala est parlé dans le territoire de Libenge (Sud-Est), sur la route Libenge-Libanda.

#### 9. (Lo)ngbandi

(Adamawa-ubangien, Groupe 1, sous-groupe ngbandi.)

Autres noms : « kingwandi », « ngwandi », « mongwandi ».

Les locuteurs l'appellent le « ngbandi » (ngbandi). Les variantes du ngbandi sont : le ngbandi-ngiri

34 C'est la raison pour laquelle le lingala des protestants est un peu différent de celui des catholiques.

35 C'est dans ce sens qu'il faut essayer de comprendre les écrits du révérend père Hulstaert tendant à démontrer que le lingala était un jargon issu du lomongo. Il fallait donc l'abandonner au profit de ce dernier (Mumbanza mwa Bawele 1974 : 625-632).

(ou mbati), le yakoma, le sango. Le ngbandi-ngiri (mbati) est parlé dans les territoires de Budjala, de Libenge et de Kungu. Le sango est parlé à Libenge (cité Libenge au bord de la rivière Ubangi).

#### 10. Mbanza

(Adamawa-ubangien, Groupe 2, 2<sup>e</sup> division.)

Autres noms : « mbandza », « mbandja ». Les locuteurs l'appellent le « mbandja ». Le mbanza est parlé dans les territoires de Libenge (dans la partie sud, dans le secteur de Motenge-Mboma), de Kungu (sur la route Kungu-Dongo) et de Budjala (sur la route Bobito-Budjala-Gwaka).

On entend dire que la langue mbanza est le parler le plus difficile de la région, et que des non-autochtones parviendraient péniblement à l'entendre. Elle se subdivise en 5 grands dialectes :

- 1° Le dialecte de l'Est, parlé en territoire de Mabay-Mbongo ;
- 2° Le dialecte du Sud, parlé en territoire de Budjala ;
- 3° Le dialecte du Sud-Ouest, parlé en territoire de Libenge ;
- 4° Le dialecte des Mbanza-Bango ;
- 5° Le parler du Nord-Ouest, parlé par un petit groupe sur la rivière Bembe, l'affluent de l'Ubangi (Bursens 1958 : 31).

À noter qu'à partir de Mawuya dans le territoire de Libenge où il s'était établi, le père capucin Hildebert avait traduit le catéchisme en langue mbanza en 1931 ; le père Rodolf Mortier avait rédigé une grammaire et le père Prosper de Swaef un manuel de lecture.

#### 11. Togbo

(Adamawa-ubangien, Groupe 2, 1<sup>re</sup> division.)

Autres noms : « vara », « banda », « togbu ». Les locuteurs l'appellent le « banda ». Le togbo est parlé à l'extrême nord du territoire de Libenge.

#### 12. Gobu

Autres noms : « gubu », « yakpa ».

Les locuteurs le désignent par le terme de « banda ». Le gobu est également parlé à l'extrême nord du territoire de Libenge.

#### 13. Gbanzili

(Adamawa-ubangien, Groupe 1, sous-groupe gbanziri, 3<sup>e</sup> division.)

Autres noms : « gba nzeri », « gbanziri ». Les locuteurs le désignent par le terme de « gbanziri ». Le gbanziri est parlé à l'extrême nord du territoire de Libenge.

#### 14. Langbase

(Adamawa-ubangien, Groupe 2, 1<sup>re</sup> division.)

Autres noms : « langbashe », « langbashi », « langbasi ». Les locuteurs le désignent par le terme de « langbashi ». Il est parlé à l'extrême nord du territoire de Libenge.

### RÉFÉRENCES

- Boyd, R. 2007. « Les langues ubanguiennes ». In Grootaers, J.-L. (éd.), *Ubangi - Art et cultures au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator, pp. 105-111.
- Bursens, H. 2007. « Statuaire et sculpture appliquée de l'Ubangi nord-congolais ». In Grootaers, J.-L. (éd.), *Ubangi - Art et cultures au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator, pp. 113-139.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris : J. Lebègue.
- De Boeck, E. 1904. *Grammaire et vocabulaire du lingala ou langue du Haut-Congo*. Bruxelles.
- Hulstaert, G. 1940. « Lingala ». *Æquatoria* III (2) : 33-45.
- Maes, V. 1968. *Vocabulaire français-ngbaka*. Tervuren : MRAC (coll. « Annales, série in-8°, Sciences sociales », vol. 62).
- Mumbanza mwa Bawele. 1974. « Les Bangala du fleuve sont-ils apparentés aux Mongo ? ». *Zaire-Afrique* XI (90) : 625-632.
- Mumbanza mwa Bawele. 1980. Histoire des peuples riverains de l'entre Zaire-Ubangi : évolution sociale et économique (1700-1930), thèse de doctorat en Histoire. Lubumbashi.
- Sesep N'Sial Bal-a-Nsien. 1979. Recherches sur le métissage linguistique. Cas du français, du lingala et de l'indoubill au Zaïre, thèse de doctorat en linguistique, 2 volumes. Lubumbashi : Unaza.
- Tanghe, J. « Le lingala, la langue du fleuve ». 1930. *Congo* II (3) : 341-358.
- Van Den Bergh, F. 1955. *Monseigneur E. De Boeck, Apostoliek Vicaris van Lisala*. Umagi (Lisala).
- Weeks, J. H. 1913. *Among Congo Cannibals*. Philadelphie : J. B. Lippincott Company.

## CHAPITRE 8

# LES TRADITIONS MUSICALES DE L'UBANGI

par Rémy Jadinon

### INTRODUCTION

Les articles de l'ouvrage très achevé de Jan Lodewijk Grootaers *Ubangi* (Grootaers 2007) décrivent avec beaucoup de discernement les traits distinctifs des cultures de la région. Ils en parlent comme de « frontières ouvertes », de « carrefour de langues », c'est-à-dire de peuples, de paysages et de climat partageant croyances, pratiques et arts. La situation linguistique y est également très vaste et très diversifiée (Thomas 1974). Quant aux populations qui s'y sont fixées depuis 300-400 ans, elles sont, à de rares exceptions près, originaires du Tchad et du Soudan (Gansemans & Grootaers 2007).

Dans cette approche musicologique, nous mettrons de côté le terme d'aire culturelle, pour brosser la région comme un axe de distribution, d'emprunts et d'influences qui font cohabiter des systèmes clos, de continuité et d'échange. Sur le plan formel, le paradoxe est de rencontrer une structure et une facture homogène forte, une sorte de substrat profond sur lequel viendrait se greffer une variété de transformations et de mutations. Les traditions musicales et les instruments de musique que nous décrirons dans les prochaines lignes sont essentiellement issus de trois grandes sociétés : les Ngbaka-ma'bo de Libenge, les Ngbaka minagende des alentours de Gemena et les Ngbandi vivant dans les zones méridionales du territoire. La documentation sonore que nous possédons provient des campagnes de collecte et d'étude ethnomusicologique menées par le musicien et chercheur Benoît Quersin, alors chef de la Section

musicologie de l'Institut des Musées nationaux du Zaïre (IMZ, actuel IMNC) et de son assistant Esole Eka Likote en 1975, qui furent en partie complétées dix ans plus tard, en 1985, par une autre mission du même type, guidée cette fois par René Ménard, pour le compte de l'UNESCO, mission PNUD/ZAI/B2/002. La mission de reportage P. H. Van Molle en Ubangi complètera de ses archives sonores cette présentation monographique dont le parcours sur le paysage sonore de la région nous permettra d'appréhender certains glissements sémasiologiques entre entités organologiques et les diverses conceptions et modélisations des systèmes scalaires, avec une emphase particulière sur la disposition de l'octave sur les claviers des xylophones.

L'arrivée des premiers Européens étant relativement récente, les sources iconographiques sur les traditions musicales et les instruments de musique récoltés en Ubangi dont nous disposons dans les fonds européens le sont également. Longtemps considérée comme *terra incognita*, la région du sud Ubangi ne connut la pénétration belge qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au cours de la période ayant précédé et dépassé le traité de Berlin de 1885, les explorations de Vangele, de de la Kéthulle de Ryhove, emmenées par le Mouvement géographique, ne dissimulent que très timidement les ambitions du roi Léopold II et ses « regards sur le bassin tchadien » (Boulevart 1983). Ce n'est cependant qu'à partir de la fin de l'année 1910, qui coïncide avec la décision des pères capucins belges de prendre l'Ubangi comme territoire de missions, que de réelles descriptions complètes seront rédigées, mues par une sincère volonté de connaissance. Et à juste titre nous pouvons citer les pères Basiel Tanghe de Bruges et Vedast Maes



comme pionniers de ces études anthropologiques et ethnomusicologiques dans la région. Les archives sonores collectées par Benoît Quersin et Esole Eka Likote représentent une vingtaine d'enregistrements de musiques traditionnelles provenant de la ville de Libenge et une soixantaine d'enregistrements issus de Gemena, sont richement documentés. Le travail des deux collecteurs a permis de reproduire une saisie complète du paysage sonore de la région. Ils ont orienté leurs micros vers le plus grand nombre de répertoires disponibles en saisissant de la sorte la complexité des fonctions musicales sous un dénominateur commun ; celui de la passion musicale, certes mêlée peut être d'un brin d'exotisme, mais dans un souci de description et de caractérisation tel qu'il constituera une révolution pour l'époque.

Lors de ces différentes explorations et missions scientifiques, plus d'une centaine d'instruments de musique ont été collectés et répertoriés pour le MRAC dans la région de l'Ubangi, dont une quarantaine pour la seule région du Sud-Ubangi. Ils sont issus au total de 11 lieux de récolte parmi lesquels nous comptons les villes de Gemena, de Libenge, de Bozene et les alentours. Les objets sont de natures très diverses, mais comme à l'accoutumée, nous retrouvons de nombreuses pièces liées à la danse et à la magie : hochets, grelots, sonnailles et tambours ; d'autres sont en relation avec la communication : tambours à fente et cloches en fer ; et d'autres encore sont attachés à une pratique musicale stricte et individuelle : les harpes et les lamellophones. Nous porterons une attention particulière dans cet article à deux catégories d'objets dont les factures et les usages sont caractéristiques de la région et à propos desquels, dans certains cas, nous pouvons même parler d'énigme ou de clé musicale. Il s'agit des cordophones, des harpes anthropomorphes *ngbaka* et des aérophones et des xylophones *manza* où apparaît la matérialisation des systèmes scalaires. Nous démarrons cette révision organologique par la première catégorie.

## 1. LES HARPES KUNDI ET NGOMBI

Loin de vouloir prétendre à la résolution de quelque énigme de diffusion, nous souhaitons attirer le regard sur certaines considérations organologiques intrigantes, en ne nous attardant qu'à la forme la plus stricte de la facture des harpes de la région du Sud-

Ubangi. Nous voyons dans la région de l'Ubangi comme une zone charnière entre plusieurs modèles types de harpes arquées repris sous les termes *kundi* et *ngombi*. Notons d'emblée que ces deux catégories peuvent bien évidemment encore se subdiviser en sous-groupes.

Pour plus de clarté, il nous faut replacer les différents types de harpes dans un contexte géographique qui dépasserait amplement les limites de la zone étudiée. Qu'à cela ne tienne, si cela peut éclairer notre propos. En suivant un axe, certes assez vaste, entre le 2<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> degrés nord qui reprendrait le sud du Cameroun, la République du Congo, la partie septentrionale de la RD Congo et le sud de l'Ouganda, on serait surpris de pouvoir observer, dans la distribution des harpes arquées, une certaine continuité dans le changement de facture. Une chaîne continue où se succéderaient différentes techniques de montage du manche, du cordier et du nombre de cordes qui donne l'impression pour chacun des maillons d'être un parfait composite de ses deux voisins. Avec pour paradoxe qu'en ses deux extrémités, nord-est, en Ouganda, et sud-ouest, au Gabon, la harpe compte huit cordes, mais la première est accordée sur une échelle pentatonique anhémitonique (Tracey 1951), l'instrument est tenu le manche face au musicien, à son extrémité, la seconde sur une échelle hexatonique, le manche tenu contre le corps du musicien. En son milieu, la chaîne est composite. Au vu d'une telle répartition, il serait tentant de vouloir y voir un sens hypothétique de distribution, d'autant plus que l'idée de lier la diffusion de la forme de l'instrument avec des mouvements migratoires n'est évidemment pas incohérente. À titre d'exemple, si l'on regarde la trajectoire hypothétique de certains groupes utilisant l'instrument, prenons par exemple le cas des *ngbaka* (Arom & Thomas 1974), on remarquera que ces derniers ont constamment traversé des zones où, dans un passé pas si lointain, le jeu de la harpe était coutumier. Une autre hypothèse communément admise et formulée indirectement par l'ethnomusicologue britannique d'origine allemande, Klaus Wachsmann, soutient que « la distribution géographique des types de harpes prenait son origine aux sources du Nil et se répandait vers l'ouest en corrélation avec la séquence historique des types de harpes qui se seraient historiquement succédé dans l'Égypte ancienne ». Mais encore, la harpe hexatonique des Mitsogho du Gabon présente des analogies organologiques fortes avec les harpes *ngombe* et *ngbaka-ma'bo* (Speranza 1999).

Or la tradition orale de ces derniers les fait remonter au nord de l'Ivindo, dans une région où l'on retrouve des populations aka qui entretiennent des relations particulières avec les *ngbaka-ma'bo* (Arom & Thomas 1974). Toutefois, faute de preuves matérielles tangibles, il serait hasardeux de se prononcer sur un tel scénario qui, reconnaissons-le, est quelque peu élémentaire. Le seul fait manifeste est que, au vu des distributions géographiques de l'instrument aux frontières sociales, politiques ou ethnolinguistiques existantes, on peut imaginer qu'il ait existé d'importantes interactions, qui ont pu favoriser les emprunts ou – inversement – empêché l'expansion de certaines techniques ou certains concepts musicaux qui se traduisent, ici, sous différentes factures des instruments<sup>38</sup>.

### 1.1. LES HARPES KUNDI

Débutons donc cette comparaison par une description des types « *kundi* ». Nous pouvons d'emblée distinguer deux sous-modèles ; un premier qui ressemble à s'y méprendre aux harpes « violonnées », telles que décrites par Éric de Dampierre (1991 & 1995), qui correspond aux deux premières catégories de harpes dans la classification des cordophones de Laurenty (1960). On retrouve ce type de harpe dans les régions basses et hautes de l'Uele mais aussi en République centrafricaine et au Soudan, auprès des sociétés *zande*, *nzakara*. Elle compte généralement cinq cordes accordées sur un système pentatonique anhémitonique (Kubik 1964<sup>39</sup>). Des modèles identiques se rencontrent dans la région de l'Ubangi.

Le deuxième sous-type est fort proche à de nombreux points de vue du premier, à l'exception près de sa table d'harmonie composée d'une caisse en bois sur laquelle vient se fixer une planche en bois nouée par des fibres végétales. Cette technique est également utilisée pour les lamellophones de type *ngombi*<sup>40</sup>.

38 Communication personnelle d'Ignace de Keyser et Koen Bostoen (MRAC 2010).

39 Mais également d'autres, tels que le R.P. Giorgetti (1951), Simha Arom (1985), Éric de Dampierre (1991 & 1995) et Marc Chemillier (2007).

40 Chez les Mitsogho de Mouilla au Gabon, le terme *ngombi* désigne l'instrument, mais aussi sa seule caisse de résonance (Ghetcghague, Mokabo 2010 : communication personnelle).

Les deux pièces suivantes des collections du MRAC illustrent assez bien la diversité des *kundi* du sud Ubangi ; la harpe MO.0.0.3630, de type non violonné, et la harpe MO.0.0.3632, de type violonné ; la caisse de résonance de cette dernière est, quant à elle, recouverte d'une peau cousue.

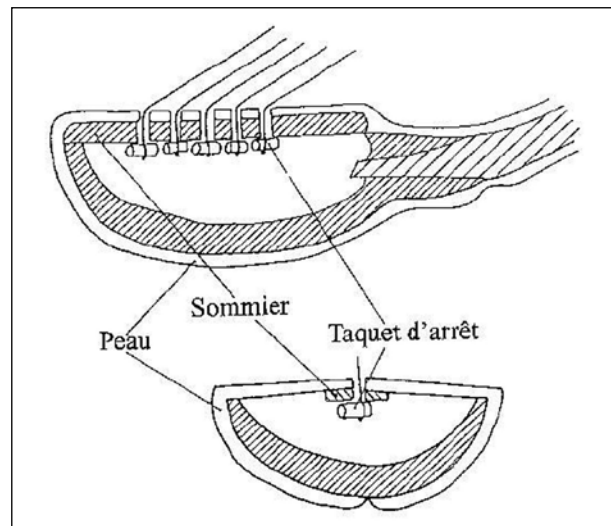


III. 8.1. Harpe zande acquise en 1912. (MO.0.0.3630, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)



III. 8.2. Harpe zande acquise en 1912. (MO.0.0.3632, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Ces deux modèles acquis en juin 1912 appuient les principes de continuité et de changement qui s'observent dans la facture des instruments.



III. 8.3. Coupe schématique sagittale et transversale d'une harpe *kundi* des deux premières catégories de cordophones de Laurenty (1960).

D'autres modèles de *kundi* sont encore d'une surprenante parenté avec les modèles orientaux, mais se distinguent cette fois non plus par une table d'harmonie rigide mais par des jambes sculptées sur le fond de la caisse de résonance qui leur donnent une apparence anthropomorphe. Nous rencontrons ces modèles notamment dans les alentours de Gemena, chez les Ngbaka minagende. L'exemplaire MO.0.0.30370 en est un bon exemple. Et nous y voyons ici un type transitif vers les modèles *ngombi* que nous décrivons ci-dessous, nous plus par la forme, mais par la tenue de l'instrument. En effet, bien que si le *kundi* se joue traditionnellement en tenant la caisse de l'instrument dans le « giron » (de Dampierre, 1991) du musicien, déposée sur ses cuisses et le manche tourné vers l'extérieur, on observe parfois un retournement de l'instrument. Avec ce type de *kundi*, le musicien se positionne derrière l'instrument debout sur ses « pieds ». Cette position est la même que celle adoptée par les harpistes de *ngombi* ngbaka-ma'bo.



III. 8.4. Harpe anthropomorphe ngbaka. Don de la famille Bungue acquis par le MRAC en 1928. (MO.0.0.30370, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

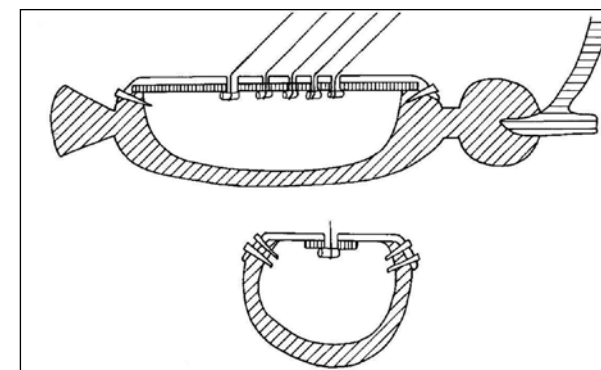
## 1.2. LES HARPES NGOMBI

L'autre catégorie, dénommée harpe *ngombi*, prend des formes plus larges, comme on l'observe sur la harpe *mandja* récoltée à Budjala en 1938 (MO.0.0.38373). La caisse de résonance est plus grande et ce modèle appartient aux quatrième et cinquième catégories de Laurenty. Un autre sous-groupe de *ngombi* est observable dans la région chez les Ngbaka-ma'bo, et est, lui aussi, désigné par le terme *ngombi*. À la différence près que « son manche s'appuie, comme au Gabon, entre le haut de la caisse et le « cou » » (Speranza 1999) (voir l'illustration 8.11). Elle compte généralement dix cordes.



III. 8.5. Harpe *mandja* récoltée à Budjala en 1938. (MO.0.0.38373, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Les cordes du *ngombi* s'accordent selon un système pentatonique anhémitonique ; les grands modèles de forme anthropomorphe comprenant dix cordes redoublent ce système à l'octave (Le Bomin, 1999). La représentation humaine peut être matérialisée de différentes façons et c'est sans doute l'un des traits distinctifs les plus forts entre les deux entités.



III. 8.6. Coupe schématique sagittale et transversale d'une harpe *ngombi* de la quatrième catégorie de Laurenty (1960).

Les premières pièces (MO.0.0.36251 & MO.0.0.36252) que nous présentons ici sont des harpes *ngombi* ngbaka.



III. 8.7. Harpe ngbaka acquise en 1936. (MO.0.0.36251, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)



III. 8.8. Harpe ngbaka acquise en 1936. (MO.0.0.36252, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Elles font parties des 27 harpes des collections du MRAC provenant de la localité de Bozene, dans le territoire de Gemena. Ce sont des dons de M. Capriau, entrés dans les collections d'organologie du MRAC le 10 janvier 1936. Un modèle très intéressant sous de nombreux aspects. La forme



est généreuse. Une protubérance en forme de crête sur le haut du front n'est pas sans rappeler les chéloïdes sur le front, qui peuvent parfois être plus accentuées, comme sur ce modèle ngbandi de Gemena, récolté en 1946 (MO.0.0.42712) ou, bien évidemment, plus largement sur la statuette (EO.0.0.9200).



**Ill. 8.9. Caisse de résonance de harpe ngbandi, récoltée en 1946.** (MO.0.0.42712, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)



**Ill. 8.10. Statuette masculine « galangba » ngbaka, représentation probable de Sètò.** Récoltée près du poste Karawa, Bagelina, Ubangi par Jacques Perlo en 1912. (EO.0.0.9200, collection MRAC Tervuren ; R. Asselberghs, MRAC Tervuren ©.)

Tant la taille de l'instrument que la protubérance du cordier, ou encore la forme coudée du manche, rappellent également quelque facture ngbandi. Les traits anthropomorphes qui figurent sur l'instrument pourraient bien être ceux de Sètò<sup>41</sup>, à qui les humains doivent leur existence dans la cosmogonie ngbaka (Grootaers 2007), mais, comme le souligne l'auteur, en reprenant Rodolf Mortier, il ne faut pas y voir un systématisme religieux et donner à l'objet plus de symboles que son créateur ne lui en a lui-même confiés.

Le vocable *ngombi* désigne deux types de harpes arquées. Particulièrement celle dont « le manche s'appuie, comme au Gabon, entre le haut de la caisse » et qui tend 10 cordes. L'ethnomusicologue Simha Arom nous en donne une description précise :

« L'instrument se compose d'une caisse en forme de barque, taillée dans un tronc d'arbre, et recouverte d'une peau d'animal tendue et lacée, percée de deux ouïes, qui en constitue la table d'harmonie (le plus souvent, cette caisse est surmontée d'un pommeau sculpté, représentant une tête anthropomorphe). Un manche en bois, légèrement arqué, forme avec la table d'harmonie un angle d'environ 120°. Les cordes parallèles, et de longueur inégale, sont tendues obliquement entre la caisse et le manche, dans lequel sont fixées des chevilles qui servent à régler leur tension. Jadis en fibres végétales, ces cordes sont aujourd'hui en fil de nylon » (Arom 1985).

L'accord de l'instrument donné en note relative par Simha Arom est le suivant : Sol – La – Si – Ré – Mi ; les degrés se succèdent régulièrement de l'aigu vers le grave (Arom 1985). Comme nous pouvons le voir sur le tableau de l'illustration 8.9, cette facture n'est pas sans rappeler celle des harpes *ngombi* du Gabon qui, elles, s'accordent selon un système hexatonique proche de celles de l'Ubangi, qui correspond en hauteurs relatives à La – Si – Do – Ré – Mi – Sol – La – Si. On remarque directement que les deux systèmes ont en commun cinq degrés ; un sixième est ajouté entre le système « ubanguien » et le système « gabonais ».

Cette comparaison est l'occasion de souligner les similitudes de formes pour les harpes de

41 « Le premier ancêtre mythique » (Bursens in Grootaers 2007) ou « le génie de la terre » (Arom 1974).



**Origine :** Ngbaka-ma'bo de Bogana, R.C.A. 1914.  
**Dimensions :** L1 : 70, L2 : 112, L3 : 21cm.  
**N°INV :** III c 29972.  
Staatliche Museen zu Berlin, Museum für Völkerkunde, Allemagne.



**Origine :** Ngbaka-ma'bo de Mbaïki, R.C.A. 1995.  
**Dimensions :** L1 : 75, L2 : 124, L3 : 18cm.  
**N°INV :** 995.13.1.  
Musée de la Musique, Paris, France.



**Origine :** Ubangi, RD Congo. Avant 1894.  
**Dimensions :** L1 : 64, L2 : 90, L3 : 55cm.  
**N°INV :** MO.0.0.31265.  
Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, Belgique.



**Origine :** Msungu d'Itawa, Gabon.  
**Dimensions :** L1 : 57, L2 : 47, L3 : 10cm.  
**N°INV :** MO.1964.58.107.  
Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, Belgique.



**Origine :** Fang du Gabon.  
**Dimensions :** L1 : 88, L2 : 71, L3 : 15cm.  
**N°INV :** MO.1997.5.1.  
Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, Belgique.



**Origine :** Gabon, 1964.  
**Dimensions :** L1 : 119, L2 : 70, L3 : 11cm.  
**N°INV :** MO.1964.39.7.  
Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, Belgique.

**Ill. 8.11. Une comparaison des harpes ngombi du Gabon et de l'Ubangi, RD Congo.** Source : Jadinon (2012 : 111).

deux régions fortement éloignées, mais aussi les inégalités de dimensions, les modèles ubangiens étant généralement plus grands. Il est aussi remarquable de constater que le nombre de cordes n'est pas déterminant pour l'accord de l'instrument : plus de cordes ne signifie pas plus de degrés.

## 2. LES BATTEMENTS DE MAIN SAKO

Ce « pré idiophone », comme le formulait René Ménéard dans son rapport de mission de 1987, n'a pas été observé par le père Tanghe lors de son séjour entre 1910 et 1925, peut-être par évidence d'universalisme ou bien par rareté d'exécution (dans une note de bas de page, René Ménéard affirme que les danses dans lesquelles s'exécutent les *sako* semblent avoir été plus rares dans un passé proche). Paradoxalement, ils furent l'objet d'attention lors des missions de Quersin/Esole en 1975 et de Ménéard en 1985 (Ménéard 1987). Ces battements de main tiendraient une place fondamentale dans les danses *gbaduma* et *lenghe*. La première est décrite par l'auteur comme « la grande danse "de référence" des Ngbandi [...] elle est exécutée en toutes circonstances : depuis les manifestations de réjouissances jusqu'aux cérémonies funéraires. [...] la danse *gbaduma* comporte un certain nombre de séquences mélodico-rythmiques animées par un danseur ou une danseuse soliste, le reste de l'assistance participant par le chant et les battements de mains [*sako*]. [...] généralement accompagné par les tambours à membranes (*tango* et *nyingo*) [...] ou deux grandes *sanza* (*ngombi*) en remplacement de ces tambours ». Il est intéressant de voir ici l'emploi des tambours *ngo* le *medium tan-go* et l'aigu *nyi-ngo* que nous décrirons plus tard.

## 3. LES LAMELLOPHONES

Nous profitons de l'extrait des notes de Ménéard pour revenir sur un fait préalablement relevé et introduire une autre entité organologique. Les termes polysémiques sont fréquents dans les

terminologies musicales, ici les vocables *kundi* et *ngombi* en sont de bons exemples ; s'ils désignent ordinairement une harpe chez les Ngbaka *minagende* et *ma'bo*, ils peuvent tout aussi bien être employés pour désigner (mais pas exclusivement) un lamellophone de grande dimension chez les Ngbandi (MO.0.0.39423) qui ne connaissent pas les harpes *ngombi* de grande dimensions (Le Bomin 1999). Cette facture est partagée avec les groupes voisins, *ngombe* (MO.0.0.36231) et *ngbaka* (MO.0.0.39124), entre autres. Le clavier de l'instrument se compose de lamelles en bois ou en bambou au nombre de 7 à 10 (Laurenty 1995).



III. 8.12. Lamellophone ngbandi.  
(MO.0.0.39423, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)



III. 8.13. Lamellophone ngbaka.  
(MO.0.0.39124, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)



III. 8.14. Lamellophone ngata ngombe.  
(MO.0.0.36231, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Deux chevalets sont disposés sur la partie supérieure de la table d'harmonie afin de soulever les lamelles séparées et fixées à équidistance des chevalets par une barre de pression qui s'assure à la table. La forme de la caisse de résonance est semi ovoïde et est refermée par la table d'harmonie « cousue » par des fibres végétales, comme on peut l'observer sur la caisse de résonance de harpe (MO.0.0.3630). La caisse de résonance est constamment munie d'un prolongement en bois qui est de temps à autre sculpté (MO.0.0.38378).

Les *ngombi* sont « joués ordinairement par paire : un *ngombi* étant un peu plus grand que l'autre. [Le *ngombi*] remplace les tambours à membrane dans la danse *gbaduma* » (Ménéard 1985). Le lamellophone d'Afrique centrale est quasi systématiquement affligé du rôle d'instrument de marche pour « enrayer la monotonie » (Le Docte, cité par Laurenty 1995).



III. 8.15. Lamellophone collecté par le magistrat Dr Leynen en 1934.  
(MO.0.0.38378, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Les travaux de Vincent Dehoux (1986) à ce propos ont pu mettre fin à ce mythe et redonner à l'instrument une musicalité plus importante ; il intègre effectivement largement des compositions orchestrales ou individuelles. Les archives sonores disponibles au MRAC (DEKKMMA) ne peuvent que lui donner raison.

## 4. LES TAMBOURS À FENTE

Décrits à de nombreuses reprises dans la littérature et par les auteurs précités, les exemplaires du Sud-Ubangi viennent garnir de leur présence les larges collections de tambours à fente du MRAC (MO.0.0.12542). Ce type de tambour est constitué d'un fût monoxyle taillé dans un tronc d'arbre. Il fait partie du groupe I de la catégorisation des tambours à fente de Laurenty, c'est-à-dire un tambour à fente cylindrique non anthropomorphe de grande dimension (Laurenty 1968).



III. 8.16. Tambour à fente récolté en Ubangi en 1912.  
(MO.0.0.12542, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Les parois latérales sont lisses et laissent apercevoir des traces d'herminette. La fente sur la partie supérieure a la forme de deux rectangles parallélépipédiques reliés entre eux par un fin passage. Comme il en est coutume, les lèvres de l'instrument ne sont pas de la même épaisseur et l'analyse acoustique a révélé une différence de 226 cents entre les deux, soit un intervalle d'un peu plus d'un ton. L'instrument est joué à l'aide de mailloches en bois surmontés sur une extrémité de faces rondes en caoutchouc. La différence de ton



permet au tambourinaire de transmettre des messages en les codifiant sur base de la tonalité de la phrase à transmettre. Parfois l'instrument se joue par paires de différentes tailles, le musicien se tenant accroupi en face des deux tambours, le plus petit en face de lui.

De telle manière, l'écart de hauteur est matérialisé non plus par la taille des lèvres de l'instrument, mais par celle de sa caisse de résonance. Un autre exemplaire de plus grande dimension nous provient des Ngbaka de Gemena (MO.0.0.39121).



III. 8.17. Tambour à fente ngbaka, Gemena.  
(MO.0.0.39121, collection MRAC Tervuren ; MRAC Tervuren ©.)

## 5. LES XYLOPHONES MANZA



III. 8.18. Xylophone sur patins ngbaka, collecté en Ubangi en 1936.  
(MO.0.0.36254, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Ces xylophones sont joués en frappant l'instrument avec un bâton entre chaque main. Ils se composent de dix lames en bois *mbio* (Ménard

1987) accordées selon un système pentatonique (généralement anhémitonique) où chaque note est juxtaposée à son octave, ce qui diffère totalement des autres xylophones de la région, tel le *kpenge* (Quersin 1975 & Ménard 1985), xylophone à touches libres sur tronc de bananier où la disposition des lames est linéaire et suit les hauteurs. Les notes des auteurs confirment d'ailleurs cette dissemblance ; pour les tenants de la tradition, il s'agit effectivement de deux entités séparées. Dans la description des instruments de musique ngbandi de Basiel Tanghe reprise par René Ménard, le premier affirme que les *manza* se jouent par trois avec un *toni* (ton grave, le père), un *tàni* (medium, la mère) et un *nyimi* (aigu, le fils). Il faut pourtant différencier deux modèles de *manza* (en ngbaka) ou *mandja* (en ngbandi) réunis sous un même vocable. Un premier modèle de *manza* nous provient des Ngbaka de Gemena (MO.0.0.36254) et des Ngbandi de Gwandabula (MO.0.0.35843), il s'agit d'un xylophone sansalebasse à patins ; des lames de bois au nombre de dix sont disposées sur deux planchettes (patins) écartées l'une de l'autre par deux planchettes disposées perpendiculairement (Boone 1936).



III. 8.19. Xylophone sur patins ngbandi, collecté en 1936.  
(MO.0.0.35843, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Les lames reposent sur un coussinet isolateur, composé d'un « bourrelet de fibres végétales ». L'accord des touches est en notes relatives La (b) – Si – Ré (b) – Mi – Fa (#). Un autre modèle provient de la ville de Libenge, du groupe zongo (MO.0.0.35790). Une différence majeure avec le premier apparaît dans la facture. Cette pièce est très proche des *manza* zande. Néanmoins, comme le souligne Olga Boone dans son ouvrage sur le sujet, « les touches [lames] au lieu de reposer sur des lanières tendues entre les chevalets reposent sur des coussinets isolateurs » (Boone 1936).



III. 8.20. Xylophone portatif à résonateurs multiples togbo. Récolté à Zongo près de Libenge en 1934. Ce type est plus répandu dans la limite nord de la région.  
(MO.0.0.35790, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Lesalebasses sont munies de mirlitons, membranes vibrantes qui enrichissent le timbre des lames d'un tintement singulier. Ces dernières sont fixées sur une planchette de bois. Les formules qui sont jouées sur les *manza* sont constituées de courts motifs *ostinato*. Le musicien tient dans chaque main une paire de baguettes et joue simultanément deux notes par frappe. L'accord en notes relatives donné par Olga Boone pour cet instrument est le suivant : La (b) – Si – Ré (b) – Mi – Sol (b). Une variété très hétérogène de facture caractérise donc les xylophones de la région de l'Ubangu.

Ces deux pièces sont pour nous l'occasion de souligner l'importance que peut revêtir pareille entité organologique pour les processus de conception et de modélisation des systèmes scalaires d'Afrique centrale auprès des musiciens. Nous faisons ici référence aux divers travaux menés par l'équipe du LACITO-CNRS<sup>42</sup> (Paris) entre autres depuis le début des années 1990 en République centrafricaine auprès des différentes communautés dont les Gbaya, Mandja, Ngbaka-ma'bo, notamment, qui utilisent certains xylophones semblables à ceux utilisés par les Ngbaka de Gemena : des modèles portatifs à résonateurs multiples, mais aussi des modèles sur patins. La disposition des lames est telle que chaque degré est juxtaposé à son octave, ce dernier n'étant pas systématiquement juste et pouvant varier d'une sixième majeure à une neuvième mineure (Dehoux & Voisin 1990). Ce qu'il faudra retenir ici, c'est que contrairement à d'autres catégories d'instruments, le xylophone est un instrument mélodique dont *l'accord reste stable* (Marandola 1999), c'est-à-dire que la production du son n'est due qu'à l'entrechoquement de ses lames et non à une tension ou à une réduction de sa matière. Cette spécificité a permis à cette équipe de chercheurs de résoudre l'ambiguïté des intervalles dans d'autres systèmes scalaires de répertoires vocaux ou instrumentaux car la réalisation d'un xylophone nécessite de déterminer le nombre et la nature des intervalles et degrés dont il est constitué (Marandola 1999) et la complexité du timbre (Dehoux & Voisin 1990). Tant la disposition des différents degrés

42 Simha Arom, Susanne Fűrnis, Vincent Dehoux, Frédéric Voisin, Nathalie Fernando, Fabrice Marandola et Sylvie le Bomin, entre autres.

que les intervalles qui les séparent sont essentiels à la compréhension des techniques de jeu et de composition de ces musiques. Ces études ont révélé que pour bon nombre de musiciens du bassin ubanguien, il « n'existe pas de hauteur absolue » [...] et que ceux-ci « recherchent plus la grandeur des différents intervalles constitutifs plutôt qu'une fréquence supposée idéale pour chacun des degrés » (Marandola 1999). Ainsi donc, deux musiciens qui joueraient une pièce où se suivrait une même succession de degrés à intervalles identiques la considéreraient comme équivalente, même si certaines hauteurs absolues diffèrent. C'est donc la succession d'intervalles qui prime sur la succession de degrés. Mais quels sont donc ces intervalles ? Selon toujours cette même étude, il s'agirait de « trois grandeurs constitutives de 200, 240 et 280 cents selon une marge de plus ou moins 15 cents » (Marandola 1999). Soit donc des intervalles de seconde mineure, équipentatonique, et de tierce mineure avec une prégnance marquée dans six populations de la République centrafricaine pour l'échelle équipentatonique pour l'accord des xylophones (Marandola 1999). Plus encore, cette étude a révélé que le timbre est lui aussi compris dans la région comme une caractéristique *sine qua non* de la production sonore. À hauteur identique, un timbre harmonique sera préféré chez les Ngbaka qui « utilisent des xylophones à mirlitons » (Marandola 1999) à un autre inharmonique. Cette importance du timbre, on la retrouve chez d'autres instruments tels que, bien évidemment, les lamellophones vus plus haut, dont les caisses de résonance sont remplies de cailloux ou de grenailles.

## 6. LES CLOCHES EN FER NGBONGBO

À la description donnée par Basiel Tanghe en 1920 sur ce type d'instrument chez les Ngbandi (« gong à battant extérieur de forme évasée, aplatie sur sa partie la plus large. [Employé] pour toutes danses traditionnelles, et en cas de guerre tribale »), correspond une entité organologique dans les collections du MRAC.

Ce « gong en fer », pour employer l'ancienne terminologie (MO.0.0.10675), a été acquis par le musée en 1912, suite à un transfert des collections du musée du Cinquantenaire. Il s'agit d'une cloche

simple en fer munie d'un manche en bois orné de quatre chaînes en laiton prolongées par des cordelettes en fibres végétales sur lesquelles sont disposées des « capsules » de fer doublées formant un grelot. Dans son catalogue de 2007, Jan-Lodewijk Grootaers en donne une interprétation plus ample quant à son utilisation sur la base de deux autres exemplaires appartenant à la collection Christian Gosseau : « La grande cloche baptisée "ngbongbo", était conservée dans la hutte de l'ancêtre d'un chef de clan. On frappait dessus avec la main pour annoncer les événements importants, comme les naissances des jumeaux, le début d'une guerre ou l'avènement de la paix. À l'origine, la plus petite des deux cloches [dans sa légende, l'auteur décrit deux objets], ou "kpworu", était attachée par une poignée en bois à un spécimen similaire pour former une double cloche » (Tanghe [1929], cité dans Grootaers 2007). La mission de reportage P. H. Van Molle en Ubangi et en Équateur au cours du mois de novembre 1957 a rapporté quelques enregistrements de cloches. Celles-ci accompagnent la danse des filles bambi des Ngbandi. Les jeunes filles sont soutenues au chant par un groupe d'hommes. On y distingue de nombreux solos d'hommes et de jeunes filles qui se suivent, s'entrecroisent dans une polyphonie de type responsorial (DEKKMMA, archives sonores du MRAC).



III. 8.21. Cloche en métal simple récoltée en Ubangi en 1912. (MO.0.0.10675, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,

MRAC Tervuren ©.)

## 7. LES TROMPES EN IVOIRE

Ce très bel objet (MO.0.0.36003) nous a été légué par le père capucin Basiel Tanghe. Il s'agit d'une trompe en ivoire récoltée près de Bwamanda lors de la mission « Ibozo » auprès des populations butira (Ngbaka minagende). Elle est décorée de points-cercles sur sa partie supérieure et munie d'une tête à forme humaine. Aucune information sur son usage sociologique n'est disponible. Voilà pourquoi nous plaçons cet instrument ici dans les instruments liés à l'activité musicale, tout comme un autre modèle ngbaka, récolté en 1946 (MO.0.0.44504). Les trompes à tête sculptée seraient « manifestement rares et



III. 8.23. Trompe en ivoire ngbaka collectée en Ubangi en 1946. (MO.0.0.44504, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

## 8. INSTRUMENTS LIÉS À UN RITE

Pour mieux faire ressortir les traits caractéristiques des instruments de musique ubanguiens, nous procéderons à une deuxième division, selon que leur usage est associé à un rituel, et notamment à des cérémonies d'initiation *gaza* (Grootaers 2007) pratiquées, entre autres, par les Ngbaka, les Ngombe et les Furu.

### 8.1. LA TROMPE GAGA

La trompe *gaga* est une trompe en corne d'antilope *mondonga* surmontée d'un pavillon en calébasse *bola*. Un trou de modulation est creusé sur la partie terminale de la trompe, de sorte à pouvoir émettre deux sons fondamentaux (archives du MRAC, fiche ethnographique des collecteurs Debelder et Kraus). Elle fait partie de l'« équipement spécifique de la *gàzà kola* » (Grootaers 2007). La *gaza* est, chez les Ngbaka et leurs proches voisins, le terme qui désigne tant l'initiation que les néophytes qui passent de l'enfance à la vie adulte. On distinguera différentes *gàzà* : les *gàzà kola*, *gbàda* et *wúkò* (Grootaers 2007). Dans la première, qui s'articule autour de la circoncision des jeunes garçons, les parrains de ces derniers souffleront dans cet instrument pour marquer certaines étapes du rituel, dont principalement sa sortie. Les pièces dont nous disposons dans les collections du MRAC ne sont pas ngbaka, mais dérivent de leurs voisins septentrionaux, les Ngombe et les Furu (MO.0.0.36234 & MO.0.0.22904). Les collecteurs en donnent par ailleurs un nom vernaculaire distinct : *mofongo* ou *liba* en ngombe et *liba* en furu. Pour le premier objet (MO.0.0.36234), les collecteurs en donnent la description suivante : « la nuit, le cor est entendu à 145 km. Jadis ce cor faisait office de trompe de guerre et appelait les guerriers au rassemblement. Cet usage a évidemment disparu. Actuellement ce cor n'est plus en usage chez le Gombe [Ngombe], mais les Furu l'emploient encore à l'occasion des cérémonies de la *gàzà*. Il est sonné lors des danses des néophytes »





**III. 8.24. Trompe en corne avec embouchure latérale et trou de modulation.**  
**Récoltée en Ubangi en 1935.**  
 (MO.0.0.36234, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Ces cors marquent donc différentes étapes de la *gaza*, notamment la sortie de ses initiés. Ceux-ci sont tenus par le secret de leur apprentissage. Ne pouvant parler en public, les répertoires des *gaza* ne comportent pas de parties vocales, seulement le chant de trompes *gaga* accompagné d'un soubassement rythmique exécuté par le tambour à membrane *biya*. La facture du modèle *furu* diffère légèrement par la nature de sa corne, mais il semblerait, bien qu'aucune trace sonore n'ait été mise à notre disposition, que le trou de modulation de l'instrument produise un différence d'un ton lui aussi. Il s'agit, comme ici, d'un bel exemple de réciprocité de pratiques musicales et rituelles entre deux communautés de phylums linguistiques différents.



**III. 8.25. Trompe en corne à embouchure latérale avec pavillon enalebasse.**  
**Récoltée en Ubangi en 1919.**  
 (MO.0.0.22904, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)



**III. 8.26. Trompe en corne etalebasse avec embouchure latérale**

et trou de modulation terminal.

**Récoltée en 1912 à Bobara, Ubangi.**

(MO.0.0.9169, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

## 8.2. LE HOCHET

Pour accompagner les danses, mais aussi pour égayer les nouveau-nés (Hutereau, dossier ethnographique archives MRAC), les Ngbaka jouaient du hochet *wanga*, composé de trois coques de fruits enfilés sur un morceau de bois (MO.0.0.12750). Il accompagne notamment les danses pour les initiations de *gàzà* (voir enregistrements HR.1974.58.157, archives MRAC de Mission de reportage P. H. Van Molle, musique de danse rituelle en Ubangi).



**III. 8.27. Hochet en fruit « ga » récolté par le commandant Armand Hutereau en 1913.**

(MO.0.0.12750, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)



**III. 8.29. Flûte en bois ngbaka, collectée à Modjomba en 1913.**

(MO.0.0.13643, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

## 8.3. LES FLÛTES

Une très belle collection de flûtes *seba* a été rassemblée par le commandant Armand Hutereau. Ces pièces *lobala* (MO.0.0.13684) et *modjomba* (MO.0.0.13643 & MO.0.0.13644), deux sous-groupes *ngbaka-ma'bo*, ont été récoltées près du poste de Dongo.



**III. 8.28. Flûte en bois lobala, collectée en Ubangi en 1913.**  
 (MO.0.0.13684, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)



**III. 8.30. Flûte en bois ngbaka, collectée à Modjomba en 1913.**

(MO.0.0.13644, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

Ces flûtes sont toutes faites de bois et taillées en forme tubulaire. Certaines sont recouvertes d'une peau de reptile (MO.0.0.13645) ou de fil de cuivre (MO.0.0.13642) et nanties d'une cordelette de suspension. Il est surprenant ici de voir les considérations sociologiques fournies par l'auteur pour ces flûtes, qu'il considère comme des « ornements utilisés dans les beuveries [...] on siffle lorsque l'on boit du vin » (fiche ethnographique n° 312, archives MRAC), alors qu'il voyait dans le sifflet *nza* (MO.0.0.13517) des Mbandja, récolté à Banza, à quelques kilomètres à peine, « des flûtes de la mort, pour se venger des accusations non rachetées » (Dossier ethnographique n° 312, archives MRAC). En comparant les figuratifs présents sur les poteaux funéraires zande avec ceux des amulettes et flûtes du nord Congo, Jan-Lodewijk Grootaers décrit ces dernières comme « des flûtes associées aux rites d'initiation et conservées ensuite pour la guerre et la chasse » (Grootaers 2007). Il est toutefois compréhensible de voir dans une même entité un usage multiple et non déterminé, que le collecteur aura par contre, lui, défini selon son paradigme de recherche.

**III. 8.31. Flûte en bois ngbaka récoltée près de Donga en 1930.**

(MO.0.0.13645, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

**III. 8.32. Flûte en bois ngbaka, collectée par le commandant Armand Huttereau à Modjomba en 1913.**

(MO.0.0.13642, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

**III. 8.33. Flûte en bois mbandja récoltée près d'Oto, chefferie de Banza en 1913.**

(MO.0.0.13517, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)

**8.4. LE TAMBOUR À DEUX PEAUX NGO**

Nous disposons de deux exemplaires de ces tambours à deux peaux lacées de forme tronconique (MO.0.0.11957 & MO.0.0.11968). Ils ont été collectés par le sous-lieutenant Le Docte, faisant fonction de chef de secteur de la Melo, et envoyés au MRAC le 25

février 1913. Dans ses notes, le militaire décrit l'objet à la fois comme un instrument de danse et comme « appartenant au chef ; à la naissance de celui qui doit lui succéder, le chef plante un arbre "ngo" auquel l'héritier devenu chef prendra le bois nécessaire pour faire son tambour. Nul ne peut couper de cet arbre sans autorisation du chef. À sa mort, le ngo est cassé sur sa tombe, on passe à l'héritier » (Le Docte, dossier ethnographique du MRAC). L'auteur insiste dans les notes qu'il joint au colis livré au MRAC, sur les interdits liés à la confection de l'instrument. Les membranes sont en peau d'éléphant. Un autre exemplaire collecté par le R. P. Liberat dans la région n'est pas clairement identifié ngbandi, mais l'a été ensuite par comparaison. Ce

**III. 8.34. Tambour en bois fermé de forme conique à deux peaux lacées « ngo » ngbandi.**

Récolté en 1913 par le sous-lieutenant Le Docte, FF. de chef de secteur de la Melo.

(MO.0.0.11957, collection MRAC Tervuren ; MRAC Tervuren ©.)

**III. 8.35. Tambour en bois fermé de forme conique à deux peaux lacées « ngo » ngbandi.**

Collecté par le sous-lieutenant Le Docte, FF. de chef de secteur de la Melo près du poste de Budjala en 1913.

(MO.0.0.11968, collection MRAC Tervuren ; MRAC Tervuren ©.)

**III. 8.36. Tambour en bois fermé de forme cylindro-conique à deux peaux lacées.**

Collecté par le R. P. Liberat en 1912 dans l'Ubangi.

(MO.0.0.10752, collection MRAC Tervuren ; MRAC Tervuren ©.)



modèle (MO.0.0.10752) est nanti d'une tête humaine et d'un appendice sculpté sur la caisse de résonance. Sans plus d'informations sur l'objet, il est, en effet, difficile de statuer sur son origine : ngombe, ngbandi ? Ou devons-nous seulement nous aligner sur le collecteur et lui donner comme origine « Ubangi » ?

## CONCLUSION

On ne peut parler des musiques ubanguiennes comme de musiques où cohabiterait une dichotomie entre art et culture, entre beauté et efficacité ou encore entre force et signification, ainsi que le suggère Georges Meurant pour les arts plastiques. Je le cite : « L'esthétique de la Force n'est ni apollinienne ni dionysiaque, elle n'est pas philosophique. Le ressenti doit être de l'ordre énergétique, il a une valeur opérationnelle, c'est dans son intégralité qu'elle nous mobilise » (Grootaers 2007). À l'écoute des répertoires rituels, profanes ou modernes de la région, pareille assertion enlèverait à la fois toute possible légèreté de composition, toute pulsion artistique et toute audace symbolique pour condamner la musique ubanguienne à une convention poétique culturelle. Le goût du beau musical, comme l'a démontré Jean Molino (2007) évolue entre les niveaux de création et de réception. Il ne peut se rapporter aux seuls emprunts d'imageries générales de la culture d'origine (Meurant 2007). La praxis musicale est intrinsèquement dynamique. La multiplicité des compositions en atteste de la richesse et de l'effervescence artistique qui elle aussi outrepassa les barrières culturelles. Pour comprendre la pratique musicale ubanguienne, il faut voir en elle le reflet d'époques et de cultures croisées qui ont longtemps cheminé ensemble.

## RÉFÉRENCES

- Arom, S. 1985. *Polyphonies et polyrythmies d'Afrique centrale. Structure et Méthodologie*. Vol. I & II. Paris : Sela.
- Arom, S. & Thomas, J. M. C. 1974. *Les Mimbo, génies du piègeage et le monde surnaturel des Ngbaka-*

- ma'bo (République centrafricaine)*. Paris : Sela.
- Boone, O. 1936. *Les Xylophones du Congo belge*. Tervuren : Musée du Congo belge (coll. « Annales, série en -4°: série III : Notes analytiques sur les collections du Musée du Congo, tome 3 »).
- Chemillier, M. 2007. *Les Mathématiques naturelles*. Paris : Odile Jacob.
- de Dampierre, E. 1991. *Harpes Zandé*. Paris : Klincksieck.
- de Dampierre, E. 1995. *Une esthétique perdue*. Paris : Presses de l'École normale supérieure. Nanterre, société d'ethnologie.
- Dehoux, V. 1986. *Chants à penser Gbaya (Centrafrique)*. Leuven : Peeters.
- Dehoux & Voisin 1980. « Procédure d'analyse des échelles dans la musique avec xylophones d'Afrique centrale ». In Prepublication of the conference papers International Institute for Comparative Music Studies and Documentation, Berlin.
- Giorgetti, P. F. 1951. *Note di Musica Zandé*. Verona : Missioni africane.
- Grootaers, J.-L. (sous la direction de). 2007. *Ubangi. Art et culture au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator.
- Jadinon, R. 2010. « La harpe ngombi des Tsogho. Approche pluridisciplinaire pour de nouvelles perspectives en ethnomusicologie ». In De Keyser, I. (dir.), *Rencontre annuelle du Comité international des musées et collections d'instruments de musique CIMCIM 2011 – Tervuren Rapports*. Tervuren : MRAC.
- Jadinon, R. 2012 « The Ngombi harp and its music ». In De Keyser, I. (dir.), *Annual Meeting of the CIMCIM. CIMCIM 2011. Reports*. Tervuren : MRAC, pp. 111-114.
- Knosp, R. 1968. *Enquête sur la vie musicale au Congo belge, 1934-1935 (Questionnaire Knosp), Volume I : introduction ; anciennes provinces de Léopoldville et de Coquilhatville*. Tervuren : MRAC (coll. « Archives d'ethnographie, 11 »).
- Kubik, G. 1964. « Harp Music of the Azande ». *African Music Journal* 3 (3) : 37-76.
- Laurenty, J.-S. 1968. *Les Cordophones du Congo belge et du Ruanda-Urundi*. Tervuren : MRAC (coll. « Annales du Musée royal du Congo belge, série en -4, 2 »).
- Laurenty, J.-S. 1995a. *L'Organologie du Zaïre. Tome I. Introduction et bibliographie*. Tervuren : MRAC

(coll. « Annales sciences humaines, série en -8, 144 »).

- Laurenty, J.-S. 1995b. *L'Organologie du Zaïre. Tome II. Les Sanza – Les xylophones – Les tambours à fente*. Tervuren : MRAC (coll. « Annales sciences humaines, série en -8, 147 »).
- Laurenty, J.-S. 1996. *L'Organologie du Zaïre. Tome III. Les Membranophones*. Tervuren : MRAC (coll. « Annales sciences humaines, série en -8, 153 »).
- Laurenty, J.-S. 1997. *L'Organologie du Zaïre. Tome IV. Les Cordophones*. Tervuren : MRAC (coll. « Annales sciences humaines, série en -8, 158 »).
- Le Bomin. 1999. « La harpe ngombi des Ngbakama'bo ». In Bruguière, P. & Speranza, G. (éd.), *La Parole du fleuve. Harpes d'Afrique centrale*. Paris : Cité de la musique.
- Le Docte. Dossier ethnographique n° 317, archives MRAC.
- Maes, V. 1984. *Les Ngbaka. Histoire, coutumes, langue. Composition clanique*. Gemena : Pères OFM Capucins.
- Meurant, G. 2007. « La sculpture ubanguienne ». In Grootaers, Jan-Lodewijk (sous la direction de), *Ubangui - Art et cultures au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator.
- Molino, J. 2007. « Du plaisir à l'esthétique : les multiples formes de l'expérience musicale ».

In Nattiez, Jean-Jacques (éd.), *Musiques. Une encyclopédie pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Arles-Paris : Actes Sud-Cité de la musique.

- Speranza, G. 1999. « Les harpes ». In *La Parole du fleuve. Harpes d'Afrique centrale*. Paris : Cité de la musique.
- Tanghe, B. *De Ngbandi naar het leven geschetst*. Bruges : Bibliothèque Congo, n° 29.

## Rapports et documents

- Ménard, R. 1987. « Zaïre. Ethnomusicologie ». Rapport de mission. Développement de l'Institut des musées nationaux. Paris : Unesco.
- Boulvert, Y. 1983. « Notes sur la découverte scientifique de la Centrafrique. Explorateurs méconnus de l'Est centrafricain, 2. Explorateurs belges dans l'Est de la Centrafrique (1891-1894) ». Paris : Fonds documentaire ORSTOM.

## Discographie

- Archives sonores de René Ménard, Benoît Quersin et P. Van Molle. Archives MRAC.
- De Keyser, I. 2010. *Musique des Azande*. CD. Tervuren : MRAC-Fonti Musicali fmd 411 (coll. « Anthologie de la musique congolaise, vol. 12 »).
- Quersin, B. & Esole Eka Likote. 1975. « Musique de l'Ubangui (Banda-Mono, Ngbaka-minagende, Ngbaha-ma'bo, Ngbandi) ». In Gansemans, J. (éd.) *Anthologie de la musique congolaise (RDC)*, vol. 10. CD Fonti Musicali/Musée royal de l'Afrique centrale fmd 409.
- Tracey, H. 1951. *Royal Court Music from Uganda. Ganda, Nyoro, Ankole*. Cd Sharp Woop Production SWP 008.

## CHAPITRE 9

# CROYANCES ET RITUELS DES NGBAKA

*par Marcel Henrix*<sup>43</sup>

Les Ngbaka minagende habitent le centre de l'Ubangi au nord de la province de l'Équateur dans la République démocratique du Congo (RD Congo). Il y a à peine deux siècles, ils habitaient encore la République centrafricaine (RCA), notamment dans les bassins du Tomi, du Kemo et de l'Ombela. Selon la tradition orale des anciens Ngbaka, ils ont émigré pour fuir les attaques des Nzangere (ou Yangere), un peuple banda qui se frayait un chemin vers l'ouest. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ils ont franchi la rivière Ubangi pour s'installer dans l'actuelle RD Congo<sup>44</sup>.

À partir des années 1920, les Ngbaka furent rassemblés sur l'ordre de l'Administration coloniale, sur un seul territoire. Actuellement ils comptent approximativement un million de locuteurs et occupent une surface d'environ 30 000 km<sup>2</sup>, dont la cité de Gemena constitue le centre. En dehors de cette région, de nombreuses personnes d'origine ngbaka se sont répandues dans d'autres centres urbains ou les camps des grandes plantations industrielles, et même plus loin, comme en RCA. Souvent ils s'y rassemblent en quartiers où ils continuent à parler leur propre langue. Les voisins directs des Ngbaka en RD Congo sont les Mbanza qui les entourent en trois groupes : à l'est, au sud et à l'ouest. Au nord-

est, les Ngbaka sont séparés des villages ngombe de Bosobolo par la rivière Lua-Dekere, D'autres villages ngombe voisinent les Ngbaka au sud-est, sur la route de Likimi. Aux alentours de Budjala, également au sud, ils ont des voisins ngbandi. Au nord-ouest, dans la région du centre Bokada-Kpongbo, quelques villages banda-mono sont voisins des Ngbaka.

Sur le plan linguistique, le ngbaka est une langue ubangienne et appartient au groupe Gbaya-Manza-Ngbaka, Pour se distinguer des Ngbaka-ma'bo du groupe linguistique Monzombo-Kpala-Gbanziri, ils se disent Ngbaka minagende<sup>45</sup>. Dans ce travail, nous n'utiliserons que le nom de Ngbaka, ainsi qu'ils sont appelés par leurs voisins. Les peuples de langues bantoues prononcent Ngwaka. Sur le plan culturel, les Ngbaka ont beaucoup en commun avec leurs anciens voisins en RCA, surtout avec les Manza, mais aussi avec les Banda. Il faut encore noter que les Ngbaka minagende ne sont pas d'origine unique. Selon le missionnaire belge Vedast Maes, ce peuple serait issu d'un mélange de Ngbaka-ma'bo avec des ethnies gbaya, manza et autres, ce qui expliquerait certaines divergences culturelles<sup>46</sup>. Au sein du groupe ngbaka, certaines différences géographiques peuvent être distinguées. Les deux variantes les plus importantes se trouvent respectivement à l'est et à

43 Ce texte a été publié en 2007 par le Fonds Mercator dans l'ouvrage *Ubangi. Art et cultures au cœur de l'Afrique*, sous la direction de Jan-Lodewijk Grootaers. Quelques illustrations ont été changées, pour des raisons de copyright. L'auteur en a autorisé la reproduction.

44 Pour en savoir plus sur l'histoire du peuple ngbaka, voir V. Maes (1996).

45 Le peuple ngbaka-ma'bo, qui compte plus de 50 000 personnes, habite les deux rives de la rivière Ubangi, entre la Lobaye et Bangui du côté ouest, et entre Libenge et Zongo du côté est. Sa langue a été étudiée par Thomas (1963).

46 V. Maes (1996 : 22-26).



l'ouest de la cité de Gemena. Les informations que nous avons pu récolter entre les années 1985 et 2004 proviennent surtout de la région est de Gemena, mais également de la région nord, c'est-à-dire sur la route Gemena-Bokada-Kpongbo et de la région sud-ouest, qui coïncide avec le secteur Bowase.

## 1. CROYANCES TRADITIONNELLES

### 1.1. ÊTRE SUPRÊME

Pour l'Être suprême, on trouve chez les Ngbaka les noms Gâlè et Gbgògbòsò. Il semblait y avoir une dualité entre ces deux personnages. S'agirait-il de noms d'origine différente ? Gâlè, qui fut aussi le nom de l'Être suprême chez les Manza de la RCA<sup>47</sup>, était connu chez les Ngbaka comme l'Esprit suprême qui est à l'origine de la vie. Invisible, son nom était rarement cité dans les contes. Gâlè n'avait pas de culte spécifique, mais il était invoqué dans certaines circonstances pour implorer sa bienveillance, surtout dans les rites du siège-autel (*ndábà* - voir plus loin). On l'invoquait, entre autres, dans les cas d'un enfant malade ou d'une femme stérile ou encore afin d'avoir de la chance à la chasse. En effet, le concept de Gâlè impliquait aussi bien un Être suprême universel, que le destin individuel de chaque personne.

Gbgògbòsò était connu comme le grand esprit, maître du monde, avant que l'homme n'ait existé. Il était solitaire et avare, aimé de personne. Gbgògbòsò aurait créé toutes choses et en était le seul propriétaire, mais il les gardait jalousement pour lui-même. On ne lui rendait pas de culte et ne l'invoquait jamais. Le nom de Gbgògbòsò n'apparaît que dans les quelques contes où sont racontées ses mésaventures avec son rival Sètò. Chez les Manza de la RCA, Gbgògbòsò était connu sous le nom « Gbogbaso » ou « Gbabizo ». Finalement, le nom Nzà était parfois utilisé pour désigner l'Être suprême. Nzà signifie « hors, dehors, l'extérieur », mais peut également se traduire comme « le grand inconnu dont on ne connaît pas les desseins ».

47 Vergiat (1937 : 207).

### 1.2. PERSONNAGES MYTHIQUES

#### Sètò

À côté de Gâlè et Gbgògbòsò, il existait un personnage mythique nommé Sètò. À l'origine, c'était l'araignée légendaire des contes soudanais<sup>48</sup>. Sètò est toujours le personnage principal de nombreux contes. C'est le héros bouffon et rusé qui trompe les gens, mais qui est souvent lui-même dupé par ses actions. On le présentait comme un être vivant en forêt, sous la forme d'une personne humaine de grande taille. Sa sœur, qui est également son épouse, s'appelle Nàbo. Sètò, ayant réussi à dérober les créatures à Gbgògbòsò, était considéré par les Ngbaka comme leur ancêtre. Ils disaient : « C'est grâce à Sètò que nous existons. Sans lui, Gbgògbòsò nous aurait tous mangés. » Sètò était invoqué lors de certains rites du siège-autel.



III. 9.1. Paire de figurines, Ngbaka, RD Congo. Ce couple est une représentation de Sètò et son épouse Nàbo. (EO.0.040032 et 40033, MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck, MRAC ©.)

48 Voir V. Maes (1950).

Aller chez Sètò en brousse était dangereux ; c'est pourquoi on taillait sa statuette au village. On cherchait du bois tendre dont on fabriquait une ou deux statuettes, qui représentaient Sètò, ou Sètò et Nàbo (ill. 9.1). Les statuettes étaient noircies et enduites de poudre rouge de kulà (du padouk d'Afrique). On mâchait une noix de cola pour en cracher les fibres dessus<sup>49</sup>. Les statuettes étaient gardées chez leurs propriétaires, à la maison, et parfois sorties pour les rites du *ndábà* (voir ci-dessus)<sup>50</sup>.

#### Mokola

On retrouve parfois, dans des légendes d'Afrique centrale et sous divers noms, un personnage mythique caractérisé par sa petite taille et sa force prodigieuse. Chez les Manza de la RCA, ces êtres de la forêt étaient appelés *bisorubé* (lit. : « petit/mince/enfant »), connus aussi chez les Ngbaka du centre de l'Ubangi (RD Congo), où l'on prononce *bésólóbè*. Ces Ngbaka du centre ainsi que ceux de l'est les appellent surtout *mokola* (lit. : « chose/forêt »). À l'ouest, on parle plutôt de *madúkù* ou *kúti*, dont les caractéristiques semblent être différentes de ceux des *mokola*, mais partout la « maladie des mokola » est connue.

Selon certains auteurs, comme Antonin-Marius Vergiat et Jan Vansina, ce personnage serait la personnification d'un vague souvenir de la rencontre des peuples envahisseurs bantous ou soudanais venant du nord, avec les peuples autochtones de la forêt équatoriale qui étaient des Pygmées<sup>51</sup>. Il est possible que leurs différentes dénominations reflètent différents groupes de Pygmées (chasseurs-cueilleurs, pêcheurs) que les envahisseurs trouvèrent sur place. Les relations entre les autochtones et les immigrants étaient ambivalentes, parfois hostiles, parfois amicales. Pour les étrangers venant du nord, la forêt équatoriale était une région inconnue et dangereuse. Ils devaient compter sur les autochtones pour les aider à s'adapter à leur nouvel habitat. Souvent, les

49 La noix de cola est très amère ; elle rend une personne forte et courageuse.

50 Voir également ce qui est dit de la sculpture ngbaka aux chapitres III et IV de l'ouvrage de J. L. Grootaers (2007).

51 Vergiat (1936 : 53-57 ; 1937 : 266-268), Vansina (1990 : 56).

Pygmées étaient leurs guides et leurs éducateurs. Des légendes de *mokola* racontent comment, aujourd'hui encore, ces êtres peuvent attraper un homme en forêt et se lier d'amitié avec lui. Ils lui apprennent beaucoup de choses, par exemple comment tendre des pièges qui attrapent de nombreux animaux. Revenu au village, cet homme honorera les *mokola* en leur offrant des bananes *mbanggolo* sur une table d'offrandes (*ndábà*) au croisement de routes.

#### Gâlèngba

Le personnage de *gâlèngba* (ou *ngèlèngba*) est connu dans tous les villages ngbaka<sup>52</sup>. Comme les *mokola*, il est très petit et a les cheveux en touffes. Il s'habille d'une étoffe d'écorce battue. Les *gâlèngba* font leurs excursions en groupe. Quand ils dansent, ils portent aux chevilles des clochettes faites de fruits de l'arbre *gbànyà* (*Chrysophyllum* sp.) enfilés sur une corde. On dit aussi qu'ils possèdent des médicaments très efficaces, avec lesquels ils peuvent, par exemple, aider une femme stérile à avoir des enfants. Les *gâlèngba* sont connus surtout en relation avec la maladie nommée *zélé gâlèngba*. Il s'agit d'une maladie mentale, attribuée aux êtres de la forêt et attaquant surtout des femmes. La personne atteinte de la maladie commence à trembler fortement et devient troublée. Elle se met à prononcer des paroles insensées et dit voir des petits êtres qui l'appellent en brousse. Il faut des hommes pour la retenir. Anciennement, si la maladie persistait, le devin pouvait ordonner de faire le rite du *ndábà* (siège-autel). Lors de ce rite, on fabriquait une statuette de *gâlèngba* que l'on plaçait près du siège-autel. On n'en faisait qu'une seule, pas deux comme pour Sètò et Nàbo.

### 1.3. LES ANCÊTRES

Le culte des ancêtres jouait un grand rôle dans la vie des Ngbaka. Les défunts étaient invoqués dans les circonstances suivantes : lors de la récolte pour offrir les prémices avant de les consommer, lorsqu'on

52 D'anciennes sources coloniales mentionnent aussi Gâlèngba, mais utilisent le mot comme une alternative à Nàbo. Elles parlent aussi de la maladie *gâlèngba*, causée par des esprits, mais guérie par Gâlèngba/Nàbo.

échouait continuellement à la chasse ou lorsqu'une personne souffrait de la « maladie des mânes » (une forme de dépression). À ces occasions, on installait une hutte des mânes (*toa bôzo*). On coupait un piquet de *ngòka* (*Thomandersia laurifolia*) ou du bois de *zàmà* d'environ 40 cm, autour duquel on liait un fagot d'herbes de savane. On rabattait le bout supérieur des herbes en les pliant vers le bas. Ensuite on enfonçait le bâton avec le fagot dans le sol en prononçant des imprécations. Souvent cette hutte des mânes était installée à côté du siège-autel, le *ndábà*.

Quand une personne trouve la mort en brousse, son esprit reste aux alentours du lieu du décès. Après avoir enterré le corps, les membres de sa famille partent en forêt afin de ramener son esprit au village. Un ami intime du défunt prend un bâtonnet de l'arbuste *kòàli* pour en faire un sifflet, dans lequel il introduit un peu de terre provenant de la tombe de jumeaux (qui ont un statut particulier chez les Ngbaka). Il attache des fibres de feuilles de raphia au bout du sifflet et fixe également un grelot avec ces fibres. Arrivé à l'endroit de l'accident, tout le monde se tait et le meilleur ami se met à siffler en appelant le défunt par son nom : « C'est moi ! Je suis venu pour te ramener au village ! Viens ! Rentrons au village ! » Il continue à l'appeler en sifflant et en agitant le grelot. Après un certain temps, l'esprit vient et s'attache aux fibres de raphia. Tout le monde respecte un silence complet, de peur que l'esprit lâche prise et s'esquive. Au village, aucun feu ne brûle, les femmes attendent dans la maison du défunt. Arrivé sur place, l'ami qui porte l'esprit entre et jette le sifflet et le grelot au fond de la maison. On ferme la porte et les femmes se mettent à pleurer, pour supplier l'esprit de rester parmi les siens<sup>53</sup>.

## 2. LE RITE NDÁBÀ

Autrefois, dans certaines circonstances de la vie, les Ngbaka avaient l'habitude de pratiquer le rite du *ndábà* – le *ndábà* étant un autel en forme de siège ou de table sur lequel on pouvait prendre place ou faire des offrandes. Le rite du *ndábà* était adressé, soit à Gâlè, soit à Sètò, soit aux mânes (*bàzo*). Mais souvent dans un même rite, les trois étaient invoqués, parfois ensemble. En général,

53 Renseignements de Dambulu à 'Bogose-Konu (RDC), le 17 décembre 1993.

on ne construisait pas un *ndábà* de sa propre initiative. Lorsqu'une personne avait un problème (maladie, stérilité, chasse infructueuse), elle consultait le devin qui cherchait la cause par des moyens divinatoires. Si nécessaire, le devin ordonnait de procéder au rite du *ndábà* en donnant des prescriptions à observer, par exemple quels bois utiliser ou quels attributs ajouter.

Pour les pieds du *ndábà*, on utilisait normalement le bois *ngbàka* (également connu sous le nom de *gnòka*; *Thomandersia laurifolia*), un bois dur qui devait transmettre ses qualités à la personne pour laquelle le rite était exécuté. Le siège ou la table était fait en bois de parasolier (*kòmbò*), un bois tendre qui signifie paix et tranquillité. Pour certains *ndábà*, on coupait un bâton de l'arbuste *kòkòlò* (*Alchornea cordifolia*) qu'on courbait et fixait derrière le siège-autel comme un arc. On l'aplatissait des deux côtés et on enduisait un bout de poudre rouge de l'arbre *kúlà* et l'autre extrémité de cendres. Cela s'appelait un *ndùmbè*, « arc-en-ciel ». L'arbuste *kòkòlò* pousse au bord de l'eau et il en contient beaucoup, or l'eau désigne la bienfaisance, le contentement, les bonnes relations. On utilisait le *ndùmbè* surtout dans les rites effectués pour un enfant souffrant de la maladie de Gâlè, pour que son propre Gâlè puisse lui être favorable.

La présence d'autres objets ou constructions à côté du *ndábà* dépendait du but pour lequel le rite était effectué. Par exemple, dans le rite pour un enfant atteint de la maladie des *mokola*, décrit plus loin, un enclos tressé (appelé *ndògo*) était dressé autour du *ndábà* afin de le protéger de passants malveillants. On y utilisait également des statuette (*kpikimà*) du couple mythique Sètò et Nàbo. Ailleurs, on fixait un épi de maïs rouge (*koni ngbàyò*) près du *ndábà* pour chasser les mauvais esprits, qui fuyaient à la vue de la couleur rouge. Certains rites nécessitaient la construction d'une hutte des mânes, déposée à même le sol à côté du *ndábà*, d'autres la plantation d'arbres à croissance rapide, comme le kapokier (*gilà*) ou le *sùli* (*Riciodendron heudelotii*). Aujourd'hui encore, la présence de ces arbres trahit généralement l'emplacement d'un *ndábà* depuis longtemps disparu. Ils ne peuvent être abattus sans qu'un rite réparateur ait été effectué. Le rite du *ndábà* était pratiqué dans de nombreuses circonstances : pour guérir un enfant malade (maladie de Gâlè ou maladie des *mokola*) ; pour guérir de la maladie des mânes ou celle des *gàlèngba* ; pour obtenir un enfant ; pour célébrer la

naissance de jumeaux ; pour aider une personne perdue en brousse ; pour offrir les prémices de la récolte ; pour obtenir une bonne chasse ; pour appeler ou pour chasser la pluie... Voici, en résumé, le déroulement d'un rite du *ndábà* pour un enfant atteint de la maladie des *mokola*, les êtres de la forêt. Les photos ont été prises vers 1965 dans un village au nord-est de la région ngbaka (ill. 9.2 à 9.8)<sup>54</sup>.

### III. 9.2 à 9.8. Rite *ndábà* ngbaka pour un enfant malade, près de Karawa, RD Congo.

(Photos : Theofiel Decoene, vers 1965, légendes de Marcel Henrix.)

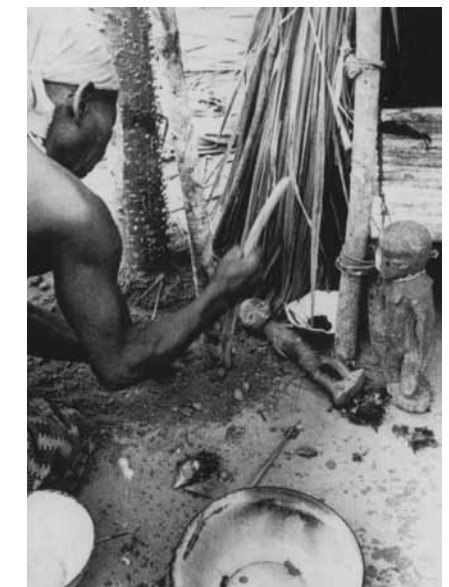


III. 9.2. La mère est assise avec sa fille malade sur un siège-autel *ndábà* cloisonné. À gauche on aperçoit deux statuette. La femme qui préside le rite est la grand-mère paternelle de l'enfant. Elle tient une poule rouge en main qu'elle présente au *ndábà* et à l'enfant, et qu'elle sacrifiera au cours du rite. La chair sera consommée par l'enfant, ses parents et la grand-mère. On donnera un peu de son sang, mélangé avec de la poudre rouge de l'arbre *kúlà* (padouk d'Afrique) et des plantes médicinales, à boire à la mère et à l'enfant ; une autre partie du sang sera frottée sur le front de l'enfant et de sa mère, ainsi que sur les statuette.

54 Je remercie Mbuamo Catharine et les gens des villages 'Bobanga, 'Bosuma et 'Boyele pour leur aide dans l'interprétation des photos (Gemena, RD Congo, 1991-1992).

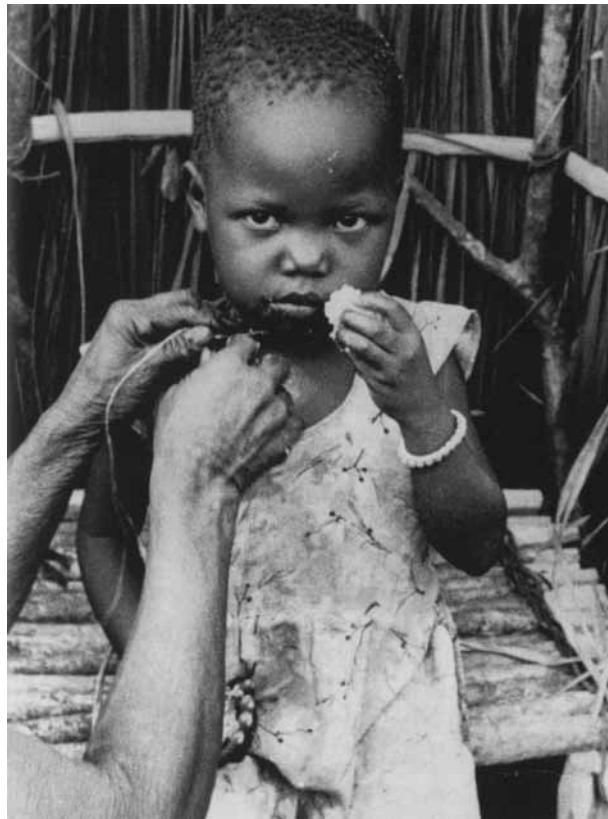


III. 9.3. Les statuette aux pieds du *ndábà* représentent les personnages mythiques Sètò et son épouse Nàbo qui, à leur tour, symbolisent le genre humain. Généralement, on les sculpte dans un bois tendre, le *sùli* (*Riciodendron heudelotii*), le *déngga* (*Alstonia boonei*) ou le *ndimbo* (*Funtumia elastica*).



III. 9.4. La grand-mère creuse un trou près du *ndábà* pour y enterrer la tête et les viscères de la poule. La maladie de l'enfant se trouve à présent dans les parties enterrées de l'animal, qui disparaîtront pour toujours. L'arbre à épines à gauche est un kapokier (*gilà*). Comme il est déjà grand, cela pourrait signifier que ce *gilà* ait été planté lors d'un rite de *ndábà* précédent, qui eut lieu au même endroit.





Ill. 9.5. La grand-mère attache un bout de corde autour du cou de l'enfant. Cette corde, fabriquée par le père à partir de l'écorce du *kayo* (*Cordia longipes*) et à laquelle il a ajouté quelques plumes de la poule sacrifiée, doit protéger l'enfant des attaques des *mokola*, qui l'ont rendue malade. D'autres morceaux de la même corde sont noués autour des hanches de la mère.



Ill. 9.6. ...et autour du cou d'une des statuettes. (Comme on peut le voir sur l'ill. 9.4, une statuette possédait déjà une corde autour du cou, l'autre à la taille.)



Ill. 9.7. La mère et l'enfant reçoivent un signe sur le front, fait avec le sang de la poule.



Ill. 9.8. Les statuettes sont soumises au même traitement.

### 3. L'INITIATION DES GARÇONS

Chez les Ngbaka, comme chez beaucoup d'autres peuples ubangiens, il existait et existe encore dans certains villages l'initiation des jeunes. Elle est nécessairement accompagnée de la circoncision ou, chez les filles, de l'excision clitoridienne, qui en sont les éléments principaux. Les anciens prétendent que l'initiation qu'ils pratiquent n'est pas d'origine ngbaka, mais qu'ils l'auraient héritée de leurs voisins en RD Congo, les Mbanza, voire de leurs anciens voisins en RCA, les Manza. Le mot *gàzà*, utilisé pour l'initiation en général, semble confirmer cette origine étrangère. Dans certaines combinaisons, il ne suit pas les règles tonales de la langue ngbaka, ce qui est normal pour un mot venu d'ailleurs – comme par exemple dans *gàzà wíli* (initiation des garçons) et *gàzà wúkò* (initiation des filles). Ce n'est que dans des compositions plus récentes que ces règles sont suivies – comme dans *gàzà môngàngà* (« circoncision au dispensaire »). L'initiation des garçons et des filles est une formation et un passage à la vie d'adulte. Les néophytes y apprennent tout ce qui est nécessaire pour jouer leur rôle d'adultes dans la société. Le terme *gàzà* signifie aussi bien « initiation » que « celui ou celle qui subit l'initiation ». Les anciens sont appelés *bugàzà*.

Il existe chez les Ngbaka deux rites différents d'initiation de garçons : le *gàzà gbàdà* (« initiation/ grand hangar ») et le *gàzà kola* (« initiation/ forêt »). Les *gàzà gbàdà* séjournent dans un camp, situé à quelques centaines de mètres du village dont il est isolé par une palissade qui le rend invisible. Ils y logent sous un grand hangar ouvert. Les *gàzà kola*, par contre, ont leur camp plus reculé dans un bosquet, sans palissade ni hangar. Dans la majorité des villages ngbaka, on pratiquait le premier, le *gàzà kola* étant limité aux villages du nord et nord-ouest. Dans le passé, la durée de l'initiation était d'environ un an à un an et demi. Actuellement, dans les villages où l'initiation existe encore, elle se pratique pendant les grandes vacances, à cause de la scolarité. Il y a quelques années encore, l'initiation *gàzà kola* durait cinq mois, de décembre à mai.

L'initiation traditionnelle est fortement en régression. Aujourd'hui, la plupart des enfants sont circoncis au dispensaire, quelques jours après la

naissance. Pour organiser une session d'initiation, il fallait un nombre suffisant de candidats. Dans les camps que j'ai pu visiter, il y en avait entre trente et cinquante. Le candidat devait être assez âgé pour supporter les épreuves et comprendre les leçons. Afin de disposer d'assez de nourriture pour les initiés et leurs éducateurs, l'initiation avait généralement lieu pendant la saison sèche, c'est-à-dire à partir du mois de décembre. La saison sèche est le temps de la récolte, ainsi que de la chasse et de la pêche. Dans les différents rites d'initiation, le déroulement général se passait environ de la même manière. Dans ce qui suit, nous donnerons un résumé des notes sur le *gàzà gbàdà*, prises chez les Ngbaka de la région de l'est, notamment à Gbosasa et Bobadi. Les étapes successives sont : les préliminaires, la circoncision, la vie au camp et la sortie des initiés. Nous terminerons par une brève comparaison avec le *gàzà kola*<sup>55</sup>.

#### 3.1. LES PRÉLIMINAIRES

Ce sont généralement les anciens du clan qui décident de l'organisation d'une session d'initiation dans un village. Ils choisissent un responsable du camp, dont la tâche consiste à surveiller l'installation du camp et à veiller au bon déroulement des rites. Si quelque chose tourne mal, c'est lui qui en rendra compte. Parmi les anciens initiés, on désigne des éducateurs ou parrains, qui accompagneront les néophytes durant toute la période de l'initiation. Un éducateur est responsable d'un ou de plusieurs néophytes. On prépare des provisions de nourriture, alors que les *bugàzà* coupent des branches flexibles pour en faire des fouets dont ils auront besoin pour flageller les initiés.

Le premier rite de l'initiation comprend à *gélé gàzà*, « mettre le deuil », et *ndò nô gàzà*, « enduire d'huile les candidats ». Le jour convenu, on apporte les paquets de fouets. Après que chaque ancien initié a lui-même été frappé par un aîné, vient le tour des candidats. Un *bugàzà* frappera son ou ses néophytes de plusieurs coups de fouet sur le dos. Ensuite, on habille les néophytes de fibres de

55 Pour une description du rite dans la région ouest, nous renvoyons à Bourguignon (1930), Claeys (1931), Katumba (1983).



raphia, qu'on leur attache à la ceinture, au cou, et sur les épaules, comme on le fait avec une personne décédée. Les candidats ne peuvent plus se coiffer ou porter d'ornement. Le même jour, dans l'après-midi, les candidats reviennent pour qu'on leur coupe les cheveux et les ongles et qu'on les enduise de poudre rouge de l'arbre *kúlà* (padouk d'Afrique). Quand la poudre a séché, chaque *bugàzà* frotte de l'huile sur le front, entre les orteils des deux pieds et sur la poitrine de son candidat. À partir de ce moment, celui-ci ne consomme plus de légumes, uniquement de la viande, pour être fort lors de la circoncision. Quand il mange, il veille à ce qu'un non-initié ne voie pas ses dents. Ces premiers rites sont suivis d'une période d'environ deux semaines, prévues pour faire ses adieux à la famille et achever les préparatifs.

Ensuite, on installe le camp d'initiation (*bútú gàzà*). Les candidats, guidés par les *bugàzà*, partent en forêt couper les pieux pour ériger la palissade du camp. Ils plantent les pieux à des intervalles réguliers et les relient avec des cannes ou des baguettes de l'arbuste *dòlò* (*Caloncoba welwitschii*), de manière à former un grillage. Puis ils y attachent de minces bottes de paille à l'aide de liens de lianes. On érige trois palissades, l'une après l'autre, en laissant entre elles un espace d'une dizaine de mètres environ. Les entrées des trois palissades ne sont pas alignées, de sorte qu'on ne peut pas voir ce qui se passe dans le camp. Ces palissades sont nommées, de l'extérieur vers l'intérieur : *ngba nùkú* (« palissade/se courber »), *ngba kpàsi* (« palissade/vie ») et *ngba fiò* (« palissade/mort »). En effet, entrer dans l'initiation c'est mourir, pour renaître en tant que nouvelle personne.

La veille de la circoncision, au soleil couchant, on entend le tam-tam – *kú kú kú ... mànzé ... gùdù gùdù ... kú kú ... mànzé ... kú kú kú*. On appelle ce battement *mànzé* et on le bat pour inviter l'être *gòli* (ou encore *gùlùsè*) au camp. La voix effrayante de ces êtres mythiques fait croire aux néophytes qu'il s'agit d'animaux fabuleux venus les avaler et les vomir ensuite comme initiés. Ce son est obtenu à l'aide d'une planchette ovale de bois de *kúlà*, ou d'un autre bois à forte résonance, comme le *gbéákùbù* (*Guarea laurentii*).

Deux ou trois *bugàzà*, chacun à un endroit opposé du camp, font tourner ce rhombe dans l'air

à l'aide d'une corde – *hùvwú hùvwú hùvwú*<sup>56</sup>. Entre-temps, le circonciseur et ses assistants se sont retirés dans le camp ; de tous côtés, on leur apporte de la nourriture.

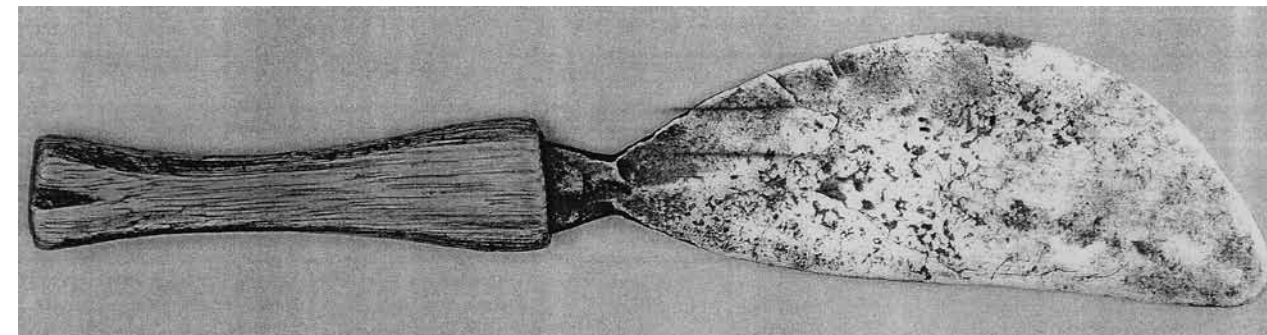
Le lendemain matin, au lever du soleil, les néophytes sont à nouveau enduits de poudre rouge et d'huile de palme. Le circonciseur les rassemble et leur fait avaler des petites boulettes (*mbúdá mo*), constituées de certaines plantes médicinales, mélangées à de la farine de courges ou d'arachides. Elles ont un effet stimulant et stupéfiant. Avant d'entrer dans le camp, les pères des néophytes prononcent des bénédictions sur leurs fils. Ils mâchent des plantes médicinales et leur crachent la sève sur la poitrine, au visage et sur le dos. Chaque père accomplit un rite particulier pour libérer son fils des forces magiques qui résident éventuellement dans son corps. Car il se peut que, par le passé, des plantes médicinales lui aient été administrées, et que leurs forces magiques résident encore dans son corps ; cela pourrait lui être néfaste lors de la circoncision. Puis les néophytes prennent congé de leur famille et disparaissent à l'intérieur du camp.

Au centre de celui-ci se trouve un jeune arbuste *bèlèyòlà*, dont la base est entourée d'une liane *ìdòkòdòkò* (*Pycnobotria nitida*). Au pied de l'arbuste sont enterrés un tubercule de *ngázù*, quelques tiges de l'arbuste *gòébá* (*Acanthacea* sp.) et d'autres plantes médicinales magiques, qui servent à protéger le camp contre toute influence maléfique. Ce sont les anciens du clan qui ont installé l'arbuste avec ses attributs. À la question du sens de l'arbuste, on répond : « C'est notre *gbàgàlè* [lit. : "grand/dieu"]. Il représente notre premier ancêtre, toute la force vitale des néophytes réside dans le *gbàgàlè*. » Tous les rites de l'initiation se font autour du *gbàgàlè* qui est le centre du camp. Si un néophyte est flagellé mais touche le *gbàgàlè*, on cesse de le frapper.

56 Voir Vergiat (1936 : 133) pour un procédé identique utilisé dans l'initiation ngakola.

### 3.2. LA CIRCONCISION

Au camp, le néophyte arrive à l'endroit où il sera circoncis. Le circonciseur, accompagné de son aide, l'y attend avec son petit couteau tranchant (*bùlùti*)



Ill. 9.9. Rasoir, Ngbaka ; village de Bokurubi (Karawa), RD Congo. Collecté par Jacques Perlo, 1912. Métal et bois. Ce type de couteau servait à la fois à raser les cheveux et à circoncire les novices de sexe masculin et féminin.

(EO.0.0.9181, collection MRAC Tervuren, MRAC Tervuren ©.)

L'aide du circonciseur saisit la verge, souffle sur le gland pour qu'il se retire, tire le prépuce vers l'avant, et marque la peau en la pinçant de l'ongle du pouce. Puis il relâche le prépuce pour voir si la marque est à la bonne distance du gland, sinon il recommence. Quand le circonciseur juge que la marque se trouve au bon endroit, il saisit le prépuce, le tire vers lui et le coupe. La partie du prépuce enlevée lors de la circoncision s'appelle *kpubàlè*, un mot qui semble d'origine mbanza. Il est composé de l'onomatopée *kpu*, qui suggère un coup de couteau, et *bàlè*, qui signifie « un » en mbanza – « trancher d'un coup sec ». Le premier circoncis s'appelle *'Bàgàzà*, le deuxième *Dàágàzà*, l'avant-dernier *Kósóló Nwà*, « sous-chef », et le dernier *Nwagàzà*, « chef de l'initiation »<sup>57</sup>. Le néophyte est ensuite conduit à l'endroit où on lui administre les premiers soins.

Le lendemain matin, les familles des nouveaux circoncis se rassemblent devant l'entrée du camp, tandis que les circoncis se réunissent de l'autre côté de la première palissade. Le premier circoncis s'avance et appelle à haute voix sa mère, sa tante maternelle et les autres membres de la famille,

(ill. 9.9). Le néophyte s'appuie le dos contre un arbre et tient fermement dans les mains les plantes médicinales qui lui furent données par son père pour endurer la souffrance.

pour annoncer son nouveau nom de circoncis : « Mon nom de *gàzà* est *'Bàgàzà e !* ». Puis les autres s'avancent un par un et font de même. Ce nouveau nom indique la nouvelle personnalité qu'ils ont reçue. Après l'annonce de leurs noms de *gàzà*, les circoncis se rendent à l'endroit où, la veille, on leur avait administré les premiers soins ; chacun s'assoit à sa place. On y a préparé de l'eau bouillante et des feuilles fraîches de *dàmbara*, ainsi qu'une grande coquille d'escargot. Le *bugàzà* enlève le bandage, puis, à l'aide de la coquille, il verse de l'eau bouillante sur la feuille de *dàmbara* qui adhère encore à la plaie. Si le circoncis crie, tous les assistants se mettent à chanter et crier pour couvrir sa voix, de peur que les femmes l'entendent crier. Si le circoncis fait un mouvement de recul, on lui frappe le dos avec le fouet. L'escargot, animal très dur, symbolise la dureté de l'initiation qui exige endurance de la part des candidats.

### 3.3. LE SÉJOUR DES NÉOPHYTES AU CAMP

Durant son séjour au camp, chaque néophyte est nourri par une fille qu'on appelle *yàkàsò*.





Ill. 9.10. Une jeune fille ngbaka *yàkàsò* tient un bâton *ndàngga*, RD Congo.

Chaque jeune fille *yàkàsò* s'occupe de la nourriture d'un jeune *gàzà* bien particulier qui se trouve dans le camp d'initiation.

(AP.0.2.2119, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Mortier.)

Elle est choisie parmi ses sœurs ou cousines et doit encore être vierge pour que la nourriture ne soit pas souillée. La *yàkàsò* porte une ceinture et une jupe de fibres de raphia, tressées dans le camp par le néophyte et son *bugàzá* (ill. 9.10). On y enfle des noix de *gbànyà* (*Chrysophyllum* sp.) trouées qui, quand elle marche, font du bruit. Les *yàkàsò* sont munies d'un bâton orné d'incisions, appelé *ndàngga* (ill. 9.11). Ce sont les *bugàzá* et les *gàzà* qui coupent et sculptent ces bâtons au camp et les envoient à leurs *yàkàsò*. Quand elles viennent apporter la nourriture, elles battent le sol du *ndàngga* en chantant et en citant les noms des initiés. La nourriture est déposée devant l'entrée du camp et les *yàkàsò* y laissent le coussinet de feuilles enroulées qui a servi à porter le colis sur la tête. Le nombre de coussinets témoigne du zèle de la *yàkàsò*. Les premiers jours, la nourriture est emballée dans une feuille, mais après quelque temps, elle est servie dans des récipients de terre cuite enduits de poudre de *kúlà* et de chaux. Les initiés ne vont pas chercher du bois de chauffage, ni puiser de l'eau à la



Ill. 9.11. Bâton, Mbanza ; Likimi, RD Congo.

Les Ngbaka et les Mbanza se servaient du même genre de bâton, avec lequel les *yàkàsò* frappaient le sol pour faire du bruit et avertir les initiés de sexe masculin de leur arrivée. Collecté par A. J. Van Bockxlaer, vers 1932. (EO.0.0.34897, MRAC, Tervuren ; photo J.-M. Vandyck©, MRAC, Tervuren.)

source. Tout cela leur est apporté de l'extérieur, tout comme les cendres pour se noircir.

À partir de l'entrée des néophytes dans le camp, tout contact avec les femmes est défendu. Dans les comptes rendus, cette règle est répétée régulièrement. Aucune femme ne peut entrer dans le camp de l'initiation, ni entendre ce qui s'y passe. Quand les néophytes font une excursion en brousse pour la chasse ou la pêche, et qu'ils entendent des voix de femmes, ils se couchent par terre jusqu'à ce que celles-ci soient passées, ou ils utilisent leur sifflet *kpàkùlusàmbà* pour les avertir qu'elles doivent se retirer<sup>58</sup>. L'initiation est une formation à la vie. On prête beaucoup d'attention à la discipline et à l'obéissance. Tous les ordres des *bugàzá* doivent être exécutés sans délai. Celui qui n'obéit pas, ou qui traîne, reçoit des coups de fouet. Les néophytes

58 Le *kpàkùlusàmbà* est une petite flûte en bois de la liane *vwundu* (*Apocynaceae* sp.). Elle est appelée ainsi parce que le son qu'elle émet imite le cri du perroquet *kpàkùlu*.

doivent apprendre à se dominer et endurer les souffrances. Honte à celui qui pleure ou crie. Souvent les pères des néophytes ou d'autres anciens initiés viennent au camp pour leur faire la morale. Avant de les écouter, les néophytes sont flagellés. Les conseils sont abondants : respecter les anciens et faire ce qu'ils demandent ; honorer ses parents ; ne pas dire des paroles insensées, réfléchir avant de parler ; ne pas faire de mal à son prochain ; ne pas mentir ou voler ; être assidu au travail, ainsi de suite. On donne aussi des conseils concernant les fiançailles, la sexualité, la fécondation et la vie conjugale. Quand la plaie est cicatrisée, on coupe et brûle le bois d'un arbuste très dur, appelé *gbàlàkókóló* (*Salacia tshopoensis*), dont on applique les cendres sur le gland pour favoriser l'érection. Les néophytes s'exercent à la chasse, la pêche et autres travaux. Si possible, ils apprennent certains métiers : vannerie, sparterie et autres. Chaque jour, on réserve un temps pour l'apprentissage des danses d'initiation. Un *bugàzá* guide les nouveaux initiés. On bat le tam-tam au rythme des danses et chaque *gàzà* tient dans la main un bâton de *kòkóló* (*Alchornea cordifolia*) au bout duquel est fixé un grelot. Matin et soir, les néophytes forment un cercle autour du *gbàgàlè*, l'arbuste au centre du camp. Complètement nus, ils chantent, dansent et miment des gestes sexuels en direction du *gbàgàlè*. On pourrait y voir des gestes indécents, mais il s'agit d'implorer la fécondation, le succès dans la chasse, dans la pêche et dans les autres activités. Avant d'aller à la chasse ou à la pêche, les néophytes déposent brièvement les armes sur le *gbàgàlè*. Au retour, ils font de même avec le gibier ou les poissons capturés, pour que *Gàlè* leur soit propice. Le gibier tué reste au camp ; on le boucane et le garde en attendant le jour de la sortie.

### 3.4. LA SORTIE DES INITIÉS

La sortie des initiés s'effectue en deux phases. Les initiés sortent une première fois pour une courte rencontre avec leurs mères, leurs sœurs et leurs frères cadets non initiés. On appelle cette première sortie *no tòrà*. Le terme *tòrà* désigne le disque de bois ou de tesson découpé que les initiés tiennent sur la bouche pour la cacher (ill. 9.12). Si une femme voyait leur bouche, il apparaîtrait des boutons sur les lèvres. Le sens en est que l'initié ne peut pas dévoiler les secrets de l'initiation aux non-initiés et aux femmes.



Ill. 9.12. Trois disques de bouche, Ngbaka et Mbanza ; Libenge et Likimi, RD Congo.

Collectés par E. Vereecken, A.J. Van Bockxlaer et Henry Rosy, entre 1929 et 1937.

(EO.0.0.30928, EO.0.0.34909 et EO.0.0.37221, MRAC, Tervuren ; photo J.-M. Vandyck©, MRAC, Tervuren.)



Ill. 9.13. Mannequin habillé en tenue d'initiation, Ngbaka ; RD Congo.

Offert au roi Baudouin de Belgique lors de sa visite dans ce qui était alors le Congo belge, en 1955.

(EO.1981.1.1., MRAC, Tervuren ; photo J.-M. Vandyck©, MRAC, Tervuren.)

Les initiés préparent tout ce qu'ils porteront lors de leur sortie : un habit d'écorce battue, appelé *wiya*, un couvre-chef tressé, *gbeli*, une ceinture faite de l'écorce du *ngungge* (*Triumfetta cordifolia*) et cousue d'une ficelle de *kusa* (*Manniophyton fulvum*), et le *tòmà* pour la bouche (ill. 9.13). Ils sculptent aussi un grand couteau en bois et fixent une petite sonnette au bout du manche qui servira pour la sortie définitive (ill. 9.14 à 9.16).



Ill. 9.14. Cérémonies de la circoncision chez les Bwaka. Territoire de Gemena, 1936.

(A.P.O.1.6837, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

Très tôt le matin, les *bugàzà* rassemblent les *gàzà* et les mettent en rang - 'Bàgàzà en tête, Nwagàzà fermant la marche. Tous ont revêtu leur habillement. Leurs familles les attendent entre les deux palissades extérieures. Les *gàzà* lèvent brièvement la tête pour être reconnus par leurs mères, puis ils s'accroupissent tous et tournent la tête vers le sol. Au son de la flûte, ils se mettent à frapper la terre de la paume de la

main et entament un chant spécifique d'initiation appris au camp (le *gùgùsi*). Après un moment, au claquement du fouet, ils se lèvent et rentrent au camp. Pour les plus jeunes parmi les initiés et ceux qui sont moins forts, c'est la sortie définitive. On les conduit à la rivière pour les ablutions rituelles, puis ils rentrent chez eux auprès de leurs mères. Parfois les autres initiés se moquent d'eux : « Vous n'êtes que des *gàzà tòmà*, vous n'avez pas tenu jusqu'au bout. »

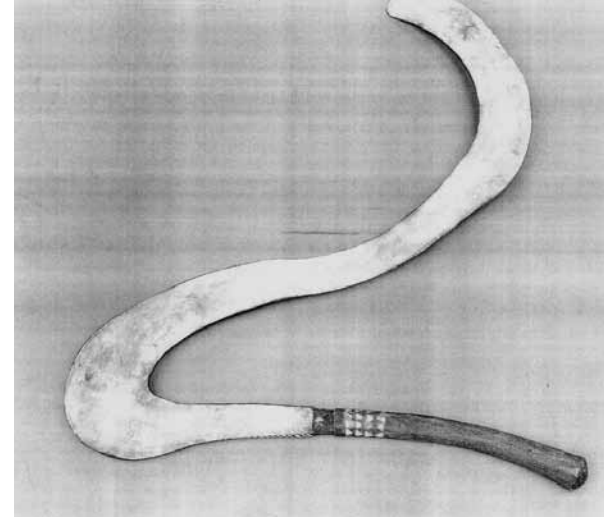
Le dernier séjour des initiés au camp, qui dure un à deux mois, six mois dans l'ancien temps, est consacré à une éducation plus poussée, visant à former des hommes vigilants. Chaque jour, un temps est également réservé à l'apprentissage intensif des danses de *gàzà*. Les initiés jouissent d'une plus grande liberté dans les contacts avec les femmes et les non-initiés. Ils peuvent sortir du camp, faire des excursions seuls, prendre la nourriture directement des mains des *yàkàsò*, aller visiter la famille et passer un temps chez leurs parents. Quand ils sortent, ils doivent être vêtus de l'habit *wiya* qui leur descend jusqu'aux pieds et, le soir, ils sont tenus de rentrer au camp. Deux jours avant la sortie définitive, les initiés exécutent au village le rite à *kpólò* (lit. : « déposer/nodosités »), qui sert à les protéger contre les « maladies du *gàzà* » - lèpre, pian, fistules et autres - provoquées par la désobéissance aux règles de l'initiation.



Ill. 9.15. Couteaux et lance d'initiation, Ngbaka et Mbanza ; Gemena et Likimi, RD Congo.

Collectés par A.J. Van Bockxlaer et Henry Rosy, entre 1932 et 1937. Ces fausses armes sont aussi des instruments de musique, avec leurs fruits séchés et leur sonaille en métal (qui manquent sur deux de ces couteaux).

(EO.0.0.34902, EO.0.0.34904, EO.0.0.37235 et EO.1955.130.25, MRAC, Tervuren ; photo J.-M. Vandyck©, MRAC, Tervuren.)



Ill. 9.16. Couteau d'initiation, Ngbaka, RD Congo. Acquis en 1946. La forme de ce couteau est tout à fait excentrique. (EO.0.0.42652, MRAC, Tervuren ; photo J.-M. Vandyck©, MRAC, Tervuren.)

Le jour venu, les *gàzà* se préparent pour rentrer au village. Ils s'enduisent de *mbitò* (charbon de bois), mettent leur habit et tiennent en main le couteau de bois sculpté, avec la clochette au bout du manche. Sur le front, ils s'attachent une sorte de bonnet rond appelé *'diki* et fabriqué de la partie supérieure d'unealebasse, ornée de fleurs des herbes de la savane et de tiges de fausses cannes à sucre, liées ensemble avec la petite liane rampante *yàndi* (*Ipomoea involucreta*).

Pour surprendre les femmes rassemblées devant le camp, les *bugàzà* font sortir les circoncis par l'arrière. Ils forment un cortège en suivant un *bugàzà* qui bat un petit tambour suspendu au cou. Les *gàzà* marchent en agitant les couteaux pour faire sonner les clochettes. Dès que les femmes les entendent, elles se joignent à eux et le cortège se dirige vers la place du village. Arrivés là, les *gàzà* exhibent leurs danses d'initiation au son du tam-tam, Le meilleur danseur précède, les autres le suivent, l'un après l'autre. Ils font le tour de la place trois ou quatre fois, admirés par les femmes<sup>59</sup>. Après

59 Je n'ai jamais vu de masque d'initiation, ni dans les camps, ni lors des fêtes au village ... (voir Claeys 1931, Burssens 1993).

les danses, c'est le moment des rencontres, de joie et de fête. Le soir, les *gàzà* rentrent chez leurs parents ; ils ont encore le corps enduit de *mbitò* et attendent le jour des purifications.

Deux ou trois jours plus tard, les *gàzà* et les *yàkàsò* sont conduits à l'eau pour une purification rituelle. Les anciens collectent les plantes médicinales magiques et les émiettent dans une partie endiguée de la rivière. Après un premier bain purificateur, les *gàzà* se lavent dans l'eau propre, sortent de la rivière et s'habillent de nouveaux habits préparés pour eux. Puis on leur saupoudre la tête de poudre rouge et on leur met une feuille sur la bouche pour les empêcher de parler et de dévoiler les secrets de l'initiation. Ils retournent en silence au village et chaque *gàzà* se rend chez l'épouse de son frère. Il lui donne une monnaie pour qu'elle lui enlève la feuille de la bouche. Après la purification des *gàzà*, les *yàkàsò* à leur tour sont purifiées de la même façon, car elles ont été associées aux épreuves de l'initiation de leurs frères. Après ces derniers rites et la levée des interdits de nourriture, les néophytes sont devenus des membres de plein droit du clan et peuvent participer aux activités des adultes<sup>60</sup>.

### 3.5. LE GÀZÀ KOLA

Le rite du *gàzà kola* est connu dans les villages ngbaka au nord de Gemena, situés au-delà d'une cinquantaine de kilomètres sur la route Gemena-'Bokada, ainsi que dans quelques villages à l'ouest de Gemena sur la route vers Bwamanda et vers Libenge. Les épreuves sont nettement plus dures que celles du *gàzà gbàdà* et le rite a des ressemblances avec la circoncision des Banda et Manza de la RCA, décrite par Vergiat dans les années 1930<sup>61</sup>. Les initiés sont tenus à garder strictement le secret sur ce qui

60 Les interdits alimentaires auxquels les néophytes sont soumis concernent : la viande de chèvre, de phacochère, des antilopes *mbàngànà* et *ngbdmù*, de chimpanzé, de buffle, d'éléphant... (cette viande est appelée viande rouge et rappelle le sang versé lors de la circoncision), ainsi que les légumes *ngbàli*, les graines de courges, les escargots, les chenilles et la grosse anguille *zèmbè*, qui ont tous une certaine ressemblance avec la verge circoncise.

61 Vergiat (1936 : 78-104).



se passe pendant l'initiation. Ils ne peuvent dévoiler de secrets aux femmes, aux non-initiés, ni même à ceux qui ont été initiés dans le *gàzà gbàdà*. Dans ce qui suit, je donnerai quelques éléments du *gàzà kola*, tout en respectant son caractère secret.

Contrairement aux *gàzà gbàdà*, les *gàzà kola* ont leur camp dans un bosquet loin du village, sans palissade ni hangar<sup>62</sup>. La nuit, ils couchent à la belle étoile et en temps de pluie, ils sortent dans la plaine où ils se chauffent par la danse. Une autre différence avec le *gàzà gbàdà* est qu'ici, ce sont les mères des candidats et leurs *yàkàsò* (jeunes filles qui apportent la nourriture) qui portent le deuil, au lieu des néophytes eux-mêmes.

Elles ne déposeront le deuil que lors d'une première courte rencontre avec les initiés, à la fin du rite. La circoncision a lieu en dehors du camp, dans un endroit entre savane et forêt. Le candidat se tient debout et est retenu par son parrain, appelé *gbàbù*<sup>63</sup>. Les initiés choisissent eux-mêmes leur nom de *gàzà* qui, plus que pour l'autre initiation, devient le nom sous lequel ils seront dorénavant connus. Ces noms sont rarement *ngbaka*, mais d'origine étrangère et inconnue (*mbanza* ?, *manza* ?) dont la signification échappe aux *Ngbaka* eux-mêmes.

Lorsque les *gàzà kola* quittent le camp pour chercher la nourriture laissée par les *yàkàsò* ou pour toute autre raison, ils s'habillent de façon spéciale. En voici les principales particularités (ill. 9.17) :

- (I) *wòlò*, un long habit fabriqué de fibres du raphia des marécages (*gbà'bàkà*), enroulé plusieurs fois autour du corps ;
- (II) le couvre-chef *ndasa kò*, fait de feuilles du palmier *Borassus* (appelé *kò*). Il a la forme d'un entonnoir et couvre partiellement la face de l'initié<sup>64</sup> ;
- (III) *ndàlàgbà*, un fouet dont l'initié tient souvent un exemplaire dans chaque main, fabriqué des tiges séchées, torsadées et liées des plantes *gòlétà* (*Panicum maximum*) ou *ngong-*

*go* (ébène)<sup>65</sup> :

- (IV) *gogongù'bù* (lit. : « dents d'hippopotame »), un large cercle porté au cou, fait d'un morceau de liane *kusa* (*Manniophyton fulvum*) aplati et rendu blanc<sup>66</sup> ;
- (V) les lunettes *gbokolià*, faites de la même liane. Ce que Vergiat dit de telles lunettes, portées par les circoncis *manza*, vaudrait pour l'habillement *gàzà kola* tout entier : « ils portent des lunettes [...] pour se rendre méconnaissables, détruire leur ancienne personnalité et régénérer leur corps<sup>67</sup>. »



III. 9.17. Novices *ngbaka* du rite d'initiation secrète du *gàzà kola* dans leurs tenues spéciales, au moment de quitter le camp, village de Bokode, RD Congo.

(Photo © Marcel Henrix, vers 1993.)

Deux autres objets font partie de l'équipement spécifique du *gàzà kola* – un cimier et une corne. Le cimier *làngba* consiste en deux parties : le *kúndù*, porté sur la tête, est tressé en forme de petit panier inversé auquel sont attachées des franges de la liane *sáwàyà*. Sur le fond du panier est montée une sculpture en bois – généralement de l'arbre *dèngga* (*Alstonia boonei*) – en forme d'oiseau. Ce *làngba* est porté lors de certaines

62 Voir photo in Vergiat (1936 : en face de 33).

63 Voir photos in Vergiat (1936 : entre 48 et 49).

64 Ce chapeau est également appelé *bàtàyó*, du mot français « bataillon », à cause de sa ressemblance avec les couvre-chefs des soldats de la Force publique au début du xx<sup>e</sup> siècle.

65 Voir photos in Vergiat (1936 : en face de 73 et de 81).

66 Voir photos in Vergiat (1936 : entre 72 et 73).

67 Vergiat (1936 : 91 et 92 ; photos entre 72 et 73 et en face de 96).

danses en dehors du camp, avant la fin de l'initiation. Les non-initiés peuvent y assister de loin, mais ne voient que le mouvement des cimiers au-dessus de l'herbe<sup>68</sup>. L'instrument à vent *gaga* (ou *mòtùlu*) se compose d'une corne qui a pour caisse de résonance unealebasse vide. Ce sont les parrains qui la jouent, par exemple lors d'une tempête, d'un décès au village ou de la sortie définitive du camp. La rentrée au village se fait en plusieurs étapes, afin de ne pas brusquer la transition du monde de la brousse à la vie villageoise.

Pour terminer, notons que, dans certains villages *ngbaka* de l'ouest, les initiés *gàzà kola* sont également désignés par le nom *ngàkola*. Chez les *Ngbaka* du nord, ce sont deux institutions différentes. Le *Ngakola* est une société initiatique qu'on retrouve surtout parmi les *Manza* et *Banda* de la RCA, mais qui est également connue des populations du Nord-Congo<sup>69</sup>. Elle était aussi connue chez les *Ngbaka* du nord, mais n'y existe plus depuis les années 1940. Son but principal semble avoir été de donner une éducation aux jeunes indociles. Le peu de renseignements que j'ai pu récolter à son sujet au cours des dernières années, souligne surtout son aspect négatif (tromperie des non-initiés).

#### 4. L'INITIATION DES FILLES

L'initiation des filles (*gàzà wúkò*), qui inclut l'excision, était couramment pratiquée par les *Ngbaka* jusque dans les années 1980. Depuis lors, elle a été progressivement abandonnée, surtout sur ordre des autorités<sup>70</sup>. Actuellement, le *gàzà wúkò* est encore pratiqué en cachette dans quelques villages du territoire *ngbaka*, mais la plupart des rites sont délaissés. Comme l'initiation des garçons, celle des filles est un rite de passage à la vie d'adulte. Elles y apprennent tout ce qui est nécessaire pour jouer leur rôle de

68 Le nom du cimier dans les villages près de Bwamanda, au sud-ouest de Gemena, est *yaagwé* (Jan-Lodewijk Grootaers, communication personnelle, 2006). Voir aussi Grootaers (2007 : 59).

69 Vergiat (1936 : 118-166) ; voir aussi chapitre 1. In Grootaers (2007).

70 L'excision est également pratiquée par les *Manza*, *Gbaya* et *Banda* de la RCA (Vergiat 1936 : 105-117) – ou l'était.

femme, d'épouse et de mère. Les sessions d'initiation des filles sont organisées plus fréquemment que celles des garçons, de sorte que le nombre des participantes est moins élevé et qu'elles donnent lieu à moins de festivités. Dans un passé lointain, la durée d'une session était d'un an, mais elle s'est réduite – là où elle se pratique encore – à quelques mois. Contrairement à l'initiation des garçons, celle des filles n'est pas secrète et ne se passe pas dans un camp isolé dans la forêt. On défriche un terrain à une petite distance derrière les maisons pour y installer le camp d'initiation (*bútú gázà*). Les non-initiées ne peuvent pas y accéder, mais le camp n'est pas clôturé. À l'exception d'un petit enclos en paille pour se laver et des toilettes, il est vide. En dehors du camp, on construit une case d'isolement proche des habitations des parents. La case sert à loger les néophytes les premiers jours après l'excision, pour les soins intensifs. Par après, les néophytes y logent la nuit, ou s'y reposent pendant la journée, car elles ne peuvent plus entrer dans la maison de leurs parents. Pour le reste, elles peuvent se mouvoir librement dans le village.



III. 9.18. Bâton *kàangalà*, *Ngbaka* ; village de Bozene, RD Congo. Collecté par Gustave Crabbeek, vers 1929. Les danses de l'excision.

**sion féminine étaient exécutées par des danseuses qui brandissaient ce type de bâton.**

(EO.0.0.31457, MRAC, Tervuren ; photo J.-M. Vanduyck©, MRAC, Tervuren.)

Un grand nombre d'étapes des deux rites correspondent : rites préliminaires avec imposition du deuil, transformation physique et période de soins, formation des initiées par les marraines, purifications rituelles et levée des interdits. Les ornements portés pendant les danses sont : une courte jupe en fibres de raphia (*máyèngge* ou *ngbàmbe*), des perles enfilées sur des ficelles qu'on attache au front, formant ce que l'on appelle *ngélé nú yàngga*, des noix du fruit *gbànyà* (*Chrysophyllum* sp.) trouées et enfilées sur une ficelle qu'on attache aux chevilles, et d'autres ornements faits de fibres de raphia ornées de perles (*yikà* et *zigidá*) en guise de couvre tête (*kóndó zu gázá*), une sorte d'anneau autour du bras (*dikátò*) et une ceinture portée en bandoulière (*ndungbálòngbò*). Les meilleures danseuses tiennent en main un bâton encoché, parfois surmonté d'une clochette, appelé *kàngálà* (ill. 9.18). La veille de l'excision, chaque marraine (*gbàbù*) fait avaler à sa néophyte des petites boulettes (*mbúdá mo*) constituées de plantes stimulantes et stupéfiantes, pour les fortifier et les rendre insensibles aux douleurs. Le lendemain matin, des hommes leur peignent le visage avec de la chaux blanche. Avant l'excision, le père de la néophyte accomplit un rite pour libérer sa fille des forces magiques qui résideraient éventuellement dans son corps, pour que rien de mal ne lui arrive pendant l'opération. Le moment venu, la première néophyte est conduite au camp pour être excisée. Son frère l'y attend, assis sur des feuilles de palmes ou de la plante *yòlo* (*Aframomum thonneri*) étalées par terre ; la néophyte se couche sur le ventre de celui-ci et écarte les jambes. L'exciseur s'approche, son aide lui tend la lancette (*bùlùtí*), il localise le clitoris en tâtant du doigt, puis le soulève avec l'ongle de la main et le coupe d'un coup franc. S'il s'agit d'une néophyte plus âgée, il devra couper deux fois pour que le clitoris s'enlève (ill. 9.19).

Il s'agit d'une pratique controversée<sup>71</sup>. Lorsque je demandais aux femmes excisées si on ne pourrait pas considérer une initiation sans excision, leur réponse était catégorique. Une telle initiation serait sans effet et sans valeur : « Ce n'est qu'au moment de l'excision que nos yeux se sont ouverts, que nous avons vu clair

et que nous avons compris les choses de la vie. » Si on leur fait remarquer les risques que comporte l'excision – un décès après l'opération, des mutilations éventuelles ou des difficultés lors de l'accouchement – elles répondent que ces cas sont rares. Si cela arrive, ce n'est pas dû à l'excision elle-même, mais à cause de la maladresse de l'exciseur, ou parce qu'une personne de mauvais esprit avait ensorcelé la fille.

## CONCLUSION

Pour terminer ce chapitre sur les croyances et rituels des Ngbaka, nous ajouterons quelques mots sur la situation actuelle. En ce qui concerne les rites du siège-autel (*ndábà*) et de l'initiation, on peut dire qu'ils ont presque totalement disparu. Dans les années 1950, on pouvait voir plusieurs *ndábà* dans chaque village ; quarante ans plus tard, lors de mes tournées, je n'en ai plus remarqué qu'un seul, situé derrière une habitation près de la forêt, loin du village. Quant à l'initiation des garçons, presque tous les enfants mâles sont circoncis au dispensaire quelques jours ou semaines après la naissance. L'initiation traditionnelle (*gázà gbàdà*) existe encore dans quelques régions, surtout au sud et à l'ouest de Gemena. Mais à cause de la scolarité, elle se limite aux deux mois des vacances annuelles. Souvent, des garçons déjà circoncis après leur naissance y participent. Il y a quelques années, le *gázà kola*, initiation plus secrète et plus pénible que la précédente, était encore pratiqué dans certains villages au-delà de la Lua-Vindo au nord de Gemena. Le chef du territoire s'y opposa *manu militari*, parce qu'elle constituait une entrave à la scolarité. Quoique actuellement l'initiation traditionnelle des garçons tende à disparaître, nombreux sont ceux qui la gardent en estime, à cause de la formation qui y était donnée. Depuis les années 1980, l'initiation des filles a progressivement été abandonnée, surtout sur ordre des autorités. Actuellement, elle est encore pratiquée en cachette dans quelques villages reculés du territoire ngbaka, mais la plupart des rites sont délaissés. Alors que pour beaucoup de jeunes femmes non initiées l'excision a perdu son utilité, les femmes initiées continuent à défendre l'importance de cette initiation et attribuent la décadence morale des jeunes filles à l'abolition de cette pratique.

71 Voir Shell-Duncan & Hernlund (éd.) (2000), Hernlund & Shell-Duncan (éd.) (2007). Je tiens à remercier Jan-Lodewijk Grootaers pour ces références.



III. 9.19. Une jeune fille ngbaka lors de son excision, RD Congo, ca 1937.

La jeune fille est allongée sur un parent de sexe masculin et, contrairement aux pratiques en vigueur chez les Manza de RCA, l'exciseur est aussi un homme.

Carte postale « L'Afrique qui disparaît ! La série de l'excision. XI. Diverses phases de l'excision ».

(HP.1998.2.44, collection MRAC Tervuren ; photo C. Zagourski, ca 1937 © Sabam.)



III.9.20. Cérémonies de circoncision. Le jour de l'opération.

(AP.0.1.6828 collection MRAC Tervuren ; photo Henry Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)



**Légendes :**

- A-B-C : «Wi-gaza»(pluriel: gaza-no), il s'agit des circoncis et/ou incisés
- D «na-gaza» (mère de la «wi-gaza»).

**RÉFÉRENCES**

- Bourguignon, G. 1930. « Contribution à l'étude du rite secret des gazas de l'Ubangi ». *Congo* 11/II/4 : 499-506.
- Burssens, H. 1993. « Masks styles and masks use in the North of Zaire ». In Herreman, F. & Petridis, C. (éd.), *The Face of the Spirits. Masks from the Zaire Basin*. Anvers : Martial & Snoeck, pp. 216-233.
- Claeys, F. 1931. « Gaza. De besnijdenis bij de Bwaka (Ubangi) ». *Congo* 12/II (2) : 223-241 ; (3) : 381-396 ; (4) : 506-533.
- Hernlund, Y. & Shell-Duncan, B. (éd.). 2007. *Transcultural Bodies. Female Genital Cutting in Global Context*. New Brunswick : Rutgers University Press.
- Katumba Ndadua. 1983. « La circoncision chez les Ngbaka ». *Africa* [São Paulo] 6 : 3-33.
- Maes, V. 1950. « De spin ». *Æquatoria* 13/1 : 7-11.
- Maes, V. 1996. *Les Ngbaka du centre de l'Ubangi*. Gemena : Père OFM Capucins.
- Thomas, J. 1963. *Le Parler ngbaka de Bokanga. Phonologie, morphologie, syntaxe*. Paris-La Haye : Mouton & Co.
- Shell-Duncan, B. & Hernlund, Y. 2000. *Female "Circumcision" in Africa: Culture, Controversy, and Change*. Boulder : Lynn Rienner.
- Vergiat, A.-M. 1936. *Les Rites secrets des primitifs de l'Oubangui*. Paris : Payot.
- Vergiat, A.-M. 1937. *Mœurs et coutumes des Manjas*. Paris : Payot.

**CHAPITRE 10****LES MISSIONS RELIGIEUSES DANS LE SUD-UBANGI****1. L'INSTALLATION DES ÉGLISES PROTESTANTES**

Titus Maunitz Johnson (1897-1974), un Suédois de naissance, fut le premier missionnaire protestant en Ubangi. À 17 ans, il était parti aux États-Unis et avait transformé son nom de Jansson en Johnson. Il y suivit les cours de l'École biblique de Chicago et fut accepté comme candidat missionnaire. Il partit pour le Congo belge en 1919. Après avoir travaillé quelques années à Lendu, il arriva dans le nord de l'Ubangi où n'existait encore aucune mission protestante. Il parvint à Libenge le 23 janvier 1923 et s'installa provisoirement à Bokulubri d'où il fonda le 8 mai 1923, à peu de distance de là, le poste de Karawa, qu'il appela la Mission américano-suédoise. Il rencontra diverses oppositions, surtout de la part des missionnaires capucins qui incitaient la population à le rejeter. A. R. Stonelake rapporte que, « ayant voulu provoquer un rassemblement important d'indigènes pour leur prêcher l'évangile, il [Titus Johnson] dut y renoncer. Les différents clans étaient tellement peu habitués à se trouver ensemble que rapidement une dispute s'éleva ; celle-ci dégénéra en bagarre, des couteaux furent tirés et le sang coula. L'assemblée dut être dispersée pour que le calme revint » (Stonelake 1937 : 52).

L'autorité coloniale refusa tout d'abord de reconnaître officiellement Titus Johnson. Fin 1924, il reçut l'aide de quatre missionnaires de la Free Church (Église évangélique libre) et plus tard aussi de la Covent Church (Mission évangélique de l'alliance). En août 1937, Titus Johnson confia la campagne d'évangélisation de Karawa à la Covent Church. L'évangélisation de l'espace de l'Ubangi

par les protestants fut divisée en deux : la Mission évangélique de l'Église de l'alliance s'occupa de l'évangélisation dans la partie est de l'Ubangi (Nord-Ubangi) et l'Église évangélique libre de celle de la partie ouest. Malgré cette division du territoire, les deux églises protestantes restèrent unies, ayant un bureau commun dit « Joint Board ».

Après Karawa, Titus Johnson entreprit la conquête de Bongbia-Tandala qu'il atteignit en 1924. Dans la lettre dans laquelle il demandait la reconnaissance de sa mission, Johnson soulignait que celle-ci poursuivait trois objectifs : « évangélisation, construction d'écoles, d'hôpitaux et de dispensaires, et enseignement de professions libres ». En accord avec le chef de clan, Titus Johnson obtint une portion de terre pour l'érection d'une mission. Celle-ci fut inaugurée le 25 décembre 1925. Le chef coutumier Ngbonga reçut l'instruction et devint le tout premier catéchiste de la mission de Tandala. D'autres postes évangéliques furent créés par la suite. Une œuvre d'évangélisation débuta à Kala en 1926 et une station fut créée à Gbado en 1939. Bien qu'ayant quitté l'Ubangi en 1927, Titus Johnson n'en est pas moins à l'origine de la Mission évangélique de l'Ubangi (MEU).

Après la Seconde Guerre mondiale, la MEU ouvrit deux nouvelles stations à Bau et à Bokada. L'Institut biblique de l'Ubangi fut ouvert le 6 juin 1949. Du 8 au 13 novembre 1949 fut organisée à Bau la conférence de l'« Église évangélique de l'Ubangi ». Les postes de Wasolo et de Badja furent créés en 1950. En 1956, la MEU comptait onze stations. Un nouveau poste fut ouvert à Bumba en 1958. L'œuvre

de Titus Johnson se développa jusqu'à compter 125 collaborateurs en 1961.

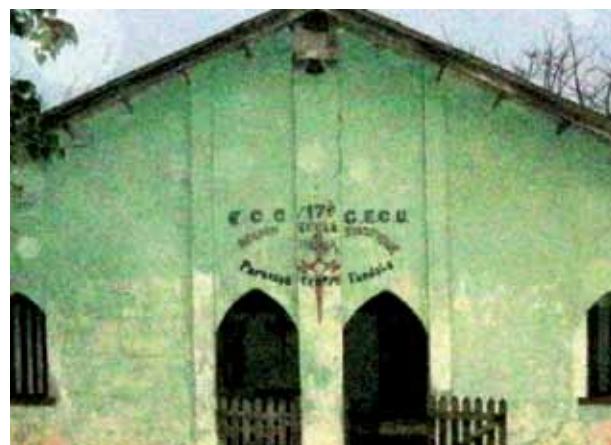
Dans la partie de la Ngiri, les pasteurs protestants appelés « disciples du Christ au Congo » atteignent la Ngiri par la rivière Ubangi. Au cours de leurs voyages, ils placèrent le long de l'Ubangi et de la Ngiri des catéchistes amenés de Lolanga ou de Bolonge (fondée en 1883). Les villages principaux comme Bolobo, Mokame, Mokolo, Imese... furent occupés par les protestants avant les années 1920. Les établissements le long de l'Ubangi servaient de bases d'opération vers l'intérieur. Sur la Ngiri, les protestants n'eurent que peu de catéchuménats en amont de Bomana. L'action protestante fut davantage concentrée dans la basse Ngiri et, plus tard, dans la région des Djamba du Sud, les Makutu (Mumbanza 1980 : 786). Elle fut réalisée dans un esprit de concurrence entre catholiques et protestants ; nombreux sont les villages qui eurent, à un moment donné, deux catéchistes à la fois, l'un catholique et l'autre protestant.

En 1960, au moment de l'indépendance, la Mission évangélique de l'Ubangi fut rebaptisée « Église chrétienne en Ubangi » (ECU). Après le départ des missionnaires occidentaux, Joseph Logo en devint le président et Antoine Made le représentant légal. Peu de temps après, Made fut relevé de son poste et remplacé par Jean Eboué Sido. Parce que le nouveau représentant légal était originaire de la partie sud du district ecclésiastique (de Karawa) tout comme le président, le vice président Alenge, originaire de la partie nord (de Tandala) et bénéficiant de l'appui des missionnaires (dont principalement M. Anderson), fut promu au poste de président en 1969, détrônant Logo. Jean Eboué, le représentant légal ayant été élu député national céda son poste à la tête de l'église à Henri Bofio. Le problème de la représentativité géographique refaisait à nouveau surface, le président promu étant originaire du nord. Ainsi Bofio, qui était du sud, fut remplacé en tant que représentant légal par Duale.

Les questions de contributions budgétaires, d'influence et même de doctrine religieuse provoquèrent un conflit qui conduisit à la scission, en septembre 1970. La branche de Karawa devint la Communauté évangélique de l'Ubangi et de la Mongala (CEUM), étendant sa zone d'influence jusque dans le district de la Mongala ; la Communauté

évangélique chrétienne de l'Ubangi (CECU), quant à elle, garda sa direction à Tandala. Alenge Zaccaria devint le président de la CECU et Ngondoma son représentant légal. Du côté de la CEUM, la présidence fut confiée à Gbabeté et Duale en devint le représentant légal. Dans les deux communautés, on observe que le poste de président était occupé par un pasteur et celui de représentant légal par un laïc. Leur mandat était de quatre années, renouvelables une fois. L'Assemblée générale était composée des « Anciens » de l'Église, des pasteurs et des diacres.

Par une restructuration datant de 1972, les postes de représentant légal et de président communautaire furent fusionnés.



III. 10.1. Église protestante (ECC, 17<sup>e</sup> CECU) de la paroisse de Tandala.

(Photo équipe locale, 29 avril 2012.)

Dirigeant, de 1970 à 1974, Alenge Zaccaria fut remplacé à la fin de son mandat par Mobaya. Par la suite, furent élus successivement à la CECU/Tandala : Ngutuwa, Mopepe, Gwana, Kosse, Selenga et Bosokpale, en poste en 2013 pour son deuxième mandat. À la CEUM/Karawa, le président Gbabeté fut remplacé par Logo, qui retrouvait ainsi le poste de président communautaire. Après son mandat, vint Doko Kambeke. Duale lui succéda, puis Luyada, qui accomplit trois mandats successifs. Il fut remplacé par Sanguma, puis laissa la direction de la CEUM à Jules Mboka, qui en était encore, en 2013, à son premier mandat électif.

Les deux communautés ont érigé leur sièges administratifs dans la banlieue de Gemena : Bokonzo (Gemena 2) abrite la direction de la CEUM et Libenge-Moke celle de la CECU.



III. 10.2. Temple de la CECU au centre de la cité de Gemena. Il abrite, à plusieurs occasions, les activités sociopolitiques du district.

(Photo équipe locale, décembre 2012.)

En 2010, l'ECU comptait 1000 églises locales affiliées et 100 000 membres, et la CEUM, 1300 églises locales et 150 000 membres. Les deux églises, implantées dans les deux Ubangi et la Mongala, comptent divers centres de formation biblique et théologique, des écoles primaires, moyennes et professionnelles, des hôpitaux, des centres sanitaires, et des programmes de développement (Teuns 2010 : 294 et 296).

La branche ecclésiastique de Tandala se considère comme la région mère. À elle, se rattachent les vingt-deux régions ecclésiastiques ci-après : Tandala, Kala, Bau, Baza, Gemena, Libenge, Dongo, Ngwenze, Ngbavula, N'Zongo, Bili, Ndango, Kungu, Boku'da, Mbari, Bomwakala, Bogon, Kuma, Kinshasa, Imese, Limpoko et Mbanza Sud.

## 2. LA CONQUÊTE DES COMMUNAUTÉS CATHOLIQUES

Les quatre territoires du district du Sud-Ubangi sont répartis entre deux diocèses, Molegbe pour la partie nord et Budjala par la région du sud. À noter que les limites administratives des territoires ne correspondent pas aux limites des diocèses. Les territoires de Libenge, Gemena et Kungu sont intégrés dans le diocèse de Molegbe, mais seul Libenge se trouve totalement englobé. Les parties sud des territoires de Gemena et de Kungu, quant à elles, sont intégrées dans le diocèse de Budjala, qui englobe aussi entièrement le territoire de Budjala, qui a donné son nom au diocèse.

### 2.1. LES CAPUCINS S'INSTALLENT DANS LE NORD DU SUD-UBANGI

À la mi-janvier 1910, le père Symphorien avait introduit une demande officielle des Capucins pour le Katanga au Ministère des colonies. L'Ubangi ayant été substitué au Katanga, 45 Capucins se proposèrent de partir au Congo. Le développement progressif commença dans le Haut-Ubangi, dans la région de Banzyville, un poste installé sur la rive gauche de la rivière. Le père Symphorien l'atteignit le 1<sup>er</sup> décembre 1910, trois mois après que la première équipe (composée des pères Fulgence Carnonckel, Humilis Ceulemans, Baziel Tanghe, Libérat Maes et Ferdinand Peeters) avait quitté Anvers (Le vicariat apostolique 1950 : 23-32).

Concernant le choix du lieu de l'implantation missionnaire, il était prévu initialement que :

« Selon les plans établis avant le départ pour l'Oubangui, les premiers postes devaient être fondés dans le nord et l'est de la région. Ensuite viendrait le tour de Libenge. Les informations concernant cette région étaient peu encourageantes, et l'on ne trouva pas opportun de fonder là-bas une mission. Libenge était pourtant la plaque tournante des liaisons avec l'Europe » (Teuns 2010 : 138).

Mais lorsque l'équipe de missionnaires débarqua à Léopoldville, M<sup>gr</sup> Van Ronslé, sous la juridiction duquel ils allaient commencer leur mission, leur proposa de commencer par Libenge comme point de départ, car celui-ci offrait les meilleures conditions de communication et de ravitaillement. En effet, un bateau reliait régulièrement Libenge à Coquillhatville. Libenge était le chef-lieu de district et en tant que tel, un centre administratif, militaire et commercial.

Pour ne pas désobéir à leur chef hiérarchique en Belgique, les missionnaires n'acceptèrent pas la proposition de M<sup>gr</sup> Van Ronslé et partirent pour la région de Banzyville dans le Nord-Ubangi. La préfecture apostolique de l'Ubangi fut érigée le 7 avril 1911 par division du vicariat apostolique du Congo belge. C'est le père Fulgence Carnonckel qui en devint le premier préfet apostolique (1911-1930).





III. 10.3. M<sup>re</sup> Fulgence Carnonckel sur un palanquin (tipoy).  
Source : Teuns (2010 : 76).

Ce n'est qu'en août 1912 que les missionnaires effectuèrent un retour sur Libenge. M<sup>re</sup> Fulgence Carnonckel, après un entretien avec l'administrateur de l'État qui habitait Libenge, en avait profité pour visiter la région et, contre toute attente, y avait trouvé une population très attachante, qui le pressait de s'installer chez elle. C'est ainsi qu'un catéchiste fut désigné à Dongo, à quelques kilomètres en aval de Libenge et qu'une petite église fut ouverte à Libenge (Steurs 2010 : 138)

Comme les autorités civiles ne voulaient pas d'hébergement des catéchumènes à Libenge, les missionnaires cherchèrent, mais en vain, un autre site le long de la rivière et finirent par ouvrir, en 1920, une petite mission indépendante à Duma (Sainte-Barbe), située à 30 km au nord de Libenge. Ce site fut rapidement abandonné, en raison de l'hostilité de la population.

Afin de remplacer Duma, Bala, situé entre Zongo et les rapides de l'Ubangi, fut exploré en 1922, en vue d'y installer un poste. Mais comme au même moment, l'Administration coloniale avait décidé de réorganiser la population ngbaka en l'obligeant à habiter le long de la route en construction plus au sud, Bala se retrouva complètement isolé et le projet de mission fut abandonné.

Dès son arrivée à Banzyville en juin 1910, le père Baziel Tanghe s'était intéressé à l'histoire de la découverte de l'Ubangi et de la pénétration belge dans ces régions. À son retour en Belgique en 1919, il compléta sa documentation chez l'explorateur belge Alphonse Vangele. Le père Baziel Tanghe utilisa largement cette documentation et la compléta au moyen des renseignements particuliers qu'il avait

rassemblés sur place en Ubangi. Il en composa un récit, qu'il publia dans la revue *Congo* de 1922. Par la suite, il conçut l'idée d'écrire l'histoire coloniale de l'Ubangi depuis le début de l'occupation belge jusqu'en 1908. Il se mit en rapport avec les coloniaux qui avaient séjourné dans l'Ubangi pendant cette période. En 1939, il retraça l'histoire de l'occupation des régions d'Abumombazi pour la période de 1890 à 1900. Il s'occupa également de l'étude de la langue ngbandi, de la description de la vie, des us et des coutumes des Ngbandi, de leur histoire ainsi que de celle des diverses populations de l'Ubangi (Tanghe 1938).



III. 10.4. Sortie de la messe à Libenge, 1932.  
(AP.0.2.9500, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Rinchon, 1932.)

Après 1929, le père Baziel Tanghe quitta la région est de l'Ubangi pour aller s'établir à l'ouest, au milieu des Ngbaka. En 1931, il retourna en pays ngbandi. Devenu préfet apostolique (1931-1935) puis vicaire apostolique (1935-1946), il ne s'occupa plus que de l'histoire. À partir de 1930, il décrivit les peuplades de l'Ubangi et publia sa première note sur les Ngbaka. En 1936, il donna un premier aperçu général et synthétique des dernières migrations qui s'étaient produites dans l'Ubangi. Deux ans plus tard il publia son *Histoire générale des migrations des peuples de l'Ubangi*. Il consacra des notes aux Ngombe, aux Nyi, aux Ngunda, aux Bandiya, aux Fur et aux Furu, et enfin édita une étude historique plus longue sur les Ngbaka. En 1944, il publia un essai de reconstitution des liens de famille paternelle, qui relie entre elles les populations soudanaises du nord du Congo belge et en 1947 il donna un aperçu général des peuples de l'Ubangi, y parlant du pays d'origine des Azande et des Ngbandi.



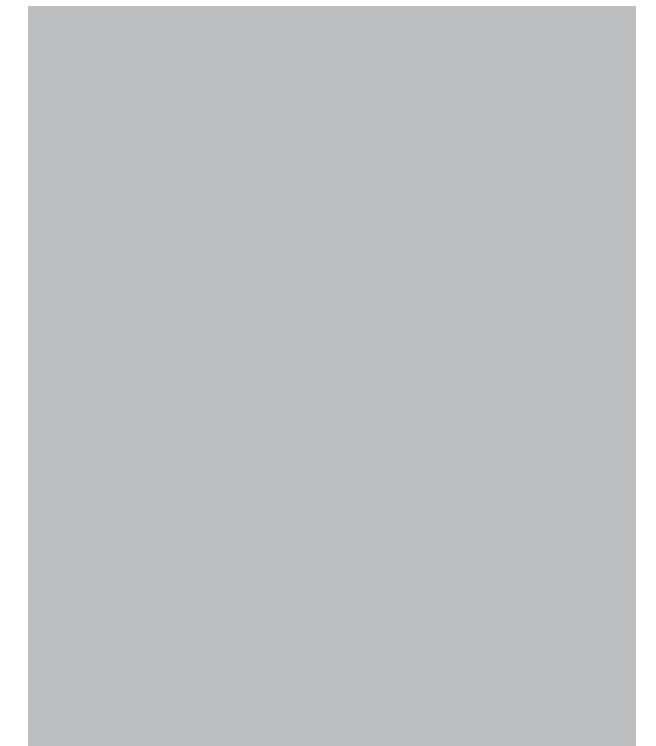
III. 10.5. Baziel Tanghe (en blanc) en visite avec les frères Armand De Lannoy et Gabriel Van Heffen.  
Source : Teuns (2010 : 264).

Parallèlement à cette activité scientifique, dès 1910, des paroisses furent créées, notamment celle de Bwamanda Sacré-Cœur de Jésus (23 septembre 1926). Certaines répondaient à un souci apostolique d'implanter l'Église, les autres étaient érigées dans un contexte de prosélytisme et de lutte contre l'avancée du protestantisme dans la contrée. Ce fut le cas de Mawuya, pour contrer l'implantation des protestants à Kala ; de Gbamanda (du nom du chef du clan) devenu Bwamanda, pour arrêter l'avancée des protestants déjà actifs à Tandala ; de Businga par contrecarrer leur influence à Karawa et Goyongo.

Voici comment les Capucins se remémorent leur riposte à l'implantation des protestants :

« En 1934, M<sup>re</sup> B. Tanghe écrivit [...] un article dans l'Almanach des missions : Vous semblez être impressionnés par ce que vous lisez dans le journal : *Les débuts de la mission protestante dans l'Oubangui*. Les hérétiques américano-suédois se trouvent déjà en effet depuis plusieurs années en Oubangui et ils ont trois postes de mission : Kala, Karawa et Tandala. Tandala semble beaucoup promettre et aurait probablement réussi si nous n'avions pas fondé le poste de Bwamanda. Le poste de Karawa se trouve dans la région scheutiste. Pour autant que je sache, il ne réussit pas très bien. Le poste de Kala commençait à bien se développer, mais j'ai envoyé le père Hildebert Peeters dans cette région pour organiser une contre-offensive. Le combat y est violent. Ici, comme à Tandala,

nous mettons les chapelles de nos écoles à côté des missions protestantes. Notre grand avantage est que nous parlons la langue locale, tandis que les protestants se servent du lingala, langage commercial. Priez pour notre mission, en lutte contre l'hérésie. Nous ne pouvons tout de même pas accepter que nos fidèles tombent dans l'hérésie, hors de la bergerie de Pierre » (Teuns 2010 : 296).



III. 10.6. Le chef de Bwamanda en compagnie d'un missionnaire capucin.  
Source : Teuns (2010 : 21).

Peu disposés à se laisser faire, les protestants démolirent la croix de la mission capucine de Bokilio. Par ailleurs, ils « mirent trois fois de suite le feu à un grand dortoir » (Teuns 2010 : 250).

Sous le titre « Bwamanda – fondation chez les Ngbaka (23 septembre 1926) », voici aussi comment les Capucins racontent les origines de la mission de Bwamanda.

« En 1921, les protestants parcouraient l'Oubangui. Un groupe d'entre eux se fixa à Karawa en 1923, à la frontière sud de la région. De là, ils préparaient leur expansion en Oubangui et chez

les Ngbaka. Le préfet apostolique, M<sup>gr</sup> Fulgence Carnonckel, décida qu'il fallait à tout prix s'installer avant eux. En mai 1924, après avoir examiné l'ensemble du territoire avec le père Ferdinand Peeters, il choisit de s'établir à Ibozo (Bwamanda). Les négociations avec les autorités commencèrent, mais la maladie de trois missionnaires bloqua le projet.

Les protestants ne chômaient pas. En 1925, ils s'installèrent à Tandala, à 30 km d'Ibozo. Il était urgent de s'installer à Bwamanda, mais la maladie s'y opposa de nouveau. La fondation ne put commencer que le 23 avril 1926.

Pour la première fois, nous étions opposés aux protestants. Des deux côtés, la lutte fut âpre, d'autant plus que les Ngbaka parlaient leur propre langue et avaient d'autres mœurs et coutumes et qu'il fallait se trouver un abri en pleine forêt, entre les marécages et la brousse, loin des autres postes missionnaires ou de ceux de l'État.

La première année fut entièrement consacrée à l'étude de la langue et à la construction des bâtiments. On essaya d'attirer la sympathie du peuple grâce à un dispensaire, au soin des malades et à une école, mais la population se tenait à l'écart. Le père Ferdinand Peeters en souffrait beaucoup. Il ne parvenait pas à comprendre les gens et à les attirer. Malade, il retourna en Belgique en juin 1928.

L'avenir de la mission semblait compromis. Le père Fridolin Claeys vint le remplacer un mois plus tard, chargé de faire un rapport sur la situation, ce qu'il fit trois mois plus tard. L'endroit était bon, mais la distance avec les autres postes de mission et l'absence de vraies routes compliquaient le ravitaillement et le développement de l'évangélisation. Selon lui, la population était hostile à tout ce qui était européen et se soustrayait aux contrôles de l'État en se retirant dans la brousse. Le rapporteur pensait qu'il valait mieux abandonner Bwamanda et chercher un endroit plus près de Gemena.

Quand on ouvrit une route reliant Libenge à Gemena, en passant par Bwamanda, un nouveau commissaire de district fut nommé et la communication fut établie avec les villages le long de la route. De nombreux problèmes étant résolus, le père Fridolin annula son rapport, espérant un avenir meilleur. En 1930, le père Baziel Tanghe s'oc-

cupa de l'école, de la formation des catéchistes, des catéchumènes et du dispensaire. Le père Fridolin visitait les villages, construisait des chapelles-écoles et travaillait à la rédaction d'un catéchisme dans la langue locale. Au cours de ses visites dans la région de Tandala, où les protestants travaillaient depuis cinq ans, chaque village demandait une chapelle-école où, contrairement aux protestants, les chrétiens étaient catéchisés dans leur propre langue. L'influence des protestants diminua.

Ce retournement de la situation fut irrésistible. À la Toussaint 1930, il y avait cinq cents catéchumènes, nombre jamais atteint dans aucun poste. Le catéchuménat suivant en comptait huit cents ! Le travail devenait trop lourd pour deux missionnaires. Heureusement, de nouveaux pères arrivèrent et la mission se développa au point de surpasser toutes les autres. En décembre 1931, il y avait déjà 1006 chrétiens et 850 catéchumènes, 66 chapelles-écoles et 2800 aspirants. L'élan était donné. Cette mission allait devenir une sorte de patrie pour les Capucins et c'est là que naquit, après l'indépendance, un centre de développement intégral de la région, le CDI-Bwamanda » (Teuns 2010 : 242, 244, 246).



**III. 10.7. Église de Bwamanda.**  
(Photo équipe locale, 2012.)

Après la Deuxième Guerre mondiale, neuf nouvelles missions furent fondées, dont celle de Gemena (ville) à la fin 1948. Trois postes secondaires devinrent autonomes : Wapinda en 1948, Bili en 1951 et Bokilio en 1955. Le catéchuménat de Bokilio servait avant tout à combattre l'influence des protestants établis à cinq kilomètres de là. Zongo fut fondé en 1956.



**III. 10.8. L'église de Gemena centre.**  
(Collection CDI-Bwamanda/Herverlee, 9 février 2003.)

En même temps que la création de nouveaux postes, un vaste programme de construction fut établi dans les postes existants. D'anciennes églises provisoires furent remplacées par des églises définitives ; des écoles et des internats furent construits, achevés ou agrandis, ainsi que des catéchuménats, de nouvelles habitations pour les professeurs et les ouvriers, des dispensaires et un pavillon pour les lépreux. On veilla également à mieux loger le personnel de mission, à construire de nouvelles maisons pour les missionnaires, pour les sœurs et les frères européens et indigènes.

En 1948, le père Jean-Ghislain Delcuve succéda au père Baziel Tanghe à la tête du vicariat apostolique. Il resta à ce poste jusqu'en 1958. Le vicariat apostolique de l'Ubangi devint diocèse de Molegbe le 10 novembre 1959, avec à sa tête M<sup>gr</sup> Leo Theobald Delaere (1958-1967). M<sup>gr</sup> Joseph Kesenge Wandanga Kongu deviendra le premier évêque congolais de ce diocèse en 1968. Ses vicaires généraux furent successivement Constant Senemona Sewi de la mission de Bobito (Gemena) et Joseph Penze Natoko de la mission de Bozene (Lua). Après la chute du régime Mobutu en mai 1997 duquel il s'était rapproché, M<sup>gr</sup> Kesenge ne pourra plus poursuivre ses activités dans le diocèse. Il sera mis à la retraite et remplacé par M<sup>gr</sup> Ignace Matondo.



**III. 10.9. La visite des évêques de la province de l'Équateur.**  
M<sup>gr</sup> Frédéric Etsou, Louis Nganga, Ignace Matondo, Joseph Kesenge, Joseph Bolangi, Joseph Ignace Waterschoot.  
Source : Teuns (2010 : 105).

La cathédrale Saint-Antoine de Padoue de Molegbe fut construite en 1929 et constitue, avec le couvent des Sœurs-Filles de Marie de Molegbe les deux rares vestiges de l'architecture coloniale hérités des premiers missionnaires capucins. En 2012, le diocèse de Molegbe compte 22 paroisses et s'étend sur une superficie de 79 000 km<sup>2</sup>.



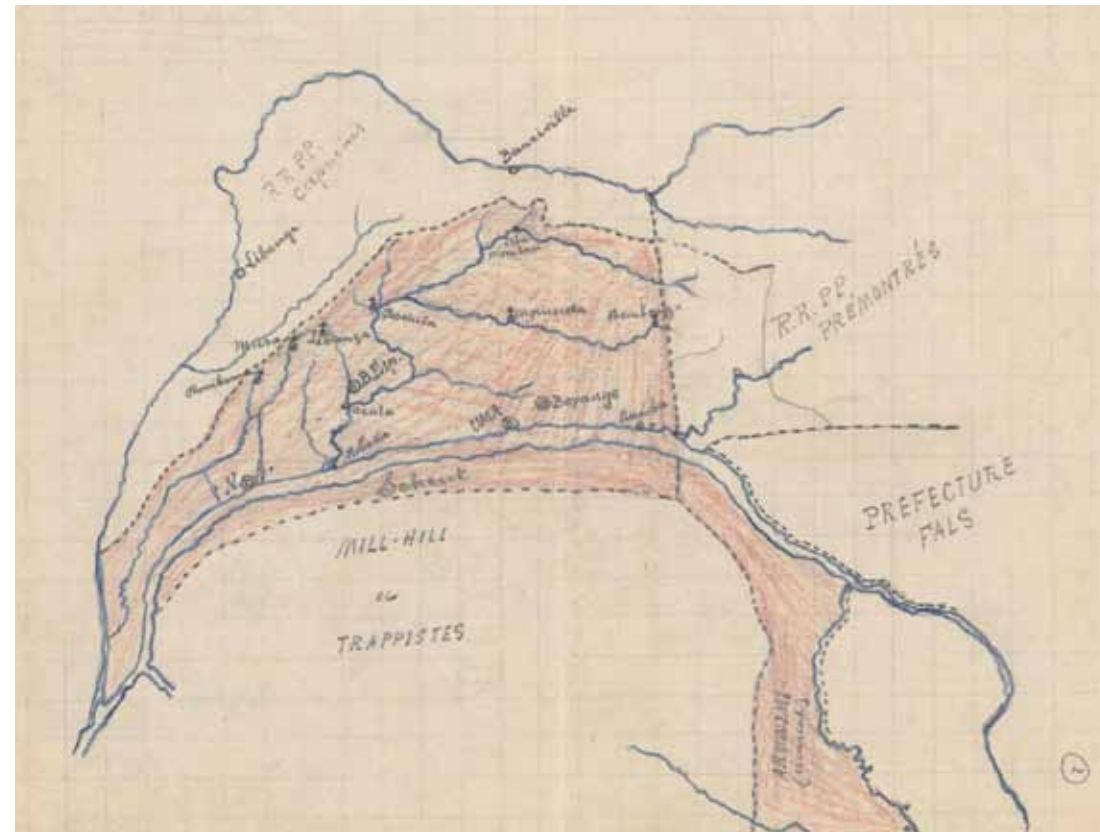


III. 10.10. La maison des religieuses à Libenge, 1930.  
(AP.O.2.9501, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Rinchon, 1930.)

## 2.2. LES SCHEUTISTES OCCUPENT LA PARTIE SUD DU SUD-UBANGI

Budjala a été érigé en évêché le 21 février 1965. Dans sa lettre du 23 février 1965 adressée au père général des Scheutistes, le premier évêque du diocèse de Budjala, Fr. Van den Berg, écrit que la bulle de l'érection de son évêché ainsi que sa nomination datent du 25 novembre 1964 (KADOC, Archives de Scheut, E.I.B.3.2.2.).

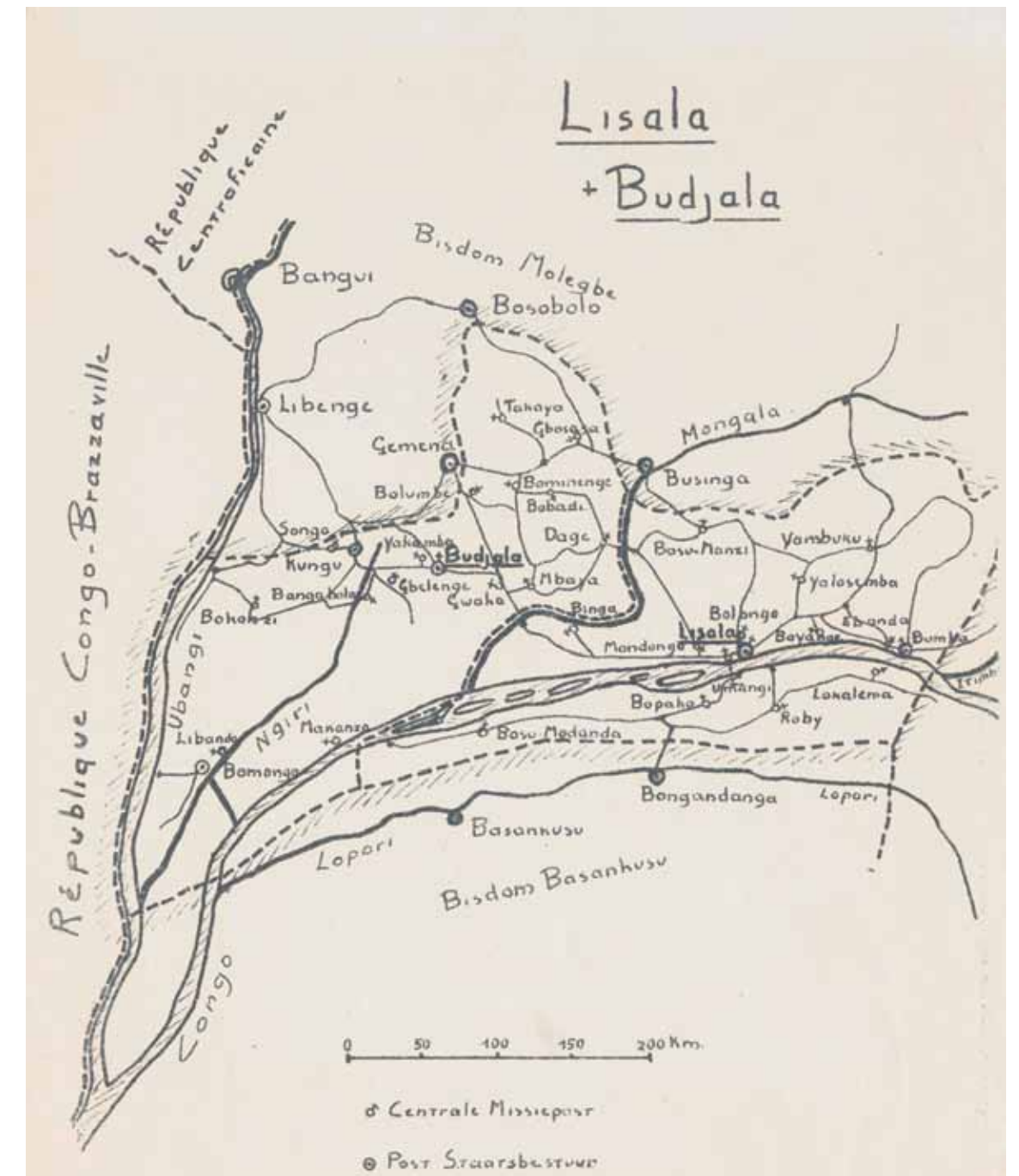
Le diocèse de Budjala intègre l'ensemble des territoires administratifs de Budjala, de Mankanza et de Bomongo et, partiellement, ceux de Businga, de Gemena et de Kungu.



III. 10.11. Vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers.  
(Archives de Scheut, cartes géographiques, II.A.III.B.89 ; KADOC, s. d.)

Le territoire de Budjala fut intégré au départ dans la congrégation des missions de Scheut du vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers érigé le 3 avril 1919 à partir de la division du vicariat apostolique du Congo belge. Du vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers sortiront progressivement la préfecture apostolique de Tshuapa, érigée le 11 février 1924,

la préfecture apostolique de Basankusu, érigée le 28 juillet 1926, la préfecture apostolique d'Isangi, érigée le 14 juin 1951 et le diocèse de Budjala, créé le 25 novembre 1964, par division du diocèse de Lisala. Le vicariat apostolique avait pris le nom de Lisala le 27 janvier 1936 et était devenu diocèse le 15 novembre 1959.



III. 10.12. « Lisala-Budjala ».  
(Archives de Scheut, II.A.III.B.88. ; KADOC, s. d.)

Pour la petite histoire de la partie qui deviendra plus tard le diocèse de Budjala, la mission catholique de Mbaya fut créée en 1907. Ci-après, le récit de cette première installation fait par le père Julien Haustrate.

« C'était en 1901. Avant de s'embarquer pour le Congo, le P. Albert Misonne, qui avait passé huit ans à Bonne-Espérance, était venu faire ses adieux à Notre-Dame.





Dès que le personnel missionnaire s'accrut, il fallut songer à diviser l'immense paroisse de Mbaya. La première chrétienté qui se détacha de Mbaya fut Bominenge, situé au nord, en pays Ngbaka.

« Au début de 1918, je rentre à Mbaya. Cette année, nous pénétrons dans une nouvelle population située à quatre journées au nord de notre mission. C'était une tribu encore très sauvage et peu portée à se soumettre à l'autorité de l'État. D'origine soudanaise, grâce à ses mœurs patriarcales, cette peuplade est restée la plus saine de la province de l'Équateur. N'ayant jamais été en contact avec la civilisation, elle était indemne de certaines mœurs qui conduisent rapidement d'autres races du Congo à la déchéance.

C'est au milieu de cette tribu gwaka que fut érigée, en 1925, la mission Bominenge, filiale de Mbaya » (Dieu 1946 : 209).



III. 10.15. L'église de la mission de Bominenge. (Archives Scheut 28.2.1., KADOC.)

Après la création de la nouvelle mission de Bominenge, la mission de Mbaya lui céda 1550 chrétiens et des milliers de catéchumènes ngbaka.

C'est en 1910 qu'avait commencé la fondation des catéchuménats sur la Ngiri. La principale voie d'accès était le chenal de Mabembe-Bonkula-Monya. Le premier catéchuménat fut fondé à Musa, chef-lieu du secteur Ngiri, en janvier 1910, par le père Andrien Van Wynsberghe. En mai 1911, des catéchistes furent placés entre Bonkula (chez les Balobo) et Libobi (chez les Bamwe). Les catéchuménats de Bangabola (future mission centrale), Bokalakiti et Kutu

furent fondés cinq mois après. Ce sont les anciens élèves de la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers, tous étrangers à la région, qui furent les premiers catéchistes de la Ngiri et les premiers chefs des communautés chrétiennes en brousse. Jusqu'en 1920, les villages des bords de la Ngiri furent les seuls à être occupés par les catéchistes. Après plusieurs leçons de catéchisme dans les catéchuménats, les jeunes gens qui connaissaient suffisamment les notions de religion étaient envoyés à Nouvelle-Anvers pour y être baptisés. Certains parmi eux furent retenus, à partir de 1913, à l'école centrale des catéchistes. C'est avec la participation des catéchistes originaires de la Ngiri que l'œuvre missionnaire connut une plus grande extension.

Les missionnaires de Scheut atteignaient rarement les bords de l'Ubangi en aval du confluent de la Ngiri. La moyenne Ubangi appartenait, depuis 1910, au territoire évangélisé par les Capucins. Mais ceux-ci n'avaient rien entrepris dans l'espace compris entre Bobolo (Buburu) et Dongo. C'est la raison pour laquelle les missionnaires protestants y exercèrent plus d'influence.

Le nombre de catéchuménats ayant augmenté à partir des années 1920, il devenait difficile de demander à tous les aspirants de se rendre à Nouvelle-Anvers pour le baptême car de longues files de pirogues se formaient pour se rendre aux fêtes à Nouvelles-Anvers. Les voyages duraient plusieurs jours et les catéchumènes, comme les nouveaux chrétiens, enduraient beaucoup de sacrifices au nom de la religion. En outre, les catéchumènes originaires des sources de la Ngiri, « région terrienne » de Musa et de Bomboma, éprouvaient d'énormes difficultés pour se rendre à Nouvelles-Anvers. Ce sont ces régions qui devenaient les champs privilégiés d'évangélisation, après l'émigration des Libinza et des Baloi de la moyenne Ngiri vers les rives du fleuve Congo. Une solution – provisoire – fut d'organiser des catéchuménats centraux. Le choix des emplacements porta sur les chefs-lieux des territoires : Musa (chef-lieu du territoire de la Haute-Giri), Bomboma (chef-lieu de la Moyenne-Giri) et Bomana (chef-lieu de la Basse-Giri). À l'exception de Bomana, ces postes d'État se trouvaient dans des régions très peuplées. Le poste de Musa, par exemple, hébergeait plusieurs soldats et travailleurs baptisés à Nouvelle-Anvers. À Musa village, le catéchiste instruisait déjà, dès

1910, 468 catéchumènes. En juillet 1910, le village Bokalakiti, situé à vingt minutes de marche de Musa, offrait plus de 200 catéchumènes<sup>72</sup>. En août 1911, il y avait près de 1000 catéchumènes à Musa et dans les environs : 600 à Musa, 200 à Bokalakiti, 70 au village des anciens soldats, 60 à Kutu et 140 à Banga. Un missionnaire notait :

« En décembre, un grand nombre de ces indigènes auront terminé leurs deux années d'épreuve et commenceront la préparation prochaine au saint baptême. Comme il est impossible de diriger tout ce monde-là sur la station centrale de Nouvelle-Anvers, force sera à un missionnaire de se fixer à Musa pour quelques mois. J'y viendrai volontiers, trop heureux de pouvoir offrir au bon Jésus une gerbe de quelque 300 baptêmes » (Au pays de Ngiri : 135-136).

Mumbanza mwa Bawele pense que la situation était sensiblement la même pour Bomboma, malgré l'insoumission des Bobo et des Bobey. En 1922, la région comptait plusieurs chrétiens baptisés sur place par le père Peeters<sup>73</sup>. Mais la fondation d'une mission sur la moyenne Ngiri sera retardée parce que les missionnaires de Nouvelle-Anvers étaient d'avis à ce moment-là que la Ngiri était condamnée à rester déserte. Cette conviction était basée sur les ravages causés par la maladie du sommeil et par l'exode massif des Libinza<sup>74</sup>. Les trois catéchuménats centraux seront transformés en stations principales des missions. Les lieux vont changer : Banga prendra la place de Musa, Libanda celle de Bomana et Bokonzi celle de Bomboma. L'agglomération de Musa fut jugée impropre à l'établissement d'une station définitive de mission à cause probablement du site et peut-être aussi l'abandon de Musa comme chef-lieu du territoire au profit de Budjala.

La mission de Bangabola fut fondée en 1926 par le père Alfred Bracq, après qu'il eut visité Mogba

et Ngele. Jules Mazibanga (catéchiste principal de Musa), Anatole Mogbayo et Pierre Linyengo accompagnaient le missionnaire dans sa visite d'inspection. Ils entamèrent les pourparlers avec les notables de Banga, notamment le capitaine Masambi, qui les autorisèrent à fonder la mission près du ruisseau Nzake, situé entre Banga et Molei. Les natifs de Banga furent les premiers à construire une maison provisoire pour le missionnaire, avant l'arrivée des chrétiens de Musa. Ceux-ci, Mbanza et Ngbaka pour la plupart (dont une partie composée d'anciens esclaves), furent installés tout autour et constituèrent le noyau des travailleurs de la mission. S'y ajoutèrent par la suite les catéchumènes, les enfants de l'école<sup>75</sup> et d'autres chrétiens et païens. Les missionnaires leur offraient du sel et des étoffes. Les chapelets, les médailles et les images des saints constituaient également des moyens de paiement.

Après un séjour de deux années près du ruisseau où les constructions provisoires étaient en pisé, les missionnaires choisirent un autre emplacement sur un terrain plus élevé<sup>76</sup>. Ils ouvrirent des plantations en même temps que commençaient les constructions en matériaux durables. La construction de l'église débuta en 1936.

La mission de Bangabola se chargea d'évangéliser les riverains de la haute Ngiri (Bamwe, Ndolo et Djandu), les « terriens » ngombe et ngbandi de l'entre Ngiri-Saw, les « terriens » ngombe et bomboma de l'entre Ngiri-Moanda.

En 1931, le père Julien d'Aussy visita les bords de l'Ubangi et y plaça des catéchistes, malgré l'opposition de M<sup>gr</sup> De Boeck, le vicaire apostolique de Nouvelle-Anvers. C'est par la suite que s'engagèrent des négociations avec les Capucins au sujet de cette région, qui finira par être cédée aux Scheutistes.

En 1935, fut fondée la mission de Yakamba, située à l'ouest.

72 « Lettre du R.P. Égide de Boeck ». In Missions en Chine, au Congo et aux Philippines (1911-1912 : 25-27).

73 « Lettres du R.P. E. Peeters ». In Missions de Scheut (1923 : 116).

74 « Fondation de Libanda, « Vicariat de Lisala », extrait d'une lettre du P. Charles Verheyen. In Mumbanza (1980 : 797, note 40).

75 Dès 1927, les missionnaires ouvrirent une école primaire à Bangabola. Le père Jules Dames s'occupait de cette école avec les moniteurs venus de Nouvelle-Anvers et de Musa. En 1932, les premiers élèves sortis de cette école seront retenus et placés comme moniteurs dans les écoles de brousse.

76 L'année 1928 est, dès lors, considérée comme l'année de la création de la mission de Bangabola.





III. 10.16. Première église de la mission de Yakamba.  
(Archives Scheut 28.2.9, KADOC.)

À la fin de la période coloniale, de nouvelles missions furent créées dans le territoire de Budjala : Bangabola (Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus), en 1926 ; Ndage (Saint-Égide), en 1951 ; Gwaka (Saint-Jacques), en 1953 ; Ngbelenge (Saint-Augustin), en 1959.

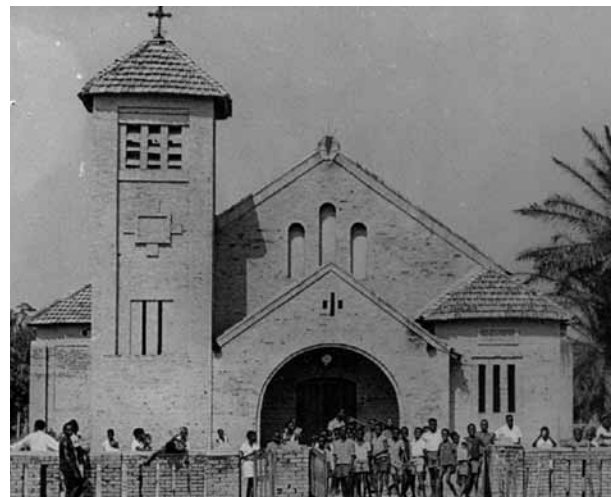


III. 10.17 et III. 10.18. Première et deuxième églises de la mission de Bangabola, s. d.  
(Archives de Scheut 28.2.18. ; KADOC.)

Dans le territoire de Kungu, la mission de Bokonzi Saint-Joseph fut créée en 1939 et celle de Songo Saint-Pie-X en 1954.



III. 10.19 Vue des constructions de la première mission, s. d.  
(Archives de Scheut, 28.2.17. ; KADOC.)



III. 10.20. L'église de Bokonzi.  
(Archives de Scheut, 28.2.17. ; KADOC.)

Les évêques du diocèse de Budjala ont été successivement M<sup>gr</sup> François Van den Bergh (1964-1974), M<sup>gr</sup> Joseph Bolangi (1974-2009) et M<sup>gr</sup> Philibert Tembo à partir de 2009.

Le diocèse de Budjala a une superficie de 50 000 km<sup>2</sup>. En 2012, il compte 18 paroisses.

Tableau 10.1. Paroisses du diocèse de Budjala en 2012

Mankanza (Sacré Cœur)	1889
Mbaya (Notre-Dame de Bonne Espérance)	1907
Bominenge (Notre-Dame du bois)	1925
Bangabola (Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus)	1926
Libanda (Saint-Michel)	1933
Yakamba (Saint-Raphael)	1936
Bokonzi (Saint-Joseph)	1939
Gbosasa (Saint-Jean-Baptiste)	1940
Ndage (Saint-Égide)	1951
Takaya (Saint-François-Xavier)	1951
Gwaka (Saint-Jacques)	1953
Bobadi (Sainte-Marie Reine du monde)	1954
Songo (Saint-Pie X)	1954
Ngbelenge (Saint-Augustin)	1959
Bolumbe (Saint-Matthias Mulumba)	1964
Budjala (Notre-Dame)	1967
Ngbulu (Saint-Paul Apôtre)	2003
Karawa (Notre-Dame de Fatima)	2007

### 3. LA PÉNÉTRATION DU KIMBANGUISME DANS L'UBANGI

On dispose de peu d'information sur l'implantation du kimbanguisme dans le Sud-Ubangi. Comme dans plusieurs régions du Congo, la propagation de cette Église se fit au travers des relégués<sup>77</sup> kimbanguistes venus d'autres provinces, principalement de son foyer principal qu'était le Bas-Congo.

Dans le district de l'Ubangi, le nombre de relégués était relativement faible avant 1921. Mais par la suite, il a augmenté chaque année, à la suite de relégations massives prononcées à l'endroit des adeptes du kimbanguisme et des sectaires du kitawala. Le tableau suivant, bien que non exhaustif [les données n'ont pu être rassemblées pour les années 1930-1940] résume la situation des relégués dans le district de l'Ubangi (Rapports aux Chambres

1920 ; 1951-1958 ; Province de l'Équateur 1945 ; 1951 ; 1958)<sup>78</sup>.

Dans le Sud-Ubangi, c'est Gaston Nzalite, un ancien élément de la Force publique ayant été mis au courant de la prophétie de Simon Kimbangu, qui apporta le message de ce dernier à Budjala. L'action missionnaire de cet adepte a été principalement axée sur l'enseignement par la prédication et les œuvres sociales. Malgré l'indignation des communautés religieuses établies, Gaston Nzalite parvint à implanter non seulement la foi kimbanguiste, mais aussi à créer des écoles. Avec ses collaborateurs, il ouvrit une école primaire pour former les enfants abandonnés et désœuvrés et, par la suite, quatre classes accueillant 105 élèves. Une école vit le jour à Lida, considéré comme le noyau du kimbanguisme dans le Sud-Ubangi. L'équipe de Nzalite construisit un bâtiment qui servit d'internat aux élèves dont les parents se trouvaient à plusieurs kilomètres de Lida. En 1978, l'école fut agréée et ouvrit un cycle secondaire de deux ans.

<sup>77</sup> La relégation avait été instituée par le décret du 5 juillet 1910. Elle n'était pas considérée comme une peine, mais comme une mesure administrative consistant à éloigner de son lieu d'origine un individu insoumis ou perturbateur de l'ordre public. (B. O. 1910 : 624).

<sup>78</sup> Rapport aux Chambres, 1920, 1951-1958 ; province de l'Équateur, Rapport annuel AIMO, 1945-1951-1958.



Tableau 10.2. Nombre de relégués en Ubangi (1920-1958)

Année	Total	Relégués pour motifs politiques	Relégués pour antécédents judiciaires
1920	4	-	-
1945	557	-	-
1951	253	-	-
1952	228	-	-
1953	213	-	-
1954	125	-	-
1955	148	-	-
1956	54	25	29
1958	29	18	11

#### 4. LES CROYANCES LOCALES

Malgré les efforts fournis par les communautés religieuses, les progrès en matière d'évangélisation furent très lents dans plusieurs régions de l'Ubangi. En 1919, dans le sud de la province de l'Équateur, les populations djamba, sous l'influence d'un événement malheureux, n'avaient pas hésité à chasser les catéchistes de leur région. Un rapport politique sur l'état d'esprit des populations au 1<sup>er</sup> trimestre 1919 notait : « Les populations djamba qui ont été éprouvées par la grippe espagnole attribuent la contagion de la maladie aux gens du "Blanc". Dans plusieurs villages, les catéchistes de la mission protestante de Bolenge ont été chassés, sous prétexte que c'est par eux ou à cause d'eux que la maladie s'est propagée vers leurs villages<sup>79</sup>. » En 1929, les missionnaires de Nouvelle-Anvers estimaient que les progrès étaient très lents chez les peuples de la Ngiri, principalement ceux de l'intérieur<sup>80</sup>. Le plus souvent, seuls les jeunes gens étaient attirés par cette nouvelle vie. Les idées chrétiennes étaient loin d'être assimilées et, dans la pratique, les nouveaux convertis ne différaient pas beaucoup des « païens ».

79 Registre des rapports politiques du territoire de Bomana (1916-1931), rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 1919.

80 Registre des rapports politiques du territoire de Bomana (1916-1931), rapport du 2<sup>e</sup> semestre 1929.

Ils avaient abandonné certaines coutumes, mais les éléments du christianisme ne faisaient que s'ajouter au vaste héritage du passé. Les chrétiens épousaient bien une femme, mais ils acceptaient encore les préceptes sociaux qui orientaient la vie conjugale. Ils priaient non seulement le nouveau Dieu et les Saints, mais aussi le Dieu des ancêtres. Ils reconnaissaient que Dieu est « bon et tout puissant, source de vie et de mort », mais ils croyaient encore aux fétiches, aux mauvais et aux bons esprits, de même qu'à la force des sorciers. La majorité de la population restait attachée à la religion traditionnelle des ancêtres, malgré les milliers de conversions. L'action des « *banganga* » (devins-guérisseurs) et la prégnance des chefs et des « Vieux » restaient fortes.

En RD Congo, la région de l'Ubangi fait figure d'exemple de peuples ayant résisté, de manière embryonnaire certes, mais quasi permanente, aux structures de la colonisation par l'intermédiaire soit des sectes religieuses, soit de mouvements diffus. L'Administration avait rencontré des difficultés à s'implanter dans ce district. En 1933, les territoriaux se plaignaient de l'« état d'esprit des indigènes (qui) laissait fortement à désirer... (particulièrement) chez les Ngwaka » (Chambre des représentants 1933 : 172). C'est l'année où des incidents se sont produits dans le territoire de Libenge. « C'est spécialement dans les environs du chef-lieu que les indigènes se firent remarquer par leur insoumission (à payer l'impôt) qui nécessita une occupation »

(Chambre des représentants 1933 : 172). La levée du régime d'exception auquel restaient perpétuellement soumis les territoires de Bosobolo, Libenge, Budjala et Gemena n'aura lieu qu'en 1945. Au cours de cette même année toutefois, l'Administration signalait encore l'existence de « populations réfractaires installées [...] aux confins des territoires de Bosobolo, Gemena et Banzyville » (Rapport 1954 : 69) tandis que s'ammorçait un mouvement d'exode vers l'Afrique équatoriale française (AEF) en territoire de Bosobolo<sup>81</sup>. Celui-ci prit une telle extension en 1956 que « l'administration locale ouvrit une enquête pour en déceler les causes » (Chambre des Représentants 1956 : 66). Les conclusions de cette émigration ne furent pas divulguées.

Parmi les mouvements religieux connus dans l'Ubangi, mis à part le kitawala<sup>82</sup>, il convient de citer le bondo (un mouvement plus qu'une secte organisée), qui avait pour but de détecter les *ndoki* (sorciers) et de paralyser leurs activités. Il consistait à faire boire l'« épreuve » aux personnes accusées de sorcellerie. En janvier 1974, Mumbanza mwa Bawele réalisa une enquête chez les Ndolo et les Bamwe de la haute Ngiri. Les éléments qui suivent, concernant le bondo, proviennent de son étude (Mumbanza 1974 : 868-876).

Le bondo semble être un mouvement d'origine ngombe, né dans la région de Likungu-Bogbonga sur la rive gauche du fleuve Congo aux environs de 1927. Son aire d'extension n'aurait pas dépassé, vers l'ouest, la région bamwe de la haute Ngiri. S'ils en furent informés, les groupements monya, djandu et bomboma ne l'adoptèrent pas. Le bondo se répandit plutôt dans la région du nord des groupements mbanza, ngbandi et ngombe du territoire de Budjala.

L'expansion du bondo semble avoir été rapide, du moins dans la région de Budjala. La situation économique des années 1929-1930 aurait stimulé l'attrait des populations pour ce mouvement. La crise

81 Cela correspond à la période d'intégration des paysans congolais dans le circuit commercial des entreprises par le moyen des cultures dites imposées et par une occupation plus complète du service territorial. Cf. Chambre des Représentants. 1949 à 1953.

82 Le cas du Kitawala est développé dans d'autres monographies des provinces où sa prégnance a été très marquante en termes d'origine et de diffusion.

économique avait, en effet, provoqué la suppression de la moitié des firmes établies dans le territoire de Nouvelle-Anvers. Ces firmes avaient des succursales dans le territoire des Ngombe de la rive gauche et dans celui des Ndolo-Bamwe de la haute Ngiri. Alors que les produits locaux (huile et palmistes) baissaient de prix, les autochtones devaient se procurer du numéraire pour s'acquitter de l'impôt. Durant cette période plusieurs travailleurs ngombe ou ngbandi furent obligés de regagner leurs villages.

« Bondo » n'aurait pas été le nom du mouvement à l'origine. C'est par extension qu'il le serait devenu. Il était accessible à tout homme adulte. Pour faire partie du mouvement, on payait une certaine somme d'argent devant servir à l'entretien des initiateurs, c'est-à-dire ceux qui apportaient le fétiche dans le village et en montraient l'usage aux adeptes. Une fois admis comme membre, il n'était plus question de quitter le mouvement. L'organisation du bondo se faisait au niveau du village. Il comptait trois responsables : 1) le chef, appelé *Bango* ; 2) son adjoint, nommé *Gboko* ; 3) un porte-parole, appelé *Mesanze* (messenger). Les adeptes se réunissaient tous les neuf jours dans un lieu en brousse. Le corps enduit de *ngola*, ils chantaient et dansaient au rythme des tams-tams. Les réunions en brousse servaient le plus souvent à la préparation du fétiche à base d'un bois. Seuls les hommes s'y rendaient. Les femmes dansaient au village jusqu'au retour des hommes. Puis les cérémonies se poursuivaient au village. Les adeptes ne pouvaient parler, ayant la bouche couverte d'une feuille cueillie en forêt. Un adepte nommé *Gambala* passait dans les rues, se permettant de prendre tout ce qu'il voulait. La danse terminée, les adeptes mangeaient ensemble puis se dispersaient. À d'autres occasions, les adeptes du bondo, enduits de *ngola*, portaient en plus une ceinture. Ils possédaient chacun un *nzeka*, une sorte de flûte fabriquée avec du bois percé.

Au coucher et au réveil, les adeptes du Bondo soufflaient dans le *nzeka* afin d'éloigner les sorciers ou pour porter malheur à toute personne qui tenterait de leur causer du tort. Les adeptes sautaient sur un feu allumé près de l'arbre fétiche, en battant le *zonga* (en claquant des doigts) et en émettant des vœux. Pour un malade, ils demandaient, par exemple, « qu'il obtienne la guérison s'il a le cœur sain ; si au contraire il est sorcier, qu'il soit récompensé par la

mort ». On soupçonnait que des sorciers se faisaient membres du mouvement bondo afin d'échapper aux accusations des villageois. D'après les récits recueillis par Mumbanza, c'est à l'épreuve du saut du feu que ces sorciers tombaient et mouraient. L'efficacité du fétiche dépendait grandement des interdits. Parmi ceux-ci, il y avait les interdits alimentaires. Ils ne pouvaient manger du singe appelé *mponde* (ou *mbeka* chez les Libinza) ni des poissons *nina* (poisson électrique) et *lolembe* (*Notopterus afer*). Ils ne pouvaient pas non plus avoir de relations sexuelles avec la femme d'autrui. Avec son épouse, il fallait éviter toute relation sexuelle pendant la journée ou au premier chant du coq. Lorsque la femme n'était pas disposée à accepter les relations, le mari ne pouvait point la contraindre. Dès que la femme avait ses règles, elle ne pouvait passer la nuit dans le même lit que son mari. Un adepte du bondo ne pouvait s'enlever.

Le bondo pouvait guérir des maladies ou causer du tort aux sorciers comme aux autres malfaiteurs, dont les voleurs.

Dans les régions où il se répandit, l'Administration coloniale y fut confrontée. L'administrateur Tonnoir de Nouvelle-Anvers écrivait au sujet de la chefferie Malundja :

« Cette secte du "bondo" semble être un véritable obstacle à notre occupation pacifique, elle anéantit, chez les natifs qui y sont soumis, les moindres étincelles de loyalisme. Lorsque j'y séjournai au mois de septembre afin de donner suite aux plaintes réitérées de l'inspecteur des postes à bois, Jespersen, je fus amené à procéder à l'arrestation et à la condamnation d'un certain nombre de coupeurs. Or, au début de la soirée, le corps de logis où gîtaient les soldats d'escorte et les détenus fut complètement encerclé par des femmes et des hommes psalmodiant diverses chansons ou prières en langue locale. Les femmes notamment portaient de petites marmites ou petits pots en terre dans lesquels macéraient telle mixture d'herbages et autres choses. Averti par l'un de mes serviteurs que c'était là une pratique du "bondo" et que cette démonstration avait tout l'air de prendre la tournure d'une tentative de libération des détenus, je n'eus que le temps d'intervenir pour ranimer le courage de l'escorte dont deux membres ainsi que trois messagers s'étaient déjà détachés pour se livrer

aux bras des prostituées » (Registre des rapports politiques du territoire de Nouvelle-Anvers 1927).

Combattu par les missionnaires et l'Administration, le mouvement bondo, s'il ne disparut pas totalement grâce à divers modes de survivance, connut cependant une régression sensible. Les Ngbandi de Budjala, directement touchés par la mission catholique de Mbaya et les riverains de la haute Ngiri, proches de la mission de Bangabola, abandonnèrent assez rapidement sa pratique. En revanche, les riverains de la Saw-Moeko et les Mbanza-Ngbandi qui les entourent continuèrent à pratiquer le bondo bien après 1936, date de la fondation de la mission de Yakamba. Dans leur région, les agents administratifs de Budjala auraient fait arrêter plusieurs adeptes du Bondo.

### RÉFÉRENCES

- « Au pays de Ngiri ». 1911-1912. *Missions en Chine, au Congo et aux Philippines*.  
Chambre des Représentants. 1933. « Rapport sur l'administration du Congo belge pendant l'année 1933 ».  
Chambre des Représentants. 1949 à 1953. « Rapports sur l'administration du Congo belge pendant les années 1949 à 1953 ».  
Chambre des Représentants 1956. « Rapport sur l'administration du Congo belge pendant l'année 1956 ».  
de Saint Moulin, L. 1999 (juin). *Carte des diocèses et des implantations pastorales de l'Église catholique en RD Congo Sud-Ubangi*. 3<sup>e</sup> édition. Kinshasa : Conférence épiscopale nationale du Congo.  
Dieu, L. 1946. *Dans la brousse congolaise (Les origines des missions de Scheut au Congo)*. Liège : Éd. Maréchal.  
« Le vicariat apostolique de l'Ubangi : la genèse de la mission des Capucins belges dans l'Ubangi ». 1950. *Étendard franciscain* 4 : 23-32.  
« Lettre du R.P. Égide de Boeck, missionnaire à Nouvelle-Anvers, datée à Musa le 28 juillet 1910 ». 1911-1912. In *Missions en Chine, au Congo et aux Philippines*.  
« Lettres du R.P. E. Peeters, datées de Bomboma le 6 mai 1922 ». 1923. In *Missions de Scheut*. Scheut-Lez-Bruxelles : Congrégations du Cœur Immaculé de Marie (missionnaires de Scheut).

Mumbanza mwa Bawele. 1980. Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi évolution sociale et économique (1700-1930) », thèse de doctorat en Histoire. Lubumbashi.

Stonelake, A. R. 1937. *Congo Past and Present*. Londres : World Dominion Press.

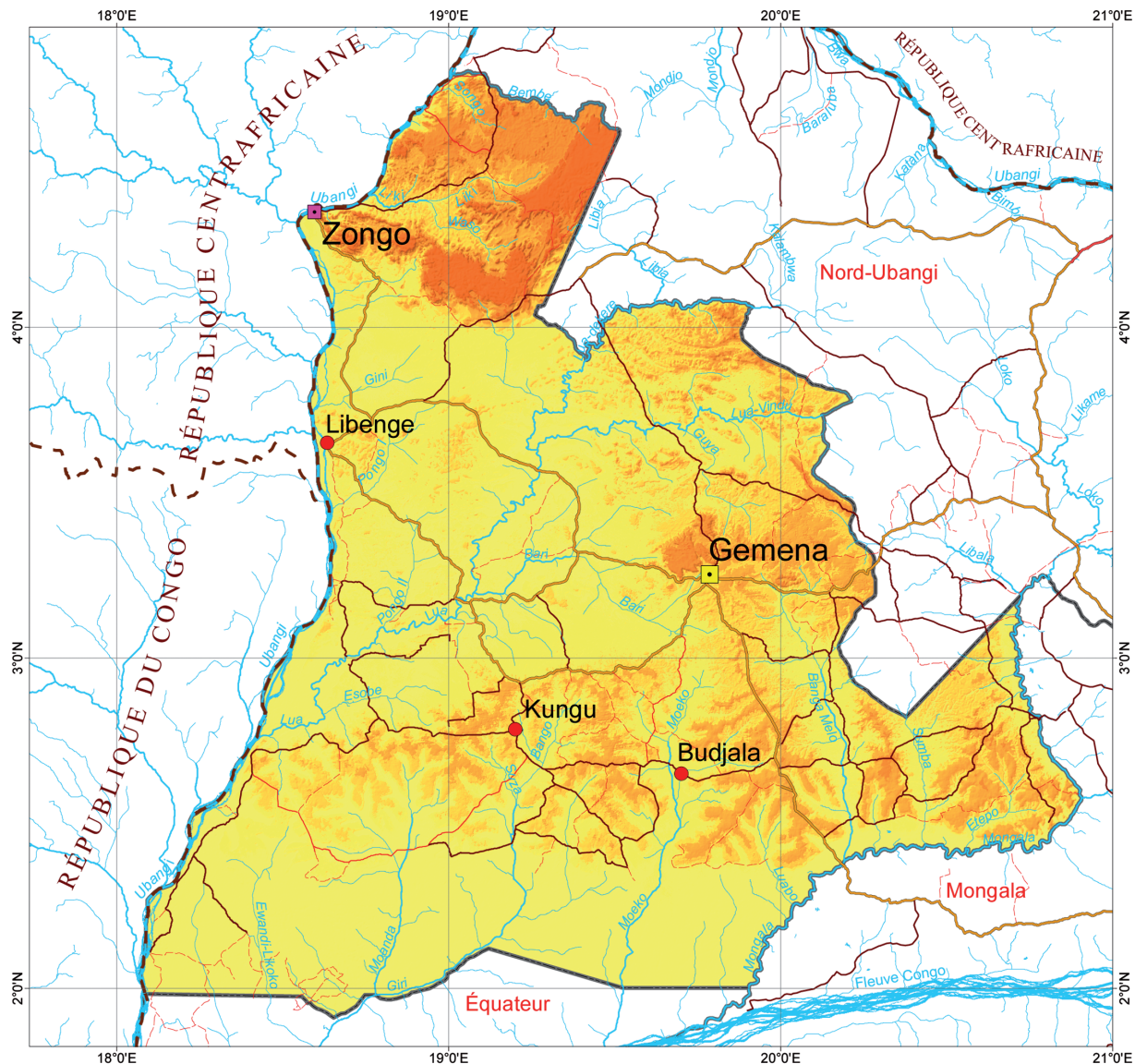
Tanghe, B. 1938. « Histoire générale des migrations des peuples de l'Ubangi ». *Congo* 2 : 361-389.

Teuns, K. [2010]. *Honderd jaar Kapucijnen in Congo. 1910-2010. Cent ans de vie capucine au Congo*. Anvers : Éd. Vlaamse Minderbroeders-Kapucijnen.

### Archives

- « Fondation de Libanda, vicariat de Lisala », extrait d'une lettre du P. Charles Verheyen. In Mumbanza (1980 : 797, note 40).  
« Registre des rapports politiques du territoire de Bomana (1916-1931) », rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 1919. Registre des rapports politiques du territoire de Bomana (1911-1916). Archives du territoire de Bomongo.  
« Registre des rapports politiques du territoire de Bomana (1916-1931) », rapport du 2<sup>e</sup> semestre 1929. Registre des rapports politiques du territoire de Bomana (1911-1916). Archives du territoire de Bomongo.  
« Registre des rapports politiques du territoire de Nouvelle-Anvers (1917-1931) », rapport du 2<sup>e</sup> semestre 1927.





Carte orographique et hydrographique  
du Sud-Ubangi

ÉCHELLE : 1/2 000 000

0 15 30 60 Km

© MRAC, service de cartographie, 2012

- Route asphaltée
- Route non asphaltée
- Piste
- Chemin
- - - Sentier
- Limite administrative
- Fleuve et rivière
- - - Frontière
- Chef lieu de district
- Ville
- Chef lieu de territoire

ALTITUDES

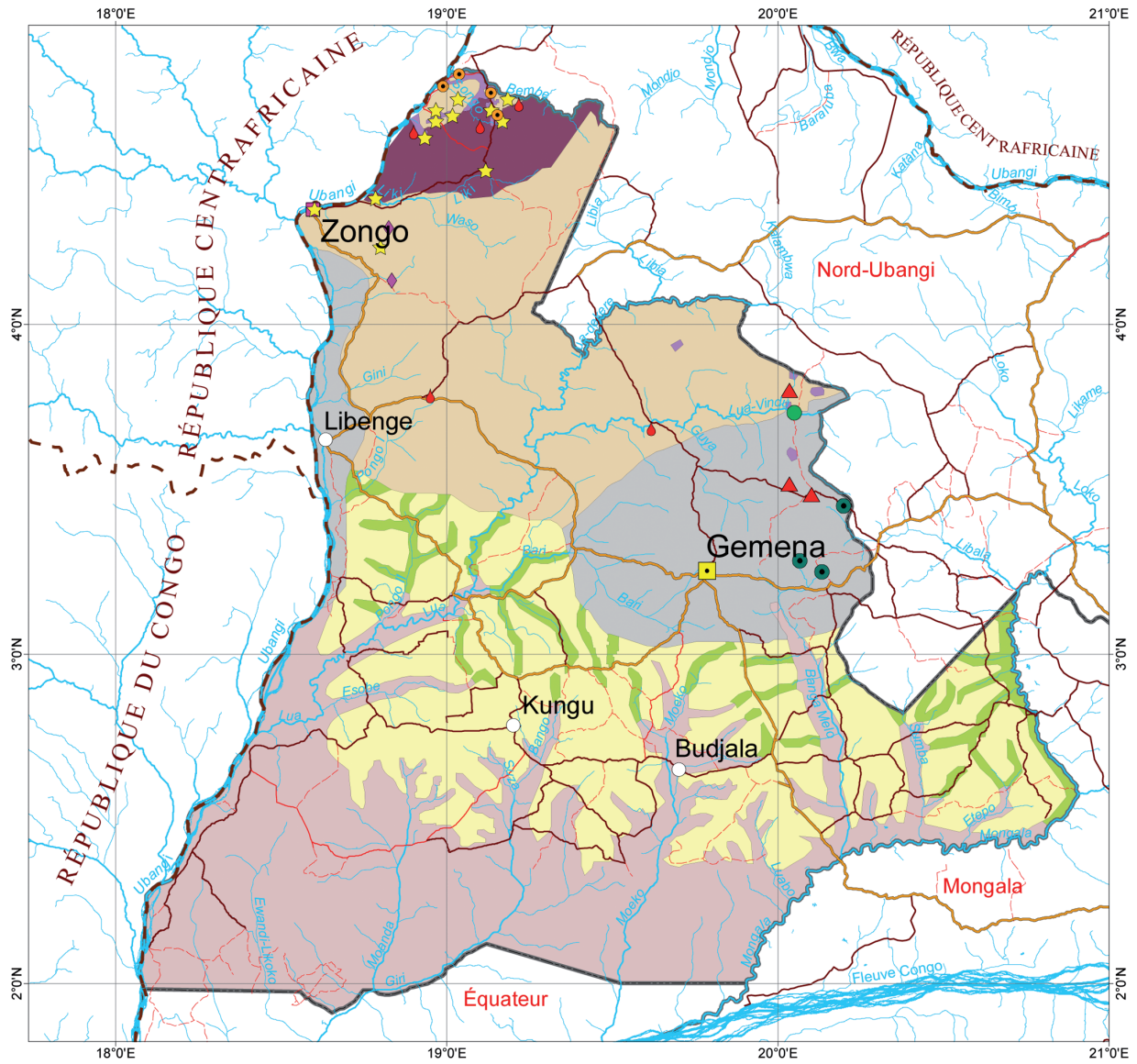
294 - 360
361 - 390
391 - 428
429 - 485
486 - 565
566 - 659

**Africa**  
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

Carte orographique et hydrographique du Sud-Ubangi





Carte géologique et minière  
du Sud-Ubangi

ÉCHELLE : 1/2 000 000

0 15 30 60  
Km

© MRAC, service de cartographie, 2012

RESSOURCES MINÉRALES

- cuivre
- ★ or
- ◆ diamant
- monazite
- terre rare
- ▲ antimoine
- ◆ titane

— Limites géologiques des unités principales

TERRAINS PHANÉROZOÏQUE

- Holocène : alluvions modernes
- Pléistocène, Pliocène
- Albien-Aptien

TERRAINS PRÉCAMBRIENS

- Aruwimi et ou Lokoma
- Liki-Bembien et roches doléritiques associées
- Complexe métasédimentaire et migmatite de l'Ubangi

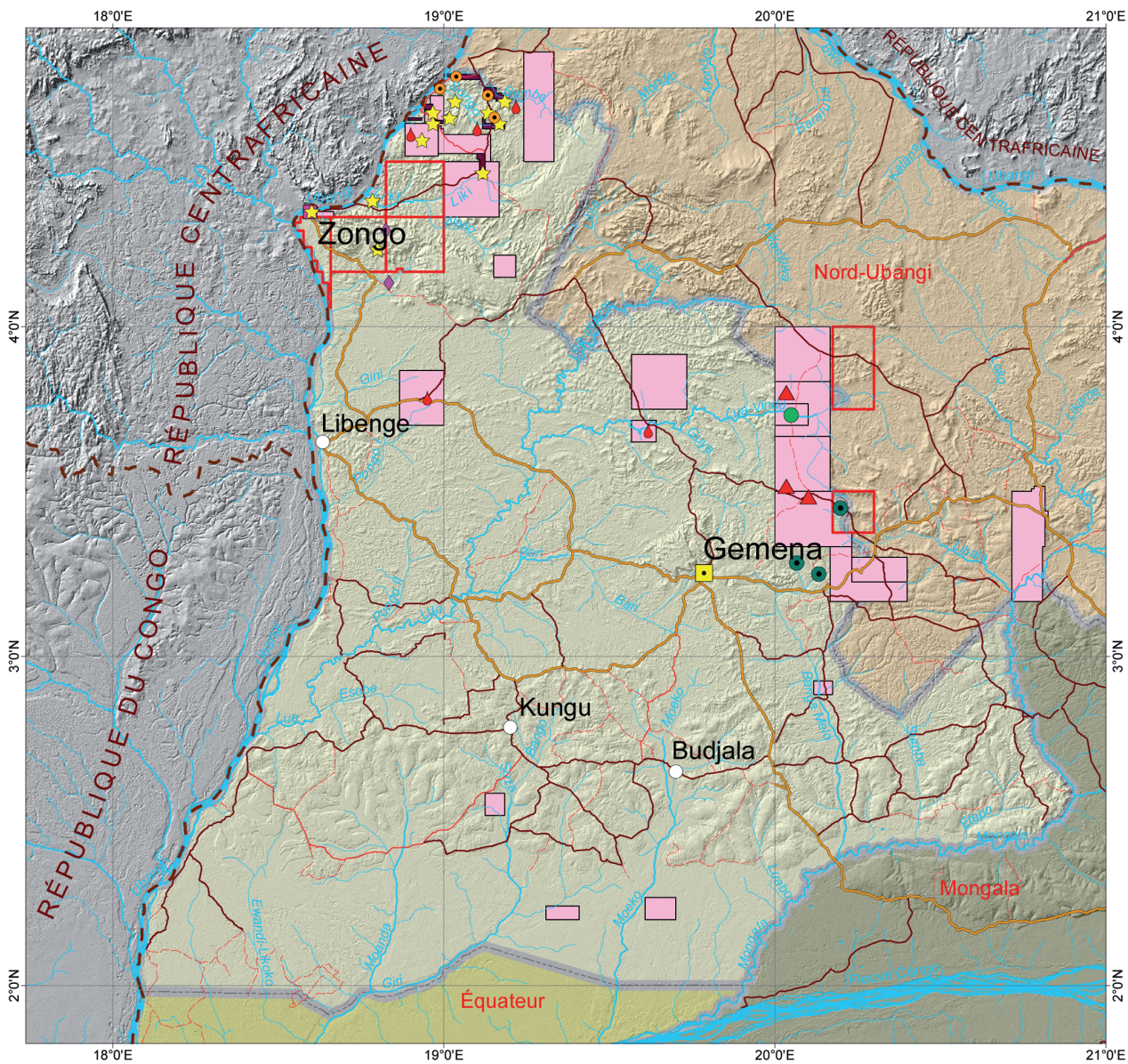


KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

Carte géologique et minière du Sud-Ubangi







Retombes minières du Sud-Ubangi  
Mars 2012

ÉCHELLE : 1/2 000 000

0 15 30 60 Km

© MRAC, service de cartographie, 2012

Ressources minérales

- cuivre
- ★ or
- ◆ diamant
- monazite
- terre rare
- ▲ antimoine
- ◆ titane

Zones sous permis (situation mars 2012)

- Permis de recherche
- Zone d'exploitation artisanale
- Zone de recherche géologique

Origine des informations:  
Cadastre Minier de la République Démocratique du Congo

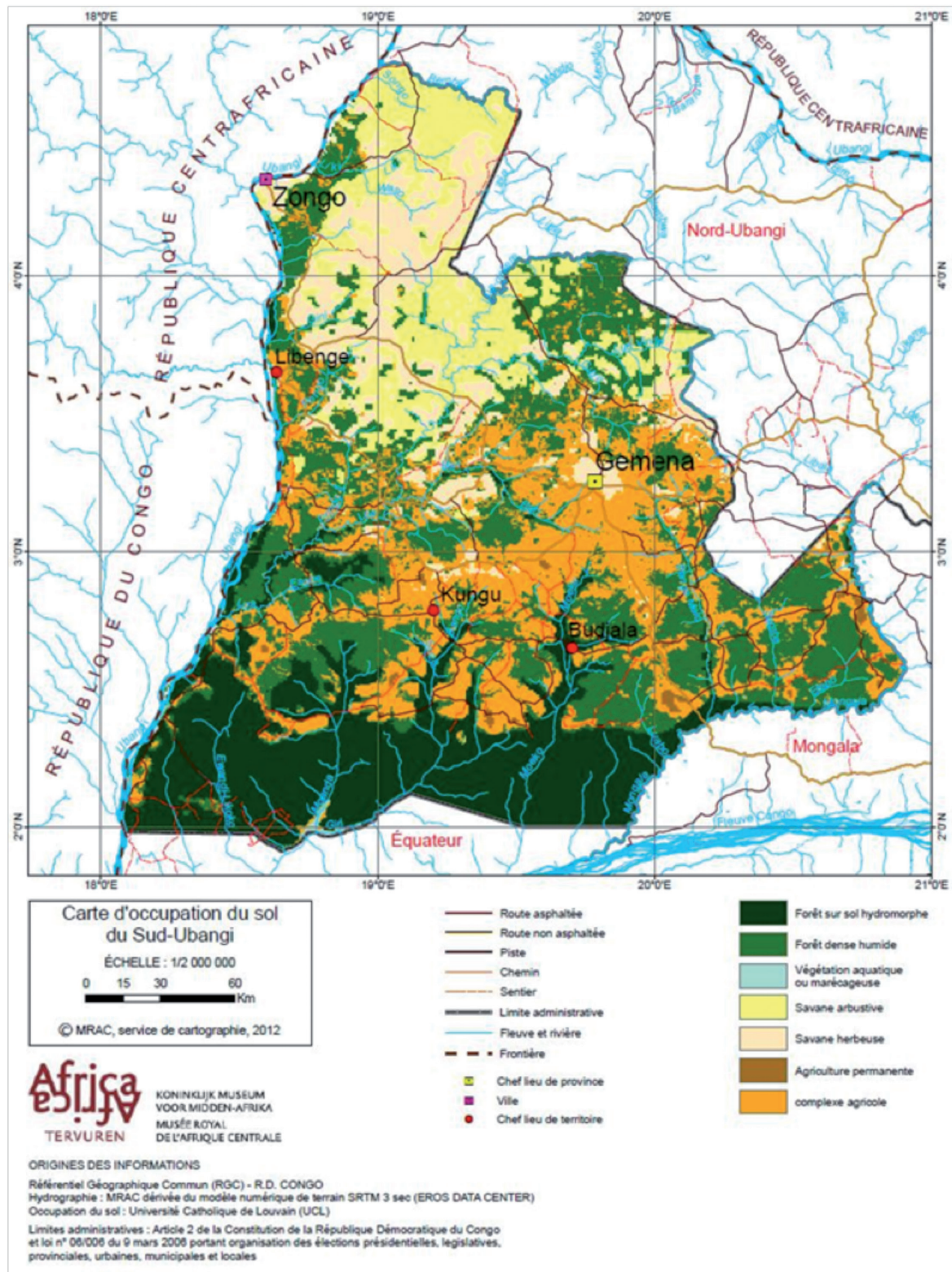


KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

Carte des retombes minières du Sud-Ubangi







Carte d'occupation du sol du Sud-Ubangi







**III. HT1. L'ensablement de la rivière Ubangi au niveau de Libenge.**  
(Photo équipe locale, mai 2012.)



**III. HT2. L'entrée de Gemena.**  
(Collection CDI Bwamanda/Everlee, 2003.)







**III. HT 3. Vue aérienne de Bwamanda**  
(Collection CDI Bwamanda/Everlee, 2003.)



**III. HT 4. Beach sur la Lua à Yembongo.**  
(Collection CDI Bwamanda/Everlee, 2004.)







**III. HT 5. Harpe ngbaka à 6 cordes.**

Une perce est visible sur le manche laissant place à une septième cheville aujourd'hui absente, acquise entre 1975 et 1976 au sud de Bosobolo en Ubangi.

(Collection Edwine Simons ; photo Jo van de Vijver © MRAC.)







**III. HT 6. Statue de Nzomba, guerrier ngbaka, à Gemena.**  
(Photo équipe locale, novembre 2009.)



**III. HT 7. La campagne électorale.**

Après l'éviction de José Makila, l'élection au poste de gouverneur de la province de l'Équateur avait opposé Lucien Bussa (un originaire du Sud-Ubangi) à Jean-Claude Baende (originaire du district de l'Équateur). Ici, un vendeur de carburant à Mbandaka arborant l'effigie de Bussa, durant la campagne électorale, peu avant l'élection.  
(Photo équipe locale du 11 novembre 2009.)





## TROISIÈME PARTIE

# OCCUPATION ET ORGANISATION SOCIOPOLITIQUE DU SUD-UBANGI

## CHAPITRE 11

### LE TEMPS ANCIEN DANS L'UBANGI

De rares trouvailles archéologiques attestent de la présence d'habitants dans l'espace du Sud-Ubangi avant la découverte du fer. Des pierres polies ont été trouvées en certains endroits, localisées principalement dans le coude de l'Ubangi dans un triangle Mbatì-Ngombe, Libenge et Businga. Ces trouvailles comportent des lames de pierre trapues ou élancées, bombées sur les deux faces ; leurs dimensions sont généralement réduites. G. Maes (1984 : 19) témoigne qu'il lui fut apporté trois lames de pierres polies : l'une trouvée sur la berge de la

Libia ; une deuxième trouvée par des chercheurs de copal fossile dans le marais de la Mbari ; et une troisième trouvée à 40 cm de profondeur par un homme qui creusait la terre dans une plantation de café près de Gemena. Maes constate que les habitants actuels ne connaissent pas l'usage de ces pierres polies préhistoriques, qu'ils nomment « dents de la foudre ». Et Maes de conclure, en le regrettant, que « les connaissances archéologiques sur l'Ubangi sont trop minimes pour en tirer des conclusions » (Maes 1984 : 19).



**III. 11.1. Poteries de l'Ubangi récoltées chez les Sango par Tolback.**  
(AP.0.2.1945, collection MRAC Tervuren<sup>83</sup>.)

<sup>83</sup> L'année de la collecte de ces objets est inconnue.



## LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LES GRANDES MIGRATIONS

Les historiens notent que l'occupation de l'Ubangi est très ancienne. L. Peeters distingue les phases historiques suivantes : occupation néolithique avec l'établissement dans l'Uele des cultures paléolithiques tardives ; introduction de l'industrie du fer ; occupation bantoue et, enfin, envahissement par les peuplades soudanaises et nilotiques (Peeters 1965 : 8).

Il admet, sans toutefois le démontrer, que les Pygmées sont les plus anciens habitants du Sud-Ubangi. Ils auraient été refoulés au sud par les Bantous des groupes ngombe, mabinza et budja. Ceux-ci auraient, à leur tour, été chassés vers le sud par les Soudanais.

En fait, très peu de recherches ont été menées sur les mouvements migratoires des peuples qui occupent actuellement l'Ubangi et il n'existe que peu – ou pas – décrits sur le mode de vie avant la période précédant les grandes migrations. Baziél Tanghe (1938 : 366) pense qu'il existait au Kordofan au xv<sup>e</sup> siècle une ville nommée Bala, située sur la route commerciale menant du centre de l'Afrique au Nil. La ville de Bala était, à cette époque, habitée par le peuple bala. À proximité demeuraient les ancêtres de divers peuples, clans et familles vivant actuellement en Ubangi. En 1492, les musulmans déclenchèrent une « guerre sainte » contre les païens et animistes du Soudan central. Les trafiquants blancs habitant la région furent sommés de devenir musulmans. Ceux qui s'opposaient à la nouvelle religion étaient massacrés ou chassés. C'est alors que les Noirs païens qui ne voulaient pas se convertir durent prendre la fuite.

Mais l'essor des Soudanais qui habitaient la région située au sud du lac Tchad fut brisé. Ils furent forcés de quitter cette région à cause de la situation particulièrement troublée en Afrique centrale. Vers la fin du xv<sup>e</sup> ou du xvi<sup>e</sup> siècle, période que Joseph Ki-Zerbo (1972 : 156) qualifie de « grande époque de l'Afrique noire » ou les « grands siècles », le Soudan central avait connu un essor démographique et économique remarquable, un essor qui rendit possible des réalisations sociopolitiques significatives. Il y eut de nombreuses guerres dont le but était le contrôle des principales routes commerciales. Ces routes allaient de l'ouest à l'est, et du centre au nord. Les guerres auraient provoqué le déplacement de certains groupes vers les régions non touchées par les troubles, celles du Sud.

Des razzias esclavagistes frappèrent le Soudan central à cette époque. Les États musulmans se réservaient le privilège de chasser dans les réserves (peuplades soudanaises). Au Darfour, convient De Dampierre (1967 : 21), le sultan délivrait un permis de chasse à des entreprises privées. Les captifs étaient vendus comme esclaves à des commerçants pour être expédiés, après acclimatation, par caravanes entières, vers l'Égypte et le Proche-Orient. La conversion à l'islam n'était donc qu'un prétexte pour les marchands esclavagistes. Tels sont les éléments explicatifs du retrait de nombreux peuples soudanais vers le sud. Durant cette période, la guerre de religion et les razzias esclavagistes furent étroitement liées.

La partie nord de la République démocratique du Congo, notamment l'Ubangi et l'Uele, connu des expéditions commerciales à partir de l'Égypte. Les royaumes des Mangbetu et surtout des Zande assuraient le relais avec l'Ubangi.

Divers réseaux commerciaux de l'époque eurent une incidence sur l'espace de la RD Congo<sup>84</sup>. La zone commerciale de l'Ubangi était délimitée au nord par la savane de l'Uele et au sud par la vaste forêt de l'Ubangi. « On la désigne tantôt sous le nom d'« Ubangi-Uele », tantôt sous celui d'« Ubangi-Nil » ou tout simplement sous le nom de « zone du nord » ». B. Jewsiewicki note que la force d'expansion de cette zone se trouve liée

84 L'espace congolais avait été découpé en cinq zones socio-économiques : la zone luso-africaine, la zone swahili, la zone occidentale, la zone du fleuve et la zone du nord (Vellut 1996). Les produits de l'Atlantique partant du port d'Ambriz (côte angolaise) atteignaient les Lunda. Cette zone s'étendit progressivement vers le sud du Katanga et dans le territoire luba et jusqu'à la forêt équatoriale, où elle entra en concurrence avec la zone du fleuve. La zone swahili couvrait tout l'est du Congo à partir de la Lomami jusqu'au nord du Katanga. Zanzibar était, pour cette zone, la source de financement et de débouchés. Les échanges à ce niveau favorisèrent l'introduction dans le pays des plantes d'origine asiatique et d'arbres fruitiers : manguiers, cocotiers, citronniers. La zone occidentale vit les commerçants kongo, aidés par les *pombeiros* (des métis portugais), assurer la liaison entre le Pool et la côte atlantique. La zone occidentale et celle du fleuve étaient soudées par les marchés de Mpumbu en bordure du Pool Malebo. On signale aussi les marchés de Bolobo, Lukolela, Mankanza, Upoto et Mobeka.

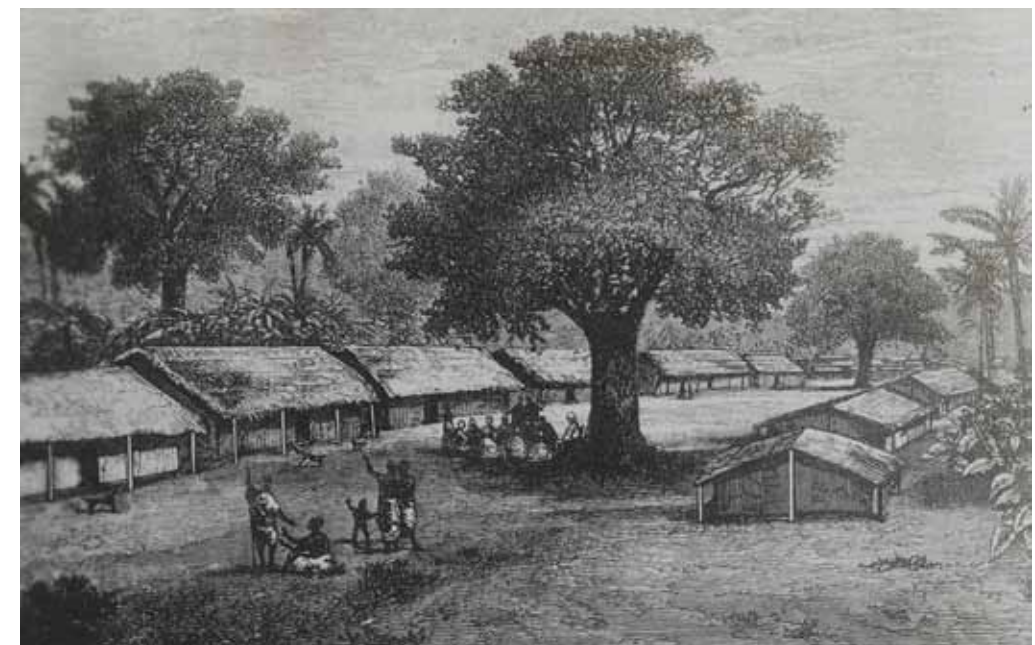
en partie à l'expansion commerciale de l'Égypte et du Soudan central et à celle de la zone du fleuve (cf. note *supra*) (Jewsiewicki 1972). Des relations commerciales furent en effet tissées durant cette période d'occupation de l'Ubangi. Tout un réseau commercial et des relations régulières avec le monde extérieur, principalement européen et arabe, existaient entre l'intérieur et les régions côtières. Les récits et les témoignages des premiers explorateurs scientifiques et humanitaires, missionnaires, voyageurs... renseignent qu'on pouvait profiter de l'existence de ce réseau pour pénétrer à l'intérieur de l'Afrique et se procurer les richesses que renfermait ce continent. Se servant de ces réseaux de commerce, les agents de l'Association internationale africaine, puis ceux de l'EIC, implantèrent leurs postes d'État pour la plupart aux endroits qui servaient déjà de points de polarisation de la zone commerciale du fleuve et de celle de l'Ubangi. Les commerçants angolais faisaient aussi partie de ce vaste marché et réussirent à établir une relation directe avec les Lunda. Les commerçants kongo n'étaient pas autorisés par les chefs de la zone du fleuve (les Teke) à remonter au-delà des marchés de Mpumbu. Les produits de l'Ubangi pouvaient arriver rapidement dans le fleuve et les articles de la côte atlantique parvenaient dans le haut fleuve et ses affluents. L'Ubangi n'était donc pas aussi isolé qu'on le prétend souvent.

Mumbanza mwa Bawele note qu'une bonne partie de la cuvette congolaise était occupée au xvii<sup>e</sup> siècle par de petites communautés très mobiles et cela, pour des raisons démographiques et économiques. Cette mobilité qui s'est faite dans toutes les directions sera à la base des recompositions et/ou des mélanges ethniques (Mumbanza 1980 : 199).

Le mouvement commercial amenait l'implantation permanente de courtiers dans des points stratégiques (de campement). Les Sango se répartirent le long de la rive de l'Ubangi jusqu'à Libenge. La question du courtage était devenue importante car cela impliquait le paiement de taxes au chef des peuples traversés. Ce métier de courtier exigeait une habileté dans les négociations des taxes à payer ; les courtiers étaient les véritables animateurs du commerce dans l'Ubangi et dans le fleuve. Sans leur intervention, ce commerce n'aurait peut-être pas atteint le développement qu'on lui attribue au xix<sup>e</sup> siècle.

À noter que toutes les populations de l'Ubangi n'étaient pas directement en contact avec le fleuve ou avec le Pool, et moins encore avec la côte. Il y avait des populations spécialisées dans ce genre d'opération.

Le commerce dans l'Ubangi bénéficia de l'appui de Mankanza. Les Mobeka, établis à l'entrée de la Mongala, gardaient des relations privilégiées de courtage avec les populations de la Mongala.



III. 11.2. Une rue à Iboko, 1885.  
(AP.0.0.28089, collection MRAC Tervuren ; photo 1885.)

Le marché de Mongala, dominé par la forte personnalité de Mata-Boike, chef d'Iboko, était le symbole de l'unité bangala. Il rassemblait tous les « Gens d'eau » connus sous le nom générique de Bangala, notamment les Iboko, les Baloï, les Bobangi, les Libinza, les Isengo, les Mobeka et les Eleku. Le père Hulstaert reconnaît la participation des Mongo à ce marché des Bangala où ils échangeaient les esclaves contre l'ivoire, les perles, les fusils, le cuivre et les produits de la forge, car les « Gens d'eau » exploitaient l'ivoire dans la zone entière de l'Ubangi et ils entraient facilement en contact avec le courant commercial du fleuve (Hulstaert 1977 : 34). Des pointes d'ivoire, des perles, des houes, des machettes, des haches, les produits de la forge et de la poterie, la poudre rouge pour s'enduire... constituaient les objets de trafic.



III. 11.3. Ivoires à Libenge.  
(AP.0.0.1080, collection MRAC Tervuren ; photo Dubreucq.)



III. 11.4. La chasse à l'éléphant à Zongo.  
(AP.0.0.4272, collection MRAC Tervuren.)

Le trafic commercial se faisait principalement par le fleuve et ses affluents. Il devint, de ce fait, l'apanage des riverains.

Le commerce pratiqué dans les territoires congolais recourait à des monnaies de transaction. Des croisettes en cuivre étaient acceptées dans toute la zone swahili et même dans la zone luso-africaine. Le commerce avec les Teke et les Kongo

avait amené dans le haut Congo et ses affluents une monnaie divisionnaire : le cuivre rouge provenant des mines de Manyanga (dans la région des Cataractes du Congo français). Ces monnaies de cuivre rouge se présentaient sous la forme de cylindres de la grosseur du petit doigt longs de deux à trois centimètres, selon Van Overbergh (1907 : 157). Dans le haut fleuve, chez les Bangala, ces

monnaies semblaient remplacer les esclaves ou les lances. Dans l'Ubangi, les monnaies de cuivre rouge se présentaient plutôt comme un objet de luxe, à côté des perles. Elles étaient soit retravaillées localement, soit portées directement comme ornement. Le paquet de fer de lance fut aussi accepté en Ubangi et jusqu'en Uele.

Dès la pénétration européenne, ces monnaies de cuivre rouge furent remplacées par des tiges en laiton de trois à quatre millimètres de diamètre et de cinquante centimètres de long. Vers 1890, cette tige, le « mitako » valait quinze centimes ; mais sa valeur baissa vite, car la longueur du mitako ne cessait de diminuer et sa valeur monétaire baissait à mesure qu'il changeait de propriétaire. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le mitako dominait toutes les autres monnaies sur l'ensemble du territoire. L'EIC introduisit une véritable monnaie à partir de 1892.

#### RÉFÉRENCES

- De Dampierre, E. 1967. *Un ancien royaume Bandia du Haut-Oubangi*. Paris : Plon.
- Hulstaert, G. 1977. « Anciennes relations commerciales de l'Équateur ». *Enquêtes et documents d'histoire africaine* 2 : 31-50.
- Jewsiewicki, B. 1972. « Notes sur l'histoire socio-économique du Congo (1880-1960) ». *Étude d'histoire africaine* III : 209-241.

- Ki-Zerbo, J. 1972. *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*. Paris : Hatier.
- Maes, V. 1984. *Les peuples de l'Ubangi. Notes ethno-historiques*. Gemena-Kinshasa-Anvers : Pères OFM Capucins.
- Mumbanza mwa Bawele Nyabakombi Ensobato. 1980. *Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (ca 1700-1930)*, thèse de doctorat en histoire. Lubumbashi : UNAZA/campus de Lubumbashi, 2 tomes.
- Ngaakpwa te Mobusa. 1986. *Ubangi au début de l'occupation européenne : une étude de la dynamique socio-économique (1884-1900)*, mémoire de licence en histoire. Bruxelles : ULB.
- Peeters, L. 1965. *Les limites forêt-savane dans le Nord du Congo en relation avec le milieu géographique*. Bruxelles : Cemubac.
- Tanghe, B. 1938. « Histoire générale de migration des peuples de l'Ubangi ». *Congo* XIX, II (4) : 361-389.
- Van Overbergh, C., avec la collaboration de E. de Jonghe. 1907. *Les Bangala (EIC)*. Bruxelles : A. de Wit.
- Vellut, Jean-Luc. 1996. « Chapitre 12 : Le bassin du Congo et l'Angola ». In J.F. A. Ajayi (dir.), *Histoire générale de l'Afrique*, volume VI : *L'Afrique au XIX<sup>e</sup> siècle jusque vers les années 1880*. Paris : UNESCO, pp. 331-361.



## CHAPITRE 12

# L'OCCUPATION EUROPÉENNE DE L'ESPACE UBANGI

### 1. LA CONQUÊTE EUROPÉENNE DE L'ESPACE DU SUD-UBANGI

#### 1.1. DANS LA PARTIE NORD DU SUD-UBANGI

À partir de 1892, Léopold II prit une série de mesures afin de rentabiliser son État indépendant. Ainsi constitua-t-il en domaine privé les bassins de l'Ubangi, de la Mbomu, de l'Uele, de la Mongala, de l'Itimbiri, de l'Aruwimi, des rivières Lopori et

Maringa et les régions de Busira et de la Tshuapa. Dans ces espaces, l'exploitation du caoutchouc par des particuliers fut interdite, mais une partie des territoires précités fut peu après concédée à des sociétés privées. La Société anversoise pour le commerce au Congo (« L'Anversoise ») reçut le bassin de la Mongala et l'Anglo-Belgium India Rubber (« l'Abir »), le bassin de la Lopori-Maringa. Qu'il s'agisse du domaine privé ou du domaine de la Couronne, l'exploitation du caoutchouc dans ces territoires fut confiée aux agents de l'EIC



III. 12.1. « Habitations des travailleurs noirs » à Zongo, 1894.  
(AP.0.0.210, collection MRAC Tervuren ; photo F. L. Michel, 1894.)

En avril 1896, le lieutenant Louis Royaux fut chargé de l'exploitation du caoutchouc dans le district de l'Ubangi. T.M. Ngbakpwa (1986) décrit l'attitude de cet officier belge à l'égard des indigènes. Arrivé à Boma le 25 octobre, Royaux dut effectuer un stage de deux semaines dans le district de l'Équateur, sous les ordres du commissaire Fiévez. Ce dernier l'initia aux procédés de la récolte du caoutchouc, mais aussi aux méthodes devant permettre un accroissement rapide de la production. Victor Fiévez était surnommé « *Ntange* » par la population ngbandi, c'est-à-dire « lit », parce qu'il aimait faire la sieste à midi. En dépit de ce surnom

paisible, Fiévez jouissait d'une mauvaise réputation dans la région. Il fut d'ailleurs accusé d'avoir commis des atrocités en 1895 et en 1896. Il est dès lors permis de s'interroger sur la qualité des méthodes qu'il enseigna à son jeune stagiaire Louis Royaux. Celui-ci arriva dans le district de l'Ubangi en avril 1897. Il y fut chargé de réoccuper le poste d'Imese dans le sud de l'Ubangi, un poste abandonné depuis 1896 à cause de l'hostilité des populations aux impositions du caoutchouc. Il fut également chargé de bâtir une station de l'État destinée à devenir le chef-lieu du district à l'emplacement de l'ancien village Libenge.



III. 12.2. Villageois d'Imese, 1903.

(AP.0.0.3086, collection MRAC Tervuren ; photo Laurent, 1903.)

Les Gbanziri et les Saka, en aval, les Ndia, en amont de Banzyville, et les Sango, les Kumbu, les Ziamba et les Mune, autour du poste, étaient chargés du transport en pirogues du caoutchouc vers Mokwangai, Zongo et Libenge. Les Monge [Mongo ?] étaient chargés de confectionner des paniers à caoutchouc, tandis que les Nzakara devaient ravitailler le poste en vivres frais.

Le lieutenant Royaux quitta Banzyville le 1<sup>er</sup> février 1901 et fut remplacé par le lieutenant Rodolphe Arnold. Ce dernier jouissait d'une réputation semblable à celle de Léon Fiévez, le commissaire du district de l'Équateur. En janvier 1901, alors qu'il était chef de poste

à Ekuta, dans le sud de l'Ubangi, chargé de la récolte du caoutchouc, il avait attaqué le village Kanda (Mbanza) au prétexte que ce dernier avait refusé de récolter du caoutchouc. Deux cents personnes auraient été tuées. Cette opération lui avait valu un blâme (!) et, sanction suprême, une mutation au poste de Banzyville. Il y fut à nouveau chargé de la récolte du caoutchouc. Il laissa des souvenirs amers dans la région, car durant les deux ans et dix mois qu'il passa dans le territoire, il utilisa des méthodes assez dures. Il fut surnommé « *Zebayi* » (le léopard de Mobay). Ce surnom traduisait bien la manière dont Arnold traquait les réfractaires aux impositions dans la forêt. En février 1901, l'opération

conjointe des détachements de Yakoma et de Banzyville contre les Mbote et les Ndekere fit également des morts.

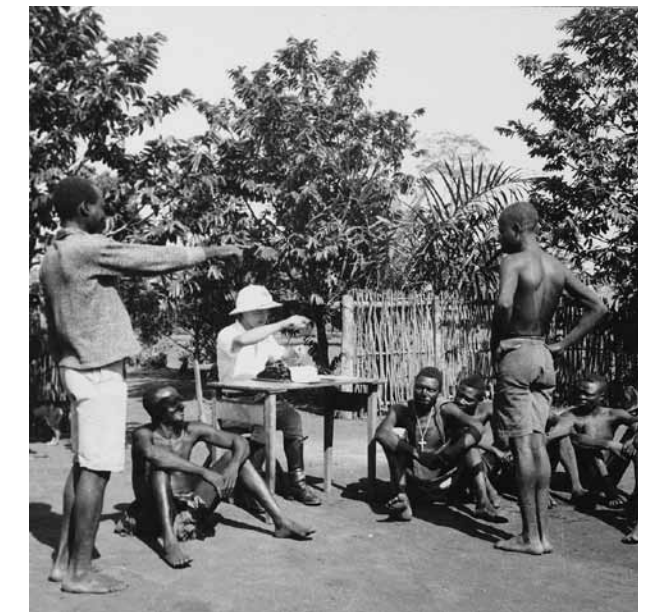
Pendant l'occupation, soldats et officiers européens vivaient dans les villages. Cette présence s'avéra dévastatrice pour les villageois. Les récolteurs du caoutchouc, supposés se trouver en forêt vingt-six jours sur trente par mois, manquaient ainsi de temps pour s'occuper de leurs champs. En 1902, le lieutenant Arnold accorda bien deux mois de repos à tous les imposés pour leurs besoins (défrichage des champs, réparation des maisons...). Mais ces deux mois s'avèrent insuffisants à accomplir l'entièreté des travaux (défrichage, abattage des arbres, brûlis et semis). En raison de l'absence des hommes au village, les femmes furent réduites à cultiver deux à trois ans de suite le même champ, ce qui entraîna une diminution de la productivité.

#### La guerre de « Mbatî »

Vers les années 1890 parvint, jusque dans le bassin de la Haute-Lua, la nouvelle de la venue d'hommes blancs à Mobay. On apprit que les Ngbandi s'étaient alliés à eux. Une première expédition des Ngbandi partit chez les Ngbaka de Karawa pour les soumettre sur ordre à la campagne de récolte du caoutchouc. Malgré leur nombre, les Ngbaka, qui ne disposaient que de flèches et de lances, ne firent pas le poids. Venant de tous côtés, des bandes ngbandi se réunirent, armées de fusils. Le chef ngbandi Baya et son lieutenant Kanganyani soumièrent les Ngbaka, intimidés par la détonation du fusil à piston. Les chefs et les soldats ngbandi en profitèrent pour transformer leur mission en une incursion de pillards. Dans les villages abandonnés, tout fut pillé. Les cases furent incendiées et les femmes et les enfants furent pris comme esclaves et vendus.

L'incursion des bandes ngbandi créa une inimitié entre Ngbandi et Ngbaka. Ces derniers s'organisèrent pour se défendre en se cachant en forêt et en utilisant des flèches et des lances empoisonnées contre l'ennemi ngbandi. C'est ce qu'on appela « la guerre des Mbatî », en fait le nom que les Ngbaka donnèrent aux expéditions des troupes envoyées par le régime colonial pour soumettre la région ainsi qu'aux luttes qui suivirent. L'appellation « mbatî » avait d'abord été associée aux Ngbandi armés qui, les premiers en Ubangi, avaient apporté leur aide aux nouveaux conquérants européens. Puis par extension, les Ngbaka désignèrent par le même nom les autres forces

qui contribuèrent à la soumission à l'ordre colonial. De nos jours, le mot « mbatî » désigne en ngbaka tout ce qui a trait à l'Européen en raison de la nouveauté.



III. 12.3. Un agent de l'État règle une palabre au cours d'un de ses déplacements « en brousse » dans le territoire de Gemena, 1936. (HP.1956.15.1297, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

Certains chefs ngbaka finirent par se soumettre et amenèrent ainsi leurs sujets à accepter la récolte du caoutchouc. Bado, un meneur, s'emparant de quelques fusils, parvint à tenir tête à la horde de pillards mbatî. Le 27 avril 1907, à l'intervention des femmes effrayées par la précarité de la situation et des autres chefs de tribu voisins déjà soumis, il accepta de conclure un pacte de sang avec Bocconi, un agent de l'État, qui promit de pacifier la région. Le commissaire de district Bertrand, en provenance de Bosobolo, arriva chez lui le 28 février 1908.

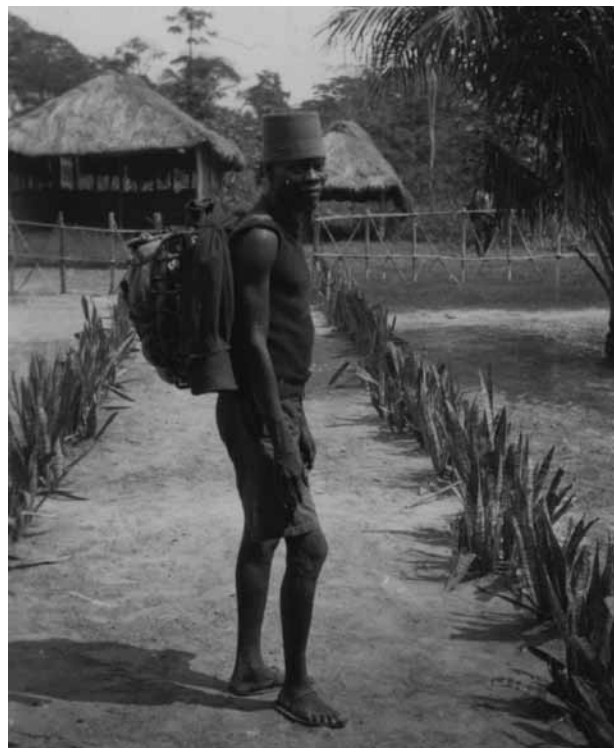
Comparé aux chefs locaux ngbaka avoisinant Kpan de Nguya, Dambuy de Libenge, Langaze de Bozene, Noengo de Karawa, Bado était celui dont le pouvoir était le plus étendu et leur chef suprême. Tous venaient chez lui apprendre l'art de vaincre l'ennemi (fétiches, grigris...). À cause de son invincibilité légendaire, son agglomération se dénommait « Ti Bado », qui signifie « sous Bado ». Étant un chef militaire et un meneur d'homme, sa résidence était entourée de celles de ses officiers et gardes réputés. Il s'opposa d'abord à la présence européenne pour conclure, par la suite, un accord de paix avec elle, en 1908. L'Administration



coloniale lui accorda la primauté de la juridiction par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1913 en la dénommant « Territoire de Bado », écrit « Bwado », du fait de la déformation de la prononciation coloniale. Comme il était le plus grand des chefs locaux, son groupement resta la juridiction la plus étendue du territoire de Gemena. Il confia sa succession à ses oncles de Bodebe, justifiant celle-ci par la dénomination que prit par la suite le groupement sur lequel il régna : « *boko a nwa* », devenu « bokonua », par déformation coloniale, ce qui signifie « la femme est chef », la « femme » étant sa mère, qu'il vénérât en confiant son pouvoir aux frères de sa mère. Cela pourrait expliquer le fait que le secteur Mbari n'eût que 5 groupements et que celui de Bokonua resta le plus vaste. Il est d'ailleurs entendu que c'est le même Bado qui mit au pouvoir Gbamanda, avec le groupement Bosepanga. Dans la structure du pouvoir colonial, Bokonua était d'abord une chefferie, tout comme l'était aussi la chefferie Gbase. Gbase était un autre chef traditionnel ngbaka dont la légende rapporte qu'il habitait dans la caverne. Son clan s'étendait jusque chez Nwanse, devenu Bonwase. Les deux chefferies Bokonua et Bogbase deviendront, elles aussi, de simples groupements, à la suite de l'organisation administrative postcoloniale.

Dans le district du Sud-Ubangi, la main-d'œuvre des sociétés était constituée en majorité de Ngbaka et de Mbanza. Les Gens d'eau, les Ngombe et les Ngbandi refusaient d'effectuer les travaux manuels, considérés comme réservés aux esclaves, leur préférant les emplois administratifs.

Les administrateurs territoriaux attribuaient de larges étendues de terre aux sociétés commerciales et parfois recrutaient la main-d'œuvre pour leur compte. De leur côté, les sociétés accordaient une aide matérielle aux administrateurs, et en embauchaient parfois certains, lorsqu'ils quittaient l'Administration. Le recrutement de la main-d'œuvre dépeupla les villages et affaiblit l'autorité traditionnelle. Le préfet apostolique du district de l'Ubangi déclara en substance que « le territoire de l'Ubangi se voyait vider de tous ses hommes capables de travailler, et que la majorité des jeunes hommes, espoir de l'avenir, étaient enlevés à leur pays d'origine et transplantés dans une région d'où ils reviendraient – pour autant qu'ils reviennent – corrompus et contaminés par toutes ces idées subversives possibles qu'ils répandraient alors chez eux » (Young 1968 : 17)



III. 12.4. Boy courrier dans l'Ubangi, 1935.  
(AP.0.2.5827, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1935, MRAC Tervuren ©.)

## 1.2. DANS LA PARTIE SUD DU SUD-UBANGI : OCCUPATION DE LA RÉGION DE LA NGIRI ET GUERRES LOCALES DE CONQUÊTE COLONIALE

Une grande partie des peuples du Sud-Ubangi, notamment ceux de la Ngiri, restèrent longtemps en dehors de l'emprise coloniale et ce, pour deux raisons : le caractère belliqueux des populations et leur difficulté d'accès.

Premièrement, la région était réputée violente :

« Ces indigènes étaient turbulents, cruels, paresseux et cannibales. Pour le prétexte le plus futile, ils partaient en guerre les uns contre les autres. C'était pour eux l'occasion de faire provision de viande fraîche » (Dieu 1946 : 203).

Le père Julien Haustrate livre le témoignage suivant, relatant des faits observés autour de la mission de Mbaya, située dans l'actuel territoire de Budjala.

« En 1908, alors que nous étions déjà à Mbaya depuis plusieurs mois, il y eut une rencontre entre

les Mongwandi et les Banza. Dix-huit de ces derniers tombèrent dans le combat et furent dépecés par les Mongwandi vainqueurs.

Ce fait s'était passé à deux lieues de la mission ; immédiatement nous le signalons à la Justice.

Celle-ci envoie sur place le substitut Norloff pour faire une enquête. Naturellement il revient bredouille, s'estimant heureux de n'avoir pas été attaqué lui-même ; car sa réception chez les Mongwandi fut loin d'être cordiale.

Ce ne fut qu'après une opération de police qui dura quatre mois et qui exigea le concours de trois Blancs et de cent vingt soldats, que les environs de notre mission furent nettoyés. À cette occasion, on fit comparaître en justice plus de cent Mongwandi et Banza coupables de crimes récents. Si on avait dû arrêter tous ceux qui, pendant leur vie, avaient commis un meurtre, il serait resté peu d'adultes dans les villages. Chez les Mongwandi, en effet, un homme qui n'avait jamais tué un ennemi ne jouissait d'aucune considération » (Dieu 1946 : 203-204).

Les missionnaires de Mbaya réussirent cependant à gagner plusieurs villages et à faire de nombreux chrétiens. En 1910, « des conversions se produisirent chez les Ngombe et les Gwaka. Pour venir à la mission, ces chrétiens devaient traverser certains villages païens des Mongwandi dont les habitants disaient en soupirant : "Quel dommage de laisser circuler librement devant nos *chimbecks* de la si belle viande". Ils allaient même jusqu'à lancer à la face des passants : "Vous avez de la chance que les Blancs ne sont pas loin d'ici" » (Dieu 1946 : 205-206).

Alphonse Vangele, un des pionniers de la pénétration européenne dans cette région, écrivait :

« Mais quels étaient les mœurs, les croyances, les liens d'intérêts de ces peuplades ? En réalité, ainsi que nous pûmes nous en assurer par la suite, toutes les populations du bassin central étaient franchement barbares, belliqueuses et anthropophages. Le cannibalisme régnait d'une manière effroyable, principalement dans les bassins des affluents du Nord du Congo, depuis l'Oubangui jusqu'aux Stanley Falls. Aucun lien de race, de croyance, ni d'intérêt, n'incitait ces peuples à se former en unions. Toutes les tribus étaient en continuel conflit et les

luttres s'étendaient même de village à village, pour le même but : la rapine. L'état de division extrême de ces populations fait comprendre que, malgré les moyens précaires dont nous disposions, notre conquête a réussi » (Vangele 1926 : 544-545)

La présence européenne dans la région eut comme effet d'arrêter progressivement ces pratiques. Mais leur abandon se fit très lentement.

Deuxièmement, les Européens éprouvaient des difficultés à atteindre la vallée de la Ngiri à partir de la vallée des Bangala, ce qui fut l'une des causes de l'abandon temporel de la région. Les chenaux, qui étaient les seules voies de communication entre le fleuve Congo et la Ngiri, n'étaient pas suffisamment praticables, même en période d'eaux hautes, faute d'entretien. Les grandes pirogues qui devaient amener Coquilhat et ses hommes sur la Ngiri en novembre 1884 n'avaient pu dépasser le petit lac de Mabale, situé près de la crête de partage des eaux Ngiri-fleuve Congo (Coquilhat 1888 : 278-284). Quant aux autres chenaux, notamment ceux de Ndobo, Malembe et Lusengo, ils étaient inconnus des Européens et ceux-ci ne furent probablement pas informés de leur existence par des autochtones qui s'en servirent plus tard pour se réfugier momentanément en forêt.

Pour reconnaître le bassin de la Ngiri, les Européens du poste des Bangala devaient d'abord descendre le fleuve, puis remonter la rivière Ubangi avant de pénétrer dans la Ngiri. Ce long trajet ne pouvait être fait en pirogue et, tant que le poste ne disposait pas d'un steamer en permanence, la visite de la vallée de la Ngiri était remise à plus tard.

Mumbanza cite encore une troisième raison : les bords du fleuve Congo entre Mbandaka et Basoko, puis les rives de la Mongala et de l'Itimbiri, qui devaient ouvrir une voie directe vers le Haut-Ubangi et l'Uele, constituaient des objectifs prioritaires, non seulement d'un point de vue politique, mais aussi d'un point de vue économique. Au plan politique, cette partie du pays ne représentait aucun danger pour l'occupation. Au plan économique, la vallée de la Ngiri apparaissait comme une région sans grand intérêt, puisqu'elle ne possédait pas d'ivoire ou de caoutchouc.

La lente et faible occupation européenne de l'espace de l'Ubangi permit aux acteurs locaux, qui agissaient au nom de l'Européen, de jouer, à son



insu, leur propre jeu. En effet, pour investir la région des marais et l'administrer, l'autorité européenne recourait à des collaborateurs recrutés dans la région, souvent des hommes nouveaux et jeunes. Ceux-ci devinrent rapidement les grands chefs de la Ngiri.

De nombreux récits recueillis dans la région par Mumbanza tendent à montrer que l'occupation européenne du bassin de la Ngiri fut facilitée par les autochtones qui faisaient appel aux Blancs pour se défendre contre les attaques de leurs voisins. Les Européens, assurés de pouvoir s'établir sans difficulté grâce à leurs alliés locaux, fournissaient à ceux-ci l'aide en troupes et en armes dont ils avaient besoin pour résister à l'ennemi. Ensuite, ils réalisèrent ensemble la conquête de tout le bassin de la Ngiri<sup>85</sup>.

À noter que le capitaine A. Vangele avait remonté la rivière Ngiri, en octobre 1886, sur une distance de 170 km environ, jusqu'à la limite nord de la plaine herbeuse. Mais c'est en janvier 1893, après l'occupation de la Lulonga et de la Mongala que Lothaire, le commissaire du district de l'Ubangi-Uele, commença la reconnaissance de la Ngiri. Il n'était pas encore question de l'établissement de postes dans la région. Le but premier du voyage était l'acquisition d'une meilleure connaissance du réseau hydrographique (Lejeune 1935 : 45-47 ; Le confluent de l'Ubangi 1895 : 52). C'est en 1896 que le capitaine-commandant E. Wilverth, parti de Nouvelle-Anvers, s'engagea dans le chenal de Mabale reliant Boboka sur le fleuve Congo et Boselela sur la Ngiri. Il fut le premier Européen à emprunter ce chenal après l'échec de Coquilhat douze ans auparavant. Désormais, la voie la plus courte était ouverte, même si son voyage n'avait pas d'objectif politique. En fait, Wilverth recherchait des échantillons de poissons pour le musée naturel (Au lac Ibanda et à la rivière Ngiri 1896 : 576). Désormais, les agents de l'État n'avaient plus à s'occuper du bassin de la Mongala, confié à la Société anversoise du Congo et ils purent se tourner vers la Ngiri et procéder à l'établissement de postes. Dès 1897, deux Européens s'établissaient à Boselela (appelé Boserera par les Blancs). Mais ce village

85 Notons que certains groupes locaux, dont les peuples de la Loyi (Libinza...), se servirent des Européens pour renverser totalement l'équilibre des forces existant dans la région.

composé de petits îlots n'était guère propice à un établissement définitif. Les Européens s'établirent l'année suivante à Bomana, sur la rive gauche, à la limite sud du territoire de Libinza.

En 1898, le poste de Bomana comptait trois Européens : un Danois et deux Belges. La nouvelle station fut, elle aussi, provisoire et, en 1899, les quelques Européens œuvrant le long de la Ngiri se fixèrent encore plus en aval, à Mobena (rive droite), chez les Baloi du groupe Likila. Mobena connut le même sort que les postes précédents. Il fut bientôt évacué et les Blancs remontèrent cette fois la rivière jusqu'à sa source, pour s'établir à Musa, chez les Ngbandi. En 1901, cette localité abritait quatre Belges. En 1904, avec la création du secteur de la Giri, Musa devint le chef-lieu du secteur, comprenant trois autres stations occupées par des Européens : Bomboma (fondé en 1901 sur la Moanda), Kutu (fondé en 1902 entre la Ngiri et la Saw) et Bosesera, qui fut réinstallé comme poste de travail vers Bomboma et Musa<sup>86</sup>. Vers 1908, le poste de Bosesera sera à nouveau supprimé et remplacé par celui de Bonkula, chez les Balobo, qui prendra de l'importance et servira de lieu de transit vers Musa et Bomboma. En 1911, voulant occuper effectivement la région du Sud, les Européens réinstallèrent le poste de Bomana. Deux ans plus tard, en 1913, l'ancien secteur de la Giri fut divisé en trois territoires : le territoire de la Haute-Giri (chef-lieu Musa) ; le territoire de la Moyenne-Giri (chef-lieu Bomboma) et le territoire de la Basse-Giri (chef-lieu Bomana)<sup>87</sup>.

Jusqu'à ce moment, seuls les villages des bords de la Ngiri étaient visités par les agents de l'État. Les Baloi et les Libinza dans le territoire de la Basse-Giri ; les Libinza-Nkoto, les Ewaku et les Ebuku-Lingonda dans le territoire de la Moyenne-Giri ; les Bamwe et les Ngbandi dans le territoire de la Haute-Giri furent

86 Voir « Les recensements des non-indigènes » dans le *Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo* : 1897, 1898, 1899, 1900. Cf. Registre des rapports politiques du territoire de Bomana (1916-1931).

87 *Bulletin administratif* (1913 : 166-173). Ordonnance d'administration générale du 1<sup>er</sup> mars 1913, mettant en vigueur l'arrêté royal du 28 mars 1912 sur l'organisation territoriale de la colonie en ce qui concerne le district de Bangala.

donc les premiers à être soumis. Les peuples de la forêt ne le furent que progressivement et cela dura jusqu'au milieu des années 1920.

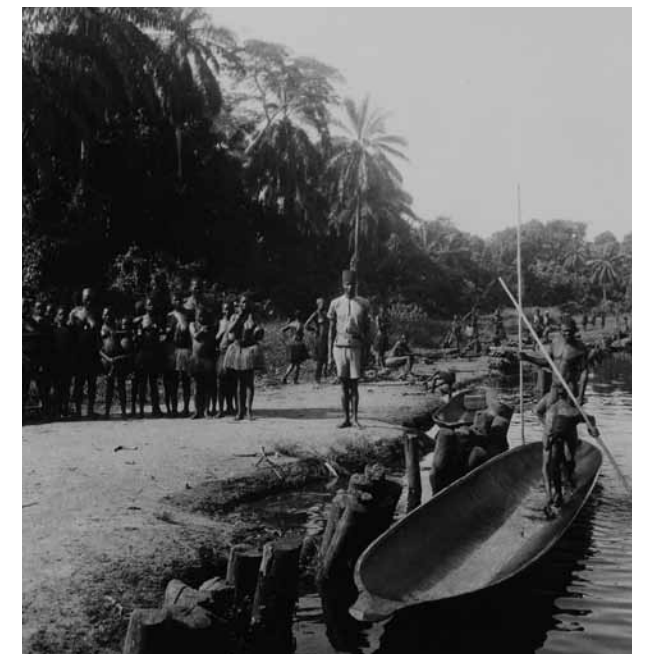


Ill. 12.5. Congo, vicariat de Nouvelle-Anvers : village Musa chez les Mongwandi au nord de Nouvelle-Anvers.

Source : Missions de Scheut (1923 : 65).

## 2. LE POUVOIR LOCAL DANS L'UBANGI

L'identification des peuples qui habitent la région de l'Ubangi ainsi que leur localisation permettent de s'interroger sur l'authenticité des pouvoirs locaux antérieurs à l'occupation européenne, dont on dit qu'ils étaient, dès le départ, peu affirmés (Mumbanza mwa Bawele 1980 : 123-154). L'impact du milieu physique aurait beaucoup influencé l'implantation des peuples, surtout dans la partie sud du district, dans cette région s'étendant entre la rivière Ubangi et le fleuve Congo. On y trouve de nombreuses rivières traversant une région basse et marécageuse. D'innombrables petits chenaux qui s'entrecroisent constituent les principales voies de communication de la région. Là où ils trouvent un peu de sol ferme, les habitants installent leurs villages et on ne peut s'y déplacer qu'en pirogue. Dès qu'on s'engage dans les chenaux, les grandes embarcations doivent être remplacées par de très petites pirogues plates que les hommes dirigent à la pagaie ou à la perche. On les nomme *ebe*. Les pirogues des femmes appelées *epepe* sont pointues et plus profondes.



12.6. L'embarcadère de Bomboma vers les marais de la Ngiri. À droite, une pirogue caractéristique à fond plat, appelée *ebe*, 1941.

(EP.0.0.14155, collection MRAC Tervuren ; photo J. M. Vrydagh [Inforcongo], 1941, MRAC Tervuren ©.)



Ill. 12.7. Empruntant un chenal, deux Ngombe rapportent du bois à brûler dans leur *epepe*, 1947.

(HP.1956.15.13618, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy [Inforcongo], 1947, MRAC Tervuren ©.)





Ill. 12.8. Empruntant un chenal, cette femme ngombe rapporte au village, dans son epepe, le bois de chauffage qu'elle est allée chercher dans la forêt avec son enfant, 1947.

(HP.1956.15.13617, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1947, MRAC Tervuren ©.)

Dans cette région de l'Équateur aux terres basses sillonnées de rivières et couvertes de forêts, une grande partie du transport se fait par eau. Aux abords des rivières, l'accostage des baleinières et des pirogues va jusqu'à nécessiter parfois la taille de rampes dans la berge. « Ce sont donc les saisons qui déterminent l'intensité des contacts entre les peuples des différents bassins des rivières. Ce facteur a été, pour les Européens, un sérieux handicap pour l'occupation effective du territoire » (Mumbanza 1980 : 26-27). J. Lemaire renchérit : « Les marécages sont formés par les dépressions que les rivières Ubangi et Giri, débordées, remplissent et que les pluies alimentent. Dès les premières pluies, les sentiers deviennent quasi impraticables » (Lemaire 1923).

Une organisation sociopolitique commune, bien que peu connue, aurait caractérisé les principaux peuples de l'Ubangi. Il semble – c'est l'hypothèse de Burssens – qu'il faille renoncer à déceler chez les Ngbaka, les Ngbandi et les Mbanza les traces d'une autorité centrale. « Chaque village possède en effet son propre chef [...] : tous sont indépendants » (Burssens 1958 : 13).

La caractéristique principale du système clanique repose ici sur l'homogénéité familiale au sein d'un même village. D'après Burssens, les villages auraient été composés des membres d'une seule famille. Toutefois au cours de leurs migrations, ces peuples,

tout en conservant leur homogénéité, auraient admis en leur sein des groupements de clients, vassaux... qu'ils auraient assimilés en cours de route. Le chef de chaque groupement (le patriarche) « gouverne partout avec l'aide d'un conseil de notables » (Burssens 1958 : 120).

À la suite de Burssens, J.-C. Willame estime qu'il est permis de supposer que les Ngbaka, les Ngbandi et les Mbanza ne connaissent pas le système habituel dans lequel la famille demeure à la fois l'unité religieuse, sociale et politique de base. Ces peuples font en effet la distinction entre autorité politique et autorité familiale (Willame 1964 : 145). Burssens insiste sur le fait que le chef de famille est un chef religieux, mais non un chef politique (Burssens 1958 : 118).

Selon Mumbanza, c'est durant la crise mondiale de la fin des années 1920 que les peuples de l'entre fleuve Congo-rivière Ubangi perdirent totalement le contrôle de leurs sociétés :

« La crise politique et l'émiettement des chefferies conduisent, écrit Mumbanza mwa Bawele, à la création des secteurs dont l'étude s'étale des années 1925 à 1929. [...] L'exploitation économique s'étend sur tous les groupes de la région et provoque plusieurs mouvements migratoires. La religion chrétienne atteint une grande partie de la région et doit faire face dans le Nord-Est [...], aux mouvements antisorciers, révélateurs d'une crise dans le domaine des croyances » (Mumbanza 1980 : 8).



Ill. 12.9. Un marché de copal.

Le copal est la gomme du copalier fossilisée, que l'on recueillait dans les marais à la saison des eaux basses. Il était l'une des principales ressources des populations de l'Équateur, 1946.

(HP.1956.15.779, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz [Inforcongo], 1946, MRAC Tervuren ©.)

En 2012, le district du Sud-Ubangi ne compte aucune chefferie. Cela ne signifie pas pour autant que des chefferies n'aient jamais été organisées. L'Ubangi fut même la région comptant les chefferies les plus petites et les plus nombreuses du Congo belge. Selon l'atlas géographique et historique du Congo belge publié par les éditions De Rouck (1947), l'ancien territoire de Bwaka comptait, en 1932, 29 chefferies, celui de Libenge 12, le territoire de Zongo 9, le territoire de Likimi 21, le territoire de Budjala 41 et celui de Bomboma 32.

Les diverses réformes administratives opérées pendant la colonisation finirent par supprimer les chefferies dans l'ensemble de l'actuelle province de l'Équateur, qui n'en compte plus que deux, alors que sa voisine, la Province-Orientale, en compte encore 139. Leur disparition dans le Sud-Ubangi remonte à 1959. Elles furent, à cette date, remplacées par des secteurs, qui avaient été introduits par le décret de 1933. Les secteurs sont définis comme les circonscriptions administratives formées par la réunion des groupements traditionnels organisés sur la base de la coutume, mais numériquement trop faibles pour se développer harmonieusement. Par cette nouvelle structure, le législateur colonial semblait mettre l'accent d'abord sur la cohésion au sein des populations. C'est pour cela qu'il réunit les secteurs selon le critère ethnique. En fait, il s'agissait plus d'une question de rationalisation administrative. Ensuite, il visa la viabilité économique, prétextant que le montant destiné au développement d'une chefferie était trop élevé par rapport au nombre des usagers du service de la chefferie ; ici, la motivation était financière. La création de secteurs plus larges, englobant deux chefferies au moins, pouvait justifier valablement les dépenses engagées pour la satisfaction des besoins.

Si les chefferies finirent par être supprimées et remplacées par les secteurs, ce le fut, certes, à la suite d'une décision de l'autorité coloniale, mais aussi, et surtout, parce qu'au départ celles-ci n'avaient pas trouvé d'ancrage social solide au niveau local. Parlant de la société des riverains de l'Ubangi-Ngiri-Congo, Mumbanza mwa Bawele met l'accent sur son organisation sociopolitique assez spécifique, voire déroutante, si on la compare au modèle observé dans le Kwango ou le Bas-Congo, à la même époque. Après avoir acquis l'espace qui devint l'EIC puis le Congo belge, l'autorité européenne mit en place des structures

administratives uniformes dans tous les territoires. Disposant d'une connaissance des réalités locales très limitée, elle eut, en effet, tendance à s'inspirer des observations déjà faites dans les régions où elle s'était d'abord installée. C'est à partir de ces premiers essais, concluants ou non, qu'elle organisa l'ensemble du territoire congolais pour lui donner sa forme actuelle. Aujourd'hui, il devient ardu d'expliquer les difficultés et/ou les contestations qui surgissent actuellement, parce que l'on ne sait plus quelles furent les réalités locales de départ, l'information faisant défaut. S'il est vrai que, dans plusieurs régions, les structures que trouva l'Européen à son arrivée étaient peu stables, celles que celui-ci introduisit par la suite ont fortement façonné le vécu des peuples, jusqu'à déformer l'ensemble de la compréhension des réalités antérieures. Ce fut le cas de la chefferie, dont on croyait qu'elle existait partout, et que l'on généralisa à l'ensemble de l'espace congolais.

Chez les Ngbaka, il n'y avait pas de chefferie, mais plutôt une entité, similaire à ce qui sera appelé groupement, placée au dessus des villages, qui n'avait pas de réel chef à sa tête. Son représentant était un capita nommé, qui répondait au *ndagaru* (le chef de groupement corespondant au lignage) détenant le pouvoir héréditaire en ligne patrilinéaire. Le pouvoir politique était détenu par le *ndagaru*. La justice et le règlement des affaires courantes étaient assurés par les *n'komu* (écrit aussi *n'comou*). Ceux-ci étaient en fait les chefs des grandes familles (segments de lignage) dispersées dans les différents villages du groupement. Le nombre des *n'komu* n'était donc pas identique dans chaque village. Ils avaient à leur tête un *makangi*, proposé à l'acclamation des *n'komu* par le *ndagaru*. L'organisation des *n'komu* ne se situait donc pas au niveau du village, mais à celui du groupement et ils n'avaient aucun lien de dépendance à l'égard du capita. Le *ndagaru* se choisissait également des messagers nommés *galo*.

Malgré les résistances locales et les corrections qu'y apporta l'Administration, les secteurs et les groupements qui furent mis en place en Ubangi s'inspiraient en fait largement des premiers essais effectués ailleurs dans le pays. L'imposition de la chefferie par l'Administration coloniale contamina le vécu local.

La région du Sud-Ubangi était caractérisée au moment de l'installation de l'Administration

européenne par de nombreuses scissions entre les groupes, scissions qui avaient conduit à la polysegmentation de la société. Même au sein du village, constituant l'unité territoriale de base, chaque chef de famille se sentait libre chez lui et vivait indépendamment des autres. Il n'acceptait pas d'être écrasé par les autres, quelle que soit leur importance. L'espace des riverains de l'Ubangi-Ngiri-fleuve Congo était une « société des forts », selon Mumbanza mwa Bawele. Les Libinza traduisent cela de manière expressive : « *Mwebi aetanga lele ndewabuna* » (« Votre ami ne pourra vous considérer comme un homme [brave] que lorsqu'il aura senti que vous êtes aussi fort que lui »). L'usage d'« armes » (couteaux, bâtons, flèches...) était fréquent au sein d'une même communauté, même parfois pour des problèmes que divers témoignages européens qualifiaient de banals (Mumbanza 1980 : 77-78).

Quoique l'examen d'un cas isolé ne permette guère de généralisation, nous décrivons ci-dessous la situation chez les Bamwe de la région de la Ngiri dans le sud de l'Ubangi, au titre d'illustration de ce que fut le pouvoir local avant l'occupation coloniale.

## 2.1. LA SITUATION DU POUVOIR LOCAL AVANT L'OCCUPATION COLONIALE

S'il y eut bien des guerres de conquête à la période des grandes migrations, celles-ci ne tenaient compte que du terrain à conquérir, et nullement du peuple sur lequel il fallait conquérir ces terres, de sorte que l'on est fondé à dire qu'il n'y eut pas de guerre de peuple à peuple et que ces guerres ne furent jamais des guerres nationales. Selon le missionnaire scheutiste Maurice Guilmin :

« Dans toute la région du vicariat de Lisala, la tradition ne garde le souvenir d'aucun chef de tribu, qui aurait pris le commandement d'une guerre à entreprendre ou à soutenir pour le compte de la tribu. Ces peuplades n'ont pas eu de fait de chef de tribu ; la plupart n'avaient en guise de chefs que des chefs de groupes de famille, et comme autrefois les individus se trouvaient confinés dans leur clan et ne pouvaient s'éloigner de leur milieu sans courir le risque d'être occis dès qu'on s'aventurait sur les terres d'un groupe voisin, il s'ensuit qu'autrefois la notion de nationalité n'existait pour ainsi dire pas chez ces peuplades » (Guilmin 1945 : 3).

Malgré les continuelles guerres auxquelles se livraient les peuples de la région, l'administrateur J. Hainaux constate qu'il n'y avait pas de groupes vaincus ni de groupes dominés chez les riverains (Hainaux 1922).

Quant à Mumbanza, il écrit :

« La conception de l'État chez les peuples riverains de l'entre Zaïre [Congo]-Ubangi n'est pas celle d'un territoire dans lequel un groupe de gens exerce, par la force, une domination sur les autres. Ainsi, malgré les multiples guerres qui opposaient les groupes les uns aux autres, les vaincus n'ont jamais été dominés et exploités économiquement. [...] Ce que les vainqueurs tiraient des hostilités, c'était un certain profit immédiat en se partageant le butin et les captifs de guerre.

[...] une tentative de domination impliquant la mise en place des institutions appropriées est difficilement réalisable dans le cadre de la parenté qui règle tous les rapports socio-économiques et politiques de ces peuples. Les dirigeants ne disposent pas ici d'une gamme d'instruments ou d'organes de coercition que l'on trouve dans les États centralisés : armée permanente, police, tribunaux, prisons, etc.

La notion même de l'État ou de la Nation semble difficile à préciser dans cette organisation politique. [...] De telles notions sont totalement absentes [...]. La vie politique se déroule ici dans le cadre de la parenté et a comme premier principe idéologique le droit d'aînesse. Les aînés, détenteurs de la sagesse, gardiens du patrimoine du groupe et intermédiaire entre les vivants et les morts, s'accordent le privilège de gouverner la société » (Mumbanza 1980 : 123-125).

Après avoir observé les Bamwe, l'administrateur J. Hainaux écrit : « Dans chaque village, les familles, qui comprennent plusieurs ménages, vivent juxtaposées, indépendantes l'une de l'autre. Il arrive pourtant, assez souvent, que l'un ou l'autre chef de famille ait acquis un certain ascendant qui, d'un accord tacite, sans aucun cérémonial, l'a fait reconnaître comme chef de village. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on en appelle à sa juridiction ; le véritable détenteur de l'autorité est le chef de famille » (Hainaux 1927 : 4).

Cela ne veut cependant pas dire qu'il y ait absence d'organisation politique plus étoffée dans le village ou au-dessus de celui-ci. L. Lardinois écrit :

« Il existe dans chacun des villages formant les groupements bamwe un ou plusieurs chefs de famille appelés "*bananga*" et qui, seuls ont le droit de trancher les différends. Pour les différends intéressant deux villages, les "*bananga*" de chacun des villages se réunissaient. C'est le "*monanga*" représentant la famille fondatrice du village qui a la préséance. Les "*bananga*" se bornent à prononcer la sentence, ils ne la font pas exécuter. C'est la "*kola*" qui en est chargée et exécute la sentence au besoin par violence. [...] L'origine de ces "*kola*" judiciaires est celle-ci : laissés à eux-mêmes, les plaignants qui avaient gain de cause se voyaient la plupart du temps frustrés des dommages qui leur étaient attribués par la sentence des "*bananga*". [...] en l'absence de l'autorité patriarcale ou clanique ou tribale unique et commune, il ne restait que la force au cas où le bon vouloir du condamné était inexistant. C'est pourquoi, les indigènes des villages ont substitué à la carence [...] un organisme destiné à remplacer ce manque de garantie. Ils s'unirent pour l'obtention et la réclamation de leurs droits. Les conflits d'un seul devenaient les conflits de la masse qui avait avec elle le nombre et la force. Le condamné, bon gré mal gré, devait s'exécuter. Pour faire partie de ces "*kola*" une redevance était due lors de l'admission. [...] Ces redevances étaient partagées entre les membres de la "*kola*" déjà admis auparavant. À tour de rôle chacun des membres recevait une partie des redevances des nouveaux membres. Ils s'engageaient à s'entraider mutuellement lors des différends à faire trancher et à faire exécuter la sentence rendue même contre un des leurs. Par contre, chose curieuse, les dommages prononcés allaient en majeure partie à la "*kola*". Le plaignant n'en avait qu'une infime partie. Il est vrai que lors des différends où il n'intervenait nullement, il pouvait à son tour bénéficier des dommages prononcés en faveur d'autres que lui. Autrefois il en était ainsi ; actuellement le plaignant ne se laisse plus aussi facilement dépouiller. De plus en plus, il réclame son dû, souvent sans succès.

Cette institution, à ses débuts, ne pouvait être que louable en son principe. Malheureusement, elle prêtait aux abus qui n'ont point cessé de se produire. Sous prétexte d'une sentence rendue, une bande d'énergumènes s'abat sur la victime et enlève bien souvent

plus que la sentence ne permet. Mais comment savoir ? Qui incriminer ? La "*kola*" a fait son service et il ne reste à la victime qu'à acquiescer en se promettant d'en faire autant lorsque son tour sera venu d'agir en qualité de justicier anonyme de la "*kola*".

Autre chose curieuse : à supposer que le plaignant soit d'un village et le condamné de l'autre, c'est la "*kola*" du condamné qui, après avoir exécuté la sentence comme on sait, s'approprie les dommages prononcés. La "*kola*" de la victime se rattrapera sur un condamné de son village » (Lardinois 1931a : 4-5).

Mais qui est le chef coutumier ? C'est encore J. Hainaux qui rassemble les éléments de réponse :

« Dans chaque village, il existe une famille qui, généralement, comprend les descendants du fondateur du village. C'est le chef de cette famille et c'est lui seul qui est investi de la dignité sacerdotale. Dans certaines circonstances, tous les chefs de famille du village se réunissent chez lui ; ils se rendent en groupe près de la tombe de l'ancêtre ; il y fait des offrandes et invoque la protection et la bienveillance de l'aïeul.

Dans chaque groupement de villages, une famille jouissait du privilège de faire l'échange du sang, pacte de paix avec les tribus voisines. Dans chaque groupement de villages également, il y avait la famille des chefs de guerre ; presque partout, c'est une famille qui a fourni les chefs médaillés.

La guerre ne pouvait être déclarée qu'après consultation de l'ancêtre du groupement, par le chef de la famille sacerdotale ; c'était le chef de guerre qui décidait du moment propice pour conclure la paix. Dans chaque village il existe plusieurs notables, les "*bananga*" ou les "*bangili*", qui, en raison de leur sagesse, et aussi de leur richesse, sont investis de la dignité de juges coutumiers ; il arrive qu'on leur confère l'investiture d'après le cérémonial "*Mokutwako*". Ils portent comme insigne un bracelet en cuivre et fer entrelacés. Lors des enquêtes, quand nous réclamons des indigènes qu'ils nous désignent leurs chefs coutumiers, ce sont ces notables qui sont mis en avant.

Le véritable chef coutumier Djandu ou Bamwe, c'est le chef de la famille sacerdotale, mais en dehors



de son sacerdoce, il se mêle peu à la vie politique du clan. Il donne son avis inspiré par les mânes de l'ancêtre, dans les événements importants de la vie indigène mais le pouvoir exécutif appartient, en fait, au chef de guerre et aux "bananga". Chez les Djan-du-Bamwe comme ailleurs, ce sont les intrigants et les puissants qui se mettent en évidence : le véritable chef a un rôle effacé ; il passe inaperçu. C'est tout à fait incidemment que nous avons découvert son existence à Sombe, alors que nous avons déjà enquêté dans les chefferies Limpoko, Libobi, Mondongo, Monyongo, Likata, Bomole et Lifunga, sans soupçonner la vérité » (Hainaux 1927 : 5-6).

Mumbanza note qu'au courant du XIX<sup>e</sup> siècle, l'accès au pouvoir politique, du moins dans son aspect extérieur, sera légèrement modifié à cause du commerce à longue distance qui touchera certaines structures sociales. Il y aura, écrit-il, du moins le long du fleuve et dans la basse Ubangi, une « noblesse d'argent », qui prendra de l'importance et à laquelle pourront appartenir même les membres des classes les plus déshéritées, à savoir les esclaves (Mumbanza 1980 : 154).

## 2.2. L'INSTAURATION D'UNE NOUVELLE ORGANISATION POLITIQUE

Dans le district de l'Ubangi, l'organisation des « populations indigènes » sur la base de la coutume connut une évolution très lente et fut très tardive, comparée à celle que connurent plusieurs autres districts de l'EIC et du Congo belge. De nombreuses difficultés avaient, en effet, rendu malaisé le travail d'organisation des communautés indigènes par l'administration européenne.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la plupart des peuples du district de l'Ubangi étaient restés très peu soumis à l'autorité coloniale. Seules les populations établies sur la rive de l'Ubangi, en territoires de Banzyville et de Yakoma, et quelques autres peuples de l'intérieur reconnaissaient l'autorité européenne et acceptaient les obligations que la nouvelle administration leur imposait. Ailleurs, comme dans les immenses marais situés entre l'Ubangi et la Ngiri, les populations allaient s'installer en forêt ou dans des régions peu accessibles, pour se soustraire aux obligations. Dans le rapport de 1916 destiné aux Chambres, il est noté : « La soumission

des peuplades de l'Ubangi sera entreprise à la fin de la guerre » (Rapport aux Chambres 1916 : 8).

Sans l'appui des natifs, les marais de la Ngiri étaient difficilement pénétrables par l'Européen, surtout dans les zones forestières. Aussi le nouvel occupant arma-t-il certains individus et les envoya-t-il, seuls, achever la conquête en son nom. Mais ceux-ci profitèrent de cette liberté et des moyens mis à leur disposition pour servir leurs propres ambitions.

Les chefferies reconnues par l'autorité européenne furent des créations purement artificielles. Les chefs investis étaient pour la plupart des capitas qui s'imposèrent, avec l'aide des Européens. Parmi eux, citons Molonga et Loweya, qui devinrent les chefs les plus importants que la région de la Ngiri (dans sa partie intégrée dans le Sud-Ubangi) ait connus.

L'occupation européenne entraîna, même si plusieurs chefs locaux en fonction continuèrent à exercer leurs prérogatives traditionnelles dans leurs groupes, une profonde désorganisation, qui eut pour conséquence la lente disparition du prestige des autorités coutumières.

Cette évolution connut deux phases. La première fut celle d'une « collaboration étroite » : l'Européen encourageait l'action des autochtones alliés qui retiraient, quant à eux, de gros bénéfices de la conquête. La seconde phase fut celle de la méfiance à l'égard de ces « chefs imposés », en perte d'autorité, mais qui recherchaient encore l'aide de l'Européen, afin de se maintenir au pouvoir et de vaincre l'opposition locale.

Les données qui suivent sont encore empruntées à Mumbanza. Elles sont le résultat d'une combinaison de sources diverses, dont les témoignages et la mémoire collective locale, qui ont fortement contribué à renforcer les sources documentaires. Ces sources présentent cependant une faiblesse, à savoir l'absence de datation des événements. Le recours aux rapports administratifs, lorsqu'ils étaient disponibles, a cependant souvent permis de situer les événements dans le temps.

### 2.2.1. LA SUPRÉMATIE DES BALOI-LIBINZA DANS LE BASSIN DE LA NGIRI

Selon les récits recueillis dans la région, l'installation des Européens à Bosilela aurait été sollicitée par Matabakemba, l'un des principaux chefs libinza. Celui-ci voulait venger ses hommes, qui avaient été massacrés par les pillards venus de la région de Likoka. Mumbanza pense qu'il

s'est agi là de la plus grande attaque lancée par les Likoka de Bodjinga et de Bokona contre les Libinza et les Mbonzi de Bokwange. Sous la direction de Manzanga, plus d'un millier de Likoka avaient dévasté la région des Libinza en aval de Bokambo, à l'exception de Mobusi (leur allié) et de Bongenye (un important centre de forgerons). Cela avait été ensuite le tour des Mbonzi, dont près de 14 villages avaient été ravagés. De nombreux habitants, qui avaient échappé au massacre, se réfugièrent chez les Balobo de Libele. L'attaque des Likoka se termina à Wanza, Manzanga y ayant été tué (Lemaire 1921a).

L'alliance entre les Européens et les Libinza s'explique par la nature des rapports de force qui existaient entre les différents peuples de la Ngiri. Mumbanza souligne qu'avant la pénétration européenne, les riverains de la Ngiri et ceux de l'entre Ngiri-fleuve Congo étaient peu armés et, de ce fait, jugés faibles par comparaison avec les peuples de l'entre Ngiri-Ubangi. Ceux-ci attaquaient les premiers pour capturer des esclaves. Les Lobala affirment n'avoir jamais été battus par les peuples voisins. Les Lobala du Nord (appelés aussi Manganzi) avaient, en effet, dans le passé repoussé les diverses attaques des Ngombe, des Nbandi et des Mbanza qui voulaient s'établir dans la région de Dongo, près de l'embouchure de la Lua. Les Ngombe s'étaient alors dirigés vers l'est où ils occupèrent le plateau des Bobo, entre la Moanda et la Ngiri (Lardinois 1927). Quant aux Bomboma, aux Bodjaba et aux Bombili du versant droit de la Ngiri, ils semaient la terreur dans toute la région des Libinza, des Balobo et des Iboko-Mabale. Ainsi plusieurs groupements libinza avaient abandonné leurs villages sur la rive droite de la Ngiri pour s'établir le long des îlots. Les Balobo, eux, avaient développé un système de défense consistant à entourer leurs grands villages de fossés appelés *miteba* (Hainaux s. d.). Les Baloi, pour leur part, abandonnaient leurs villages pendant la saison des eaux basses pour se réfugier sur les îlots, malgré les fossés qu'ils s'étaient également construits (Delgof 1911). Les Baloi-Libinza, quant à eux, se battaient sur l'eau : n'ayant pas de bouclier, ils lançaient de loin des morceaux de bois pointus en évitant d'en arriver au corps à corps.

La supériorité militaire des peuples de la forêt tenait à différents facteurs : i) ils possédaient un système de fossés et de clôtures en bois leur permettant de défendre leurs villages ; ii) ils avaient des armes : boucliers,

cuirasses en peau d'éléphant, couteaux et lances ; iii) ils se déplaçaient aisément à pied dans les milieux difficilement accessibles. C'est pendant la saison sèche que les populations de la forêt attaquaient et pillaient les villages de la Loyi (Ngiri). Elles traversaient alors à pied la plaine herbeuse et entouraient les villages (surtout ceux des Libinza) dépourvus de système de défense. Les guerriers mettaient le feu aux huttes et massacraient ou capturaient les fuyards, principalement les femmes et les enfants.



III. 12.10. Femmes et enfants en captivité (Ubangi). (AP.0.0.1048, collection MRAC Tervuren ; photo Dubreucq.)

Pour parvenir à tenir tête à leurs adversaires, les Libinza décidèrent de s'appuyer sur les Européens, qui leur offraient des fusils. Le premier chef de poste de « Boserera<sup>88</sup> » fut un certain Sommeiller, qui acquit une triste célébrité dans la région où il fut connu sous le nom local de *Limpaya*. Dès son arrivée à Boserera, quelques hommes recommandés par le chef Matabakemba se joignirent à lui comme guides et combattants. Ensemble, ils soumièrent les peuples voisins et rivaux des Libinza. Parmi les auxiliaires libinza, quatre d'entre eux réussirent à s'élever au rang des plus grands chefs de la Ngiri : Nzamba, Molonga, Loweya et Mumgamba.

En 1898, Sommeiller et ses alliés libinza se fixèrent provisoirement à Bomana, au bord du territoire des Baloi pour attaquer les Mbonzi de la rive gauche et

88 Cette orthographe est celle généralement utilisée par les Européens. Ce même nom est prononcé Boselela ou Bosilela par les autochtones.

les Djamba de la rive droite. Le nommé Mumbendu, de Bomana, intégra le groupe de conquérants. Après son service militaire, il soumit, pour le compte de l'Européen, une grande partie des groupements djamba et captura des centaines d'esclaves. En 1899, Sommeiller et sa bande descendirent la Ngiri jusqu'à Mobena. Puis ils retournèrent à Boselela, remontant la Moanda jusqu'à Bomboma et à Musa. Dans chaque village soumis, il désignait un nouveau chef, appelé capita, qui devenait le responsable devant le nouveau pouvoir. Pour des raisons particulières, quelques villages y échappèrent : Bombenga (le village natal de Loweya<sup>89</sup>) et Mampoko (liens avec Lokokoloko de Bombenga). Le poste de Musa dans la Haute-Ngiri fut fondé à la fin de l'année 1900.

Après cette première occupation, qui se termina dans la région de Musa, les alliés libinza retournèrent chez eux, munis de nouveaux pouvoirs. Nzamba, le plus énergique d'entre eux, devint le chef de Boselela, avec comme adjoints (capitas) Molonga et Mungembe. Ces trois hommes s'adjoignirent des Libinza des villages Bokwala, Bolanga, Molonga, Wambala... et se procurèrent d'autres armes. Ils se fournissaient en armes à Bokombe, sur le fleuve Congo, ou à l'embouchure de la Ngiri, chez les Bobangi, où les armes étaient introduites par les commerçants français de la rive de l'autre Congo. Ils commencèrent alors à soumettre la région, mais cette fois pour leur propre compte. Ainsi les Likoka-Ntanda, naguère des guerriers réputés, furent-ils soumis aux Libinza, abandonnant pour de longues années leurs villages afin de se réfugier à la crête de partage des eaux de la Ngiri-Ubangi. Mais leurs enfants devinrent les esclaves des Libinza. Ils en conservent une certaine amertume : « *Bansongo bakwaka banga ne nse, baswe mandoki baumami !* » (« Ces Bansongo – nom donné aux Libinza par les Likoka – on les capturait à la main, et voilà qu'ils ont acquis des fusils, ils sont devenus les plus forts ! »).

Les Likoka-Ntanda ne furent pas les seuls à subir la domination des Libinza de la moyenne Ngiri. Les Balobo et les Mbonzi de l'entre Ngiri-fleuve Congo furent également attaqués par la bande de Nzamba. Loweya, de Bombenga, fut désigné chef des Libinza du Nord (appelés Nkoto) et chargé de la région de

la Moanda. Il s'installa à Bonyange, chez les Ewaku. Les grands villages de la Moanda, Bondanga et Lingonda, plus une partie des Djandu, furent razzés et les esclaves expédiés à Bombenga.

Vers 1904, le chef de poste de Musa, qui n'arrivait pas à contrôler les populations riveraines de la haute Ngiri, imposa Molonga comme chef de la région. Sa tâche était de surveiller les populations turbulentes de la région. Molonga s'installa à Monia. Au nom de l'Européen, mais loin de sa surveillance, il attaqua fréquemment les villages Bamwe, Djandu et Ndolo (Mascart 1917).

En 1908, Molonga fut investi chef de la chefferie des Giri, englobant Monia et tous les groupements bamwe jusqu'à Limpoko. L'administrateur du territoire Mascart écrit :

« Le chef Molonga s'adonnait surtout au commerce d'esclaves ; il volait beaucoup ses administrés ; avait beaucoup de fusils, commettait beaucoup de méfaits grâce à eux, et était fort craint à cause d'eux » (Mascart 1917).

Pour réussir à se faire accepter par leurs groupes, les chefs imposés devaient à la fois montrer qu'ils étaient riches et puissants et être capables d'acquiescer des armes à feu.

En règle générale, ils avaient de nombreuses femmes (Mascart 1917) et possédaient plus d'esclaves qu'aucun chef de famille n'avait pu en réunir avant eux. Ainsi se considéraient-ils comme étant au-dessus des notables « traditionnels » et s'estimaient-ils les véritables représentants d'un nouveau pouvoir qui devait s'étendre à toutes les familles du village. P. Van Leynseele écrit :

« Bombenga et Bosilela sont les deux seuls villages libinza à ne former qu'une seule île. Les importants travaux de rehaussement furent effectués par les captifs lors de la période troublée de la pénétration européenne. Cette période fut mise à profit par les gens comme Zamba et Loweia qui en temps normal n'auraient pu connaître une ascension aussi rapide ni aussi démesurée. En joignant ensemble les différents îlots, ils ont voulu matérialiser l'union de leurs villages, comme s'il s'agissait d'un seul et vaste groupe désormais apparenté dont ils se trouvaient être eux-mêmes les chefs légitimes. La légitimité de l'autorité de Loweia et les ambitions de ceux qui se

réclament de lui sont encore maintenant des sujets de dispute à Bombenga » (Van Leynseele 1979 : 62).

Ils se devaient, par ailleurs, d'acquiescer des armes à feu supplémentaires, en dehors de celles qu'ils obtenaient auprès des Européens, pour réaliser les tâches qui leur étaient confiées. Afin de se fournir en armes, les chefs imposés recouraient au trafic d'esclaves. Tous les grands chefs connus de la région de la Ngiri ont ainsi expédié des centaines d'esclaves dans la région des Bobangi qui les fournissaient en armes à feu, en poudre et en cartouches provenant du Congo français (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1911-1916 ; Delobe 1926). Ces chefs parvinrent ainsi à s'imposer aux populations des villages conquis. En bons guerriers ils se montrèrent par ailleurs capables de conduire à la victoire tous les groupes voisins : Nzamba, Molonga comme Loweya réussirent à incorporer les combattants des villages libinza pour faire la guerre aux autres peuples.

## 2.2.2. LES RÉACTIONS LOCALES FACE AUX CHEFS IMPOSÉS

À partir de 1913, les institutions administratives commencèrent à se renforcer dans la Ngiri, avec la création de trois territoires (Imese, Bomana et Bomboma). Et à partir de 1914, les chefferies se multiplièrent. Les chefs imposés perdirent, alors, la possibilité de servir leurs intérêts propres. Désormais, ils durent se contenter de défendre les avantages qu'ils avaient acquis (les esclaves et les femmes). Ces chefs devinrent alors moins enthousiastes et ne se préoccupèrent plus guère de faire respecter l'ordre imposé par l'Européen. Ils se retranchèrent derrière l'opposition générale de la population pour exiger une parcelle d'autorité plus grande ou, du moins, l'aide de l'Européen afin de pouvoir briser cette opposition et de conserver une position privilégiée. Eux qui avaient reçu naguère des insignes de « bravoure » qui justifiaient leur poste furent dorénavant accusés de manquer de loyauté, de dévouement, d'autorité et d'honnêteté.

Les guerres de conquête dans la région de la Ngiri, affirme Mumbanza, eurent des conséquences néfastes pour les sociétés de l'entre rivière Ubangi-fleuve Congo, tant au plan social qu'au plan économique. Elles engendrèrent également un recul démographique, en raison des nombreuses pertes humaines liées à la guerre et à l'esclavagisme, de même que des destructions de villages et des pillages de biens.

Dans la haute Ngiri, comme dans la région des Ndolo, où les villages et les champs étaient construits sur des monticules artificiels temporaires à cause du marécage, les hommes en fuite ne pouvaient vivre dehors durant plusieurs jours. Dans l'immense plaine dépourvue d'arbres et de terrain, ils étaient, en effet, exposés aux intempéries et privés de toute source de ravitaillement. Ainsi se soumettaient-ils et demandaient-ils la paix, même dans les conditions les plus défavorables. C'est ce qui explique que le plus grand nombre d'esclaves provenaient de cette région. En dépit des ponctions ainsi opérées sur plusieurs centaines d'enfants et de femmes, les villages des Djandu, des Bamwe et des Ndolo ne furent pas abandonnés.

Les Ngili (groupements Bodjaba et Bomboli) ne souffrirent pas tellement des attaques des chefs libinza. Ils étaient protégés par l'immense forêt dans laquelle ils pouvaient se réfugier et l'étroitesse des chenaux qui ne permettaient pas aux Libinza de déployer leurs forces. Les attaques menées par les Libinza avec plus ou moins de succès furent préparées avec la complicité des groupements Bodjaba établis près des Libinza, du village Bodjinga, en face de Malanga (Hainaux 1926).

Les chefs libinza ayant échoué dans leurs tentatives de conquête de la région, les Ngili restèrent en dehors de l'autorité européenne jusqu'en 1925. Profitant de cette situation, ils attaquaient les villages libinza et massacraient la population en signe de représailles. Cette région fut l'une des dernières à être occupée par les Européens. Toute la région des Bodjaba-Bomboli, qui dépendait alors du territoire de Bomboma, fut soumise au régime de l'occupation du début de l'année 1925 jusqu'au début de l'année 1927. Présentant les résultats atteints par le régime d'occupation, l'administrateur du territoire, M. Doyen, écrivait en 1928 :

« L'occupation de la région des Bodjala-Bomboli fut décrétée en raison des incursions sanglantes que faisaient ces natifs, à chaque saison sèche, dans les régions limitrophes ; en raison de leur insoumission ou plutôt de leur soumission ; des attaques d'escortes des premiers Européens ayant traversé la région ; de la présence de nombreux meurtriers non encore arrêtés. En un mot, le but de l'occupation était, non de réprimer une insoumission ou de redresser un état de chose anormal, mais bien de soumettre, une première fois, ces populations en leur faisant constater l'existence d'une autorité et d'une force, devant et pouvant

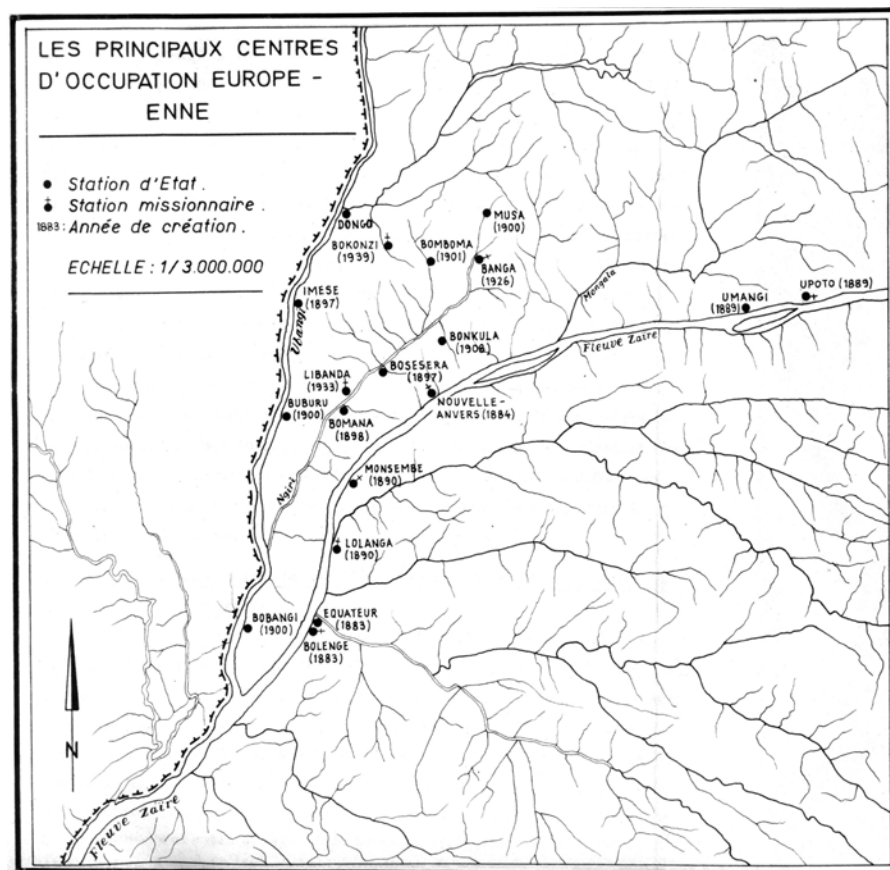
89 À noter que Loweya fut recruté à Boselela qui est le village d'origine de sa mère.



réfréner l'indépendance d'action sauvage, sanguinaire et dangereuse qu'elles avaient trop longtemps gardée. Plusieurs administrateurs ont dirigé cette occupation. Ce sont MM. Lodewyckx, Deprets (commissaire de district adjoint), Hainaux et Lardinois. L'occupation de monsieur Lodewyckx fut marquée par le décès de l'aspirant Hicq à Moleke et par l'arrestation d'une partie des meurtriers recherchés. Celle trop courte de monsieur le commissaire de district adjoint Deprets, faisant alors fonction d'administrateur du territoire, fut marquée par le premier recensement et une première perception partielle de l'impôt. Celle de monsieur Hainaux, le fut par le meurtre d'un soldat, massacré à Egudumu, l'achèvement du recensement des populations, la perception intégrale de l'impôt et l'organisation de la région. Lors de son départ du territoire, un seul meurtrier seulement restait à arrêter. Il restait à Mr Lardinois la tâche de maintenir et de renforcer les résultats acquis. Le dernier meurtrier fut arrêté en février 1927 » (Doyen 1928).

L'Administration coloniale s'efforça de soumettre tous les foyers qui avaient pris la fuite, en se réfugiant dans des endroits peu accessibles. Dans son territoire de Bomana, l'administrateur Kraft proposa d'occuper les foyers insoumis pour une période de deux mois. Ne disposant pas du personnel européen et des hommes de troupe nécessaires, il proposa d'armer les chefs imposés pour accomplir cette tâche (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1916-1931, rapport du 4<sup>e</sup> trimestre 1916). La région où s'étaient réfugiés les Ikobo constituait à ce moment une zone frontalière entre les territoires d'Imese, de Bomana et de Bomboma. Les populations limitrophes appartenant à un peuple passaient d'un territoire à l'autre lorsqu'elles se sentaient menacées chez elles.

L'occupation de cette région ne fut effective qu'en 1923 (Dossier occupation région insoumise Giri du territoire de Bomana).

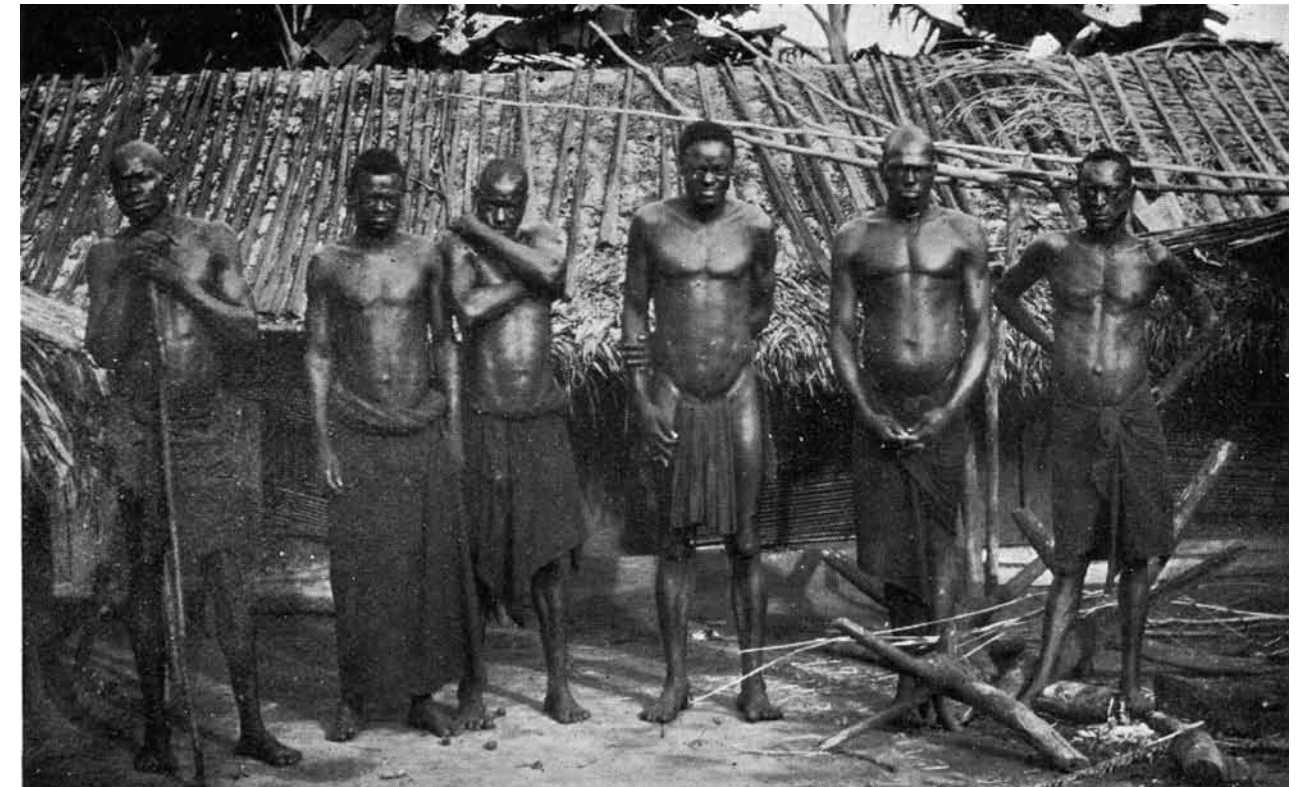


III. 12.11. Les principaux centres d'occupation européenne.

Source : Mumbanza (1980 : carte intégrée dans la thèse entre les pp. 780-781).

La partie du territoire située entre Imese et Bobolo (Buburu) sera occupée par les Européens du poste d'Imese, relevant du district de l'Ubangi. Fondé en 1897, le poste d'Imese exerça son influence en premier lieu chez les Lobala. Les Européens obtinrent l'appui d'un jeune chef nommé Eteke pour que les vivres soient livrés au poste, que la population récolte le caoutchouc

et s'adonne à la coupe de bois pour les steamers qui remontaient l'Ubangi. Pour se soustraire à ces exigences, la population de Mokolo en aval d'Imese alla s'installer de l'autre côté de la rive de l'Ubangi, au Congo français. Les Lobala de l'intérieur se cachèrent en forêt pendant plusieurs années, laissant leurs villages occupés plusieurs fois par les soldats et leurs guides locaux.



III. 12.12. Imese : le chef et ses notables.

Source : Mountmorres (1906).

### 2.2.3. LES CONSÉQUENCES DES GUERRES COLONIALES D'OCCUPATION DU TERRITOIRE

#### a. Les conséquences économiques

Les guerres qu'il conviendrait d'appeler des « guerres coloniales d'occupation du territoire » dans la région de l'Ubangi au cours de la première décennie du xx<sup>e</sup> siècle furent lourdes de conséquences sur l'économie locale. Des activités productrices et le commerce en furent profondément bouleversés. Tous les peuples furent touchés, mais particulièrement ceux de la Haute-Ngiri et les Ntanda-Likoka.

Dans la Haute-Ngiri, les premières années de la colonisation furent peu favorables à la continuité des travaux des champs. Ainsi entre 1904 et 1913, sous le règne de Molonga, l'insécurité empêcha les hommes de pratiquer les soins qu'exigeaient leurs champs sur les îlots artificiels. Par ailleurs, ces champs furent souvent dévastés au cours de razzias et les maigres récoltes qu'ils pouvaient produire servirent au ravitaillement du poste de Musa et des troupes de Molonga à Monia (Mumbanza 1979 : 130-139). La détérioration de l'agriculture s'accrut davantage à la suite de la suppression de l'esclavage domestique et de la lutte contre la grande polygamie. Enfin, les travaux d'utilité



publique (nettoyage des chenaux, construction des gîtes d'étape...) et l'importance accordée aux activités censées procurer le numéraire nécessaire au paiement de l'impôt supplantèrent le travail des champs. Les conséquences semblent avoir été moins sévères pour les activités comme la pêche, la production d'huile de palme, la fabrication de pirogues....

Chez les Likoka-Ntanda, les fuites massives vers l'intérieur touchèrent toutes les activités de production. Ceux-ci n'eurent plus d'accès à leurs champs, à leurs pêcheries ni aux palmiers raphia, qui poussaient dans les marais, près des rives de la Ngiri, mais pas dans la forêt inondée de l'intérieur. Ils durent se contenter de la pêche en eau peu profonde, une situation qui dura, pour certains groupes, pendant près de 20 années.

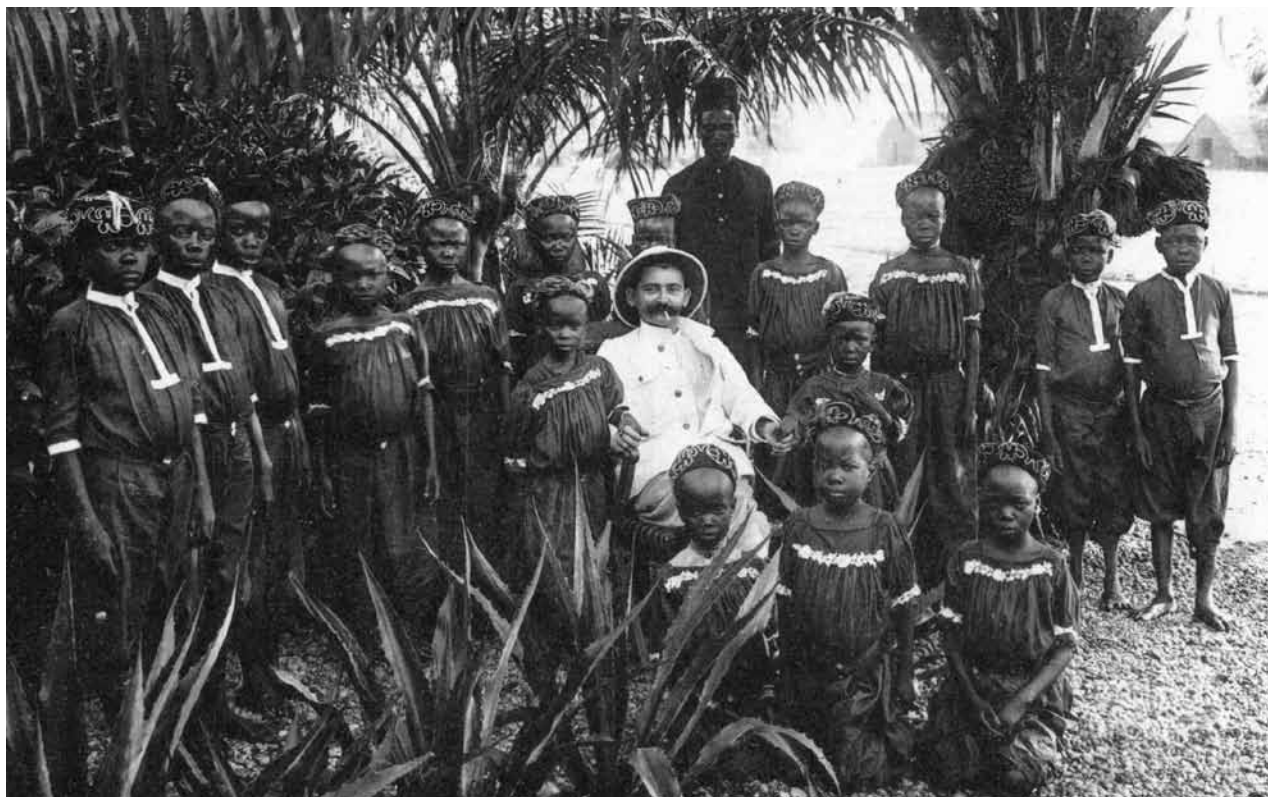
Les Lobala-Ngolo du versant de l'Ubangi connurent la même situation. Parmi les facteurs déterminants, citons les fuites sur la rive droite, moins riche en terres cultivables, le repli vers l'intérieur pour échapper aux poursuites des soldats, l'apport obligatoire de caoutchouc et de vivres au poste d'Imese.

Cette insécurité sociopolitique et économique alla jusqu'à faire disparaître définitivement certains peuples. Ainsi les Mbonzi, davantage que les Balobo, furent dans l'impossibilité de reconstruire leur groupe. Fortement réduits numériquement, ils ne purent faire face aux travaux exigés par la relance de l'agriculture. En outre, sommés de payer l'impôt au colonisateur, ils décidèrent de quitter la région et de s'établir chez les voisins.

#### *b. Les conséquences démographiques*

Les conquêtes coloniales et les activités des chefs imposés intensifièrent la capture des esclaves, qui étaient acheminés vers le fleuve Congo et le Bas-Ubangi. Nombre des esclaves qui venaient de la Haute-Ngiri, principalement des enfants, furent gardés dans divers groupements de la moyenne et de la basse Ngiri.

S'appuyant sur les chiffres relatifs aux esclaves libérés et à ceux gardés par les grands chefs, Mumbanza estime leur nombre à quelques milliers.



Ill. 12.13. Le commissaire de district de l'Ubangi avec des « enfants orphelins ». (« Enfants esclaves libérés »), 1910.  
Source : Thonner (1910 : planche 89).

L'analyse des services rendus par les esclaves aux maîtres libinza et baloi durant les deux premières décennies du xx<sup>e</sup> siècle tend à indiquer que la capture de ceux-ci fut, en fait, une opération peu payante. Mis à part ceux qui avaient servi de valeur dotale ou de simple moyen d'échange, les esclaves n'étaient pas soumis à des travaux utiles pouvant rapporter de l'argent à leurs maîtres. C'est pour cette raison que les grands maîtres utilisaient avant tout leurs esclaves pour le relèvement des villages. Vers 1912, le chef Mungembe fut le seul à pouvoir ouvrir quelques plantations de manioc dans sa nouvelle résidence de Bolongo (Registre des rapports du territoire de Bomana 1911-1916). L'ancien réseau commercial dominé par les Libinza ayant été en grande partie désorganisé, les esclaves ne furent pas non plus utilisés pour les expéditions commerciales. De plus, et heureusement pour eux, un timide mouvement de « libération » des esclaves entamé par l'Administration favorisa leur intégration plus rapide dans la communauté. Les premiers chefs administrateurs ne semblaient guère avoir été réellement préoccupés par le problème des esclaves dans la Ngiri, un problème connu pourtant de longue date. En 1911, le chef de poste de Bomana, Van de Weyer, écrivait dans son rapport que le trafic de petits esclaves était encore général jusqu'à l'embouchure de la Ngiri.

C'est en 1914 que l'administrateur du territoire de la Basse-Giri commença la libération des esclaves chez les Libinza. L'opération débuta dans la chefferie Bokambo dirigée par Molonga. Dans son rapport, M. Kraft écrivait :

« Les Libinza sont des grands trafiquants d'esclaves. Durant ma tournée chez eux, j'en ai délivré plus de deux cents et d'après les renseignements obtenus, il en reste encore des centaines entre leurs mains. Une partie de ces esclaves libérés ont, sur leur demande, été envoyés dans les missions : soit à Nouvelle-Anvers (mission catholique) soit à Bolonge (mission protestante). D'autres qui ne voulaient pas rentrer à leurs villages d'origine, ont été autorisés à s'installer près du poste de Bomana où ils sont actuellement occupés à se construire un beau petit village. Il serait préférable que ce village d'esclaves libérés reste sous la surveillance directe de l'autorité

territoriale et ne soit pas placé sous l'autorité du chef investi. Ceci pour empêcher tout abus. Ces esclaves libérés proviennent généralement du territoire de la Haute-Giri et surtout de la chefferie de Monia. Ce sont la plupart de jeunes garçons et filles dont plusieurs ne connaissent ni leurs parents ni leurs villages, ayant été esclaves très petits. Les motifs pour lesquels ils auraient été pris, ils les ignorent en général, mais beaucoup disent qu'ils ont été pris pour rien dans les rafles que le chef Molonga avec ses pistonniers faisaient dans les villages placés sous sa direction. Dans tous les cas, ils déclarent tous avoir été amenés dans la région de "Libinza" par Molonga même ou les gens qui l'avaient accompagné à Monia » (Registre des rapports du territoire de Bomana 1911-1916 ; Rapport sur le voyage dans les chefferies Bokambo et Bosesera du 20 septembre au 10 novembre 1914).

Il aurait été intéressant de suivre la situation des esclaves chez les Libinza du Nord intégrés dans le territoire de Bomana. Mwamenziba, le successeur de Loweya et Mumbele, de Mampoko, avaient conservé un grand nombre d'esclaves dans leurs villages, mais en les laissant en « liberté ». Mumbanza n'a pas trouvé de rapport administratif parlant d'une action concertée entre Bomana et Bomboma, mais les chefferies de Molonga et de Mwamenziba étaient voisines. Il est dès lors probable que Molonga renvoyait momentanément ses esclaves chez Mwamenziba pour les mettre hors de portée de l'Administration de Bomana. Quoi qu'il en soit, tous les grands chefs imposés gardèrent de nombreux esclaves, qui furent intégrés dans les familles. Ces esclaves ne voulurent plus de la « libération » après les années 1920, préférant rester dans les milieux où ils avaient grandi. Chez les Likoka-Ntanda du groupe Bodjinga, l'administrateur J. Lemaire observait, en 1924 :

« Les autres sont des esclaves faits par Molonga de Bosesera chez les Monia, lorsqu'il fut placé par les Européens comme chef de cette région. Au moment de la libération des esclaves par l'administrateur de Bomana, il se hâta de les vendre aux Lokoka où ils étaient en sécurité car le Blanc ne pénétrait pas encore chez eux. [...] Ils sont bien



traités et refusent leur liberté. « Nous avons grandi ici, nous voulons y mourir ». L'un d'eux, esclave de guerre saisi lors d'une guerre contre les Bonkula s'est enrichi par son travail, possède 3 femmes et une nombreuse famille » (Lemaire 1916).

L'esclavage, les massacres et les mouvements de population liés aux guerres que se livraient les peuples, de même que ceux liés à l'occupation européenne eurent pour conséquence que certaines zones virent leur population augmenter considérablement, tandis que d'autres étaient dépeuplées, si pas complètement abandonnées. Parmi les zones les plus peuplées durant la première décennie du xx<sup>e</sup> siècle, il y a la vallée de la Ngiri (apport des esclaves), la crête de partage des eaux Ngiri-Ubangi (refuge des populations en provenance des versants de la Ngiri et de l'Ubangi) et la rive droite de l'Ubangi (refuge des populations en provenance de la rive gauche). Quant aux zones dépeuplées, citons la forêt de l'entre rivière Ngiri-fleuve Congo, le versant de la Ngiri (destruction et dispersion de petits îlots de populations), la rive droite de la Ngiri (fuite des populations et prélèvement d'esclaves), la rive gauche de l'Ubangi (fuite des populations vers l'autre rive).

D'autres mouvements de population furent observés après les années 1913, parfois peu avant. La fin des guerres permit le rétablissement des villages, sans que cela soit toujours dans le sens du retour à l'ancien site. Désormais, il y eut une assez forte concentration de l'habitat. La population, sensiblement diminuée, se rassembla dans les lieux stratégiques et abandonna plusieurs anciens sites. Ce phénomène est perceptible chez les Likoka-Ntanda. Vers les années 1920, les grandes agglomérations d'autrefois ne comptaient plus que deux ou trois petits villages rassemblant les survivants. Cette situation, que Vandevenne présente comme très ancienne chez les Lobala, fut surtout consécutive à la période des grands troubles :

« Un clan en voie de disparaître se rapproche du voisin. Comme partout, on retrouve ici la contraction des collectivités. Les villages abandonnés sont fort nombreux. Ce fait semble constituer une preuve solide de la régression ancienne de la population ; elle est d'ailleurs confirmée par les enquêtes statistiques » (Vandevenne 1928).

### c. Les conséquences politiques

Les rapports administratifs de l'époque coloniale fournissent peu de renseignements sur les conséquences politiques des conquêtes menées par les Européens et leurs auxiliaires devenus les nouveaux chefs locaux. Il faut, pour trouver de telles informations, principalement suivre l'évolution des règnes des individus qui devinrent de puissants chefs locaux.

Mumbanza fait remarquer que les chefs-lieux où résidaient les chefs imposés ne furent jamais installés au milieu de territoires occupés et que ces chefs-lieux connurent même une certaine mobilité. Dans la chefferie Loweya, devenue plus tard la chefferie des Libinza, relevant du territoire de Bomboma, la première capitale fut Bonyange, chez les Ewaku. À ce moment, les Libinza étaient chargés de soumettre Djando et les autres peuples proches : les Bondanga (Ebudu), les Lingonda, etc. Après la révolte des Ewaku, Mwamenziba installa sa capitale à Bonyanga, au confluent de la Ngiri et de la Moanda. De Bonyanga, il lui était possible de contrôler tous les Libinza du Nord.

### La contestation des premiers chefs imposés

La fin du régime des chefs imposés fut avant tout l'effet des réactions locales plutôt que de celle de l'Administration. Rappelons que les chefs imposés de l'Ubangi avaient été investis sur la base du décret de 1906. Avec le décret de 1910, qui ne fut mis en application qu'en 1914, tous les chefs imposés furent maintenus, même si parfois leurs vastes chefferies avaient été réduites. Même après la Première Guerre mondiale, lorsque l'exploitation du Congo belge exigea l'élimination des chefs imposés et le retour aux chefs plus ou moins légitimes et acceptés par leur société, les anciens guerriers bénéficièrent encore de l'appui des Européens, mais dans les limites des nouvelles chefferies.

La lutte contre les chefs imposés fut menée sous la direction de quelques hommes braves, originaires « des régions conquises », qui s'appuyèrent à la fois sur les masses et sur l'Administration pour se libérer. Ces « leaders » devinrent à leur tour des chefs imposés de la « nouvelle génération coloniale ».

Suivons, ci-dessous, les parcours de Molonga et de Loweya, dont les régions occupées sont intégrées dans l'actuel district du Sud-Ubangi<sup>90</sup>.

### La fin de Molonga

Sur la haute Ngiri, la résistance des Bamwe et des Ndolo grandit au fur et à mesure que Molonga et ses hommes sévissaient avec la plus grande énergie. Motengo, originaire de Moya, fils d'Ekwakola, fut le leader de cette résistance contre la domination des Libinza. Motengo avait rallié à sa cause l'autorité européenne qu'il informa de la situation de mésentente avec Molonga. Face au danger de désordre qui s'annonçait dans la région, Molonga reçut l'ordre du commissaire de district des Bangala, rencontré au cours de sa tournée de repréailles, de cesser toute altercation et de retourner dans sa région d'origine, parce qu'il n'était plus accepté.

De retour chez les Libinza avec ses collaborateurs, Molonga restait cependant encore utile à l'État. Il conserva sa médaille. La région des Libinza était alors partagée entre Mwanenziba (cf. *infra*) et Mungembe. Malonga ne rentra pas à Boselela, mais préféra s'installer à Bokambo (situé à la limite nord de la chefferie Bosesera), dans l'espoir d'avoir une partie de la région à diriger. En septembre 1913, soit plus de six mois après le retour annoncé de Molonga dans son village d'origine, le chef de poste de Bomana déclarait ne rien savoir à propos de la décision prise concernant l'emploi de ce chef (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1911-1916, rapport du 3<sup>e</sup> trimestre). Pendant ce temps, Malonga et ses hommes, pour la plupart originaires de Bonyenge, de Bosesela et de Bokambo, se mirent à inciter la population à la révolte contre le sous-chef Mohila de Mobusi, duquel dépendaient les villages Bokambo et Bonyenga. L'incident le plus important eut lieu en mars 1913, lorsque le chef de poste de Bomana, Van de Weyer, fut attaqué par les pistonniers à Bongenye. Le chef de poste s'y rendait pour rétablir l'ordre perturbé, parce que la population de Bangenye ne voulait plus obéir au chef Mohila.

90 Nous ne suivons pas, par exemple, la fin de Nzamba et de Mumbembe, *alias* Monoko na Ntaba, qui ont régné dans les régions en dehors du district du Sud-Ubangi. Cf. Mumbanza (1980 : 636-638).

Après la fusillade, les auteurs de l'attaque furent arrêtés et déférés au parquet de Coquilhatville. Pour M. Van de Weyer, cette attaque était le signal d'un mécontentement à l'égard des Blancs.

« La sous-chefferie Mobusi : chef Mohila a été en désorganisation complète à cause de la présence du chef Molonga avec ses pistonniers. C'est (eux) aussi qui par leur exemple et instigations ont excité les indigènes de Bongenie à la révolte. L'intervention de Mr le chef de secteur a mis la région immédiatement en paix. J'aurais cependant voulu porter à l'attention de Mr le chef de secteur qu'une répression sévère était nécessaire pour le maintien pacifique futur de la région ici. Certes, la diplomatie est un facteur puissant de paix, dans les contrées où les indigènes n'ont encore eu que peu ou pas de rapports avec les Blancs. Mais il s'agissait ici d'indigènes, des pistonniers au service d'un chef trop conscient de l'acte qu'il a posé, que pour mériter une excuse quelconque. Ils ont cru pouvoir agir par la force, c'est donc par la force que j'aurais voulu voir réprimer cette révolte, qui, sans une riposte immédiate, aurait suffi pour provoquer un soulèvement général de toute le Giri. Malgré leur apparence flatteuse et sournoise, les habitants de Bokambo, Bongende, Wambala (voire même Bosesera), Molonga, Wanza, Botongolo, Niongo (ne relevant aucun village d'intérieur) n'attendent que l'occasion propice pour se débarrasser de nous. Il est grand temps de s'occuper sérieusement de la réorganisation de la sous-chefferie de Mobusi pour conserver au Blanc le prestige qu'il s'est acquis antérieurement dans la Giri » (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1911-1916, rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 1913).

Notons que depuis 1911, les Libinza commençaient à s'opposer à la domination du Blanc de manière systématique. Leur audace se limitait, cependant, à contester l'autorité du chef de chefferie et à fuir le Blanc. Au besoin, ils se montraient courtois à son égard pour ne pas s'attirer d'ennuis. On peut lire dans un rapport administratif de 1911 :

« Une sérieuse réforme s'impose par le rétablissement politique. Tous les chefs de village d'une certaine importance se sont affranchis visible-

ment de l'autorité de Mongembe, quoique à mon égard ils se comportent assez favorablement. Mais étant bien imbus de l'idée que personnellement je n'ai aucun recours contre eux et que d'autre part Mongembe n'ose s'imposer, ils se livrent avec un sans-gêne épatant à leurs ripailles réciproques » (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1911-1916, rapport du 4<sup>e</sup> trimestre 1913).

Molonga, qui était à leur « service » depuis quinze ans, connaissait bien la force des Blancs et n'avait guère l'intention de les chasser de la région. Les armes et les munitions qu'il possédait encore ne lui auraient pas permis de soutenir une guerre contre eux. Ce qu'il cherchait, c'était de prendre la place du chef Mohila. Son but sera atteint en mars 1914, lorsqu'il deviendra le chef de la nouvelle chefferie Bokambo. Mohila ayant été destitué, les troubles cessèrent.

La nouvelle investiture de Molonga lui attira des opposants. Ces derniers étaient issus, pour la plupart, des rangs des anciens pistonniers ou *capitas* ayant travaillé avec un chef imposé. Eux aussi réclamaient leur part de pouvoir. Ainsi Motengo, de Monia, qui avait réussi à évincer Molonga, après l'avoir accompagné pendant plusieurs années en qualité de *capita* dans ses nombreuses campagnes, rêvait lui aussi de devenir le grand chef des populations de la haute Ngiri. Au cours de l'année 1913 et jusqu'à son investiture, le 27 avril 1914, comme chef de Monia, il essaya de se présenter comme le chef de tous les Bamwe. En 1917, alors que les Bamwe et les Djando avaient déjà des chefferies autonomes depuis 1914, l'administrateur du territoire de Budjala, M. Macart, proposa la création de la grande chefferie Giri-Monia englobant les Djandu (trois sous-chefferies : Lokay, Molunga et Ma'boko) et les Bamwe (six sous-chefferies : Bamwe-Sud, Lifunga, Bomola, Likata, Mundongo, Bamwe-Nord, Limpoko). À ces sous-chefferies devaient s'ajouter celles de Moniongo, Lisombo, Lianga et Tandu encore insoumises. Selon Mascart, « Motengo deviendrait chef de tous les Giri du territoire, comme le fut Molonga ». Sept mois plus tard, toutes les sous-chefferies étaient élevées au rang des chefferies autonomes dont Motengo recevait la surveillance :

« Les sous-chefferies des Djandu (Lokay-Molunga et Ma'boko), des Bamwe-Sud et des

Lifonga sont constituées en chefferies indépendantes. Toutefois, le chef Monia Motengo, vu ses capacités, les services qu'il rend, aura sous sa surveillance ces cinq chefferies. Cette mission de surveillance ne lui est dévolue qu'à titre personnel » (Mascart 1917).

À Bokambo, Molonga dut faire face à un groupe de pistonniers qui s'appuyaient sur la population afin de le chasser de ce village dont il n'était pas originaire. Le plus actif des opposants était Makengeta, qui avait été pistonnier sous Loweya (cf. *infra*) et sous Molonga. Il voulait chasser Molonga et le remplacer. Le rapport politique du territoire de Bomana de 1916 évoque cette opposition :

« L'ordre public dans la chefferie Bokambo a été très troublé pendant l'année écoulée par les agissements des nommés Makengeta et Losango du village Bokambo contre leur chef. Au mois de mai, l'autorité territoriale européenne était obligée d'intervenir. Makengeta et Losango ayant attiré quelques indigènes pour leur partie, cherchaient à faire partir le chef Molonga de la chefferie. Le décret du 3 juin 1906 a été appliqué à l'égard de ces gens. Cependant, Makengeta et Losango revenus de Lisala en octobre ont recommencé à inquiéter leur chef. Une demande de relégation vient d'être introduite contre eux » (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1916-1931, rapport 1916).

Au courant du second trimestre de l'année 1917, Makengeta fut amené à Lisala pour y être mis à la disposition du parquet. M. Stalmans, qui se montre satisfait de l'amélioration de la situation, dit : « La relégation de Makengeta aurait une influence heureuse sur les Libinza. Actuellement tout est calme à Bokambo » (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1916-1931, rapport 2<sup>e</sup> trimestre 1917). Mais Makengeta ne tarda pas à revenir et il poursuivit son opposition. En 1920, le mécontentement devint général dans tous les villages de la chefferie. Le commissaire de district des Bangala demanda enfin à Molonga de retourner chez lui à Bosilela. Makengeta revendiqua – et obtint – la médaille de chef l'année suivante (Lemaire 1921). Dans le premier rapport sur sa gestion, il est

noté : « Chefferie Bokambo, chef Makengeta. Jeune et énergique, mais encore légèrement maladroit parce qu'élève de l'ancienne école des chefs Loweya et Molonga qu'il servait comme pistonnier. Cette chefferie se ressent encore des convulsions de l'ancienne administration du chef Molonga qui n'était qu'un intrus et un brigand » (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1916-1931, rapport du 3<sup>e</sup> trimestre 1921).

Désormais sans pouvoir, Molonga se donna la mort en s'empoisonnant vers septembre 1920. (Registres des rapports politiques du territoire de Bomana 1911-1916 et 1916-1931).

### *La destitution de Loweya*

En 1908, Loweya avait été investi chef de la chefferie portant son nom. Mais vers 1909, les natifs du groupement Ewaku de Bonyange, sous la conduite de Bongombola, se plainquirent des agissements des Libinza auprès de l'Administration à Bomboma.

La destitution de Loweya dans la Moanda se passa plutôt de manière pacifique. Ce sont les autochtones de Bonyange qui menèrent le mouvement de contestation. Pour la petite histoire, le chef Lopota de Bonyange avait été tué d'une balle lors des incursions des Libinza. Puis les Ewaku de Bonyange avaient tué deux pistonniers et une femme. Loweya soumit alors le village et occupa Bonyange, après avoir perpétré des sévices sur sa population. Les Ewaku tentèrent de s'attirer la sympathie de Loweya en lui offrant des hommes pour attaquer les Djandu et les autres peuples de la Moanda, mais leur rancune n'avait pas disparu. Bongombola comprit que la libération du joug des Libinza ne pourrait se faire qu'avec l'appui de l'autorité européenne. Il quitta son village pour s'installer à côté du poste de Bomboma où il ne cessa de plaider la cause des siens. À Bonyange même, c'est Nguma qui se chargea de chasser les Libinza. L'occasion fut trouvée lorsque Loweya, étant tombé malade, regagna sa région d'origine pour s'y faire soigner. Son frère Mwamenziba, qui lui avait succédé, partit un moment pour assister son frère mourant. Mwanabai et Lizenga, s'en retournèrent chez eux. Craignant l'attaque des Libinza sous la conduite de Mwamenziba, Bongombola informa l'autorité européenne de Bomboma. Celle-ci empêcha Mwamenziba de revenir à Bonyange. C'est ainsi que Bongombola devint chef à Bonyange.

Chassé de Bonyange, Mwamenziba n'avait cependant pas tout perdu du contrôle de sa vaste chefferie constituée en grande partie de groupes bobaka, bondongo et botoko depuis la basse Moanda jusqu'à Limanya. Mwamenziba rechercha une nouvelle résidence à partir de laquelle il pourrait encore diriger la population de sa chefferie, dont les Libinza du Nord qui le contestaient aussi. Son choix se porta sur Bonyanga, à l'embouchure de la Moanda. Ce poste présentait pour lui un réel avantage, non seulement parce qu'il était au centre de la chefferie, mais aussi parce qu'il lui permettait de contrôler le passage, en amont comme en aval, de la Ngiri, de même que de la Moanda. Mwamenziba pouvait encore compter sur ses pistonniers recrutés dans les villages environnants. Il voulut utiliser ceux-ci dans des expéditions (qui s'avèrent infructueuses) contre les Ngili et pour tenter de faire prévaloir son autorité sur la partie de la Moanda dont il venait de perdre le contrôle direct. Cette seconde opération déclencha le mouvement assez long qui le ramena à Bombenga, son village natal, en 1928 (Lardinois 1929).

Le chef Matamandjima de Bondongo fut le plus grand opposant de Mwamenziba. Il avait commencé sa carrière « politique » comme pistonnier dans la haute Ngiri avec Molonga. Après s'être installé provisoirement à Limpoko, Matamandjima avait été chargé de surveiller les autochtones de Bokala, entre Limpoko et Musa. Dès son retour dans sa région natale, il s'opposa à l'exploitation dont les siens étaient l'objet de la part de Mwamenziba. Ayant causé des difficultés au chef investi, il fut relégué à Kakata et à Boso-Djamba, avec certains de ses compagnons. Après l'intervention de leurs épouses qui avaient rencontré le commissaire de district pour lui expliquer les raisons de l'arrestation de leurs maris, une enquête fut menée. Ils purent rentrer dans leur village. Matamandjima qui, vers 1919, avait déjà reçu la médaille de sous-chef pour les villages Bondongo, Nzenze et Likata, réussit à monter les Nkoto de Bobaka et de Botoko contre Mwamenziba. Ce dernier se retira dans son village natal, à Bombenga, et sa grande chefferie fut divisée en quatre nouvelles chefferies (Rapport d'enquête sur la chefferie Kutu-Aval, territoire de Bomboma 1928). S'il conserva sa médaille de chef jusque dans les années 1940 (Rapport d'enquête sur la chefferie Kutu-Aval, territoire de Bomboma, 1928), il ne fut cependant plus, sous son contrôle, que deux villages.



### 2.3. LES CHEFFERIES MIXTES

D'après J. Mumbanza, la notion de chefferie était inconnue de l'organisation sociopolitique des peuples de l'entre Ubangi-fleuve Congo. Son introduction fut à l'origine d'une grande confusion dans la région. Les chefferies créées le furent presque partout de manière arbitraire. Elles étaient toutes hétérogènes et la plupart susciterent d'énormes problèmes de fonctionnement. Si, en raison des multiples réactions de la population, l'Administration fut contrainte de suivre (du moins dans une certaine mesure) certains des principes qui avaient régi l'unité politique avant la pénétration européenne, elle usa, dans l'ensemble, de pression en attribuant aux chefs un nouveau rôle.

Dans la partie de l'Ubangi où l'occupation européenne fut tardive, les chefs des régions déjà acquises à la cause des Blancs reçurent des chefferies qui s'étendaient bien loin à l'intérieur. Ces chefs « imposés » avaient pour mission de ramener les parties non soumises de leur chefferie à la « légalité ». Dans ces régions de l'intérieur, les sous-chefferies, puis les chefferies furent constituées à mesure que les populations acceptaient de se soumettre, tout en réclamant, cependant, une « autonomie ». Ainsi, la résistance des autochtones fut-elle détournée de l'Européen et se concentra sur les chefs imposés. Les peuples des bords des rivières voulurent soumettre ceux de l'intérieur à leur autorité, tandis que ceux de l'intérieur contestaient cette autorité parfois de façon brutale. La lutte fut donc engagée entre les peuples de la région qui en appelèrent à l'arbitrage du Blanc. Sur les bords de l'Ubangi, comme sur les bords de la Ngiri, l'organisation politico-administrative commença par de vastes chefferies mixtes, dominées par les groupes vivant le long des rivières.

Cependant, à peine avait-on créé chez les Libinza des petites chefferies jouissant de l'autodétermination que les administrateurs commencèrent à se plaindre des agissements de « petits roitelets » à leur égard aussi bien qu'à celui de la population. Aussi le système des secteurs fut-il installé en 1924 (Franck 1924 : 95-98). Le premier secteur fut celui des Libinza. L'administrateur Delobbe justifiait ainsi cette création :

« Il y fut également constitué un secteur Libinza pour les palabres indigènes. Les réunions en seront bimensuelles et tous les chefs et notables seront tenus d'y assister. Elles se tiendront à Mobusi et

Mohila en aura la présidence. La partialité dans les palabres que j'ai été amené à constater de la part de certains chefs investis non coutumiers m'a décidé d'adopter cette mesure. C'est ainsi que récemment le chef de Bongenie, après avoir reçu une redevance pour trancher une palabre de femme, la trancha tellement mal qu'il s'attribua cette dernière sans plus » (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1916-1931, rapport du 4<sup>e</sup> trimestre 1924).

L'organisation des Likoka-Ntanda posait, à la même époque, d'énormes difficultés. Les trois principaux groupements, qui n'avaient jamais formé d'unité politique ni même de simple alliance militaire, ne voulaient pas d'un chef commun. Les Bodjinga contestaient le chef Nzanga du groupement Iboko ; quant au groupement Molombe-Nzungu, appuyé par les gens d'Itema, il voulait élever Mwekele, leur fils, à la tête de la chefferie. À Iboko même, se faisaient jour des conflits entre les fractions qui soutenaient des candidats différents. Ainsi pendant près de quatre ans, les Likoka n'eurent-ils pas de chef investi. Il fallut l'intervention de Mohila, le chef de secteur, pour décider l'administrateur de Bomana à imposer un chef. L'administrateur Delobbe, dans un rapport de 1925, précise, au sujet des conflits de pouvoir chez les Likoka :

« Des tiraillements existent entre les divers clans likoka. Djanga, [le chef] coutumier n'est pas reconnu par les Bodjinga, sous prétexte qu'originaire d'Ikobo ; Ikobo, sous les instigations de Nyaiyongwa, capita de Libasi, ne veut pas non plus Djanga comme chef, mais voudrait voir investir Nyaiyongwa, plus jeune. En réalité chaque clan voudrait une médaille, ne voulant pas relever d'un autre clan. Cette chose est impossible. Je prévois de grandes difficultés pour leur donner un chef. Ces indigènes sont très entêtés. L'avenir nous dira si la relégation de l'un ou l'autre capita ne sera pas le seul moyen de les amener à la raison » (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1916-1931, rapport du 3<sup>e</sup> trimestre 1925).

En 1928, les autorités du district discutaient de la possibilité de résoudre le conflit en créant au moins deux chefferies likoka. La première regrouperait les Ikobo et les Bodjinga sous l'autorité d'un chef plus dynamique que Nzanga, tout en écartant le prétentieux

Nyaiyongwa. La seconde allait réunir les groupements Bolebo-Nkungu, Bokondo et d'autres petits villages des environs, sous la direction de Mwekele de Bolebo. Mais à la fin de l'année 1929, on décida la création d'une seule chefferie avec Munsasa, du groupement Ikobo, comme chef, ayant son établissement principal à Indonga (Notes sur la chefferie Likoka 1929).

Les groupements lobala qui dépendaient, jusqu'en 1925, du territoire de Dongo, poste d'Imese, furent organisés en trois chefferies à partir de 1927. Les Lobala du Sud qui avaient appartenu à la grande chefferie de Buburu, furent détachés pour constituer la chefferie Lobala III (Vandevenne 1928).

En 1926, après une deuxième occupation militaire, la région des Ngili fut organisée en deux chefferies : la chefferie des Bodjaba et la chefferie des Bomboli. Cette réorganisation ne tenait pas compte de la mise en garde de l'administrateur J. Hainaux (c'est lui qui s'occupait de cette organisation) contre le fait que les Bodjaba n'étaient, selon lui, pas d'accord de reconnaître un seul chef. Aussi quatre groupements se disputèrent-ils la médaille, réclamant, au besoin, une chefferie indépendante. Les Bomboli, quant à eux, furent partagés en trois groupements aux tendances indépendantistes. Les deux chefs proposés puis investis ne reçurent jamais la reconnaissance de l'ensemble des autochtones. Il fallut de nouvelles réorganisations, en 1928 puis en 1931, pour obtenir des chefferies plus ou moins unifiées (Hainaux 1926). En ce qui concerne les Ntanda et les Lobala qui s'étendaient jusque dans la région de Dongo, ceux-ci n'avaient pu être organisés en chefferie avant leur rattachement au territoire de Bomboma. Ce n'est qu'en 1931 que l'administrateur J. Hainaux se chargea d'organiser la région en sept petites chefferies dont il comptait faire deux grands secteurs (Hainaux 1931).

La grande chefferie des Libinza du territoire de Bomboma connut le même sort que les autres chefferies mixtes. Les Ewaku de Bonyange avaient arraché leur autonomie par la force vers les années 1910. Quant aux autres Libinza, ils se mirent à réclamer la leur, malgré la création, en 1919, des sous-chefferies Ewaku, Kutu-Bondongo et Limania. Aussi, en 1928, malgré le soutien apporté par l'Administration coloniale à Mwamenziba (le chef de la chefferie), la grande chefferie Libinza fut-elle scindée en quatre petites chefferies. Le commissaire de district Bareau

proposait au gouverneur de la province de l'Équateur la réorganisation de cette région :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il résulte de l'étude de ces populations que le nom de "Libinza" qu'on leur attribue ne spécifie nullement qu'elles sont d'origine unique. Ce nom leur a été donné arbitrairement et signifie plutôt "riverains de la Giri". Cette chefferie telle qu'elle est constituée actuellement comprend 4 groupements bien distincts : les Kutu, les Waku, les Bombenga et Limania. Le chef actuel Momenziba est un chef imposé qui, s'étant rendu absolument impopulaire, n'est plus, depuis longtemps déjà, considéré par les natifs, autres que ceux de son groupe Bombenga. Les différents groupes se refusent à supporter encore le joug de Momenziba et revendiquent avec acharnement leur autonomie propre. Cet état de chose crée une véritable anarchie au sein de ces populations, anarchie qu'aucune mesure n'est parvenue à enrayer. Afin de remédier à cette situation qui se complique de jour en jour, je vous propose, Monsieur le Gouverneur, de faire droit aux revendications justifiées des natifs et créer 5 chefferies sur bases coutumières » (Lettre du commissaire de district Bareau au gouverneur de la province de l'Équateur 1928).

La chefferie de Monoko na Ntaba (ou Kutu-Amont) ne connut pas de grands bouleversements ; elle perdit toutefois la région des Balobo, qu'elle administrait, au profit de la chefferie Balobo-Est, en 1914. Cela ne signifie pas, pour autant, que tous les Nkoto étaient d'accord avec l'administration unique de leur région. Ces groupements trop faibles numériquement étaient, en fait, incapables de faire aboutir leurs revendications.

La situation fut moins grave sur la haute Ngiri après la suppression de la grande chefferie Giri dirigée par Molonga et l'échec de son rétablissement en 1917 sous la direction de Motengo. Tous les groupements Djandu et Bamwe furent organisés en chefferies indépendantes entre les années 1922 et 1927. Seuls les Lokutu, qui auraient dû être détachés de la chefferie Sombe depuis 1927, ne le furent qu'en 1931 (Lardinois 1931).

La région des Ndolo, située entre les rivières Ngiri et Moeko, connut une situation légèrement différente

de celle des Bamwe. Alors que les Ndolo de l'Ouest (Lisombo, Tandou, Lifunga et Bolondo) subissaient les attaques de Molonga, sans être inclus dans la grande chefferie des Giri, les Ndolo de l'Est (principalement les groupements Bokala et Mosange) étaient organisés en sous-chefferies dépendant des chefferies du fleuve. Bokala dépendait de la chefferie Engumba, ayant pour chef Bula, en aval de Mobeka. Edjumbu fut investi chef de la sous-chefferie Dolo-Botila en septembre 1915. C'est en 1920 que cette sous-chefferie relevant de Nouvelle-Anvers passa au territoire de Budjala. Plusieurs chefferies furent alors constituées dans toute la région en 1921 et 1922 (Hinjon 1922).

La constitution de petites chefferies dans l'ensemble de la région des Djandu-Bamwe-Ndolo traduisait pour l'État colonial une volonté de réduction ou d'émiettement du pouvoir. C'est pourquoi il y donna une réponse rapide en créant des conseils de secteurs, en choisissant, dans ces conseils de secteurs, des chefs qui pourraient devenir chefs de secteur, en créant les secteurs (Barreau 1926). Dans la région de Ndolo, le conseil de secteur fut créé dès 1926 et il fut proposé à Edjumbu d'assurer les fonctions de chef de secteur de la Dolo (Verdourt 1935). Pour la région des Djandu et des Bamwe, l'administrateur J. Hainaux proposait, à la même période, le groupement de toutes les chefferies en quatre secteurs :

« 1. Secteur Djandu, formé des chefferies Modjiba, Lokay, Ma'boko et Molunga, avec le chef Eba de la chefferie Modjiba, comme chef de secteur.

2. Secteur Tandou-Bamwe, formé des chefferies Sombe, Lifonga, Bomole, avec vraisemblablement comme chef de secteur, le chef de la famille Bondjale de Bomole, le nommé Lindomba.

3. Secteur Djandu-Bamwe, formé des chefferies Lipoko, Libobi, Mondongo et Likata. Le chef Matanyabengia de Libobi, semble tout indiqué pour être chef de secteur.

4. Secteur des Monyongo, composé uniquement de la chefferie Monyongo. J'ignore qui pourrait être chef de ce secteur, peut-être le nommé Nyadjoka qui est porteur de la médaille de sous-chef.

À part le secteur des Djandu, aucun secteur n'est susceptible d'être créé actuellement » (Hainaux 1927).

Les tensions, quelque peu apaisées par l'acquisition des médailles de chef, se ravivèrent cependant, dans une nouvelle lutte pour la direction des secteurs. Bien qu'ayant été jugée urgente par les autorités de la province de l'Équateur, la mise en place des secteurs sera lente et elle n'engrangerait que peu de résultats avant le décret de 1933, à l'exception du secteur Libinza dirigé par Mohila.

## RÉFÉRENCES

- « Au lac Ibanda et à la rivière Ngiri ». 1896. *La Belgique coloniale* II (48) : 576.
- Bulletin administratif*. 1913.
- « Le confluent de l'Ubangi et du Congo et la rivière N'Giri ». 1895. *La Belgique coloniale* I (6) : 52.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris-Bruxelles : Lebègue.
- De Rouck, R. 1947. *Atlas géographique et historique du Congo belge et des territoires sous mandat de Ruanda-Urundi*. Bruxelles : Éditions De Rouck.
- Dieu, L. 1946. *Dans la brousse congolaise (Les origines des missions de Scheut au Congo)*. Liège : Éd. Maréchal.
- Franck, L. (éd.). 1924. « Régions à petites chefferies ». In *Études de colonisation comparée*. T.1. Bruxelles : Bibliothèque Congo, pp.95-99.
- Lejeune, L. 1935. *Lothaire*. Bruxelles : Éditions de l'Expansion coloniale.
- Mountmorres, V. 1906. *The Congo Independent State. A Report on a Voyage of Enquiry*. Londres : Williams & Norgate.
- Mumbanza mwa Bawele. 1979. « La production alimentaire dans les marais de la Haute-Ngiri du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours ». *African Economic History* 7 : 130-139.
- Mumbanza mwa Bawele, J. 1980. Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (ca 1700-1930), 2 tomes, thèse de doctorat en histoire. Lubumbashi : UNAZA, campus de Lubumbashi.
- Ngbakpwa te Mobusa. 1986. Ubangi au début de l'occupation européenne. Une étude de la dynamique socio-économique (1884-1900), mémoire de licence spéciale en histoire. Bruxelles : ULB.
- Thonner, F. 1910. *Vom Kongo zum Ubangi. Meine zweite Reise in Mittelfrika*. Berlin : Reimer.

- Van Leynseele, P. 1979. Les libinza de la Ngiri. L'anthropologie d'un peuple des marais du confluent du Congo-Ubangi, thèse de doctorat en anthropologie. Leiden : Université de Leiden.
- Vangele, A. 1926. « Les origines de notre colonie ». *Congo* I : 544-545.
- Young, C. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Kinshasa-Kisangani-Lubumbashi-Bruxelles : Éditions universitaires du Congo-CRISP.

## Archives

- « Les recensements des non-indigènes ». *Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo*, 1897, 1898, 1899, 1900. Cf. Registre des rapports politiques du territoire de Bomana (1916-1931).
- Barreau. 1926 (6 septembre). « Lettre circulaire sur le programme d'action politique ». Lisala. Archives du territoire de Bomongo.
- Barreau. 1928 (13 juillet). « Lettre du commissaire de district Barreau au gouverneur de la province de l'Équateur ». Lisala. Archives du district à Gemena.
- Delgof, M. 1911. « Rapport sur le voyage effectué de Bomana poste à Giri sur la rivière Giri (chefferie Bomana) par le chef de poste du 15 au 25 août 1911 ». Registre des rapports politiques du territoire de Bomana (1911-1916). Archives du territoire de Bomongo.
- Delobe, J.B. 1926. « Rapport d'enquête sur la chefferie Bokongo, territoire de Bomana ». Archives du territoire de Bomongo.
- Dossier occupation région insoumise Giri du territoire de Bomana.
- Doyen. 1928. « Rapport sur la visite des populations Bodjaba-Bomboli dépendant du territoire de Bomboma ». Archives du district à Gemena.
- Guilmin, M., vicariat de Lisala. 1945 (1<sup>er</sup> septembre). « La guerre européenne et ses répercussions sur l'évolution religieuse du Congo belge ». Lisala. Kadoc, archives Scheut, O.II.c.2.12.4.
- Hainaux, J. S. d. « Rapport d'enquête sur la chefferie de Bikunda, territoire de Nouvelle-Anvers ». Archives du territoire de Bongo.
- Hainaux, J. 1922. « Notes sommaires sur les croyances et institutions familiales, sociales et politiques des indigènes du territoire de Nouvelle-Anvers ».

- Hainaux, J. 1926a. « Rapport d'enquête sur la chefferie Bodjaba, territoire de Bomboma ». Archives du district à Gemena.
- Hainaux, J. 1926b. « Rapport d'enquête sur la chefferie Bodjaba, territoire de Bomboma ». Archives du territoire de Kungu.
- Hainaux, J. 1927. « Rapport d'enquête sur les populations de la Haute-Ngiri (Djandu, Djandu-Bamwe, Tandou-Bamwe et Tandou), territoire de Bomboma. Archives du district à Gemena.
- Hainaux, J. 1931. « Situation politique de la région des Bomboli-Tanda-Lobala-Poko, territoire de Bomboma ». Archives du district à Gemena.
- Hinjon. 1922. « Rapport d'enquête sur la chefferie des Dolo-Bokala, territoire de Budjala ». Archives du district à Gemena.
- Lardinois, L. 1927. « Rapport d'enquête sur la chefferie des Bobo-Lite, territoire de Bomboma ». Archives du district à Gemena.
- Lardinois L. 1929. « Rapport d'enquête sur la chefferie Bombenga, territoire de Bomboma ». Archives du territoire de Bomongo.
- Lardinois, L. 1931a. « Étude d'ensemble sur la tribu Bamwe, territoire de Bomboma ».
- Lardinois, L. 1931b. « Rapport d'enquête sur la chefferie Lokutu, territoire de Bomboma ». Archives du district à Gemena.
- Lemaire, J.-C. 1916. « Étude ethnique de tout le groupement Likoka, territoire de Bomana ». Archives du territoire de Bomongo. Rapport aux Chambres 1916.
- Lemaire, J.-C. 1921a. « Rapport d'enquête sur la chefferie de Boerera, territoire de Bomana. Archives du territoire de Bomongo.
- Lemaire, J.-C. 1921b. « Rapport d'enquête sur la chefferie Bokambo, territoire de Bomana ». Archives du territoire de Bomongo.
- « Lettre du commissaire de district Barreau au gouverneur de la province de l'Équateur ». 1928 (13 juillet). Lisala.
- Mascart, M. 1917. « Rapport d'enquête sur la chefferie des Giri-Monia, territoire de Budjala ». Archives du district du Sud-Ubangi à Gemena.
- Missions de Scheut*. 1923. Scheut-Lez-Bruxelles : Congrégations du Cœur Immaculé de Marie (missionnaires de Scheut).
- « Notes sur la chefferie Likoka ». 1929 (31 décembre). Archives du territoire de Bomongo.



- « Rapport sur le voyage dans les chefferies Bokambo et Bosesera (20 septembre au 10 novembre 1914) ». 1914.
- « Rapport d'enquête sur la chefferie Bomboli, territoire de Bomboma ». 1926. Archives du district à Gemena.
- « Rapport d'enquête sur la chefferie Kutu-Aval, territoire de Bomboma ». 1928. Archives du groupement Kutu-Aval. Bongongo.
- Registres des rapports politiques du territoire de Bomana (1911-1916).
- Registre des rapports politiques du territoire de Bomana (1916-1931) :

- Rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 1913 ; rapport de 1916 ; rapport du 4<sup>e</sup> trimestre 1916 ; rapport du 2<sup>e</sup> trimestre 1917 ; rapport du 3<sup>e</sup> trimestre 1921 ; rapport du 4<sup>e</sup> trimestre 1924 ; rapport du 3<sup>e</sup> trimestre 1925.
- Vandevenne, H. 1928. « Rapport d'enquête sur la chefferie des Lobala, n° III, territoire de Bomana ». Archives du territoire de Bomongo.
- Verdourt, A.J. 1935. « Rapport d'enquête préalable à la création de secteur des Gens d'eau de la Dolo, territoire de Bujala ». Archives du district à Gemena.

## CHAPITRE 13

# ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SUD-UBANGI

### 1. CONSTITUTION DES TERRITOIRES ADMINISTRATIFS

Les pays occidentaux se partagèrent l'Afrique, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par des concessions mutuelles en zone d'occupation. Au nord du fleuve Congo, Léopold II, le roi des Belges, acquit la large bande de l'Ubangi et de l'Uele, le cours de l'Ubangi-Mbomu et la crête du Congo-Nil. Après la conférence de Berlin (1884-1885), la première division administrative fut opérée par le décret royal du 1<sup>er</sup> août 1888. Ce décret divisa le Congo en onze districts dont deux intégraient l'espace de l'actuelle province de l'Équateur : le district de l'Équateur, avec Coquilhatville pour chef-lieu, et le district de l'Ubangi-Uele, avec le poste de Bangala pour chef-lieu.

- Les limites du district de l'Ubangi-Uele étaient :
- au sud, le district de l'Équateur ;
  - au nord-ouest, la rivière Ubangi et la frontière septentrionale de l'EIC ;
  - le 23<sup>e</sup> méridien E de Greenwich (BO 1888 : 244).

Par le nouveau décret du roi du 17 juillet 1895 qui divisait l'EIC en quinze districts et créait un nouveau district des Bangala, le district de l'Ubangi-Uele fut supprimé pour donner naissance au district de l'Ubangi. Les limites de ce district reculèrent plus au nord. Elles étaient fixées de la manière suivante :

- « - le thalweg de l'Ubangi et du Mbomu depuis le 1<sup>er</sup> parallèle nord jusqu'au méridien 23° 30' E de Greenwich ;

- ce méridien jusqu'à sa rencontre avec la crête de partage des eaux de l'Uele, de l'Ubangi et des affluents de droite du fleuve Congo et de la Mongala ;
- la crête de partage des eaux de l'Ubangi et de la Ngiri, jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 1° N ;
- ce parallèle jusqu'au thalweg de l'Ubangi » (Des-camps : 349).

Libenge devint le chef-lieu du district de l'Ubangi. Ce district englobait l'actuel territoire de Libenge et d'infimes portions de ceux de Gemena et de Kungu ; le territoire de Budjala était intégré dans le district des Bangala.

En 1908, l'EIC devint le Congo belge. Le premier arrêté royal sur les limites des circonscriptions administratives de la colonie fut pris le 7 mars 1910. Avec la diminution du nombre de districts, passé de quinze à douze, le district de l'Ubangi fut maintenu, avec Libenge comme chef-lieu. Ses nouvelles limites étaient :

- « - le district des Bangala ;
- le thalweg de l'Ubangi depuis le parallèle 1° 30' de latitude N jusqu'au confluent du Mbomu et de l'Uele ;
  - la rive gauche de l'Uele jusqu'au méridien 23° 30' E de Greenwich ;
  - ce méridien jusqu'au district des Bangala » (BO 1910 : 249).

Les premières modifications de l'espace du district intervinrent avec le décret du gouverneur général du

17 avril 1890. Le district de l'Ubangi-Uele céda une partie de son territoire au district de l'Aruwimi-Uele. Il s'agissait de :

- l'espace compris entre le 23° méridien E de Greenwich à sa rencontre du fleuve Congo (rive droite, le confluent de l'Itimbiri et la rive

gauche de cette rivière jusqu'à sa rencontre avec le 23° méridien ;

- le poste de Yambinga et la région qui l'entoure dans un rayon de 25 kilomètres » (BO de l'EIC 1895 : 229).



III. 13.1. La maison du chef de poste à Libenge.  
(AP.0.0.1083, collection MRAC Tervuren ; photo Dubreucq.)



III. 13.2. Le commissariat de district à Libenge.  
(EP.0.0.13828, collection MRAC Tervuren.)

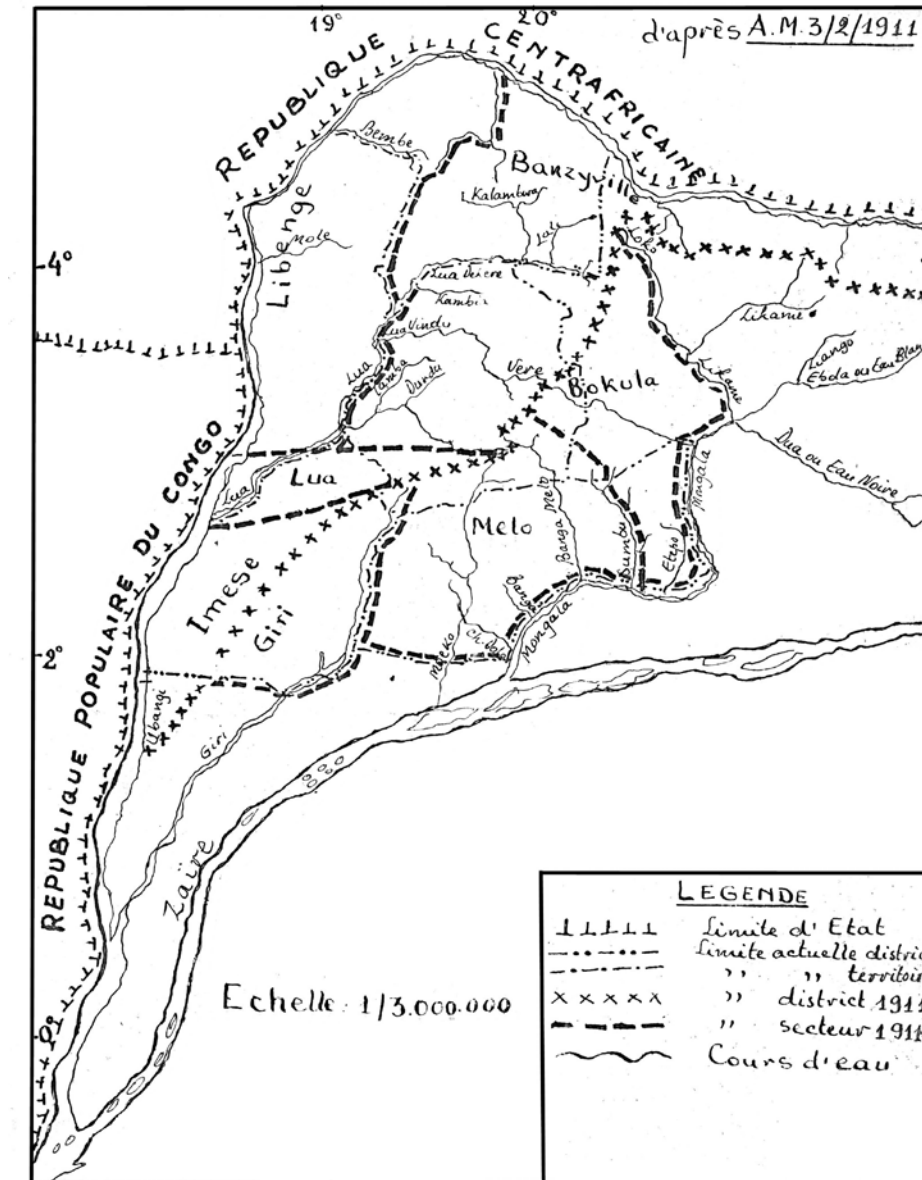
Les textes officiels sur l'organisation du district de l'Ubangi antérieurs à l'arrêté ministériel de 1911 n'ont pu être retrouvés. Toutefois, selon F. Goffart (1908 : 284-288), cet espace comportait des secteurs et des postes :

- secteur Libenge, chef-lieu Libenge : postes : Mokwange et Duma
- secteur Imese, chef-lieu Imese :
- secteur Lua, chef-lieu Ekuta : poste : Bwado

- secteur Giri, chef-lieu Musa : postes : Kutu, Bomboma et Bosesera (transit).

Le 3 février 1911, un arrêté ministériel divisa le district de l'Ubangi en cinq secteurs :

- le secteur Imese, chef-lieu Imese ;
- le secteur Lua, chef-lieu Ekuta ;
- le secteur Libenge, chef-lieu Libenge ;
- le secteur Banzyville, chef-lieu Banzyville ;
- le secteur Yakoma, chef-lieu Yakoma.



III. 13.3. District du Congo-Ubangi en 1911.  
Source : Kajiybwami (1973-1974).



Le 1<sup>er</sup> mai 1911, deux de ces secteurs, Libenge et Lua, furent subdivisés en postes d'ordonnance.

Le secteur Libenge comptait trois postes (Libenge, Mokoangi et Duma) et celui de Lua deux (Ekuta et Bwado).

En application de l'article 3 de l'arrêté royal du 28 mars 1912, et à la suite de l'ordonnance du gouverneur général du 1<sup>er</sup> février 1913, le district de l'Ubangi fut divisé en sept territoires : Bosobolo, Imese, Libenge, Zongo, Yakoma, Bwado et Banzyville.



III. 13.4. Le camp des soldats à Libenge en 1913.  
(AP.O.0.12165, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913.)



III. 13.5. La maison du chef de poste à Zongo en 1913.  
(AP.O.0.12274, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913.)

Le retard pris dans l'application de l'arrêté de 1912 et de l'ordonnance de 1913 s'explique par l'éclatement de la Première Guerre mondiale. Les limites du district du Congo-Ubangi furent établies comme suit :

« - à l'est : la limite de la province de l'Équateur jusqu'à la crête du versant de droite des eaux de la rivière Lulonga-Lopori ;

- à l'ouest et au nord : la frontière du Congo belge depuis l'embouchure de la Ngiri jusqu'au confluent de l'Uele et du Mbomu ;

- au sud : la crête du versant de droite des eaux de la rivière Lulonga-Lopri jusqu'à l'embouchure de celle de la Ngiri dans l'Ubangi » (BA 1932 : 195).

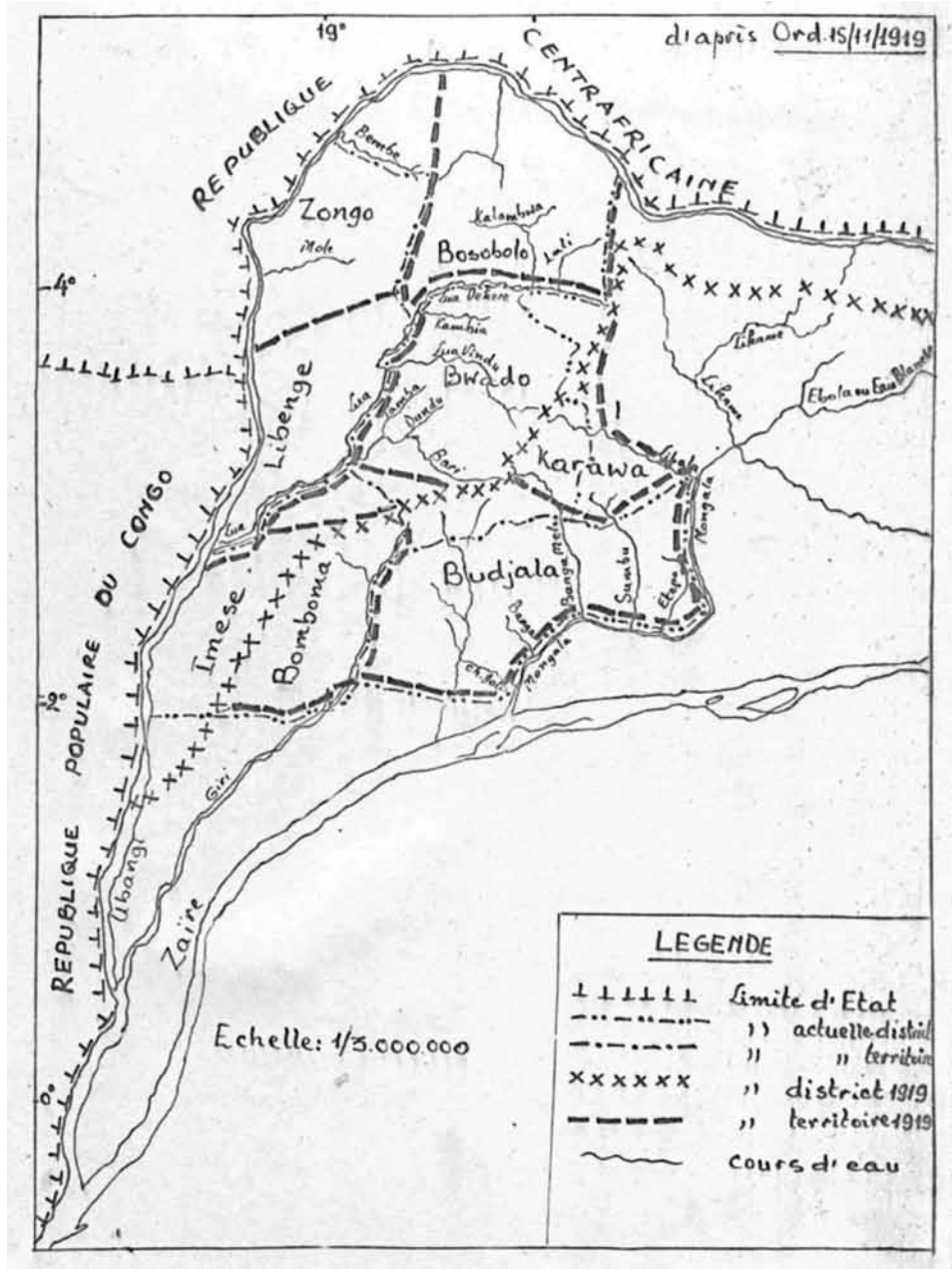


III. 13.6. District du Congo-Ubangi en 1913.  
Source : Kajjibwami (1973-1974).



Par l'arrêté royal du 28 juillet 1914, le district de l'Ubangi intégra le vice-gouvernement général dénommé « vice-gouvernement général de l'Équateur » (ou province de l'Équateur), qui

comprenait les districts du Lac Léopold II, de l'Équateur, de la Lulonga, des Bangala et de l'Ubangi. Son organisation par arrêté royal aura lieu le 20 août 1917.



III. 13.7. District du Congo-Ubangi en 1919.  
Source : Kajiywami (1973-1974).

Le 23 mars 1918, le chef-lieu du territoire de Bwado fut transféré à Kalo et le 28 mai 1920, celui du territoire d'Imese fut transféré à Dongo.



III. 13.8. Coin du poste à Dongo en 1913.  
(AP.0.0.12169, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913.)

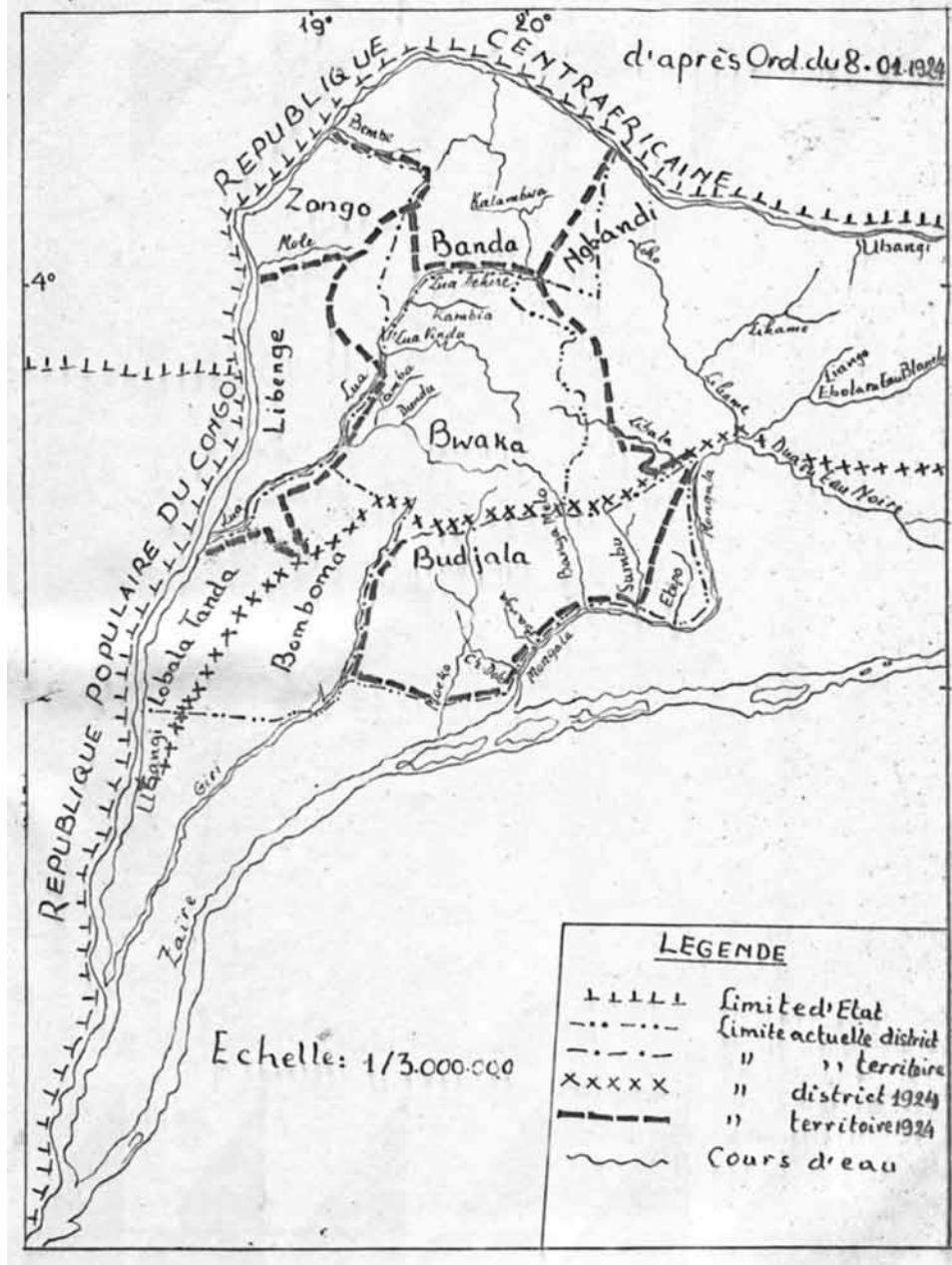


III. 13.9. Factorerie Sjögreen & Cie à Dongo en 1913.  
(AP.0.0.12170, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913.)



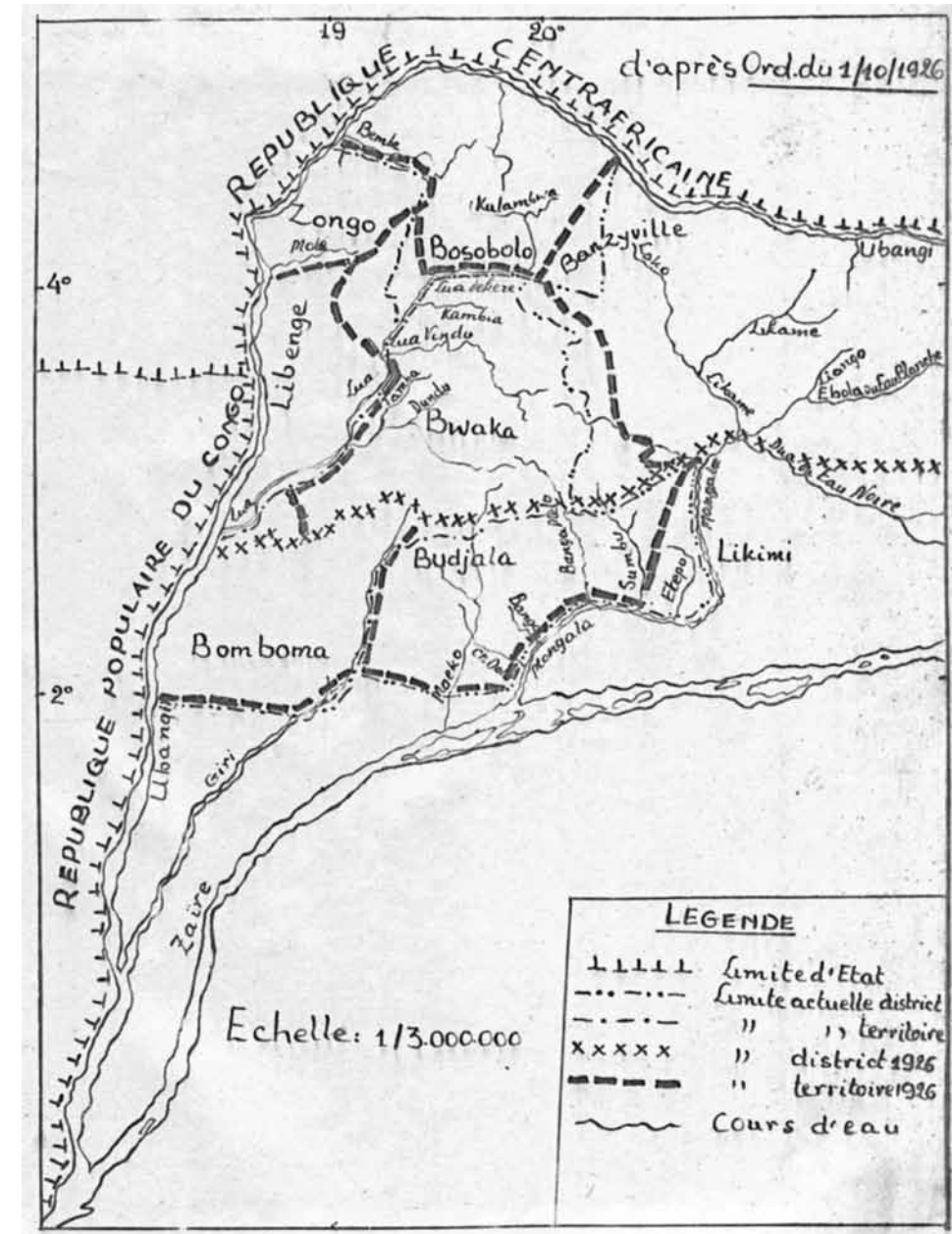
L'ordonnance du 8 janvier 1924 maintint les sept territoires du district de l'Ubangi, mais en changeant la dénomination de deux d'entre eux : Bosobolo devint le territoire des Banda, avec Bosobolo comme chef-lieu, et Imese devint le territoire des

Lobala-Tanda, avec Dongo pour chef-lieu. Ces deux territoires prirent les noms de leurs peuples majoritaires. Le territoire de Bwado fut supprimé et remplacé par celui des Bwaka, avec Gemena pour chef-lieu.



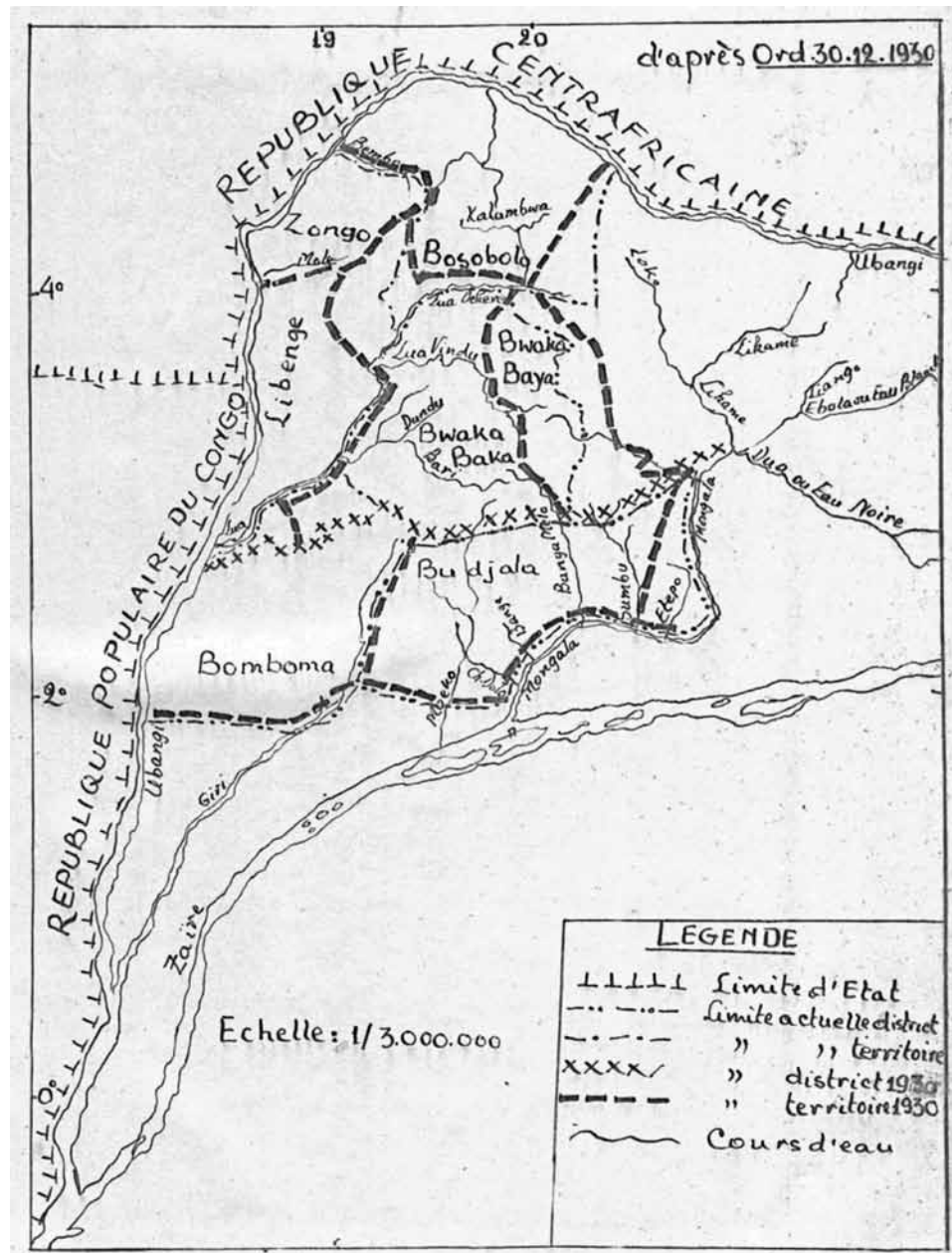
III. 13.10. District du Congo-Ubangi en 1924.  
Source : Kajiybami (1973-1974).

Le territoire des Lobala-Tanda fut supprimé le 1<sup>er</sup> octobre 1926.



III. 13.11. District du Congo-Ubangi en 1926.  
Source : Kajiybami (1973-1974).

En 1928, le territoire des Bwaka fut scindé en deux territoires distincts, celui des Bwaka-Baya et celui des Bwaka-Baka.



III. 13.12. District du Congo-Ubangi en 1930.  
Source : Kajiywami (1973-1974).

Le 1<sup>er</sup> juin 1932, le district de l'Ubangi fusionna avec celui des Bangala. L'ensemble fut dénommé « district de l'Ubangi-Congo », avec Lisala pour chef-

lieu. Le 1<sup>er</sup> novembre 1932, le district de l'Ubangi-Congo prit le nom de « Congo-Ubangi ». Le nouveau district fut divisé en neuf territoires :

Nom des territoires	Chef-lieu du territoire
Territoire de la Giri	Bomboma
Territoire de la Moeko	Budjala
Territoire de Lisala	Lisala
Territoire des Budja	Bumba
Territoire des Ngombe	Bosu-Melo
Territoire de Libenge	Libenge
Territoire de Bosobolo	Bosobolo
Territoire des Ngbandi	Banzyville
Territoire des Ngbaka	Gemena

En application du décret du 23 novembre 1931 relatif aux centres extra-coutumiers (CEC), la localité de Libenge fut érigée en CEC par l'arrêté n° 34/CEC/ AIMO du 29 mars 1935 du gouverneur de la province de l'Équateur (BA 1958 : 1827).

Les limites de certains territoires du district furent modifiées comme suit par l'ordonnance n° 129/AIMO du 29 septembre 1932 :

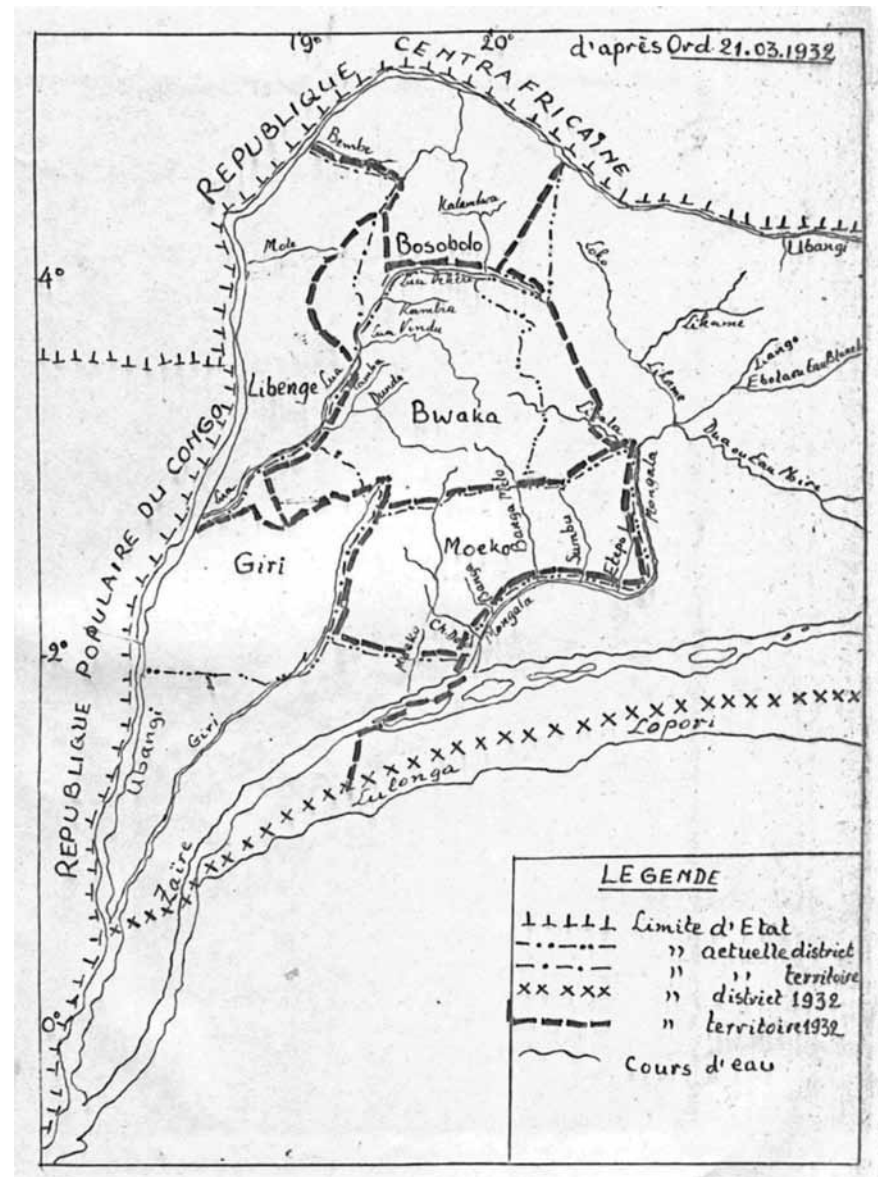
1. Le territoire de la Ngiri :

- à l'est, le parallèle de ce confluent vers l'est sur une longueur de 2 kilomètres, une ligne parallèle à la rive gauche de la Ngiri distance 2 kilomètres de cette rive vers l'aval jusqu'à son intersection avec la droite joignant l'embouchure de la Bobili (chenal de Mania à la rivière Moanda) au point d'intersection du 2<sup>e</sup> parallèle N vers l'est jusqu'à son intersection avec la Mongala ; la Mongala jusqu'à son

embouchure ; une droite de cette embouchure au thalweg du fleuve Congo ;

- au sud : le thalweg du fleuve vers l'aval jusqu'au point d'intersection avec la limite des chefferies Bogbonga et Mankanza ; le méridien de ce point vers le sud jusqu'à la limite du district ; la limite du district ;
- 2. Le territoire de la Moeko :
  - à l'est, la rivière Mongala jusqu'à son point d'intersection avec le 2<sup>e</sup> parallèle ;
  - au sud et l'ouest, la limite du territoire de la Ngiri.





III. 13.13. District du Congo-Ubangi en 1932.  
Source : Kajiyiwami (1973-1974).

À la suite de l'arrêté royal du 29 juin 1933, le district du Congo-Ubangi fut intégré dans la nouvelle province de Coquilhatville.



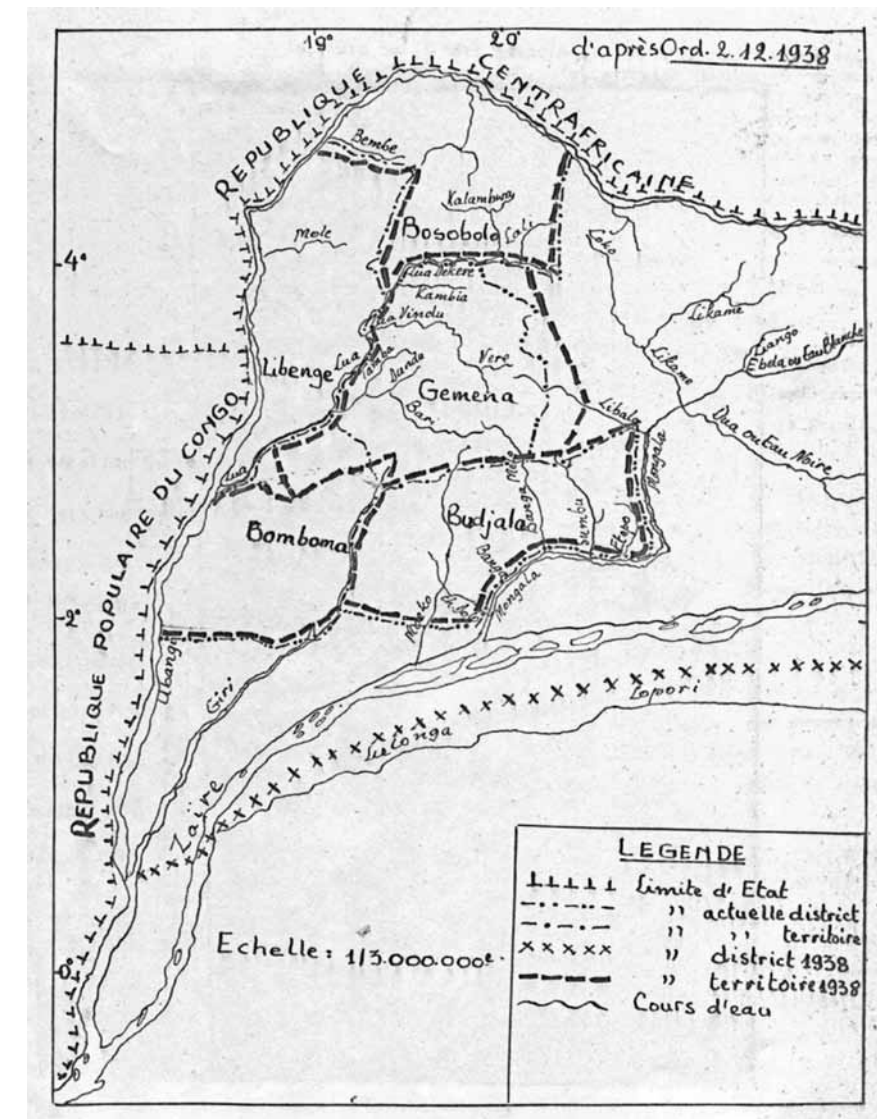
III. 13.14. Recensement des hommes à Gemena, 1936.  
(E.P.O.0.9092, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

En 1935, une ordonnance d'administration générale modifia la dénomination de certains territoires du district du Congo-Ubangi. Ainsi,

- le territoire de la Moeko devint le territoire de Budjala ;
- le territoire des Budja devint le territoire de Bumba ;

- le territoire des Ngombe devint le territoire de Busu-Djanao ;
- le territoire des Nbandi devint le territoire de Banzyville ;
- le territoire des Ngbaka devint le territoire de Gemena.

En 1938, un nouveau territoire, celui de Nouvelle-Anvers, fut créé dans le district du Congo-Ubangi<sup>91</sup>.



III. 13.15. District du Congo-Ubangi en 1938.  
Source : Kajiyiwami (1973-1974).

91 Ordonnance n° 161/AIMO du 2 décembre 1938 (BA 1938 : 866).



De 1939 à 1949, l'organisation administrative et territoriale du district du Congo-Ubangi n'a pas connu de changements importants. Une seule

évolution à signaler : les limites du territoire de Libenge furent modifiées par l'annexion d'une partie du territoire de Gemena (BA 1939 : 1021).



III. 13.16. Carte de l'organisation administrative le 1.1.1940.  
Source : de Saint Moulin (1992 : 41).

## 2. CONSTITUTION DES CIRCONSCRIPTIONS LOCALES

### 2.1. LES CHEFFERIES ET LES SOUS-CHEFFERIES

L'organisation des chefferies et sous-chefferies commença assez tardivement dans le district de l'Ubangi. Jusqu'en 1916, il n'y avait que 81 chefferies regroupant 81 566 individus recensés. Au même moment, le district de l'Équateur comptait 917 chefferies reconnues, celui de la Lulonga 418 et celui des Bangala 395 (BA 1955 : 703).

Les 81 chefferies et sous-chefferies du district de l'Ubangi furent organisées en majorité dans les territoires de Yakoma, Banzyville et Bosobolo où les populations étaient plus soumises. C'est à partir de 1921 que la réorganisation des chefferies entra dans une phase effective. À cette date, l'Administration contrôlait tout l'espace du district. Dès lors, des enquêtes furent menées par le personnel administratif dans le but d'identifier les grandes divisions ethniques. Trois groupes principaux furent pointés : Ngbandi, Ngbaka et Mbanza (Rapport aux Chambres 1922 : 45). Il apparut nécessaire de réajuster diverses limites territoriales, non pas de rigides unités administratives, mais des subdivisions ethniques groupant des individus utilisant le même dialecte et possédant des mœurs et des habitudes semblables. En 1922, le nombre de groupements organisés était porté à 100 chefferies et 25 sous-chefferies représentant les 4/5 de la population totale connue du district (Rapport aux Chambres 1922 : 81). En 1924, le territoire des Bwaka intégra les anciennes régions de Karawa et le nord de Budjala, peuplées de Ngbaka et relevant naguère du district des Bangala.

Jusqu'en 1933, le nombre de chefferies et sous-chefferies ne fit que croître. En 1927, on dénombrait 148 chefferies et 35 sous-chefferies organisées, réparties comme suit par territoire :

Une nouvelle organisation territoriale de la province de l'Équateur fut établie à la fin de l'année 1949. Le district de la Tshuapa (créé en 1932) fut scindé en deux districts : celui de l'Équateur avec Coquilhatville comme chef-lieu et celui de la Tshuapa avec Boende comme chef-lieu<sup>92</sup>. À la suite de cette nouvelle organisation, les limites sud-ouest du district du Congo-Ubangi furent modifiées avec le rattachement du territoire de Nouvelle-Anvers au district de l'Équateur. Par conséquent, le nombre des territoires fut ramené de dix à neuf<sup>93</sup>.

La localité de Gemena fut érigée en CEC par l'arrêté n° 21/85 du gouverneur de la province de l'Équateur du 25 mai 1951.

Par l'ordonnance n° 21/180 du 13 avril 1955, le territoire de Bomboma devint le territoire de Kungu.

La même ordonnance n° 21/180 du 13 avril 1955 scinda le district du Congo-Ubangi en deux districts : celui de la Mongala, avec Lisala comme chef-lieu, et celui de l'Ubangi, avec Gemena comme chef-lieu (BA 1955 : 703). Les nouvelles limites du district de l'Ubangi devinrent :

- à l'est, les limites est des territoires de Bosobolo, Gemena et Budjala ;
- au sud, les limites sud des territoires de Budjala et de Kungu ;
- à l'ouest et au nord, la limite du Congo belge au nord du village Mokolo jusqu'au confluent du Mbomu et de l'Uele.

L'ordonnance n° 21/184 du 23 avril 1955 rattacha au district de l'Ubangi cinq territoires : Libenge, Gemena, Kungu, Bosobolo et Budjala.

Le 30 juin 1960, le district de l'Ubangi comprenait les cinq territoires suivants : Gemena, Bosobolo, Budjala, Kungu et Libenge.

92 Ordonnance n° 21/228 du 14 juillet 1949 (BA 1949 : 1284).

93 Ordonnance n° 21/229 du 14 juillet 1945 (BA 1949 : 1289).



**Tableau 13.1. Nombre de chefferies et de sous-chefferies dans le district du Sud-Ubangi en 1927**

Nom des territoires	Nombre de chefferies	Nombre de sous-chefferies
Banda	11	2
Banzville	38	8
Bwaka	40	6
Libenge	14	4
Yakoma	36	13
Zongo	9	2

Source : Rapport aux Chambres (1932 : 140).

En 1932, suite à la création du district du Congo-Ubangi, le nombre de chefferies passa à 495 et celui des sous-chefferies à 46.

**Tableau 13.2. Évolution du nombre des chefferies et des sous-chefferies dans le district de l'Ubangi (1916-1932)\***

Année	Nombre de chefferies organisées	Nombre de sous-chefferies organisées
1916	81	-
1917	81	-
1922	100	25
1927	148	35
1928	177	25
1930	237	-
1931	173	15
1932	495	46

\* À partir de 1932, le district de l'Ubangi fusionna avec celui des Bangala pour donner naissance au district du Congo-Ubangi.

Sources : Rapports aux Chambres 1916-1932.

À noter que cette augmentation des chefferies, particulièrement dans la province de l'Équateur, avait inquiété l'autorité administrative qui avait suggéré, dès 1921, des mesures pour la combattre. Dans une note circulaire adressée aux commissaires de district, le vice-gouverneur général *a.i.* Duchesne écrivait aux commissaires de district :

« La lecture des rapports politiques démontre que les chefferies et les sous-chefferies s'émiettent de plus en plus sans que des efforts sérieux et

soutenus soient faits pour enrayer cet état de choses.

À la suite d'un dissentiment passager ou d'une querelle futile un clan ou une famille se scinde en deux. Ailleurs tel notable refuse de se soumettre au patriarche du clan et lui et des parents vont faire un petit village à quelque distance de celui du patriarche de leur clan. Ailleurs encore tel ancien soldat revient dans son village et établit avec quelques amis un petit village isolé à bonne distance du vil-

lage de son chef. Enfin au sein même des chefferies en maints territoires à quelque distance des villages habités par les indigènes païens se voient ériger des petits villages à tendances nettement séparatistes, formés les uns par les adeptes catholiques, les autres par les adeptes protestants, les autres enfin par les anciens travailleurs ou d'anciens soldats, désirant demeurer païens ou redevenir païens.

Cette éducation est spéciale à certains districts de l'Équateur. Elle est inconnue au Katanga et dans la Province-Orientale, tout au moins à ma connaissance.

Divers missionnaires se rendent d'ailleurs compte du danger que constitue pour leur œuvre la constitution des villages de ce genre, de nature à faire haïr l'évangélisation par nombre d'indigènes, non pas pour elle-même, mais pour les conséquences dans un domaine purement temporel.

Les habitants de ces petits villages aux éléments disparates, bien que dépendant officiellement du chef de la chefferie ou de la sous-chefferie, ne dépendent de fait d'aucune autorité indigène. Ils n'écoulent d'ailleurs pas plus les catéchistes que les chefs indigènes ou les administrateurs territoriaux. Ils se prétendent les gens de l'Européen, mais ne consentent généralement pas à lui rendre le moindre service et ne lui témoignent guère d'égards. Ils s'appellent "*banto ba ecclesia*" (gens de l'église) s'ils sont catholiques et "*banto ba engelese*" (gens des Anglais) s'ils sont protestants.

N'ayant en général aucun égard pour les droits fonciers des indigènes, leurs droits de chasse et de pêche, n'hésitant point souvent à prendre la femme ou la fille de leur voisin, ils constituent en général pour la région des véritables foyers d'anarchie, dangereux pour l'ordre.

Au point de vue administrative européenne [*sic*] la constitution des semblables villages tend à rien moins qu'à constituer un État dans l'État et attacher à un simple fait religieux des conséquences d'ordre temporel dans le domaine foncier, civil et politique, contrairement aux principes de la législation existante.

Le Gouvernement entendant gouverner les indigènes sur le plan de la coutume et de leurs institutions propres, il est nécessaire de conserver les

sociétés indigènes et à ces fins d'enrayer l'émiettement des groupes indigènes.

Pour mettre fin à l'émiettement des chefferies résultant de ces pratiques vous voudrez bien appliquer le décret du 13 février 1917, édictant les mesures à prendre pour combattre l'émiettement des groupes indigènes (Recueil du service territorial 1929 page 345) et déléguer s'il y a lieu les administrateurs territoriaux intéressés pour défendre aux indigènes de s'installer ou de résider en dehors des terres de leur famille sans autorisation spéciale et expresse de l'administrateur territorial. [...]

Il ne faut pas défendre à un village de se diviser dans un rayon rapproché si les nécessités de leur alimentation ou une survie venue de population l'exige.

Il faut défendre par contre aux insubordonnés et aux insoumis d'aller se bâtir des villages isolés à leur esprit frondeur.

Si l'on peut tolérer, en les soumettant cependant à une surveillance très stricte en ce qui concerne la délivrance des passeports de mutation, la constitution de villages chrétiens aux alentours immédiats des missions sur les terres cédées ou concédées à cette mission, la construction sur les terres indigènes au sein des chefferies de villages de licenciés, de fins de termes, d'adeptes catholiques ou protestants groupés ou non autour d'un catéchiste ne peut être tolérée d'aucune façon.

Les anciens travailleurs, les anciens soldats, les chrétiens ne sont nullement autorisés à créer des villages séparés, l'expérience ayant démontré que c'est là une excuse d'anarchie, d'indiscipline et d'immoralité.

Ces gens doivent habiter sur les terres de leurs ancêtres, celles de leurs familles ou de leur clan et faire partie du village, quitte à s'installer, s'il y a lieu, avec l'autorisation du chef dans un quartier du village sur les terres de leur famille.

Vous voudrez bien rappeler aussi aux administrateurs territoriaux que ces gens sont soumis aux chefs indigènes et qu'il y a lieu de poursuivre devant le tribunal de police leurs actes d'insubordination, leurs manques d'égard et leurs actes de mépris à l'égard des chefs investis » (Duchesne 1921).

La présence européenne constitua, à travers les institutions et les structures introduites, une nouvelle source de désorganisation/d'affaiblissement de l'autorité indigène. Comme le montre cette lettre du vice-gouverneur, les habitants des nouveaux villages liés à des communautés religieuses ou les villages de travailleurs ou de retraités (anciens soldats) eurent souvent tendance à contester l'autorité des chefs traditionnels dans leurs rapports avec l'Administration.

Les catéchistes, par exemple, se crurent libérés des travaux collectifs imposés à la chefferie. Ceci expliquerait en partie l'afflux de jeunes gens dans ces lieux de « refuge ». En raison de l'indépendance dont il jouissait dans l'exercice de ses fonctions, le catéchiste se considérait réellement comme une autorité, n'ayant de compte à rendre qu'aux missionnaires. C'est à ces derniers que les agents de l'État devaient s'adresser pour se plaindre du comportement d'un catéchiste.

Le bassin de la Ngiri, souligne Mumbanza, fut durant longtemps le champ des catéchistes, avant la fondation des missions. Certains de ces hommes s'occupaient des tâches réservées ailleurs aux seuls missionnaires européens. Deux noms sont particulièrement célèbres : ceux de Jules Mazibanga, le catéchiste principal de Musa et de Bavon Semopa, le catéchiste principal de Bomana. Mumbanza rapporte les informations recueillies à leur sujet :

« Mazibanga Jules, ancien élève de la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers, était originaire du Kasai. [...] C'était un véritable apôtre. Même sans dire la messe et distribuer la communion, il avait toutes les allures d'un missionnaire. Il passait de village en village, priait avec les chrétiens et les catéchumènes pendant une semaine pour les encourager à persévérer dans la foi chrétienne. Semopa Bavon [...] était peut-être encore plus influent. Originaire du lac Maindombe et ancien élève de la colonie scolaire, Semopa avait consacré sa vie pour la propagation de la foi dans la Ngiri. Il inspectait tous les catéchuménats depuis la Monia (sur la Haute-Ngiri) jusqu'à Ilebo (Irebu) » (Mumbanza mwa Bawele 1980 : 802-803).

Ces catéchistes, note Mumbanza, étaient conscients de leur rôle. En 1930, M<sup>gr</sup> E. De Boeck

considérait le catéchuménat central de Bomana, dirigé par Semopa, comme une véritable mission, malgré l'absence de prêtre : « La Mission – nous pouvons l'appeler ainsi, bien que je n'aie pas encore pu lui accorder un prêtre à demeure » (Daires de la mission catholique de Libanda 1933). Ainsi les catéchistes imitaient les missionnaires jusque dans leur manière de vivre. Leur habillement était pareil à celui des missionnaires, mis à part la soutane. Ils portaient tous une longue barbe.

Le rôle des catéchistes ne se limitait pas uniquement à la propagation de la foi. Ils étaient aussi, surtout ceux des stations centrales, les véritables chefs des travailleurs. Ils veillaient à la bonne exécution de tous les travaux utiles à la mission ou au catéchuménat central. Comme il existait très peu de travailleurs salariés dans les établissements missionnaires, les travaux étaient exécutés par les catéchumènes, les enfants de l'école et les habitants des villages chrétiens autour des missions. À Nouvelle-Anvers, comme à Bangabola, cette catégorie de travailleurs appelés « ba-mariés » était composée en majorité d'anciens esclaves. À Bangabola, les habitants du village chrétien venaient de l'ancien poste de Musa où l'Administration avait rassemblé plusieurs esclaves libérés après les années 1910. Ceux qui étaient baptisés et avaient rejoint le catéchiste Mazibanga à Bangabola, raconte un informateur de Mumbanza, étaient probablement une centaine.

« Ces hommes s'occupent en principe de leurs propres travaux : pêche, chasse, culture des champs, etc., mais ils doivent être toujours prêts à répondre aux appels des missionnaires quand ces derniers ont besoin de leurs services. Ces appels seront malheureusement très nombreux et les travaux pour la mission prendront la majeure partie de leur temps. Il est difficile de dire si les travaux leur étaient imposés ou non. Ce qui est vrai, c'est que ces hommes ont répondu à tous les appels et que certains comportements des missionnaires traduisaient une volonté d'imposition. L'obligation de servir la mission, en ce qui concerne les habitants du village de Nouvelle-Anvers, ils l'avaient de par leur statut d'enfants sous tutelle. La mission avait ainsi le droit de profiter du fruit de leur travail jusqu'à leur majorité ou émancipation.

Devenus majeurs, les habitants du village chrétien continuaient à servir de la même manière la mission, cause première de leur existence en ce lieu. Les autres missions n'ont fait que reprendre cette pratique déjà vieille de trente ans, surtout que tous ces hommes avaient un statut semblable.

L'action des « ba-mariés » sera centrée sur trois points suivants : la construction de la mission et la mise en valeur du domaine, le payage et enfin l'approvisionnement de la mission en vivres » (Mumbanza 1980 : 805)<sup>94</sup>.

Il arrivait que le catéchiste exploite la population de la même manière que les Blancs. Mumbanza écrit :

« Les catéchistes [...], représentants des missionnaires en brousse, étaient généralement bien protégés et aidés par les villageois. Ceux-ci les aidaient dans la construction de leurs établissements. Les catéchistes recevaient en outre, sans difficultés, le droit de faire la pêche, la chasse et de cultiver les champs. Les jeunes gens du catéchuménat allaient travailler dans leurs champs et accomplissaient d'autres tâches comme le payage quand les catéchistes voulaient se déplacer » (Mumbanza 1980 : 820).

Dans son rapport du premier trimestre 1925, M. Delobbe, l'administrateur du territoire de Bomana, écrit :

« Il [le catéchiste] ne comprend pas qu'un Blanc se fasse porter en tippoï, mais il comprend très bien que les « enfants » doivent édifier sa propre maison, le payer sur le fleuve quand il rentre à son village d'origine et lui porter ses malles lorsqu'il se déplace à Bonganzi ou Buburu pour y boire du vin de palme pendant plusieurs jours » (Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1916-1931, rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 1925).

L'administrateur semble oublier que les élèves travaillaient non seulement pour le compte de la mission religieuse, mais aussi pour celui des

moniteurs d'école. Ces derniers mobilisaient une partie des élèves de leurs classes pour aller travailler dans leurs champs pendant les heures de repos (de 12 h à 13 h 30). Cette pratique, pense Mumbanza, serait une conséquence de la politique économique des missionnaires qui obligeaient les femmes des moniteurs à leur vendre des chikwanges chaque semaine. Tous les moniteurs mariés devaient donc disposer d'un champ. Ne disposant guère de temps pour y travailler, ils avaient trouvé un moyen rapide de terminer leur travail en y associant obligatoirement les élèves. Ceux-ci ne recevaient aucune récompense et le moindre refus de leur part les exposait à des sanctions. Ils payaient ainsi grandement le prix d'un séjour à la mission, en principe subsidié par l'État.

Dans leurs relations avec les habitants du village, les catéchistes n'observaient pas toujours le droit coutumier. Ainsi amenaient-ils les femmes des polygames à la mission pour les marier à d'autres personnes, sans rembourser au préalable la dot qui avait été versée pour ces femmes. Ils suscitèrent de la sorte de nombreuses plaintes de la part des chefs locaux, généralement grands polygames. Aussi, l'Administration, tout en combattant la polygamie, se vit-elle obligée de s'opposer à cette pratique.

## 2.2. LES SECTEURS

### 2.2.1. ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SECTEURS DANS LE SUD-UBANGI

La création des secteurs dans le district de l'Ubangi ne commença qu'à partir de 1933. Avant cette date, il n'y eut que des projets, dont les premiers remontaient à 1926. La situation se présentait comme suit :

- en territoire des Banda, quatre secteurs étaient à l'étude. Ils devaient comprendre des populations très homogènes : Ngombe, Mono, Banza et Banda proprement dits (Rapport aux Chambres 1926 : 70) ;
- en territoire de Banzyville, un avant-projet divisait les populations en sept secteurs dont les uns devaient être composés de groupements de même origine, tandis que d'autres devaient englober des collectivités unies par un apparentement ethnique, mais de souches différentes ;

<sup>94</sup> Mumbanza décrit longuement les travaux exécutés aux pages 805-820.



- en territoire de Yakoma, l'administrateur de territoire proposait la constitution de sept secteurs.

Si ces projets ne furent pas exécutés, c'est en raison du fait que : « Dans le district de l'Ubangi, par suite de l'absence d'adjoint, le commissaire de district ne put donner l'impulsion désirable aux travaux de réorganisation des groupements indigènes. Des secteurs furent proposés en territoire de Yakoma et de Banzyville, mais jusqu'ici aucun n'est créé » (Rapport aux Chambres 1927 : 81).

Deux secteurs furent créés dans le territoire de Bosobolo en 1933 : le secteur Libia-Bobange et le secteur Bwanzini-Langbasi (Rapport aux Chambres 1933 : 173). Ce n'est cependant qu'à partir de 1935, après la publication du décret du 5 décembre 1933 relatif aux circonscriptions indigènes, que la création des secteurs fut accélérée. Le rapport aux Chambres de 1936 mentionne pour l'ensemble du district du Congo-Ubangi, 27 secteurs et 340 chefferies (Rapport aux Chambres 1936 : 8). Dès cet instant, le nombre des secteurs augmenta et celui des chefferies diminua. Par ailleurs d'importants changements survinrent dans les milieux coutumiers de la province de l'Équateur, conséquences à la fois négatives et positives des impositions liées à l'« effort de guerre », du développement économique et des missions religieuses.

L'effort de guerre obligea les populations indigènes à fournir un supplément de travail qui les éloignait de leur village souvent pour plusieurs semaines. Ils ne furent dès lors plus en mesure d'entretenir leurs cases ni d'établir de nouveaux villages, lorsque la vétusté de leurs habitations le leur imposait. L'effort de guerre les empêcha également de s'adonner aux cultures vivrières pour assurer leur alimentation ou d'aller à la chasse. Il en résulta une sous-alimentation et un certain nombre d'indigènes contractèrent des maladies en forêt lors de la récolte du caoutchouc, particulièrement la tuberculose pulmonaire. Le missionnaire scheutiste M. Guilmin note que « certaines de nos missions ont rencontré des difficultés pour se procurer les vivres indigènes nécessaires pour le ravitaillement des élèves internes, comme ce fut le cas principalement à Boyange, Yambuku, Bumba, Bosu-Manzi et Mbaya » (Guilmin 1945 : 3). Il poursuit, concernant la récolte du caoutchouc :

« L'effort de guerre qui fut réellement antipathique aux indigènes fut la récolte du caoutchouc en forêt.

Ce caoutchouc était sans aucun doute nécessaire pour contribuer à la victoire commune, mais il suffit de savoir comment devait se faire cette récolte, pour comprendre que cet effort de guerre ne peut être que temporaire, et ne peut se justifier que par les nécessités de la guerre. Les indigènes qui devaient faire ce caoutchouc devaient d'abord trouver les lianes à caoutchouc en forêt, ce qui les a obligés assez souvent d'aller à des distances considérables de leur village, et de loger en forêt, dans des conditions hygiéniques peu favorables.

Ensuite la récolte elle-même du caoutchouc ne va pas sans danger. L'indigène doit monter au haut des arbres qui portent la liane à caoutchouc, aller couper cette liane qui tombe lourdement sur le sol, et alors on débite cette liane qui est souvent très longue, en segments d'un mètre environ, afin de faire couler le latex qui coule de chaque segment. Le seul travail dangereux est d'aller couper la liane au haut d'un arbre ; aussi ce travail est presque toujours exécuté par des jeunes gens, tandis que les hommes d'un certain âge se contentent de recueillir le latex, de le faire coaguler et ensuite de le fumer. Il est arrivé que celui qui montait sur l'arbre dégringolait avec la liane coupée et se cassait bras et jambes. Certains se sont même tués en tombant ainsi de toute la hauteur de l'un de ces géants de la forêt.

Aussi ce travail ne fut jamais populaire, bien qu'ils purent vendre le caoutchouc récolté à un prix rémunérateur.

Pour eux, l'heure de la victoire ne fut pas celle de la libération de la Belgique, ni celle de la capitulation de l'Allemagne, mais bien le moment où ils reçurent l'avis que la récolte du caoutchouc n'était plus considérée comme effort de guerre obligatoire » (Guilmin 1945 : 4).

L'effort de guerre créa un sentiment de lassitude, de perte de confiance, au sein des indigènes restés dans leurs villages. Ils se rendirent compte qu'ils étaient corvéables à merci. Cette constatation les poussa à chercher du travail dans les entreprises européennes et provoqua une désertion relative

des villages. Ainsi l'Ubangi fut-il marqué par une évolution sociopolitique différente de celle du Kwango, par exemple. Dans ce district, l'individu resta attaché à sa communauté et à l'observance des mœurs locales. En Ubangi, en revanche, le fait que la société était régie au départ par un pouvoir lignager très fragmenté entraîna de fréquentes guerres locales et encouragea des pratiques qui menèrent à l'esclavage domestique. Les missions chrétiennes rencontrèrent beaucoup de succès dans cette région difficile parce que les individus y recherchaient une protection. Mais ce succès s'atténua à mesure que l'organisation politico-administrative coloniale devenait plus efficiente et davantage contraignante.

Un rapport établi en septembre 1945 précise les difficultés rencontrées par les missionnaires de Scheut du vicariat de Lisala dans la partie sud du district du Sud-Ubangi.

« Nos œuvres d'évangélisation sont en régression, et cela pour deux raisons : à cause de l'augmentation du nombre des polygames<sup>95</sup>, et ensuite parce que nous n'obtenons plus, en beaucoup d'endroits, de nos chrétiens la même soumission et obéissance qu'autrefois. [...] Le fait que nous ne sommes plus obéis de nos chrétiens, comme nous l'étions il y a 25 ou 30 ans doit être attribué [...] non pas à la diminution de la foi, mais au fait que nos Noirs sont devenus des hommes plus libres qu'autrefois.

Autrefois nos Noirs chrétiens et païens avaient une mentalité d'esclaves à l'égard de l'Européen, obéissaient en esclaves ; ils avaient une conscience collective, priant en groupe, se faisant baptiser par groupe, suivant la masse à la manière des moutons.

Il y a 35 ans, les Noirs ne subissaient que deux influences : celle des agents de l'État, et celle des missionnaires ; les grandes sociétés n'existaient pas et les quelques commerçants qui existaient à cette époque n'exerçaient aucune influence sur les indigènes.

Aujourd'hui les Noirs ont acquis une conscience plus personnelle ; ils ont conscience

qu'ils sont des hommes libres, et ils entendent être traités en hommes libres et non plus en esclaves. Ils ont pris conscience de leur personnalité, de leur liberté et de leurs devoirs » (Guilmin 1945 : 7).

Les missionnaires ne semblaient pas regretter cette évolution de la société parce que, affirmaient-ils, « cette conscience de la liberté a provoqué en somme une augmentation de la foi : foi plus libre et plus personnelle ». Ce qui leur posait problème, c'étaient le cadre et les objectifs : « Ce qui manque le plus jusqu'ici à ceux qu'on appelle les évolués, c'est le sens du devoir, le sens de leur responsabilité. » D'où cette conclusion : « C'est dans l'éducation de cette liberté que se résume toute l'éducation des Noirs. »

Du côté des Noirs, les rapports qu'ils entretenaient avec les Européens ne furent cependant pas toujours dénués d'intérêt. Leur attitude changea selon les époques, les lieux et les circonstances. Ainsi, si les missionnaires bénéficièrent de leur concours pour la construction de leurs établissements, les Noirs espéraient, quant à eux, se servir des Blancs pour leurs progrès politiques et économiques. Lorsqu'ils perçurent qu'ils étaient exploités, leur enthousiasme déclina cependant. Désormais ce furent surtout les œuvres sociales, les hôpitaux et les dispensaires qui les attirèrent.

Les anciens esclaves, sur lesquels les missionnaires avaient voulu construire les bases de leur action, trouvaient dans la collaboration avec les missionnaires un moyen d'améliorer leur condition sociale. Ils restaient souvent toute leur vie au service des nouveaux maîtres. Les premiers catéchistes et moniteurs furent des anciens esclaves. Leur nouvelle fonction de chefs locaux des communautés chrétiennes les porta directement au rang le plus élevé de la société où ils jouirent d'une autorité presque parallèle à celle des chefs traditionnels. Au moment où l'État colonial renforçait ses positions en soumettant les populations au système d'exploitation, de nombreux Noirs cherchèrent, en effet, à se mettre au service des missionnaires. Pour eux, la mission constituait un refuge. Considérée comme un lieu extra-coutumier, ses habitants devenaient en effet des « hors-chefferies », qui n'étaient pas soumis aux travaux collectifs imposés aux chefferies (Registre des rapports politiques du territoire de Nouvelle-Anvers 1917-1931, rapport du 1<sup>er</sup> semestre 1928).

95 « Être ou devenir polygame reste toujours non seulement aux yeux des indigènes, mais aussi aux yeux de certains Européens, le signe caractéristique du rang social, au point qu'il suffit de devenir polygame pour devenir notable » (Guilmin 1945 : 7).

Cette situation fit croître non seulement le nombre des secteurs, au détriment de celui des chefferies, mais aussi le nombre des tribunaux indigènes. En janvier 1955, on dénombrait dans le district du Congo-

Ubangi 84 secteurs et 21 chefferies. En décembre de la même année, après la scission du district du Congo-Ubangi, la partie qui devenait le district de l'Ubangi comptait 42 secteurs et 12 chefferies.

**Tableau 13.3. Répartition par territoire des secteurs et chefferies en décembre 1955**

Nom des territoires	Nombre des secteurs	Nombre des chefferies
Kungu	11	1
Bosobolo	5	5
Budjala	11	-
Gemena	6	3
Libenge	9	3

Source : Province de l'Équateur (1957 : 27).

**Tableau 13.4. Liste des secteurs et des chefferies du district de l'Ubangi en 1957**

**a. Territoire de Kungu**

Secteur/chefferie	Groupements
Secteur Bamwe	Bomole, Libobi, Lifunga, Likata, Limpoko, Lokutu, Mondongo, Monia (Monya), Sombe
Secteur Banza-Ngwandi (Banza-Ngbandi)	Banza-Ouest (Obele), Bwanda-Nord (Ngbanda), Gele (Gbele), Guga (Gunga), Gulukulu (Gulukolo), Kungu, Lengo
Secteur Bobo	Bombenga (Boso-Bobenga), Bubu (Boso-Mbulu), Lite (Boso-Lite), Makwelengo (Boso-Makbolengo), Mondembe (Boso-Mondende), Ndingo (Dingo-Ndgandi)
Secteur Bomboma	Bobey (Bokey), Bomboma I, Bomboma II, Ebuku, Lingunda (Lingonda)
Chefferie Bozene	
Secteur Ebonga	Banza-Bakakwa (Banza-Balakpa), Banza-Wolo, Bati-Wolenge, Bendere
Secteur Gombe-Nord	Boso-Dongo (Boso-Ndongo), Boso-Godjo (Boso-Ngoso), Mogbwa (Bogba), Momenge (Bomenge)
Secteur Lua	Bobandono (Bogbabono), Bodigia-Bombili (Bombili-Bodigia), Bominenge-Boyase (Bomenenge-Boyase), Furu-Bobandu (Bobandu-Fulu)
Secteur Makengo	Bokondji Bokonzi), Djumbele (Mumbele), Lokombo, Makengo, Motuba
Secteur Manganzi	Imese (Momboli), Kombe (Tanda-Kombe), Lobala-Poko (Lobala-Peko), Lobala-Sud (Mobala-Sud), Mondjombo (Monzombo), Tanda (Lobala-Tanda)
Secteur Moanda	Ewaku (Bwaku), Kutu Amont (Monya), Kutu-Aval (Bondongo), Lokay (Lokayi), Ma'boko, Moliba, Molunga
Secteur Ngiri	Bodjaba ou Bomboli (ouest de Bwaku), Bomboli ou Bodjaba (Bozaba)

**b. Territoire de Gemena**

Secteur/chefferie	Groupements
Secteur Banga	Bogbulu, Bokandji, Bokenge, Bokuda, Bombawuli, Boyambi, Damia, Furu-Bobandu, Kalanda
Secteur Bari	Bosepwanga, Botela, Bumbwa
Chefferie Bogbakutu	-
Chefferie Bogwase	-
Chefferie Bokonwa	-
Secteur Bowase	Bodigia-Bodumbili, Bodigia-Bombadigia, Bogba-Kundu, Bogoro, Bombia-Wagbena, Bombia-Wagbia
Secteur Bowase-Banza	Bomandiya, Boyele-Bobamere, Boyele-Bobawi, Furu-Bobalia
Secteur Kongu	Bobito-Bogbakute, Bogbaguma-Bodey, Bokode, Bombakado, Bominenge
Secteur Lua-Vindu	Bobanga, Bobasongo, Bodetwa, Bodigia-Bombase, Bodurungba, Bogose-Bokada, Bokode

**c. Territoire de Budjala**

Secteur	Groupements
Secteur Banza de la Lua	Balaw, Banza-Est, Gwapara, Yakamba
Secteur Banza-Melo	Bwabu, Damia, Lengo, Libanza, Wodju
Secteur Banza de la Saw	Banza-Kutshu, Gbulu
Secteur Banza de la Sumba	Banda, Bango, Boemili, Gwati, Gwera, Naki
Secteur Gens d'eau de la Ndolo	Bokala, Bolondo, Lifonga, Lisombo, Moniongo, Mosangi, Saw, Tandu
Secteur Gombe-Doko de Likimi	Bokonge (Monungani), Bundja, Diobo, Ekabi (Babale), Likimi, Mimbo, Modjinga, Mogenza
Secteur Gombe de la Liboko	Banga-Bula, Banga-Kule, Banga-Kupe, Bosanga, Bwondo, Engbonda, Likaw, Mombati, Osimba
Secteur Likuba-Karagwa	Karagwa, Likuba
Secteur Mongwandi de Gunda	Bwanda, Djeka, Gbamvu-Kengele, Gulama, Komolo, Taliba
Secteur Mongwandi de Kutu	Banga, Bokala-Kiti, Bwa Djebwa, Kutu, Lida, Musa, Tamadjombe, Toyo-Modjeba
Secteur Mongwandi de la Mongala	Baya, Bendu-Tambala, Bwandaki, Dongo, Gbonga-Bako, Gwi-Kuma, Mogugu, Motembo (Akula), Poma, Yanga-Gwaka



**d. Territoire de Libenge**

Secteur/chefferie	Groupements
Chefferie Bundu-Nord	-
Chefferie Bundu-Sud	-
Secteur Esobe	Bati-Bolo, Bati-Piko
Secteur Libenge	Bwaka-ma'bo, Gombe-Monene, Gombe-Poshua, Kpwala
Secteur Liki-Bembe	Balakwa, Bandi, Bogo
Secteur Lua-Bolo	Bogilima, Bokiliyo, Bokonda
Secteur Mono-Bwaka	Bwaka-Mono, Mono-Galaba
Chefferie Mono-Kaga	-
Secteur Motenge-Boma	Banza-Burutu, Gombe-Baw, Mondjombo
Secteur Pongo	Banza-Bango, Banza-Lengo
Secteur Yembongo	Bwaka-Bunduru, Bwaka-Vulisi
Secteur Zongo	Buraka, Bwaka-ma'bo, Djuma, Togbo

**e. Territoire de Bosobolo**

Secteur/chefferies	Groupements
Secteur Bwaka	Bodene, Bokada, Bwi
Secteur Dula	Banza-Furu, Mono, Yakwa
Chefferie Furu	-
Chefferie Gobu	-
Chefferie Gombe	-
Secteur Langwase	Boduna, Sabo, Sawa
Secteur Libiya	Mongo-Banza, Mono-Bilio, Mono-Bubanda
Chefferie Mono	-
Chefferie Mono-Gobo	Bagiri, Bangi, Wudjo
Chefferie Togbo	Banda, Baya, Gimi

L'année 1958 fut marquée par la préparation d'une nouvelle réorganisation des secteurs dans toute la province de l'Équateur, conformément au décret du 10 mai 1957. Cette réorganisation, qui devint effective au 1<sup>er</sup> janvier 1959, avait pour but de constituer des secteurs plus vastes et, partant, plus viables. Cette nouvelle organisation se présenta comme suit :

Nom des territoires	Noms des secteurs
Kungu	Bomboma, Dongo, Gens d'eau, Lua, Songo
Gemena	Banga-Kungu, Bari, Bowase, Gemena, Nguya
Libenge	Centre de Libenge, Libenge-Nord, Libenge-Sud
Budjala	Banza, Bolingo, Dolo-Liboko, Gombe-Ndoko de Likimi, Mongala
Bosobolo	Banda, Bosobolo, Bili

Au 1<sup>er</sup> janvier 1959, le district comptait désormais 21 secteurs, au lieu de 42 en 1955.

L'évolution de l'organisation administrative entre 1957 et 1959 se présente comme suit :

Dans le territoire de Gemena :

- le nouveau secteur Bowase intègre les anciens secteurs Bowase et Bowase-Banza ;
- le nouveau secteur Mbari intègre l'ancien secteur Bari et les anciennes chefferies Bogwase et Bokonwa ;
- le nouveau secteur Nguya intègre l'ancien secteur Lua-Vindu et l'ancienne chefferie Bogbakutu ;
- le nouveau secteur Banga-Kongu intègre les anciens secteurs Banga et Kongu.

Dans le territoire de Budjala :

- le nouveau secteur Ndolo-Liboko intègre les anciens secteurs Gombe de la Liboko et Gens d'eau de la Ndolo ;
- le nouveau secteur Bolongo intègre les anciens secteurs Banza de la Lua, Mongwandi de Gunda et Mongwandi de Kutu ;
- le nouveau secteur Banza intègre les anciens secteurs Banza-Melo, Banza de la Saw et Banza de la Sumba ;
- le nouveau secteur Likimi est le même que l'ancien secteur Gombe Doko de Likimi ;
- le nouveau secteur Mongala intègre les anciens secteurs Mongwandi de la Mongala et Likuba-Karagwa ;
- la cité de Budjala est constituée sur le site du village Bangu-Zembe.

Dans le territoire de Kungu :

- le nouveau secteur Dongo correspond à l'ancien secteur Manganzi ;
- le nouveau secteur Lua intègre l'ancien secteur Lua, l'ancienne chefferie Bozene, le groupement Bati-Bolo [Mbatu-Bolo] intégré en 1957 dans l'ancien secteur Esobe du territoire de Libenge et le groupement Mondonga intégré dans l'ancien secteur Bamwe ;
- le nouveau secteur Songo intègre les anciens secteurs Ebonga, Gombe-Nord et Ngbandi ;
- le nouveau secteur Bomboma intègre les anciens secteurs Bomboma (diminué du groupement Ebuku qui passe au nouveau secteur Moanda), Bobo et Makengo ;
- le nouveau secteur Gens d'eau intègre les anciens secteurs Moanda, Bamwe et Ngiri en plus du groupement Ebuku ayant appartenu à l'ancien secteur Bomboma.

Dans le territoire de Libenge :

- le nouveau secteur Libenge-Sud intègre les anciens secteurs Esobe, Motenge-Boma, Pongo et Yembongo ;
- le nouveau secteur Libenge-Centre intègre les anciens secteurs Libenge et Lua-Bolo en plus des anciennes chefferies Bundu-Nord et Bundu-Sud ;
- le nouveau secteur Libenge-Nord intègre les anciens secteurs Zongo, Liki-Bembe et Mono-Bwaka en plus de l'ancienne chefferie Mono-Kaga.

En 1959, le district de l'Ubangi ne comptait plus aucune chefferie. Après l'indépendance du pays en 1960, le secteur des Gens d'eau du territoire de Kungu sera appelé secteur Moanda.

**Tableau 13.5. Évolution du nombre des circonscriptions indigènes du district du Congo-Ubangi (1933-1955)**

Année	Nombre de chefferies organisées	Nombre de sous-chefferies organisées	Nombre de secteurs créés	Nombre de CEC créés
1933	422	32	-	1 <sup>a</sup>
1935	493	-	-	3 <sup>b</sup>
1936	340	-	27	3
1937	332	-	32	3
1938	149	-	65	3
1939	93	-	78	3
1944	24	-	87	3
1945	18	-	95	3
1946	25	-	97	3
1947	25	-	96	3
1948	25	-	94	3
1952	22	-	88	4 <sup>c</sup>
1953	21	-	85	5

<sup>a</sup> Le CEC de Bumba, créé par ordonnance du 21 mars 1933 (BA 1934).

<sup>b</sup> Les CEC de Libenge et de Lisala créés par ordonnance du 29 mars 1935 (BA 1935 : 416).

<sup>c</sup> Le CEC de Gemena créé par ordonnance n° 21/85 du 25 mai 1951 (BA 1951).

Source : Rapports aux Chambres (1933-1953) ; Province de l'Équateur (1945-1955).

**Tableau 13.6. Évolution du nombre des circonscriptions indigènes du district de l'Ubangi (1956-1959)**

Année	Nombre de chefferies organisées	Nombre de sous-chefferies organisées	Nombre de secteurs	Nombre de CEC
1956	12	-	42	2
1959	-	-	21	2

Source : Rapports aux Chambres (1956-1957) ; Province de l'Équateur (1956-1959).

### 2.2.2. LA CONFLICTUALITÉ DANS L'ORGANISATION DES SECTEURS : CAS DU TERRITOIRE DE BUDJALA

L'étude de la problématique de la constitution des secteurs dans le territoire de Budjala éclaire celle de la délimitation des circonscriptions des secteurs. Elle est également le point de départ de l'interprétation du conflit des frontières qui surgit après l'indépendance

entre les nouvelles provinces de l'Ubangi et du Moyen-Congo (Modjaka 1971).

Revenons à l'application du décret du 5 décembre 1933 qui avait donné au territoire de Budjala douze secteurs, constitués entre 1936 et 1940. Chaque secteur représentait une entité ethnique. Les ethnies plus importantes numériquement furent réparties en deux ou trois secteurs différents. Il semble bien que les administrateurs territoriaux avaient

préparé les nominations des chefs de secteur et la reconnaissance de ceux-ci par les chefs des villages et leurs notables.

En raison des difficultés que pouvaient susciter les transferts des populations appartenant à une même ethnie, mais se trouvant dans des régions différentes, il fut décidé que chaque peuple ferait partie du secteur où il était localisé. C'était le cas des Ngombe de la Liboko et des Ngombe de Likimi situés aux extrémités est et ouest du territoire de Budjala. D'après le rapport de Vaessen sur l'adhésion des indigènes à la constitution des secteurs, c'est en 1936 que les notables des groupements concernés avaient été réunis pour marquer leur accord à la création du secteur Likimi. En 1937, cet accord avait été renouvelé et aucune objection n'aurait été soulevée. En 1938, Mosongo, le fils de Bango et de Mumbete, originaire de Likimi, fut nommé chef de secteur à titre provisoire. Fait important à signaler, Mosongo était un ancien premier sergent de la Force publique. Le secteur des Gens d'eau de la Ndolo (chef-lieu Bokala) fut créé en 1936, selon l'administrateur territorial M. Giels. Le 11 juin 1940, les notables du secteur et l'administrateur territorial marquèrent leur préférence pour Jean Djala. Les raisons qui justifiaient ce choix étaient que, en tant que juge, il était seul à diriger l'activité économique et judiciaire ; il ne négligeait aucune réunion du tribunal de secteur ; il assistait à tous les marchés de fruits ; il surveillait le curage des chenaux et il aidait à la rentrée de l'impôt. Bref, il était considéré comme un « loyal serviteur de l'État ».

Le choix de Mosongo dans le secteur Likimi, en mars 1938, et celui de Ngbobone dans le secteur Bangabola sont indicateurs d'une tendance à nommer les anciens soldats de la Force publique au poste de chef de secteur. Le choix du chef de secteur par les notables, que l'on pourrait appeler le corps des grands électeurs, puis son approbation par l'administrateur territorial, ne semblaient donc, bien souvent, pas respecter les normes locales. Ainsi en juin 1929, après le décès de Bwakalo, le chef de la chefferie Bangabola, une tension naquit du fait que le nommé Assangbi revendiquait son droit à la succession, alors que les notables voulaient l'attribuer à Ngbobone, un ancien soldat considéré lui aussi comme un successeur valable (Hainaux 1920).

Le rapport de M. Giels du 14 juin 1940 montre que les chefs de groupement Saw ne descendaient

pas toujours du même arbre généalogique. En 1914, Ndjembo, du village Budjala, avait été investi chef. En 1920, Ekutu, qui prit sa succession de son vivant sans investiture, n'était pas de la famille de Ndjembo. Ce fut ensuite au tour d'Alemoa de devenir chef investi, en vertu du procès-verbal 63 du 18 septembre 1921. Après que le groupement eut été incorporé dans le secteur Ndolo, le 17 avril 1936, Epela, le fils de Boiki, de la famille aînée des Elema, fut nommé chef de Saw et conseiller de secteur Ndolo par la décision n° 45 du 5 avril 1938. Le 28 août 1939, Epela mourut. En 1940, le choix des notables se porta sur la personne de Bongo, le fils aîné d'Alemoa.

Ainsi, trois conditions semblaient être exigées des candidats chefs de secteur : 1) leur valeur ; 2) le fait d'être originaire du groupement le plus important ; 3) le fait d'être de préférence un ancien soldat de la Force publique.

Dans la constitution des secteurs, l'unité ethnique ne fut pas conservée. Dans le territoire de Budjala, les Ngbandi de Nzeka, de Taliba et Taboka se trouvent en plein secteur mbanza de la Lua. De même les Mbanza de Kutshu forment une enclave dans le secteur des Ngbandi de la Mongala, et les Gens d'eau de Libanza, de Bokule se trouvent dans le secteur mbanza de Banga-Melo, les Gens d'eau de la Boemili dans le secteur mbanza de la Sumba. Un cas analogue est observé dans le secteur des Gens d'eau de la Ndolo où se trouvent les villages Likaw II et Ndama d'origine ngombe de la Liboko.

Un facteur qui aurait beaucoup influencé l'organisation des secteurs est l'ouverture des routes d'intérêt général et des routes d'intérêt local. Les agents administratifs européens regroupaient les populations le long de ces routes. Ce faisant, ils respectaient, certes, l'appartenance ethnique. Mais certains villages furent difficiles à déplacer à cause d'une infrastructure trop lourde : ainsi les pirogues pour les Gens d'eau.

À propos des Mbanza de Budjala, ils auraient été enclavés par les Ngbandi. Ceux-ci considéraient les premiers de « *ngba* », les soumettant à de lourds travaux des champs. Les villages ngbandi avaient annexé une partie des Mbanza dont, par exemple les Mbanza de Gbapara, qui auraient été soumis à la domination des Ngbandi de Bozeba. Les Mbanza de Wizika se seraient soumis au Ngbandi de Musa. Ce sont les administrateurs coloniaux qui donnèrent aux



Mbanza un espace propre, avec des circonscriptions indigènes propres. Ce serait en raison de cette situation que la langue ngbandi, considérée comme la langue « du chef » aurait été connue des Mbanza.

**Tableau 13.7. Secteurs du territoire de Budjala en 1957**

Nom du secteur	Chef-lieu
Bolingo	Balaw
Ndolo-Liboko	Likaw
Mongala	Kuma
Bango-Nzembe	Wodjo
Likimi	Ekadi

Le secteur Bolingo est composé des anciens secteurs Mbanza de Lua, Mongbandi de Gunda et Mbanza de la Saw.

Le secteur Ndolo-Liboko regroupe les quatre anciens secteurs Ngombe de la Liboko, Gens d'eau de la Ndolo, Mongwandi de Kutu I et Mongwandi de Kutu II.

Le secteur Mongala se compose des anciens secteurs Mongwandi de Likuba-Karagba et Mongwandi de la Mongala.

Le secteur Bango-Nzembe compte les anciens secteurs Mbanza de la Banga-Melo et Mbanza de la Sumba.

Le secteur Likimi est né de la fusion de l'ancien secteur Ngombe de Likimi.

Au terme du décret du 10 mai 1957, le chef de secteur et son adjoint n'étaient pas des autorités coutumières, en ce sens que leur désignation et leurs attributions n'étaient pas déterminées par la coutume. Leur nomination relevait de la compétence du commissaire de province.

Le regroupement des secteurs provoqua des oppositions entre les chefs élus et ceux des secteurs « englobés ». Le chef Sungu subit une forte opposition de la part de Mbitala, chef du secteur Gunda, mais ce dernier ne tarda pas à mourir, et son remplaçant, Kwade, accepta la suprématie de Sungu. Le chef Asoyala du secteur Likuba-Karagba refusa que son secteur incorpore celui de Ndolo de la Liboko, mais accepta, par contre, de se soumettre au chef Mosange du secteur Mongala.

De 12 secteurs créés par le décret du 5 décembre 1933, on arriva, au terme du décret du 10 mai 1957, à 5 secteurs multiethniques plus grands dans le territoire de Budjala.

À noter que le pouvoir des chefs de secteurs « englobés » n'était pas totalement perdu. Ils avaient encore un certain pouvoir sur leurs habitants, vu le fait que les chefs de secteurs « englobants » ne pouvaient atteindre les populations que par le canal des chefs « subordonnés ».

### 2.3. JURIDICTIONS INDIGÈNES ET CAISSES DES CIRCONSCRIPTIONS

#### 2.3.1. JURIDICTIONS INDIGÈNES

Les juridictions indigènes ont été instituées dans la province de l'Équateur par le décret du 26 avril 1926. En 1930, il n'existait aucune juridiction indigène reconnue, tandis qu'on dénombrait 44 tribunaux principaux dans le district de l'Équateur, 15 dans le district du Lac Léopold II et 8 dans celui des Bangala.

C'est à partir de 1931 que les tribunaux indigènes firent leur entrée dans l'Ubangi et leur évolution fut liée à celle des chefferies et des secteurs. En 1931, 22 tribunaux principaux et secondaires de chefferie et un tribunal de centre étaient reconnus ou créés (Rapport aux Chambres 1931 : 127). À partir de 1933 et jusqu'à 1958, le nombre de tribunaux de chefferies diminua fortement au profit des tribunaux de secteur. En 1957, on comptait dans le district de l'Ubangi 5 tribunaux de territoire, 42 tribunaux de secteur, 12 tribunaux principaux et secondaires de chefferie (Rapports aux Chambres 1930-1955 ; Province de l'Équateur 1957 : 2).

**Tableau 13.8. Évolution du nombre des juridictions indigènes du district du Congo-Ubangi (1930-1955)**

Année	Tribunaux de territoire	Tribunaux de centre	Tribunaux de secteur	Tribunaux principaux et secondaires de chefferie
1930	-	-	-	-
1931	-	1	-	22
1932	-	-	-	-
1933	9	8	-	79
1936	9	7	33	122
1937	9	6	35	66
1938	9	2	63	64
1947	-	3	96	25
1948	-	3	96	25
1949	-	3	94	25
1951	9	4	88	23
1952	9	4	87	23
1953	9	5	89	21
1954	9	5	89	21
1955	9	5	86	21

Source : Rapports aux Chambres 1930-1955 ; Province de l'Équateur 1945, 1951-1955.

**Tableau 13.9. Évolution du nombre des juridictions indigènes du district de l'Ubangi (1956-1959)**

Année	Tribunaux de territoire	Tribunaux de centre	Tribunaux de secteur	Tribunaux principaux et secondaires de chefferie
1956	5	2	42	12
1959	5	2	21	-

Source : Rapports aux Chambres 1956-1959 ; Province de l'Équateur 1956-1959.

#### 2.3.2. CAISSES DES CIRCONSCRIPTIONS

Instituées par le décret du 5 décembre 1933, les caisses administratives des circonscriptions ont commencé à fonctionner à partir de 1935. Le bilan

de ces caisses dans le district du Congo-Ubangi d'abord, puis dans celui de l'Ubangi, à partir de 1956, est le suivant, de 1936 à 1958.

**Tableau 13.10. Évolution du nombre de caisses des circonscriptions dans le district du Congo-Ubangi (1936-1955)**

Année	Recettes (totales)	Dépenses (totales)	Encaisse
1936	1 015 056,21	527 825,58	979 332,45
1937	1 977 433,37	1 224 501,25	-
1938	2 141 437,11	1 495 763,67	2 571 417,06
1945	22 235 225,70	9 221 456,71	13 013 768,99
1948	39 185 725,65	20 316 881,42	18 868 844,22
1951	60 209 088,49	37 946 427,05	22 262 661,46
1952	71 656 216,77	41 666 015,77	29 990 201,00
1953	112 414 114,05	62 100 275,44	50 313 838,31
1954	108 721 014,67	64 239 009,97	44 482 004,70
1955	93 872 191,63	51 747 763,37	42 124 428,24

**Tableau 13.11. Évolution du nombre de caisses des circonscriptions dans le district de l'Ubangi (1956-1958)**

Année	Recettes (totales)	Dépenses (totales)	Encaisse
1956	51 795 094,12	30 171 654,68	21 623 439,44
1957	57 631 527,15	31 981 075,17	25 650 452,02
1958	58 653 729,50	42 668 872,38	15 948 857,12

Nous reproduisons, ci-dessous, les observations de Maurice Guilmin, un missionnaire de Scheut du vicariat de Lisala, à propos de la situation du tribunal de secteur dans la région, en 1945.

« Dans notre région, toute la politique indigène tourne autour de ce qu'on appelle le tribunal de secteur.

On appelle "secteur" un groupement de chefferies indigènes formant théoriquement un groupement ethnographique indigène, un clan, auquel on donne comme chef le chef du clan aîné, c'est-à-dire issu du fils aîné de l'ancêtre du clan.

Je dis théoriquement parce qu'en pratique on n'a pas toujours trouvé des groupements suffisants pour former un secteur digne de ce nom, ou bien le chef du clan aîné a été supplanté par le chef du clan puîné, parce que plus énergique ou plus intrigant.

C'est ainsi que nous avons des secteurs qui groupent quelquefois des clans de tribus diffé-

rentes, tel que celui de Dongo près de Mbaya, qui groupe à la fois des "Ngbandi" soudanais et des "Motembo" bantous. C'est ainsi aussi que dans le secteur "Yumba" du territoire de Bosu-Nzanza [Bosu-Djanao] le clan puîné " ? " (illisible) a supplanté le clan "Bobende" qui était sans conteste le clan aîné.

Dans la constitution de ces secteurs on n'a donc pas toujours tenu compte de la base ethnique, mais on fut souvent obligé de former des secteurs en se basant sur la situation géographique.

Il en résulte qu'un certain nombre de secteurs sont des groupements artificiels, qui n'ont pas une véritable base au point de vue du droit indigène.

On fut amené à créer ces groupements artificiels dans notre région, pour deux motifs : d'abord parce qu'il y a certains groupes isolés qui sont des groupes trop peu nombreux pour avoir un chef de secteur ; ensuite parce que dans la plupart des an-

ciens groupements indigènes, il n'y avait nulle part des chefs de secteur-chef de tribu, mais seulement des chefs de groupes de familles, comme chez les Ngbaka, ou des chefs de sous-clans, comme chez les Ngombe de Bosu-Nzanza [Bosu-Djanao], qui reconnaissent cependant un certain droit de préséance au clan aîné.

Dans ces groupements indigènes ainsi constitués en secteurs, on a nommé un chef de secteur et un tribunal de secteur, dont font partie le chef de secteur et un certain nombre de chefs de sous-clans et de notables qui ont la fonction de juges, enfin d'un greffier qui est un lettré qui tient la comptabilité du secteur.

L'origine de ces juridictions indigènes et la base juridique qui a servi à justifier la création de ces tribunaux indigènes sont à rechercher dans la théorie de la politique de protectorat, politique qui fut prônée comme étant de loin supérieure à la politique d'assimilation. [...]

Dans les faits, je dois bien constater que l'on n'a appliqué cette politique de protectorat que dans la constitution de ces tribunaux indigènes, alors que dans tous les autres domaines, on a fait pratiquement la politique d'assimilation.

Il ne viendra à l'idée de personne de soutenir que les différents services de l'organisation de la Force publique soient des manifestations de la politique de protectorat, et encore moins les grandes sociétés industrielles ou agricoles.

Quant aux missions, avouons-le sans ambages : si nous respectons les coutumes indigènes dans ce qu'elles ont de respectable, nous faisons cependant une politique d'assimilation par l'apostolat religieux et par nos œuvres scolaires. Et de fait, les indigènes chrétiens baptisés sont des indigènes qui sont les plus assimilés ayant adopté notre religion catholique et notre morale chrétienne.

Or il se fait que les juridictions indigènes ont à s'occuper en ordre principal, d'affaires matrimoniales et morales qui intéressent la morale chrétienne, et comme la plupart des juges indigènes – dans notre région – sont des notables polygames, il se fait que ces polygames païens de cœur et d'âme ont à statuer sur des cas qui concernent la morale chrétienne. [...]

Toutes les affaires indigènes, particulièrement celles qui concernent le mariage sont envoyées au tribunal de secteur, tandis que les affaires criminelles (meurtres-vols au détriment d'Européens, etc.) relèvent des tribunaux européens.

Or ces tribunaux de secteur ont-ils seulement un statut et une jurisprudence uniforme ? On pourrait en douter quand on constate que cette jurisprudence varie souvent de territoire en territoire. Ensuite ces tribunaux composés en majeure partie de juges polygames ont-ils compétence pour s'occuper du mariage chrétien ? » (Guilmin 1945 : 9-10).

Guilmin aborde la question de la polygamie. Celle-ci était, pour les hommes, signe de puissance : elle leur permettait d'avoir davantage d'enfants et le travail de leurs femmes accroissait leurs richesses. Mumbanza rappelle que les femmes constituaient, pour les chefs, un moyen de dominer les cadets et les pauvres du village, parce que ceux-ci, en devenant les amants de certaines de leurs femmes, devenaient de ce fait leurs clients. Tous les chefs en étaient conscients. L'administrateur H. Vandevienne relate ainsi l'attitude du chef Motengo : « Devant nous Motengo insiste [...] sur le fait – et il y revient constamment – que sans femmes les chefs n'ont pas d'autorité » (Vandevienne 1930).

Il faut cependant se garder d'affirmer que la polygamie relevait de la coutume. Il s'agit, en fait, d'une conséquence de la création des agglomérations ou du développement de relations entre communautés de plus en plus grandes. La pratique de la polygamie introduisit même une situation nouvelle en plaçant les polygames au-dessus des notables « traditionnels », faisant d'eux les véritables représentants du nouveau pouvoir censé s'étendre sur toutes les familles du village. Les grandes polygamies des chefs résultaient généralement du rapt des femmes. Peu de celles-ci, en effet, étaient acquises selon les règles locales normales. Beaucoup d'entre elles étaient ravies à leurs anciens maris, sous la menace d'un emprisonnement ; d'autres étaient données aux chefs par des hommes qui voulaient s'assurer leur protection ; d'autres encore ayant été données en gage par des hommes qui n'avaient pas de quoi payer l'impôt en nature ou en argent et n'avaient jamais été rachetées ; un autre groupe de



femmes était constitué d'esclaves capturées pendant les guerres de « conquête coloniale ».

Dès qu'un homme arrivait au pouvoir – cela aurait pu être le cas des chefs et de juges des tribunaux de secteurs, si l'occasion leur en avait été offerte –, on assistait à une augmentation rapide du nombre de ses femmes. Ainsi en est-il du chef Malanga de Bondoko, décrit par l'administrateur J. Hainaux : « En 1913 (Malanga) était capita et avait 3 femmes. En 1921, est chef et a 54 femmes. A de l'autorité et en abuse, le surveiller au point de vue trafic des femmes et exploitation de ses administrés. Veiller sur la façon dont il tranche les palabres » (Vandevenne 1930).

Leur polygamie attirera aux chefs beaucoup d'ennuis avec les missionnaires, appuyés de manière indirecte par l'Administration. Cette dernière reconnaissait la possession d'un grand nombre de femmes comme un facteur important dans l'exercice du nouveau pouvoir. Ce fut, pour Edjumbu, le critère principal de sa nomination à la tête du secteur des Gens d'eau de la Dolo.

« Edjumbu, qui est un chef d'une efficacité fort rare dans cette région, dispose, par ses 350 femmes, d'une puissance comparable à celle d'un grand financier de chez nous, et sait en user » (Verdcourt 1935).

## RÉFÉRENCES

- Bulletin administratif*. 1932, 1934, 1935, 1938, 1939, 1949, 1951, 1955, 1958.  
*Bulletin officiel*. 1888, 1910.  
*Bulletin officiel de l'EIC*. 1895.  
 de Saint Moulin, L. 1992. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 261 : 29-54.  
 Duchesne. 1921. Lettre n° 4784.  
 Goffart, F. 1908. *Le Congo. Géographie physique, politique et économique*. 2<sup>e</sup> édition. Bruxelles : Éd. Misch et Thron.

- Gourou, P. 1960. « Notices et cartes de la densité et de la localisation de la population dans la province de l'Équateur ». In *Atlas général du Congo*. Bruxelles : ARSOM.  
 Guilmin, M. (vicariat de Lisala). 1945 (1<sup>er</sup> septembre). « La guerre européenne et ses répercussions sur l'évolution religieuse du Congo belge ». Lisala.  
 Hainaux, J. (administrateur territorial). 1920. « Rapport d'enquête sur la chefferie de Banga-Bola ».  
 Hainaux, J. 1921. « Rapport d'enquête sur la chefferie des Balobo Est, territoire de Nouvelle-Anvers. Archives du territoire de Bomongo.  
 Huysecom-Wolter, C. 1964. *La Démographie en Équateur (Congo)*. Bruxelles : CEMUBAC (coll. « CEMUBAC, 72 »).  
 Kajiyiwami, A. 1973-1974. « Histoire de la population et organisation administrative de l'ancien district de l'Ubangi (1888-1960) ». Lubumbashi : Université nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi, Faculté des Lettres.  
 Modjaka, J.G. 1971. La contestation du territoire de Budjala de 1962 à 1965, mémoire de licence en sciences politiques et administratives, Université Lovanium.  
 Rapports aux Chambres. 1916-1959.  
 Registre des rapports politiques du territoire de Bomana 1916-1931, rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 1925.  
 Registre des rapports politiques du territoire de Nouvelle-Anvers 1917-1931, rapport du 1<sup>er</sup> semestre 1928.  
 Province de l'Équateur. 1945-1959. « Rapports annuels AIMO 1945-1959 ».  
 Vandevenne, H. 1930. « Rapport d'inspection, chefferie Monia, territoire de Bomboma ». Archives du district à Gemena.  
 Verdcourt, A. 1935. « Rapport d'enquête préalable à la création du secteur des Gens d'eau de la Dolo, territoire de Budjala ». Archives du district de Gemena.

## CHAPITRE 14

### COMPOSITION ADMINISTRATIVE

#### DU SUD-UBANGI

##### 1. TERRITOIRE DE GEMENA

###### 1.1. ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE ET SPATIALE

La délimitation de l'espace administratif actuel du territoire de Gemena date de 1955 (cf. *supra*). Cet espace a connu plusieurs modifications et sa superficie a varié selon les époques.

Avant 1924, l'espace du territoire actuel de Gemena était morcelé en trois unités : le territoire de Bwado (le noyau de l'espace actuel) (BO 1913 : 363-368) ; le territoire de Karawa à l'est, englobant un fragment compris entre la crête de partage du fleuve Congo-Ubangi, la limite orientale actuelle du territoire de Gemena et le cours supérieur de la Banga-Melo ; et le territoire de Budjala au sud, comprenant une bande de terres limitée par la crête fleuve Congo-Ubangi et la limite sud actuelle du territoire de Gemena (BO 1919 : 971).

Les limites du territoire de Bwado avaient été fixées par une ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1913. Antérieurement, en vertu d'un arrêté ministériel du 3 février 1911, l'espace du territoire de Bwado faisait partie du vaste secteur de Banzyville, tandis que le reste du territoire actuel de Gemena était partagé entre trois secteurs au sud. Le secteur Lua s'étendait sur une portion triangulaire limitée par le 3<sup>e</sup> parallèle N ; la crête Congo-Ubangi, puis Ubangi-Ngiri reliée par une droite à l'embouchure de la Lua dans l'Ubangi. Le secteur Bokula avait un petit morceau compris entre la crête de partage des eaux de l'Ubangi et de la Mongala et une droite

joignant cette crête à la ligne de partage des eaux de la Banga-Melo et de la Sumbu. Enfin le secteur Melo occupait le reste du territoire de Gemena actuel soit une bande de terre limitée par la crête de partage des eaux de l'Ubangi et du fleuve Congo, la crête Melo-Libala reliée par une droite à la source de la Sumbu, une ligne droite jusqu'au cours de la Ngiri, puis la Ngiri à la crête Ubangi-Congo (Rapport aux Chambres 1958 : 64).

L'ordonnance du 30 décembre 1930, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1931, partagea verticalement l'espace actuel du territoire de Gemena en deux entités : le territoire des Bwaka-Baka à l'ouest ; le territoire des Bwaka-Baya à l'est (BAC 1931 : 6).

L'ordonnance n° 32/AIMO du 21 mars 1932 supprima ces deux entités et annexa au territoire de Gemena deux bandes de terre, à l'ouest et au nord, au détriment des territoires de Bosobolo et de Libenge. Au territoire de Bosobolo, le territoire de Gemena prenait un bout de territoire compris entre la Lua-Dekere et des droites reliant entre elles les sources des rivières Bembe, Libia et Biliki. Quant au territoire de Libenge, celui de Gemena empruntait une bande de terre limitée par une ligne joignant les sources des rivières Bembe, Gini et Biliki, puis par la Biliki jusqu'à son embouchure dans la Paka, enfin par une ligne courbe atteignant l'embouchure de la Mongangu dans la Lua (BAC 1931 : 6). En 1938, par l'ordonnance du 2 décembre, le territoire de Gemena engloba, à l'est, toute la région de Karawa (celle-ci sera cédée en 1955 au district de la Mongala), tandis qu'au sud-ouest il comprenait le secteur Lua et la chefferie Bozene (qui seront cédés à la même date au territoire de Kungu).

Les limites du territoire de Gemena, appelé territoire des Bwaka entre 1924 et 1930, correspondaient à celles de la période allant de 1932 à 1938.

Entre 1938 et 1955, la superficie du territoire de Gemena était de 21 132 km<sup>2</sup> (Rapport aux Chambres 1955 : 60).

## 1.2. ORGANISATION DE L'ENTITÉ

L'Administration coloniale organisa des chefs-lieux de postes d'occupation. Gemena occupa le site actuel après l'abandon de la localité de Kalo, aux confins de la localité Nguya qui porte le nom du ruisseau. En fait, Kalo était le nom du chef du village. Le village Bozilifo occupe le site où se situait jadis la localité Kalo.



III. 14.1. Entrée du site de Kalo sur la route Nguya-Bosobolo. (Photo équipe locale, novembre 2011.)



III. 14.2. La première tombe de l'Européen tué par la foudre, abandonnée derrière des cases et ne portant aucune inscription. (Photo équipe locale, novembre 2011.)

L'Administration coloniale décida le déménagement du site à 30 km de Kalo. L'emplacement de Bokuda, qui intéressait l'agent colonial Crabbeck (appelé Kangakolo) relevait de l'autorité coutumière de Boso-Kasanga (*alias* Ngemelina), chef du clan Bokuda. Ce chef avait la réputation d'être un féticheur. Crabbeck lui demanda non seulement un terrain sur lequel bâtir un campement, mais il sollicita aussi une relation d'amitié avec lui. Boso-Kasanga, après avoir consulté les siens, accepta la requête de l'Européen et lui indiqua le lieu où il pourrait s'installer, ajoutant : « puisque cet endroit recevra plusieurs personnes, tu lui donneras le nom de Ngemelina », qui veut dire « lieu de rassemblement de toutes les familles ». L'agent colonial nota ce mot en le simplifiant en « Gemena ». Puis Boso-Kasanga se retira au-delà du ruisseau Labo vers Bokuda.

Le poste de Gemena fut créé en 1918. En 1933, l'ordonnance loi n° 29/AIMO reconnaissait Gemena comme chef-lieu de poste administratif portant le même nom. Gemena commença à être habité, surtout aux environs de la société Cotonco, du centre commercial et du grand marché. Avec l'accroissement des services et du mouvement de la population, on construisit, vers 1933-1937, un bâtiment qui devint le bureau du territoire. Par l'arrêté n° 91 du 22 mai 1937, Gemena devint un centre ouvert à tout qui voulait y œuvrer, y compris les Européens.



III. 14.3. Installation de la Société de transport à Gemena, 1951. (HP.1956.15.13874, collection MRAC Tervuren ; photo J. Mulders [Inforcongo], 1951, MRAC Tervuren ©.)

De 1933 à 1958, le poste connut une succession de chefs : Crabbeck, le 1<sup>er</sup> chef de poste ; Renet ; Léonard ; Pite ; Legre ; De Werse.

Gemena acquit le statut de centre extra-coutumier le 12 mai 1951.

Gemena prendra peu à peu de l'importance, jusqu'à ravir, en 1955, le statut de chef-lieu du district de l'Ubangi à Libenge, lors de la division en deux de l'ancien district du Congo-Ubangi. Parmi les facteurs ayant milité pour ce transfert, citons :

- le facteur géographique : Libenge se trouvait à l'extrême ouest du district et sa position fut jugée excentrée par rapport à l'ensemble du district ;
- le facteur démographique : Libenge présentait un faible taux de population par rapport à Gemena ;
- le facteur économique : Libenge comptait un nombre élevé de peuples (Ma'bo, Kpala, Ngbaka, Mbanza, Ngbandu, Mono...) dont certains étaient jugés apathiques et hostiles aux travaux coloniaux. Or les colons avaient besoin d'une main-d'œuvre disponible et bon marché. Et Gemena, situé au cœur du pays des Ngbaka, disposait d'une bonne démographie et d'un peuple laborieux.



III. 14.4. « Indigènes bwaka [ngbaka] se rendant à l'usine d'égrégage pour y prendre les graines nécessaires à l'ensemencement de leurs champs », 1936.

(EP.0.14024, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)



III. 14.5. Femme ngbaka, 1947.

« Parmi la main-d'œuvre indigène de ses plantations de Binga, dans le district du Congo-Ubangi, la société anonyme de cultures au Congo belge compte un certain nombre de Bwaka [Ngbaka] originaires du territoire de Gemena. Voici une femme de cette race chargée d'un panier de maïs. Les femmes bwaka [ngbaka] sont très laborieuses en dépit de leur petite taille ; elles cultivent de petits champs individuels dont les produits contribuent au ravitaillement des villages voisins. »

(HP.1956.15.4186, collection MRAC Tervuren ; photo E. Lebiéd [Inforcongo], 1947, MRAC Tervuren ©.)



III. 14.6. Gemena : apports de coton au marché, 1936.

(EP.0.14023, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)





Ill. 14.7. Gemena : agents coloniaux sur un marché cotonnier, 1936.

(EP.0.0.14021, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

Gemena, devenue le chef-lieu du district de l'Ubangi, était une agglomération sans port. Elle était située à 150 km de Libenge, l'un des trois ports importants de son voisinage avec Businga et Akula. D'autres ports de proximité, ayant une capacité inférieure ou égale aux premiers cités, existaient également : Dongo, Batanga et Motenge-Boma sur l'Ubangi ; Boto et Yembongo sur la Lua ; Likimi et Businga sur la Mongala.

Sa prospérité, Gemena la dut en partie à l'installation du colon Pollet, venu de Libenge où il s'était établi auparavant. M. Pollet fut suivi de Lima, un collègue italien. Pollet acquit des terrains auprès des autochtones et y installa des plantations d'hévéa et de palmier à huile. Avec le temps, il se

lança dans la culture du caféier. Cela entraîna la création d'écoles primaires et la construction de l'hôpital de Gemena, destiné à prendre en charge la santé des travailleurs.



Ill. 14.8. « Un aspect du dispensaire pour Congolais, à Gemena », 1951.

(HP.1956.15.8787, collection MRAC Tervuren ; photo J. Mulders [Inforcongo], 1951, MRAC Tervuren ©.)

Gemena acquit le statut de centre extra-coutumier par l'ordonnance n° 21/85 du 12 mai 1951. Le 17 juillet 1954, elle devint une circonscription urbaine et le 10 décembre 1958, le chef-lieu du district de l'Ubangi, par décision n° 252/58 sous l'indice administratif 221/3635 du commissaire du district de l'Ubangi. Elle acquit le statut de cité par l'ordonnance-loi n° 87/223 du 29 juin 1987.

« Gemena », le nom d'une cité, est aussi le nom d'un territoire, dont la cité est à la fois le chef-lieu du territoire et du district du Sud-Ubangi.

Le territoire de Gemena est composé des quatre secteurs : Banga-Kungu, Bowase<sup>96</sup>, Mbari et Nguya.

La composition administrative du territoire de Gemena en 2012 est présentée au tableau suivant.

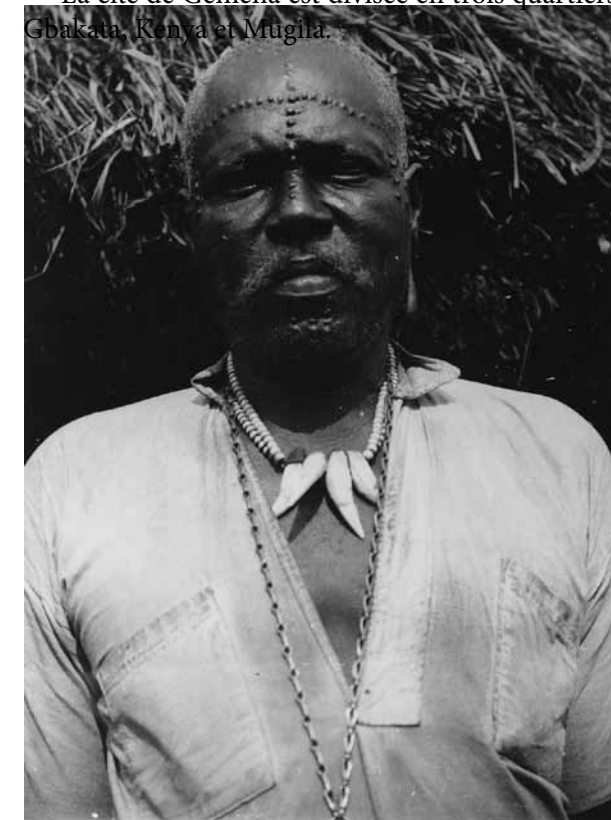
96 Ce nom, qui est celui retenu par l'Administration coloniale, serait plutôt, d'après les orginaires, « Bonwase ».

Tableau 14.1. Composition administrative du territoire de Gemena en 2012

Secteur	Groupements
Banga-Kungu	Bakenge, Bombakabo, Bobito, Bokanzi, Bokode, Bokuda, Bombawili, Bominenge, Boyambi, Damia, Kalanda, Mpandu, Ngbanguma et Ngbubulu
Bowase	Bodingia-Sembadigi, Bodumbili, Bogbakundu, Bogoro, Bomandea, Bongbia-Mwangbia, Bongbia-Wegbena, Boyele-Bogbamele, Boyele-Bomani, Fulu-Bobalia, Lingo-Tebe et Ngimi
Mbari	Bogbase, Bumbwa, Bokonua, Bosepanga et Botela
Nguya	Bobanga, Bobasonga, Bobalungba, Bodigia, Bodotoa, Bokode, Bombakutu et

Bogose-Bokada

La cité de Gemena est divisée en trois quartiers : Gbakata, Kenya et Mugila.



Ill. 14.9. Vala, chef Boyambi, 1936.

(EP.0.0.13983, collection MRAC Tervuren ; photo H. Rosy, 1936, MRAC Tervuren ©.)

## 2. TERRITOIRE DE BUDJALA

### 2.1. ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE ET SPATIALE

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 1913 divisa l'espace actuel du territoire de Budjala en trois territoires administratifs distincts : Haute-Giri, Dolo et Melo. C'est le territoire de la Melo qui s'étendait sur la plus grande partie du territoire de Budjala actuel (BO 1913 : 385-387).

Avant 1924, l'espace de l'actuel territoire de Budjala était plus vaste. Sa limite nord englobait, en effet, une bande de terres limitée par la crête fleuve Congo-Ubangi et la limite nord actuelle du territoire (ordonnance du 30 septembre 1919). Par l'arrêté ministériel du 27 mars 1921, l'espace du territoire de Budjala fut partagé entre les secteurs Melo et Bokula, la plus grande partie étant située dans le secteur Melo.

En 1932, l'actuel territoire de Budjala s'appelait territoire de la Moeko. Le changement de dénomination intervint le 15 mars 1935.

Les limites du territoire n'ont presque pas changé depuis 1932. Avant cette date, cependant, sa superficie était moins vaste qu'aujourd'hui. Alors qu'à l'ouest, au nord et au sud les limites du territoire correspondaient à ses limites actuelles, à l'est, sa limite était constituée par une droite reliant l'embouchure de la Sumbu dans la Mongala à celle de la Libala. La limite actuelle part, quant à elle, de l'embouchure de la Libala dans la Mongala et longe

celle-ci sans interruption jusqu'au chenal Dolo. La part qui échappait au territoire de Budjala relevait du territoire de Likimi (BAC 1924 : 14-17).

## 2.2. ORGANISATION DE L'ENTITÉ TERRITORIALE

Le territoire de Budjala est constitué des secteurs Banga, Bolingo, Ngombe-Doko, Mongala et Ndolo-Liboko.

**Tableau 14.2. Composition administrative du territoire de Budjala en 2012**

Secteur	Groupements
Banga Bolino	Banza, Boemili, Damia, Gbele, Gbodu, Kutsu, Lengo, Libanza, Maki, Mbulu, Mozo et Mwate Balaw, Banza Est, Bokalakati, Bomele, Bomele Monfwandi, Gwapara, Kengele Ngwu, Kutu, Lida, Mbwa Djiba, Mozeba, Mussa, Ngbanda, Nguluma, Nzeka, Taliba, Tamonzambe, Toyo et Yakamba
Ngombe-Doko Mongala	Babale, Bagenza, Likimi Moke, Lipanga, Mbanza, Mimbo, Monzinga Gale et Monzulungani Gbandaki, Karagba, Kuma-Gwi, Makuba, Mbaya, Mbonga-Mbake, Mbongo-Boto, Otembo, Ngugu, Puma, Tabala-Gende et Yanga-Gwaka
Ndolo-Liboko	Banga, Bokala, Bokondo, Bombati, Bosanga, Bosimba, Boso-Melo, Boso-Kupe, Engbunda, Likaw, Likula, Liponga, Lisombo, Monyongo, Mosange, Ngondo, Saw et Tando

## 3. TERRITOIRE DE KUNGU

### 3.1. ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE ET SPATIALE

Des ordonnances du 3 février et du 27 mars 1911 divisèrent l'espace du territoire de Kungu en secteurs. Ce qui deviendra le territoire d'Imese fut partagé entre les secteurs Imese et Lua, la partie la plus importante se trouvant dans le premier de ces secteurs.

L'ordonnance du 8 janvier 1924 partagea le territoire de Bomboma en deux territoires, séparés par la crête de partage des eaux de l'Ubangi et de la Giri : le territoire des Lobala-Tanda et le territoire de Bomboma. Le territoire des Lobala-Tanda, qui débordait dans sa partie sud l'espace du territoire de Kungu actuel, avait été dénommé territoire d'Imese par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1913 ; une ordonnance du 15 novembre 1919 avait dénommé celui de Bomboma territoire de la Moyenne-Giri.

Par l'ordonnance du 2 décembre 1938, cet espace fut intégré en grande partie dans l'ancien territoire de Bomboma. De 1932 à 1938, les territoires de Bomboma et de Nouvelle-Anvers avaient cependant fait partie du seul territoire de la Giri ayant Bomboma comme chef-lieu (BA 1932 : 199).

La délimitation actuelle du territoire de Kungu date de 1955.

### 3.2. ORGANISATION DE L'ENTITÉ TERRITORIALE

De 1932 à 1955, le chef-lieu du secteur Bomboma abrita les institutions du territoire du même nom. C'est par l'ordonnance n° 21/184 du 13 avril 1955 que le chef-lieu fut transféré à Kungu, situé à 60 km. Les raisons invoquées pour ce déménagement furent l'accès difficile à Bomboma et la distance qui séparait le chef-lieu de certains secteurs. Trois pistes convergeaient vers Kungu, dont celles de Dongo-Kungu, de Bozene-Kungu et de Moanda. On pouvait atteindre le nouveau chef-lieu par le ruisseau Ebuku. Le chef coutumier de Bomboma, nommé Mazwa, approuva le transfert du chef-lieu du territoire de Bomboma à Kungu en apposant son empreinte sur le document de l'administrateur colonial Manguette.

Le découpage du territoire de Kungu posa des problèmes à l'Administration coloniale tant par la complexité de sa géographie que par le caractère non homogène de ses composantes ethniques. Dans le secteur Songo par exemple, les Ngbandi et les Mbanza s'opposèrent à l'adhésion des Ngombe-Nord au sein du nouveau secteur créé en 1958, parce que ces derniers

étaient jugés « indisciplinés ». La proposition faite portait sur leur rattachement à « leurs frères bobo » du nouveau secteur Bomboma. L'Administration coloniale s'y opposa. Les Mbanza de leur côté voulaient former eux seuls le secteur Mbanza.

L'Administration dut recourir aux trois critères suivants :

- l'ordre politique, qui cherchait à regrouper dans un territoire les secteurs parlant la même langue et menant une « vie coutumière commune » ;

- les motivations économiques, qui cherchaient à regrouper dans un territoire les secteurs entretenant des relations commerciales suivies et formant une unité économique satisfaisante ;
- les raisons d'ordre administratif, qui trouvaient dans les clans un pouvoir de relais facilitant l'administration.

Le territoire de Kungu est composé des secteurs suivants : Bomboma, Ndongo, Lua, Moanda et Songo.

**Tableau 14.3. Composition administrative du territoire de Kungu en 2012**

Secteur	Groupements
Bomboma	Bobey, Bokonzi, Bomboma I, Bomboma II, Bosolite, Boso-Makpelengo, Boso-Mbubu, Boso-Mombenga, Boso-Mondembe, Dingo-Ngbandi, Lingonda, Makengo, Motuba, Lokombo, Boso-Kololo et Nzumbele
Ndongo	Lobala-Peko, Lobala-Tanda, Mobala-Sud, Momboli, Monzombo et Tanda-Kombe
Lua	Bobandu Fulu, Bogbandono, Bombili Bodigia, Bominenge Boyase, Bozene, Mbatu Bolo, Molia, Mombongo, Mondonga et Ngwagodo
Mwanda	Bomolo, Bondongo, Bonyange, Bozaba, Bwaku, Ebuku, Libobi, Lifunga, Likata, Limpoko, Lokayi, Lokutu, Ma'boko, Moliba, Molunga, Mondongo, Monya et Sombe
Songo	Banza-Balakpa, Banza-Wolo, Bendele, Bogba, Bomenge, Boso-Ndongo, Boso-Ngoso. Gbele, Guluko, Gunga, Kungu, Lingo, Mbatu-Wene, Ngbanda et Obele

## 4. TERRITOIRE DE LIBENGE

### 4.1. ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE ET SPATIALE

Les limites actuelles externes du territoire de Libenge datent de 1955 (cf. *supra*).

En 1911, le territoire de Libenge fut partagé entre les secteurs Libenge et Lua. Le secteur Libenge, le plus grand des deux, débordait jusqu'au cours de la rivière Bondjo, englobant le tiers environ du territoire actuel de Bosobolo.

À partir de 1913, année de la première subdivision du district de l'Ubangi en territoires, l'espace du territoire de Libenge fut partagé entre Zongo au nord et Libenge au sud. Les limites entre les deux entités administratives ont cependant changé dans le temps. Ainsi l'ordonnance n° 3/S/G, du 8 janvier 1924, avait séparé ces deux entités – et ce, de 1924 à 1932 –, par le

cours de la Mole depuis son embouchure dans la Lua jusqu'à sa source. L'ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1913 modifia la ligne de séparation, qui fut constituée par « la rive droite de la Paka jusqu'à sa source ; la ligne reliant ce point à la source de la Gini, la rive droite de la Gini ».

Les territoires de Zongo et de Libenge furent fusionnés en 1932, tout en gardant la dénomination de territoire de Libenge. L'étendue de ce territoire était cependant moindre que celle qui lui serait attribuée en 1938 puis en 1955, étant plus exigu à l'est, notamment.

En 1938, le territoire de Libenge engloba le secteur Banza-Sud du territoire de Kungu, les groupements Baati-Wolenge et Pwala-Bendere, en vertu de l'ordonnance du 2 décembre 1938 lui concédant un espace un peu plus vaste, marqué par une limite sud-est légèrement différente de la limite actuelle (BA 1938 : 866).





III. 14.10. Bureau du territoire de Libenge.  
(Photo équipe locale, mai 2012.)

#### 4.2. ORGANISATION DE L'ENTITÉ TERRITORIALE

Libenge fut, dès 1910, la localité la plus importante de l'Ubangi. Par sa position au bord de la rivière Ubangi, qui sépare la RCA et la RD Congo, Libenge était d'un accès aisé, permettant aux colons des deux rives (les Français de RCA et les Belges du Congo) de se côtoyer. Par ailleurs, en raison de sa surface plane, un aéroport international avait pu y être construit.

Le nom de « Libenge » résulte vraisemblablement d'un malentendu. Le premier nom de Libenge était Zinga. Ses occupants, les Ngbundu, cultivaient la patate douce (« *libenge* »). Alors qu'un Européen leur demandait le nom du lieu, ils auraient, croyant qu'on leur demandait le nom de leur produit, répondu « *libenge* », qui signifie patate douce.

C'est à Libenge que s'installèrent les premiers administrateurs, le site étant devenu le premier chef-lieu du district de l'Ubangi. Libenge devint un centre extra-coutumier (CEC) par l'ordonnance du 29 mars 1935. Mais ce statut lui fut retiré le 13 août 1958.

Le territoire de Libenge est divisé en trois secteurs : Libenge-Nord, Libenge-Sud et Libenge-Centre.



III. 14.11. Un aspect de l'aérodrome de Libenge, 1951.  
La piste d'envol, longue de 2200 m, est accessible aux avions internationaux.  
(HP.1956.15.13410, collection MRAC Tervuren ; photo J. Mulders [Inforcongo], 1951, MRAC Tervuren ©.)

Tableau 14.4. Composition administrative du territoire de Libenge en 2012

Secteur	Groupements
Libenge-Centre	Bokilio, Bokonga, Boyase, Kwala, Mono-Kati, Ngbaka-Ma'bo, Ngbundu-Nord, Ngbundu-Sud, Ngombe-Kposwa, Ngombe-Monengbe
Libenge-Nord	Bogon, Gbandi, Mbanza-Balakpo, Mono-Bwaka, Mono-Kalaba, Mono-Kaga et Nduma
Libenge-Sud	Ngbaka-Bondolo, Ngbaka-Vulusi, Mbanza-Bango, Mbanza-Ngbulutu, Mbanza-Lengo, Ngombe-Bau, Mbatu-Piko et Monzombo

La cité de Libenge est composée de quatre quartiers : Mokungu, Nzondomio, Denge et Zinga-Zinga.

#### 5. VILLE DE ZONGO

Le nom de la ville proviendrait de « *nzongo* » qui, en langue ma'bo, signifie « rapides », en référence aux rapides existant en ces lieux sur la rivière Ubangi. Avant que Zongo accède au statut de ville, les chefs traditionnels dominants étaient Malimbasa et Moke dont la résidence se situait à Wuy. Le groupement Togbo-Bolaka occupait l'espace allant de Wuy, sur la route de Worobe jusqu'à Zongo (limite vers le cimetière actuel). La localité de Zongo dépendait du territoire de Libenge.

Lors de la réorganisation territoriale de 1959, Zongo devint le chef-lieu du secteur Libenge-Nord. Elle sera érigée en ville par ordonnance présidentielle n° 71/179 du 23 juillet 1971. Dans son rapport au président de la République, le ministre Édouard Bulundwe écrivait, le 8 février 1971 :

« Dans le cadre du programme de développement du pays, l'élévation de Zongo au statut de ville présente un intérêt sans conteste. Par sa situation frontalière, en face de Bangui, capitale de la République centrafricaine, Zongo est appelée à jouer un rôle de plaque tournante de l'économie congolaise dans le nord-est de l'Équateur. [...] Si la population actuelle de 5500 âmes ne répond pas aux critères démographiques généralement retenus pour la création d'une ville, il est à présumer toutefois que cette population est appelée à augmenter dans des proportions exceptionnelles en raison de l'importance politique et économique réelle dont est marquée la future ville. D'ailleurs, ses nombreuses ressources agricoles, minières,

animales et forestières la prédisposent à un accroissement démographique certain » (Bulundwe 1971 : 737).

L'arrêté ministériel du 21 mars 1972 délimite deux communes, Wango et Nzulu, ainsi qu'une circonscription englobée dénommée Zongo<sup>97</sup>.

Par l'ordonnance-loi n° 77/029 du 30 novembre 1977 portant création des sous-régions, le Sud-Ubangi compte une ville (Zongo) et quatre territoires.

Notons que la cité de Karawa, située dans le Nord-Ubangi, est culturellement et économiquement dépendante de Gemena. Les autorités politico-administratives du Sud-Ubangi ont par moment revendiqué l'intégration de Karawa dans leur district. L'argument avancé était d'abord le fait que Mobay-Mbongo, le chef-lieu du district du Nord-Ubangi duquel dépend administrativement Karawa, se situe à 223 km, alors que la distance entre Karawa et Gemena n'est que de 75 km. Karawa est une localité essentiellement dominée par la mission évangélique où vivait, avant la guerre de 1998-2002/2003, la représentation sociale américaine, composée principalement de missionnaires et du personnel médical de l'hôpital.

97 « Arrêté ministériel n° 72-0391 du 21 mars 1972 ». 1972 (1<sup>er</sup> octobre). *Journal officiel de la République du Zaïre* : 582-583.

## RÉFÉRENCES

« Arrêté ministériel n° 72-0391 du 21 mars 1972 ». 1972 (1<sup>er</sup> octobre). *Journal officiel de la République du Zaïre* : 582-583.  
*Bulletin administratif* (BA). 1932, 1938.  
*Bulletin administratif et commercial du Congo belge* (BAC). 1924, 1931.

*Bulletin officiel*. 1913.

Bulundwe, E. 1971 (15 août). « Rapport du Ministre de l'Intérieur relatif à la création de la ville de Zongo ». *Moniteur congolais* 16.  
 Makiteme Bokomola. 1981 (?). « Les Bomboma et les Ngombe au XIX<sup>e</sup> siècle ». Université de Lubumbashi.  
 « Rapport aux Chambres ». 1955, 1958.

## CHAPITRE 15

CRÉATION ET ÉVOLUTION DE LA PROVINCE  
DE L'UBANGI

À l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, le district de l'Ubangi faisait partie de la province de l'Équateur. Mais une tendance au changement des frontières des provinces héritées de la colonisation s'était fait jour après les élections de mai 1960 puis après la proclamation de l'indépendance. Celle-ci se répandit au Nord-Katanga, au Maniema et dans le Sud-Équateur (partie habitée par les Mongo).

## 1. ORIGINES DU MALAISE

Le 1<sup>er</sup> juin 1960, Jean Bolikango, Ngombe de Lisala et président du Parti de l'Unité nationale (PUNA), se constitua une majorité à l'assemblée provinciale, sans le secours de l'Union Mongo (UNIMO). Malgré le succès

électoral du MNC/L (qui avait remporté 10 sièges sur 60), le PUNA fut, en effet, le véritable vainqueur des élections provinciales, grâce aux alliances post-électorales qu'il était parvenu à conclure avec nombre de listes d'intérêt local et de listes individuelles (en raison de la dispersion des votes sur plusieurs listes, la moitié des sièges était allée à des isolés).

La compétition pour le pouvoir dans la province de l'Équateur s'était cristallisée autour de deux partis : le PUNA et l'UNIMO. Mais grâce à son leader Bolikango, qui jouissait d'une grande audience auprès des populations de l'Équateur, le PUNA réussit à s'allier 42 conseillers élus sur une liste individuelle ou appartenant à de petites listes. L'UNIMO, quant à elle, ne parvint à conclure d'alliance ni avec le PNP-MEDERCO ni avec le PUNA.

**Tableau 15.1. Élections provinciales (mai 1960) : répartition des sièges par district et par parti**

Parti District	MNC/L	PUNA	UNIMO	MEDERCO/ PNP	Association ngbaka	Assorbanzy (PUNA)	Intérêts locaux	Listes individuelles	Total
Coquilathville	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Équateur	2	-	2	-	-	-	4	1	9
Ubangi	-	-	-	2	5	-	3	8	18
Mongala	3	9	1	3	-	2	-	-	18
Tshuapa	5	-	3	-	-	-	1	4	13
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>60</b>

Source : Gérard-Libois & Verhaegen (1960 : 166).

L'élection du bureau de l'assemblée provinciale fut également dominée par le PUNA.



**Tableau 15.2. Composition du bureau de l'assemblée de la province de l'Équateur (juin 1960)**

Nom et prénom	Fonction	Parti
Ekoko Louis	Président	PUNA
Bofio Jacob	1 <sup>er</sup> vice-président	Association ngbaka
Andende Oscar	2 <sup>e</sup> vice-président	PUNA
Mombanga Tharcisse	Secrétaire	PUNA
Pelengamo Jules	Secrétaire	Association ngbaka
Lokuli Albert	Secrétaire	MNC/L
Lopusu	Secrétaire	UNIMO

Source : Ganshof van Der Meersch (1963 : 632).

À la suite de l'insuccès de ses tractations avec le PUNA, l'UNIMO envoya, le 9 juin, un message au Collège exécutif dans lequel il brandissait la menace de la séparation des districts mongo et ngombe : « Si nous n'obtenons pas satisfaction (au gouvernement provincial)... nous exigeons avant le 30 juin la séparation des districts mongo et des districts ngombe pour former deux provinces distinctes. La province de l'Équateur constitue une entité fabriquée par la colonisation au mépris des coutumes et des traditions. Aucune base juridique n'impose le maintien des Ngombe et des Mongo dans une même province après le départ des Belges » (*Courrier d'Afrique* 16 juin 1960).

Jean Bolikango et Justin Bomboko s'efforcèrent d'arriver à un accord afin de faciliter la mise en place des institutions nouvelles. L'éclatement du PNP, dont certains membres avaient commencé à appuyer les partis représentatifs de leurs ethnies d'origine, apparut comme un facteur momentané d'équilibre. Les négociations aboutirent et les deux partis (PUNA et UNIMO) se mirent d'accord : « le président du gouvernement provincial et 5 ministres appartiendraient au PUNA et les 5 autres ministres, à l'UNIMO » (Ganshof van Der Meersch 1963 : 389). Mais lors de la formation du gouvernement, cet accord ne put être suivi.

**Tableau 15.3. Composition du gouvernement provincial de l'Équateur (juin 1960)**

Nom et prénom	Fonction	Parti	District d'origine
Eketebi Laurent	Président	PUNA	Mongala
Ikolo Sylvain	Vice-président et Finances	MNC/L	Équateur
Engulu Léon	Intérieur et Information	UNIMO	Tshuapa
Kumungo Rombout	Santé publique	Apparenté PUNA	
Kanganyani Samuel	Travaux publics et Plan décennal	Apparenté PUNA	Ubangi
Moussa Botuli	Terres, Mines et Énergies	MNC/L	
Mokemo Simon	Postes et Télécommunications	PUNA	Mongala
Akundji Denis	Agriculture	PUNA	Mongala
Yangard Robert	Justice et Personnel	MNC/L	Équateur
Nzenze Denis	Affaires économiques et Classes moyennes	PUNA	Mongala
Libengelo François	Enseignement	PUNA	Ubangi

Source : Ganshof van Der Meersch (1963 : 631-632).

Le gouvernement provincial de l'Équateur se composait en majorité de membres du PUNA. Mais si, apparemment, l'UNIMO n'occupait qu'un poste, les Mongo étaient en réalité assez bien représentés, car ils occupaient les postes attribués au MNC/L. Au total donc, les Mongo détenaient des postes importants : la vice-présidence, l'Intérieur, la Justice et Personnel. En outre, le président provincial était le représentant de deux ethnies, son père étant ngombe et sa mère mongo. Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'il s'était présenté aux élections comme candidat PUNA, donc principalement de tendance ngombe.

## 2. ÉVOLUTION DE LA CONFLICTUALITÉ DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Le leader du PUNA, Jean Bolikango, bien qu'appuyé par les missionnaires, échoua dans ses tentatives pour accéder à la présidence de la Chambre et à celle de la République. Le chef du PNP, Paul Bolya, occupa, quant à lui, un poste de ministre d'État, un poste sans réelle importance. En revanche, le leader de l'UNIMO, Justin Bomboko, occupa un poste important dans le Gouvernement central. La différence du poids de ces trois acteurs à l'échelon national aura des répercussions sur leur intervention dans la vie politique de la province de l'Équateur.

Ce sont surtout les « jeunesses des partis » qui se mirent en vedette et visèrent à orienter la politique provinciale. En août 1960, à Léopoldville, la jeunesse PUNA se prononçait pour une confédération des États-Unis du Congo ; elle se reconnaissait en outre une mission à l'égard de la population de l'Équateur et critiquait l'action des gouvernants de la province qui étaient « jeunes, incompetents, inexpérimentés ». Toujours à Léopoldville, la jeunesse UNIMO défendait les thèses fédéralistes et se proposait de combattre tout régime qui anéantirait la « population fort minime » de la province de l'Équateur. Au lendemain des élections, une rupture progressive se fit jour au sein du PUNA, qui se divisa en deux ailes : une aile provinciale (Eketebi) et une aile nationale (Bolikango) (Mokolo wa Mpombo 1968 : 68).

Face à l'intervention de plus en plus grande des acteurs nationaux, l'assemblée provinciale de l'Équateur décréta des mesures interdisant aux partis politiques de Léopoldville d'exercer une activité dans

la province de l'Équateur. La JEPUNA réagit en accusant le gouvernement et l'assemblée d'imposer une forme de dictature à la population.

Au lendemain de la crise du pouvoir central à Léopoldville (septembre 1960), les présidents du gouvernement provincial et de l'assemblée soutiendront le président Kasa-Vubu et, surtout, la tendance unitariste modérée représentée par les ressortissants de l'Équateur : le colonel Mobutu (chef d'état-major de l'armée), Justin Bomboko (président du Collège des commissaires généraux) et Joseph Iléo (Premier ministre).

En octobre 1960, dans une lettre au colonel Mobutu, l'assemblée provinciale de l'Équateur rejeta les manœuvres des ressortissants de l'Équateur résidant à Léopoldville en vue de dresser les populations ngombe contre les Mongo. Cette méfiance des pouvoirs provinciaux de l'Équateur à l'égard des leaders nationaux – dont Jean Bolikango – va s'accroître et sous-tendre l'évolution politique de la province.

Au mois de décembre 1960, certains députés provinciaux lumumbistes d'origine mongo et ngombe, affiliés antérieurement au MNC/L, quittèrent ce parti pour rejoindre le PUNA ou l'UNIMO. À ce moment, la campagne anti-lumumbiste s'amplifiait et le président du gouvernement provincial prit ouvertement position contre Patrice Lumumba. Sous la pression de l'assemblée provinciale, deux ministres provinciaux membres du MNC/L furent révoqués pour « actions subversives ».

Outre la situation engendrée par les élections de mai 1960, l'africanisation des cadres administratifs contribua également à alimenter la tension entre Mongo et Ngombe. Soulignons que plusieurs hauts postes avaient été occupés par les Ngombe du fait que, d'une part, ils formaient la majorité des « évolués » des grades subalternes venant après les Européens<sup>98</sup> et que, d'autre part, la domination de l'Administration par les Ngombe était renforcée par les postes politiques conquis par le PUNA. Dans la hiérarchie administrative de la province de l'Équateur, le secrétaire provincial était un Ngombe ; la plupart des directeurs des services provinciaux étaient des Ngombe. Même le bourgmestre de Coquilhatville et l'inspecteur principal de la police provinciale étaient ngombe.

98 À noter que le foyer intellectuel se concentrait dans le district de la Mongala.

Les Mongo, vaincus lors des élections de mai 1960, mis en minorité à l'assemblée et subalternes dans l'Administration réagirent contre ce qui était dorénavant désigné comme « la nouvelle colonisation des Ngombe ». Le groupe ngombe commença à être perçu par les Mongo comme un obstacle à l'accession aux bienfaits de l'indépendance.

Ce déséquilibre dans la représentation des peuples majoritaires de la province virtualisa l'éclatement du microcosme urbain des originaires de l'Équateur tant à Léopoldville qu'à Coquilhatville et poussa à la recherche d'un nouvel équilibre. Ainsi, écrit E. Mokolo, l'issue indiquée devint la multiplication d'entités politiques et administratives présentant une suffisante homogénéité ethnique. Les tendances autonomistes se développèrent, divers congrès furent tenus et les élites tribales modelèrent une nouvelle structure provinciale axée sur les affinités ethniques (Mokolo 1968 : 71).

S'ajoute à cette querelle le fait que les Mongo, partisans du fédéralisme, étaient dressés contre les Ngombe unitaristes. De manière générale, les partisans d'un Congo unitaire et centralisé s'opposaient à la multiplication d'entités provinciales ; ceux qui défendaient les thèses fédérales ou confédérales appuyaient la création d'unités ethniquement plus homogènes, afin de faire contrepoids aux tendances centralisatrices du pouvoir central. Dans la situation de crise et de carence du pouvoir central où se trouvait le pays après l'indépendance, J. Gérard-Libois et B. Verhaegen soulignent que la « multiplication des provinces apparaissait comme un éclatement de l'État et une reconnaissance des pouvoirs dissidents » (Gérard-Libois & Verhaegen 1963 : 194).

### 3. TENDANCES SÉCESSIONNISTES DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Dès la proclamation de l'indépendance du Congo, l'idée de l'éclatement, ou de la séparation, de la province de l'Équateur se traduisit par deux projets : celui de la création d'un « État mongo » d'abord, puis celui de la création d'une « République autonome de l'Équateur ». Le premier projet était porté, à Coquilhatville, par les élites mongo frustrées qui revendiquaient la création d'un « État mongo » ; le second l'était, à Léopoldville, par Jean Bolikango qui, n'ayant pas réussi à obtenir les

postes qu'il convoitait au niveau central, revendiquait la séparation de la province de l'Équateur pour en devenir le chef de l'État<sup>99</sup>.

Mais l'éclatement de la province de l'Équateur ne se produisit pas. D'après E. Mokolo, le poids politique des représentants de l'Équateur au niveau du pouvoir central à Léopoldville constitua longtemps un frein à la division de la province. La plupart des acteurs dominants de celle-ci étaient davantage intégrés à Léopoldville qu'à Coquilhatville. Paule Bouvier va dans le même sens lorsqu'elle écrit : « les principaux leaders des deux groupes mongo et ngombe, à savoir Bomboko et Bolikango, intégrés davantage aux structures centrales que provinciales, ont moins profondément qu'ailleurs constitué des points de fixation des sentiments populaires. Ceux-ci n'ayant pas, sur place, des personnalités suffisamment marquantes sur lesquelles se cristalliser sont restés plus diffus et plus latents au sein des sociétés en présence » (Bouvier 1965 : 339).

Mokolo observe une contradiction dans la démarche de la province de l'Équateur. « D'une part, écrit-il, l'Équateur était idéologiquement l'adversaire de Lumumba ; celui-ci avait déjà perdu les gens du Haut lors de la scission du MNC en juillet 1959 ; en plus, l'Équateur brandissait l'étendard de l'anticommunisme qui était à la mode à ce moment à Kinshasa. D'autre part, l'Équateur avait une tendance unitariste » (Mokolo wa Mpombo 1968 : 76).

La tentative de sécession de la province de l'Équateur était, ainsi, vouée à l'échec, en raison du rôle particulier des acteurs originaires de l'Équateur dans les instances politiques à Léopoldville : ils y étaient confortablement installés dans les institutions centrales et n'entendaient pas perdre leurs assises électorales par un éventuel fractionnement de leur province d'origine. Mais l'entente entre eux sera rompue et les germes de la désintégration vont apparaître.

La stabilité de la province de l'Équateur fut dès lors conditionnée à la représentation équilibrée des délégués provinciaux au sein du microcosme urbain (Mokolo wa Mpombo 1968). Pour y parvenir, on se pencha sur la modification des structures politiques du Congo. Diverses réunions eurent lieu.

<sup>99</sup> Sur le contenu de ces deux projets, se référer à E. Mokolo wa Mpombo (1968 : 72-75).

Le Congrès de l'ethnie mongo à Boende (13 au 15 janvier 1961), présidé par Paul Bolya, se clôtura par une « motion du peuple mongo sur la scission de la province de l'Équateur » et la création d'un « État fédéré mongo ».

Le Congrès de Gemena (21 au 24 janvier 1961) réunit, sous la direction du PUNA, les représentants des territoires des deux districts de la Mongala et de l'Ubangi, de Bolobo, Lukolela, Bikoro, Basoko et Yahuma. Son but était l'adoption d'un point de vue commun par le peuple mongala lors de la prochaine Table ronde et la nécessité du maintien de l'unité de la province de l'Équateur. Le congrès recommanda la forme fédérale pour la structure du Congo. L'État fédéral devait être dirigé par le Conseil des chefs d'État.

Le Congrès de Gemena ne semble pas s'être prononcé contre la scission de la province de l'Équateur. Il voulut même la voir s'agrandir en y intégrant les régions des provinces de Léopoldville et de la Province-Orientale habitées par les Bangala. Toutefois, il ne se montra pas opposé à la division de la province exigée par l'UNIMO, si cela pouvait éviter les conflits, exigeant cependant, comme préalables, la neutralité de la ville de Coquilhatville et la résolution des problèmes des nouvelles frontières et de ceux liés à la dénomination et à la structure politico-administrative dans la partie sud de l'Équateur. Dans cette optique, le Congrès mit au point le projet de constitution de l'« État fédéral du Congo-Ubangi ».

Le principe de la scission de la province de l'Équateur étant admis, le Congrès de Gemena détermina la structure politique et administrative de l'État du Congo-Ubangi. Cet État devait regrouper les districts de la Mongala et de l'Ubangi, ainsi que certains territoires bangala faisant partie des districts du Haut-Congo, de l'Équateur et du Lac Léopold II. Le chef-lieu serait fixé à Gemena. L'État serait divisé en deux départements (Lisala et Gemena) dirigés, chacun, par un chef de département fonctionnaire. Les départements seraient divisés en arrondissements (au total 15) remplaçant les anciens territoires ; chaque arrondissement serait dirigé par un chef d'arrondissement et un conseil d'arrondissement ; finalement on aurait des communes et des groupements.

Le 19 mars 1961, au cours de la réunion des parlementaires nationaux à Léopoldville, un projet de gouvernement fut élaboré : Jean Bolikango (Ngombe) était désigné chef de l'État et Michel Denge (Ngbaka) vice-président ; Laurent Eketebi (Ngombe) était choisi comme Premier ministre et Dombo Thadée (Ngbandi) vice-Premier ministre. Il fut tenu compte autant que possible de la représentation des ethnies au sein du gouvernement.

La pré-conférence de Léopoldville (25 janvier au 16 février 1961), présidée par Joseph Iléo, avait pour objectif la réforme des structures politiques du Congo. L'invitation fut adressée aux leaders, non pas à travers les partis politiques, mais directement par le biais des groupes ethniques. L'Équateur était représentée par quatre partis politiques (Nord-PUNA, Association Ngbaka Minangende/Bangi, PNP/MEDERCO, Sud/UNIMO) et par cinq représentants du gouvernement, soit au total 50 délégués. Dans son discours d'ouverture, Joseph Kasa-Vubu déclara que les limites artificielles des provinces ne tenaient pas suffisamment compte des réalités congolaises et qu'il y avait nécessité de voir créées de nouvelles entités provinciales.

Fait significatif, c'est durant cette conférence qu'apparut et que se développa une friction dans le bloc Nord-Équateur. Les délégués du Nord de l'Équateur optèrent pour l'unité des districts de la Mongala et de l'Ubangi, mais Anekonzapa et Lumanza (tous deux représentants de l'Ubangi) tentèrent de soutenir la séparation de ces deux districts. Cette friction affaiblit le projet d'un État confédéral du Congo-Ubangi et le mit en échec.

À la conférence de Tananarive (mars 1961), la tentation de promouvoir l'établissement de 16 républiques souveraines et indépendantes représentait, écrit François Perrin, une forme de « katanguisme généralisé » (Perrin 1962).

À la conférence de Coquilhatville (avril-mai 1961), dix-huit délégations représentaient les lignes générales de la division en futures provinces. Le projet d'un État confédéral du Congo-Ubangi éclata, suite à l'invitation de deux acteurs des districts de la Mongala et de l'Ubangi. Les principaux représentants de la province de l'Équateur à cette conférence étaient : Bolikango, Eketebi, Monote et Dondo, partisans de l'« État du Congo-Ubangi » ; Ndjoku, Fumu, Engulu, Bokanga,



partisans de l'« État mongo » ; Denge, Anekonzapa, Litho et Lumanza, partisans de l'« État de l'Ubangi ». On le voit, si avant la conférence, la tendance était de diviser la province de l'Équateur en deux entités : le Nord (Ngombe) et le Sud (Mongo), au cours de celle-ci, des divergences dans le bloc Nord entraînent l'idée de l'instauration de trois États souverains : l'État mongo, l'État de l'Ubangi (défendu par Anekonzapa en vue de mettre en échec « les tentatives des leaders bangala de vouloir dominer les populations soudanaises de l'Ubangi ») et l'État du Congo-Ubangi.

Se sentant affaiblis par la division de leur camp, les partisans de la fusion des districts de l'Ubangi et de la Mongala en un seul État poussèrent à l'offensive contre les tenants de l'État de l'Ubangi. Nous reproduisons ci-dessous la « motion des élus et notables de l'Oubangui » du 23 mai 1961, déposée au bureau de la conférence de Coquilathville.

« Nous, Élus et Notables de l'Ubangi, après avoir suivi avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme le déroulement normal de la conférence des Sages à Coq qui avait pour but de résoudre dans l'immédiat la crise qui n'a fait que trop perdurer, venons d'apprendre par la voie de la radio Coq en date du 17 mai la décision sensible et sentimentaliste par les conférenciers de scinder en deux la délégation Congo-Ubangi et de considérer le district de l'Ubangi comme un État de fait.

[...] Au grand étonnement de nos populations, nous apprenions par la même voie de la radio Coq que Messieurs Anekonzapa, Denge, Litho, Lumanza, Kangayani, Assenge, Bozdugo et Ahurambi siégeaient à la conférence comme délégués de l'Ubangi, contrairement aux aspirations, à la volonté et au désir de ces mêmes populations.

[...] le district de l'Ubangi qui comprend plus ou moins 800 000 habitants n'a jamais réclamé la scission de la province de l'Équateur ; puisque nécessité il y avait, voir les Mongo qui se sont décidés de s'écarter du reste de la province, le district de l'Ubangi et celui de la Mongala ont trouvé bon de se réunir ensemble pour consolider leur effort. Ceci fut confirmé par le Congrès qui s'est tenu à Gemena le 21 janvier 1961 où les résolutions ont été acceptées à l'unanimité.

Depuis lors, nous ne comprenons pas comment ces braves Messieurs qui, de leur propre gré et sans

avis préalable de la population, se sont abandonnés à eux-mêmes par souci du pouvoir et se sont écartés de la ligne de conduite tracée par nos vieux.

Nos populations s'étant rendu compte du risque qu'on courait suite à la prétention de quelques irresponsables, elles nous ont déclaré, après avoir manifesté leur mécontentement, qu'il serait vain de maintenir la séparation de l'Ubangi avec la Mongala.

Que Messieurs les délégués de l'État de l'Ubangi nous expliquent le mobile qui les a conduits jusqu'ici sans consentement préalable de tous les élus du peuple pour participer à la conférence. D'ailleurs, retenons-le bien, les précités ont toujours été repoussés par leurs électeurs propres puisque usant de fausses manœuvres au sein même de ces populations qu'ils disent représenter ; preuve en est qu'ils n'ont pas détenu le consentement des vieux pour réclamer la séparation de l'Ubangi de la Mongala, ni l'érection d'un État Ubangi.

Nos braves gens nous rétorqueront que la Mongala ne s'est jamais entendue avec l'Ubangi, et que s'il y avait union, le sang coulerait.

[...] Plus loin, les mêmes braves gens reprendront la parole pour avancer que le peuple Ubangi signifie descendant du peuple soudanais. Grosse erreur de leur part puisqu'ils ne comprennent absolument rien. S'il en est ainsi, qu'ils nous montrent là où nous devrions normalement placer les Ngombe puisque n'étant pas soudanais, pour ne citer que ceux-là, lesquels sont parséminés [*sic*] dans les deux districts précités.

Nous regrettons de voir nos amis se déclarer Soudanais alors qu'ils sont purement et simplement des ressortissants de l'Ubangi issus des cinq territoires du district de l'Ubangi.

[...] L'État de l'Ubangi, État purement fantôme. Procéder autrement c'est satisfaire aux ambitions d'un individu ou d'un petit groupe.

Signés par R. Twana, député provincial et chef de la C.I. Bari (Gemena) ; P. Seto, chef de secteur C.I. Nguya (Gemena) ; G. Mozala, chef coutumier (territoire de Budjala) ; A. Agbe, chef de secteur Motenge-Boma (Libenge) ; C. Boy, chef coutumier et membre du collège permanent (territoire de Kungu) ; B. Pombo-Kete, député provincial et chef coutumier (Bosobolo) » (*Actualités africaines* 27 mai 1961 : 6 et 2).

Le Gouvernement central décida de créer vingt et une provinces à partir d'août 1962. Dans sa déclaration inaugurale du 2 août 1961, le Premier ministre Cyrille Adoula avait promis que le Gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour permettre à chaque région d'être administrée selon ses aspirations profondes, et envisagerait immédiatement les révisions constitutionnelles pour la réalisation de cet objectif.

Devant la multitude des prétentions exprimées par les divers politiciens qui ambitionnaient d'être les porte-parole légitimes des divers groupes, il était difficile d'arriver à définir les critères et les procédures. Il est à noter que trois critères furent retenus pour la création d'une nouvelle province : a) une population de 700 000 habitants ; b) sa viabilité économique ; c) une pétition introduite par les deux tiers des députés provinciaux et nationaux appartenant à la région dont on envisageait de faire une province (Young 1968 : 331).

Ce furent généralement les considérations ethnopolitiques que l'on mit en avant pour la création

des provinces en Équateur, mais on ne tarda pas, alors, à se rendre compte de l'ambiguïté de la notion d'ethnie, notamment en ce qui concerne la province de l'Ubangi, qui comptait plusieurs peuples.

#### 4. LES DÉCOUPAGES TERRITORIAUX DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Répondant aux exigences de la loi du 27 avril 1962 relative aux critères de création de nouvelles entités administratives, la province de l'Équateur fut divisée en trois nouvelles provinces : la province de la Cuvette-Centrale et la province de l'Ubangi d'abord, puis la province du Moyen-Congo ensuite.

La province de la Cuvette-Centrale, avec Coquilhatville pour chef-lieu, et la province de l'Ubangi, avec pour chef-lieu Gemena, furent créées le 14 août 1962. La province du Moyen-Congo, avec Lisala pour chef-lieu, le fut le 5 février 1963.



III. 15.1. Carte des 21 provinces en 1962.



#### 4.1. LA PROVINCE DE LA CUVETTE-CENTRALE

Cette province comprenait les territoires suivants : Basankusu, Bolomba, Coq-Kalamba, Ingende et Bikoro, dans le district de l'Équateur ; Boende, Befale, Bokungu, Djolu, Ikela et Monkoto, dans le district de la Tshuapa, plus le secteur de Bongandanga en territoire de Bongandanga. Son chef-lieu était Coquilhatville. Léon Engulu devint son président et Raphaël Bokanga le président de son assemblée. Des problèmes politiques majeurs ébranlèrent cette province. L'état d'exception y fut instauré et Joseph Ekombe fut désigné commissaire général extraordinaire. Ce dernier n'ayant pas répondu, il fut remplacé par Victor Rutaha, par l'ordonnance n° 90 du 27 avril 1963 (Beys, Gendebien & Verhaegen 1964 : 324-328). À peine deux mois plus tard, l'ordonnance n° 141 abrogeait l'état d'exception. Mais au même moment, une réduction de moitié des frais de fonctionnement fut ordonnée par le Gouvernement central. Cela provoqua une réduction de 60 % des traitements des membres des cabinets ; la suspension de la liquidation des indemnités des membres du gouvernement et de l'assemblée provinciale. Le gouvernement provincial protesta auprès de Léopoldville contre la politique adoptée à l'égard des provinces. En dépit de cette strangulation, ils s'engagèrent à pacifier les régions de Boende-Bokungu-Ikela infestées par la rébellion des Simba.

#### 4.2. LA PROVINCE DE L'UBANGI

La pétition pour la création de la province de l'Ubangi portait les signatures de 26 des 37 élus nationaux et provinciaux. Elle évaluait la

population de la nouvelle province à 748 340 habitants (suivant les statistiques de 1958) et affirmait que l'Ubangi serait en mesure de couvrir 20 % de ses dépenses ordinaires par ses recettes provinciales propres.

Lors de sa création en 1962, la province de l'Ubangi comprenait les territoires suivants : Gemena, Bosobolo, Libenge et Banzyville (qui devait être soumis à référendum). S'y ajoutaient les régions mbanza et ngbaka des territoires de Budjala, Kungu et Businga qui étaient, quant à eux, intégrés à la province du Moyen-Congo.

Le problème du partage des territoires entre les provinces de l'Ubangi, du Moyen-Congo et de la Cuvette-Centrale se posa. La province du Moyen-Congo était composée des territoires de Lisala, Bumba et Bomongo. À ceux-ci s'ajoutaient les territoires de Businga, Budjala et Kungu amputés des régions ngbaka-mbanza ; le territoire de Banzyville (qui était soumis à référendum) ; les secteurs Bolomba, Mompoko et Diyenga, dans le territoire de Bolomba ; le secteur Gombalo dans le territoire de Mushie et Lukolela dans le territoire de Bikoro ; les régions ngombe du territoire de Bongandanga. La loi créant la province du Moyen-Congo modifiait celle du 14 août 1962 portant création des provinces de l'Ubangi, de la Cuvette-Centrale et du Mai-Ndombe et abrogeait l'arrêté du 5 février 1935 portant création de la province de l'Équateur.

Le résultat du référendum organisé dans la zone contestée de Banzyville fut de 19 883 voix en faveur de l'Ubangi contre 98 voix en faveur du Moyen-Congo.



III. 15.2. Carte de l'organisation administrative du Congo le 1<sup>er</sup> janvier 1964.

Source : de Saint Moulin (1992 : 45).

Le premier président de la province de l'Ubangi fut Alfred Nzondomyo<sup>100</sup>, un Ngbaka-ma'bo de Libenge. Augustin Bozongo, un Ngbandi de Banzyville, devint président de l'assemblée. Gemena fut désigné comme chef-lieu de la nouvelle province.

De nombreux problèmes se posèrent : le partage du patrimoine provincial avec la province de la Cuvette-

Centrale, l'installation des bureaux administratifs et les capacités financières de la province. Mais en comparaison des deux autres provinces issues de l'ancienne province de l'Équateur, l'Ubangi connut moins de problèmes politiques. Les deux partis politiques les plus connus de l'opposition furent le MEDA (Mouvement pour l'évolution démocratique de l'Afrique) et le PARECO (Parti du regroupement congolais).

100 Ce nom peut aussi s'écrire Nzondomio.



Les élections législatives nationales et les élections provinciales de mai 1960 s'étaient déroulées dans le calme. Alfred Nzondomyo, qui avait été élu député national, céda, le 20 juillet 1965, sa place de président du gouvernement provincial à Michel Ndenge (nom

parfois écrit Denge), qui y resta jusqu'au 25 avril 1966. Il eut à résoudre des litiges frontaliers entre sa province et le Moyen-Congo. Deux ordonnances-lois du 26 janvier 1966 sanctionnèrent la fin du conflit (Gérard-Libois 1966 : 228).



III. 15.3. M. De Schrijver, ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi a reçu une délégation de personnalités venues de la province de l'Équateur, 1959.

« Au cours de ses entretiens à Léopoldville, M. De Schrijver, ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi a reçu une délégation de personnalités venues de la province de l'Équateur. Voici, de gauche à droite, entourant le ministre MM. Alembé, représentant du mouvement progressiste de l'Ubangi, Denge, chef de secteur de Libenge (*sic*), Evoleko, chef de secteur de Lusangania (territoire Bolomba) et Ilumbe, chef de secteur de Bokatola (territoire Ingende). » (HP.1959.28.1144, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1959, © SOFAM Belgium 2012.)

Ci-dessous la composition de l'assemblée de l'Ubangi en septembre 1962.

Tableau 15.4. Composition de l'assemblée de l'Ubangi (septembre 1962)

Nom	Fonction	Territoire	Peuple
Bozongo Augustin	Président	Banzville	Ngbandi
Yange Alphonse	1 <sup>er</sup> vice-président	Gemena	Ngbaka minagende
Mbetu Henri	2 <sup>e</sup> vice-président	Libenge	Ngbaka-ma'bo
Kina Jean	Secrétaire	Businga	
Pelengamo Jules	Secrétaire	Gemena	
Vizu Antoine	Secrétaire	Gemena	
Yange François	Secrétaire	Gemena	

Source : Mokolo wa Mpombo (1968 : 100).

Tableau 15.5. Composition du gouvernement provincial de l'Ubangi (octobre 1962)

Nom	Fonction	Territoire	Peuple
Nzondomyo Alfred*	Président	Libenge	Ngbaka-ma'bo
Limo Monulphe	Fonction publique et PTT	Gemena	Ngbaka minagende
Nzelenge D.	Agriculture, Affaires économiques, Classes moyennes	Libenge	Ngombe
Ngungbo Thadée Jude	Travaux publics	Gemena	Ngbaka minagende
Dufanda Louis Richard	Enseignement	Bosobolo	Mbandja
Mossi Mathieu	Terres et Mines	Businga	Ngbaka-ma'bo
Kengelenya Antoine	Intérieur et Justice	Gemena	Ngbaka minagende
Bagaza Paul	Finances	Kungu	Mbandja
Zoangbagona Albert	Travail	Budjala	Ngbandi

Source : Willame & Verhaegen (1964 : 158).

\* Ce nom s'écrit aussi Nzondomio

Le premier gouvernement formé à Gemena fut dissout par le Gouvernement central, au motif que les conseillers ngbandi du territoire de Banzville ne pouvaient siéger à l'assemblée, étant donné que leur territoire était soumis à référendum.

Il n'y eut guère de problèmes majeurs entre l'assemblée provinciale et le gouvernement provincial. Ce gouvernement était un gouvernement de « technocrates », la plupart de ses membres étant des agents de l'État. L'effort des autorités provinciales porta essentiellement sur la nécessité de combler le retard de l'évolution socio-économique de l'Ubangi par rapport aux autres provinces. Les activités du gouvernement provincial reposèrent sur le maintien des structures de base héritées de l'Administration coloniale. Le gouvernement entendait laisser d'importantes responsabilités aux autorités locales et territoriales quant à l'administration locale.

#### 4.3. LA PROVINCE DU MOYEN-CONGO<sup>101</sup>

Cette province fut créée par la loi du 5 février 1963. Sa création tardive résultait de la volonté des leaders bangala de maintenir l'unité de la province de l'Équateur, mais était due aussi au fait qu'elle n'était pas facile à constituer. Dans la commission chargée d'étudier sa constitution, d'après discussions avaient porté sur 5 points, qui furent résolus comme suit :

1. La présence des Ngombe dans la province de la Cuvette-Centrale. La commission ayant admis le rattachement des régions ngombe de la Cuvette-Centrale à la province du Moyen-Congo, cela entraînait la modification de la loi créant la province de la Cuvette-Centrale.
2. Les régions de Bolobo-Yumbi dans le territoire de Mushie (Province du Lac Léopold II ou Mai-Ndombe). Ces régions étant rattachées à la province du Moyen-Congo, la loi créant la province de Mai-Ndombe devait être modifiée.
3. Le territoire de Bumba fut reconnu comme faisant partie de la province du Moyen-Congo.
4. L'intégration du territoire de Banzville dans la province du Moyen-Congo ou dans la province de l'Ubangi devait être soumise à référendum.
5. Les territoires de Businga, Budjala et Kungu, amputés des régions ngbaka-mbanza, furent incorporés dans la province du Moyen-Congo.

La province du Moyen-Congo réunissait ainsi les territoires de Bomongo, Bumba et Lisala ; les territoires de Budjala, Businga et Kungu, amputés des régions ngbaka-mbanza ; le territoire de Banzville (qui devait être soumis à référendum) ; le secteur Gombalo dans le secteur de Basankusu ; les secteurs Bolomba, Diyenga et Mampoko dans le territoire

<sup>101</sup> Willame (1965 : 11-77).

de Bolomba ; les régions ngombe du territoire de Bongandanga ; les régions de Bolobo-Yumbi dans le territoire de Mushie, province de Maindombe, Lukolela dans le territoire de Bikoro. La province du Moyen-Congo était une véritable mosaïque territoriale, que des rivalités politiques entre peuples transformèrent en une entité politico-administrative en ébullition.

Son premier président fut Laurent Eketebi, et le président de son assemblée, Raphaël Nasena. Son chef-lieu était Lisala.

Avant même la promulgation de la loi portant sa création, la province du Moyen-Congo fut frappée d'exception par l'ordonnance n° 183 du 5 novembre 1962 et un commissaire général extraordinaire, Albert Kankolongo, fut nommé. Aussi la province du Moyen-Congo fut-elle absente de la conférence des présidents provinciaux tenue à Léopoldville du 16 au 23 octobre 1962.

Au cours de son existence, entre 1963 et 1966, la province du Moyen-Congo connut trois présidents : Laurent Eketebi (février 1963-juillet 1964), Auguste Engwanda (juillet 1964-juillet 1965) et Denis Sakombi (10 août 1965-25 avril 1966). Sous le mandat de ce dernier, Dominique Woy fut élu président de l'assemblée provinciale.

Lors des élections législatives nationales de 1965, la province du Moyen-Congo remporta 5 sièges, contre 7 pour la Cuvette-Centrale et 6 pour l'Ubangi.

## 5. LES CONTESTATIONS TERRITORIALES

Après la constitution des nouvelles entités provinciales, des contestations s'élevèrent en provenance tant des élus nationaux et provinciaux que des populations des régions intéressées, qui avaient été annexées sans leur assentiment. Ces contestations opposèrent, d'une part, le Moyen-Congo à la Cuvette-Centrale à propos de Lukolela, Bumba, Basankusu et Bongandanga ; et, d'autre part, le Moyen-Congo à l'Ubangi concernant les territoires de Banzyville, Businga, Kungu et Budjala.

Le territoire de Banzyville contesté fut soumis à référendum ; mais certains conseillers provinciaux siégeaient déjà dans le gouvernement provincial de l'Ubangi. Les ressortissants de ce territoire contestèrent à tous les élus nationaux le droit

de parler en leur nom. Les mêmes contestations surgirent à propos du territoire de Budjala.

Au plan historique, la région mongo avait déjà manifesté antérieurement des tendances autonomistes, après l'échec de ses leaders aux élections et de leur faible représentativité au sein du gouvernement provincial. Justin Bomboko, le président national de l'UNIMO, avait aussi menacé de former son propre gouvernement. La conférence de Tananarive (mars 1961) puis celle de Coquilhatville (avril-mai 1961) avaient mis au premier plan la volonté des leaders de l'Équateur de constituer leurs États : l'État mongo (future Cuvette-Centrale) et l'État du Congo-Ubangi (district de l'Ubangi et de la Mongala) ; ce projet de deuxième État finit par éclater en deux États : la province du Congo-Ubangi, dit Moyen-Congo, et la province de l'Ubangi.

Au plan ethnique, après 1960, seule la perspective de constituer de nouvelles entités politico-administratives avait entraîné une prise de conscience politique. Selon Édouard Mokolo (1968 : 92), ces peuples (à l'exception des Ngbaka), étaient dispersés sur de grands espaces et leur densité était relativement faible. Seule la Cuvette-Centrale présentait une unité ethnique : elle était constituée d'une population exclusivement mongo. Cette unité ethnique n'empêcha cependant pas que des rivalités éclatent entre deux sous-ethnies, les Ngele ea Ntando (district de l'Équateur) et les Mbole (district de la Tshuapa).

La province de l'Ubangi était, quant à elle, polyethnique. Les peuples majoritaires y étaient les Ngbaka, les Ngbandi et les Mbandja. Au Moyen-Congo, les Ngombe paraissaient dominants. Mais la province comportait également des Budja et des Gens d'eau. Le groupe ngombe tenta de s'imposer aux autres et les Budja, principalement, luttèrent contre la « ngombésation » du Moyen-Congo. Cette rivalité Ngombe-Budja sous-tendit l'histoire politique du Moyen-Congo.

Au plan politique, les provinces étaient faiblement politisées. En mai 1960, la « province Mongo » de la Cuvette-Centrale n'avait que deux partis marquants : le MNC-Lumumba et l'UNIMO ; le Moyen-Congo (district de la Mongala) en comptait également deux : le PUNA et le MNC/L. Quant à l'Ubangi (district de l'Ubangi), il en totalisait trois : le PUNA, le MEDERCO-PNP et l'Association Ngbaka Minagende.

Un commissaire spécial, Arthur Mayamba,

fut chargé de partager le patrimoine de l'ancienne province de l'Équateur et de délimiter les trois nouvelles provinces. Il se rendit célèbre par sa propension à octroyer localement des crédits appelés « Fonds Mayamba ». Les députés provinciaux parlèrent, dans leur motion adressée au chef de l'État, au Premier ministre et au Parlement, le 12 avril 1963, de « la dilapidation des deniers publics à Coquilhatville par l'ex-commissaire spécial Mayamba » (Lufungula Lewono 1989 : 68). L'arrêt ministériel du 7 décembre 1962 ordonna aux bénéficiaires de Fonds Mayamba de restituer ce qu'ils avaient reçu.

En 1966, Joseph Mobutu, le nouveau chef de l'État, réduisit le nombre des provinces d'abord de 21 à 12, le 6 avril, puis de 12 à 8, à la fin de cette même année (cf. *supra*). Évaluant la répartition des provinces sur le plan administratif, B. Verhaegen constate « l'influence qu'ont pu exercer les anciennes structures administratives coloniales sur la formation et les limites des nouvelles provinces. Cette influence a pu se faire sentir de deux manières, soit en stimulant ou en freinant la création de nouvelles entités là où existaient des chefs-lieux administratifs de province ou de district, soit par inertie en suggérant le maintien du tracé des anciennes limites de province, de district ou de territoire en dépit de leur caractère artificiel » (Verhaegen 1963 : 17). Dans la province de l'Équateur, les limites des nouvelles provinces coïncidaient plus ou moins avec les subdivisions administratives coloniales des districts ; mais la Cuvette-Centrale comprenait deux anciens districts, l'Équateur et la Tshuapa. Il s'agissait ainsi d'une province « ethniquement homogène où l'on peut supposer que des facteurs actifs d'ordre ethnique tendant au regroupement ont triomphé de l'inertie des structures administratives » (Verhaegen 1963 : 17). Quant aux provinces de l'Ubangi et du Moyen-Congo, elles comprenaient chacune un seul district (respectivement l'Ubangi et la Mongala) et « il est probable que l'existence de l'infrastructure administrative du district a été un facteur positif soit dans la décision de créer la province, soit dans le tracé de ses limites ». Au plan économique, aucune des trois provinces de l'Équateur ne possédait de structure industrielle suffisamment développée et concentrée pour constituer un facteur potentiel

favorable à une autonomie provinciale. L'Équateur fut toujours considéré comme une province pauvre.

### 5.1. LES RAISONS DE LA CONTESTATION TERRITORIALE

Il est à noter que les secteurs de la région de Budjala groupaient en leur sein des populations allogènes. Les secteurs demeuraient multitribaux ; on rencontrait des enclaves ngbandi dans une collectivité de Mbanza, et de petits villages de Gens d'eau encerclés de Ngbandi et de Ngombe vivant ensemble. Ces populations différentes avaient développé entre elles des rapports de bon voisinage par des moyens tels que les « intermariages et le commerce ». Toutefois, ces groupements ne parvenaient pas à une forte intégration sociale, à l'instar des peuples ngbaka du territoire de Gemena, ayant une même culture, une seule langue et réunis dans l'Association Ngbaka minagende.

#### 5.1.1. LE PROBLÈME DES FRONTIÈRES

Cette région connut plusieurs modifications géographiques durant la période où elle fut contestée entre le Moyen-Congo et l'Ubangi. On entendit parler de « limites territoriales légales ». On entendait par là le partage du territoire suivant les lois créant les deux provinces. Selon ces lois, seules les régions ngbaka et mbanza devaient appartenir à l'Ubangi. Concrètement, il s'agissait des secteurs suivants :

1. Secteur Mbanza de la Lua ;
2. Secteur Mbanza de la Banga-Melo ;
3. Secteur Mbanza de la Saw ;
4. Secteur Mbanza de la Sumba.

Tout le reste du territoire de Budjala revenait au Moyen-Congo. Suivant cette logique, le territoire de Budjala fut scindé en deux entités dont l'une, rattachée à l'Ubangi, avait son chef-lieu à Bolingo (Balaw) et l'autre, rattachée au Moyen-Congo, garda l'ancien chef-lieu à Budjala.

On connut également des limites de fait. Il est généralement admis que seule la province du Moyen-Congo avait accepté les « limites légales », quoiqu'elle réclamât la révision des litiges soulevés par de nombreuses enclaves. La province de l'Ubangi, par contre, contesta ces nouvelles limites,



accusant le Gouvernement central de favoriser le Moyen-Congo. Elle ambitionnait de s'approprier tout le territoire de Budjala, sauf la région du sud habitée par les Gens d'eau, qui se trouvaient beaucoup plus proches du territoire de Bomongo que de celui de l'Ubangi.

### 5.1.2. LES PARTIS POLITIQUES

L'Ubangi, où les moyens de communication entre les groupes étaient très faibles, souffrait d'atrophie politique. Peu avant l'indépendance, aucun parti politique n'avait été en mesure de rassembler les habitants ; aucun leader de la taille de Jean Bolikango et de Joseph Kasa-Vubu n'avait pu se dégager ; au contraire les élections s'étaient caractérisées par une multitude de listes de candidats individuels.

**Tableau 15.6. Répartition des sièges par parti et par territoire aux élections provinciales de mai 1960**

Territoire	Partis				
	Association Ngbaka minagende	PNP-MEDERCO	PUNA	Assorbanzy	Liste individuelle
Gemena	5	-	-	-	1
Bosobolo	-	-	-	-	2
Budjala	-	2	-	-	2
Kungu	-	-	-	-	3
Libenge	-	-	-	-	3
Businga	-	1	2	-	1
Banzyville	-	1	-	2	-
Total	5	4	2	2	12

Source : Willame et Verhaegen (1964 : 147).

Sur un total de 25 conseillers provinciaux, on comptait 12 élus sur des listes individuelles. Notons que la liste des candidats individuels ci-dessus n'est pas exhaustive. Cinq autres conseillers provinciaux ngbaka, élus sous des listes individuelles, n'y sont pas mentionnés. Il s'agit de Rigobert Twana, A. Ngalangbana, Boniface Pombokete, Sammuel Kanganyani et Antoine Vizu (Manyango 1971).

L'abondance des listes individuelles s'explique, semble-t-il, par le manque de confiance envers les associations et les partis politiques. Les candidats misaient beaucoup plus sur leur propre popularité que sur celle d'une association ou d'un parti politique.

Rappelons que les Congolais n'avaient pu se préparer comme il se doit à l'exercice de leurs droits politiques et que c'est avec la lutte des leaders congolais de Kinshasa que leur éveil politique

atteignit son point culminant. Notons cependant que des associations à caractère tribal avaient vu le jour. Ainsi l'ANM (Association Ngbaka minagende), dirigée par Michel Ndenge, l'association des Mbanza, mise sur pied par Maurice Lusaya. Les Ngbandi de la Ngiri (territoires de Budjala et de Kungu), quant à eux, s'étaient regroupés dans l'Assongiri. Et à Libenge, avaient été constituées des associations dont le but de départ était la promotion des liens de solidarité entre les ressortissants.

C'est en 1957 que ces associations commencèrent à fonctionner réellement. Alors que leur orientation initiale visait l'entraide, elles prirent une orientation politique à la veille de l'indépendance, et surtout à la Table ronde politique de Bruxelles. C'est alors que le groupe ngbaka fut formé par Michel Ndenge, Samuel Asenge et Samuel Kanganyani. Deux missionnaires

protestants suisses en étaient les conseillers : Houart et Kravest. M. Ndenge lui-même était protestant. En 1954 déjà, M. Ndenge et d'autres avaient tenté de former le parti de l'Unité de l'Ubangi. La fin de l'année 1959, qui connut la fusion de toutes les associations sous la dénomination d'ASSURU (une association multi-ethnique regroupant tous les ressortissants de l'Ubangi et dirigée par Samuel Kanganyani), fut déterminante.

Jusqu'à la conférence de la Table ronde de Bruxelles de janvier-février 1960, trois partis politiques existaient en Ubangi :

- le PUNA (Parti de l'unité nationale) ;
- le MEDERCO (Mouvement de l'évolution et de développement économique rural du Congo) ;
- le PNP (Parti national du progrès).

Le PNP, un parti multi-ethnique et rassemblant tous les ressortissants de l'Ubangi, était le parti dominant en Ubangi. L'événement qui semble avoir provoqué la création de l'ANM fut le meeting au stade Baudouin de Gemena tenu par André Anekonzapa<sup>102</sup>, dès son retour de la Table ronde de Bruxelles. Pour l'orateur, c'était l'occasion de restituer ce qui avait été vécu à Bruxelles. Il faut préciser que deux télégrammes avaient été adressés au responsable du MEDERCO-PNP de l'Ubangi invitant deux personnes à prendre part à la conférence de la Table ronde. Le président André Anekonzapa aurait caché le télégramme à son vice-président Rigobert Twana<sup>103</sup> et rejoint, seul, la capitale belge. Twana tenta en vain de rejoindre la conférence. Lors de sa conférence à Gemena, Anekonzapa aurait tenu des propos jugés discourtois, non seulement à l'égard de son vice-président, mais aussi à l'égard des Ngbaka. Au soir de ce meeting, une réunion des Ngbaka, sous la direction de Twana, décida d'organiser la lutte des Ngbaka dans un cadre purement ethnique. L'ANM était créée.

Un conflit de positionnement entre deux leaders

<sup>102</sup> Anekonzapa André était Ngbandi du territoire de Banzyville. Président du MEDERCO, il fut membre effectif de la délégation du PNP à la conférence de la Table ronde politique à Bruxelles.

<sup>103</sup> Twana Rigobert était Ngbaka du territoire de Gemena. Il était, au départ, chef du secteur Mbari.

locaux ngbaka, Michel Ndenge et Rigobert Twana, ne tarda pas à provoquer l'éclatement de l'ANM. Celle-ci, devant émettre un choix entre Michel Ndenge et Rigobert Twana, s'était prononcée en faveur du premier. Le spectre de la division entre les Ngbaka de Libenge (d'où était originaire Ndenge) et ceux de Gemena (le territoire de Twana) avait été agité, de même qu'un élément confessionnel, qui avait eu pour effet de transformer le conflit en une rivalité entre un catholique (Twana) et un protestant (Ndenge). Cette crise aboutit à la dislocation de l'association en diverses tendances :

- le groupe Bonwase ;
- l'ABMNK : Association des ressortissants de Bondangabo, Ubangi-Kungu, Nguya et Karawa ;
- l'AMIMBA : l'Amicale de Mbari ;
- l'Union du Peuple de Lua-Vindo.

L'élite ngbaka organisa une nouvelle rencontre à l'issue de laquelle fut créée à Gemena, le 15 juillet 1963, l'association Centre de mœurs ngbaka (CEMD).

Durant la période coloniale, l'Ubangi avait compté très peu d'écoles. Il n'en existait pas, mises à part l'école des moniteurs de Molegbe et le séminaire de Kotakoli, tous deux situés dans la partie nord de l'Ubangi. Aussi, à la veille de l'indépendance, seuls les moniteurs et les séminaristes constituaient-ils l'élite de cette région. Ce sont eux qui occupèrent les postes de l'administration et qui se jetèrent dans la compétition politique avec les chefs coutumiers (souvent illettrés, mais jouissant d'une grande audience auprès des populations). Moniteurs, séminaristes et chefs coutumiers se partagèrent la direction des institutions régionales durant une longue période. Les Ngbaka avaient été peu touchés par le mouvement de développement socioculturel et s'étaient contentés de fournir une main-d'œuvre abondante aux sociétés de la place, tant en Ubangi que dans la Mongala. L'absence de conscience politique nationaliste était le résultat d'une faible intégration – voire même d'une absence d'intégration – de l'élite locale au processus de décolonisation. Lors de l'installation des institutions provinciales de l'Équateur, l'Ubangi prit conscience de son retard dans le mouvement d'émancipation et cela engendra un sentiment de frustration qui entraîna des revendications autonomistes.

Face aux enjeux politiques, les élus nationaux de l'Ubangi prirent, au mois de juillet 1963, l'initiative d'organiser à Gemena un congrès d'entente entre tous les peuples. Ils décidèrent de la création du PARECO (Parti du regroupement congolais). Sa présidence fut confiée à Jean-Paul Rodall, représentant permanent de l'Ubangi à Léopoldville<sup>104</sup>. De leur côté, les élus provinciaux et le gouvernement de l'Ubangi « provoquèrent au mois de septembre 1963 un congrès de l'Ubangi au cours duquel fut adoptée l'instauration d'un nouveau parti unique, le Mouvement de l'évolution démocratique africaine (MEDA) » (Willame 1963 : 16). Peu après, celui-ci se fit appeler MEDAC (Mouvement pour l'évolution démocratique de l'Afrique centrale), un mouvement d'inspiration centrafricaine et le rival du MESAN (Mouvement pour l'évolution sociale en Afrique noire), qui avait été fondé à Bangui en 1960 par Abel Goumba.

En 1967, la suspension des partis politiques et des organisations associatives non inspirées du MPR empêcha désormais toute autre organisation politique en Ubangi. Le MPR, au rôle dirigeant, définissait désormais l'État comme l'instrument du parti.

## 5.2. LA MANIFESTATION DE LA CONTESTATION

La création des deux nouvelles provinces, la Cuvette-Centrale et l'Ubangi, entraîna confusion et troubles.

### 5.2.1. LES STRATÉGIES DE CONQUÊTE DU TERRITOIRE CONTESTÉ

Dès l'installation des institutions politiques provinciales, la province de l'Ubangi donna un poste ministériel à A. Ngeke, un ressortissant du territoire de Budjala, afin de lutter contre la propagande du Moyen-Congo. Dans la deuxième composition du gouvernement, en plus de Ngeke, on chargea A. Zoangbangona, un Ngbandi de Kuma, du ministère de la Santé provinciale. Deux ressortissants de Budjala figuraient également parmi les conseillers de l'assemblée provinciale. Les représentants de Budjala étaient censés attirer leur population dans la province de l'Ubangi.

À Gemena, l'on s'efforça de payer régulièrement les fonctionnaires de l'Administration, dans un contexte où il était monnaie courante que les salaires soient payés avec trois à quatre mois de retard.

Concernant le Moyen-Congo, J. Mosange fut désigné membre du gouvernement provincial, en réaction à la nomination de Zoangbangona. Il convient de noter que tous deux étaient originaires du même village de Kuma. Dans l'assemblée provinciale, on notait la présence des deux originaires de Budjala, A. Bilongoli et J. Gake.

Les administrateurs du territoire (AT) ne restèrent pas en dehors de la lutte pour le pouvoir entre les deux entités provinciales, comme le montre le tableau suivant.

**Tableau 15.7. Liste des administrateurs du territoire de Budjala**

Nom	Peuple/Origine	Province
Likobe J.	Boba de Kungu	Moyen-Congo
Ndembo F.	Ngbandi de Banzyville	Ubangi
Bazwa	Ngbandi-Likolo	Ubangi
Mosange J.	Ngbandi-Ngiri	Moyen-Congo
Alegbasia Z.	Ngbandi-Ngiri	Moyen-Congo
Bonsomi F.	Ngombe de Bongandanga	Moyen-Congo

Source : Tableau reconstitué sur la base des interviews conduites par Modjaka.

Ce tableau montre une plus grande stabilité des administrateurs du territoire de Budjala du côté de l'Ubangi (deux AT sur sept). En fait dès 1963, l'administrateur territorial Bazwa de l'Ubangi, qui ne pouvait plus rester à Budjala, avait dû se déplacer pour s'installer à Balaw dans le secteur Mbanza de Bolingo. Il garda son poste jusqu'en 1965.

En l'espace de deux ans, trois administrateurs de territoire du Moyen-Congo installés à Budjala, s'étaient succédé : J. Mosange, Z. Alegbasia et F. Bonsomi. Il semble que le Moyen-Congo changeait ses AT à chaque menace de l'Ubangi d'installer son administration sur toute l'étendue du territoire. L'existence, en 1963, de deux chefs-lieux pour un seul territoire ne fut que provisoire.

Les administrateurs étaient politisés ; ils adhéraient à un parti politique dominant ou, pour des raisons tribales, à une des deux provinces. L'administrateur du territoire Likobe et les chefs de secteur A. Bilongoli, Nveda et Nvatomia étaient membres de parti PUNA. C'est la raison pour laquelle ils avaient été convoqués à la réunion extraordinaire de Binga, le 12 septembre 1962. Plus tard, Bilongoli sera appelé à siéger à l'assemblée provinciale du Moyen-Congo et Likobe assurera les fonctions de secrétaire de cette institution.

Compte tenu de cette politisation du personnel administratif, on comprend que le président provincial d'une des deux provinces n'ait pu collaborer avec les administrateurs du territoire et les chefs coutumiers reconnus par son homologue de la province adverse. C'est la raison pour laquelle chaque président provincial installait, lors de son passage dans la région de Budjala, son administration à lui, après avoir renvoyé le personnel reconnu par

les autorités de la province adverse. On alla même jusqu'à destituer les chefs traditionnels et les capitaines de villages pour leur seule adhésion.

A. Nzondomyo, le gouverneur de la province de l'Ubangi, écrit le 8 juillet 1964 au ministre de l'Intérieur du Gouvernement central à Léopoldville : « En vertu de l'article 200 de la Constitution nationale promulguée en date du premier août 1964, j'ai l'honneur de vous informer que je pars le lundi 10 août 1964 en vue d'installer à Likimi, Kuma, Likaw, Budjala, Bomboma et Dongo l'administration de l'Ubangi, car ces régions, en vertu de l'article précité, relèvent à dater du premier août de l'administration de la province de l'Ubangi où elles se trouvent géographiquement situées ».

Relevons que les localités visées dans cette lettre étaient pour la plupart des chefs-lieux de secteurs. Étant donné que chaque président provincial installait sa propre administration, on pouvait avoir deux chefs dans certains secteurs. Ainsi dans le secteur Bolingo, cohabitaient le chef Nveda (député provincial favorable au Moyen-Congo) et le chef Sangu Albert (député provincial favorable à l'Ubangi). Dans le secteur Ndolo-Liboko, les inimitiés entre le chef Bilongoli (député provincial au Moyen-Congo) et Albert Liboko, son homologue de l'opposition, entraînèrent la mort de ce dernier.

### 5.2.2. LES AFFRONTEMENTS

En novembre 1962, les autorités provinciales de l'Ubangi firent arrêter l'administrateur du territoire de Budjala au motif qu'il n'était pas favorable à l'Ubangi. En réaction, le Moyen-Congo fit arrêter le secrétaire du territoire hostile à l'annexion de Budjala

<sup>104</sup> Né le 27 décembre 1932, il était devenu le bourgmestre de la commune de Kalamu à Léopoldville, après le départ de Disasi. Il devint directeur politique du Parti du progrès de l'Ubangi, créé en janvier 1963 à Léopoldville. Il devint ensuite directeur du Bureau politique du PARECO fondé au congrès de l'Ubangi, en août 1963, puis trésorier général du MEDA (Mouvement de l'évolution démocratique africaine), créé à Loko (Businga) en Ubangi en septembre 1963.



au Moyen-Congo. Progressivement l'agressivité à l'égard du Moyen-Congo fit place à un sentiment d'hostilité envers le pouvoir central.

En 1963, des conflits sanglants éclatèrent. La police et la jeunesse politique des deux provinces se rencontrèrent à maintes reprises à Budjala, armés de fusils, de lances et de flèches empoisonnées. Ces affrontements causèrent la mort d'un policier du Moyen-Congo ; un jeune écolier fut également tué. Les dégâts les plus importants se firent au détriment des villageois ayant abandonné leurs biens à la merci des policiers et des « jeunesses » politiques. Des villages furent pillés. Gemena et Lisala alimentaient le front en jeunesses combattantes payées.

Dans le territoire de Kungu, principalement dans le secteur Dongo, le gouverneur de province, Alfred Nzondomyo, invita tous les chefs de secteur ainsi que certains leaders politiques de Kungu et de Budjala pour leur proposer l'insertion de leur entité dans le giron de la province de l'Ubangi. Mais sa proposition ne rencontra pas de succès. Il fit remplacer Mbenga, le chef de secteur Dongo (investi par le Gouvernement central) par Edmond Nyabotabe. De retour trois mois plus tard pour juger de l'évolution de la situation sur le terrain, le gouverneur rencontra à Ngbanza une vive opposition, animée par le chef de secteur démis. Cette visite se termina par la mort de trois personnes après que l'administrateur de territoire pro-Ubangi eut donné à ses policiers l'ordre de tirer sur les partisans du Moyen-Congo. La localité d'Enyele fut pillée. Ces désordres finirent par faire éclater les six groupements de Lobala du secteur Bomboma en deux blocs antagonistes. Le camp de l'Ubangi, majoritaire, fut composé des groupements Lobala-Ntanda-Nkombe, Lobala-Sud, une grande partie du groupement Ntanda et une petite partie de Lobala-Mpoko. Le groupe favorable au Moyen-Congo, moins important, comprenait les groupements Monzombo, une petite partie de Lobala-Ntanda et une grande partie de Lobala-Mpoko et de Lobala-Bomboli.

Le conflit eut pour effet que des produits de consommation courante devinrent indisponibles. On se cotisait à Budjala pour envoyer quelqu'un jusqu'à Bobito (en territoire de Gemena) afin d'y acheter du sel. Les cigarettes aussi disparurent du marché local. Les frais scolaires montèrent face à la baisse du pouvoir d'achat. La population finit par se méfier des politiciens et de leurs sympathisants.

La famille A. Makuku fut détestée par les Gens d'eau de Budjala à cause de son attitude pro-Ubangi. L'arrestation du notable de Ndolo-Liboko, J. Nzoko par le gouverneur Laurent Eketebi ne suscita aucune pitié dans son propre village en raison de son attitude pro-Ubangi. Il ne faut cependant pas en inférer que ces villages étaient pro-Moyen-Congo. Ainsi Camille Nkekela, l'administrateur du territoire de Kungu (1964-1965), un originaire de cette même région, n'était pas non plus aimé des siens, parce qu'il composait avec le Moyen-Congo.

## 6. RECHERCHE D'UNE SOLUTION À LA CONTESTATION

Dès le début du conflit, des efforts furent faits pour tenter de régler le litige frontalier. Sous le président Joseph Kasa-Vubu, de nombreuses délégations avaient été envoyées à Gemena comme à Lisala. Des memoranda avaient été rédigés par les députés nationaux et provinciaux ressortissants de l'Ubangi et du Moyen-Congo. Mais ces efforts s'étaient avérés vains. Les députés ne purent se dégager du parlementarisme et du clientélisme qui caractérisaient la vie politique des premiers instants de l'indépendance du Congo.

Le 5 février 1963, le président Joseph Kasa-Vubu écrivait – et prenait position – dans une lettre au président du Sénat à propos de la loi créant la province du Moyen-Congo :

« [...] cette loi qui reprend au profit de la nouvelle province des régions faisant partie des provinces déjà existantes, a créé une atmosphère de dangereuse tension. Par ailleurs, l'existence d'enclaves dans les provinces pose de délicats problèmes d'administration.

L'Institution que vous présidez a reçu, comme moi, les protestations des populations qui refusent d'être intégrées dans la province du Moyen-Congo. Il semble qu'il n'ait été tenu aucun compte de ces protestations présentées pourtant par des représentants mandatés (sénateurs et députés nationaux et provinciaux). Il eut cependant été facile de prévoir un référendum pour toutes les régions contestées, ce qui aurait apaisé les esprits en laissant aux populations de ces régions la possibilité d'adhérer à la province de leur choix.

La création de nouvelles provinces n'avait d'autre but que d'organiser des entités à superficie réduite et faciles à administrer.

Or, il est apparu que le Législatif ne s'est pas seulement guidé par cet objectif [...] » (Kasa-Vubu 1963).

Lors de sa visite à Gemena, le président de la République, Joseph Kasa-Vubu, tint à peu près le même langage que celui exprimé dans sa lettre.

Le député national André Anekonzapa rédigea un mémorandum à propos des territoires de Banzyville, Businga, Budjala et Kungu. En substance, il émettait le vœu de voir se réaliser l'intégration totale des régions sud de Businga, Budjala et Kungu dans la province de l'Ubangi. En 1964, quatre ressortissants de Budjala, Antoine Gbey, Adolphe Liloko, Timothée Akulakwama et Antoine Gbongo furent désignés par les autorités de l'Ubangi pour constituer une délégation auprès du Gouvernement central à Léopoldville. La mission avait pour but de convaincre le ministre de l'Intérieur, Cléophas Kamitatu, de mettre fin à la contestation du territoire de Budjala en le rattachant à la province de l'Ubangi. Aucune solution satisfaisante ne fut cependant trouvée. Le Ministre se contenta de faire quelques promesses vagues et la délégation rentra en Ubangi.

Malgré ce différend, la mise en place de l'administration en Ubangi s'effectua presque normalement. C'est la seule province de l'ex-Équateur qui connut une certaine continuité administrative (il n'y eut pas d'exode massif de fonctionnaires vers Gemena, comme ce fut le cas dans le Moyen-Congo) (Mokolo 1968 : 111). « La difficulté fut cependant de convertir une administration de district en une administration provinciale. Malgré le manque des cadres administratifs dans les échelons supérieurs [...] le gouvernement de la province de l'Ubangi présenta un budget le plus modeste parmi toutes les provinces du Congo. Les dépenses accusaient 540 625 000 francs contre 60 656 000 francs de recettes (alors que le budget de la Cuvette-Centrale par exemple se chiffrait à 1 115 000 000 francs de dépenses à concurrence de 100 000 000 francs des recettes » (Willame & Verhaegen 1964 : 161). De même, les traitements perçus par le personnel politique de l'Ubangi (gouvernement et assemblée) étaient nettement inférieurs à ceux prévus par le

pouvoir central. Il fut proposé 650 000 francs de traitement au gouverneur au lieu des 900 000 francs prévus par le Gouvernement central ; et 675 000 francs au président de l'assemblée provinciale au lieu de 875 000 francs (Willame & Verhaegen 1964 : 161).

## RÉFÉRENCES

- Actualités africaines*. 1961 (27 mai). 6<sup>e</sup> année, 407 : 6 et 2.
- Lufungula Lewono. 1989. « Les gouverneurs de l'Équateur (Zaire) de 1960 à 1968 ». *Annales Aequatoria* 10 : 65-89.
- Beys, J., Gendebien, P.-H. & Verhaegen, B. 1964. *Congo 1963*. Bruxelles-Léopoldville : CRISP-INEP (coll. « Les dossiers du CRISP »).
- Bouvier, P. 1965. *L'Accession du Congo belge à l'indépendance*. Bruxelles : Éd. de l'Institut de Sociologie/ULB.
- Courrier d'Afrique* 16 juin 1960.
- de Saint Moulin, L. 1992. « Histoire de l'organisation administrative au Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 261 : 29-54.
- Ganshof van Der Meersch. 1963. *Fin de la souveraineté belge au Congo, documents et réflexions*. Bruxelles-La Haye : Institut royal des relations internationales.
- Gérard-Libois, J. 1967. *Congo 1966*. Bruxelles-Kinshasa : CRISP-INEP (« Les dossiers du CRISP »).
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1961. *Congo 1960*. Bruxelles : CRISP (« Les dossiers du CRISP »).
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1963. *Congo 1962*. Bruxelles : CRISP (« Les dossiers du CRISP »).
- Kasa-Vubu, J. 1963 (5 février). Lettre n° CAB/CE 0272/63 au président du Sénat.
- Manyango, E. 1971. Association Ngbaka Minagende (ANM) dans la conjoncture politique 1960-1965, mémoire de licence. Kinshasa : Université Lovanium de Kinshasa - Faculté des sciences économiques et sociales.
- Mokolo wa Mpombo, E. 1968. Structure et évolution des institutions politiques et administratives de la province de l'Équateur. De la désintégration à la réunification, mémoire de licence en sciences politiques et administratives. Kinshasa : Université Lovanium de Kinshasa.

- Perrin, F. 1962. « L'analyse juridico-politique des problèmes soulevés par les Tables Rondes ». In *Congo 1961*. Bruxelles : CRISP.
- Verhaegen, B. 1963. « Présentation morphologique des nouvelles provinces ». *Études congolaises* 4 (4) : 1-15.
- Willame, J.-C. 1963. « La province de l'Ubangi ». *Études congolaises* 5 (9) : 11-16.
- Willame, J.-C. 1965. « Province du Moyen-Congo ». In *Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Moyen-Congo-Sankuru. Cahiers économiques et sociaux* (« collection d'études politiques n° 5 »), pp. 11-77.
- Willame, J.-C. & Verhaegen, B. (dir.). 1964. « La province de l'Ubangi ». In *Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. 1. Kwilu – Luluabourg – Nord Katanga – Ubangi. Cahiers économiques et sociaux* (« collection d'études politiques n° 1 »), pp. 139-172.
- Young, C. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Bruxelles-Kinshasa : CRISP-Éditions universitaires du Congo/IRES.

## CHAPITRE 16

### LE SUD-UBANGI DANS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

Se fondant sur l'expérience passée en matière de décentralisation, le président Mobutu dira qu'une politique de décentralisation ou de régionalisation est bonne dans la mesure où les entités créées sont viables ou peuvent être rendues viables. Le 14 février 1971, il déclarait, au congrès national de l'Union progressiste sénégalaise, à Dakar, devant le parti sénégalais : « [...] en ce qui nous concerne, nous nous sommes trouvés en présence d'un Congo qui avait été divisé en vingt-deux provinces qui n'étaient pas viables » (Mobutu 1975 tome 2 : 103).

À ses yeux, la dispersion du pouvoir apparaissait comme de l'anarchie. Aussi prit-il des mesures pour « court-circuiter » le système de décentralisation et de régionalisation. Désormais il imposa « une seule source de pouvoir, un seul chef, un seul centre d'impulsion ; en un mot la centralisation du pouvoir ». La machine de la concentration et de la personnalisation du pouvoir était mise en marche.

Deux mesures importantes furent prises : la réduction du nombre des provinces et la dépolitisation des administrations provinciales (cf. *supra*).



III. 16.1. Avril 1966.

Après l'annonce de l'ordonnance unifiant les « provincettes », une allocution du gouverneur Léon Engulu à Coquilhatville devant le Premier ministre et le président de la République. Sur la photo, au stade Baudouin avant le meeting populaire du Premier ministre Léonard Mulamba, on reconnaît (assis) à l'avant-plan de gauche à droite : Michel Denge (gouverneur de l'Ubangi), Denis Sakombi (gouverneur du Moyen-Congo), Étienne Tshisekedi (ministre de l'Intérieur du Gouvernement central), Justin Bomboko (ministre des Affaires étrangères), Léonard Mulamba (Premier ministre) et le lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu.

(CP.2007.1.399, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)



## 1. VERS LA SUPPRESSION DE LA PROVINCE DE L'UBANGI

En mars 1966, quelques conseillers provinciaux de la province de l'Ubangi se trouvent à Léopoldville pour tenter un procès contre le gouverneur Ndenge. Au Moyen-Congo, le gouverneur Denis Sakombi est touché par l'ordonnance du chef de l'État annexant sa région d'origine à l'Ubangi. Dans la province de la Cuvette, une forte opposition de la CONACO se dresse contre le gouverneur Léon Engulu.

Face à ces difficultés, le vice-président du Sénat, Joseph Molebe, un Limbinza de Bomana dans le Moyen-Congo, engage des démarches pour la réunification de la province de l'Équateur. Le 12 décembre 1965, il invite « tous les élus et sages de chacune de trois provincettes afin de trouver une solution pour la réunification de l'Équateur » (Mokolo 1968 : 175). À l'issue de la rencontre, un bureau de coordination est créé, composé de 2 parlementaires pour chaque province, de 2 extra-parlementaires et de 3 notables (sages) par province. Le 19 janvier 1966, il organise une réception pour les trois gouverneurs. Le 15 mars 1966, le député national Daniel Mbonzi présente à la Chambre des représentants une pétition pour la réunification de l'Équateur. Le 22 mars, c'est le chef de l'État, Mobutu, qui adresse un mémorandum aux présidents des Chambres concernant la réunification des provinces. S'appuyant sur ce document, les élus de l'Équateur adressent à leur tour un mémorandum aux Chambres législatives disant qu'ils acceptent la formule de la réunification de l'Équateur telle que contenue dans le mémorandum du Chef de l'État. Le 5 avril, lors d'une réunion de prise de contact au cabinet de Joseph Molebe, les élus nationaux de l'Équateur réaffirment leur accord pour la réunification. Le 12 avril 1966, au lendemain de l'ordonnance du président Mobutu sur la réunification, le vice-président Molebe, de retour du voyage à Coquilhatville où il avait accompagné le Premier ministre Mulamba, annonce que « les populations étaient enthousiastes face au projet de réunification qui dev(r)ait résoudre automatiquement et définitivement les problèmes frontaliers des 3 provincettes » (Mokolo 1968 : 177).

Nous empruntons à Édouard Mokolo wa Mpombo le texte suivant, qui dresse l'évolution du processus d'unification :

« La grande majorité de la population des 3 provinces, qui n'avait jamais partagé les tendances séparatistes des politiciens à cause d'une forte compénétration, aspirait depuis longtemps à la réunification. [...] la masse ne voit souvent que son intérêt au jour le jour [...] : la masse était mécontente d'une expérience, tout ce qui sortait de cette expérience présentait un intérêt. Le mouvement vers la réunification était surtout favorisé par la faiblesse de l'infrastructure économique et administrative et par des luttes tribales qui tiraillaient ces provinces.

Le **Moyen-Congo** a été la province la plus favorable à la réunification. Trois facteurs expliquent cette attitude. En premier lieu, les difficultés budgétaires ont freiné le développement des institutions politiques et ont créé un climat d'instabilité et d'inviabilité de la province. Le deuxième facteur est constitué par le passage des rebelles [Simba] dans la capitale du Moyen-Congo : l'appareil administratif a été anéanti ; les fonctionnaires réfugiés à Coquilhatville ou à Léopoldville refusèrent de regagner Lisala, « capitale de l'insécurité et de la terreur », et contribuèrent à accélérer le mouvement vers la réunification. Mais l'élément déterminant qui a poussé à la réunification est le rattachement de toutes les régions contestées à l'Ubangi sur décision du Chef de l'État. Auparavant, le décret-loi du 10 février 1965, en application des résultats du référendum du 2 février 1965, avait attribué le territoire contesté de Banzyville à l'Ubangi. De même, par le décret-loi du 5 août 1965, la province du Moyen-Congo était amputée des régions Bolobo-Yumbi qui étaient rendues au territoire de Mushie (province du Lac Léopold II) et de la région de Lukolela (territoire de Bikoro) en application de l'article 201 de la Constitution du 1<sup>er</sup> août 1964 et d'un arrêt du 23 mars 1965 de la cour d'appel de Léopoldville siégeant comme Cour constitutionnelle. Deux ordonnances-lois datées du 26 janvier 1966 attribuèrent la plus grande partie de la zone contestée à la province de l'Ubangi, notamment la totalité des territoires de Kungu et de Budjala et une partie du territoire de Businga. Il ne restait pratiquement rien au Moyen-Congo. La décision du chef de l'État entraînait des conséquences juridiques importantes : les conseillers provinciaux dont les ré-

gions étaient annexées à l'Ubangi ne pouvaient plus normalement siéger à l'assemblée provinciale du Moyen-Congo, de même que certains membres du gouvernement provincial, qui devaient être remplacés par des originaires du Moyen-Congo. La mesure frappait ainsi le gouverneur Sakombi lui-même, 2 membres de son gouvernement et 6 conseillers provinciaux. Cette situation, en même temps qu'elle modifiait le rapport des forces dans l'assemblée provinciale du Moyen-Congo, mettait la province dans un état d'inviabilité favorable à la réunification.

La politique du gouverneur Denge a été un facteur qui a favorisé la naissance d'un mouvement pour la réunification dans la **province de l'Ubangi**. Au début, le gouverneur s'est appuyé sur les Ngbaka qui constituaient la majorité. Une fois au pouvoir, il y a eu une épuration systématique de tous les partisans de l'ancien gouverneur Nzondomyo ; des informations recueillies de sources diverses, il semblerait que le gouverneur Denge, Ngbaka et protestant, s'est efforcé d'écarter tous les Ngbaka catholiques afin d'établir la primauté du protestantisme dans l'Ubangi. Cette politique, jointe à l'opposition latente entre les Ngbaka et les Nbandi, a suscité un mouvement de rejet des institutions provinciales au profit d'une réunification qui accorderait les mêmes chances aux différentes ethnies. Le conflit entre le gouvernement Denge et l'assemblée provinciale a été le deuxième facteur favorable au mouvement de la réunification. Le 22 février 1966, M. Kangelanya, président de l'assemblée, convoqua une session extraordinaire malgré l'opposition du gouverneur Denge. M. Litho, ministre des Finances du Gouvernement central séjournant à l'Ubangi, assistait à cette réunion qui ne comportait qu'un seul point à l'ordre du jour : le contrôle des finances. Le président Kangelanya accusa le gouvernement Denge de gestion autoritaire en prenant des décisions souvent contraires au programme tracé par l'assemblée ; il dénonça aussi le « tribalisme » et le « régionalisme » du gouverneur. Il fit ressortir les conséquences néfastes de la politique du gouverneur Denge : malaise social, tribalisme, dilapidation des deniers publics, mécontentement général, non-paiement des travailleurs et désorganisation de l'appareil administratif. Pour le président de l'assemblée, il n'y avait plus de solution

possible à cette crise : « Nous userons de toutes nos prérogatives et nous toucherons même les instances supérieures ». Ce conflit fut à la base de l'instabilité des institutions de la province.

Dans la **Cuvette-Centrale**, les fonctionnaires mécontents et les politiciens de la CONACO, ont constitué le noyau favorable à la réunification. Le mécontentement des agents de l'Administration provenait de l'injustice sociale manifeste qui guidait les nominations ; le gouvernement Engulu opérait des « commissionnements » en se basant sur l'affiliation au parti au gouvernement et sur l'appartenance tribale. Selon les renseignements recueillis, il fallait être mbole pour occuper une place de choix dans l'Administration et pour bénéficier des « décisions ». Il semblerait que pour le gouverneur, tout Ngele ea Ntandu<sup>105</sup> était un adversaire politique qu'il fallait combattre et auquel il fallait couper toutes les chances de réussite. Le gouverneur instaura un système partisan qui entraîna le licenciement massif des travailleurs, la révocation des agents administratifs sous contrat, des mutations sans nécessité, des expulsions à Léopoldville sous l'étiquette « indésirable à la Cuvette-Centrale ». On a assisté à un exode de fonctionnaires non mbole vers Kinshasa, fuyant l'anarchie qui régnait dans l'administration provinciale. Ce sont surtout ces fonctionnaires exilés ou expulsés de la Cuvette qui menèrent un vaste mouvement anti-Cuvette à Kinshasa et prônèrent la réunification de l'Équateur pour instaurer une plus grande justice sociale » (Mokolo 1968 : 177-181).

## 2. L'UBANGI RETROUVE SON STATUT DE DISTRICT

Après sa prise de pouvoir par un coup d'État en novembre 1965, le président Joseph Mobutu déclara, le 3 mars 1966, dans le discours qu'il tint devant les deux Chambres réunies à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire : « Sur le plan des affaires intérieures de la République, [...] j'ai mis fin au grave

<sup>105</sup> Les Mongo de la Cuvette sont divisés en deux sous-groupes importants : les Ngele ea Ntandu (district de l'Équateur) et les Mbole (district de la Tshuapa).

litige frontalier qui opposait l'Ubangi et le Moyen-Congo » (Mobutu 1975 : 70). Le 22 mars 1966, le chef de l'État transmettait aux présidents des Chambres un mémorandum qui fut ensuite approuvé en conseil des ministres et qui réduisait le nombre des provinces à quatorze à savoir : le Kongo-Central, le Bandundu, l'Équateur (réunifiée), l'Uele, le Kibali-Ituri, le Haut-Congo, le Kivu, le Maniema, le Nord-Katanga, le Katanga-Oriental, le Lualaba, le Sud-Kasaï, le Kasaï-Central, le Sankuru-Lomami. Ce projet fut toutefois modifié par l'ordonnance-loi n° 205 du 7 avril 1966 portant modification des divisions du territoire congolais. Six provinces étaient maintenues telles quelles : le Kongo-Central, le Nord-Kivu, le Nord-Katanga, le Kibali-Ituri, le Haut-Congo, l'Uele. Six provinces résultaient du processus de réunification :

- le Bandundu, regroupant le Kwango, le Kwilu, le Lac Léopold II ;
- l'Équateur, regroupant la Cuvette-Centrale, le Moyen-Congo, l'Ubangi ;
- le Sud-Kivu, regroupant le Kivu-Central, le Maniema ;
- le Sud-Katanga, regroupant le Katanga-Oriental ;
- le Kasaï-Oriental, regroupant le Lomami, le Sud-Kasaï ;
- le Kasaï-Occidental, regroupant le Sankuru, Luluabourg et l'Unité kasaïenne.

Avec la réunification, les ressortissants de l'Ubangi furent intégrés dans le gouvernement provincial de l'Équateur.

**Tableau 16.1. Gouvernement de la province de l'Équateur (avril 1966)**

Nom et prénom	Fonction	Ancienne province
Engulu Léon	Gouverneur	Cuvette-Centrale
Sakombi Denis	1 <sup>er</sup> vice-gouverneur	Moyen-Congo
Denge Michel	2 <sup>e</sup> vice-gouverneur	Ubangi
Genge André	Intérieur	(1)*
Ayurambi Jean	Finances	Ubangi
Bofola Marc	Travaux publics	Cuvette-Centrale
Sido Jean	Économie	Ubangi
Akpongakponga Boniface	Classes moyennes	Moyen-Congo
Efambe Paul	Développement communautaire	Cuvette-Centrale
Nyoka Maurice	Affaires sociales	Ubangi
Mbenga Paul	Éducation	Cuvette-Centrale
Mampela Albert	Fonction publique	(2) cf (1)
Yogo Ghislain	Agriculture	Ubangi
Ikolo Sébastien	Santé	Cuvette-Centrale
Dedo Samuel	Transports et Communication	Ubangi
Engendjwa Jean	Titres fonciers et Cadastre	Cuvette-Centrale
Gungu Jean	Travail	Moyen-Congo
Bolamona Georges	Information	Cuvette-Centrale
Dufanda Louis	Affaires administratives et Juridiques	Ubangi
Gboloko L.	Jeunesse et Sports	Moyen-Congo

\* Suite à l'ordonnance du 26 janvier 1966 du chef de l'État attribuant à l'Ubangi la plus grande partie de la zone contestée entre l'Ubangi et le Moyen-Congo, deux membres du gouvernement Sakombi (Mwanio et Atembina) furent remplacés par deux représentants du Moyen-Congo. Source : *Mbandaka* (hebdomadaire officiel) n° 1 de mai 1966.

Si l'Ubangi semble avoir régressé dans la hiérarchie de la nouvelle organisation provinciale, puisqu'il n'occupe que le poste de 2<sup>e</sup> vice-gouverneur, ce sont néanmoins ses originaires qui obtiennent les postes ministériels les plus viables.

Six mois plus tard, le gouverneur Léon Engulu remaniait son équipe. Deux nouveaux ministères furent créés : les Affaires culturelles et la Reconstruction nationale, tandis que le ministère des Transports et Communications était annexé à celui des Travaux publics.

**Tableau 16.2. Composition du gouvernement provincial de l'Équateur (novembre 1966)**

Nom et prénom	Fonction	Ancienne province
Engulu Léon	Gouverneur	Cuvette-Centrale
Sakombi Denis	1 <sup>er</sup> vice-gouverneur	Moyen-Congo
Denge Michel	2 <sup>e</sup> vice-Gouverneur	Ubangi
Mampela Albert	Intérieur	Moyen-Congo
Ikolo Sébastien	Finances	Cuvette-Centrale
Bofola Marc	Travaux publics, Transport et Communication	Cuvette-Centrale
Sido Jean	Économie	Ubangi
Akpongakponga Boniface	Classes moyenne	Moyen-Congo
Efambe Paul	Développement communautaire	Cuvette-Centrale
Genge André	Affaires sociales	Moyen-Congo
Mbenga Paul	Éducation	Cuvette-Centrale
Nyoka Maurice	Fonction publique	Ubangi
Yogo Ghislain	Agriculture	Ubangi
Ayurambi Jean	Santé publique	Ubangi
Dedo Samuel	Affaires culturelles	Ubangi
Engendjwa Jean	Titres fonciers et Cadastres	Cuvette-Centrale
Gangu Jean	Travail	Moyen-Congo
Bolamona Georges	Information	Cuvette-Centrale
Bakokini Albert	Reconstruction	Cuvette-Centrale
Dufanda Louis	Affaires administratives et judiciaires	Ubangi
Gboloko L.	Jeunesse et Sports	Moyen-Congo

Source : *Mbandaka* (hebdomadaire officiel) n° 9 du 12 novembre 1966.

Ce deuxième gouvernement de l'ère de la réunification de la province de l'Équateur était nettement favorable à la Cuvette-Centrale, qui renforçait ses positions. Celle-ci récupéra le ministère des Finances et obtint celui de la Reconstruction. L'Ubangi, quant à lui, régressait. Notons que le nouveau ministre de l'Intérieur affiché Moyen-Congo, qui occupait dans le gouvernement précédent le ministère stratégique de la Fonction publique (convoité pour le positionnement des fonctionnaires des trois provinces à la réunification), était un ami de classe de Léon Engulu et le frère de Joseph Molebe, d'Édouard Mokolo et de Loteteka.

Au sein des trois provinces réunifiées, l'Ubangi ne disposait pas d'un nombre suffisant de fonctionnaires supérieurs. E. Mokolo écrit :

« Pour l'Ubangi, la majorité des fonctionnaires était des sous-contrats non régis par les statuts ; comme cette province ne disposait pas suffisamment du personnel sous statut revêtu d'un grade supérieur, on avait simplement, lors de la mise en place, commissionné à des grades supérieurs des agents sous contrat ; d'ailleurs les nominations étaient surtout guidées par des considérations politiques et partisans. Aussi lors de la réunification, l'Ubangi



se trouva défavorisée, car dans tous les services on trouvait uniquement les hauts fonctionnaires et même des simples fonctionnaires issus de la Cuvette ou du Moyen-Congo ; ceux de l'Ubangi se trouvaient cantonnés dans la catégorie inférieure. À l'échelon provincial [...], seul M. Lukonga Michel a bénéficié d'un poste de directeur, car il avait statutairement le grade de sous-directeur. Lorsque le gouvernement réunié va essayer quelques mois plus tard d'assainir la situation administrative en réduisant les effectifs administratifs, ce sont ces agents

sous-contrats, ressortissants de l'Ubangi, qui vont en souffrir » (Mokolo 1968 : 190).

Si dans l'Administration on ne se basa que sur le seul grade statutaire pour placer les hauts fonctionnaires, la désignation des agents territoriaux fit appel à un certain équilibre entre les trois anciennes provinces. Les quatre districts de la province de l'Équateur réunifiée furent répartis entre des commissaires de district originaires des trois anciennes provinces.

**Tableau 16.3. Répartition des commissaires de district**

District	Nom et postnom	Ancienne province d'appartenance
Équateur	Boin Jérôme	Ubangi
Tshuapa	Nguma Camille	Moyen-Congo
Mongala	Kakala François	Cuvette-Centrale
Ubangi	Tshungungu Pierre	Moyen-Congo

Source : Affaires intérieures/Mbandaka.

La désignation des bourgmestres de la ville de Mbandaka tint compte d'un dosage entre les trois anciennes provinces.

**Tableau 16.4. Désignation des bourgmestres de la ville de Mbandaka**

	Fonctions	Noms et prénoms	Ancienne provinces
<b>Hôtel de ville de Mbandaka</b>	1 <sup>er</sup> bourgmestre	Itoko Antoine	Cuvette-Centrale
	Adjoint	Ngandoelone Cyprien	Moyen-Congo
	Adjoint	Mobesu Octave	Ubangi
<b>Communes</b>	Mbandaka	Likobe Jules	Moyen-Congo
	Wangata	Bekonda Jean	Cuvette-Centrale

Source : Affaires intérieures/Mbandaka.

Le discours du chef de l'État du 25 novembre 1966, qu'il prononça pour commémorer le premier anniversaire de l'avènement de la Deuxième République, précisait les modalités de l'étape suivante. « [...] la réduction [...] du nombre des provinces qui furent divisées pour satisfaire l'ambition d'une pléiade de roitelets éhontés [...] cette réduction se poursuit [...]. La réduction de leur nombre, leur regroupement en grandes entités, n'ont pas entraîné la réduction des frais généraux de la Nation [...]. Bref, leur déficit est devenu permanent, obligeant le Trésor national, [...] à les subventionner continuellement [...]. Une telle situation ne peut durer indéfiniment car elle est la preuve d'une

organisation institutionnelle mal adaptée aux réalités du pays ». Dans le discours qu'il tint le 24 décembre 1966 adressé au Parlement réuni en congrès à l'occasion de la nouvelle année, il annonça que, non seulement le nombre des provinces était ramené à huit, mais que l'autonomie dont elles jouissaient en vertu de la Constitution du 1<sup>er</sup> août 1964 était jetée aux oubliettes. Il annonçait les mesures prévues en ces termes : « Les gouverneurs de province deviendront des fonctionnaires de carrière ou des commis de l'État. Aucun gouverneur ne travaillera plus dans sa région d'origine. Ils seront tous permutés [...]. Nous avons supprimé les fonctions de vice-gouverneurs de provinces [...]. Nous avons mis fin aux

fonctions de membres du gouvernement provincial [...]. Les commissaires de district et les administrateurs de territoire seront tous nommés par le Gouvernement central. Ils seront de surcroît, objets de mutations et permutations là où les besoins de l'État l'exigeront » (Gérard-Libois 1967 : 159-161).

À l'issue de la permutation opérée au début de janvier 1967, Léon Engulu fut désigné gouverneur du Kivu et Jonas Mukamba gouverneur de l'Équateur. François Kupa fut nommé commissaire provincial.

C'est le 27 avril 1967 que fut signée l'ordonnance n° 27-215 qui déterminait le nombre, la dénomination, le chef-lieu et les limites des provinces, ainsi que les limites de la ville de Kinshasa. En réduisant le nombre des provinces, l'épineux problème qu'avait posé la contestation du territoire de Budjala était résolu, parce que l'ordonnance précitée réintégrait le territoire de Budjala dans le giron du district de l'Ubangi. François Batalena, un ressortissant de Buta (du district du Bas-Uele) devint administrateur du territoire de Budjala en remplacement de M. Abena, qui était originaire de Bongandanga (du district de la Mongala). Ainsi une fin était-elle trouvée aux remous engendrés par la présence d'un envoyé de la province du Moyen-Congo.

L'ordonnance du 3 mai 1967 rétablit le district de l'Ubangi dans ses limites du 30 juin 1960. Tshua

Tshungungu Pierre, un originaire de Lisala, fut nommé commissaire de district. Il sera remplacé en 1968 par Tshilombo Tshakanyoka, qui venait, lui, du Kasai-Oriental.

Dans la conception du nouveau pouvoir, le district (sous-région) avait pour rôle de coordonner, d'inspecter et d'animer les activités des territoires sous son administration. Par le fait des lois n° 77/028 du 19 novembre 1967, n° 78/009 du 20 janvier 1968 et n° 78/008 de la même date, les régions, sous-régions rurales, zones rurales et localités rurales et urbaines étaient de simples entités politico-administratives non dotées de la personnalité juridique. Elles constituaient des divisions et subdivisions administratives du territoire national, ne jouissant pas d'autonomie de gestion.

La nomination des commissaires de district releva désormais de la discrétion du président fondateur du MPR, qui le fit sur proposition du commissaire d'État ayant l'administration du territoire dans ses compétences. Le commissaire de district était assisté d'un commissaire de district assistant, nommé dans les mêmes conditions. La nomination de ces autorités se faisait d'abord sur ce qu'on a appelé le « militantisme », et non sur l'appartenance locale. C'est dans cette logique que les dirigeants du district du Sud-Ubangi furent recrutés dans plusieurs régions du pays.

**Tableau 16.5. Liste des commissaires de district du Sud-Ubangi**

Nom	Année	Province d'origine
Mbomba Augustin	1961	Équateur (territoire de Bumba)
Boin Jérôme	1966	Équateur (territoire de Mobay)
Tshua Tshungungu Pierre	1967	Équateur (territoire de Lisala)
Tshilombo Tshakanyoka Wayilonga	1968	Kasai-Oriental
Mambwane Médard Piocquat	1968-1969	Bas-Zaïre
Manzangu Mbwilu	1973	Bas-Zaïre
Loposo Nzela Balombe Albert	1970	Bandundu (Mai-Ndombe)
Chacopo Barakini Hirwa Georges		Kivu
Mbalanga Hahe Mombongo Lia Aubain		Haut-Zaïre
Koi Mosindo Ekombinde		Équateur (territoire de Bosobolo)
Lokamba Kasendwe André		Maniema
Draso Angotoa		Haut-Zaïre
Kusaba Nsimba Diamasisa		Bas-Zaïre
Shango Okitedinga Lumbahe		Kasai-Oriental (Sankuru)
Nzoveni Raymond		Équateur (ngbandi)
Mandoko na Bongoy		Équateur (territoire de Bomongo)
Bokele Ekofu Efambe		Équateur (mongo)
Adula Maungu Louis		Équateur (territoire de Bumba)
Gere Kongbwalite Nyombiyoro		Équateur (ngbandi)

Par l'ordonnance n° 69-012 du 12 mars 1969, les organes du MPR furent introduits dans les structures organiques et fonctionnelles du territoire, appelé désormais « zone ». En 1972, l'appellation « secteur » fut remplacée par celle de « collectivité ». Et, avec l'avènement du rôle dirigeant du Parti, l'ordonnance-loi n° 82-006 du 25 février 1982 portant organisation territoriale politique et administrative de la République du Zaïre consacra la primauté du Parti sur l'État, et donna à la zone l'ensemble des structures organiques et fonctionnelles qui existeront jusqu'au 24 avril 1990.

Le 30 juillet 1977, les districts (sous-régions) du Nord-Ubangi et du Sud-Ubangi furent délimités. Le Sud-Ubangi comprenait les territoires de Kungu, Budjala, Gemena et Libenge ; il perdait le territoire de Bosobolo, passé au Nord-Ubangi.

Dès 1977, cette centralisation à outrance s'estompait, après le discours présidentiel du 1<sup>er</sup> juillet 1977, au lendemain de la guerre du Shaba. À cet effet, la ville de Kinshasa, les sous-régions urbaines, les zones urbaines et les collectivités rurales devinrent des entités politico-administratives dotées de la personnalité juridique, c'est-à-dire des entités territoriales décentralisées.

Le 25 février 1982, une nouvelle organisation territoriale politico-administrative vit le jour, par les ordonnances-lois n° 82/006 et 82/008 relatives à la ville de Kinshasa. Ces textes dits « loi sur la décentralisation » (ce que l'on a appelé la « décentralisation Vunduawe ») étendront la décentralisation à la région et aux zones rurales.

Il sied de signaler que l'organisation du pouvoir politique au Zaïre fit l'objet d'une recherche permanente qui entraîna des changements perpétuels – parfois déconcertants – de la structure étatique, afin d'ajuster celle-ci à la vision du parti unique.

### 3. LA GESTION DU NOUVEAU POUVOIR DANS LE VÉCU LOCAL

Après sa prise de pouvoir, Mobutu supprima les partis politiques, qu'il accusait d'être la source de la confusion et des troubles que connaissait le pays. Rapidement cependant, en janvier 1966, il autorisa la création d'une structure dénommée Corps des

volontaires de la République (CVR). Par son action quotidienne et par une sorte de prosélytisme, le CVR se chargea de mobiliser des jeunes gens et de les éduquer de manière à les aligner derrière le nouveau régime. Une propagande contre les politiciens et les partis fut mise sur pied afin de dénoncer les « fausses intrigues destinées à miner l'ordre nouveau ». Des ministres installèrent le comité dirigeant du CVR. À Kungu et à Gemena, c'est Maurice Nyoka, ministre des Affaires sociales du gouvernement provincial de l'Équateur, qui s'en chargea. Des conflits de compétence surgirent rapidement. Lors de l'installation des comités du CVR, le ministre présentait comme l'un de leurs principaux objectifs l'appel à la vigilance. Par vigilance, beaucoup comprenaient la dénonciation des manœuvres des autorités territoriales (les AT, leurs proches collaborateurs, les « Blancs », les commerçants et les missionnaires).

Le rôle du CVR finit par se confondre avec celui de la Sûreté.

En mai 1967, à la création du Mouvement populaire de la révolution (MPR), on se retrouva dans la même situation. À la résistance interne, le pouvoir opposa la répression. Le CVR puis la JMPR (Jeunesse du Mouvement populaire de la révolution) eurent pour rôle de dénoncer cette résistance interne.

Les autorités territoriales s'appuyèrent sur la JMPR pour mobiliser les masses. Ses membres dénonçaient à leur hiérarchie les déviations aux idéaux du parti au sein de ce qu'on a appelé le *Bulletin d'information* (BI). Cette structure consacrait le refus de la contradiction et de la liberté de parole.

À Gemena, Rémy Alenge, le propriétaire de la ferme Edrum, était connu pour braver les services de sûreté. Dans les propos provocateurs qu'il tenait en public, il s'adressait à Mobutu – mais sans le citer –, lui disant : « Ses frères n'ont qu'à aller lui rapporter ce que j'ai dit ». Si la masse l'applaudissait, les autorités le considéraient comme un écervelé. *Triple vieux* (c'était son surnom) fut cependant appréhendé, en 1976, parmi un groupe de Ngbaka, qualifiés d'agitateurs, menés par Paul Sedua (préfet de l'Institut Kimia), Dawili Anzamba et Longange. Deux accusations principales furent portées contre eux. On leur reprochait, d'une part, d'avoir dénoncé un bréviaire secret ngbandi de nature anti ngbaka, dont Mobutu (alors colonel) avait été cosignataire

et, d'autre part, d'avoir exigé le départ, de Gemena, d'Albéric Gbemani, le petit frère du président Mobutu, parce que celui-ci avait tué un piéton avec son véhicule et s'était empressé de jeter un linceul et une somme d'argent sur le cadavre. Après avoir été soumis à des interrogatoires et connu des mauvais traitements dans les geôles des services secrets, ils furent abandonnés à leur sort, sans ressources, dans les rues de Kinshasa.

### 4. ÉLECTION À RELENT TRIBAL AU BUREAU POLITIQUE À GEMENA

À l'issue de la première guerre du Shaba en 1977, le président Mobutu entreprit une réforme de la structure étatique et organisa des élections à divers postes politiques du pays. Félix Vunduawe écrit :

« Ce fut une grande innovation, mieux un geste d'ouverture démocratique de la part du général Mobutu qui était au zénith de sa gloire après sa victoire à l'issue de la "guerre de 80 jours" au Shaba, en 1977. Car en vertu de la Constitution en vigueur à l'époque, les trente-six commissaires politiques étaient nommés par le Président-Fondateur du MPR et non élus par le peuple. Le général Mobutu a donc décidé de faire élire dix-huit commissaires politiques au suffrage universel direct et de se réserver le droit de nommer l'autre moitié du Bureau politique. Les dix-huit commissaires à élire devaient l'être au niveau régional, à raison de deux par région.

Le Bureau politique devenait ainsi une sorte de Sénat à l'américaine, avec toutefois plus de pouvoir politique. Car ses actes officiels, appelés "décisions d'État", avaient une valeur supérieure à celle des lois et règlements autonomes du pouvoir central de l'État. Les "décisions d'État" s'imposaient à toutes les autres normes de la République du Zaïre, à l'exception de la Constitution. Il est inutile de vouloir dissenter sur la constitutionnalité de ces décisions présidentielles, notamment celles relatives au nouveau statut hybride des commissaires politiques qui devenaient, de droit, commissaires du peuple (députés). En vertu des "dispositions spéciales de la Constitution", le Président-Fondateur du MPR

était dispensé de l'obligation de se soumettre périodiquement au suffrage universel du peuple pour briguer un nouveau mandat électif de président du MPR, et, par conséquent, de président de la République. Dans la logique du système politique du MPR, Parti-État, le citoyen Mobutu, fondateur et autorité morale du MPR était, *de facto*, président du MPR, à moins qu'il n'y renonçât de son vivant. Dès lors, en tant que président du MPR, il était de droit "Président de la République du Zaïre". Dans cette logique, les élections présidentielles n'avaient de sens que pour le futur président du MPR et non pour le Président-Fondateur du MPR.

Ayant, par son message adressé à la Nation le 1<sup>er</sup> juillet 1977, renoncé volontairement à ses droits, sinon à ses privilèges constitutionnels de Président-Fondateur du MPR, l'intéressé rendait compétitif son poste de président du MPR, de droit, président de la République, pour les prochaines élections présidentielles de fin 1977, au terme de son septennat de 1970-1977. En réalité, le général Mobutu renonçait à la "présidence à vie" que lui conférait la Constitution, subtilement sinon astucieusement par ses "dispositions spéciales relatives au Président-Fondateur du MPR" » (Vunduawe 2000 : 50-52).

En Ubangi, l'élection des commissaires politiques fit l'objet d'une âpre lutte entre les candidats Litho Moboti et Kangayani Gbasomo Kologbawese. Pour mieux apprécier l'enjeu, présentons à grands traits les deux candidats en lice.

#### 4.1. LES DEUX CANDIDATS

##### 4.1.1. JEAN LITHO MOBOTI

Ngbandi, né le 22 juin 1924 à Kawele, près de Molegbe. Cousin du président Mobutu. Il fréquenta le petit séminaire Saint-François d'Assises à la mission catholique de Molegbe, avant de s'inscrire à Kisantu au CADULAC (Centre agronomique de l'Université de Louvain au Congo). Muni de son diplôme d'assistant agronome, il fut engagé à l'INEAC/Yangambi où il travailla durant six ans. De 1958 à 1961, il fut directeur des plantations à la Compagnie de Libenge où il fit la connaissance de Jeannot Bemba, qui y exerçait ses activités. Litho



exerça sa première activité politique en 1961-1962, en tant chef de cabinet au ministère des Affaires coutumières du Gouvernement central. Aux élections législatives de 1965, il fut élu député de l'Ubangi pour le compte du Parti du Regroupement congolais apparenté à la CONACO de Tshombe. Le 25 juillet de la même année, il devint secrétaire d'État au Plan et Développement industriel dans le gouvernement Tshombe, avant d'être promu ministre des Finances dans le gouvernement Kimba, le 18 octobre 1965, et ce jusqu'à la veille du coup d'état du 24 novembre de Mobutu. Au cours de la deuxième République, il fut successivement ministre des Finances (28 novembre 1965-16 décembre 1966), ministre de l'Agriculture (jusqu'au 7 décembre 1970). Il fut élu député dans la circonscription électorale de la Mongala pour la première législature de la Deuxième République (1970-1975). En 1971, il devint le PDG de la SGA. En 1975, il fut nommé délégué général de la BRALIMA. Aux élections de 1977, il fut candidat commissaire du peuple dans la circonscription électorale du Nord-Ubangi pour la troisième législature de la Deuxième République et candidat commissaire politique. Il est décédé en 1982.

#### 4.1.2. SAMUEL KANGAYANI GBASOMO KOLOGBAWESE

L'adversaire de Jean Litho ne disposait ni des mêmes atouts ni du même cursus. Ngbaka né le 26 décembre 1930 à Kala, près de Libenge, il fit deux années de cours bibliques. Il s'inscrivit ensuite à l'Institut d'enseignement médical de Mbandaka où il décrocha un diplôme d'infirmier. Il travailla comme infirmier de 1954 à 1960 et, en 1958, devint également délégué syndical de l'Union des travailleurs du Congo (UTC/Ubangi), puis président général de l'Association des ressortissants de l'Ubangi (ASSOUR). Plus politique, il rejoignit l'Association des Ngbaka minagende (ANM) en tant que président sectionnaire. Conseiller en 1962, il devint ministre provincial de l'État de l'Équateur. De 1963 à 1965, il accéda au poste de directeur du Bureau politique du Parti du regroupement congolais (PARECO). En 1966, il fut élu conseiller provincial de l'Ubangi et de l'Équateur. Lors de la création des corps des volontaires de la République (CVR), après le coup d'état de Mobutu, il fut nommé secrétaire régional du CVR/Ubangi. En 1967, il fut promu secrétaire de

la JMPR/Ubangi. En 1970, il devint conseiller sous-cellulaire MPR/zone de Lemba.

### 4.2. LA JOUTE ÉLECTORALE

#### 4.2.1. LA CAMPAGNE DE LITHO

Nous empruntons à Félix Vunduawe, un Ngbandi du territoire de Budjala, qui fut le directeur de campagne de Jean Litho (avant de devenir – une dizaine d'années plus tard – le directeur de cabinet du président Mobutu, jusqu'à la fin de son règne), le récit de la campagne de Litho.

« Encouragé, comme tant d'autres personnalités nationales, [...] Papa Litho Moboti s'était décidé à briguer un des dix-huit sièges de commissaire politique à élire au suffrage universel direct. Et il se porte candidat dans la circonscription électorale de la région de l'Équateur. C'était une décision importante, car quelques années auparavant, il s'était volontairement mis à l'écart de la vie politique active afin de s'occuper de ses affaires privées. Il contrôlait un véritable empire commercial et industriel, allant des chaînes de distribution de denrées alimentaires, des supermarchés jusqu'aux grandes plantations de caféiers, cacaoyers, hévéas et palmiers à huile, en passant par des fermes d'élevage de gros bétail ainsi que des compagnies aérienne, fluviale et de pêche maritime. Sans compter son patrimoine immobilier qui était immense...

Après avoir réglé la gestion de ses affaires, Papa Litho Moboti s'est lancé dans une nouvelle phase de sa vie. D'un commun accord entre les deux cousins – le président Mobutu et Papa Litho Moboti – il a été décidé de me [F. Vunduawe] mettre totalement à la disposition de ce dernier pendant toute la durée de la campagne électorale. Celle-ci coïncida justement avec le moment où le général Mobutu devait se rendre à Lausanne en Suisse pour rester quelques jours au chevet de son épouse malade [...].

La campagne électorale du candidat Litho Moboti s'est déroulée "à l'américaine". [...] J'en [Vunduawe] assurais la coordination politique d'ensemble ; Bemba Saolona, alors son associé en affaires dans la Société commerciale industrielle Bemba-Litho (SCIBELI) m'assistait efficacement pour tout ce qui concernait les problèmes d'intendance, trans-

port aérien et routier, restauration, logement... Je disposais d'une équipe d'environ trente personnes : des responsables et agents du protocole, de la sécurité et de la santé, de la presse, de la communication sociale et de divers appuis logistiques. Évidemment je disposais aussi d'un budget consistant, à la hauteur des enjeux en perspective. Car nous ne pouvions pas nous permettre de perdre. Surtout face à deux candidats redoutables : Bomboko Lokumba, un diplomate retors qui, dans le sud de l'Équateur, louvoyait en exploitant les sentiments "anamongo" contre l'hégémonie des Bangala et Kangayani Gbasomo, un politicard populiste et intrigant qui, dans le nord de l'Équateur, tirait à boulets rouges sur les "Ngbandi de l'Ubangi", les traitant de seuls "profiteurs du régime Mobutu".

L'apostrophe "gelewi" – qui, en dialecte ngbaka, signifie "étrangers, envahisseurs" pour qualifier les Ngbandi, faillit compromettre dangereusement la cohabitation entre les deux communautés ethniques, particulièrement à Gemena. Heureusement le pire a été évité. Grâce aux bons souvenirs des services jadis rendus par Papa Litho Moboti dans cette

contrée au temps où il la sillonnait comme agronome de district, dans les années 1950. Il y possédait encore des grandes plantations de cultures pérennes et employait une main-d'œuvre nombreuse dont l'essentiel était constitué par des travailleurs ngbaka.

Papa Litho fut élu commissaire politique, membre du Bureau politique du MPR, Parti-État par des populations bangala [...]. Au plan régional de l'Équateur Papa Litho Moboti avait recueilli 54 % des suffrages, laissant loin derrière lui le second élu, Bomboko Lokumba, avec 36 % des voix. Quant aux trois autres candidats, Kangayani Gbasoma, Bilo Mangbau et Lomata Etitingi, ils se partageaient les 10 % restant.

[...] nous avons visité toutes les villes ainsi que toutes les zones rurales, les cités et les principaux centres commerciaux et industriels du nord de la région, visitant, partout, écoles et foyers sociaux pour femmes. Partout notre candidat a laissé des dons importants, soit en argent, soit en produits pharmaceutiques, en lits, en bancs d'école, soit enfin en rouleaux de tissu et en machines à coudre » (Vunduawe 2000 : 53-55).



III. 16.2. Gemena : la tombe d'Henriette Yemo, la mère du président Mobutu, décédée en 1971.

Ceci apporte un démenti aux affirmations selon lesquelles le président Mobutu, fâché d'être traité d'étranger par les Ngbaka, avait déterré les restes du corps de sa mère pour l'amener à Gbadolite. (Photo de l'équipe locale, 6 novembre 2009.)





III. 16.3. Gemena : la tombe de Movoto Kelewe, le grand frère du président Mobutu. Décédé le 16 juillet 1987, il aurait exigé d'être enterré à Gemena, où il avait vécu<sup>106</sup>.

(Photo de l'équipe locale, 6 novembre 2009.)



III. 16.4. Taila Kaula, le capita du cimetière de Gemena où sont enterrés les deux parents du président Mobutu. Il se fait appeler le « chef des morts ».

(Photo de l'équipe locale, 6 novembre 2009.)

#### 4.2.2. LA CAMPAGNE DE KANGANYANI

Coiffé de sa toque de léopard et le *sungbu* (une petite canne en queue de vache, cf. *infra*) en mains, symboles de pouvoir traditionnel, Kanganyani fit, sur sa moto, une campagne modeste à Gemena, comparée à celle de Litho. Dans cette ville, le bruit courut que Kanganyani, doté de pouvoirs fétichistes, allait faire « succomber » Litho de manière mystique. Lors de ses rassemblements, Kanganyani jouait sur la corde tribale. La campagne fut détestable.

L'image de Litho propagée à Gemena était celle d'un proche parent de Mobutu (cousin) favorisé et sans grand mérite. Il était réputé mauvais gestionnaire, dépensier et ayant un goût prononcé pour l'alcool. Voter à Gemena, en pays ngbaka, en faveur de Litho, un Ngbandi, reviendrait ainsi ni plus ni moins à soutenir l'hégémonie d'une famille. Cette opinion était entretenue, soutenue et propagée par les diplômés, à un moment où les effets de la crise et de la désorganisation de l'État mobutien se ressentaient déjà.

Litho se plaignit publiquement au salon d'honneur de l'aéroport de Gemena qu'il avait été traité à Gemena de « *gelewi* » (ou « *zomende* » en ngbandi).

Suite à des concertations politiques, Michel Denge, un Ngbaka pressenti candidat à cette élection, se rallia à Litho. Il fut rejoint par Betyna Ngilase, un

autre Ngbaka qui avait été commissaire du peuple en 1975. Notons que Michel Denge et Thomas Betyna avaient tous deux pris position contre le même Litho quelques semaines plus tôt, à l'annonce de sa candidature. Pour justifier son changement d'attitude, Betyna mit dorénavant l'accent sur les avantages que Gemena pourrait tirer de Litho en tant que proche parent de Mobutu. Litho avait également gagné Jeannot Bemba à sa candidature.

Les résultats du scrutin furent favorables à Litho. Les partisans de Kanganyani y virent une manipulation en faveur du candidat présumé du pouvoir. L'enjeu de ces élections était important. D'une part, en effet, Litho ne pouvait gagner sans l'apport des voix des autres peuples non ngbandi du Sud-Ubangi. D'autre part, les Ngbaka auraient souhaité s'affirmer en élisant un des leurs plutôt que le candidat ngbandi de Mobutu, afin de montrer qu'ils existaient, du fait qu'ils ne se sentaient pas suffisamment représentés dans les organes du pouvoir.

Kanganyani devint, à l'issue de cette élection, commissaire politique suppléant. Le 2 septembre 1980, il fut nommé membre du Comité central du MPR par Mobutu, et le resta jusqu'à sa mort en 1983.

Michel Denge devint gouverneur de province à Kisangani et Betyna gagna les élections de 1977 comme commissaire du peuple (député) dans la circonscription du Sud-Ubangi.

## 5. PROFILS DES QUELQUES ACTEURS DOMINANTS ORIGINAIRES DU SUD-UBANGI

### 5.1. ALFRED NZONDOMYO<sup>107</sup>

Né à Libenge-Kete, le 30 décembre 1931. Après des études de philosophie et théologie (deux ans), il travailla comme agent de l'Administration coloniale et exerça des fonctions administratives à Mbandaka. Il devint président provincial de l'Ubangi en 1962. En 1965, il fut élu député national et premier secrétaire parlementaire. Il siégea comme membre du Bureau politique (1969-1976) et eut d'autres fonctions importantes dans le parti et dans l'exécutif national. Premier vice-président du conseil législatif

<sup>107</sup> Ce nom est aussi écrit Nzondomio.

(de novembre 1977 au 11 avril 1980) puis président du conseil législatif (avril 1980-mars 1984). Il décéda le 3 mars 1984, sans laisser de formation politique.

### 5.2. FÉLIX VUNDUAWE TE PEMAKO

Originaire du secteur Bolingo à Budjala, il devint, après ses études de doctorat en droit à l'Université catholique de Louvain (1968-1973), professeur à l'Université de Kinshasa et directeur scientifique à l'IRES (Institut de recherche scientifique), en 1976. Après avoir dirigé la campagne électorale de Litho Moboto dans la province de l'Équateur en 1977, il approcha la famille du président Mobutu qui lui ouvrit les portes du pouvoir : il fut aussitôt nommé vice-recteur du campus de Kinshasa (1977-1979) puis du campus de Lubumbashi (1979-1981). Il devint un proche conseiller technique de Mobutu lorsque celui-ci s'installa quelques mois à Lubumbashi. Il y fut, en effet, chargé de mettre sur pieds le Comité central du MPR, dont il devint membre en 1980. Il fut nommé vice-premier commissaire d'État et commissaire d'État à l'Administration du territoire en 1981, commissaire d'État à la Justice puis aux Travaux publics et à l'Aménagement du territoire en 1982.

Voici le récit qu'il fait de son succès politique :

« Personnellement, mon expérience de terrain comme directeur de la campagne du candidat Litho Moboti m'a été [...] bénéfique. [...] Après la période électorale de fin 1977, j'étais nommé recteur de l'Université de Kinshasa [...] Entre-temps, le Président Mobutu m'avait expressément demandé de cumuler mes nouvelles fonctions de recteur d'Université avec mon rôle de conseiller privé. Ce qui me facilitait des contacts avec les plus hauts cadres du Parti-État. Ceux-ci avaient, en effet, l'habitude, depuis quelques mois, de m'apercevoir dans le sillage du Président-Fondateur.

[...] Sous l'égide de Papa Litho Moboti et dans le sillage du président Mobutu, j'ai connu ce que je peux appeler "mon âge d'or", c'est-à-dire des années pendant lesquelles j'ai éprouvé un plein épanouissement dans ma carrière publique, durant mes deux mandats successifs de recteur d'université officielle à Kinshasa et ensuite à Lubumbashi et surtout au cours de mon premier mandat au

<sup>106</sup> Movoto Kelewe, était né du premier mariage d'Henriette Yemo, la mère du président Mobutu. Il s'appela Xavier Movoto jusqu'aux décisions prises dans le cadre de l'« authenticité », en 1971. Il avait été soldat dans la Force publique, fonction qu'il continua d'occuper encore quelques années après l'indépendance. Il y atteignit le grade d'adjudant, un grade que l'opinion publique aimait à associer à son nom pour le désigner. Retraité, il devint commerçant à Bozene, dans le territoire de Kungu, et fut propriétaire d'une scierie et d'une concession forestière exploitée pour l'agriculture et l'élevage. Mais il était aussi connu à Gemena, le chef-lieu du district, où il avait ouvert un bar.



Gouvernement en tant que vice-Premier ministre ayant en charge le ministère de l'Intérieur. Je jouissais alors de la confiance totale du Chef de l'État et je disposais de moyens suffisants pour réaliser mes projets » (Vunduawe 2000 : 55 et 73).

Mais Vunduawe, par ses attitudes autoritaires, entra en conflit avec d'autres clans du pouvoir de Mobutu, dont ceux de Léon Kengo et/ou de Catherine Nzuzi wa Mbombo. Il fut alors rétrogradé, la mort de Litho Moboti en 1982 le privant de son principal atout auprès du président. En 1986, il redevint commissaire d'État à l'Administration du Territoire et à la Décentralisation (fin 1986-début 1987), puis fut nommé 2<sup>e</sup> secrétaire général adjoint du MPR de 1988 à 1990. Il fut directeur du Bureau du président de la République, de juillet 1992 à la fin de son règne, en mai 1997. Il s'exila en Chine, puis revint à Kinshasa en 2000, où divers membres de l'ancien parti de Mobutu désavouèrent son ambition de diriger le MPR. Il créa son aile, mais sans beaucoup de succès. Il fut exclu du Dialogue inter-Congolais. Il fut élu député national en juillet 2006 sur la liste MPR (proche de l'UDEMO du fils Mobutu, J. Nzanga et de J. Kabila) dans le territoire de Budjala. En mai 2011, il cofonda, avec Léon Kengo, le parti UFC (Union des forces du changement) dont il est le secrétaire général.

### 5.3. JEAN (DIT JEANNOT) BEMBA SAOLONA

Jean Bemba fut avant tout un commerçant et un industriel. Né à Libenge, le 3 septembre 1941, d'un père portugais et d'une mère ngbaka, il était originaire du secteur Lua dans le territoire de Kungu. Après des études moyennes interrompues, il devint homme d'affaires et fit fortune dans l'exploitation du café, au cours des années 1960. En 1973, il créa la SCIBELI (Société commerciale et industrielle Bemba-Litho) avec Litho, à la faveur de la zairianisation. Il se sépara de son associé Litho et son groupe changea de nom et devint SCIBE-Zaire qui évolua en un « empire industriel » couvrant les secteurs de l'agriculture, des industries manufacturières, du transport et de l'import-export. Il posséda une compagnie d'aviation qui desservait le Zaïre et l'Europe, tant dans le transport des personnes que dans celui des marchandises. Le 14 août 1981, il devint le

président de l'ANEZA (Association nationale des entrepreneurs du Zaïre).

Après avoir été dans le sillage de Jean Litho, Bemba entra dans ceux de Jean Seti, le conseiller spécial du président Mobutu en matière de sécurité, et de Léon Kengo, un haut magistrat devenu un puissant chef politique du régime Mobutu et ce jusqu'à la fin de celui-ci. Voici ce qu'en dit F. Vunduawe :

« Aussitôt après la disparition de Papa Litho Moboti [1982], un axe s'est constitué entre Kinshasa et Bruxelles. Bruxelles où se trouvait Kengo wa Dondo, alors ambassadeur du Zaïre en poste, qui ne rêvait que de prendre sa revanche sur tous ceux qui avaient contribué à sa chute comme "dictateur judiciaire" en 1979-1980. Kinshasa où opérait Seti Yale, redoutable sous-marin, notoirement connu des milieux politiques pour ses coups fourrés, qui préparait le poste de Premier commissaire d'État pour Kengo [...]. Bemba Saolona, homme d'affaires de son état, le futur puissant président de l'ANEZA, servait d'intermédiaire entre Kinshasa et Bruxelles. Voilà le trio SBK (Seti-Bemba-Kengo) qu'une certaine presse appelait, à tort, "Ngbandi Blancs", car Bemba, lui, est Ngbaka, Seti est Ngbandi, Kengo est Ngbandi assimilé par adoption » (Vunduawe 2000 : 57).

En 1991-1992, membre de la Conférence nationale souveraine (CNS) pour le compte de la société civile, Jeannot Bemba anima un groupe politique des Forces politiques du conclave de la mouvance présidentielle de Mobutu. À ce titre, il fit venir à ses frais, à Kinshasa, les chefs traditionnels influents de la communauté ngbaka de Gemena pour l'investir comme président élu de l'association socioculturelle ngbaka « Ngambe-bouclier ngbaka », en remplacement de Paul Bandoma (voir *infra*). Ce dernier dénonça le holdup électoral et la corruption des chefs ngbaka logés et nourris aux frais de Bemba. Paul Bandoma, déchu au profit de Bemba par une foule de membres conditionnée par Bemba s'indigna et, en tant que membre de l'UDPS, prit ses distances à l'égard de Bemba et de Ngambe, avant de devenir ministre de la Défense et des Anciens Combattants de l'éphémère gouvernement Tshisekedi. Le 18 juillet 1997, à la prise de pouvoir de l'AFDL, Bemba fut arrêté. Il sera libéré trois

semaines plus tard, après avoir négocié sa libération avec le nouveau régime. Fin 1998, Jeannot Bemba désavoua publiquement son fils Jean-Pierre Bemba, qui avait créé une rébellion. Il fut arrêté à nouveau, le 10 janvier 1999, durant deux mois. Le 14 mars 1999, il fut nommé ministre de l'Économie nationale et de l'Industrie par Laurent Désiré Kabila. Arrêté une nouvelle fois le 3 juin, il fut révoqué par décret présidentiel, le 22 juin 1999. En juillet 2003, il fut désigné sénateur sur la liste du MLC. En 2007, il fut élu sénateur sur la liste du MLC/UN pour la circonscription du Sud-Ubangi. Il mourut à Bruxelles le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

## 6. LES ASSOCIATIONS CULTURELLES INTÉRESSÉES PAR LE POUVOIR

### 6.1. CHEZ LES NGBAKA

Une fois le MPR (le parti-État, dont le slogan était : « un seul pays, un seul chef, un seul parti ») au pouvoir, toutes les associations, quelle que soit leur nature, furent interdites de fonctionnement, la seule source d'inspiration étant le MPR.

En 1971, à la veille de la réforme universitaire, on comptait trois étudiants ngbaka à Lovanium. Avec la nationalisation des universités, ce nombre s'éleva à une trentaine au campus de Kinshasa. L'un d'eux proposa de s'organiser en association. C'est Raphaël Thontwa Von, lui-même dirigeant de la JMPR estudiantine, qui en organisa le cadre. Avec d'autres collègues, il créa une association estudiantine baptisée Bela<sup>108</sup>. L'idée circula, et d'autres associations virent le jour : la Laka<sup>109</sup> fut créée à l'IPN/Kinshasa, puis le Kedenguna<sup>110</sup>, à Lubumbashi et à Kisangani. Lors de leurs assemblées semi clandestines, les étudiants ngbaka, s'ils traitaient de questions relatives à leur vie

estudiantine, abordaient également des questions d'ordre politique, comme l'avenir politique de leur communauté, qu'ils jugeaient marginalisée. Ils prirent l'initiative de sensibiliser certains des leurs qui occupaient des postes à responsabilité.

Sur le campus universitaire de Kisangani, par exemple, les étudiants de l'Ubangi (Nord et Sud) s'étaient regroupés dans une structure mutualiste et de défense de leurs intérêts dénommée Communauté des étudiants ressortissants de l'Ubangi (CERU). Au cours des réunions de plusieurs assemblées, cette association demanda aux étudiants ngbaka de dissoudre leur mutuelle Kedenguna, parce qu'il en existait déjà une. Mais ceux-ci refusèrent arguant qu'ils avaient des problèmes spécifiques à résoudre.

Le pouvoir de Mobutu empêchait, par sa radicalisation, toute réunion, fût-elle de retrait de deuil, sans autorisation des responsables politiques de la MOPAP (Mobilisation, propagande et animation politique) ! Mais prenant appui sur la politique de recours à l'authenticité, des associations tribales de danse traditionnelle se créèrent à Kinshasa. Vers 1979, à l'exemple de leur organisation, d'anciens étudiants ngbaka en fonction à Kinshasa, conduits par Cyprien Penze Wimbatebwago, assistant à l'IPN, mirent en place un groupe folklorique de danse ngbaka animé par des femmes. Celles-ci firent des exhibitions à la télévision nationale du parti-État et prirent le nom de Ngambe<sup>111</sup>. L'association culturelle ngbaka était née.

Dans les années 1980, affaibli, le régime toléra les associations culturelles des peuples qui demandaient l'autorisation de fonctionnement, mais à la double condition de ne traiter strictement dans leur assemblée que de la culture et d'associer à chacune de leur réunion un membre du parti. Ngambe en profita pour se structurer et prendre de l'extension dans les centres importants du pays, dont Gemena. Installée à Gemena par son président Penze, Ngambe/Gemena sera animée par Jean Gbangbwa

108 Les *bela* (*Megaponera*) sont des fourmis qui marchent en groupe et sont prédatrices en caravane.

109 Les *laka* sont des fourmis qui symbolisent ici la volonté d'union des initiateurs.

110 *Kedengu-na* signifie tambour de famille, un tambour qui scelle la solidarité, à travers la communion des membres.

111 *Ngambe* est un arbuste symbole que l'on plante lors des cérémonies de circoncision/excision ; c'est l'arbre sous lequel ou autour duquel on se rassemble pour danser. Cet arbrisseau symbole fut planté sur la rue Kabalo, dans la commune de Barumbu à Kinshasa. Aujourd'hui, c'est un grand arbre.

Nadoyin, diplômé en anglais et culture africaine de l'IPN et instituteur à Gemena. En 1986, commença le temps de la léthargie, après le départ de Kinshasa du président Limo, qui avait succédé à Cyprien Penze. C'est en 1990 que Paul Bandoma prit des initiatives et relança Ngambe.

Arrivé le 24 avril 1990, Paul Bandoma afficha publiquement son appartenance à l'UDPS, dont il était un cadre. Le pouvoir mobutiste allait-il voir d'un bon œil que Ngambe ait à sa tête un opposant ? Toujours est-il qu'on accusa Bandoma de livrer les Ngbaka à Tshisekedi et aux Baluba. Bandoma dirigea l'association jusqu'à un jour de 1994 où l'on apprit qu'un avion de la SCIBE-Airlift appartenant à Jeannot Bemba était allé chercher à Gemena quelques notables ngbaka pour les amener à une assemblée générale de Ngambe à Kinshasa. Bandoma n'avait pas été associé à cette assemblée, mais craignant d'être démis, il se résolut d'être là, pour faire de la résistance contre Jeannot Bemba, devenu un très proche allié du président Mobutu. Sur la 14<sup>e</sup> rue Limete dans la grande concession FNMA de SCIBE, résonnaient des chansons et des danses traditionnelles ngbaka. Il y avait à manger et à boire. La bière coulait à flot. La délégation dite de Gemena était constituée de certains notables ngbaka des territoires de Gemena, Bosobolo, Kungu et Businga, auxquels s'ajoutaient des danseurs triés sur le volet. Il y avait des membres de Ngambe/Kinshasa, dont un groupe se tenait à l'écart de l'ambiance festive. Paul Bandoma, et avec lui ce groupe, s'opposa de manière véhémente à l'élection d'un nouveau comité. Prenant la parole, Bandoma déclara qu'il n'y avait pas de base légale à cette assemblée et qu'il regrettait que, ayant remis Ngambe sur les rails, on voulait y introduire un « léopard ». Il conclut en disant : « On le regrettera ». Tout se passa ensuite dans la confusion. Bandoma quitta les lieux avec son *sungbu* entre les mains et, avec lui, le groupe hostile à Bemba. Paré de flèches, d'un couteau de jet, d'une peau de léopard, Jeannot Bemba fut investi du pouvoir traditionnel ngbaka, à travers « Ngambe-bouclier ngbaka », par les chefs Ngalagbana et Twana, auxquels s'étaient associés quelques députés honoraires venus de Gemena.



Ill. 16.5. Une vue du *sungbu*, le symbole de pouvoir traditionnel ngbaka.

(Photo équipe locale, 2012.)

Il ne fallut pas longtemps pour que le nouveau président Bemba soit accusé de se servir de l'association comme d'un organe de légitimation et d'ambition personnelle destiné à se faire une base et à animer le groupe politique qu'il avait créé pour soutenir les Forces politiques du conclave (FPC), alliées du MPR et du président Mobutu. Le changement était de taille entre Bandoma, membre de l'UDPS, présenté à Tshisekedi comme le fils d'un chef<sup>112</sup> coutumier ngbaka de Bonwase, appartenant à l'opposition, et Jeannot Bemba, membre des FPC

112 Le père de Paul Bandoma n'est pas chef coutumier ; c'est un pasteur protestant.

et dont la fille, Catherine Olofio, venait d'épouser Joseph Nzanga, un fils de Mobutu.

Sans désespérer, Bemba trôna à la tête de Ngambe et fit des largesses. À bord de ses appareils, le « patron des patrons » se mit à attribuer des « billets *free* » à ceux qui les lui demandaient, à travers des administrateurs qui étaient des individus-relais cooptés par secteur dans le Sud-Ubangi et des Ngbaka des territoires de Businga et de Bosobolo. Ceux-ci faisaient le relai entre le nouveau président de Ngambe et la base et étaient censés rapporter à Bemba les problèmes de leur communauté. Beaucoup de demandes de billets d'avion de la SCIBE-Airlift eurent lieu durant cette période, jusqu'à ce que le président-directeur de SCIBE-Airlift, Jean-Pierre Bemba, le fils de Jeannot, boude cette initiative de son père. Il décida que les porteurs de billets *free* n'embarqueraient plus automatiquement, sans son avis express, car pour lui, SCIBE-Airlift n'était pas une entreprise philanthropique, mais une entreprise commerciale. Il se mit à trier et « checker » ces billets avant l'embarquement. L'engouement diminua alors, au grand dam des bénéficiaires.

Singulière fut la situation de Ngambe dans la ville présidentielle de Gbado-Lite. Ngambe, section Gbado-Lite, alignait ses danseuses traditionnelles lors des fêtes et libations au Palais de Kawele. Le président Ngambe/Gbado-Lite, Hyacinthe Koyambi Simalo, un Ngbaka de Libenge, était régulièrement invité aux réunions de mobilisation qui précédaient les manifestations du Parti-État à Gbado-Lite. Ainsi, le groupe Ngambe anima, en chantant et en dansant toute la nuit, la cérémonie de mariage, au palais de Kawele, de Nzanga et d'Olofio, en présence de Jeannot Bemba, très satisfait de la mobilisation des siens.

Bobi-Ladawa, l'épouse du Président, trouva, à travers l'association, une opportunité de recrutement de main-d'œuvre à bon marché. « Mes *bokilo*<sup>113</sup> de Ngambe », comme elle aimait les appeler, pour rappeler le lien de belle-famille existant avec les Ngbaka, à travers le mariage de son fils aîné Nzanga, mais aussi pour les inciter à participer aux travaux « payés comptant » de « coupe-feu » et d'entretien de la palmeraie. Déduction faite d'un demi-millier de Ngbaka qui s'adonnaient à cette activité saisonnière

113 *Bokilo* : belle-famille en lingala

et d'autres qui émigraient, attirés par Gbado-Lite, la communauté ngbaka, qui vivait des travaux des champs vivriers, y devint la communauté la plus importante après celle des autochtones.

En 2009, après la chute de Mobutu, le groupe des étudiants ngbaka de l'Université de Kinshasa conduit par Lezose, le président de leur association estudiantine, adressa au président de Ngambe un ultimatum, pour l'inviter à convoquer sans délai une assemblée de Ngambe/Kinshasa. Cet ultimatum resta sans suite. Depuis, Ngambe ne fait plus que des sorties sporadiques lors de cérémonies publiques où des femmes effectuent des danses folkloriques ou lors d'enterrements de membres décédés, au cours desquels son président Bemba fournissait sa contribution financière.

## 6.2. LES PEUPLES DU BASSIN DE LA NGIRI

Les autres peuples sud-ubangiens virent-ils d'un bon œil la présence de Ngambe ? On sait que vit à Gemena une importante communauté provenant de l'espace Ngiri, constituée des élèves et des fonctionnaires de l'administration publique. La Ngiri, située dans la zone d'influence scheutiste, dispose, en effet, de cadres plus nombreux que ceux formés dans la région des capucins et des protestants, qui avaient conquis l'espace Ngambe. À noter que la voie d'eau avait permis à certains de poursuivre leur scolarité à Lisala, à Mbandaka et même à Kinshasa. À Gemena, un assez grand nombre de ressortissants de la Ngiri occupe des postes à responsabilité et plusieurs activités économiques se trouvent entre leurs mains. D'où la nécessité pour eux aussi de défendre les intérêts de leur communauté.

Se souvenant de leur association, l'Assongiri (Association de la Ngiri), créée dans les années 1960 à l'instar de l'ANM (Association Ngbaka minagende) (cf. *supra*), mais dissoute avec l'avènement du monopartisme, les peuples de la Ngiri décidèrent de relancer ce qui avait été l'association des Ngbandi du territoire de Budjala. Face à Ngambe, ils décidèrent, non seulement, de faire renaître l'Assongiri, mais de l'étendre à Bomboma, au territoire de Kungu, et aux territoires de Libenge et de Bomongo. Avec les Ngiri habitant Gemena, mais originaires du territoire de Kungu, dont Daniel Mbonzi, Akekela et Jean Baulami, une Assongiri nouvelle version fut créée. Daniel Mbonzi en prit la direction. Il fut



député de Bomboma de 1965 à 1967 et de 1970 à 1975. L'Assongiri se proposait de défendre la culture folklorique de l'espace Ngiri. Après Mbonzi, c'est Yembo Mawata, natif du territoire de Bomongo, qui en devint le président. Il était préfet des études à l'Institut (ex athénée) du 4 Octobre à Gemena. Après la chute de Mobutu, il fut coopté par le MLC de Jeannot Bemba comme commissaire de district assistant du Sud-Ubangi. Maintenu à ce poste par le Gouvernement Muzito, il a été accusé d'être en intelligence avec les Enyele et a été transféré à Kinshasa.

L'Assongiri fonctionne comme une plateforme intégrant à sa base plusieurs associations tribales débordant le cadre strict de la Ngiri : a) Bio na Bio des Likaw ; b) Iso na Iso des Ngombe ; c) Mbia Woo des Ngbandi<sup>114</sup>; d) Lobala des gens de Dongo. Structurée comme une grande plateforme, l'Assongiri est ainsi devenue une organisation de conquête du pouvoir dans le Sud-Ubangi. Bien qu'ils soient peu nombreux, l'Assongiri peut, parce qu'elle est bien organisée, défendre les intérêts de ses membres et mieux les positionner aux postes à responsabilité dans le district.

En 2012, l'Assongiri est dirigée par un Libinza, Mabelelo Mosange, dit *Cargo*, camionneur et mécène de football à Gemena.

### 6.3. EKOBANDA POUR MBANZA ET BANDA

Une autre association, Ekobanda, regroupe les communautés mbanza et banda des territoires de Libenge, Budjala et Kungu à Gemena. Elle est l'œuvre de l'ancien ministre provincial des affaires administratives et juridiques, Louis Dufanda. Elle a été dirigée, à Gemena, par Dambana, qui a eu des liens de mariage avec la famille Mobutu. En 2012, c'est Augustin Gbeleka qui en est à la tête.

## 7. LES ACTEURS POLITIQUES ORIGINAIRES DU SUD-UBANGI DE L'INDÉPENDANCE JUSQU'À LA FIN DU RÉGIME MOBUTU (30 JUIN 1960-17 MAI 1997)

Nous présentons, ci-dessous, les personnes originaires du Sud-Ubangi ayant occupé des postes dans les exécutifs nationaux et les chambres (Parlement), de 1960 à 1977, c'est-à-dire depuis l'indépendance jusqu'à la fin du règne de Mobutu en mai 1997.

### 7.1. LES SÉNATEURS

De 1960 à 1963, deux originaires du Sud-Ubangi furent sénateurs : Michel Denge et Honoré Soge.

<sup>114</sup> Jules Dansonville, un Ngbandi de Mobay-Mbongo (Banzville) vivant à Gemena dirige « Mbia Woo » des Ngbandi. C'est un homme d'affaires métis qui a fait fortune dans le café. Il est connu sous le nom de Danson, en référence au bar qu'il possédait à Gemena, dénommé « Nganda », qui fut très renommé dans les années 1970 avec l'orchestre « Bana Nganda ». Ayant fait faillite, Dansonville s'activa comme notable, défendant les intérêts de la communauté ngbandi à Gemena.

## 7.2. LES DÉPUTÉS NATIONAUX ORIGINAIRES DU SUD-UBANGI DE 1960 À 1997

Tableau 16.6. Liste des députés nationaux originaires du Sud-Ubangi (1960-1997)

Nom	Peuple et territoire	Période
Albert Lumanza	Ngbaka ; Gemena	1960-1963
Jacob Pelendo	Ngbaka ; Kungu	1960-1963
Thomas Lenga	Ngbaka ; Gemena	1960-1963
Norbert Egbula	Budjala	1963-1965
Daniel Mbonzi	Bomboma ; Kungu	1965-1967
Alfred Nzondomio	Ngbaka-ma'bo ; Libenge	1965-1967
Jacob Pelendo	Ngbaka ; Kungu	1965-1967
Paul Bagaza	Mbanza ; Kungu	1970-1975
Michel Denge	Ngbaka ; Gemena	1970-1975
Monulphe Limo	Ngbaka ; Gemena	1970-1975
Antoine Made	Ngbaka ; Gemena	1970-1975
Daniel Mbonzi	Bomboma ; Kungu	1970-1975
Dominique Nzengele Assana Nguma	Ngombe ; Libenge	1970-1975
Alfred Nzondomio	Ngbaka-ma'bo ; Libenge	1970-1975
Xavier Sangi	Ngbaka ; Gemena	1970-1975
Jean-Eboué Sido	Ngbaka ; Gemena	1970-1975
Alphonse Yange	Ngbaka ; Gemena	1970-1975
Betyna Ngilase Gbele-Dolo	Ngbaka ; Gemena	1975-1977
Denge Yele Michel	Ngbaka ; Gemena	1975-1977
Elaka Yankaya	Budjala	1975-1977
Mbombo Lona*	Ngbaka ; Gemena	1975-1977 ; 1977-1980
Mbonzi Mata Yoko	Gens d'eau (Bomboma) ; Kungu	1975-1977
Nzondomio a'Dokpe (Alfred)	Ngbaka-ma'bo ; Libenge	1975-1977
Penze Kitoko	Ngbaka ; Gemena	1975-1977
Yange ya Sambe	Ngbaka ; Gemena	1975-1977
Betyna Ngilase Thomas	Ngbaka ; Gemena	1977-1982
Dambana Gbepa	Mbanza ; Budjala	1977-1982
Kaza Tolongba	Ngbaka ; Gemena	1977-1982
Mbulamoko Nzenge	Ngbandi ; Budjala	1977-1982
Ngalangbana Kabala	Ngbaka ; Kungu	1977-1982
Ngemena Toanza	Ngbaka ; Gemena	1977-1982
Nzondomio a'Dokpe Lingo (Alfred)	Ngbaka-ma'bo ; Libenge	1977-1982
Sengea Yange Zubongo	Ngbaka ; Gemena	1977-1982
Sido Abe Mangofua Jean	Ngbaka ; Gemena	1977-1982
Alenge Benza	Ngbaka ; Gemena	1982-1987
Betyna Ngilase	Ngbaka ; Gemena	1982-1987
Dambana Sungu Mpengba	Mbanza ; Budjala	1982-1987
Idako Kologbawese	Ngbaka ; Gemena	1982-1987
Limo Deletinu	Ngbaka ; Gemena	1982-1987
Mbonzi Mata Yoko	Bomboma ; Kungu	1982-1987
Nzondomio a'Dokpe (Alfred)	Ngbaka-ma'bo ; Libenge	1982-1987
Wena Yoa Dombala	Ngbaka ; Gemena	1982-1987
Idako Kologbawese	Ngbaka ; Gemena	1987-1992
Mombeta Temoyala	Ngbaka ; Gemena	1987-1992
Ndaba Gbamunya	Ngbaka ; Kungu	1987-1992
Pasi Valu (Mme)	Ngbaka ; Gemena	1987-1992
Siazo Setembi	Ngbandi ; Budjala	1987-1992

\* Signataire de la lettre des 12 parlementaires adressée à Mobutu, il fut déchu de son mandat en 1980.

## 7.3. MEMBRES DE GOUVERNEMENTS NATIONAUX ORIGINAIRES DU SUD-UBANGI DE JUIN 1960 À MAI 1997

Tableau 16.7. Liste des membres de gouvernements nationaux originaires du Sud-Ubangi (1960-1997)

Nom	Peuple et territoire	Fonction occupée/observation	Période
Michel Denge	Ngbaka ; Gemena	Secrétaire d'état à l'Agriculture	Gouvernement constitué le 28 novembre 1965
Maurice Nyoka	Ngbaka ; Gemena	Ministre des Affaires sociales	Gouvernement constitué le 2 juillet 1971
Nyoka Busu Noengo	Ngbaka ; Gemena	Ministre des PTT	Gouvernement constitué le 21 février 1972
Nzondomio a'Dokpe Lingo (Alfred)	Ngbaka-ma'bo ; Libenge	Commissaire d'État à la Justice	Gouvernement constitué le 18 octobre 1972
Nyoka Busu Gemena	Ngbaka ;	Commissaire d'État aux Affaires sociales	Gouvernement constitué le 8 mars 1974
Mbulamoko Nzenge Albert	Ngbandi ; Budjala	Commissaire d'État à l'Éducation nationale	Gouvernement Movoambe constitué le 4 février 1976
Mbuze Nsomi Lobwanabi	Libenge	Commissaire d'État à la Culture et aux Arts	Gouvernement constitué le 13 décembre 1977
Betyna Ngilase	Ngbaka ; Gemena	Commissaire d'État aux PTT	Gouvernement constitué le 18 janvier 1978
Vunduawe te Pemako	Ngbandi ; Budjala	Vice-premier commissaire d'État et commissaire d'État à l'Administration du territoire	Gouvernement constitué le 9 octobre 1981
Betyna Ngilase	Ngbaka ; Gemena	Commissaire d'État aux TP et AT	Gouvernement constitué le 9 octobre 1981
Vunduawe te Pemako	Ngbandi ; Budjala	Vice-premier commissaire d'État et commissaire d'État à l'Administration du territoire	Gouvernement constitué le 7 mai 1982
Pendje Demodetdo	Ngbaka ; Gemena	Secrétaire d'État aux Affaires étrangères	Gouvernement constitué le 7 mai 1982
Mbombo Engondo	Budjala	Secrétaire d'État au portefeuille	Gouvernement constitué le 7 mai 1982
Vunduawe te Pemako	Ngbandi ; Budjala	Commissaire d'État à la Justice	Gouvernement constitué le 5 novembre 1982
Pendje Demodetdo	Ngbaka ; Gemena	Secrétaire d'État aux Affaires étrangères	Gouvernement constitué le 5 novembre 1982
Mbombo Engondo	Budjala	Secrétaire d'État au Budget et au Portefeuille	Gouvernement constitué le 5 novembre 1982
Pendje Demodetdo	Ngbaka ; Gemena	Commissaire d'État à la Culture et aux Arts	Gouvernement constitué le 5 juillet 1985
Pendje Demodetdo	Ngbaka ; Gemena	Commissaire d'État aux Affaires foncières, à l'Environnement et à la Conservation de la nature	Gouvernement constitué le 18 avril 1986
Vunduawe te Pemako	Ngbandi ; Budjala	Commissaire d'État à l'Administration du territoire et Décentralisation	Gouvernement constitué le 31 octobre 1986 ; puis dans le Gouvernement constitué le 22 janvier 1987
Pendje Demodetdo	Ngbaka ;	Commissaire d'État aux Affaires	Gouvernement constitué

	Gemena	foncières et à l'Environnement	le 22 janvier 1987 ; puis dans le Gouvernement constitué le 26 nov. 1988
Bayombo Mbokoliabwe	Ngbaka ; Kungu	Secrétaire d'État à l'ESU	Gouvernement constitué le 7 juin 1990
Bayombo Mbokoliabwe	Ngbaka ; Kungu	Secrétaire d'État au Travail et Prévoyance sociale	Gouvernement constitué le 29 novembre 1990
Wambe Nagenego		Secrétaire d'État à l'Urbanisme et à l'Habitat	Gouvernement constitué le 17 juillet 1991
Paul Bandoma	Ngbaka ; Gemena	Ministre de l'Agriculture et Pêche	Gouvernement constitué le 14 octobre 1991
Nyoka Busu Noengo	Ngbaka ; Gemena	Ministre de l'Agriculture, Élevage et Pêche	Gouvernement constitué le 29 octobre 1991
Nyoka Busu Noengo	Ngbaka ; Gemena	Ministre de l'Agriculture	Gouvernement constitué le 28 nov. 1991 ; puis dans le Gouvernement constitué le 21 mai 1992
Paul Bandoma	Ngbaka ; Gemena	Ministre de la Défense et des Anciens combattants	Gouvernement constitué le 29 août 1992
Nyoka Busu	Ngbaka ; Gemena	Ministre des Transports et Communication	Gouvernement constitué le 4 avril 1993
Philipe Gelezi	Ngbaka ; Gemena	Ministre des PTT	Gouvernement constitué le 4 avril 1993
Boboy Nyabaka	Bomboma ; Kungu	Vice-ministre de la Défense nationale	Gouvernement constitué le 22 juillet 1995
Bayombo Mbokoliabwe	Ngbaka ; Kungu	Vice-ministre de l'Intérieur	Gouvernement constitué le 22 juillet 1995
Philipe Gelezi	Ngbaka ; Gemena	Ministre des PTT	Gouvernement constitué le 11 avril 1997

## 7.4. LES ORIGINAIRES DU SUD-UBANGI MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE ET DU COMITÉ CENTRAL SOUS LE RÉGIME MOBUTU

Tableau 16.8. Liste des originaires du Sud-Ubangi membres du Bureau politique et du Comité central sous le régime Mobutu

Nom	Peuple et territoire	Fonction	Période
Alfred Nzondomio	Ngbaka-ma'bo ; Libenge	Membre du Bureau politique du MPR	du 21 février 1972 ; du 8 mars 1974 ; du 28 août 1980 (non élu)
Samuel Kanganyani Gbasomo	Gbaka ; Gemena	Comité central du MPR	2 septembre 1980
Alfred Nzondomio	Ngbaka-ma'bo ; Libenge	Comité central du MPR	2 septembre 1980
Vunduawe te Pemako	Ngbandi ; Budjala	Comité central du MPR	2 septembre 1980
Alfred Dzakon Zubu	Ngbaka/Gemena	Comité central du MPR ; a été dirigeant national de la JMP	2 septembre 1980



## 7.5. LES ORIGINAIRES DU SUD-UBANGI REPRÉSENTANTS DES MISSIONS DIPLOMATIQUES SOUS LE RÉGIME MOBUTU

Tableau 16.9. Liste des originaires du Sud-Ubangi représentants des missions diplomatiques sous le régime Mobutu

Nom	Peuple et territoire	Représentations diplomatiques
Maurice Nyoka	Ngbaka ; Gemena	Pologne, Suisse...
Charles Atembina	Ngbandi ; Budjala	Italie, Saint-Siège...
Mbia Magubu	Mokula ; Budjala	Portugal...
Pelendo Beledu	Ngbaka ; Gemena	Tanzanie...
Mbuze Nsomi	Mondjombo ; Libenge	Israël, Suisse, Sénégal...
Kesangana Dedetemo	Ngbaka ; Gemena	Consulat en Angola

## 7.6. LES GÉNÉRAUX DE L'ARMÉE NATIONALE ORIGINAIRES DU SUD-UBANGI SOUS LE RÉGIME MOBUTU

Tableau 16.10. Liste des généraux de l'Armée nationale originaires du Sud-Ubangi sous le régime Mobutu

Nom	Peuple et territoire	Observation
Jean-Pierre Somao	Ngbaka-ma'bo ; Libenge	Administrateur général de la Sûreté de l'État Commandant adjoint du général Nzimbi à la DSP
Tukuzu Gusu wa Ongbanduruka	Mono ; Libenge	
Wezago	Ngbaka ; Gemena	
Nyamaseko	Kungu	

À noter qu'un Ngbaka du territoire de Kungu, Jacob Pelendo Beledu, a été administrateur du Conseil national de la sécurité. Il fut maintes fois chef de la sécurité (REDOC) dans les provinces du Kivu (Bukavu), du Haut-Zaïre (Kisangani), etc. Norbert Leta Mangasa, lui aussi Ngbaka du territoire de Gemena, fut nommé administrateur général de la Sûreté de l'État en juin 1996. L. D. Kabila le maintint à ce poste. À la suite de l'assassinat de ce dernier en janvier 2001, Leta fut condamné à mort. Il est toujours emprisonné à Kinshasa en 2013.

### RÉFÉRENCES

- Gérard-Libois, J. 1967. *Congo 1966*. Bruxelles-Kinshasa : CRISP-INEP (« Les dossiers du CRISP »). *Mbandaka* (hebdomadaire officiel) n° 1 de mai 1966 ; n° 9 du 12 novembre 1966.
- Mobutu, J.-D. 1975. *Mobutu - Discours, allocutions et messages - 1965-1975*. Deux tomes. Paris : Éditions Jeune Afrique.
- Mokolo wa Mpombo, E. 1968. Structure et évolution des institutions politiques et administratives de la province de l'Équateur. De la désintégration à la réunification, mémoire de licence en sciences politiques et administratives. Kinshasa : Université Lovanium de Kinshasa.
- Vunduawe te Pemako, F. 2000. *À l'ombre du léopard. Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko*. Bruxelles : Éd. Zaire Libre.

## CHAPITRE 17

### LE SUD-UBANGI DEPUIS LA FIN DU RÉGIME DE MOBUTU

La désignation à des postes de pouvoir d'originaires de l'Équateur ayant résulté de la seule volonté du président Mobutu, qui était un originaire de la province, la fin de son régime sonna comme un désastre politique pour les populations de la province de l'Équateur. Ainsi, aucun des diplomates repris au chapitre précédent n'occupait plus de poste sous les règnes des Kabila père et fils. Nyoka et

Pelendo avaient, quant à eux, déjà perdu leur poste sous la transition de Mobutu.

Toutefois Gérard Nabindi Dena, un Ngbaka de Gemena, jusque-là directeur général de l'ISDR/Mbandaka, fut nommé vice-gouverneur chargé des questions économiques de la province de l'Équateur par L.D. Kabila ; il fut maintenu à ce poste sous Joseph Kabila jusqu'au début du régime « 1+4 ».

Tableau 17.1. Membres de l'Exécutif national originaires du Sud-Ubangi dans les gouvernements de L. D. Kabila

Nom	Peuple et territoire	Fonction	Période
Paul Bandoma	Ngbaka ; Gemena	Ministre de l'Agriculture, Pêche et Élevage ; puis	Gouvernement constitué le 22 mai 1997 ; puis dans le Gouvernement constitué le 25 novembre 1997 ;
Jeannot Bemba	Ngbaka ; Kungu	Ministre du Commerce extérieur	Gouvernement constitué le 3 janvier 1998
Timothée Moleka Nzulama	Libinza ; Budjala	Ministre de l'Économie et de l'Industrie Ministre de la Jeunesse et des Sports	Gouvernement constitué le 15 mars 1999 puis le 22 mars 1999. Démis en juin 2000 Gouvernement constitué le 14 avril puis le 18 novembre 2001

Sur les 300 membres de l'Assemblée constitutionnelle-Parlement de transition (ACL-PT) en place de juillet

2000 à juin 2003, cinq étaient originaires du Sud-Ubangi.

**Tableau 17.2. Liste des membres de l'Assemblée constitutionnelle-Parlement de transition (ACL-PT) originaires du Sud-Ubangi (juillet 2000-juin 2003)**

Nom	Territoire	Observations
Wena Yoa Dombala	Gemena, secteur Banga-Kungu	Il fut maire de la ville de Zongo
Meliga Makiyongo Donat	Ville de Zongo	
Nasena Bisango Dominique	Kungu, secteur Monia	Agent ANR
Aligo Telembe	Libenge, secteur Libenge-Nord	
Kawe te Ngosambia	Budjala	

Ces originaires du Sud-Ubangi ont pu être nommés, parce qu'ils furent d'abord imposés dans le cadre représentatif pour chaque entité territoriale ou ville reconnue de la RD Congo.

## 1. QUELQUES TÉMOIGNAGES DU VÉCU LOCAL APRÈS LA CHUTE DE MOBUTU

Rappelons que si les rébellions de Mulele et des Simba, en 1964, s'étaient emparées de quelques localités dans la province de l'Équateur et ce, jusqu'au Moyen-Congo, à Lisala et à Mobay-Mbongo, dans une partie du Haut-Ubangi, elles n'avaient pas atteint le Sud-Ubangi.

C'est à la faveur de la rébellion de l'AFDL, qui entraîna la chute de Mobutu et amena Laurent Désiré Kabila au pouvoir, que le Sud-Ubangi connut le changement de régime intervenu le 17 mai 1997. Avant cette occupation, les soldats de l'AFDL avaient été déployés au front d'Akula en provenance de Lisala, et évoluaient sur la rivière Ubangi dans l'intention de prendre Gemena. Les militaires de Mobutu battirent en retraite avant de piller sur leur passage aussi bien les habitants que les petites unités économiques qui fonctionnaient encore. Un groupe d'habitants munis de *baffé*, de chicottes et dansant sous l'effet de plantes enivrantes barrèrent la route, à partir de Mbari, aux militaires fuyards qui voulaient prendre la direction de Bwamanda, siège de la direction de l'ONG Centre de développement intégral (CDI).

Une fois le pouvoir conquis, les forces de l'AFDL investirent tout le Sud-Ubangi, après avoir nommé des « commandants » à la tête de leurs unités. Au port d'Akula, un commandant AFDL du nom de

Mathieu Zamba accusa les services portuaires d'être au service de Mobutu. Il alla jusqu'à s'opposer au fonctionnement de certains services, dont l'Office congolais de contrôle (OCC), qu'il accusait d'être un bien privé de Mobutu dont les recettes étaient envoyées à sa veuve au Maroc. Pour intimider la population, ce commandant attacha à un véhicule un suspect ex soldat de la DSP dont le corps fut déchiqueté. Il étendit ensuite ce type de traitement aux riverains présumés « sorciers », qu'il condamnait à être passés par les armes ; jusqu'à ce qu'un d'eux leût défié.

Au port de Mogalo, un autre commandant, connu sous le pseudonyme de *Tigana*, prit l'initiative de fusiller une dizaine des présumés sorciers !

Un autre commandant encore, le commandant Motors, passait, quant à lui, pour être le souverain de Zongo. Il allait d'un bal à l'autre à Gemena, révolvers à la ceinture, accompagné de gardes du corps. Les chauffeurs qui empruntaient la route boueuse de Zongo savaient qu'ils pouvaient être traqués par le commandant Motors en route, de nuit, vers Gemena, si d'aventure leurs phares l'éblouissaient. Ils étaient régulièrement arrêtés et chicotés. À l'annonce de la mort de Mobutu, le 7 septembre 1997, le colonel-commandant alla jusqu'à solliciter une contribution financière auprès des services publics et des commerçants de Zongo pour organiser le deuil !

En plus des traitements dégradants infligés aux auteurs présumés de délits, les camionneurs et leurs passagers étaient soumis à de nombreuses tracasseries, à travers les barrages routiers qui, en fait, n'étaient que des occasions pour les rançonner. Sur la route Gemena-Zongo par exemple, longue d'environ 300 km, on comptait jusqu'à neuf barrières militaires « payantes ». Lors de fouilles organisées sur la route

Gemena-Karawa, divers témoignages firent état de la pratique consistant à glisser quelques munitions (projectiles, balles) dans les colis des voyageurs afin de pouvoir les accuser ensuite de posséder des munitions de guerre et les arrêter afin de leur faire payer des amendes.

Le pouvoir Kabila adopta l'élection à mains levées lors des meetings organisés afin de désigner les autorités supérieures de l'administration locale. Le gouverneur de la province de l'Équateur arriva à Gemena en juillet 1997 en vue de procéder à l'élection du commissaire de district et de son adjoint. Ce sont les magistrats Paul Naua (originaire du territoire de Gemena) et Maurice Aponga Nzala (originaire de Budjala) qui furent élus.

Le 29 juillet 1998, Laurent Désiré Kabila annonça sa décision de mettre fin à la présence des troupes étrangères dans le pays. Le 2 août, éclatait une nouvelle rébellion, que G. de Villers appelle la rébellion « des sortis bannis » (appelés naguère « coopérants militaires rwandais ») qui se déclencha simultanément à Kinshasa, à Kisangani, à Kindu et au Kivu. Dans cette dernière province, la rébellion fut sous-traitée par les troupes régulières rwandaises qui investirent la République démocratique du Congo. La nouvelle rébellion planifia de s'emparer de Kinshasa en prenant la base militaire de Kitona, où étaient réunis et abandonnés des militaires de l'armée mobutiste. Mais Kabila ayant obtenu l'aide de l'Angola au côté des troupes qui lui étaient restées fidèles, cela contraignit les rebelles à s'orienter vers l'est de la capitale. La rébellion déclara mener une nouvelle « guerre de rectification » et créa, le 12 août, une nouvelle structure dénommée Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). Mais des dissensions éclatèrent en son sein, certains lui reprochant d'être une organisation au service du Rwanda. Une aile dissidente, le RCD-Mouvement de libération, fut créée, qui se replia sur Kisangani.

Jean-Pierre Bemba, qui était entré en contact avec la rébellion du RCD-Goma, n'arriva pas à s'accorder avec ses acteurs. Ayant été mis en relation avec le président ougandais Museveni, il se rendit à Kisangani, où coexistaient encore les deux branches du RCD. Museveni mit à sa disposition deux compagnies de jeunes recrues qui l'accompagnèrent lors de la campagne de Bumba. À partir de là, Bemba recruta et forma des jeunes de

Bumba et de Lisala ; leur formation était assurée par les officiers ougandais. Chemin faisant, il fut rejoint par les anciens militaires des FAZ. Ainsi naquit et fut constitué, en septembre 1998, le Mouvement de libération du Congo (MLC), dont le chef et le leader principal était Jean-Pierre Bemba<sup>115</sup>.

## 2. DE LA RÉBELLION MLC AU RÉGIME « 1 + 4 »

### 2.1. LA RÉBELLION MLC DANS LE SUD-UBANGI

À Kisangani, J.-P. Bemba, bien que considéré comme un mobutiste, présentait l'avantage de tenir ses distances vis-à-vis de la prégnance rwandaise et de ses mentors tutsi. Le 7 novembre 1998, les Ougandais conquièrent Aketi pour le compte du MLC, permettant à Jean-Pierre Bemba de se tailler une zone de conquête et de poursuivre sa route vers l'Équateur. Il gagna rapidement Bumba, Lisala, Businga, Gbado-Lite et Gemena. Pratiquement, tout le Nord de la province de l'Équateur fut conquis.

Les troupes de L. D. Kabila, appuyées par les soldats tchadiens, entreprirent d'attaquer le MLC, commettant, selon le rapport Garreton, des exactions et des violences. Le bombardement des objectifs non militaires des localités de Zongo et Libenge leur fut imputé. Par ailleurs, le contingent tchadien fut accusé d'« atrocités » perpétrées à Businga et à Gemena et les FAC accusées de viols et de pillages, commis lorsqu'elles se retirèrent d'une grande partie de la région au début de 1999.

À Kinshasa, Jeannot Bemba, le père du président du MLC, fut interpellé et arrêté. Il paya des amendes après avoir passé quelques semaines à la prison centrale de Makala, rebaptisée Centre de rééducation pénitentiaire de Kinshasa. Le 15 mars 1999, il fut

<sup>115</sup> Jean-Pierre Bemba est né à Bokada (Nord-Ubangi), le 4 novembre 1961. Après des études commerciales à l'ICHEC en Belgique, il se lança dans les affaires, à l'ombre de son père, fondateur du groupe SCIBE-Zaire. À la fin des années 1980, il créa la société de téléphonie cellulaire Comcell, qui entra rapidement en concurrence avec la société américano-rwandaise Télécel de Miko. À l'avènement de l'AFDL, Jean-Pierre Bemba se réfugia en Europe.



nommé ministre de l'Économie et de l'Industrie par L.D. Kabila, après qu'il eut désavoué publiquement « l'aventure de son fils Jean-Pierre Bemba pris en otage par Museveni ». Il aurait fait aussi des largesses financières au régime Kabila. À nouveau interpellé par la justice, il sera démis de ses fonctions en juin 2000.

Timothée Moleka Nzulama, originaire de Budjala, sera nommé ministre de la Jeunesse et des Sports par Joseph Kabila, le successeur de L.D. Kabila, assassiné le 14 avril 2001. Il garda son poste lors du remaniement du 18 novembre de cette même année.



III. 17.1. Jean-Pierre Bemba, aux côtés de son épouse, arrive à l'aéroport de Gbadolite, le 27 octobre 2005. Il est alors vice-président de la République et pressenti candidat à la présidence de la République pour les élections de 2006. (Photo équipe locale, 2005.)

Jean-Pierre Bemba a expliqué ses intentions ainsi que celles de son mouvement dans un livre autobiographique paru en 2001 (Bemba 2001). Une première tentative de conquête de Gemena par les troupes du MLC (baptisées ALC, Armées de libération du Congo) se solda par un échec.

Les troupes de Kinshasa surprisent les éléments de l'ALC en débarquant de Bangui, où le président Ange Félix Patassé leur avait accordé un droit de passage. Sur la route de Zongo et le long de la route de Libenge, principalement dans le village Wudawu, les forces gouvernementales se livrèrent à des sévices à l'encontre des villageois. Certains furent ligotés et enfermés dans leurs cases, puis pilonnés par des tirs d'arme.

Les ALC se déployèrent à nouveau et passèrent à l'offensive contre les positions des forces gouvernementales qui, à leur tour, battirent en retraite et abandonnèrent leurs positions aux forces rebelles. Celles-ci finirent par investir tout le Sud-Ubangi au début 1999 et commencèrent la conquête du district voisin de l'Équateur. À Basankusu, des pilotes russes ayant débarqué, par méprise, une cargaison d'armes destinée aux FAC, les forces de l'ALC qui avaient investi le lieu au début de décembre 2000, les récupérèrent. J.-P. Bemba ramena l'Antonov ainsi que les pilotes russes à Gbado-Lite. Les déplacements inter-territoire « conquis » se firent désormais à l'aide de cet appareil, jusqu'à son crash à Lisala.

Si le front est conquis par le RCD s'était stabilisé, le front nord-ouest, quant à lui, s'activait. Bemba tenta une descente vers Mbandaka, censée lui ouvrir la voie vers Kinshasa. L. D. Kabila lança un ultimatum à Jean-Pierre Bemba, exigeant de lui qu'il capitule. « Nous voulons amener la guerre là où elle a commencé », déclara le président Kabila. Des avions Antonov dotés de bombes artisanales pilonnèrent les localités occupées par les rebelles. De septembre 1999 à janvier 2001, les bombardements aériens et les pilonnages des bateaux des forces gouvernementales augmentèrent d'intensité. Libenge et Gemena furent particulièrement visées par ces raids.

## 2.2. LE CONTRÔLE DE LA RIVIÈRE UBANGI

Le front sur la rivière Ubangi s'activa. Les riverains virent passer des bateaux fortifiés à l'aide de sacs de sable. Les ALC battaient en retraite depuis Bomongo jusqu'à Buburu. Dans les localités conquises par les forces gouvernementales, les chefs locaux recevaient du pouvoir de Kinshasa des vélos et des machines à coudre. La bière coulait et l'ambiance paraissait festive. Les ALC, qui ne savaient que faire, battaient en retraite. Les autorités militaires de l'ALC affirmaient attendre une arme appropriée en provenance d'Ouganda pour

arrêter l'offensive des FAC. Puis un de leurs chars pulvérisa les embarcations des FAC sur la rivière Ubangi, au niveau de Mawiya, en aval de Libenge. C'était la fin de l'espoir pour l'armée gouvernementale, qui y perdit plusieurs soldats. Les fûts de carburant

et de munitions embarqués ayant pris feu, les soldats se jetaient dans la rivière. Des carcasses de bateaux et d'embarcations coulés lors de ces affrontements jonchent encore le rivage de la rivière Ubangi, tel ce bateau calciné ci-dessous.



III. 17.2. Épave de bateau M/B Lubwe des forces gouvernementales (FAC) coulé lors des affrontements armés sur la rivière Ubangi, en aval de Libenge (Mawuya). (Photo équipe locale, 2012.)

## 2.3. LE POUVOIR MLC DE GBADO-LITE

Le MLC avait établi son fief à Gbado-Lite et y organisa aussi la territoriale, selon la formule des élections. Son système d'élection consistait à présenter les candidats, qui expliquaient leur programme d'action ; ensuite les sympathisants étaient invités à s'aligner derrière le candidat ayant recueilli leur préférence. On faisait le décompte et le candidat qui obtenait le plus de voix était proclamé élu. Certains étaient cependant nommés à des postes sans passer par une élection. Ce fut le cas de Mbawa Sua, ADG de Coton-Congo à Gemena, qui fut commissaire de district durant toute la période du MLC à Gemena. Il fut assisté de Yembo Mawata, l'ancien préfet des études de l'institut du 4 Octobre (ex-athénée) de Gemena.

Sous l'administration du MLC, les agents et les fonctionnaires n'étaient pas payés. Les recettes générées par les taxes et les droits de douane étaient présumées servir les forces militaires et une prime était payée à leurs collecteurs. Les enseignants étaient pris en charge par les élèves.

La constitution du MLC se fit autour de la personne de son chef, Jean-Pierre Bemba, et d'un premier cercle de ses amis de la diaspora, dont Olivier Kamitatu, François Mwamba et Dominique Kanku. À un deuxième niveau se trouvaient ceux qui avaient négocié leur adhésion, tels Alexis Tambwe Mwamba, José Endundo, Vincent Lunda Bululu... Ces derniers venaient de quitter le RCD-Goma ou d'en être chassés. Le troisième niveau était constitué du cercle de ceux qui complétaient le groupe déjà constitué (soit ils avaient rejoint le mouvement deux-

mêmes, soit ils avaient été recrutés sur place). En dehors du président Bemba, le MLC comptait deux membres technocrates originaires du Sud-Ubangi qui n'avaient pourtant ni passé politique ni surface financière importante justifiant qu'ils aient voix au chapitre. Leurs fonctions étaient plutôt techniques. Ils s'occupaient de la gestion du commerce, du transport et des PTT. Du côté de l'armée, on compte un commandant de front, D. Alengbia, originaire du territoire de Budjala.

Le 30 septembre 2000, le MLC avait décidé de célébrer le second anniversaire de sa création à Gemena. Transportés par l'avion Antonov, les cadres du mouvement avaient rejoint Gemena trois jours plus tôt. Des dispositions sécuritaires avaient été prises. Le programme prévoyait, le jeudi 28 septembre, un séminaire des cadres et l'arrivée, dans la matinée du 29, du président J.-P. Bemba pour clôturer le séminaire et tenir un meeting populaire le lendemain. La société civile était invitée et devait prendre la parole. Le séminaire s'ouvrit dans la salle de l'Église CEUM. Au cours des travaux, donnant suite aux propos de François Mwamba<sup>116</sup>, François Yewawa<sup>117</sup> s'en prit violemment à celui-ci. Il stigmatisa l'orgueil avec lequel certains membres de la direction du MLC s'étaient emparés du mouvement et méprisaient les originaires de l'Équateur, qui payaient pourtant un lourd tribut au front. La réaction de Mwamba ne se fit pas attendre, ce qui jeta de l'huile sur le feu qui couvait. Yewawa quitta la salle surchauffée, divisée entre les deux protagonistes. Les travaux du séminaire peinèrent à retrouver la sérénité et les conclusions des travaux furent affectées par cet incident<sup>118</sup>.

116 François Mwamba Tshishimbi est secrétaire national chargé des finances, budget et portefeuille et numéro 3 du Mouvement. Ex UDPS, ancien ministre Mobutu, il est Luba du Kasai-Oriental.

117 François Yewawa Gbiamango est Ngbandi de Yakoma. Il est professeur d'université et un proche de Jean Seti Yale. Il fut secrétaire national du MLC première mouture, puis partit définitivement en exil aux États-Unis.

118 À noter que des rumeurs avaient couru à Gbadolite selon lesquelles Bemba n'était qu'un agent choisi pour présider le MLC en raison de son courage et que les vrais propriétaires du mouvement étaient Mama

L'arrivée de J.-P. Bemba à Gemena était prévue à dix heures et le clou de la manifestation devait être le rassemblement des partisans pour expliquer le sens de la « révolution » conduite par le MLC. Une trentaine des minutes avant l'heure prévue, il se mit à pleuviner et le staff présent sur le tarmac d'aviation chargé de l'accueillir à son arrivée se défit et s'abrita dans les installations aéroportuaires. Peu des temps après, on aperçut un avion qui piquait du nez. On se bouscula. Les officiels s'apprétaient à s'aligner sur le tarmac pour l'accueil protocolaire, lorsque les militaires remarquèrent qu'il s'agissait d'un avion ennemi. Un avion de chasse survolait, en effet, à basse altitude, latéralement l'aéroport. Quelques secondes plus tard se produisit une forte déflagration. Le Sukkoy russe larguait des bombes artisanales derrière la clinique de Gemena puis reprenait de l'altitude pour disparaître. L'avion venait de Mbandaka, ville située à 393 km de Gemena à vol d'oiseau. En un temps éclair, la cité alertée fut en émoi. La cérémonie du MLC perturbée fut reportée. Jean-Pierre Bemba arriva de Gbado-Lite et se rendit immédiatement sur les lieux. Il décida dans la soirée que les activités reprendraient le lendemain et qu'il tiendrait son meeting, à l'endroit appelé Espace vert. Triomphant, Bemba défia Laurent-Désiré Kabila d'oser lui envoyer un autre bombardier, qu'il pulvériserait. Ce discours était destiné à remonter la population traumatisée par les bombardements de la veille. On peut se demander comment les pilotes congolais ratèrent ainsi leur cible. Le but de l'opération était-il de saboter l'aéroport de Gemena et, ainsi, d'empêcher Bemba d'arriver pour faire « sa fête » ou, en faisant coïncider les bombardements avec l'arrivée de Bemba à Gemena, l'objectif était-il de le tuer et de détruire son avion ? Toujours est-il que les bombes tombèrent loin, à plus d'un kilomètre de l'aéroport. S'agissait-il d'un acte de désobéissance des pilotes congolais à Kabila ou d'un acte de patriotisme de ceux-ci pour protéger les

Bobi Ladawa (l'épouse de feu le président Mobutu) et Jean Seti Yale, fondateurs et financiers du MLC. On s'en prenait à la manière dont Bemba dirigeait le Mouvement et on attendait qu'il rende des comptes et soit, au besoin, sanctionné. L'arrivée de Seti en zone rebelle passant par Gbadolite enfla cette rumeur au point que Bemba fut amené à prendre position en la démentant publiquement sur sa radio locale.

infrastructures du pays ? Il est curieux de constater que, à deux reprises à Bwamanda, les bombes furent lâchées sur la petite plantation de cacaoyers des prêtres, à côté de l'hôpital, loin de l'agglomération habitée. À Libenge, les bombes tombèrent dans la brousse, loin des objectifs militaires. On apprit des populations qu'il leur fut interdit de se cacher dans la brousse, car c'est là que se trouvait le danger des avions de Kabila.

Le camp gouvernemental dut rire sous cape, se disant : « Voilà le cadeau d'anniversaire que Bemba apporte à ses frères de Gemena ! ».

Dans le fief du MLC, l'assassinat de L. D. Kabila, le 16 janvier 2001, fut un soulagement pour la population. Pour les habitants de l'Ubangi, circuler en dehors de l'espace sous contrôle du MLC était, en effet, risqué, parce qu'ils étaient perçus comme étant des collaborateurs et des frères de Bemba. Ainsi, le médecin Ngosse de l'hôpital de Karawa, qui était allé participer à un séminaire à Kinshasa, fut arrêté à l'aéroport de Ndjili. À noter que parmi les parties au procès de l'assassinat de L. D. Kabila, se trouvait Emmanuel Dungia, un Ngbaka du territoire de Gemena. Il avait été agent de sécurité durant la période Mobutu. Il avait écrit un pamphlet contre Mobutu et avait été approché par le régime Kabila. Il fut arrêté lors de l'assassinat de Laurent Désiré Kabila et présenté comme « celui qui a trahi trahira ». Le ministère public estima, en effet, que, puisqu'il avait

dénoncé Mobutu, son « frère », dans son ouvrage, c'est qu'il était bien un traître. Il fut néanmoins acquitté, avant d'être nommé ambassadeur à l'Union européenne pour le compte du RCD/Goma, lors du partage du pouvoir dans le régime « 1+4 ». Il ne rejoignit cependant jamais son poste d'attache pour raisons de maladie et mourut peu après.

En 2002, la direction générale du MLC émigra provisoirement de Gbadolite à Gemena, durant plus d'un mois. Bemba établit son QG à la résidence de son père, dans la plantation de café.

Suite à l'accord de Pretoria qui avait débouché sur le Dialogue intercongolais, le MLC se vit attribuer une vice-présidence de la République. Jean-Pierre Bemba Gombo, Ngbaka du territoire de Kungu (secteur Lua-Nord) par son père et Monzombo du territoire de Libenge par sa mère, et le chef de la rébellion armée, devint vice-président de la République en charge des questions économiques et financières. Il obtint des quotas (postes et sièges à pourvoir) au nom de son mouvement dans les différentes structures de l'État congolais post-conflit. Mais dans le « Gouvernement 1 + 4 », il n'y eut aucun originaire de l'Ubangi sur la liste de Bemba. José Makila, ancien ADG de l'Office des voiries et drainage (OVD) à Kinshasa, finit par être nommé (dans le quota MLC) ministre des Travaux publics, en remplacement de José Endundo, démis, début 2005, par le président Joseph Kabila.

**Tableau 17.3. Liste des députés de la Transition originaires du Sud-Ubangi (juillet 2003-juillet 2006)**

Nom	Territoire	Observations
Botolo Magoza Léon	Budjala, secteur Akula	Désigné député sur la liste du Gouvernement
Mbawa Sua-Ako Pierre	Gemena, secteur Bowase	Désigné député sur la liste MLC
Mibeya wa Mibeya Louis	Budjala, secteur Ndolo-Loboko	Désigné député sur la liste du PALU
Ndaba Gbamunya Ngandakoe Thomas	Kungu, secteur Lua	Désigné député sur la liste MLC
Selinga Kodeye-Wene Pascal	Gemena	Désigné député sur la liste de la Société civile
Thontwa Von Wiwili Raphaël	Gemena, secteur Nguya	Désigné député sur la liste du MLC



### 3. LES GRANDES TENDANCES DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2006 DANS LE SUD-UBANGI

Le nombre de sièges des élections de 2006 a été fixé en fonction de nombre des enrôlés. Suivant ce critère, le Sud-Ubangi a eu droit à 18 sièges répartis comme suit.

**Tableau 17.4. Nombre de sièges et d'électeurs enrôlés par territoire/ville aux élections de 2006**

Territoire/Ville	Électeurs enrôlés	Sièges/circonscriptions
Zongo-ville	47 359	1
Kungu	203 554	4
Libenge	102 258	2
Budjala	182 332	4
Gemena	270 131	7
<b>Sud-Ubangi</b>	<b>805 634</b>	<b>18</b>

Source : CEI Kinshasa, mars 2006.

**Tableau 17.5. Liste des députés originaires du Sud-Ubangi élus de la 1<sup>re</sup> législature de la Troisième République**

Nom	Appartenance politique	Passé antérieur	Circonscription électorale
Alenge Nadonye Gustave	MLC	L2 Relations internationales, assistant UNIKIN	Gemena
Atandele Soge Jean-Bertin	Indépendant	Planteur indépendant	Kungu
Bobe ya Boy Jean-Pierre	MLC	D6, transporteur	Libenge
Bokolo Nyaswa Vicky	Indépendant	G3, préfet des études	Zongo
Botoko Imeka Léon	MLC	Ir technicien, chef sous-division	Kungu
Bussa Togba Jean-Lucien	MLC	L2 Sciences économiques ; cadre SNEL	Budjala
Degbalase Kanda Adèle	MLC	D6, agent comptable SONAS	Gemena
Gapemonoko Lobot Jean-Marie	UDEMO	G3 ISP, préfet, AT	Kungu
Gigba Gite Albert	MLC	L2, AT	Gemena
Kpenumo Moolongawi Rabbin	RADES0	G3, préfet des études	Gemena
Longina Bwana Gaston	Indépendant	G3, chef Plantation	Kungu
Makila Sumanda José	MLC	G3, DG OVD, ancien ministre	Gemena
Mangbanzo Dua Engenza Fulgence	PDC	L2 IPN, préfet des études, AT	Budjala
Mohulemby Bubangakozo Jean-Matthieu	UDEMO	G3 ISDR, préfet des études	Budjala
Ngwande Mebale Balezu Séraphin	PDC	D4N, directeur d'école primaire	Libenge
Segbewi Zamu Jacques	PPRD	Chef de travaux UPN, DG ISTM	Gemena
Selinga Kodeye Wene Pascal	MSR	DG ai ISP/Gemena	Gemena
Vunduaawe te Pemako Félix	MPR/Vunduaawe	Ancien ministre, ancien DIRCAB président	Budjala

L2 : licence ; D6 : diplôme d'État d'humanité ; G3 : graduat ; D4N : 4 années d'études secondaires normales.

Hormis Félix Vunduaawe et José Makila, les élus de 2006 au Parlement occupaient pour la première fois un poste politique. Ils provenaient en grand nombre du monde de l'enseignement.

En dehors du MLC, d'autres partis politiques engrangèrent quelques voix lors des législatives de 2006. Il s'agit plus significativement du PPRD, du PDC, de

l'UDEMO et de MSR. Sur le plan local, on compte un seul député national et un sénateur élus pour le compte du RADES0 (un parti politique né dans le cadre des Forces de conclave pendant la transition de Mobutu et ayant eu pour président Nyoka Maurice – déjà décédé –, originaire de Gemena). On note aussi la présence du MPR/aile Vunduaawe à Budjala.

**Tableau 17.6. Liste des sénateurs originaires du Sud-Ubangi en janvier 2007**

Nom	Appartenance politique	Territoire et ethnie d'origine
Bemba Saolona Jeannot	MLC	Kungu ; Ngbaka
Betyna Ngilase Thomas	PDC	Gemena ; Ngbaka
Mbombo Engondo Samuel	MLC	Budjala ; Ngbandi
Pendje Demodetdo Yako Richard	RADES0	Gemena ; Ngbaka

Le profil des sénateurs est bien différent. Outre Jeannot Bemba, qui est un homme d'affaires, Pendje Demodetdo et Betyna Ngilase sont des anciens

ministres de la Deuxième République. Après le décès de Jeannot Bemba, l'avocat Lenga, son suppléant, le remplaça.

**Tableau 17.7. Liste des députés provinciaux originaires du Sud-Ubangi élus en 2006**

Nom	Appartenance politique	Éléments biographiques	Circonscription électorale
Agbokuma Bita Nzale	MLC	L2 Économie ; (retraité de la BCC)	Budjala ; Ngombe
Alenge Nangali Réginald	MLC	D6 + formation en auto diesel	Gemena
Bakakoye Degbaboni Jean-Pierre		L2	Kungu
Batea Mbimene Gaston		Chef coutumier coopté	Libenge
Bili Gbamo Florent	MLC	D6	Gemena
Bokanga Mine Nestor	UCC		Budjala
Bosokpale Mboma Bisa Védaste		Ancien chef de secteur	Kungu
Dadunguna Mbango, Jean Bertin	MSR	D6	Gemena
Dana Fiolawigo Célestin	UREC/UN	G3	Gemena
Dapala Dowimimo Emmanuel	PDC/AMP	L2, enseignant au secondaire	Gemena
Ibambe Demodetdo Jean Gontran	PPRD	G3 Santé	Kungu
Kiliyo Seto Gaston	MLC	G3 en mathématiques, inspecteur, conseiller	Gemena ; Ngbaka
Koloba Denge Robert	MLC	G3 ISDR	Libenge
Kongo Mbeledane Joseph	PDC/AMP	D6	Libenge
Many Bamoho Vincent	PDC/AMP	D6	Budjala
Masimo Mokesa Jean-Pierre	MLC	G3	Budjala
Mbitazoma Bila Errol	RE	D6	Budjala

Mbongi Moolon Dominique	MLC	L2	Gemena
Mbuze Agwabi Thierry	Indépend	L2	Libenge
Milonga Nakodo Nolo	UDEMO	D6	Gemena
Mokoma Mazoba Jean-Faustin	PDC	L2	Kungu
Molambo Mamete Oscar	MLC	G3	Kungu
Motema Pape Molenga		D6, coopté chef coutumier	Kungu
Wotewangi Nzambe Jean	Force du Futur	G3 ISP	Gemena
Yambo N'San Ben Yambo David	MLC	L2 IPN	Zongo

À la suite d'une série de discordances à l'assemblée provinciale, on apprit début 2010 que les députés provinciaux de la province de l'Équateur non originaires du district où se situait leur siège parlementaire avaient décidé de regagner leur fief et de siéger désormais dans leurs districts respectifs (appelés à devenir des provinces) ; ils quitteraient ainsi Mbandaka. Mais il leur fut proposé à chacun une somme de 500 \$ US. Agissant sur ce registre, l'assemblée provinciale avait été amenée, en 2009, à démettre son président Edmond Mondonbo Kanzo dans la plus grande confusion.

#### 4. LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2006 DANS LE SUD-UBANGI

Berceaux du MPR, l'Ubangi et la province de l'Équateur furent considérés comme le bastion du mobutisme durant la Deuxième République. Ainsi, c'est à Gemena que sont enterrés la mère et le grand-frère de Mobutu. Mais au début des années 1970, le Sud-Ubangi se vit concurrencé, si pas abandonné, par Mobutu, le fondateur du MPR, au profit de Gbado-Lite, son village d'origine dans le Nord-Ubangi, qui acquit le statut de ville, en vertu de l'ordonnance-loi

n° 72/462 du 8 décembre 1972. En 1977, la création du district du Nord-Ubangi constitua une promotion de la partie dont Mobutu s'était rapprochée. Depuis l'avènement au pouvoir des Kabila père, puis fils, Gemena est redevenu le principal symbole du mobutisme, même si J.-P. Bemba avait établi le siège de son mouvement à Gbado-Lite.

En 2006, sur les trente-trois candidats à l'élection présidentielle, seuls Jean-Pierre Bemba et Timothée Moleka provenaient du Sud-Ubangi. Le 30 juillet 2006, à l'issue des votes du premier tour, Jean-Pierre Bemba obtint 3 392 592 voix, soit 20,03 % des votes exprimés, ce qui le plaçait en seconde position après Joseph Kabila, qui avait obtenu 7 590 485 voix, soit 44,81 % des suffrages exprimés. Cela faisait de Jean-Pierre Bemba le challenger du président sortant Joseph Kabila pour le second tour.

Pour appuyer sa candidature au premier tour, Jean-Pierre Bemba avait créé le Rassemblement des nationalistes congolais (RENACO), rassemblant une quarantaine de formations politiques autour de sa candidature.

Les résultats du premier tour des élections de 2006 dans les territoires du Sud-Ubangi sont reproduits au tableau suivant.

**Tableau 17.8. Résultats du premier tour de l'élection présidentielle dans le Sud-Ubangi en 2006 (en %)**

Territoire	Joseph Kabila	Jean-Pierre Bemba	Joseph Mobutu Nzanga
Budjala	1,2	40,3	53,2
Gemena	1,4	92,2	3,7
Kungu	0,9	70,0	27,1
Libenge	1,4	92,1	3,0
Zongo	2,8	91,1	1,8

Dans la province de l'Équateur prise dans son ensemble, les résultats du premier tour de l'élection présidentielle donnaient 56,28 % à Bemba contre 2,02 % à Kabila. Dans le Sud-Ubangi, les résultats traduisaient aussi le poids ethnique des Ngbaka et des Ngbandi par rapport aux candidats Bemba et Mobutu Nzanga, tous deux originaires de l'Ubangi. On observe que dans les territoires de Gemena et de Libenge (la mère de J.-P. Bemba est monzombo de Libenge) où le poids des Ngbaka est important, Bemba écrasait Mobutu. Ce dernier reprenait une partie de son électorat à Bemba dans le territoire de Kungu, dont pourtant le père de Bemba était originaire. Cela s'explique à la fois par la multiplicité des ethnies dans la partie sud du territoire, mais aussi par le fait que les Ngbaka n'occupent que quelques secteurs du territoire. Notons aussi que Bemba père avait commencé ses activités commerciales à Libenge avant de s'installer à Gemena. Le cas de Budjala, où Mobutu récoltait plus de voix que Bemba, est imputable au

fait que la population ngbaka y devient minoritaire par rapport aux Ngbandi.

Au deuxième tour, le RENACO fit place à l'Union pour la Nation (UN) avec le ralliement d'une quinzaine de candidats évincés du premier tour. Joseph Kabila remporta la présidentielle avec 58,05 % des voix contre 41,95 % des voix à Jean-Pierre Bemba. Mais la province de l'Équateur restait acquise à Bemba : 69 563 voix (2,8 %) à Kabila et 2 372 326 voix (92,2 %) à Bemba. Alunga Mbuwa du *Soft international* faisait le commentaire suivant : « sur 58,4 % des "colis" compilés, 5,5 % seulement des Bangala ont donné leurs voix au chef de l'État contre une majorité éclatante, à savoir, 94,5 % qui ont élu son challenger. De haute lutte, J.-P. Bemba Gombo, fort d'un Léon Kengo wa Dondo [...] a fini par mettre KO technique ceux qui lui disputaient le leadership de l'Équateur. Ce ne sont pas les enfants Mobutu nés de Bobi Ladawa [qui avaient rejoint le camp Kabila]. Il y a aussi les Endundo Bononge » (Alunga Mbuwa 2006).

**Tableau 17.9. Résultats du second tour de l'élection présidentielle dans le Sud-Ubangi en 2006**

Territoire	Joseph Kabila		Jean-Pierre Bemba	
	Voix	%	Voix	%
Budjala	2367	1,3	173 357	98,7
Gemena	5405	1,5	347 774	98,5
Kungu	587	0,3	200 225	99,7
Libenge	644	0,6	101 124	99,4
Zongo	1147	3,1	35 371	96,9

Après les élections du deuxième semestre 2006 puis du premier trimestre 2007, le conflit entre Kabila et Bemba s'amplifia, conduisant chaque fois à des scènes de guerre à Kinshasa. Celles qui eurent lieu à la suite du second tour, à la fin du premier semestre 2007, furent beaucoup plus meurtrières. L'issue de ce conflit fut l'exil de Bemba en Europe où il sera arrêté, quelques mois plus tard, par la Cour pénale internationale pour divers dossiers liés à la période où il était le chef de la rébellion du MLC et à ses interventions armées en République centrafricaine.

L'épisode Bemba terminé, la province de l'Équateur n'en eut cependant pas fini avec la belligérance. Un autre conflit meurtrier surgit, ayant pour centre le sud du Sud-Ubangi dans le territoire de Kungu.

#### 5. LE CONFLIT « ENYELE-MANZAYA »

Enyele est le nom d'un village et non celui du peuple du secteur dans lequel il se situe. Pourtant ce nom est de plus en plus fréquemment utilisé pour désigner ses habitants. Ce village est situé dans l'entre-deux des rivières Ngiri et Ubangi, à l'intérieur de la forêt marécageuse. Il est voisin du village Manzaya qu'occupent des Bomboma et des Makutu. Nombreux sont les Bomboma installés dans le village Enyele et ses environs, qui ont été aménagés en étangs piscicoles (Bitima) principalement par ces nouveaux venus, qui contrôlent les traverses des ruisseaux (Miluka). Depuis l'époque coloniale, l'envahissement par les Bomboma de ces espaces vitaux pour les Lobala a



fini par générer des conflits dans le village Enyele et ses alentours. Le conflit de 1946, qui obligea la force publique à intervenir énergiquement, fut le plus meurtrier. C'est à la même époque que d'autres villages lobala se sont déplacés vers le sud-est, dans le territoire de Bomongo avec les Libinza jusqu'à l'embouchure de la Ngiri ; d'autres ont prolongé chez les Balobo dans l'entre Ngiri-fleuve Congo. Outre les Lobala, les Bamboma et les Libinza, d'autres peuples vivant de la pêche, comme les Lokele et les Topoke venus du haut fleuve Congo et les Mpama, les Losakania, les Nunu et les Tende issus du moyen fleuve Congo se sont aussi établis dans ce grand espace riverain.

Les Boba sont originaires du secteur Bomboma au sud-ouest des Lobala. N'ayant pas accès à la rivière et ayant, par le passé, bénéficié d'opportunités dans l'enseignement, ils en sont progressivement venus à assumer d'importantes fonctions administratives et commerciales à Dongo-centre, le chef-lieu du secteur.

Des candidats boba ont aussi cherché à acquérir le poste de chef de secteur qui, semble-t-il, reviendrait de droit aux Lobala. Ceux-ci invoquent le droit coutumier. Mais comme il s'agit d'un secteur, c'est le système électoral ou – à défaut – le choix de l'exécutif national qui prime. Les Lobala ont conquis ce poste de chef de secteur à différentes élections et/ou nominations. Mais à cause de l'ascendance croissante des Boba dans la région de Dongo, les Lobala se sont sentis marginalisés, jusqu'à exprimer (le récent conflit en témoigne) leur frustration par les armes.

Le conflit entre les Boba et les Lobala trouve son origine, nous l'avons dit, dans des tensions locales entre les groupes Enyele et Manzaya. Ces deux groupes (clans) sont tous les deux des Lobala. Leurs griefs remontent aux années 1940 et se centrent sur l'accès aux étangs de pêche, qui auraient appartenu dans le passé aux Enyele. Des pactes négociés auraient été conclus en vertu desquels les Manzaya pouvaient y pêcher conjointement avec les Enyele. En échange, les Manzaya s'engageaient à sécuriser les étangs, puisqu'ils étaient réputés être de féroces guerriers. Mais les Enyele ont fini par accuser les Manzaya d'outrepasser leurs droits de pêche, souvent sans même les en tenir informés. La situation s'est exacerbée en 2007, lorsqu'un groupe de jeunes gens enyele surprit un certain Makuma, originaire de Manzaya, en train de pêcher dans l'étang dénommé

« Iwangi », considéré par les Enyele comme réserve ou étang de reproduction des géniteurs pendant la saison des pluies, lesquels se dispensent dans les autres étangs tout autour où les habitants des deux villages font la pêche pendant la saison sèche. Makuma fut alors frappé par ces jeunes. En dédommagement, les Enyele durent lui fournir cinquante bassines de poissons et 100 000 FC (Coordination Société civile Sud-Ubangi 2009a).

Pour clore ce différend, une compensation fut ainsi payée aux Manzaya, mais les notables de la communauté la jugèrent trop faible. Aussi les Manzaya se saisirent-ils du contrôle des étangs et empêchèrent-ils les Enyele d'y pêcher pendant les deux années suivantes. Ceci causa de violents affrontements entre les deux groupes, et, de manière plus dramatique, en juillet 2009, le déplacement de tout un village manzaya par les Enyele et l'incinération des villages.

Les Manzaya et les Lobala ayant des liens historiques avec les Boba, lorsque les populations manzaya durent fuir en 2009, elles partirent dans les régions des Boba. Certains acteurs locaux lobala avaient soutenu les Enyele contre les Manzaya. Ce qui conduisit à la mise en place d'une espèce de plateforme de défense des droits des Lobala.

En février 2009, après plus d'une année et demi sans accès à leurs étangs de pêche, les Enyele tentèrent de négocier avec les Manzaya. Nonobstant onze heures de discussion, ces derniers refusèrent de leur accorder l'accès aux étangs.

Les Lobala se sentant menacés par les Bamboma, qui bénéficieraient de l'appui de Ngbaka et Mbanza connus pour leurs fétiches de guerre, s'empressèrent de recourir, eux aussi à un féticheur. Ibrahim Mangbama, ce féticheur, issu de la lignée d'un vieux chef coutumier lobala du village Enyele, réputé pour ses pratiques fétichistes, vivait au Congo-Brazzaville. Les Enyele recoururent à ses services. Mangbama aurait été un des féticheurs du président Mobutu. En 1997, fuyant les forces de l'AFDL de L. D. Kabila, Mangbama s'était établi du côté de la rive droite de l'Ubangi, en République du Congo Brazzaville. Les Enyele le contactèrent pour se trouver la force de vaincre les Manzaya. Mangbama leur confia son fils Udjani, surnommé « *nganga ya etoko na mai* » pour s'occuper de la formation fétichiste des jeunes Enyele (*Africa Confidential* 2009 : 5).

Vers le mois de juillet 2009, Udjani aurait entraîné plus de 350 jeunes Enyele ; il leur aurait assuré l'invulnérabilité au combat. Ceux-ci lancèrent l'assaut, abattirent quelques policiers et commencèrent à s'attaquer aux symboles de l'État dans le territoire. Ce fut le déclenchement des hostilités. Des renforts de la police nationale congolaise ne réussirent pas à rétablir l'ordre public. Les Enyele commencèrent à conquérir des territoires jusqu'aux environs de Gemena et trouvèrent même une dénomination à leur association : Mouvement de libération et des alliés indépendants. Les troupes de la MONUC ayant renforcé celles des FARDC repoussèrent les Enyele vers Dongo. On a parlé également de massacres de civils dans les localités de Bobito et de Bozene, perpétrés en guise de représailles des FARDC contre la population accusée de prendre fait et cause pour les Enyele. Conséquemment aux affrontements entre les FARDC et les Enyele, la circulation sur la rivière Ubangi fut interdite. Les jeunes en provenance de l'Équateur débarquant au beach de Maluku furent interpellés suite à une lettre officielle du gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa.

*Africa Confidential* relate les événements :

« Les différends insignifiants dégénèrent parfois en massacres. Dans la province de l'Équateur, aux alentours de certains étangs, des soulèvements politiques ont éclaté, doublés d'une catastrophe humanitaire. En mars-avril [2009] [...], des jeunes, armés, du clan Enyele (ou Lobala) se sont battus contre leurs rivaux Boba (ou Monzaya) dans le village de Boyele près de Dongo, une ville de 15 000 habitants près de la rivière Oubangui, à 230 km de Gemena [...]. Le conflit a d'abord porté sur les droits de pêche dans des lacs, une vieille querelle remontant à 1946, qui a refait surface en 1962 et 1964 » (*Africa Confidential* 2009 : 5).

Tout débuta en mars 2009, lorsque les villageois d'Enyele tuèrent quatre habitants de Monzaya, un village voisin. Au cœur du conflit, l'exploitation des zones marécageuses poissonneuses. Traditionnellement, ces ressources étaient utilisées par les populations afin de faire vivre leurs familles. Mais aujourd'hui, le poisson fait l'objet d'un commerce, ce qui en entrave l'accès.

Edo, le chef du secteur Dongo, soupçonné d'attiser les hostilités, fut suspendu. Ango, l'intérimaire venu du Bureau de territoire de Gemena, prit la relève et tenta une action de pacification. Durant la première quinzaine de septembre, il alla rejoindre une grande partie des habitants de Manzaya qui s'étaient réfugiés dans un autre village, à Mutuba. Revenu à Dongo, il se prépara pour la seconde étape de sa mission à Enyele, au début du mois d'octobre. Arrivé avec son équipe sur le lieu à moto, il fut bloqué à l'entrée du village : des hommes armés l'entourèrent, tirant des coups de feu, puis ravirent les motos, l'accusant de soutenir les Manzaya. Le chef intérimaire finit par rebrousser chemin à pied. Les Enyele réclamèrent du sucre et du sel avant de lui renvoyer les motos (*Coordination Société civile* 2009a).

Les partisans enyele de l'ancien chef de secteur Edo réclamèrent son retour. Ils allèrent jusqu'à brûler les cases des Manzaya. Un bataillon de la police d'intervention rapide descendit à Dongo, le dimanche 25 octobre 2009. Toutefois, la situation dégénéra, car les insurgés, qui voulaient chasser tous les non-originaux, s'affrontèrent aux policiers. Il y eut des morts dans les deux camps.

Ci-après la suite du récit des événements par *Africa Confidential* :

« Au départ, la police a tenté de rétablir l'ordre, neuf personnes ont été arrêtées, mais les villageois ont monté une embuscade. L'un des instigateurs de l'opération a été identifié comme étant un chef manzaya. Fin octobre, les combats ont repris et les Enyele ont pris la ville de Dongo. [...] les Enyele, en plus de leurs doléances concernant les lacs, s'opposent à l'entrée de personnalités extérieures dans l'administration locale.

La police est revenue sur place et s'est heurtée à une certaine résistance. Plus de 100 personnes ont été tuées lors des combats, dont sept policiers, et 26 portées disparues. Plusieurs personnes se sont noyées en tentant de franchir l'Oubangui pour passer au Congo-Brazzaville. La police s'est retirée et les habitants ont fui la ville, plusieurs milliers d'entre eux sont partis en direction de Dongo-français, au Congo-Brazzaville. Des dizaines d'habitations ont été incendiées.

[...] Au départ il n'y avait qu'une dizaine de jeunes Enyele dirigés par un certain Edo Bokoto,

un responsable local, suspendu de ses fonctions, et un sorcier, Adjani ou Udjani. Mais ces jeunes gens avaient des armes, et ont sans doute servi dans la milice du Mouvement de libération du Congo (MLC). Entre 2000 et 2003, Dongo a fait partie des territoires contrôlés par le MLC dirigé par Jean-Pierre Bemba, qui est ensuite devenu vice-président à Kinshasa, abandonnant une bonne partie de ses soldats à leur sort. Une campagne de désarmement lancée en avril a échoué. Selon des sources gouvernementales, les insurgés pourraient être dirigés par un ancien colonel de l'armée nationale, Benjamin Nyangbaka, qui est originaire de la région. Sur le terrain, les troupes sont conduites par le capitaine Emeka Nyanakala. [...]

Les troubles se sont rapidement étendus le long de l'Oubangui, une région que connaissent parfaitement les pêcheurs enyele. Quelques heures après les premiers incidents à Dongo, les rebelles ont attaqué Imese, à 85 km en aval, soit une journée de voyage en canot à moteur. Le 2 novembre, des unités spéciales et de la police nationale sont arrivées dans la région, et le lendemain, le commissaire du district de l'Oubangui Sud, Jean-Baptiste Lumbwe, a appelé les rebelles à négocier. Le gouverneur met en cause des dignitaires politiques basés à Kinshasa mais ne cite personne. [...]

Le 7 novembre, la police anti-émeute a repris Dongo, mais dix jours plus tard, la ville semblait totalement désertée. Des maisons avaient été incendiées, le marché pillé et les champs dévastés et jonchés de cadavres, selon les observateurs de la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le Gouvernement a annoncé l'arrestation d'une centaine de rebelles et demandé aux 30 000 personnes qui avaient fui au Congo-Brazza (pour la plupart des Manzaya) de rentrer. Elles ont refusé, déclarant que les Enyele continuaient à tuer, violer et incendier les maisons.

Le général Benjamin Alongaboni, membre de la police nationale congolaise, a déclaré qu'il ne fallait plus parler de combats entre communautés mais de "nettoyage ethnique", car les Enyele attaquent également les commerçants nande, ngbaka et mbuza.

Les conséquences humanitaires sont très graves. Selon Médecins sans frontières, 115 000 personnes ont été chassées de chez elles ou ont pris la fuite en direction du Congo-Brazzaville. La police congolaise estime qu'il faudra six mois avant que les habitants de Dongo puissent rentrer chez eux. Les rebelles n'ont pas tous été battus. Après Imese, un groupe de rebelles s'est rendu à Buburu (9000 habitants), à 150 km en aval. La population a fui le 20 novembre.

Le 1<sup>er</sup> décembre, la MONUC a indiqué avoir appris des populations locales qu'un millier d'hommes, armés pour la plupart, s'approchaient de Mbandaka, à 300 km plus au sud. Selon la MONUC, les Enyele rémunèrent leurs recrues. La MONUC a elle aussi été attaquée. L'un de ses hélicoptères a essuyé des tirs et cinq casques bleus ont été blessés. [...]

Selon les sources gouvernementales, plusieurs rebelles ont été tués dans les combats contre l'armée, avec le soutien de la MONUC, à Bobito, Tandala et Bozene, en aval de Gemena. De nombreux rebelles ont également été capturés, ainsi qu'un véhicule blindé et un poids lourd chargé de munitions. La plupart des 120 000 habitants de Gemena avaient pris la fuite et le 13 décembre, l'armée a déclaré avoir repris Dongo » (*Africa Confidential* 2009 : 5-6).

Cette révolte des Enyele fut réprimée suite à l'arrivée des troupes importantes envoyées en renfort. Selon *Belga*, cité par M.-F. Cros, « Kinshasa a envoyé 1000 policiers et 1100 militaires dans la région dont [...] les 600 hommes de l'unité d'élite du 321<sup>e</sup> bataillon commando, formé par la Belgique à Kindu et qui devraient être provisoirement basés à Gemena » (Cros 2009). La MONUC y joignit aussi ses troupes.



**III. 17.3. Arrivée à Gemena des soldats de l'unité d'élite du 321<sup>e</sup> bataillon commando, 10 décembre 2009.**  
(AFP ©, photo Emmanuel Peuchot, 2009.)

Le 1<sup>er</sup> avril 2010, c'est la ville de Mbandaka qui fut prise par les Enyele. C. Braeckman écrit :

« L'attaque a commencé dimanche en fin de matinée : plusieurs dizaines d'hommes très bien armés ont débarqué au "beach" de Mbandaka après avoir arraisonné, plus haut sur le fleuve, un bateau-pousseur appartenant à une société forestière. Dès leur arrivée, les assaillants se sont scindés en trois groupes, se dirigeant vers l'assemblée provinciale, la résidence du gouverneur (lequel se trouvait à Kinshasa) et l'aéroport dont ils se sont emparés en moins d'une heure.

Deux casques bleus de la Mission des Nations unies au Congo (MONUC) ont été tués durant cette attaque éclair et, dans un premier temps, les forces gouvernementales se sont débandées. Ce n'est qu'en fin d'après-midi, avec l'aide de la MONUC, que l'aéroport a été repris et des insurgés tués ou capturés » (Braeckman 2010).

On parla d'une nouvelle révolte des Enyele. Mais au vu des méthodes utilisées par les assaillants, disciplinés et organisés, au vu surtout des équipements dont ils disposaient (armes lourdes, matériel de communication, dont téléphones-

satellite Thuraya adaptés aux combats en forêt), la thèse d'une révolte de simples pêcheurs apparaîtra comme étant contestable. Les analystes chercheront des causes plus vastes. Selon C. Braeckman :

« Dans la province de l'Équateur en effet, le malaise est évident depuis que le gouverneur Makila, issu du Mouvement pour la libération du Congo (MLC de Jean-Pierre Bemba), a été démis pour cause de corruption et remplacé par Jean-Claude Baende, proche de la Majorité présidentielle. Cette mesure a fortement mécontenté les ressortissants de la province, qui avaient voté pour Bemba et demeurent fidèles au souvenir du président Mobutu.

Ce qui donne à penser que parmi les insurgés, s'il y avait sans doute des membres de la tribu enyele, il y avait plus sûrement encore des anciens membres de la Division spéciale présidentielle, la garde personnelle de Mobutu, une unité d'élite dont de nombreux membres ont soit été enrôlés dans les troupes de Bemba, soit se sont repliés dans les pays voisins, Congo Brazzaville et Centrafrique. Dans le cas présent, les assaillants pourraient être venus de Centrafrique et avoir disposé de caches d'armes dans la ville » (Braeckman 2010).



## 6. D'AUTRES CONFLITS

Le conflit opposant les villages Enyele et Manzaya n'est pas l'unique conflit existant dans le Sud-Ubangi. Au nord-est du territoire de Gemena, dans le secteur de Nguya, à la limite du Sud-Ubangi et du district du Nord-Ubangi, à moins de 100 kilomètres de Gemena, le village de Bobanga connaît, lui aussi, des relations très violentes avec les habitants du territoire de Bosobolo. Les étangs naturels très poissonneux dont il dispose dans ses forêts sont, en effet, convoités par les voisins du village de Bosobolo, à tel point que chaque année, à la période d'étiage, c'est-à-dire entre février et mars, des affrontements surviennent (Coordination Société civile Sud-Ubangi 2009a).

Depuis plus de dix ans les habitants de Bosobolo s'organisent en équipes de pêcheurs pour assaillir Bobanga. Pendant qu'un groupe attaque les villageois, un autre s'active à la pêche et au ramassage des poissons dans les étangs. Une fois leur butin rassemblé, les assaillants se retirent.

Selon une enquête effectuée du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2009, il y aurait eu des victimes presque chaque année. En 1998, un homme, Kongawi Dabeya, fut torturé : du sable et du bois lui furent enfoncés dans la bouche, provoquant son décès quelques jours plus tard. Selon un rapport du chef de secteur de Nguya, Augustin Gado, un autre homme, Ngoma Kpengbendu, décéda à son retour au village, des suites de blessures et de torture.

Des éruptions de violence s'étaient également déjà produites en 2005-2006.

« En 2005, Monsieur Saana David, arrêté sur ordre du chef Anga, est mort à Modiri sur la terre de Bosobolo. Monsieur Toasa Gbota, ramené de Bosobolo par ses frères est mort au village en 2006 ; Monsieur Kpokoyo Yakawe a risqué d'être volontairement brûlé ; des femmes sont violées ce faisant. L'enquête du chef de secteur sur le lieu a dénombré quatre femmes : Mme Mobi Agatte, Mme Modeawi Lungiya, Mme Élisabeth Suwa, Mme Saki Mbunese et d'autres femmes venues de Gemena qui après ont quitté le lieu » (Coordination Société Civile Sud-Ubangi 2009a).

À Bobanga, certaines femmes violées n'ont pu être identifiées. D'autres hommes ont échappé à la mort. Ainsi Kpokoyo Yakawe, qui, bien que torturé

et encerclé d'un feu de brousse afin d'être brûlé vif, réussit à se sauver.

Des affrontements surviennent également régulièrement entre les Ngbaka et les Kunda. Dans le secteur de Bowase, territoire de Gemena, ceux-ci se disputent la rivière Debe, très poissonneuse. Les Ngbaka, qui se déclarent les autochtones du lieu, supportent mal la présence des riverains, les Kunda, venus s'y installer pour pratiquer la pêche. La cohabitation entre les deux communautés n'est pas facile et les autorités du territoire doivent intervenir fréquemment (Coordination Société civile Sud-Ubangi 2009a).

Ailleurs se posent des problèmes fonciers. À titre illustratif, dans le secteur de Dongo, territoire de Kungu, et à Dongo même, les Lobala, qui se considèrent comme les autochtones, accusent les Boba d'occuper abusivement leurs terres. Ils sont décidés à chasser un jour les Boba de leurs terres (Coordination Société civile Sud-Ubangi 2009a).

Ces dernières années, le territoire de Budjala a battu un triste record, celui du nombre d'empoisonnements. Ce phénomène est même à l'origine de la mort de quelques dignitaires. Ainsi, au terme de 2005, un inspecteur des EPSP, venu de Mbandaka en mission à Budjala, a perdu la vie à la suite d'un empoisonnement. Sa dépouille a été ramenée à Mbandaka. On prétend que des personnalités de l'Institut de la place sont décédées par la suite. Un autre dossier oppose un prêtre de Budjala à un acteur du développement au tribunal de grande instance de Gemena : l'abbé aurait empoisonné l'agent du développement (Coordination Société civile Sud-Ubangi 2009a).

## 7. LES ORIGINAIRES DU SUD-UBANGI DANS LES GOUVERNEMENTS POST ÉLECTORAUX DE 2006 ET 2007

### 7.1. GOUVERNEMENTS NATIONAUX

#### a. Gouvernement Gizenga

Deux acteurs sont à mentionner : Arthur Sedea Zabusu et Sango Nabina.

Arthur Sedea Zabusu est un Ngbaka originaire du district du Nord-Ubangi. Il passe pourtant pour être un représentant de Gemena dans le Sud-Ubangi. C'est au travers de sa trajectoire que l'on peut expliquer cette

situation. Après une licence en sciences politiques à l'Université libre de Kinshasa (ULK) en 1998, Arthur Sedea Zabusu accomplit certaines tâches et missions privées pour José Makila, lorsque celui-ci était encore DG de l'Office des voiries et drainages (OVD) puis lorsqu'il fut ministre MLC des TP/AT, en remplacement de José Endundo, dans le gouvernement de transition « 1 + 4 ». Après leur séparation, Sedea choisit de présenter sa candidature aux élections de 2006 comme député, dans son fief de Businga, pour le compte du PDC de José Endundo. Le pari était osé, mais il réussit ! Il fut élu dans ce fief acquis à Bemba et à José Makila. Son parti l'aligna comme vice-ministre de l'Énergie du Gouvernement Gizenga I. Deux mois après, il fut muté à l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP) et garda ce poste dans tous les gouvernements, de Gizenga à Muzito. Bien que natif du Nord-Ubangi, Sedea est « présumé » représenter Gemena, un territoire ngbaka. Dès lors, il n'a effectué ses fréquentes « missions » de l'EPSP qu'à Gemena où, à chaque visite, il a été accueilli et accompagné à l'aéroport par les élèves et les autorités scolaires. Il est sans doute à la recherche du leadership abandonné par Jean-Pierre Bemba, emprisonné à la Haye (CPI) et par José Makila, devenu gouverneur de l'Équateur, puis révoqué, en 2009, après l'enquête de la commission parlementaire de l'Assemblée nationale. C'est dans cette logique que, à la veille des élections de 2011, il va se séparer aussi du PDC pour créer son propre parti politique, le PARC (Parti républicain chrétien), qui va aligner des candidats dans les circonscriptions du Nord et du Sud-Ubangi, où il ne gagnera qu'un seul siège, à Businga. Il ne sera plus repris au Gouvernement.

Sango Nabina est, lui, originaire du Sud-Ubangi. Il a été nommé président du conseil d'administration de la Radio et Télévision nationale (RTNC). Il s'agit d'un poste peu convoité, en raison des maigres moyens financiers dont dispose cette institution et de la faiblesse de son audience auprès du pouvoir. Sango, originaire de Gemena, passe pour un technocrate proche de la Mouvanse présidentielle (MP).

#### b. Gouvernement Muzito

Justin Lokangi va accéder au poste de secrétaire général du ministère des Travaux publics dans le Gouvernement Muzito. Il est originaire du territoire de Gemena. Quant à Donatien Mokola Pikpa, un

Ngbaka de Gemena, jusque-là conseiller à la Cour suprême de justice, il va devenir avocat général de la République.

### 7.2. GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Le premier gouverneur élu en janvier 2007 fut José Makila, un Ngbaka de Gemena. Dans le gouvernement provincial qu'il constitua, il y eut deux ministres originaires du Sud-Ubangi : Dominique Mbongi Moolon, un Ngbaka de Gemena, membre du MLC, et Agbokuma Bitu Nzale, un Ngombe de Budjala, membre, lui aussi, du MLC.

Mais en 2009, aussitôt José Makila limogé, Dominique Mbongi fut traduit en justice en procédure de flagrance et condamné à trois ans de prison à la prison centrale de Makala à Kinshasa.

Dans le Gouvernement formé par Jean-Claude Baende, qui remplaça Makila, trois originaires du Sud-Ubangi devinrent ministres : Agbokuma Bitu Nzale, qui fut maintenu ; Jean-Faustin Mokoma Mazoba, un Bomboma du territoire de Kungu, membre du PDC ; Thierry Mbuze Agwabi, un Mondjombo du territoire de Libenge, membre du MLC.

Mais Mbuze, le ministre des Travaux publics, ne restera pas longtemps membre du Gouvernement. Il a été traduit en justice et condamné à la prison centrale de Makala. Libéré peu après, il a rejoint la Belgique, où il vit.

### 7.3. ASSEMBLÉE PROVINCIALE

Au niveau de l'assemblée provinciale, la situation sous le governorat de Baende est confuse. Deux originaires du district du Sud-Ubangi réclament, en effet, chacun, le titre de président de cette institution provinciale. Il s'agit de Gaston Kilio Seto, un Ngbaka de Gemena, membre du MLC et de Jean-Gontran Ibambe, un Ngbaka de Kungu, membre du PPRD.

Cette situation trouve son origine dans l'élection qui visait à remplacer Makila, le gouverneur limogé. Le vice-gouverneur, Jean-Claude Baende, s'était porté candidat gouverneur et avait aussitôt renoncé à son parti politique, le MLC, pour intégrer la Mouvanse présidentielle. Cela lui avait valu d'être élu au poste de gouverneur. Il emmena avec lui, dans sa nouvelle famille politique, bon nombre des élus du MLC issus

de l'assemblée provinciale de l'Équateur. Le premier président de l'assemblée provinciale, Edmond Mondombo, du MLC (un originaire du district de la Mongala), fut destitué par ce qu'il appela « un putsch » et remplacé par son collègue du même parti, Gaston Kilio Seto<sup>119</sup>. À l'assemblée provinciale, le MLC demanda en vain qu'il remette son mandat de président acquis sur sa liste. Pendant ce temps, un groupe de députés favorables à la thèse du MLC démit Kilio et élit Jean-Gontran Ibambe, pourtant député PPRD du territoire de Kungu. Kilio refusa de céder son poste, invoquant un vice de procédure. Cette situation a bloqué le fonctionnement des institutions provinciales de l'Équateur au courant de l'année 2012. Le Gouvernement central a demandé aux deux parties de surseoir chacune à ses prétentions, mais n'a pas tranché le différend. L'assemblée provinciale a, de ce fait, à sa tête, deux présidents qui revendiquent, chacun avec ses alliés députés provinciaux électeurs, le pouvoir et la légalité.

Tableau 17.10. Liste des administrateurs de territoire

Nom	Qualité	Province d'origine	Parti politique
Pierre Kamulete Mwamba Ngongo	Commissaire de district du Sud-Ubangi	Katanga	PPRD
Jean Kabamba	Administrateur de territoire de Gemena	Kasaï-Oriental	PPRD
Donatien Kyungu Longange	Administrateur de territoire de Budjala	Katanga	PPRD
Georges Ingbolo	Administrateur de territoire de Kungu	Équateur	PPRD
Vincent de Paul de Moulin	Administrateur de territoire de Libenge	Katanga	PPRD
Siazoyekeye	Maire Ville de Zongo	Équateur	MP

119 Ayant conduit la liste de l'ADH (Alliance des démocrates humanistes), le parti du gouverneur Baende dans la circonscription électorale de Gemena aux élections de 2011, Kilio n'a pas été élu.

#### 7.4. L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES DU SUD-UBANGI EN 2012

Depuis les élections de 2006, le pouvoir post-élection est revenu à la faveur de la nomination et de l'affectation des administrateurs de territoire. Dans ce cadre, le PPRD ratisse large et dirige même là où il n'a pas d'assise populaire. C'est la situation dans le Sud-Ubangi en 2012.

L'actuel commissaire de district vient de remplacer Jean-Baptiste Lumbwe, un autre originaire du Katanga, qui avait démissionné de son poste en novembre 2011, pour se présenter comme député. En revanche, on ne s'explique pas, à Gemena, pourquoi les deux anciens mandataires du Sud-Ubangi à la tête du district, mutés dans le cadre de la réunification du pays, les MLC Albert Ngawiana<sup>120</sup>, affecté comme commissaire de district du Lualaba au Katanga et Jean-Robert Moyemba Vunduawe<sup>121</sup>, muté au district de la Lulua au Kasaï-Occidental, aient été contraints, peu de temps seulement après leur désignation, de quitter leur poste. Ils restent sans attache administrative.

120 Albert Ngawiana fut commissaire de district de la Mongala à Lisala durant la rébellion MLC et fut affecté, à la faveur du partage de pouvoir, au Katanga à la même charge.

121 Jean-Robert Moyemba fut commissaire de district « élu » MLC du Sud-Ubangi où il exerçait avant la fonction d'assistant à l'ISP/Gemena. Il sera muté à Lulua/Kasaï-Occidental après 2004, pour y exercer les mêmes fonctions.

## 8. LES ÉLECTIONS DE 2011 DANS LE SUD-UBANGI

Tableau 17.11. Répartition des députés nationaux dans les territoires du Sud-Ubangi

Territoire	Enrôlés 2006	Nombre de sièges 2006	Enrôlés 2011	Nombre de sièges 2011
Budjala	182 332	4	245 758	4
Gemena	370 131	7	405 321	6
Kungu	203 554	4	239 090	4
Libenge	102 258	2	132 586	2
Zongo	47 359	1	60 080	1

Le district du Sud-Ubangi a vu son quota de députés nationaux passer de 18 en 2006 à 17 en 2011, le territoire de Gemena ayant perdu un siège.

En 2011, quatre des onze candidats à l'élection présidentielle avaient fait campagne à Gemena. Le premier arrivé, le 15 novembre 2011, était Vital Kamerhe, de l'Union pour la nation congolaise (UNC). Il tint un rassemblement le jour de son arrivée au stade de football de la cité de Gemena. Face au public, il se livra, après son programme d'action, à un jeu de questions/réponses. Il fut suivi, deux jours après, par Léon Kengo wa Dondo, de l'Union des forces du changement (UFC) et président en exercice du Sénat, depuis mai 2007. Celui-ci tint un discours à la place dite Espace vert, située non loin du bureau du district. Il fut introduit et présenté par José Makila, qui appela la population de Gemena à voter pour lui. Puis arriva Étienne Tshisekedi, le 23 novembre 2011. Il fut accueilli par une foule nombreuse de partisans de l'UDPS et de curieux, rangés le long de la route de l'aéroport de Gemena. Monté à bord d'une Jeep depuis l'aéroport, son cortège fut stoppé par la foule qui le contraignit à sortir du véhicule. Et il dut couvrir une distance de près d'un kilomètre à pied. Le discours de Tshisekedi au stade de football Papa Movoto porta sur le projet nouveau qu'il entendait pour le Congo, après l'échec du PPRD au pouvoir.

À noter que ces trois candidats avaient rendu visite à Jean-Pierre Bemba à La Haye, afin d'obtenir son accord – ou tout au moins son soutien – à leur candidature. Ils cherchaient ainsi à gagner Gemena ou la province de l'Équateur en général, considérée

comme étant son bastion. Mais aucun accord formel ne fut conclu entre eux.

Ces trois candidats critiquaient le bilan de Kabila et proposaient un avenir nouveau au Congo.

Kabila, le président de la République en poste, disposait, en principe, de davantage d'atouts. Quelques semaines avant son arrivée, des vélos et des motos avaient été distribués pour la campagne et partout, à Gemena, on voyait des t-shirts, képis et pagnes portant l'effigie de Kabila. Plusieurs mois plus tôt, il avait fait remplacer les tôles rouillées de l'hôpital général de Gemena, qui dataient du temps colonial. Son épouse, Olive Lembe, avait sillonné la province de l'Équateur et passé la nuit du 20 mai 2011 à Gemena, distribuant argent et visitant les écoles.

Joseph Kabila arriva à Gemena, le 24 novembre 2011. Ovationné par une foule mobilisée, il rejoignit, en marchant, le lieu du rassemblement à l'Espace vert. Dans son discours en français, traduit en lingala par Jean-Claude Baende (le gouverneur de province de l'Équateur), le président s'en prit, d'une part, à ceux qui avaient tué Lumumba et, d'autre part, à ceux qui avaient conduit des rébellions ayant décimé la population et avaient le culot de solliciter encore les suffrages de cette même population martyrisée. Les mobutistes et le MLC étaient ainsi visés. Kabila appela la population de Gemena à voter massivement pour lui, si elle voulait la paix. À peine Baende avait-il terminé la traduction de ces propos du candidat présidentiel, qu'un cri de protestation surgit dans la foule excitée. Un jet de cailloux s'en suivit parmi le public composé principalement de jeunes gens. Ce



fut le début de la débandade. Sur le champ, ils se mirent à déchirer et à dévêtir ceux d'entre eux qui portaient les habits de propagande à l'effigie de Kabila. Les éléments de la garde présidentielle commis à la sécurité du chef de l'État prenaient position, prêts à tirer. Mais ils n'osèrent franchir ce cap, à ce stade de la campagne électorale. Entre-temps, le président, extirpé de la foule à bord de sa Jeep, regagna l'aéroport pour rejoindre Kinshasa. Dans les rues de Gemena, il s'en suivit une marche de protestation et de chasse à l'homme, en quête de ceux qui portaient des tissus à l'effigie de Kabila. Des scènes ahurissantes eurent lieu : des jeunes filles et des dames, dévêtues de leur pagne, cachaient de leurs mains leur nudité. Les t-shirts portant l'inscription : « Na Raïs, 100 % sûr » s'envolaient en lambeaux ; des jeunes dégarnis de leurs tricots et apeurés s'échappaient torse nu. Les pancartes à l'effigie de Kabila et des candidats du PPRD et affiliés furent arrachées jusqu'au soir de ce 24 novembre.

Ce manque de civisme et d'intolérance, éloigné des mœurs démocratiques, est évidemment condamnable. Remarquons que, à Gemena, de jeunes désœuvrés, dont les motivations ne sont pas toujours clairement connues, s'emparent du moindre mouvement... Cependant, l'on est en droit de se demander s'il était judicieux de prévoir, à Gemena – le bastion du MLC –, un discours présidentiel soutenu par un Baende considéré comme un « traître » par les partisans du MLC.

En réaction à cette conduite désobligeante, le camp présidentiel décida de ramener par fret aérien sur Kinshasa les motos, bicyclettes et autres objets de campagne présidentielle encore dans les entrepôts de Gemena.

Les conditions du déroulement des élections de 2011 furent assez chaotiques. Elles corroborent l'ensemble des observations faites par les ONG internationales ayant suivi le processus électoral dans le pays. Les mêmes scènes de danses et de réjouissances furent offertes presque indistinctement à tous les candidats par les mêmes groupes, une stratégie pour obtenir leurs cadeaux.



Ill. 17.4., 17.5. Valentin Nagifi, candidat à la députation nationale, battant campagne au village Bosilifo. (Photos Nagifi, novembre 2011.)



Ill. 17.6 et 17.7. ... À Bwamanda ... (Photos Nagifi, novembre 2011.)



Tableau 17.12. Candidatures enregistrées pour la députation nationale en 2011

Territoires	Candidats hommes	Candidates femmes	TOTAL	Nombre de partis
Gemena	161	17	178	33
Budjala	98	6	104	24
Kungu	111	9	120	30
Libenge	38	3	41	28
Zongo	19	-	19	-
TOTAL	427	35	462	-

Les partis politiques qui ont concouru aux élections de 2011 dans les circonscriptions du district du Sud-Ubangi sont : le MLC, l'ATD, le PPRD, le RADESO, le RRC le MSP, le PARC, le PDC, l'UDEMO, le PPPD, le PCDI, l'UNADEF, l'UFUC, l'UNC, l'UDPS, l'AFDC, le NBP, l'ADF, le SCODE, l'UREC, le CF, le CCCD, le CNDP, l'UPPA, le MIR, le CET, le MSC, le PALU,

l'UCL, le CNAP, le PCD, l'ACSD, le CDC... Plusieurs de ces partis n'ont aucun ancrage sur place, mis à part le PPRD, le MLC, le RADESO, le PDC et le MSR. On note l'absence du RCD (dans toutes ses tendances) dans le district. Il en est de même des partis de deux anciens lieutenants de J.-P. Bemba : l'ARC d'Olivier Kamitatu et l'ADR de François Mwamba.

Tableau 17.13. Députés nationaux élus en 2011

Territoire	Nom	Parti politique	Observations
Budjala	Mobunza Libotolo Annie	MLC	Directrice dans l'enseignement
	Bussa Tongba Jean-Lucien	MLC	« Gens d'eau » de la Ndolo Liboko ; réélu
	Eyolo Norbert	UFC	Ngbandi de Budjala
Gemena	Kobili Gérard	PPDD (allié MP)	Ngbandi d' Akula
	Bemba Caroline	MLC	Ngbaka, fille de Jeannot Bemba
	Lenga wa Lenga	MLC	Suppléant de Jeannot Bemba, qu'il a remplacé au Sénat après le décès de celui-ci
	Makila Sumanda José	ATD	Ngbaka du secteur Nguya. Élu député national en 2006, puis gouverneur de la province de l'Équateur (2006-2009)
Kungu	Segbewi Jacques	PPRD	Ngbaka de Bonwase ; réélu
	Taila Nage Joachim	RADESO	Ngbaka de Bowase ; agent PNMLS
	Zabusu Zéphyrin	PPRD	Ngbaka de Nguya ; conseiller de Jeannine Mabunda (ministre du Portefeuille dans le Gouvernement A. Muzito)
Libenge	Bemba Françoise	MLC	Ngbaka ; fille de Jeannot Bemba
	Gape Munoko	MSR	Bomboma de Dongo ; réélu
Zongo	Maluka Bopondo	ATD	Kunda de la Moanda
	Mopond John	PPRD	Bomboma de Dongo
Zongo	Dangwele Yvon	MLC	Fils de Dangbele, ancien PDG Zamat ; réfugié avec son père en Belgique, il rentre au pays et à Libenge où il s'adonne à des actions sociales ; il est Mondjombo
	Koloba Denge Robert	-	Élu député provincial en octobre 2006 sur la liste du MLC
Zongo	Bokolo Vicky	MLC	-

Le MLC reste la première force politique, mais fait moins bien (7 députés sur les 17) qu'en 2006. On peut relever la percée du PPRD et de ses alliés (6 députés). La troisième force politique nationale (UNC) n'a aucun député dans le Sud-Ubangi. Les élus de 2011 comptent 3 femmes dans leurs rangs, toutes du MLC. Très peu d'élus proviennent de – ou habitent – leur fief électoral ; ils viennent de Kinshasa ou d'Europe.

## 9. LE GOUVERNEMENT POST ÉLECTORAL

Dirigé par Matata Ponyo Mapon, un originaire du Maniema, et comptant sept membres originaires du Katanga occupant des postes stratégiques comme ceux de la Défense, de l'Intérieur ou des Mines, aucun originaire du Sud-Ubangi ne fait partie du Gouvernement formé en avril 2012. À Gemena, on dit, par moquerie, que le nom du candidat du district proposé au Premier ministre s'est embarqué dans une pirogue à Akula et rame lentement et sûrement vers Kinshasa. Il sera nommé une fois que la pirogue

aura accosté à Kinshasa. Au premier semestre 2013, il se fait toujours attendre !

### RÉFÉRENCES

- Africa Confidential*. 2009 (21 décembre). 585.
- Alunga Mbuwa. 2006. « Le choc du 2<sup>e</sup> tour : c'est Kabila ». *Le Soft international*, éd. nationale, n° 878.
- Bemba, J.-P. 2001. *Le Choix de la liberté*. Gbadolite : Éd. Venus.
- Braeckman, C. 2010 (6 avril). « Un commando vise Mbandaka ». *Le Soir*.
- Coordination Société civile du Sud-Ubangi. 2009a (26 octobre). Extrait du rapport « Foyers de conflits affectant la cohésion sociale dans le Sud-Ubangi ».
- Coordination Société civile du Sud-Ubangi. 2009b (10 novembre). « Extrait du rapport préliminaire du conflit qui a dégénéré à Dongo ». Gemena.
- Cros, M.-F. 2009 (12-13 décembre). « L'armée dans le Sud-Ubangi ». *La Libre Belgique*.

## QUATRIÈME PARTIE

# ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU SUD-UBANGI





**III. HT 8. Bureau du district du Sud-Ubangi à Gemena.**  
(Photo équipe locale, décembre 2012.)



**III. HT 9. La tombe de Jeannot Bemba Saolona en pleine plantation de café à Gemena.**  
(Photo équipe locale, novembre 2009)





**III. HT 10. Rosine Mbukia Sana pilant le pondu pour un repas, à Gemena.**  
(Photo équipe locale, novembre 2009.)



**III. HT 11. Une vendeuse ambulante de fruits (mangomba) à Gemena.**  
(Photo équipe locale, novembre 2009.)







**III. HT 12. Autour d'un puits d'eau.**  
(Collection CDI Bwamanda/Heverlee, 2004.)



**III. HT 13. Une embarcation chargée des marchandises et des passagers sur la rivière Ubangi.**  
(Photo équipe locale, 2010.)







**III. HT 14. Le centre commercial de Gemena.**  
(Collection CDI Bwamanda/Heverlee, 2006.)



**III. HT 15. Vente de café au village en 2005.**  
(Collection CDI Bwamanda/Heverlee, 2005.)







**III. HT 16. Apprenti charpentier à Bobito.**  
(Collection CDI Bwamanda/Everlee, 2010.)



**III. HT 17. Séchage d'une production familiale de café devant une maison « circulaire », dont le toit est caractéristique des territoires de Gemena et Libenge.**  
(Collection CDI Bwamanda/Everlee, 2003.)







**III. HT 18. Puits d'eau équipé d'une pompe Duba, à Bobito.**  
(Collection CDI Bwamanda/Everlee, 2004.)



**III. HT 19. Un étang piscicole.**  
(Collection CDI Bwamanda/Everlee, 2004.)







**III. HT 20. Le mode de vente des produits de la pêche.**  
(Collection CDI Bwamanda/Everlee, 2003.)



**III. HT 21. Vue des installations du CDI-Bwamanda à Bwamanda.**  
(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2004.)







III. HT 22. Groupe de femmes d'une association paysanne.  
(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2003.)



III. HT 23. Un enfant au seuil critique de la malnutrition.  
(Photo équipe locale, novembre 2009.)





## CHAPITRE 18

# L'OCCUPATION HUMAINE DE L'ESPACE SUD-UBANGUIEN

### 1. PHYSIONOMIE DÉMOGRAPHIQUE

#### 1.1. ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET ESPACES DE PEUPEMENT

Le district s'insère dans une bande de fort peuplement au nord du 2<sup>e</sup> parallèle N qui s'étire de Zongo à l'ouest, à Bumba (district de la Mongala) à l'est. Sa vitalité démographique en fait un espace à part dans la région où se concentrent 25 à 30 % de la population de l'Équateur sur un espace couvrant à peine 12 à 13 % de la superficie totale de la province ; celle-ci a suivi dans le Sud-Ubangi, une courbe d'évolution ascendante tout au long du demi-siècle écoulé pour avoisiner aujourd'hui les 2 millions d'habitants (graphique 18.1), sans qu'il semble que les guerres aient durablement entamé son dynamisme. De 1,25 % entre 1950 et 1958, le taux de croissance est passé en effet à 2 % dans la décennie suivante, puis à 3,3 % entre 1970 et 1984. Le rythme d'expansion se serait depuis lors légèrement tassé, affichant une moyenne de 2,75 % sur la période 1984-2010.

Ce dynamisme, qui se démarque du relatif marasme touchant le reste de la province<sup>122</sup>, a généré des commentaires des premiers observateurs européens, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, intrigués par ce singulier contraste<sup>123</sup>. Bien que la valeur scientifique

122 À l'exception de quelques enclaves, tel le territoire de Bumba (district de la Mongala).

123 Lire, par exemple, Hanssens (1894 : 30).

de tels rapports ait été depuis longtemps remise en cause (voir notamment à ce sujet : Romaniuk 1968 : 130-131), il est significatif de noter que ceux-ci font déjà mention d'une différence de peuplement au sud et au nord du deuxième parallèle<sup>124</sup>, ou de forts noyaux de peuplement dans le pays « compris dans le coude de l'Ubangi, plus spécifiquement le long de la Lua, la Lua-Dekere et la Liki, contrastant en cela avec la situation prévalant au sud du fleuve » (Heymans, in *Le Mouvement géographique* 1897 : 445, cité par Kajyibwami 1974 : 50). Des observations étayées par les cartes géographiques de l'époque, certes encore très peu précises, qu'elles datent de 1895 (Goffart), de 1928 (de Jonghe) ou de 1938 (Robert) (Kajyibwami 1974 : 51).

Quelques décennies plus tard, alors que la thèse de la dépopulation dans la colonie travaillait encore les esprits<sup>125</sup>, quelques publications scientifiques ont abordé indirectement la démographie des communautés de l'espace ubanguien, souvent au travers de l'étude des populations en déclin. En 1955, Pierre Gourou notait l'existence d'une bande de fort peuplement dans le nord du Congo, le long du 3<sup>e</sup> parallèle N, traversant, à l'ouest, la région Gemena-Businga et bordée en sa partie septentrionale par une zone faiblement peuplée

124 Voir Van Gele (1896), in *Le Mouvement géographique* : 50, cité par Kajyibwami (1974 : 50).

125 Voir par exemple pour les peuples voisins du Sud-Ubangi ou y ayant une attache : van Overbergh (1909) ; Burssens (1958) ; Van der Kerken (1938) ; Glorieux (1955) ; Guilmin (1947).

(extrême nord du territoire de Libenge et nord-ouest du territoire de Bosobolo (actuel district du Nord-Ubangi). Il décrivait en ces termes l'ancien district de l'Ubangi :

« Le pays de Gemena (65 000 km<sup>2</sup> et 550 000 habitants) compte dans le nord, en bordure de l'Ubangi, des étendues de densités diverses où des forêts quasi désertes (ainsi les forêts au nord et au sud de Bosobolo) se juxtaposent à des surfaces plus fortement peuplées, comme la rive même de l'Ubangi vers Dula et Boduna. Mais le cœur du pays peuplé de Gemena est jalonné par les localités de Bozena, Bobito, Gemena et Karawa (en allant de l'ouest à l'est) [...] Le pays de Gemena correspond essentiellement au territoire occupé par les Bwaka, peuple soudanais dont la démographie est excellente » (Gourou 1955 : 82).

Quelques années plus tard, prolongeant les travaux de Gourou, Claudine Huysecom-Wolter a affiné la description démographique des lieux. Elle relevait ainsi, dans la population rurale, une « forte opposition entre la situation démographique des territoires au nord du deuxième parallèle (Banzville, Bosobolo, Budjala, Bumba, Businga, Gemena, Kungu, Libenge, Lisala) et celle des territoires au sud de ce parallèle » (Huysecom-Wolter 1964 : 6).

L'analyse de Huysecom-Wolter se fondait sur deux cartes établies à l'échelle des groupements par le CEMUBAC (Gourou 1960), relatives, d'une part, aux densités de peuplement, et, d'autre part, à la localisation par point de la population. Quoiqu'elles soient aujourd'hui probablement dépassées sur certains points, les informations que traduit la première sont intéressantes : en l'absence d'étude ultérieure sur une trame administrative aussi fine, elles constituent aujourd'hui encore, à maints égards, une référence utile dans l'étude de la physiologie démographique de la province. Ainsi observe-t-on déjà la polarisation du territoire de Kungu, certains creux en bordure de l'Ubangi, notamment autour de Dongo, ou encore certaines zones de faible peuplement dans la région des marais en territoire de Budjala ; en territoire de Gemena, la carte fait mention, dès 1957, d'une succession, à l'est du chef-lieu, de groupements

à concentration humaine exceptionnelle<sup>126</sup>. En attendant que des recherches systématiques affinent les connaissances à l'échelle des territoires, l'étude de la répartition de la population en 1957 et sa comparaison avec l'état de la situation en 1984 reste donc un exercice pertinent, dans la mesure où certains traits démographiques trouvent des prolongements actuels.

Bien qu'affichant les meilleures densités du district, les territoires de Gemena et de Kungu présentent, en 1957, chacun une physiologie très différente. Alors que le territoire de Gemena frappe par l'homogénéité de ses subdivisions en termes de densités de population<sup>127</sup>, Kungu apparaît éclaté entre sa partie nord-est, à forte concentration humaine, et le reste du territoire, plus épar<sup>128</sup>. La démographie du Sud-Ubangi affiche en fait une forme de « tache » de forte densité, graduée, autour du binôme Gemena-Businga<sup>129</sup>, qui déborde les frontières du territoire actuel de Gemena pour s'étendre sur les marches des territoires de Kungu<sup>130</sup> et de Budjala<sup>131</sup>. Plus à l'ouest, elle se répand également, dans une moindre mesure, en territoire de Libenge<sup>132</sup>. À l'opposé, le pays des « Gens d'eau »<sup>133</sup>, le nord et l'ouest du territoire de Libenge<sup>134</sup>, ainsi que l'est et le sud du territoire de Budjala<sup>135</sup>, présentent des zones de plus faible densité, voire en certains points, de véritables solitudes.

126 Cinquante ans plus tard, en 2008, de sources officielles, le seul tronçon Gemena-Bogoro, qui court sur trente kilomètres au sud-est de la ville, compterait environ 290 000 habitants, soit 21 % de la population du territoire, si l'on se réfère aux chiffres de l'Administration (Rapport administratif annuel du district du Sud-Ubangi 2008 ; Rapport administratif annuel du territoire de Gemena 2008, cité par : World Bank 2008 : 7).

127 Densité moyenne  $m=15,82$  habitants/km<sup>2</sup> ; écart-type  $\sigma = 5,02$  habitants/km<sup>2</sup>.

128  $m = 11,5$  habitants/km<sup>2</sup> ;  $\sigma = 9,31$  habitants/km<sup>2</sup>.

129 District de la Mongala.

130 Secteurs Ebonga et Bobo, chefferie Bozene.

131 Secteur Banza de la Lua.

132 Secteurs Lua Bolo et Pongo, chefferie Bundu-Sud.

133 Secteurs Manganzi, Ngiri et Moanda (territoire de Kungu).

134 Secteurs Zongo et Mono Bwaka.

135 Secteur Gombe Doko de Likimi ; secteurs Likuba-Karagwa et Gens d'Eau de la Ndolo.

Huysecom-Wolter notait que :

« Au nord du deuxième parallèle, dans l'entre Congo-Ubangi, la région de Gemena est très remarquable, tant par les indices démographiques<sup>136</sup> qu'on y trouve que par son homogénéité et son étendue. Nous avons là un agglomérat de 64 groupements des territoires de Gemena (tout le territoire sauf deux groupements), Bosobolo, Libenge, Kungu, Budjala et Businga, représentant une population de 250 428 habitants coutumiers sur une superficie effectivement occupée de 20 512 km<sup>2</sup> (densité : 12) [...] Autour des territoires de Gemena et de Bumba, entre l'Ubangi et le deuxième parallèle nord, des démographies décroissantes s'organisent en zones plus ou moins concentriques à ces régions privilégiées, ce qui fait apparaître des creux démographiques en bordure de l'Ubangi, le long du deuxième parallèle et dans la partie centrale de l'entre Congo-Ubangi (Businga) » (Huysecom-Wolter 1964 : 7-8).

Certaines communautés spécifiques affichent alors des scores démographiques exceptionnels (Huysecom-Wolter : 56-74). Ainsi, le territoire de Gemena, dont les densités enregistrées par secteurs et chefferies, sont partout<sup>137</sup> supérieures à la moyenne du district<sup>138</sup>, recense des groupements à très forte densité « coutumière » : Bogbaguma-Bodey, Bombia-Wagbia, Furu-Bobandu et Bokuda<sup>139</sup> comptent tous plus de 40 habitants/km<sup>2</sup>. C'est également le cas de Bomole, Ndingo, Bomboma I et Bomboma II et Bati-Wolenge<sup>140</sup>, en territoire de Kungu, qui compte par ailleurs les secteurs à plus forte densité « coutumière » du district (Ebonga et Bobo).

Le recensement « scientifique » de 1984 nous permet de suivre l'évolution démographique sur les premières décennies du Congo indépendant.

136 L'auteur emploie, pour indice, le rapport enfants/100 femmes.

137 À l'exception du secteur Lua-Vindu.

138 9,92 habitants/km<sup>2</sup>.

139 Respectivement : secteur de la Kongu ; des Bowase ; de la Banga.

140 Respectivement : secteur des Bamwe ; des Bobo ; Bomboma ; Ebonga.

Ainsi, depuis 1958, le district a enregistré un taux moyen de croissance annuelle de sa population assez similaire à celui de l'Équateur dans son ensemble (tableau 18.1). La progression fut rapide : de 512 000 habitants qu'il comptait en 1957, le Sud-Ubangi est passé à plus d'un million en 1984, soit un doublement en un peu plus d'un quart de siècle. Cette dynamique fut tirée dans un premier temps par les taux de croissance de Budjala, avant que Gemena et Kungu ne passent devant, tous trois doublant leur population sur ce même laps de temps.

En dépit des modifications administratives qui ont chamboulé les superficies des subdivisions, le recensement démographique de 1984 a mis en relief tant des éléments de continuité que certaines évolutions dans la géographie de l'espace humain, depuis l'indépendance (République du Zaïre, Ministère du plan et de l'aménagement du territoire. Institut national de la Statistique 1991 : 52-53). Ainsi, les territoires de Gemena et de Kungu conservent les secteurs les plus densément peuplés, à savoir : Banga-Kungu, Bowase et Mbari<sup>141</sup> pour Gemena ; Lua et Songo<sup>142</sup> pour Kungu. Le territoire de Gemena se détache cependant plus nettement, accusant une densité moyenne de 40,16 habitants/km<sup>2</sup>, contre 21,64 habitants/km<sup>2</sup> à l'échelle du district, alors que Kungu semble évoluer vers une plus grande cohésion interne, bien que l'étendue de la dispersion des densités entre ses secteurs demeure considérable<sup>143</sup>, à l'instar du territoire de Budjala<sup>144</sup>.

141 Respectivement : anciens secteurs Banga et Kongu, anciens secteurs Bowase et Bowase-Banza, anciens secteur Bari et chefferies Bogwase et Bokonwa.

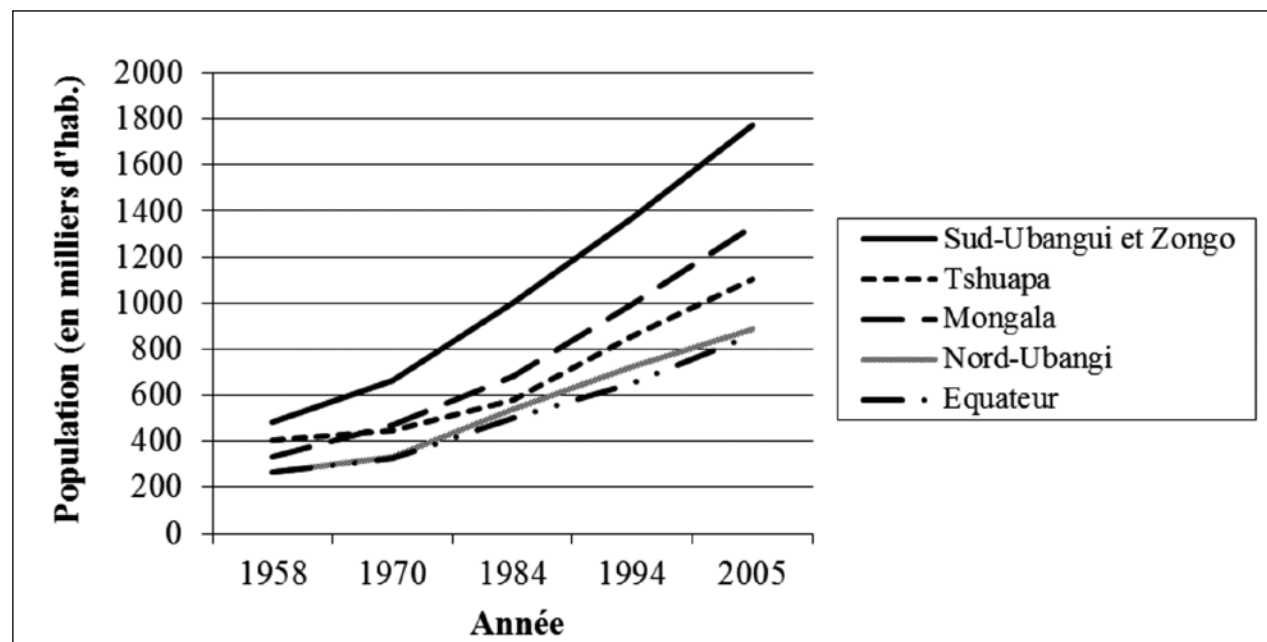
142 Respectivement : ancien secteur Lua et chefferie Bozene, anciens secteurs Ebonga, Gombe-Nord et Banza-Ngbandi.

143 Étendue  $E = 28,31$  habitants/km<sup>2</sup>, pour  $m = 18,9$  habitants/km<sup>2</sup> et  $\sigma = 11,61$  habitants/km<sup>2</sup>.

144 Dont  $\sigma$  se réduit, entre 1958 et 1984, de 4,59 à 3,92 habitants/km<sup>2</sup>, alors que  $m$  passe de 7,32 à 16,1 habitants/km<sup>2</sup>.



Graphique 18.1. Évolution de la population, districts de la province de l'Équateur (1958-2005)



Source : graphique de l'auteur, d'après : de Saint Moulin (1987 & 2006) ; Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe (1992).

Tableau 18.1. Évolution démographique du Sud-Ubangi et de Zongo. Population, densité et taux moyens de croissance annuelle (TMCA) (1938-1984)

Subdivision	1938 (1)	1945 (2)	1950 (3)	TCAM 1945-1950	1958 (4)		TMCA 1950-1958	1970 (4)		TMCA 1958-1970	1984 (4)		TMCA 1970-1984
					Population	Densité		Population	Densité		Population	Densité	
Budjala	nc	85 349	89 592	0,98	114 623	8,53	3,33	158 101	11,77	2,72	221 932	16,52	2,45
Gemena	nc	227 412	234 173	0,59	198 013	17,24	2,07	249 909	21,75	1,96	439 079	38,22	4,11
Kungu	nc	47 480	50 811	1,37	108 136	8,42	9,90	138 268	10,76	2,07	220 854	17,19	3,40
Libenge et Zongo	nc	86 589	88 995	0,95	91 199	6,57	0,31	102 921	7,42	1,01	140 378	10,12	2,24
Libenge													
Zongo													
Sud-Ubangi et Zongo	345 662	446 830	463 571	0,74	511 971	9,91	1,25	649 199	12,57	2,00	1 022 243	19,79	3,30
ÉQUATEUR (Province)					1 909 867	4,74		2 341 695	5,81	1,71	3 574 385	8,86	3,07

Sources : (1) de Saint Moulin (1987 : 404) ; (2) Rapport AIMO, Province de l'Équateur, 1945, cité par : Kayibwami (1974 : 57) ; (3) Congo belge, Gouvernement général, Affaires économiques, Direction de la Statistique (1959 : 1) ; (4) Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe Oleko (1992 : 494).

Depuis le recensement de 1984, les estimations font état d'un nouveau doublement de la population, celle-ci atteignant probablement plus de 2 millions d'habitants en 2010<sup>145</sup>. L'écart de croissance avec le reste de la province se serait creusé probablement jusque 2005, avant de se resserrer<sup>146</sup>.

Le Sud-Ubangi figure aujourd'hui parmi les futures entités provinciales les plus densément peuplées du pays. Chacun de ses territoires se classe,

en outre, parmi les espaces de l'actuelle province à plus fortes densités, Gemena et Kungu en tête. Cette situation conforte l'image d'un îlot démographique, en net contraste avec ses voisins immédiats – tant la Mongala que le Nord-Ubangi ou l'Équateur – qui accusent des densités de population inférieures à la moyenne nationale (26,57 habitants/km<sup>2</sup>, Kinshasa non compris)<sup>147</sup>.

**Tableau 18.2. Évolution démographique du Sud-Ubangi et de Zongo : population (1994-2011)**

Subdivision	1994 (1)	2004 (2)	2005 (3)	2008 (4)	2010 (5)
Budjala	282 681	349 730	357 774	428 519	400 854
Gemena	640 014	831 295	858 254	1 379 631	1 006 743
Kungu	307 645	391 213	402 558	536 781	464 414
Libenge	137 769	154 886	156 745	369 963	166 378
Zongo	22 719	28 105	28 709	54 130	31 931
Sud-Ubangi et Zongo	1 390 828	1 755 229	1 804 039	2 769 024	2 070 320
ÉQUATEUR (Province)	4 789 310	6 136 860	6 306 416		7 229 376

Sources : (1) Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe Oleko (1992 : 494) ; (2) de Saint Moulin (2006a : 31) ; (3) de Saint Moulin (2006b : 104) ; (4) Administration du territoire, District du Sud-Ubangi (ca 2009) ; (5) de Saint Moulin (2011 : 675).

145 Notons que les estimations proposées par de Saint Moulin corrigent très fortement à la baisse celles de l'Administration, selon lesquelles le district comptait environ 2 800 000 habitants en 2008 ; la compilation des chiffres de population obtenus par aires de santé pour les années 2009 à 2011 donne également des résultats inférieurs, oscillant entre 2 300 000 et 2 500 000 (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé, District sanitaire du Sud-Ubangi [ca 2012]).

146 TMCA de 3,13 % pour le Sud-Ubangi et Zongo, contre 2,97 % pour la province de l'Équateur entre 1984 et 2005, puis de 3,02 % contre 4,89 % de 2005 à 2011, à s'en tenir aux extrapolations des résultats de l'enrôlement des électeurs en 2006 et 2011.

147 Analyse basée sur les estimations de Léon de Saint Moulin pour l'année 2005 (de Saint Moulin 2006a : 30-34).

**Tableau 18.3. Évolution démographique du Sud-Ubangi et de Zongo : densités de population (1994-2011)**

Subdivision	Superficie*	1994	2004	2005	2008	2010
Budjala	13 434	21,04	26,03	26,63	31,90	29,84
Gemena	11 488	55,71	72,36	74,71	120,09	87,63
Kungu	12 848	23,94	30,45	31,33	41,78	36,15
Libenge	12 833	11,56	13,19	13,36	33,79	14,29
Zongo	1 045	11,56	13,19	13,36	33,79	14,29
Sud-Ubangi et Zongo	51 648	26,93	33,98	34,93	54,48	40,09
ÉQUATEUR (Province)		11,88		15,64		21,35

\* D'après les superficies retenues lors du recensement démographique de 1984.

Sources : voir tableau 18.2.

## 1.2. STRUCTURE DE LA POPULATION

Seules les statistiques de l'Administration, présentées par classes d'âges, permettent de donner un aperçu de la structure par âge de la population. La pyramide (graphique 18.2) établie sur cette base est donc sujette à caution, eu égard à leur valeur discutable. Son examen indique que le district aurait une population extrêmement jeune : la majorité de la population (54,7 %) aurait moins de vingt ans et un quart de celle-ci (25,72 %) serait en âge scolaire (5 à 14 ans). Chaque individu actif (15 à 64 ans) aurait théoriquement une personne à sa charge, celle-ci ressortant presque exclusivement aux classes enfants et adolescents (94,23 %). De façon très significative, la catégorie d'âge la plus représentée – 13 % des effectifs – est celle des 10 à 14 ans.

Pareil tableau illustre les défis en termes d'éducation des futures classes actives auxquels est confronté le Sud-Ubangi. Se pose également la question du partage de l'expérience et de la transmission des savoirs, pour une société marquée par l'érosion rapide des classes aînées (seuls 2,71 % de la population aurait plus de 65 ans).

Enfin, la pyramide des âges pourrait donner la mesure des conséquences désastreuses de l'évolution nutritionnelle, sanitaire et médicale au cours de ces dernières années (voir plus bas). Bien que l'absence de collecte récente sur le terrain rende peu opportune toute interprétation trop « collée » aux chiffres officiels, la structure démographique semble, en effet, refléter la

dégradation des conditions consécutive à la rébellion du MLC. La catégorie d'âge la plus représentée en 2008 (10 à 14 ans) est née avant le dernier conflit ; en deçà, les générations suivantes marquent des effectifs en régression par rapport à leurs aînés<sup>148</sup>. En particulier, la sous-représentation des nourrissons est interpellante ; elle pourrait être imputable à la mauvaise tenue des registres de l'état civil ou à un long délai dans la déclaration des naissances<sup>149</sup>, mais également à une brusque diminution de la fertilité ou à une forte augmentation de la mortalité infantile. Cette dernière hypothèse est en phase avec la menace d'une accentuation brutale de la pression sur l'offre en soins de santé, consécutive au retour des réfugiés, évoquée dans les enquêtes nutritionnelles postconflit précédant les rapatriements (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, République démocratique du Congo, Action humanitaire Afrique 2005) (voir ci-dessous).

En dépit d'une accentuation du déséquilibre entre hommes et femmes depuis 1958, l'indice démographique (ID) a globalement progressé, passant de 161 à 179 enfants pour 100 femmes, ce qui atteste une bonne santé démographique (tableau 18.4.). Par effet de

148 Pour plus de détails sur ce dernier point, voir plus bas (mouvements de population).

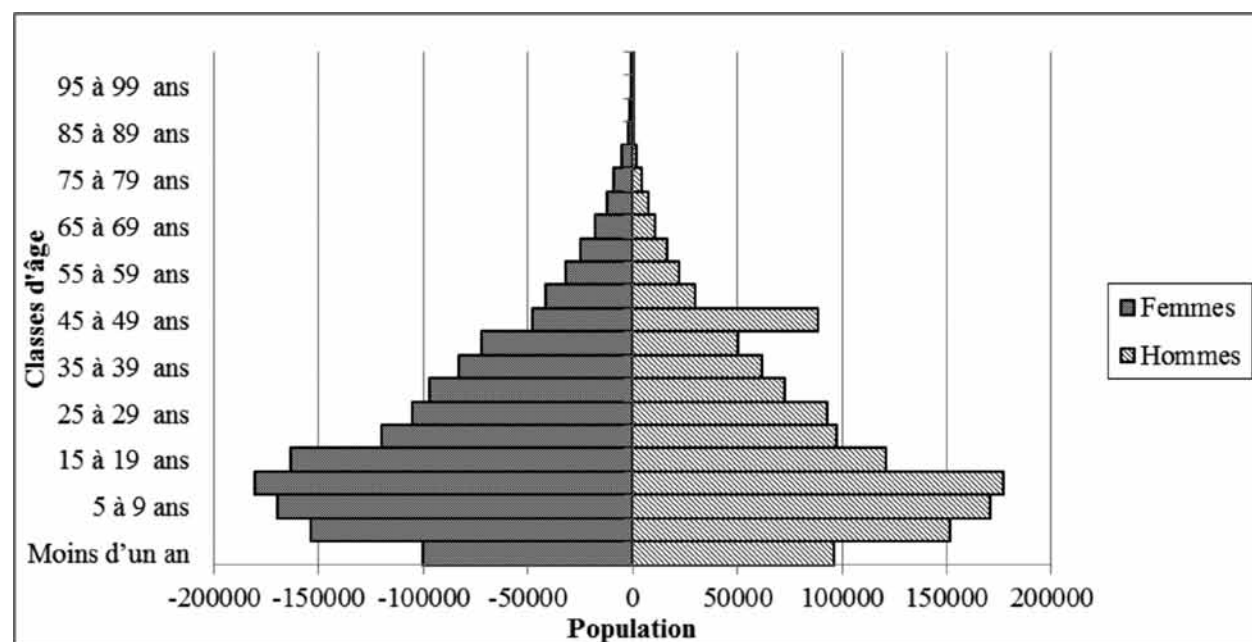
149 Voir par exemple la ville de Zongo, où l'état civil n'aurait enregistré qu'environ 2 % des naissances estimées au premier trimestre 2012 (OCHA-RDC 2012b).



contraste, cette progression fait d'autant plus ressortir le déficit démographique qui semble affecter les effectifs des nouveau-nés. Le nombre estimé d'enfants vivants

de moins d'un an (environ 196 000, soit un peu plus de 7 % de la population) est, en effet, anormalement faible pour une population globalement jeune.

**Graphique 18.2. Population du Sud-Ubangi. Pyramide des âges et variable genre (2008)**



Source : Administration du territoire, district du Sud-Ubangi (ca 2009).

**Tableau 18.4. Population du Sud-Ubangi et Zongo : indices démographiques (1958 ; 2008)<sup>150</sup>**

Subdivision	Hommes/femmes		Enfants/100 femmes	
	1958	2008	1958	2008
Budjala	81 %	73 %	136	140
Gemena	68 %	69 %	202	185
Kungu	78 %	53 %	133	172
Libenge et Zongo	77 %	nc	129	nc
Libenge	nc	82 %	nc	221
Zongo	nc	nc	nc	nc
Sud-Ubangi (1)	75 %	68 %	161	179
ÉQUATEUR (Province)	72 %	nc	163	nc

Sources : Tableau de l'auteur, d'après : Huysecrom-Wolter (1964) ; Administration du territoire, District du Sud-Ubangi (ca 2009).

(1) Colonnes 2 et 4 : Zongo non compris.

<sup>150</sup> Sont considérés comme adultes, tout individu masculin âgé de plus de 20 ans et tout individu féminin âgé de plus de 15 ans (soit en âge de procréer). Notons que cette répartition force légèrement le nombre de femmes et le nombre de garçons.

### 1.3. ANALYSE AU NIVEAU DES TERRITOIRES

Le territoire de Gemena continue d'abriter une forte concentration humaine. Depuis 1984, sa population aurait doublé ou triplé de taille (selon les sources d'information). Traversée par le principal axe de communication du Nord-Équateur, l'entité est redevenue après la guerre un pôle d'attraction économique, à la faveur des liaisons aériennes de la ville de Gemena avec Kinshasa, de ses ressources agricoles abondantes et de l'intensification du trafic en direction de l'est du pays (voir chapitre suivant). Les zones de peuplement se concentrent notamment dans le sud-est du territoire (ville de Gemena et secteur Banga-Kungu), tandis que l'ouest (secteur Mbari) est plus désert (tableau 18.5). Les flux commerciaux profitent surtout au chef-lieu du territoire. Située au carrefour qui s'ouvre aux principales localités – aussi bien dans les territoires du Nord-Ubangi<sup>151</sup>, que dans ceux de la Mongala<sup>152</sup> et, surtout, du Sud-Ubangi<sup>153</sup> – la ville de Gemena se profile comme le véritable point de polarisation de tout le Nord-Équateur (voir chapitre suivant) et attire une grande diversité de communautés commerçantes, dont celles de Beni et de Bumba (voir chapitre suivant). À l'instar du reste du district, sa population est jeune et a un fort potentiel de croissance, si l'on se réfère à son ID (tableau 18.4). La structure par classes d'âges (graphique 18.4) confère une assise plus large aux catégories de jeunes et adolescents qu'aux classes actives : il appert globalement que les effectifs de moins de vingt ans sont majoritaires (55,23 %) et que la classe des 10 à 14 ans est la plus représentée (12,58 %).

Les territoires de Budjala et de Kungu affichent des niveaux de population relativement similaires, bien que leur structure diverge fortement l'une de l'autre (graphiques 18.3 et 18.5) et que le deuxième semble opposer à la progression régulière du premier une évolution en dents de scie qu'il faut, peut-être, attribuer à la qualité fluctuante des données statistiques.

<sup>151</sup> Karawa (77 km), Businga (155 km), Gbadolite (295 km), Bosobolo (195 km).

<sup>152</sup> Binga, Lisala.

<sup>153</sup> Budjala (115/170 km, selon la route empruntée), Kungu (114 km), Libenge (198 km), Zongo (285 km), Dongo (220 km), Akula (115 km).

En territoire de Budjala, l'espace humain se répartit très inégalement, évitant notamment les marais de la Haute-Ngiri. L'habitat y apparaît conditionné par la physionomie du terrain : alors qu'autour des plantations l'on distingue des localités<sup>154</sup> bâties sur la terre ferme et interconnectées par des villages-rues, les populations riveraines aménagent leur espace autour des rivières, préférentiellement sur pilotis. Les cohortes par âge indiquent une relative stabilité de la population jusqu'à environ 35 ans, après quoi la pyramide s'érode rapidement.

En territoire de Kungu, certains creux démographiques se marquent le long de l'Ubangi et en particulier dans l'arrière-pays de Dongo, caractérisé par une faible activité humaine et la grande mobilité sur les eaux d'une population demeurée semi-nomade. La pyramide des âges révèle une structure déséquilibrée de la population, quoique la faible qualité des données incite à la prudence. La population par cohorte croîtrait jusqu'à 15-19 ans, avant de marquer un brusque recul et de s'éffiloche régulièrement par la suite. Les aînés sont sous-représentés, tandis que la population active est très jeune (45 % de moins de 24 ans et 30 % de moins de 20 ans). Enfin, le territoire dénote par l'évolution de ses ID entre 1958 et 2008, qui laisse perplexe : alors que la parité hommes/femmes était relativement élevée à l'époque du recensement colonial, celle-ci aurait chuté pour atteindre actuellement un niveau inquiétant (53 %), alors que le rapport enfants/100 femmes, initialement modeste, aurait connu une trajectoire inverse, qui témoignerait peut-être paradoxalement d'une meilleure fécondité.

Le territoire de Libenge abrite la première agglomération du district à s'être constituée sous l'Administration coloniale. Quoique demeurant très largement inférieure à celle de ses voisins, sa population aurait considérablement augmenté depuis 1984, alors que les projections jusque 1994 entendaient une croissance annuelle moyenne limitée (Pitshandenge & de Saint Moulin & Tambashe 1992). Sa position frontalière, à l'interface à la fois de la RCA et de la République du Congo, fait de cet espace une zone d'échange et de passages, tant pour la population congolaise que pour les expatriés voisins. Durant les guerres de 1996-2003, les localités de Zambi et Elaka –

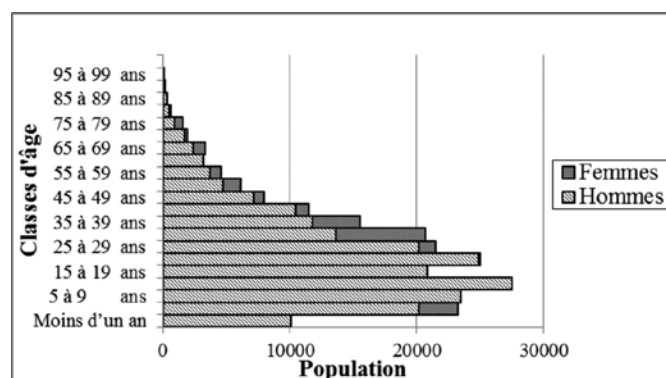
<sup>154</sup> Kawa, Djiba, Bulu, Gwaka, etc.

à l'origine deux campements situés le long de la rivière Ubangi – se sont rapidement étendues, des effets des échanges frontaliers avec la RCA dont dépendait la voie de ravitaillement de la rébellion bembiste. Il s'en est suivi un brassage ethnique (voir plus bas) qui a probablement contribué à la croissance récente de la population du territoire. À l'instar du reste du district,

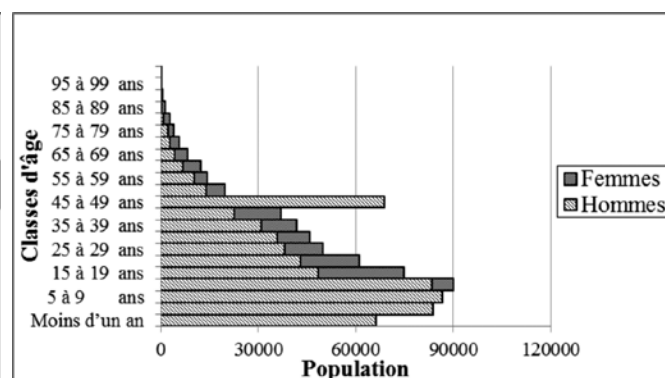
sa population serait extrêmement jeune (50 % des individus ont moins de 15 ans) et entretenue par une classe active représentant environ 46 % de la population totale (graphique 18.5). À noter que les cohortes marquent une très forte régression (-48,21 %) entre les classes 10-14 ans et 15-19 ans, entraînées par la chute des effectifs masculins (-63,57 %).

**Graphiques 18.3 à 18.6. Population du Sud-Ubangi, par territoire. Pyramide des âges et variable genre (2008)**

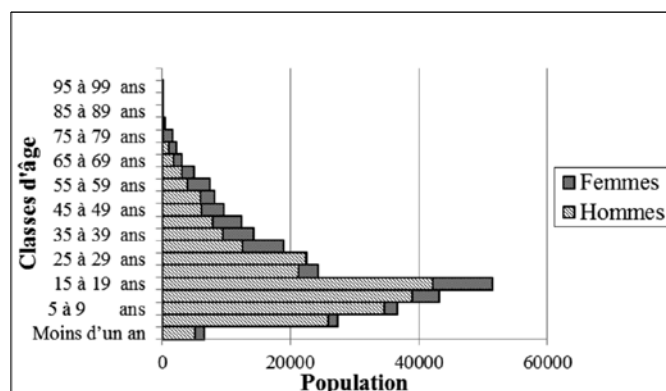
**Graphique 18.3. Territoire de Budjala**



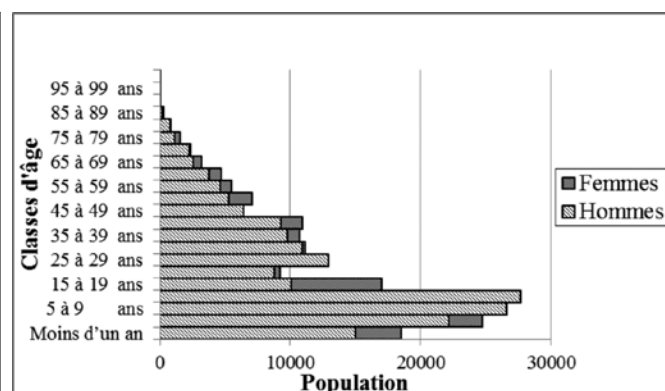
**Graphique 18.4. Territoire de Gemena**



**Graphique 18.5. Territoire de Kungu**



**Graphique 18.6. Territoire de Libenge**



Source : Graphique de l'auteur, d'après : Administration du territoire, District du Sud-Ubangi (2008).

**Tableau 18.5. Situation démographique de quelques secteurs (2011). Population et densité (habitants/km<sup>2</sup>)**

Secteurs	Superficie approximative (en km <sup>2</sup> )	Population	Densité
Banga-Kungu	1865	438 412*	235,07
Bowase	1867	244 285	130,84
Mbari	3181	20 213	6,35
Nguya	4562	119 719	26,24
Lua	1974	155 881	78,97
Libenge-Sud et -Centre	6115	192 406	31,46
Libenge-Nord	5654	137 606	24,34

\* Sont intégrées ici les populations des zones de santé de Gemena et de Bominenge, qui recouvrent approximativement le secteur Banga-Kungu.

Source : République démocratique du Congo ... (ca 2012).

Enfin, la taille de la population de la ville frontalière de Zongo est très difficile à établir, car les données varient très fortement d'une source à l'autre<sup>155</sup>. Léon de Saint Moulin (2010) estime à 32 000 le nombre de ses habitants en 2010 (tableau 18.8), mais les extrapolations induites des enregistrements à l'occasion des élections de 2006 (103 000) et de 2011 (67 000) – pour ne pas citer les registres de l'état civil (tableau 18.6) – rehaussent considérablement le curseur.

La ville constitua longtemps un centre d'affaires où se vendaient café, huile de palme, hévéa, ketchu<sup>156</sup>, maïs, etc. du district contre les produits manufacturés en provenance de Bangui, dont elle constitue l'extension économique logique. S'y côtoyaient jusque récemment – et certainement en plus grand nombre que ce que traduisent les statistiques de l'état civil<sup>157</sup> – commerçants centrafricains, maliens, sou-

danais, guinéens, sénégalais, nigériens et tchadiens, faisant la navette entre Gemena, les marchés locaux du Sud-Ubangi, Zongo et Bangui. Les communautés ouest-africaines animaient le plus souvent des petites échoppes proposant aux chalands articles de traite et de pacotille ; les Soudanais et Tchadiens opéraient au contraire dans le grand commerce (exportation). Depuis les années 2000 cependant, les tensions traversées par le pays voisin, ont entraîné la réduction du volume des échanges.

À l'instar de Dongo ou de Libenge, la ville se nourrit actuellement plutôt du flux des déplacés candidats à l'exil ou au retour, soumis aux aléas des poussées de violences épisodiques de part et d'autres de la rivière Ubangi : sa localisation fait, en effet, de Zongo un point de convergence pour les populations fuyant les troubles politiques, dès lors que des tensions éclatent.

<sup>155</sup> Voir tableau 18.2.

<sup>156</sup> Ketchu : poivre sauvage.

<sup>157</sup> 226 individus étrangers enregistrés en 2008 (État civil de Zongo ca 2009).



**Tableau 18.6. Population de la ville de Zongo (2008)**

Subdivision administrative		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Commune de Nzulu	Quartier Gbala	3 321	3 164	3 562	3 308	13 355
	Quartier Kussa	3 568	3 696	5 044	4 804	17 112
	Quartier Momi	1 721	1 618	1 752	1 697	6 788
	Quartier Saratumba	1 546	1 648	2 178	2 226	7 598
	<b>TOTAL</b>	<b>10 156</b>	<b>10 126</b>	<b>12 536</b>	<b>12 035</b>	<b>44 853</b>
Commune de Wango	Quartier Gbakode	957	964	1 050	1 057	4 028
	Quartier Gbandi	204	235	236	219	294
	Quartier Burungangu	559	601	621	603	2 384
	Quartier Wuy	495	516	491	469	1 971
<b>TOTAL</b>	<b>2 215</b>	<b>2 316</b>	<b>2 398</b>	<b>2 348</b>	<b>9 277</b>	
<b>TOTAL ZONGO</b>		<b>12 371</b>	<b>12 442</b>	<b>14 934</b>	<b>14 383</b>	<b>54 130</b>

Source : État civil de Zongo (ca 2009).

## 2. VARIATIONS RÉGIONALES ET ETHNIQUES : ÉLÉMENTS D'EXPLICATION

Il manque une enquête démographique approfondie sur le terrain, qui puisse s'attacher à l'étude spécifique des principaux phénomènes démographiques et à leur interprétation. Cette section se limitera à exposer quelques facteurs constitutifs de la physionomie démographique actuelle, relevés dans la littérature historique, géographique et médicale.

Les conflits qui ont touché la province de l'Équateur entre 1996 et 2003 ont accéléré la dégradation du niveau de vie, décapitalisant l'économie locale et occasionnant de vastes mouvements de population, auxquels le district fut particulièrement exposé ; ils sont en outre à l'origine de l'aggravation de la malnutrition et des conditions d'hygiène, avec leurs conséquences sur la santé des populations. Plus loin dans le passé, les traits fondamentaux de l'occupation humaine ont été partiellement remodelés par les effets de la pénétration européenne, puis de l'occupation coloniale. Outre les déplacements de population, que nous ne détaillerons pas ici<sup>158</sup>, celles-ci ont favorisé

la propagation de maladies. Certains auteurs ont par ailleurs relevé, dans le chef de certains groupes, une corrélation entre facteurs démographiques et structures socio-ethniques. Enfin, il restera à aborder l'influence de l'urbanisation sur les espaces de peuplement.

### 2.1. LES EFFETS DES CONFLITS RÉCENTS : MOUVEMENTS MIGRATOIRES, MALNUTRITION ET HYGIÈNE

L'insécurité est la première cause de déplacements de population. La rébellion MLC, les conflits intercommunautaires, dont l'explosion de violence de 2009-2010, et les opérations de rapatriement successives (2005-2007, puis 2012-2013), ont mis sur les routes du Sud-Ubangi des dizaines de milliers de Congolais espérant trouver refuge en République du Congo ou en République centrafricaine, ou au contraire désirant se réinstaller sur leurs terres. Limitrophes des pays voisins, les territoires de Kungu, Libenge et la ville de Zongo subissent en première ligne ces vagues migratoires en sens contraires.

La guerre a eu pour corollaire la dégradation du niveau de vie. En 2001, le docteur Kongawi sonnait l'alerte sur la catastrophe humanitaire alors en cours dans le Nord-Équateur, détaillant les points

158 Nous renvoyons sur ce sujet à la thèse de Mumbanza, en ce qui concerne les populations de l'entre Congo-Ubangi (Mumbanza mwa Bawele 1980).

saillants de la situation sanitaire et alimentaire des populations du Nord-Équateur :

« Absence de supervision des activités médicales au niveau périphérique. La plupart des formations sanitaires étatiques ne fonctionnent plus.

Recrudescence des maladies endémiques :

1. La trypanosomiase humaine : au moins 20 000 cas chaque année.

2. La cécité de rivière : au cours d'une supervision de la lèpre dans un village de 300 habitants, 50 adultes complètement aveugles de cette maladie ont été détectés. Il n'existe aucun programme de lutte contre cette maladie dans cette région.

3. La tuberculose : dans deux ans (*sic*), le nombre de nouveaux cas est passé de 1200 à 3000 cas par an.

4. SIDA : sur les 3000 cas de TBC détectés, on estime à 48 % le nombre des tuberculeux atteints de SIDA. À part les Églises locales, il n'y a aucun programme de sensibilisation de la population contre cette maladie. Sur 10 décès enterrés au cimetière, au moins 6 sont dus au SIDA. Il n'existe aucun médicament pour soigner les sidéens. À cause de la pauvreté extrême, l'inaccessibilité financière aux préservatifs contribue efficacement à la transmission de cette maladie augmentant ainsi le taux de séropositivité dans notre région. Profitant de la pauvreté matérielle et mentale des jeunes femmes, les étrangers installés chez nous transmettent gratuitement le SIDA à ces jeunes célibataires ou mariées qui vont, à leur tour, contaminer tant d'autres victimes. Les conséquences de ce fléau à long terme sont à craindre dans notre région.

5. Mortalité infantile : comparée à la période avant-guerre, la mortalité infantile due à la malaria et aux maladies diarrhéiques a quadruplé.

Manque d'approvisionnement des hôpitaux en médicaments de première nécessité [...] Le manque de trafics aérien et fluvial entre Kinshasa et l'intérieur du pays a privé tous les hôpitaux en médicaments de première nécessité. Les malades sont condamnés à mourir dans leur case sans recevoir de soins. La vente illégale par les trafiquants des produits pharmaceutiques périmés, exposés au soleil est normale. [...] Le nom des médicaments

est donné par le pharmacien vendeur et ce nom peut ne pas correspondre au nom réel des médicaments qui sont mis dans une autre boîte d'emballage.

Personnel médical : le personnel des formations sanitaires étatiques ne reçoit pas son salaire et a recours à n'importe quel moyen pour survivre. L'augmentation des tarifs des soins médicaux oblige les malades à rester à la maison pour se contenter de la médecine traditionnelle qui parfois s'avère moins efficace. Ces malades ne se présenteront à l'hôpital que quand il est trop tard.

[...]

Dans la plupart des hôpitaux, chaque infirmier a ses propres médicaments dans sa poche pour proposer aux malades hospitalisés et à qui on a fait des prescriptions. Ils modifient même les prescriptions du médecin juste pour évacuer leurs propres médicaments. Non motivés, les infirmiers viennent à l'hôpital quand ils veulent et sont souvent absents aux heures de garde. Le staff médical vieillit, non recyclé depuis plusieurs années, mais continue à œuvrer dans les formations médicales étatiques. Dans les villages, il y a plein de charlatans qui se prennent pour infirmiers.

Sachant que la population adore les injections, ces charlatans piquent au moins une dizaine de personnes par jour avec une seule aiguille non lavée et non stérilisée propageant ainsi toute sorte de maladies. Certains charlatans se prennent pour chirurgiens et passent d'un village à l'autre pour opérer les malades » (Dr Kongawi 2002 : 169-171).

L'OCHA estime que le conflit a généré le déplacement d'environ 100 000 personnes ; avant même leur rapatriement à partir de 2007, qui devait accentuer la pression sur les ressources alimentaires et les services sanitaires et médicaux du district, l'enquête nutritionnelle à grande échelle<sup>159</sup> du HCR (juin 2005), a révélé l'ampleur du désastre humanitaire mettant des chiffres sur cette réalité dramatique. Ciblant les enfants de moins de 5 ans – dont l'état nutritionnel doit refléter la situation nutritionnelle globale de la population – l'étude a

159 Échantillon de 1200 enfants enquêtés, par ZS.

épinglé la situation critique de certaines zones de santé (ZS).

Les ZS de Bwamanda, de Gemena, de Libenge et de Zongo présentaient alors un niveau nutritionnel préoccupant, accusant des taux de malnutrition aiguë de 6,7 % à 10,2 % et des taux de malnutrition globale aiguë sévère supérieurs à 2 % (sauf à Bwamanda) – seuil considéré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme un point critique – et/ou étant affectés par un certain

nombre de facteurs aggravants : environnement malsain, absence d'eau potable, faible couverture vaccinale contre la rougeole, taille très élevée des ménages, accès difficile à la nourriture, alimentation monotone et peu équilibrée, épidémie de rougeole, etc. (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, République démocratique du Congo, Action humanitaire Afrique 2005). Toutes les ZS accusaient, en outre, des taux élevés de mortalité, en particulier chez les enfants (tableau 18.7).

**Tableau 18.7. District sanitaire du Sud-Ubangi. Taux de mortalité rétrospective sur 12 mois : population infantile et population totale (en %, 2005)**

ZS	Taux de mortalité infantile	Taux de mortalité global
Bwamanda	5,76	1,8
Gemena	6,84	2,52
Kungu	6,12	2,16
Libenge	5,4	2,16
Zongo	7,56	2,16

Source : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, République démocratique du Congo, Action humanitaire Afrique 2005.

En octobre 2009, les tensions persistantes entre Lobala et Bomboma éclatèrent en un violent conflit, lié à l'accès aux étangs piscicoles dans le village d'Enyele (territoire de Kungu)<sup>160</sup>. Les terribles violences qui se déclenchèrent – incendies de villages entiers, viols, meurtres, infanticides, etc. – se sont propagées aux environs de Dongo, puis à l'ensemble de la province de l'Équateur, et ont provoqué une vague d'exode à grande échelle. Ce conflit mettra au total presque 250 000 civils sur la route. Si environ 100 000 déplacés internes ont réintégré leur foyer dès le rétablissement de la situation, les populations réfugiées outre-Oubangui (qui représentent environ 143 000 personnes, dont 123 000 en République du Congo) se sont installées plus durablement dans leur exil. Le HCR prévoit le retour, d'ici à la fin 2013, d'un peu plus de la moitié des exilés, soit 81 000 personnes (Mahecic 2009 ; Schmitt & Lejeune-Kaba 2010 ; UNHCR 2010 & 2012).

<sup>160</sup> Cette explosion de violence n'est en vérité qu'une nouvelle manifestation d'un conflit plus ancien, qui a déjà donné lieu à des affrontements par le passé (voir chapitre 17).

Plus récemment (2011-2012), l'instabilité politique en RCA a provoqué, dans le nord du district, l'afflux de réfugiés centrafricains. Quelques centaines d'entre eux se sont installés dans le nord du territoire de Libenge. Regroupés avec d'autres réfugiés à Bosobolo, ceux-ci devaient être relocalisés à la fin 2012 vers un nouveau site à proximité de Zongo (OCHA-RDC 2012a).

## 2.2. PATHOLOGIES POTENTIELLEMENT LÉTALES, ABORTIVES OU STÉRILISANTES

Outre les maladies sexuellement transmissibles, non inhérentes au milieu physique, les conditions bioclimatiques de l'espace ubanguien forment le creuset naturel de complexes pathogènes tropicaux et de leurs vecteurs. La région combine, en effet, une température moyenne élevée (supérieure à 25°), une très forte hygrométrie et un bon réseau hydrographique, qui favorise les déplacements humains et augmente donc la portée de la contagion. Certains complexes – complexe onchocercarien, complexe paludéen, maladies à transmission urinaire ou fécale, etc. – prolifèrent dans les eaux

vives, les marécages, mares et marigots de la région (Fenet-Rieutord 1986 : 235). Au nombre des maladies potentiellement létales, abortives ou stérilisantes qui ont sévi par le passé, relevons la bilharziose, les filarioses, les rickettsioses, la variole – officiellement éradiquée depuis 1978, bien que les enquêtes démontrent la résilience de foyers le long du bassin – la lèpre, le paludisme, l'épidémie foudroyante d'influenza en 1918-1919 et la maladie du sommeil, aussi appelée trypanosomiase humaine africaine (THA).

La THA est la pathologie la mieux étudiée, car elle fut la plus virulente et la plus durable. Ses effets stérilisants – temporaires ou définitifs selon le stade auquel est traitée la maladie – et le fait qu'elle ait touché principalement les adultes bien portants pourraient être à l'origine, en certains endroits, d'un déséquilibre des sexes et des classes. Les Européens, en intensifiant les échanges, par caravanes de porteurs le long des pistes, ou plus encore par les transports fluviaux des côtes vers le centre du continent, ont considérablement augmenté son aire d'extension (Retel-Laurentin 1974 : 43 ; 46-47). En 1890, la maladie est signalée sur l'Ubangi. Elle se développe surtout dans les factoreries et postes, les villages voisins restant alors relativement épargnés. En 1905, l'augmentation de la mobilité et des échanges à Bangui coïncide avec le démarrage de l'épidémie. La contagion est à ce point foudroyante et létale que : « tous les villages riverains chez les "Oubangiens" sont menacés de disparition imminente » (Fenet-Rieutord 1986 : 240). À partir de 1911-1912, la maladie du sommeil s'étend vers l'intérieur des terres, par le truchement des migrations et fait des ravages jusque dans le milieu des années 1930. Les coupes démographiques ainsi opérées s'avèrent dramatiques en certains endroits : ainsi en est-il par exemple des habitants de la Haute-Ngiri – espace entre la Ngiri et son affluent droit, la Moanda, peuplé des Djando, Bamwe, Ndolo et, dans une moindre mesure, des Ewaku de la Moanda, des Molongo et Molota de l'entre Moanda-Ngiri et des Monya de la Ngiri – à forte population avant l'arrivée des Européens (Mumbanza mwa Bawele 1979 : 130). Sur la rive belge de l'Ubangi, l'efficacité de son traitement et les mesures prophylactiques parviennent néanmoins progressivement à endiguer sa progression, puis à

l'éliminer. Elle régresse partout au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, jusqu'en 1960, avant de connaître une résurgence suite au relâchement de la surveillance épidémiologique et aux exodes ruraux : un foyer est signalé dès 1969 dans la région Gemena-Businga, tandis que l'indice de contamination nouvelle pour le pays progresse, entre 1960 et 1977, de 0,01 % à 12 % (Fenet-Rieutord 1986 : 240-241). La recrudescence des cas de THA dans la région sera surtout effective dans les années 1990 et 2000 (voir plus bas).

## 2.3. DIFFÉRENCIATION ETHNIQUE : LE LIEN ENTRE L'ORGANISATION SOCIALE, LES MŒURS MARITALES ET LA PROPAGATION DES MALADIES VÉNÉRIENNES

Par le passé, quelques auteurs ont cru identifier certains facteurs de différenciation démographique d'origine ethnique, dont il serait intéressant d'analyser l'éventuelle résilience ainsi que l'impact sur les phénomènes démographiques actuels. Les études récentes en ce sens font malheureusement défaut.

En 1964, Huysecom-Wolter relevait qu'en certains lieux, la carte ethnographique se superposait à celle des indices démographiques. Les meilleurs scores démographiques correspondaient aux espaces de peuplement des populations d'origine soudanaise, à savoir : les Ngbaka, les Banda (Mbandja, Mono, etc.) et les Ngbandi ; à l'opposé, les Gens d'eau (Lobala, etc.), de souche bantoue, se voyaient attribuer des indices médiocres. Or, l'auteur observait chez ces derniers – qui regroupent une multitude de clans divers et disparates et n'ont donc aucune homogénéité ethnique – un grand nombre de femmes d'origine ngombe, dont les membres dans les enclaves voisines en territoire de Kungu s'avéraient au contraire très prolifiques, prolongeant en fait les excellents indices démographiques du pays ngbaka (Huysecom-Wolter 1964 : 25-26).

La thèse de la dégénérescence ethnique des populations, un temps évoquée<sup>161</sup>, ne tient donc pas à l'épreuve d'une étude empirique, comme

<sup>161</sup> Voir par exemple la théorie de la dégénérescence physique des Mongo, émise par le docteur Schwere, qui fit grand bruit à l'époque (1944) (Huysecom-Wolter 1964 : 31).



en atteste l'exemple des populations ngombe. Le cas des Gens d'eau, suggère plutôt que la santé démographique pourrait découler de pratiques liées au système social en vigueur au sein des populations (Huysecom-Wolter 1964 : 27). Les mœurs conjugales de ces derniers ont souvent été opposées à celles des Ngbaka pour expliquer la différence de natalité entre chacun des deux groupes. En milieu rural, la polygamie s'est répandue et étendue à toutes les couches des populations de l'Équateur au cours du xx<sup>e</sup> siècle, mais au moment du recensement démographique de 1956-1957, elle apparaissait solidement ancrée dans la tradition des Gens d'eau, alors qu'au contraire, les Ngbaka étaient de longue date majoritairement monogames, privilégiant l'esprit familial et la stabilité conjugale. Ces dispositions maritales se doublaient de la proscription des rapports sexuels préconjugaux :

« Les Ngwaka sont réputés pour la sévérité de leurs mœurs ; les rapports sexuels, surtout avant la circoncision, qui a lieu vers l'âge de la puberté, sont rudement réprimés<sup>162</sup> » (Romaniuk 1957 : 317-318)

La situation est sensiblement différente chez les Gens d'eau. La polygamie, qui ne peut être un facteur significatif à elle seule, se conjuguerait, selon Huysecom-Wolter :

« [...] (à une) détérioration des mœurs sexuelles et conjugales et [à l'] exploitation organisée de la polygamie [...]. Une véritable organisation vassalique existe chez ces peuples où les femmes sont réparties entre un certain nombre de grands polygames. Ces grands polygames concèdent aux autres hommes l'"usufruit" de leurs femmes (mais pas la propriété) moyennant un cens en nature (vin de palme) ou des corvées (travaux sur les plantations du propriétaire). Comme ce nombre élevé de femmes constitue une main-d'œuvre agricole importante, et que les enfants demeurent toujours la propriété du polygame, on conçoit l'intérêt éco-

nomique de ce curieux système féodo-vassalique. Les maladies vénériennes, chez ces peuples, prendraient des proportions effrayantes » (Huysecom-Wolter 1964 : 29).

Ainsi donc, les structures sociales des Gens d'eau, seuls dénominateurs communs de ces peuples des marais, auraient alimenté la dénatalité en se faisant les vecteurs d'agents pathogènes potentiellement stérilisants. Parmi ceux-ci, la syphilis, les gonococcies et les blennorragies trouvent, dans le bassin de l'Oubangui-Chari, des conditions favorables à leur propagation (Fenet-Rieutord 1986 : 243-249). Les deux premières se sont conjointement diffusées depuis la fin du xix<sup>e</sup> siècle, le long du bassin.

La syphilis, installée en certaines régions d'Afrique subsaharienne dès le xvi<sup>e</sup> siècle, atteignit à la fin du xix<sup>e</sup> siècle les territoires riverains de l'actuel district, sans doute en remontant le Congo et ses affluents, à partir de son embouchure jusqu'à Bangassou (République centrafricaine). Sa pénétration au sein des populations locales, en ce compris et surtout les populations à forte mobilité conjugale, fut favorisée par l'accélération des échanges, l'intensification de l'usage des voies fluviales et l'expansion des migrations suscitées par la colonisation européenne, particulièrement les mouvements de troupes. Elle fut signalée pour la première fois à Bangui en 1897, à la même époque que les premiers cas de blennorragies (Fenet-Rieutord 1986 : 244) ; à l'image de la colonie dans son ensemble, elle se diffusa au cours des décennies suivantes parmi les Gens d'eau, dont les mœurs jugées volages furent rapidement incriminées comme agent vectoriel (Burssens 1958 : 16-17). Le phénomène s'amplifia dans les années 1920 et 1930 et atteignit souvent de fortes proportions (plus de la moitié de la population en maints endroits), avec des conséquences parfois tangibles sur la démographie : « Avortements, stérilité, forte mortalité infantile sont le lot des parents syphilitiques, blennorragiques, non traités » (Fenet-Rieutord 1986 : 245). Ces maladies trouvaient, dans les sites de concentration humaine qui se développaient alors, un milieu particulièrement favorable à leur expansion : centres urbains, postes, gîtes d'étapes, villages le long des routes. Au lendemain de la

162 On a pu dire en son temps de ce peuple que : « La femme Bwaka est la femme d'un seul homme : son mari » (Leyder 1933 : 109-127, cité par Huysecom-Wolter 1964 : 29).

guerre 1914-1918, une action médicale énergique fut entreprise dans toute la colonie, au travers de vastes campagnes de pénicilline. Bien qu'il soit malaisé d'évaluer avec précision l'ampleur de cette évolution, l'amélioration de la couverture médicale a eu pour effet de réduire considérablement le nombre de cas à la veille de l'indépendance, avant que le relâchement des services médicaux ne donne lieu, dans les années 1960 et 1970, à une recrudescence, surtout perceptible chez les groupes à structure maritale traditionnellement instable. Combiné à la forte endogamie constatée dans plusieurs groupes, ce paramètre distinctif explique pourquoi globalement, jusque dans les années 1980 au moins, dans le bassin, les aires de contamination vénérienne de ces maladies « sociales » sont le plus souvent restées relativement circonscrites aux frontières ethniques (Fenet-Rieutord 1986 : 245-246 ; 248).

## 2.4. ESPACES DE PEUPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 2.4.1. L'EMPREINTE DE L'ADMINISTRATION COLONIALE

À la fin du xix<sup>e</sup> siècle furent adoptées deux séries de mesures relatives à l'aménagement de l'espace congolais, portant sur l'organisation administrative et le régime foncier. Suivra, à la fin de la Première Guerre mondiale, la création d'un second type d'unité foncière, celui des centres commerciaux. Selon de Saint Moulin :

« À partir de 1922, ce seront, avec les circonscriptions urbaines, les seuls points où l'installation des commerçants européens sera habituellement autorisée [...] À partir de 1933 environ, on crée, en outre, des centres de négoce qui, à la différence des précédents, étaient installés sur des terres indigènes et où ne pouvaient en principe résider que des Africains gérant des magasins dépendant de commerçants installés dans les centres commerciaux » (de Saint Moulin 2010 : 28).

La structuration coloniale de l'espace congolais s'inscrit donc dans le cadre juridique défini par le colonisateur. Sans ignorer certains centres de création récente, elle s'est néanmoins le plus

souvent développée sur un substrat ancien, lié à l'existence de courants d'échanges antérieurs. Il est en effet établi que le réseau de pénétration des Européens s'est calqué sur les voies naturelles déjà largement fréquentées avant leur arrivée. Selon de Saint Moulin :

« [...] de nombreux points choisis pour contrôler l'espace au temps colonial avaient une valeur stratégique perçue et exploitée à l'époque précédente. [...] On peut dès lors conclure que le réseau des premières circonscriptions urbaines n'est pas, dans l'ensemble, une innovation coloniale, mais qu'il réorganise plutôt, au profit des pouvoirs coloniaux, les réseaux socio-économiques antérieurs » (de Saint Moulin 2010 : 31).

La création des premiers postes à Dongo, Libenge et Zongo répond à cette logique : elle manifeste l'étroite dépendance à l'égard des voies fluviales, qui conditionne l'éclosion et le développement des centres. Schématiquement, le réseau urbain initial s'est d'abord implanté le long de l'Ubangi et de son principal affluent dans le district, la Lua. Les agglomérations se constituèrent, selon les cas, autour des ports (Mogalo, Akula, Dongo, Batanga, Boto, Zongo), des camps militaires (Kota-Koli), des missions, des centres scolaires ou hospitaliers (Tandala, Karawa, Kala, Bau), des plantations (Bozene, Songo, Boto, Gwaka), des centres de recherche (Boketa), des centres commerciaux (Kuma, Longonzia, Motenge Mboma, Bominenge, Boyazala), etc.

À la faveur du développement des routes, l'axe Gemena-Karawa-Businga s'érigea, à terme, en véritable courroie de transmission de l'influx commercial en provenance de Matadi : la nouvelle voie prit le pas sur le tracé Mogalo (sur la Lua)-Batanga (cité de Libenge), qui avait précédemment profité au développement de Libenge (voir plus bas). Ce nouvel axe pour l'écoulement des productions agricoles a suscité la vive croissance d'un nouveau centre, Gemena, dont les activités autant que la démographie gonfleront très rapidement :

« La population du CEC de Libenge, chef-lieu de district jusqu'en 1933, terminus de navigation sur l'Ubangi, a connu une expansion rapide au lendemain de sa création jusqu'en 1937 et de

1945 à 1948 [avant de connaître une évolution stationnaire à partir de 1949 jusqu'en 1958, soit] un accroissement annuel moyen de 1,5 %. Le CEC de Gemena, bien que plus récent, constitue le centre le plus prospère de l'Ubangi. Sièges des activités régionales de la Cotonco [...] sa population a [connu] un accroissement annuel moyen de 10,6 % [entre 1951 et 1958] » (Kajiybami 1973-1974 : 65).

#### 2.4.2. LE RÔLE DES ÉGLISES ET DU SECTEUR LUCRATIF PRIVÉ

Parallèlement à l'action de l'Administration coloniale, à l'origine notamment des ports et camps de travailleurs de l'OTRACO à Libenge, Dongo et Akula, l'Église, et, dans une moindre mesure, certains particuliers européens, ont laissé leur empreinte sur l'urbanisation ; les grandes entreprises sont par contre restées plus en retrait<sup>163</sup>.

Les pères de Scheut (1907), puis les Capucins (1910) se sont installés les premiers dans la région. En 1907 et 1915 furent fondées les stations

163 Bien qu'elles se soient manifestées en soutenant certaines œuvres sociales et en s'impliquant dans le développement de quelques centres – citons, à titre non exhaustif : Libenge, Motenge-Boma, Yembongo, Bosongo, Bubu, Kamba et Bendre (territoire de Libenge) ; Zongo et Galaba (territoire de Zongo) ; Gemena, Mogalo, Bozene, Bwado, Bogode, Bari et Gakela (territoires de Gemena et Kungu) – par la construction de premiers lotissements, de maternités, de dispensaires ruraux, d'hôpitaux, etc. (Konga Egbabe Lithobo 1973-1974 : 128-129). Ainsi que l'explique Willame :

« Les grandes entreprises cotonnières de la province, étant limitées à des activités de transformation, n'impliquent pas le recours à une main-d'œuvre importante installée sur le lieu même des activités. Par contre, ces entreprises dépendent de la production des paysans qui leur vendent les matières premières nécessaires à leurs activités de transformation. Ceci explique l'absence d'une vie et d'un milieu semi-urbain important, tels les camps de travailleurs, "cités indigènes" et autres agglomérations » (Willame 1964 : 143).

de Mbaya (territoire de Budjala) et de Libenge (territoire de Libenge). Quinze ans plus tard, les Capucins ouvrirent deux nouveaux postes : Bominenge (1925) et Bwamanda (territoire de Gemena, 1926), suivis plus tard de Saints-Pierre-et-Paul à Mawuya (1931) ; à la même époque, les pères de Scheut s'implantèrent à Banga (territoire de Budjala, 1925), Yakamba (territoire de Budjala, 1936), puis Bokonzi (territoire de Kungu, 1939). Suivront au cours des vingt dernières années du Congo belge, les stations de Bobito (territoire de Gemena, 1941), Gemena (Gemena ville, 1948) et Zongo (territoire de Libenge, 1955), toujours sous l'égide des frères capucins (Teuns, Vlaamse Minderbroeders-Kapucijnen : 238-239 ; 246 ; 250).

Les Églises protestantes n'étaient pas en reste. Fondée par Titus Maunitz Johnson (1897-1974), la Mission évangélique de l'Ubangi (MEU) établit dans l'entre-deux-guerres des stations à Karawa (territoire de Businga [Nord-Ubangi], 1923), puis à Tandala (territoire de Gemena, 1924) et à Kala (territoire de Libenge, 1926). Après la Seconde Guerre mondiale, la MEU ouvrit encore deux nouvelles stations, à Bokada (territoire de Bosobolo [Nord-Ubangi], à la frontière du territoire de Libenge) et à Bau (territoire de Libenge). Ils récupéreront par la suite (1955) la station de Gwendje (territoire de Budjala, fondée en 1940 par la Congo Balolo Mission [CBM]). Enfin, le Comité belge de mission évangélique au Congo (CBMEC) ouvrit la même année une station à Bomboma (territoire de Kungu) (Braekman 1961 : 322).

Dans ces stations s'érigèrent des églises, des maisons pour catéchumènes, des écoles et des dispensaires, mais aussi des scieries, briqueteries, etc. Leur activité fixa une certaine population sur place et suscita le recours à une main-d'œuvre : ce seront principalement les écoliers, élèves et catéchumènes qui, travaillant dans les ateliers ou affectés aux champs, pourvoient partiellement aux besoins de la mission. Les missionnaires protestants de Tandala, de leur côté, aménagèrent des logements pour couples d'évangélistes, des temples, des *guest-houses* et camps pour le personnel. Ils conféreront à leurs constructions un style architectural à l'opposé du néogothique européen adopté par les missionnaires catholiques.

Ailleurs, le secteur privé lucratif imprima sa patte. Le colonat érigea des infrastructures, tant pour ses cadres européens que pour les ouvriers africains, comme à Gwaka, à Gemena, à Mokusi, à Djiba, à Boto, etc. Les unités d'exploitation du coton et la plantation du colon Pollet fixèrent, par exemple, une abondante main-d'œuvre du côté de Gemena. Le commerce florissant du coton a également suscité le développement des centres commerciaux et des marchés, qui servirent de support à l'établissement de petits commerces tenus par des indépendants européens, grecs ou – surtout – portugais. Dès les années 1930 ainsi, les établissements commerciaux se multiplièrent dans le territoire de Gemena, tandis qu'apparurent en territoires de Libenge et de Zongo les centres de Libenge, Motenge-Boma, Yembongo, Bosongo, Bubu, Kamba, Bendre, Zongo et Galaba (Konga Egbabe Lithobo 1973-1974 : 128-129)<sup>164</sup>. La tendance se poursuivit globalement, dans l'ancien district de l'Ubangi, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale :

« L'accroissement de la production, entraînant l'augmentation de pouvoir d'achat de l'Africain ainsi que l'extension et l'amélioration des moyens de transport, avaient favorisé l'installation des centres commerciaux [jusqu'en 1955] » (Tshund'Olela-Epanya 1971-1972 : 138).

En 1953, l'Administration recensait en moyenne un centre pour 118,9 km<sup>2</sup> dans l'ancien district de l'Ubangi<sup>165</sup>. Le territoire de Budjala en comptait 32 en 1954, contre 26 neuf ans plus tôt. Sur la même période, le nombre de centres dans les territoires de Bomboma (Kungu), Gemena et Libenge s'est accru, respectivement de 13 à 19 centres, de 19 à 30 centres et de 6 à 18 centres (Tshund'Olela-Epanya 1971-1972 : 135-136).

164 Notons que parallèlement, l'Administration coloniale déportera une partie de la population ngbaka de Gemena (jusqu'à y compris Karawa et Bosobolo), en vue de procurer une main-d'œuvre bon marché pour les plantations de Mokaria, de Binga ou de Bosondjo, dans la Mongala.

165 Par point de comparaison, les districts de l'Équateur et de la Tshuapa en comptaient, respectivement : 1 pour 254,4 km<sup>2</sup> et 1 pour 226,2 km<sup>2</sup>.

#### 2.4.3. LA RESTRUCTURATION DES ESPACES DE VIE ET L'URBANISATION

Le rayonnement des stations missionnaires, les migrations économiques occasionnées par le paiement de l'impôt et la restructuration des canaux d'échanges, la multiplication des centres commerciaux et surtout le déplacement des villages, sous la colonisation, ont engendré une reformulation des espaces de peuplement humain dans le Sud-Ubangi encore perceptible aujourd'hui. Quiconque survole la région est frappé par l'alignement des villages le long des principales voies de communication. Cette situation est directement imputable à l'occupation belge. Les points focaux de l'urbanisation qui se dessinent donc dans le Congo colonial ne subiront pas de grand bouleversement après l'indépendance.

Sur le demi-siècle écoulé, la population dans les villes et centres urbains a été multipliée par 12 (tableau 18.8). Aux centres initiaux de Gemena et de Libenge, se sont ajoutés ultérieurement la ville de Zongo et les centres de Budjala et Kungu. L'urbanisation demeure toutefois un phénomène marginal, seul un peu moins de 11 % de la population résidant en 2010 dans les centres. Par comparaison, les provinces les plus urbanisées (Kinshasa, Katanga) présentent un taux de 42 %. La croissance la plus forte aurait été enregistrée entre 1970 et 1975, mais celle-ci s'explique en partie par l'inclusion de nouveaux centres dans la statistique ; si l'on ne tient pas compte de ceux-ci, on constate en fait un fléchissement du taux de croissance, passé de 8,5 % entre 1958 et 1970 à 5,26 %. Il est toutefois difficile d'en déduire un ralentissement général de l'urbanisation, la prise en compte de ces nouveaux centres traduisant également leur progression démographique (de Saint Moulin 2010 : 142-143). Au-delà de 1975, le taux de croissance tendrait à diminuer : il serait de 3,36 % entre 1975 et 1984 et oscillerait depuis lors autour de 2,7 % à 2,8 %.

L'urbanisation est stimulée dans un premier temps par l'expansion des villes de Libenge et de Gemena, qui connaissent un rythme d'accroissement annuel soutenu, voire rapide, de leur population (5-7 % pour le premier ; 8-11 % pour le second, entre 1958 et 1970) (de Saint-Moulin 2010 : 40) ; continuant sur sa lancée, Gemena intègre aujourd'hui le cercle relativement restreint des 27 villes du pays dépassant



les 100 000 habitants. Fait significatif : elle est la deuxième ville de l'actuelle province de l'Équateur, après Mbandaka. Par la suite, les centres de Zongo

et Budjala – quoique dans une moindre mesure – intégrèrent à leur tour la marche de l'accroissement démographique (tableau 18.8.).

**Tableau 18.8. Population des villes et des principales agglomérations du Sud-Ubangi (1958-2010)**

Agglomération	1958	1970	1975	1984	2004	2010	Taux bruts d'urbanisation (en%)			
							1958	1970	1984	2010
Budjala	-	-	3 680	10 174	18 375	21 941	-	-	4,58	5,47
Gemena	13 156	37 261	48 695	63 052	113 879	135 977	6,64	14,91	14,36	13,51
Kungu	-	-	-	3 703	6 688	7 986	-	-	1,68	1,72
Libenge	5 361	12 000	14 961	14 516	21 570	24 291	5,88	11,66	11,90	14,60
Zongo	-	-	14 231	18 366	28 105	31 931	-	-	100,00	100,00
Sud-Ubangi et Zongo	18 517	49 261	81 567	109 801	188 617	222 535	3,62	7,59	10,74	10,75

Sources : de Saint Moulin (2006b : 114) ; de Saint Moulin (2010 : 127 ; 145) ; Kajiybami (1973-1974 : 64).

#### 2.4.4. SITUATION ACTUELLE DES VILLES : POPULATION ET PRATIQUES URBANISTIQUES

Quelle est la situation actuelle ? Les projections avancées par de Saint Moulin pour l'année 2010 apparaissent suspectes (tableau 18.8). Ainsi, par exemple, la ville de Zongo compterait selon lui à peine plus de 30 000 habitants, alors que les extrapolations issues des enregistrements lors des élections de 2006 et de 2011 rehaussent considérablement le curseur (voir tableau 18.2)<sup>166</sup>. Il n'en reste pas moins que dans l'ensemble, la plupart des centres administratifs jusqu'au niveau des secteurs sont en croissance. Leur activité est favorisée par une meilleure circulation monétaire et un certain contrôle sur les ressources de leur arrière-pays. Il reste que globalement, seuls se développent les centres où l'emploi est stable et où les activités commerciales et artisanales sont en expansion.

Si l'on reprend la typologie sommaire des quartiers indigènes érigés jadis, on constate que « les

anciennes cités » furent érigées par des sociétés ou des mouvements privés : OTRACO, COTONCO, SOTRANCONGO, missions évangéliques, etc. Celles-ci manifestent aujourd'hui une activité immobilière réduite, y compris en ce qui concerne l'amélioration du bâti existant, fort dégradé. Les nouvelles cités sont l'œuvre des missions et des particuliers, mais les projets d'envergure peinent à se concrétiser<sup>167</sup>.

En vue de satisfaire la demande sans cesse croissante de logements décentes dans le pays, plusieurs organismes de construction et de financement des logements sociaux en faveur des travailleurs congolais ont été institués sous le Congo belge, qui ont fonctionné jusqu'au début des années 1980<sup>168</sup>. Mais si la politique de l'habitat social, initiée en 1922 par l'Administration coloniale et mise en œuvre par les pouvoirs publics, par les entreprises publiques et privées et par les confessions religieuses, a connu un

<sup>167</sup> Ainsi en est-il, par exemple, du projet de lotissements entrepris par le CDI-Bwamanda à Bwamanda, qui fut abandonné quelques années après sa mise en œuvre. Pareillement, l'organisme protestant « Habitat pour l'humanité » n'a pas fait long feu à Gemena.

<sup>168</sup> Citons, par exemple, après l'indépendance : l'Office national du logement (ONL) et la Caisse nationale d'épargne et de crédit immobilier (CNECI).

<sup>166</sup> de Saint Moulin reconnaît lui-même la complexité de l'exercice auquel il s'est livré, eu égard à l'écart temporel (26 ans) et admet qu'il est « nécessaire de réduire [le taux] des projections par province et surtout par territoire ou ville, si on allonge la période de projection » (de Saint Moulin 2010 : 141).

certain succès, celui-ci s'est cependant estompé après l'indépendance. Et ce, pour des raisons bien connues, liées à la fois à la modicité des ressources financières allouées à ce secteur, à la baisse du pouvoir d'achat de la population, à la mauvaise gestion, aux guerres et à l'insécurité généralisée dans le pays, provoquant un exode massif des populations vers les centres urbains et entraînant ainsi une urbanisation anarchique et insalubre.

Actuellement il n'existe aucune structure étatique ou privée s'occupant des questions de logement dans le Sud-Ubangi. Cet espace libéraire laisse libre champ aux constructions sauvages qui s'érigent partout. Les artères principales du centre-ville sont jalonnées de petites constructions, baraques et kiosques édifiés en dehors de tout schéma intégré d'aménagement du territoire. Elles constituent autant de balises de la prééminence d'une société de débrouillardise. Les nouveaux venus s'accordent des terrains non viabilisés et contribuent à la prolifération ininterrompue de bidonvilles non aménagés et sans aucun plan de développement. L'aménagement de ces cités devient le fait des individus et des collectivités locales, actant le retrait des pouvoirs publics.



**III. 18.1. Vue d'une résidence sur l'avenue Ubangi au chef-lieu Gemena. Type de logement construit par des particuliers à Gemena. (Photo équipe locale.)**

L'évanescence de l'autorité publique après l'indépendance s'est accompagnée du phagocytage de l'espace public par les chefs traditionnels et les agents du service public à leur profit, le découpant et le « vendant », sans considération aucune pour le bien public. La situation perdure aujourd'hui et l'on

n'observe pas de ralentissement du phénomène : les quartiers existants sont vendus, lotis, morcelés et morcelés à nouveau sous le poids de l'explosion démographique et des conflits fonciers ne tardent pas à naître un peu partout (occupation illégale des parcelles). La pression continue exercée sur le tissu urbain de Gemena par les particuliers désireux d'être à tout prix propriétaires fonciers et exigeant d'être situés au centre-ville, a fait éclater la ville en une espèce de mosaïque hétéroclite, désormais éloignée à bien des égards, de son architecture initiale.

#### RÉFÉRENCES

- Administration du territoire, district du Sud-Ubangi. ca 2009. État de la population du district du Sud-Ubangi en 2008, par territoire.
- Braekman, E. M. 1961. *Histoire du protestantisme au Congo*. Bruxelles : La librairie des éclairés unionistes (coll. « Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge », tome 5).
- Burssens, H. 1958. *Les Peuplades de l'Entre-Congo-Oubangui*. Tervuren : Musée royal du Congo belge (coll. « Annales du Musée royal du Congo belge, in-8°, Sciences de l'homme, n° 4, 19).
- Congo belge, Gouvernement général, Affaires économiques, Direction de la Statistique. 1959 (août). « Résultats des enquêtes démographiques. Population indigène de la province de l'Équateur (tous les districts sauf celui de la Tshuapa) ». *Bulletin mensuel des statistiques générales du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, série spéciale n° 3 – fasc. B.
- de Saint Moulin, Léon. 1987 (septembre). « Essai d'histoire de la population du Zaïre ». *Zaire-Afrique* 217 : 389-407.
- de Saint Moulin, Léon. 2006a (février-mars). « Analyse par territoire et ville des résultats de l'enrôlement des électeurs et du référendum sur le projet de Constitution ». *Congo-Afrique* 402-403 : 9-34.
- de Saint Moulin, Léon. 2006b. « La réalité démographique du Congo post-conflit ». In Mabilia Mantuba-Ngoma, Pamphile, Hanf, Theodor & Schlee, Béatrice (dir.), *La République démocratique du Congo : une démocratisation au bout du fusil*. Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer.

- de Saint-Moulin, Léon. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains, 77 »).
- État civil de Zongo. ca 2009. État de la population de la cité de Zongo en 2009.
- Fenet-Rieutord, Monique. 1986. « La diffusion de maladies le long du fleuve Oubangui (1885-1982) ». *Cahiers des sciences humaines* 22 (2) : 231-256.
- Glorieux. 1955. « La Haute-Ngiri. Sa situation et ses problèmes ». *L'Aide médicale aux missions XXVII*.
- Gourou, Pierre. 1955. *La Densité de la population rurale au Congo belge*. Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales. Classe des sciences naturelles et médicales.
- Gourou, Pierre (dir.). 1960. « Notice et cartes de la densité et de la localisation de la population dans la province de l'Équateur ». In *Atlas général du Congo belge*. Bruxelles : ARSOM.
- Guilmin, M. 1947. « La polygamie sous l'Équateur ». *Zaire* I (9) : 1011-1023.
- Hanssens. 1894. « "Les premières explorations du Haut-Congo", Lettres inédites du capitaine Hanssens ». *Congo illustré* III : 30.
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, République démocratique du Congo, Action humanitaire Afrique. 2005 (juin). *Enquêtes nutritionnelles dans 5 zones de santé du district du Sud-Ubangui (Bwamanda, Gemena, Kungu, Libenge, Zongo)*. Province de l'Équateur.
- Huysecom-Wolter, Claudine. 1964. *La Démographie en Équateur (Congo)*. Bruxelles : CEMUBAC (coll. « CEMUBAC, 72 »).
- Kajiyibwami, Anastase. 1974. Histoire de la population et organisation administrative de l'ancien district de l'Ubangi (1888-1960), mémoire de licence en histoire, année académique 1973-1974. Unaza, campus de Lubumbashi.
- Kongawi, Jacques (Dr). 2002. « Conséquences de la guerre sur la population de l'Équateur-Nord ». In Mokili Danga Kassa, Jeannôt (dir.), *La Crise congolaise. Enjeux et reconstruction nationale, Actes du colloque international de solidarité avec le peuple congolais, Université libre de Bruxelles, 16-17 mars 2001*. Paris-Budapest-Turin : L'Harmattan.
- Lejeune-Kaba, Fati & Schmitt, Céline. 2010 (22 juillet). « Une aide internationale "proportionnelle et dimensionnée" pour la province de l'Équateur en RDC ». Lien Internet : <http://www.unhcr.fr/4c49b77ac.html> (dernière visite : 20 juin 2012).
- Mahecic, Andrej. 2009 (15 décembre). « Congo : des civils originaires de la République démocratique du Congo fuient en nombre depuis la province de l'Équateur ». Lien Internet : <http://www.unhcr.fr/4b27b51d9.html> (dernière visite : 20 juin 2012).
- Leyder, J. 1933. « La naissance chez les Bwaka (Ubangi) ». *Bulletin de la Société royale belge de géographie* LVIII : 109-127.
- Maes, Vedast. 1993. *Les Ngbaka du centre de l'Ubangi*. Gemena : OFM.
- Mumbanza mwa Bawele na Nyabakombi Ensobato. 1979. « La production alimentaire dans les marais de la Haute-Ngiri du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours ». *African Economic History* 7 (I) : 130-139.
- Ngondo a Pitshandenge, Iman. 1992 (avril). « Chiffres de population et enjeux politiques sous la 2<sup>e</sup> République : les élections législatives de 1987 ». *Zaire-Afrique* 264 : 227-248.
- Ngondo a Pitshandenge, Séraphin, de Saint Moulin, Léon & Tambashe Oleko. 1992 (octobre). « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 ». *Zaire-Afrique* 268 : 487-506.
- « Rapport administratif du district du Sud-Ubangi ». 2009.
- OCHA-RDC. 2012a (3 juillet). *Bulletin d'information humanitaire. Province de l'Équateur*, n° 27/12. Lien Internet : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Weekly%20report%20du%2003072012.pdf> (dernière visite : 5 octobre 2012).
- OCHA-RDC. 2012b (22 août). *Bulletin d'information humanitaire. Province de l'Équateur*, n° 33/12. Lien Internet : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Weekly%20report%20du%2022082012.pdf> (dernière visite, 5 octobre 2012).
- République démocratique du Congo. 2011 (17 août). « Loi n°11/014 du 17 août 2011 portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives et provinciales ».
- République démocratique du Congo, Commission électorale indépendante - CEI. 2006. *La Constitution et la Loi électorale de la République démocratique du Congo*.
- République démocratique du Congo, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, PNUD/UNOPS, Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR). 1998 (octobre). *Monographie de la province de l'Équateur*.
- République démocratique du Congo, Ministère de la Santé, District sanitaire du Sud-Ubangi. ca 2012. « Situation démographique et accessibilité des aires de santé », non publié.
- République démocratique du Congo, Ministère du Plan, DSRP, UPPE-SRP, CP-SRP/Équateur. 2005 (avril). *Monographie de la province de l'Équateur*.
- République du Zaïre, Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire. Institut national de la Statistique. 1991. *Zaire. Recensement scientifique de la population. Juillet 1984. Totaux définitifs*. s. l.
- Retel-Laurentin, Anne. 1974. *Infécondité en Afrique noire. Maladies et conséquences sociales*. Paris : Masson et Cie.
- Romaniuk, Anatole. 1968. *La Fécondité des populations congolaises*. Paris-La Haye : Mouton.
- Teuns, Kamiel, Vlaamse Minderbroeders-Kapucijnen. s.d. *Honderd jaar kapucijnen in Congo 1910-2010. Cent ans de vie capucine au Congo*. Anvers.
- Tshund'Olela-Epanya Shamolo. 1971-1972. L'occupation économique de la province de l'Équateur (1945-1960), mémoire de licence en histoire. UNAZA.
- UNHCR. 2010 (18 janvier). « Le HCR commence l'enregistrement de plus de 100 000 réfugiés congolais ». Lien Internet : <http://www.unhcr.fr/4b54903f9.html> (dernière visite : 20 juin 2012).
- UNHCR. 2012 (7 mai). « Le HCR débute le rapatriement par bateau depuis le Congo ». Lien Internet : <http://www.unhcr.fr/4faa8c1cc.html> (Dernière visite : 20 juin 2012).
- Van der Kerken. 1938. *L'Ethnie Mongo*. Bruxelles : G. van Campenhout (Institut royal du Congo belge, Section des sciences morales et politiques, mémoires, in-8°, XIII, 1 et 2).
- van Overbergh, C. 1909. *Les Bangala*. Bruxelles : A. De Wit (série « Collection de monographies ethnographiques, 1, volume I »).
- Willame, Jean-Claude. 1964 (mai). « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. I. Kwilu-Luluabourg-Nord-Katanga-Ubangi ». *Cahiers économiques et sociaux* 1.
- World Bank. 2007. Étude d'impact socio-environnemental de pro-routes : Gemena-Karawa-Businga (Équateur). Vol. 5 of *Congo, Democratic Republic of - Pro-Routes Project: environmental assessment*. S. l., s. n. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/07/14014614/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-5-17-etude-dimpact-socio-environnemental-de-pro-routes-gemena-karawa-businga-equateur> (dernière visite: 18 juillet 2012).
- World Bank. 2008. *Plan de mise en conformité du segment PK 85+000 AU PK 115+000*. Vol. 16 of *Congo, Democratic Republic of - Pro-Routes Project: environmental assessment*. S. l., s. n. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2008/01/14244751/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-16-17-plan-de-mise-en-conformite-du-segment-pk-85000-au-pk-115000> (dernière visite : 12 septembre 2012).



## CHAPITRE 19

# LE SECTEUR DE LA SANTÉ DANS LE SUD-UBANGI

### 1. SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE ET MALADIES INFECTIEUSES

L'état sanitaire du district est préoccupant. Le Sud-Ubangi est adossé à un espace fluvial propice à la diffusion de maladies. Ses ensembles écologiques variés, déterminés par les conditions climatiques et hydrographiques, le couvert végétal, etc. accueillent différents complexes pathogènes dont la virulence sur les populations locales est directement liée aux densités de peuplement (Fenet-Rieutord 1986 : 235). À ce milieu écologique perméable s'ajoutent des facteurs politiques, culturels et sociaux, tels que l'instabilité sécuritaire, l'extrême pauvreté, la dégradation depuis les années 1990 des conditions d'accès à l'eau potable et le maintien de pratiques culturelles nuisibles à la santé (accouchements à domicile, mutilations génitales, etc.).

En termes de morbidité, les principales maladies sont, par ordre d'importance, le paludisme, les diarrhées dites « simples » (non sanglantes) et les infections respiratoires aiguës (IRA) (tableau 19.1), qui touchent toutes les zones de santé (ZS). L'amibiase, l'anémie, la trypanosomiase humaine africaine (THA) et la tuberculose sont également répandues, quoiqu'avec une moindre prévalence. Les cinq premières citées affectent principalement les classes infantiles (moins de cinq ans). Parmi les autres maladies plus localisées, citons la tuberculose, l'onchocercose, le *monkey pox* (variole du singe) et la lèpre<sup>169</sup>.

<sup>169</sup> En 2012, quelques cas de rougeole ont été signalés, mais le Sud-Ubangi est jusqu'à présent relativement

Le paludisme pose de sérieux problèmes aux autorités sanitaires. Cette maladie concerne près de la moitié des cas détectés en 2011, et compte parmi les principales causes de décès (34 % des décès liés aux maladies)<sup>170</sup>. C'est auprès des moins de cinq ans, chez qui 64,2 % des cas « graves » de paludisme étaient recensés en 2009, qu'elle est la plus meurtrière (près de 70 % des décès liés au paludisme). La réponse à ce fléau est actuellement insuffisante, tant en ce qui a trait aux mesures préventives qu'aux moyens curatifs mis en œuvre. Au niveau du management, la gestion de la lutte souffre, en outre, d'une coordination trop faible des activités. Les cas de diarrhées (9 % des détections) et d'IRA (14 %) atteignent également préférentiellement les moins de cinq ans. Leur prévalence est liée à un environnement malsain (accès difficile à l'eau potable, absence de latrines, etc.) ou à des facteurs saisonniers. La lutte contre la THA, coordonnée par le CDI-Bwamanda (voir plus bas), donne des résultats tangibles et a permis de ramener le taux d'infection d'une hyper-endémicité à une hypo-endémicité (5,27 % à 0,12 % en 2010)

---

épargné par l'épidémie qui sévit dans la province de l'Équateur depuis 2011.

<sup>170</sup> Signalons que les pourcentages cités sont approximatifs : la situation épidémiologique des ZS de Bogose Nubea, Bokonzi, Bominenge et de Zongo n'est pas connue ; de même, les données concernant Budjala nous paraissent peu fiables et ne sont pas prises en compte ici, tandis que la ZS de Tandala a rendu un rapport incomplet.

(CDI-Bwamanda ca 2010 : 18). Enfin, le VIH/SIDA est signalé. En 2008, la séroprévalence pour la province de l'Équateur était estimée à 4,1 %. Sa diffusion est attribuée avant tout à des déterminants politiques et sociaux : conflits armés, déplacements de populations, pauvreté, délinquance, prostitution, débauche, faible niveau d'information de la population, etc. (*Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi 2011 : 13-15*).

## 2. LA MALNUTRITION OU LE VISAGE DE LA MISÈRE

Dans une région où plus de 75 % des ménages ont l'agriculture comme activité principale, la seule production de leur champ ne suffit pas à leur assurer une nourriture équilibrée et les prix élevés des denrées de base rencontrés sur les marchés, consécutifs aux troubles de 2009-2010, excèdent bien souvent les maigres capacités financières du paysan. Cette situation a des conséquences négatives très nettes sur la santé des populations, exposées à une sérieuse insécurité alimentaire, en dépit des potentialités agricoles exceptionnelles de la région. Le véritable scandale aujourd'hui réside bien dans ce paradoxe saisissant d'un sol nourricier généreux côtoyant l'un des plus laids et des plus terribles visages de la misère humaine : la malnutrition.

Le régime est basé presque exclusivement sur la consommation de tubercules (manioc) et céréales (maïs) pour les cultivateurs terriens, tandis que les populations riveraines, qui ont accès aux ressources halieutiques, consomment également les produits de leur pêche. La majorité des repas se composent de légumes et de lipides (huile de palme) et souvent de quelques garnitures (tubercules, céréales). La viande est plutôt réservée aux grandes occasions (mariages, nouvel-an, etc.) (tableau 19.2).

Les résultats des enquêtes nutritionnelles PRONANUT sont édifiants. À l'instar du reste de la province, les indices de malnutrition en 2008-2009 pour les femmes et les enfants (0-5 ans) traduisaient une situation critique à grave sur l'ensemble du Sud-Ubangi, à l'exception de Budjala, dont les indices étaient un peu meilleurs. En ce qui concerne les enfants, Gemena, Kungu et Libenge présentaient des

taux de MAG<sup>171</sup> supérieurs au seuil d'intervention fixé par l'OMS (10 %) et des prévalences de MAS<sup>172</sup> au-dessus de 2 % ; plus de 20 % d'entre eux manifestaient une insuffisance pondérale et près de la moitié (42 %) accusaient un retard de croissance. Corrélativement, les taux de mortalité rétrospective atteignaient un niveau critique, surtout en territoire de Libenge. L'état des femmes est également préoccupant : les enquêtes ont détecté un état de maigreur globale chez plus d'un individu sur sept (femmes non enceintes) et la malnutrition modérée ou sévère affectait près d'une parturiente sur cinq (PRONANUT décembre 2009 : 14-24).

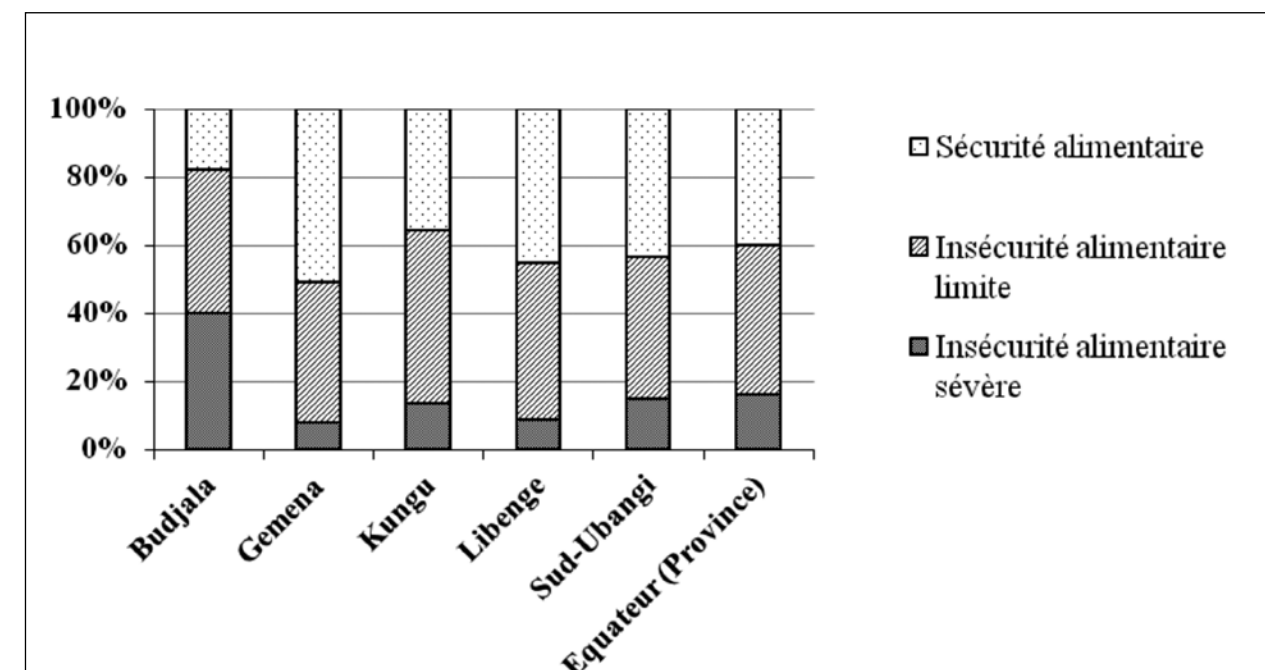
Depuis lors, l'explosion de violence autour de l'affaire des Enyele, les saccages et les déplacements de population auxquels celle-ci a donné lieu, ont très probablement aggravé l'état nutritionnel des populations. L'enquête du PAM (2012) révèle que près d'une personne sur sept dans le district est en état d'insuffisance alimentaire sévère. La situation est la plus grave à Budjala<sup>173</sup>, où l'indice atteint 40 % de la population rurale et où seuls 18 % sont dans un état alimentaire jugé satisfaisant. Globalement, aucun territoire n'échappe à la faim et près de six ménages agricoles sur dix en subissent les affres.

171 Malnutrition aiguë globale.

172 Malnutrition aiguë sévère.

173 Donc, contrairement aux résultats affichés quatre ans plus tôt.

Graphique 19.1. Situation alimentaire des populations rurales



Source : graphique de l'auteur, d'après : PAM (2012 : 4).



III. 19.1. Enfants au seuil critique de la malnutrition au chef-lieu du territoire à Kungu. (Photo équipe locale, 2009.)



Tableau 19.1. État des principales pathologies dans le district du Sud-Ubangi (2009-2011)

Pathologie	Nombre de cas		Morbidité		Taux de prévalence (en %)		Localisation	
	2009	2011	2009	2011	2009	2011	2009	2011
	Proportion d'infections par rapport au nombre total de cas pathologiques (en %)		Proportion d'infections par rapport au nombre total de cas pathologiques (en %)		Taux de prévalence (en %)		Localisation	
<b>Maladies à potentiel épidémique élevé</b> Paludisme <i>Monkey Pox</i>	108 710	350 363	32	48,57	0,05	0,15	Toutes les ZS	
	120		nc	0,02	0,00		Ndage, Mbaya, Bulu, Budjala, Banga-Bola, Bokonzi	
<b>Maladies endémiques</b> Diarrhées simples IRA Amibiase THA*	34 626	67 689	10,1	9,38	0,01	0,03	Toutes les ZS	
	33 653	103 000	9,8	14,28	0,01	0,04	Toutes les ZS	
	12 878	30 646	3,7	4,25	0,01	0,01	Toutes les ZS	
	46		nc	0,01	0,00		Toutes les ZS Banga-Bola, Bwamanda, Gemena, Kungu, Libenge, Tandala	
Tuberculose Onchocercose	980		nc	0,14	0,00		Toutes les ZS	
	2 722		nc	0,38	0,00		Toutes les ZS, sauf Bulu	
<b>Maladies carencielles et dégénératives</b> Anémie Malnutrition protéino-énergétique (MPE)	6 657	20 028	2	2,78	0,01		Toutes les ZS	
	12 619		nc	1,75	0,01		Toutes les ZS, sauf Budjala	

Sources : Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi 2011 : 13 ; Revue des données épidémiologiques ca 2011 ; Revue des données structurelles ca 2011.

\* Ces chiffres se réfèrent uniquement à la population examinée dans les centres de santé (CS) et les hôpitaux généraux de référence (HGR). Le programme de lutte contre la THA étant actuellement en phase d'intégration dans les structures fixes du système sanitaire national (voir plus bas), il faut considérer que ces données sont très largement incomplètes. Ainsi, à l'échelle du Nord-Équateur, les résultats du programme de lutte contre la THA affichent, pour 2010 et 2011, respectivement 186 et 219 nouveaux cas sur une population totale examinée de 154 932 et 183 039 personnes, soit un taux d'infection global stable à 0,12 % (CDI-Bwamanda ca 2010 : 18 ; CDI-Bwamanda ca 2011 : 28).

Tableau 19.2. Composition des repas, par catégories d'aliments

Division administrative	Viande	Huile	Tubercule	Céréales	Légumes/feuilles
Budjala	56 %	90 %	68 %	62 %	84 %
Gemena	64 %	100 %	50 %	96 %	98 %
Kungu	82 %	100 %	64 %	64 %	84 %
Libenge	66 %	90 %	92 %	68 %	94 %
<b>Sud-Ubangi*</b>	<b>67 %</b>	<b>95 %</b>	<b>69 %</b>	<b>73 %</b>	<b>90 %</b>

\* Moyenne non pondérée.  
Source : Poste/Sentinelles/FAO novembre 2008.

### 3. LA RÉPONSE MÉDICALE : L'ÉTAT DES SOINS DE SANTÉ

#### 3.1. LE SYSTÈME SANITAIRE ACTUEL

##### 3.1.1. STRUCTURE ORGANIQUE

Le système actuel a été sanctionné par l'adoption officielle d'une politique des soins de santé primaires en 1981 (Devos 1994 : 29). Redessiné en fonction des nouvelles missions qui lui furent ainsi attribuées, l'organigramme du système national de soins de santé reconnaît présentement trois échelons : périphérique, intermédiaire et central. Seuls les deux premiers échelons sont attachés directement à l'offre médicale effective, le niveau central exerçant des responsabilités normatives et de régulation (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général 2010 : 15).

L'échelon périphérique constitue le socle de l'organisation des soins de santé en RD Congo. Il est incarné par les zones de santé (ZS), créées en 1975, qui quadrillent le pays. Ces entités médico-sanitaires autonomes décentralisées sont chargées de la couverture médicale d'un espace démographique limité : 50 000 à 100 000 personnes en milieu rural. Chacune est découpée en aires de santé (AS) qui s'adressent, en milieu rural, à une population de 5000 à 10 000 habitants. Depuis la réorganisation de la carte sanitaire en 2003, le pays comprend en théorie 515 ZS, regroupées au deuxième degré en districts sanitaires (DS) (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général 2010 : 15). La ZS rurale offre des soins curatifs et préventifs (éducation sanitaire, éducation nutritionnelle, assainissement et eaux). Son rôle

en tant qu'unité opérationnelle de planification et de mise en œuvre de la stratégie des soins de santé primaire a été réaffirmé en 2008 lors de la définition des mesures transitoires (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique 2008 : 12). À l'image de l'organisation administrative du territoire, sur lequel se calque le découpage sanitaire de 2003-2004, le secteur distingue dans la région le DS de Zongo et le DS du Sud-Ubangi, dont les limites du tracé correspondent à leur équivalent administratif. Le premier comprend une seule ZS, tandis que le second se répartit en 15 ZS.

La ZS inclut deux niveaux d'intervention : les centres de santé (CS) et les hôpitaux généraux de référence (HGR). Les premiers sont établis dans pratiquement chacune des AS. Ils couvrent une population de 5000 à 10 000 habitants en milieu rural, en leur offrant un ensemble minimum de soins de santé primaires, défini par le « paquet minimum d'activités » (PMA), et doivent se trouver dans un rayon inférieur à 5 km (soit environ une heure de marche) de la population desservie. Les communautés bénéficiaires sont fortement impliquées dans leur gestion. Les seconds, les HGR, proposent des soins complémentaires relevant du paquet complémentaire d'activités (PCA) et doivent appuyer le développement des PMA dans les CS (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général 2010 : 15). PMA et PCA sont constitutifs des soins de santé primaires (SSP) qui, dans l'esprit du législateur, doivent être :

« [...] basés sur des technologies éprouvées et acceptables, accessibles aux individus, familles et communautés dans un esprit d'autoresponsabilité et d'autodétermination. Ils font partie des systèmes nationaux de santé dont ils sont la cheville ouvrière

et le foyer principal » (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général 2010 : 63).

Le niveau intermédiaire (NI), outre sa fonction d'encadrement et de suivi des ZS, dispose, dans chaque province, d'un hôpital provincial (HP), en charge d'offrir les « soins de santé de référence secondaire » (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général 2010 : 15).

Dans le cadre de la décentralisation, l'organisation des soins de santé est engagée depuis quelques années dans une phase de transition qui doit prendre fin avec la promulgation d'une loi-cadre sectorielle fixant le contenu des compétences exclusives de l'autorité centrale et des institutions provinciales, et concurrentes entre ces deux niveaux de pouvoir. Dans cette attente, la santé est régie depuis 2008 par des mesures transitoires qui doivent harmoniser le secteur et baliser le processus de décentralisation (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique 2008 : 6).

Le cadre normatif nouveau s'aligne en fait sur la réforme des objectifs, mécanismes et outils de l'aide extérieure au développement, amorcée depuis la fin des années 1990 au niveau mondial<sup>174</sup>. Le Partenariat international pour la santé et les initiatives apparentées (IHP+<sup>175</sup>), auxquels a adhéré la RD Congo en 2010, a suscité la convergence progressive des politiques nationales des pays en développement et des programmes d'intervention des partenaires internationaux, au travers de la signature par les protagonistes d'un contrat (« Compact national ») visant à unifier la vision, la stratégie et les moyens à mettre en œuvre en vue d'obtenir plus rapidement des progrès dans les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) (Zinnen 2012 : 20).

Concomitamment, les partenaires de la santé en RD Congo ont défini un nouvel axe de développement sectoriel incarné dans les Stratégies de renforcement du système de santé (SRSS) lancées en 2006. Leur nouvelle mouture de 2010 a

174 Pour une synthèse détaillée de cette évolution, nous renvoyons à Zinnen (février 2012 : 19-21).

175 Pour International Health Partnership and related Initiatives.

entériné l'alignement des SRSS sur les paradigmes actuels de l'aide internationale, synthétisés dans la Déclaration de Paris (DP 2005) et l'Agenda d'action d'Accra (AAA 2008) : harmonisation des sources de financement, alignement des programmes sanitaires sur les structures nationales, renforcement de l'appropriation par le ministère de la Santé publique du secteur de la santé, renforcement de la gestion, etc. En phase avec ces lignes stratégiques, les plans nationaux de développement sanitaire (PNDS), à horizon quinquennal, dressent un état des lieux de la situation, posent les bases de la réflexion sur la réorganisation du système, définissent la vision politique, établissent les priorités du développement et les réformes à mettre en œuvre. Ceux-ci sont dupliqués à l'échelon périphérique et au niveau opérationnel par les plans provinciaux de développement sanitaire (PPDS) et les plans de développement sanitaire de districts (PDSD), qui traduisent les orientations nationales en une série d'objectifs spécifiques (OS) taillés aux dimensions des DS.

### 3.1.2. LES PARTENAIRES DANS LES SOINS DE SANTÉ

La réforme du système de santé en RD Congo, opérée de 1974 à 1984<sup>176</sup>, a été appréciée comme une bonne illustration du concept de collaboration entre des institutions publiques et privées pour la gestion des services de santé. Dans un contexte marqué par une forte présence des réseaux confessionnels, le Gouvernement a choisi de tirer parti des infrastructures et des services existants et gérés par des acteurs non gouvernementaux plutôt que d'entrer en concurrence avec ceux-ci.

Par simplicité et pour des raisons de clarté, nous ne détaillerons pas le maillage complexe des multiples contributions dans la santé<sup>177</sup>. Nous nous

176 Pour plus de détails sur l'élaboration de l'organisation sanitaire, voir : Janssens, Kivits & Vuylsteke (1992 : 143-146).

177 À titre indicatif et de façon non exhaustive, citons les participations suivantes, dont nous ne traiterons pas ici : Projet GAVI (Global Alliance for Vaccines and Immunisation), Projet FM/PALU (Fonds mondial, round 8, lutte contre le paludisme), Projet FM/VIH (Fonds mondial, round 8, volet communautaire

arrêterons aux principaux partenaires non étatiques à l'œuvre dans le Sud-Ubangi. Outre l'Église, engagée par le truchement des bureaux diocésains des œuvres médicales (BDOM), ceux-ci sont belges : il s'agit du CDI-Bwamanda, de Memisa-Belgique et de la Coopération technique belge (CTB). En application de l'engagement de la Direction générale de la Coopération au développement belge (DGD) dans la nouvelle approche de l'aide internationale (DP, AAA, IHP+, etc.), et de l'alignement des ONGD belges (Monet 2010 : 4-5), leurs programmes s'alignent sur les SRSS et le PNDS.

Le CDI-Bwamanda<sup>178</sup> soutient trois ZS dans le Sud-Ubangi : Boto, Bwamanda et Mawuya. Il opère, en outre, dans trois centres hors de ses ZS : le CS Bokilio (ZS Libenge), le CSR Bobito (ZS Tandala) et le dispensaire CDI-Gemena (ZS Gemena).

Memisa-Belgique est une ONG médicale d'inspiration chrétienne, spécialisée dans le domaine des soins de santé primaires. Présente en RD Congo depuis 1994, elle y réalise une grande partie de ses activités. Son intervention se décline en trois volets : l'aide d'urgence, l'appui structurel à des microprojets médico-sanitaires<sup>179</sup> et les programmes de cofinancement structurels (DGD, Memisa 2007 : 12). Memisa-Belgique a posé un premier pied dans la région au début des années 1990, par la fourniture de kits médicaux aux centres de santé. Il s'est impliqué dès les premières années dans la lutte contre la propagation de la THA, au travers d'opérations d'urgence d'une part, de programmes structurels d'autre part, en particulier dans les ZS de Bwamanda, de Gemena, de Tandala, ainsi que de Karawa, de Businga et de Loko (Nord-Ubangi) (Entretiens Memisa octobre 2012). Depuis 2003, Memisa apporte un soutien structurel à plusieurs ZS dans le pays, dont Bangabola, Bokonzi, Budjala, Bulu, Kungu et Mbaya dans le Sud-Ubangi (DGD, Memisa 2007 : 13 ; 17). Outre un office de coordination nationale installé à Kinshasa, l'organisme dispose de bureaux d'accompagnement

de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine) ; ASF (Association de santé familiale) ; etc. Enfin, l'UNICEF appuie un projet « Village et écoles assainies » dans les ZS de Bwamanda, Mawuya et Boto.

178 Voir l'encadré page 349 pour une présentation du CDI-Bwamanda.

179 Dont le budget est inférieur à 10 000 €.

technique (BAT)<sup>180</sup> dans trois provinces, dont celle de l'Équateur (Gemena), qui suppléent provisoirement le NI étatique, en attendant que celui-ci soit à même d'assumer les responsabilités qui lui sont dévolues. Ceux-ci contribuent à l'accompagnement des ZS, en collaboration avec les différents partenaires du NI (Memisa 29 avril 2011 : 22).

Se calquant sur le système national, ces deux ONG prennent en charge neuf des quinze ZS du district. Leur dynamisme contribue positivement au maintien d'un encadrement sanitaire dans la région et facilite leur accès, tant physique que financier, à la population locale. Le programme de Memisa en RD Congo traduit bien son ancrage dans la nouvelle philosophie de l'aide internationale (DP, AAA, IHP+) : il fixe pour OS à l'horizon 2013 le renforcement de la ZS (OS1), ainsi que le renforcement des fonctions d'encadrement technique, de coordination et de contrôle du NI, dans 6 provinces (OS2), tous deux déclinés en une série de résultats particuliers. En filigrane, il est entendu que l'ONG collabore activement, dans la mesure du possible, avec l'autorité publique du pays, en intégrant la politique nationale dans ses principes d'action, en soutenant les inspections provinciales et en participant à la réflexion sur les grands enjeux en matière de santé.

Le programme triennal d'action 2011-2013 du CDI-Bwamanda met l'accent, dans le Sud-Ubangi, sur les ZS cibles de Bwamanda et de Mawuya. Il s'est fixé pour objectif d'améliorer l'organisation de ses services et la qualité des soins, dans les hôpitaux comme dans les dispensaires, et d'offrir un meilleur accès aux soins de santé à la population locale, d'une part en améliorant les conditions d'accueil des parturientes et en étendant sa mutuelle de santé à un plus grand nombre (voir *infra*) ; d'autre part, en associant plus étroitement la population à la gestion des dispensaires (CDI Bwamanda Province du Nord-Équateur : 3).

Enfin, la CTB est une société de droit public belge. Elle constitue le principal organe d'exécution de la politique belge en matière de coopération bilatérale au développement. Elle œuvre également pour d'autres donneurs d'ordre, tels que la Commission européenne, la Banque mondiale, etc. La CTB a lancé un projet d'appui au système de santé, niveaux

180 Anciens « bureaux d'encadrement technique » (BET).



intermédiaire et périphérique (ASSNIP), dont le quatrième volet concerne le Sud-Ubangi et court sur la période 2009-2012 (CTB 3 avril 2012 : 4).

### 3.1.3. LE SOUS-FINANCEMENT PAR L'ÉTAT

La question du financement est à la fois juridique et budgétaire.

L'élaboration de l'enveloppe allouée à la santé est du ressort exclusif du ministère du Budget, qui n'est pas tenu de prendre avis auprès du ministère de la Santé publique et ne rencontre donc pas nécessairement les priorités du secteur. La centralisation excessive de ce processus et les prérogatives dudit ministère écartent les entités provinciales de toute participation à sa confection et les excluent pratiquement des bénéfices de son exécution, à l'exception des fonds liés à la rémunération du personnel qui leurs sont transférés. Ceux-ci sont cependant largement insuffisants et à défaut d'influx *top-down*, il s'est progressivement établi un flux financier remontant de la base au sommet : l'argent payé par les patients finance désormais en partie le fonctionnement des activités, comme du personnel, des échelons supérieurs.

Bien que la part du poste santé dans les dépenses totales du Gouvernement ait récemment progressé<sup>181</sup>, celle-ci demeure encore très loin des engagements d'Abuja<sup>182</sup>. Le taux de décaissement a suivi une évolution parallèle, mais est resté plafonné à 50 % en moyenne sur la période 1998-2006, tandis que les dépassements enregistrés entre 2007 et 2009 sont essentiellement imputables à des dépenses exceptionnelles<sup>183</sup>. En 2006, l'État consacrait ainsi environ 0,8 \$ US par habitant à la santé, contre une dépense budgétée à hauteur de 1,6 \$ US.

181 Entre 1998 et 2009, la part du poste santé dans les dépenses totales du Gouvernement a progressé de 1,81 % à 5,29 %, avec un plancher de 0,81 % atteint en 2002 (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général 2010 : 41).

182 Qui prévoit un pourcentage de 15 % alloué à la santé dans les budgets nationaux annuels des pays membres de l'Organisation de l'Union africaine (Sommet des chefs d'État 24 avril 2001).

183 Dépenses en équipement, réponses aux urgences (épidémies) et aux catastrophes naturelles, réajustement des salaires, etc.

La défausse de l'État aux échelons périphériques laisse *de facto* les premiers rôles à l'aide internationale, à la participation communautaire et, surtout, au secteur privé (non lucratif – confessionnel – et/ou lucratif) (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général 2010 : 47-54). Ces deux derniers portent en pratique la charge financière des ZS, qui constituent pourtant historiquement la cheville ouvrière du système de santé congolais.

### 3.1.4. LA COEXISTENCE DE STRUCTURES PARALLÈLES

Les difficultés budgétaires du service public sont accentuées par la prolifération des directions, agences, offices, bureaux, programmes spécialisés et autres sous-entités administratives dont le statut est souvent peu connu et dont les activités manquent parfois d'efficacité et de coordination. Cette situation aboutit à une dilution des maigres ressources disponibles et à une confusion des responsabilités. Parallèlement, l'intensification et la complexification de l'aide internationale au travers de programmes ciblés à structure fortement verticale – SIDA, THA, paludisme, etc. – a provoqué une hypertrophie des services intermédiaires et supérieurs de l'appareil administratif périphérique et central, par l'adjonction d'organes superfétatoires, non alignés sur la structure nationale des soins de santé. D'où l'absence de coordination dans les services sanitaires et le détournement de flux financiers au détriment de l'offre de soins. Sans constituer l'origine unique des carences relevées dans le traitement de certaines maladies, la coexistence de structures de soins parallèles et cloisonnées porte préjudice à l'efficacité globale de la lutte sanitaire.

À cet égard, la lutte contre la THA est indicatrice de la reformulation de la philosophie d'intervention des bailleurs internationaux. Le programme de lutte contre la THA est le plus important programme en cours dans le Sud-Ubangi. Sa coordination dans le Nord-Équateur est assurée par le CDI-Bwamanda depuis 1994, en vertu d'un partenariat avec le Programme national de lutte contre la THA (PNLTHA) et Memisa-Belgique apporte un soutien financier. Depuis 2006, le programme, à l'origine fortement vertical, est engagé dans un processus d'intégration dans chacune des ZS endémiques (CDI-Bwamanda ca 2010 : 18). Il a été prévu à cette fin que les activités des structures spécialisées (Unités mobiles – UM – et Centres de

diagnostic, traitement et contrôle des trypanosés – CDTC) soient provisoirement maintenues, tout en les réduisant progressivement et que les activités de dépistage passif et de diagnostic, traitement, contrôle, gestion de l'information et éducation sanitaire soient intégrées à terme dans les ZS. Les résultats de l'intégration en cours sont patents : à l'échelle du Nord-Équateur, sur les 48 structures ciblées par le programme pour intégrer le paquet complet de la lutte contre la THA dans le PMA et PCA, 13 d'entre elles étaient en ordre en 2010, tandis que depuis la même année, tous les CDTC sont intégrés dans les ZS endémiques et que le nombre d'UM est passé de 22 en 2008 à 5 en 2011, dont 2 dans le Sud-Ubangi (CDI-Bwamanda ca 2011 : 28-29 ; Memisa 29 avril 2011 : 108-110).

### 3.2. L'OFFRE EN SOINS DE SANTÉ DANS LE DS DU SUD-UBANGI

À l'échelon opérationnel, l'offre en soins de santé est variable selon les ZS, mais demeure globalement déficiente. En 2009, seul l'HGR de Bwamanda dispensait un PCA complet et satisfaisant, tandis que le PCA de Tandala était complet mais ne répondait pas aux normes de qualité. Quant aux PMA au niveau des CS, la situation est plus nette encore : sur les 209 CS disséminés dans les DS du Sud-Ubangi et de Zongo, aucun n'en présentait qui soit complet et/ou de qualité (*Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* 2011 : 25-27)<sup>184</sup>.

184 Il semblerait que, depuis lors, la situation ait évolué en ce qui concerne les PMA. Les deux derniers rapports des données structurelles établissent que le DS totalise pour 2010 et 2011 respectivement 36 et 28 PMA complets, soit des taux de couverture respectifs de 18 % et 12 %. Cette évolution est plausible : elle recoupe à tout le moins les informations de Memisa-Belgique qui mentionnent pour ses ZS cibles, la revitalisation de CS assurant un PMA complet, mais sans être plus explicite (Memisa 29 avril 2012 : 24). Elle est néanmoins peu crédible dans les chiffres : à suivre ces rapports en effet, la ZS de Bwamanda qui disposait de 15 CS avec PMA complet en 2010, n'en aurait plus aucun l'année suivante ; à l'inverse, la ZS de Bulu passerait dans le même temps de 0 à 12 PMA complets (*Revue des données structurelles du district*

Au-delà du panel de soins offert, la question de la qualité est plus délicate à trancher. Les performances varient nécessairement selon le lieu, les conditions d'appui logistique et l'état des infrastructures médicales, mais les informations sont malheureusement lacunaires à cet égard. À l'échelle des centres, les instruments de mesure sont limités à des indicateurs quantitatifs de second degré, liés au recours aux services de santé par la population locale. Des enquêtes de satisfaction auprès des patients restent à mener.

Le recours aux services curatifs des CS par la population demeure très faible (tableau 19.3) : seules les ZS de Bokonzi et de Bulu affichent en 2011 un taux supérieur à 50 %, tandis que la moyenne pour le DS atteint difficilement les 30 %. Pareillement, moins de la moitié des accouchements sont médicalement assistés, en dépit d'un taux de consultations prénatales (CPN) relativement élevé. Enfin, les actions préventives (vaccination) sont insuffisantes : les ruptures en carburant (pour maintenir la chaîne du froid) et en intrants (antigènes, seringues autobloquantes, etc.) expliquent partiellement cette faible couverture vaccinale, bien en-deçà des objectifs formulés.

Au niveau des hôpitaux, le nombre de lits montés est inférieur aux normes prescrites<sup>185</sup>, tandis qu'un récent rapport Memisa relevait que dans les ZS encadrées par l'ONG, le taux de déperdition entre le premier et le second échelon des soins de santé (CS vers HGR) était particulièrement élevé : en 2008, 43,8 % de l'ensemble des malades référés des ZS n'étaient pas hospitalisés (Ndiaye *et al.* ca 2010 : 40).

*sanitaire du Sud-Ubangi* ca 2010 ; *Revue des données structurelles du district sanitaire du Sud-Ubangi* ca 2011b).

185 Un lit pour 1000 habitants (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général 2006 : 22).

**Tableau 19.3. Offre de soins et couverture vaccinale, DS Sud-Ubangi (2011)<sup>186</sup>**

ZS	Offre de soins						Couverture vaccinale	
	Taux de consultation curative	Taux de CPN (1 fois/an)	Taux d'APA	Lits montés pour 1000 hab.	Taux de mortalité hospitalière	Taux d'infection post-opératoire	Taux de couverture DTC 3	Taux de couverture de variole
Bangabola	49,69%	103%	63,29%	0,69	6,51%	0,58%	79,55%	74,65%
Bogose	24,09%	90%	48,61%	0,12	11,46%	9,09%	72,36%	88,36%
Nubea								
Bokonzi	50,72%	100%	48,20%	0,52	1,04%	0,88%	91,10%	112,93%
Bominenge	17,93%	68%	79,33%	0,27	nc	2,22%	63,05%	82,36%
Boto	20,40%	80%	24,14%	0,14	8,34%	2,51%	56,17%	72,83%
Budjala	45,66%	98%	46,29%	1,52	5,73%	1,36%	90,99%	98,38%
Bulu	56,64%	89%	58,09%	1,84	0,41%	11,54%	51,80%	61,57%
Bwamanda	27,78%	94%	47,17%	1,27	4,62%	1,11%	60,46%	80,88%
Gemena	33,87%	45%	47,04%	0,24	2,69%	5,00%	60,86%	61,65%
Kungu	37,02%	86%	57,77%	0,25	7,25%	0,00%	55,63%	57,94%
Libenge	12,33%	48%	24,91%	0,59	9,05%	7,89%	85,24%	99,51%
Mawuya	12,50%	70%	45,64%	0,35	4,19%	0,00%	76,95%	84,24%
Mbaya	32,02%	92%	65,28%	1,19	4,27%	1,87%	64,00%	57,06%
Ndage	15,52%	72%	25,63%	0,70	7,37%	1,55%	58,05%	15,07%
Tandala	13,65%	80%	63,86%	0,69	11,00%	7,46%	60,16%	78,49%
<b>DS S-U</b>	<b>29,99%</b>	<b>81%</b>	<b>49,68%</b>	<b>0,69</b>	<b>5,60%</b>	<b>3,54%</b>	<b>68,42%</b>	<b>75,06%</b>

CPN = consultation prénatale ; APA = accouchement professionnellement assisté ; DTC 3 = diphtérie, tétanos, coqueluche.

Source : Compilation d'après : *Revue des données structurelles du district sanitaire du Sud-Ubangi* (ca 2011b).

Les paramètres à prendre en compte qui éclairent les difficultés rencontrées touchent, entre autres, à la formation inadaptée des prestataires, à une infrastructure et à un équipement médical obsolètes et insuffisants<sup>187</sup>, à des infrastructures inadéquates et

un encadrement déficient des équipes soignantes, à l'irrégularité des approvisionnements en intrants, à des conditions d'accès physique et financières limitées et à la faible implication des communautés locales.

### 3.2.1. LES RESSOURCES HUMAINES ET LA FORMATION MÉDICALE

Les ressources humaines posent un sérieux problème pour l'ensemble du secteur. Celles-ci sont insuffisamment qualifiées, géographiquement mal réparties et souvent déficientes. Le système souffre également d'un déséquilibre entre des effectifs pléthoriques aux postes administratifs et une carence en personnel médical qualifié, directement liée à

n'avaient pas de congélateurs et 53 % n'avaient ni ligne ni réseau téléphonique (*Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* 2011 : 54).

l'inadéquation entre la qualification des candidats issus des instituts médicaux et les affectations à pourvoir.

Globalement, les ZS manquent de professionnels de la santé. Beaucoup fonctionnent en sous-effectifs. Seuls environ 60 % du personnel ont une formation médicale, dont 89 % sont infirmiers. Le DS compte à peine 31 médecins généralistes, ce qui est trop peu pour assurer des consultations régulières, tandis que les médecins spécialistes, les chirurgiens-dentistes, les radiologues, les biologistes, les infirmiers licenciés, etc. sont inexistantes. Seuls les HGR de Budjala, Tandala et Zongo ont une équipe de praticiens qui satisfait aux normes (3 médecins au moins), tandis que certaines ZS – Bogose, Bulu, Ndage – n'alignent aucun médecin. Les pharmaciens font également défaut partout, à l'exception de la ZS de Bwamanda (*Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* 2011 : 49-50).

Alors que suivant les normes, chaque équipe de CS doit intégrer au minimum 2 infirmiers A1 ou A2, un technicien, un employé administratif et une unité de maintenance (République démocratique du Congo août 2006 : 15), le nombre de praticiens se réduit dans bien des cas à un infirmier de niveau A2 assisté par un A3, c'est-à-dire dont la formation ne dépasse pas trois années d'études postprimaires.

À cette carence en effectifs, s'ajoute une répartition inégale des ressources humaines. En dépit de leur surreprésentation, en 2009, les infirmiers faisaient défaut dans 9 ZS sur 15 aux termes de la norme (soit moins d'un infirmier pour 5000 habitants), ceux-ci se concentrant dans quelques ZS particulières :

Bwamanda, Budjala et Gemena accueillent ainsi ensemble plus d'un tiers du personnel infirmier, soit en moyenne un infirmier pour 2400 habitants (*Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* 2011 : 45 ; 49-50).

La carence en personnel qualifié reflète l'inadéquation de la main-d'œuvre sur le marché du travail avec les postes à pourvoir. Malgré une bonne implantation des instituts médicaux dans le district – dix instituts des techniques médicales (ITM) et un Institut supérieur des techniques médicales (ISTM) – desquels sortent annuellement environ 200 diplômés, le secteur formatif ne remplit pas sa mission. En pratique, seuls 4 ITM sont jugés viables et la prédominance de la filière infirmière au détriment des autres formations est remarquable.

En 2010, un rapport de l'Institut de médecine tropicale (IMT) d'Anvers soulignait l'importance « stratégique » des ITM « pour obtenir un maillage de qualité dans les soins de santé primaires », mais que ceux-ci semblaient parfois relégués à l'arrière-plan des préoccupations des organes de gestion (Chenge & Bottieau 2010 : 6). L'amélioration des soins de santé passe pourtant par une meilleure prise en compte du rôle central des instituts de formation médicale dans la région ; elle nécessite également dans le chef des équipes cadres une reformulation de l'offre de formations, en assurant notamment, à côté de la filière infirmiers, une meilleure visibilité aux autres métiers de la santé. La revalorisation indispensable de ces derniers ne pourra faire l'impasse sur un renforcement tant de l'encadrement pédagogique que du système de supervision et de contrôle.

**Tableau 19.4. ITM. Personnel enseignant (2009)**

Nom de l'ITM	Qualification		Total
	Médecins	Infirmiers A1	
ITM Bikisa	5	6	11
ITM Bulu	1	3	4
ITM Gemena	3	7	10
ITM Kungu	2	5	7
ITM Molende	2	6	8
ITM St-Joseph	1	4	5
ITM Salisa	2	6	8
ITM Tobongisa	1	4	5
ITM Tosalisa	2	5	7
ITM Zongo	2	5	7
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>51</b>	<b>72</b>

Source : *Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* (2011 : 48).



### 3.2.2. LES STRUCTURES D'ACCUEIL : ENCADREMENT DU PERSONNEL, INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENT

L'amélioration de l'encadrement des CS par le NI est un maillon important de la réappropriation du secteur par l'autorité publique. Celui-ci ne répond pas encore aux attentes et il a été relevé de nombreuses dérives. L'absence de leadership ou de supervision de certaines équipes cadres de la zone pèsent sur l'efficacité du personnel médical qui peut se livrer à des pratiques parasitaires. Dans les HGR, il a été noté, entre autres, les problèmes suivants : inactivité, souvent parmi les plus âgés ; sous-notifications ; détournement de médicaments à des fins lucratives personnelles au détriment des stocks de certaines formations sanitaires ; médecine ambulatoire dans des conditions non propices, etc.

La vétusté du matériel et l'absence d'équipement adéquat sont également souvent pointées du doigt. Quoique l'état des infrastructures médicales ait fait, ces dernières années, l'objet d'une attention soutenue de la part des intervenants du secteur de la santé, celles-ci restent en maints endroits dans un état de délabrement avancé et les conditions d'administration des soins et d'hospitalisation sont souvent insalubres.

Lorsqu'elles sont en matériau solide, les infrastructures datent le plus souvent de l'époque coloniale. Or, si les fondations sont généralement durables, beaucoup de centres et hôpitaux nécessitent des travaux urgents de rénovation. Les bâtiments de l'hôpital de référence de Gemena, mis en service en 1958, suintent et sont insalubres, au point qu'il est d'usage dans la population de dire de lui qu'on peut y être contaminé, alors qu'on y va pour se soigner. L'hôpital manque de lits appropriés, de literie et de matelas ; les tables d'accouchement sont vétustes ; tous les services, dont la maternité, la chirurgie et le bloc opératoire, sont en mauvais état et nécessitent une réhabilitation. De façon très significative, le ministre de la Santé du Gouvernement central, en visite à la mi-octobre 2010 à Gemena, ayant constaté que le bloc opératoire ne répondait plus aux normes médicales requises, a ordonné la fermeture de l'hôpital. À Mbaya, l'hôpital de référence est complètement défraîchi et

les conditions d'accueil des parturientes sont déplorables ; le laboratoire est sous-équipé et ne permet que des examens limités : GE, vs, selles, test VIH/SIDA pour la transfusion sanguine (Ndiaye *et al.* 2010 : 21). L'infrastructure des CS est pareillement insuffisante dans la plupart des ZS. À Boto, certains CS sont encore en pisé et en terre battue, tandis que l'état de salubrité du centre de santé de référence de Mawuya pose question : salles surpeuplées, stérilisation rudimentaire, maternité et salle d'accouchement délabrées, etc. (Chenge & Bottieau 2010 : 19-20). À Mbaya, aucun CS ne dispose de local approprié pour les accouchements, seul l'un d'entre eux possédant un lit d'accouchement (Ndiaye *et al.* 2010 : 22).



III. 19.2. Le CS de Botuzu en 2003.  
(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee.)



III. 19.3. La maternité du CS de Bokilio en 2003.  
(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee.)



III. 19.4. Une vue extérieure de l'hôpital de référence de Kungu dans un état de délabrement avancé en 2009.  
(Photo équipe locale, 2009.)

### 3.2.3. L'APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS ET AUTRES INTRANTS SANITAIRES

L'ancienne Pharmacie régionale de Bwamanda (PRB), tenue par le CDI-Bwamanda, s'est muée en 2007 en une centrale de distribution régionale (CDR) en médicaments : la CAMENE<sup>188</sup>. Celle-ci dessert la moitié du Nord-Équateur, dont 14 ZS sur les 16 que compte le Sud-Ubangi<sup>189</sup>. Bien qu'elle demeure largement subventionnée par l'extérieur, son chiffre d'affaires en croissance lui permet actuellement de fonctionner partiellement sur fonds propres et de viser, à terme, une véritable autonomie financière, à la faveur de l'expansion de ses activités (Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi 2011 : 56 ; 58 ; CDI-Bwamanda 22 juin 2011).

Le schéma de fonctionnement du circuit d'approvisionnement est résumé dans le plan de développement sanitaire du district :

« Les CDR centralisent 8 mois avant les commandes des ZS et les transmettent 6 mois avant au BCAF (Bureau de coordination des achats) qui, par des appels d'offres, sélectionne les fournisseurs internationaux et nationaux, négocie les prix d'une manière groupée pour l'obtention d'une réduction

188 Centrale d'approvisionnement en médicaments essentiels pour le Nord-Équateur.

189 Seules les ZS de Gemena et de Libenge ne sont pas intégrées à son circuit de distribution.

de prix d'achat des médicaments pour les CDR. C'est à partir de là que commence la notion de "disponibiliser auprès de la population les médicaments de qualité et au prix accessible".

En plaçant les commandes auprès du BCAF, pour les produits du groupe A (à forte rotation), les CDR paient au préalable 50 % lors de la confirmation des commandes aux fournisseurs. Pour les produits du groupe B (à faible rotation mais utiles), elles paient cash les 100 % lors de la confirmation des commandes.

De ce fait, il ressort que les ZS, à leur tour, doivent introduire leurs besoins 8 mois avant et doivent avancer 50 % de la valeur de leur commande sur un compte CAMENE à la BCDC<sup>190</sup> à Kinshasa (ex : Memisa, CDI, ASSNIP) ou à la caisse CAMENE (ex : Tandala).

Les CDR à travers le BCAF paient les différentes taxes d'importation des médicaments suivis du paiement des frais de l'OCC<sup>191</sup> pour le contrôle de qualité et, à l'occasion, des tiers (bateaux ou avions) ; [elles paient encore] les frais de transport pour acheminer les MEG<sup>192</sup> de Kinshasa à la Centrale. La difficulté de s'approvisionner en réactifs de laboratoires reste entière dans tous les niveaux » (Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi 2011 : 60).



III. 19.5. Remorque d'un camion du CDR-CAMENE en 2009.  
(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee.)

190 Banque commerciale du Congo.

191 Office congolais de contrôle.

192 Médicaments essentiels génériques.

Même si la situation s'est relativement améliorée depuis l'installation de la CAMENE, l'approvisionnement en médicaments et autres intrants souffre encore de ruptures en certains endroits<sup>193</sup>. Les services de la Centrale ne couvrent pas le spectre complet des intrants médicaux et des médicaments dits « essentiels génériques » (MEG) et ne peuvent empêcher les ruptures occasionnelles de stocks. D'une part, parce que, bien souvent, ses commandes auprès du BCAF ne sont pas intégralement satisfaites<sup>194</sup>. D'autre part, parce que les conditions de distribution (accessibilité) dans nombre de CS demeurent problématiques. En outre, d'importantes défaillances ont été relevées quant à la gestion des stocks de médicaments (surprescriptions abusives, absence d'outils de traçabilité, etc.) (Ndiaye *et al.* 2010 : 20 ; 23 ; 37). Enfin, certains intrants (médicaments, vaccins et autres), suivent des circuits parallèles : celui des programmes spécialisés du ministère de la Santé<sup>195</sup> ou des programmes de lutte contre certaines maladies, initiés par les partenaires internationaux, etc. (*Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* 2011 : 6 ; 60)<sup>196</sup>.

Cette situation explique en partie les difficultés à combattre efficacement certaines pathologies : en 2008, les ZS soutenues par Memisa comptabilisaient en moyenne trois mois de ruptures de stock en ACT-cé (antipaludiques) et en Cotrimoxazole (traitement des infections) (Ndiaye *et al.* 2010 : 37-38). Or :

« Si ces ruptures coïncident avec les périodes de pics de palu, on comprend aisément pourquoi le taux de prise en charge correcte du paludisme simple est si bas. La conséquence directe serait une recrudescence des cas graves de paludisme

193 Voir par exemple le cas de l'HGR de Mbaya en 2010 (Ndiaye *et al.* ca 2010 : 20).

194 En 2009, le taux d'exécution des commandes était de 85,7 %.

195 Antituberculeux, léprostatiques, trypanocides, ivermectine (médicament antihelminthique utilisé pour traiter des parasitoses, mais aussi la gale), antigènes Catt, etc.

196 Sur l'écheveau des circuits d'approvisionnement en médicaments et intrants sanitaires en RD Congo, se référer à Zinnen (février 2012 : 61-64).

avec son corollaire en termes de coûts de traitement, temps de convalescence et risque/probabilité de mortalité palustre surtout chez les enfants » (Ndiaye *et al.* 2010 : 38).

### 3.2.4. L'ACCÈS PHYSIQUE ET FINANCIER AUX SOINS DE SANTÉ

L'un des principaux facteurs pénalisant le fonctionnement efficace du système de soins de santé a trait aux conditions d'accès pour la population, qui se déclinent en deux modes : accessibilité physique et financière.

Les statistiques indiquent qu'en 2009 en moyenne, 86 %<sup>197</sup> des AS disposaient d'un CS (tableau 19.5). Ce pourcentage global masque toutefois de profondes disparités entre les ZS. Certaines apparaissent en effet très mal couvertes. À Bulu, par exemple, seuls 60 % des CS prévus sont opérationnels ; à Tandala, alors que la population moyenne estimée par AS dépasse les limites indiquées par les normes, le taux de couverture demeure également très inférieur à la moyenne (62,5 %). La dispersion des centres ne répond pas non plus aux conditions d'accès minimum. Ceux-ci s'étaient préférentiellement le long des axes fluviaux, au détriment de l'arrière-pays, mal desservi, qui plus est, par un réseau routier en piteux état : près de la moitié des habitants vivent dans un rayon supérieur à 5 km autour de ces structures et mettent plus d'une heure pour atteindre le dispensaire (*Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* 2011 : 6), tandis que de nombreux CS sont réputés très difficiles d'accès. Concrètement, un homme qui tombe malade à Boyazala (secteur de la Lua) doit se déplacer à 25 km jusqu'au CS de Bozene (ZS de Boto). Pour peu que son état nécessite une hospitalisation, il sera référé soit sur grabat soit sur bicyclette à l'hôpital de Tandala situé à 20 km. Le patient parcourra donc au total une distance de 45 km avant de trouver une infrastructure de santé appropriée et d'espérer recevoir des soins efficaces.

197 Bien que nous disposions d'indicateurs plus récents, nous faisons ici référence à l'année 2009, les taux de couverture en 2010 et 2011 tels que repris dans les fiches structurelles des services sanitaires (46 % pour les deux années) nous paraissant erronés.

Le redécoupage sanitaire de 2002-2003 n'a pas résolu la question. En vérité, celui-ci a suivi une logique purement administrative, sans tenir nécessairement compte des réalités auxquelles est confronté le patient. Alors qu'il est prévu que chaque ZS soit équipée d'un HGR, les cinq nouvelles ZS issues du redécoupage en sont toujours dépourvues ; les patients doivent dès lors s'orienter vers d'autres

structures d'accueil, les centres de santé de référence (CSR), qui ne sont pas conçues à cet effet (*Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* 2011 : 61). De même, l'accessibilité physique aux HGR est de qualité diverse, selon les CS : certains d'entre eux se trouvent très éloignés de leur HGR tout en étant relativement proches de l'hôpital d'une zone voisine (Chenge & Bottieau 2010 : 10).

Tableau 19.5. Zones de santé et couverture médicale du Sud-Ubangi (2009)

ZS	Population	Population moyenne par AS	Taux de couverture des CS (%)	HGR	HG sec
Bangobola	114 641	9 553	91,67	1	1
Bogose	112 847	6 269	100,00	0	0
Bokonzi	175 887	11 205	87,50	1	1
Bominenge	131 340	10 103	100,00	0	0
Boto	147 147	8 656	70,59	0	0
Budjala	108 487	8 345	92,31	1	1
Bulu	112 732	9 394	58,33	0	1
Bwamanda	191 544	12 770	80,00	1	1
Gemena	282 167	13 437	90,48	1	2
Kungu	188 876	8 994	85,71	1	1
Libenge	181 361	9 545	94,74	1	1
Mawuya	129 707	9 977	92,31	1	1
Mbaya	55 657	6 957	87,50	1	1
Ndage	106 312	5 906	100,00	0	1
Tandala	230 262	14 391	62,50	1	1
Zongo	63 005	5 728	72,73	1	
<b>TOTAL</b>	<b>2 331 972</b>	<b>9 597</b>	<b>86,01</b>	<b>11</b>	<b>13</b>

Source : *Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* (2011 : 25-26).





III. 19.6. Transport d'un malade en ambulance.  
(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2003.)

La problématique de l'accès financier aux soins de santé est connue depuis longtemps, dans un pays où le désengagement de l'État dans le secteur de la santé est acté de longue date. Au Sud-Ubangi comme ailleurs, la pression financière sur les communautés est hors de proportion avec les moyens disponibles, alors que plus de 90 % de la population vit avec moins d'un dollar US par jour. Les initiatives multiples en faveur d'un abaissement de la contrainte financière connaissent globalement des développements inégaux (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général mars 2010 : 46). Dans le cas du Sud-Ubangi, il faut signaler les tentatives de Memisa en ce sens (micro-mutuelles et fonds d'équité), ainsi que l'expérience notable de la mutuelle de santé mise sur pied par le CDI-Bwamanda, dès 1986.

À Bokonzi, Bangabola et Kungu, Memisa a développé un fonds d'équité, dont le principe est d'assurer financièrement l'accès aux soins médicaux aux personnes les plus vulnérables. Celui-ci couvre tous les frais médicaux offerts par le CS, assure les transports du domicile à l'hôpital et retour, la nourriture durant l'hospitalisation et les services d'une assistante sociale, ainsi que l'affiliation à une micromutuelle de santé, là où elle existe (Memisa avril-mai-juin 2010 : 3). Memisa s'intéresse également aux parturientes, à travers un fonds local de solidarité pour les femmes enceintes (FLS)

censé leur faciliter l'accès aux soins de santé. Enfin, la mutuelle de santé de la Ngiri (MUSANGIRI), lancée en 2006, s'étend actuellement sur la ZS de Bokonzi, ainsi que sur une partie de la ZS de Kungu. Elle couvre exclusivement les soins au niveau de l'hôpital. Si les effets bénéfiques du système sont évidents, le récent rapport d'évaluation sur l'action de Memisa en Équateur soulignait que l'initiative souffre encore d'un manque de visibilité et que les organes de gestion doivent encore parfaire leur fonctionnement. Le nombre total des bénéficiaires dépassait à peine 2000 membres en 2010<sup>198</sup> (Ndiaye *et al.* 2010 : 12 ; 27-32).

Sa « grande sœur » du CDI-Bwamanda est davantage plébiscitée. L'emploi du terme « mutuelle » pour qualifier celle-ci est cependant abusif : il s'agit plutôt d'un système d'assurance maladie géré par le prestataire des soins de santé (à savoir la ZS), étendu à la ZS Bwamanda ainsi qu'à certains CS « hors zone » soutenus par le CDI et couvrant les frais d'hospitalisation et de traitement des maladies chroniques<sup>199</sup> (Louis dit Guerin septembre-octobre 2004 : 2). Son existence est justifiée par la volonté d'améliorer l'accessibilité financière de la population aux soins de santé de deuxième échelon tout en contribuant, en retour, à l'amélioration de la situation financière de l'hôpital. Celle-ci a connu au fil des ans un succès variable et s'est retrouvée à plusieurs reprises en déficit. Après avoir connu un pic d'affiliation en 2006 (130 000 affiliés, soit un taux de pénétration de 63 %), la mutuelle recouvre progressivement depuis 2009 d'une forte baisse enregistrée entre 2007 et 2008, essentiellement attribuable selon les intervenants locaux (médecins et patients) à une baisse de confiance de la population, suite aux ruptures à répétition qu'a connues la chaîne d'approvisionnement en médicaments. Le rétablissement de livraisons régulières aux CS depuis lors a fait repartir le nombre d'affiliés à la hausse. Elle concerne aujourd'hui environ 105 000 habitants (taux de pénétration de 24 %), dont plus de 90 % sont originaires du Sud-Ubangi<sup>200</sup> (Italtrend *et al.* septembre 2007 : 49 ; Chengé & Bottieau juin 2010 : 17 ; CDI-Bwamanda

198 Notons que Musangiri n'a pas été épargnée par la jacquerie de 2009-2010.

199 À l'exclusion donc des soins préventifs.

200 75 % en ZS de Bwamanda ; 18 % en ZS de Boto.

ca 2010 : 16 ; CDI-Bwamanda ca 2011 : 26). Son effet bénéfique pour la population et la qualité des soins de santé font aujourd'hui l'objet d'un large consensus. Moyennant une cotisation établie annuellement en concertation dans chaque AS avec les comités ruraux de développement intégré (CRDI), les notables et la population locale, la mutuelle prend 80 % des dépenses à sa charge pour tous les services qu'elle couvre<sup>201</sup>. Les recettes générées par les cotisations interviennent directement dans le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux ainsi que, dans une moindre mesure, des CS (Italtrend *et al.* 2007 : 49).

**« Le développement de tout l'homme et de tous les hommes » : portrait d'un partenaire historique du développement dans le Nord-Équateur<sup>202</sup>**

Le Centre de développement intégral de Bwamanda (CDI-Bwamanda)<sup>203</sup>, créé en 1969, est né de la convergence de deux ambitions distinctes : d'une part, la volonté du père Gêrulf (o.c.) de lancer des Jeunesses agricoles chrétiennes (JAC) ; d'autre part, l'intention d'un groupe de l'université de Lovanium, formé autour du père Léonard Van Baelen et du docteur Van Mullem, de mettre en pratique les idées du premier en matière de développement<sup>204</sup>. L'une des particularités de l'œuvre réside dans la philosophie de ses concepteurs, éclairés sur la précarité des milieux paysans, dont elle s'inspire depuis plus de 40 ans. Résolument à rebours

201 À savoir : l'ensemble des services à l'hôpital (sauf chambre privée et lunetterie), tant en ambulatoire qu'en hospitalisation, les accouchements dits « simples » (sous réserve que la parturiente ait été suivie en consultation prénatale (CPN) dans les CSR et les maladies chroniques et les consultations curatives adultes et enfants (couverture à 50 %) dans tous les CS (Louis dit Guerin, septembre-octobre 2004 : 9).

202 D'après : Develtere, Stessens, mars 2005 a et b.

203 Depuis septembre 2013, l'ONG s'appelle désormais « Congo Dorpen ». Toutefois, pour des raisons liées au calendrier éditorial, elle continue dans le reste de l'ouvrage, a été référencée sous son nom d'origine.

204 Détaillés dans son livre « Morale du Développement » (Van Baelen, Léonard. 1967 *Morale du Développement. Le problème des Pays en voie de Développement*. Lyon : Xavier Mappus).

des conceptions dominantes dans les années 1970 en matière d'aide au développement des pays africains, qui plaçaient la conscientisation des populations en préalable à leur développement, l'organisation a toujours considéré que l'amélioration matérielle de leurs conditions de vie faisait prime en vue de leur développement intégral (harmonieux, spirituel et culturel). Empruntant tant aux principes d'action sociale de l'Église – elle s'inscrit en cela dans le souffle de Vatican II et de l'encyclique « *Popularum Progressio* (1967) » – qu'à certaines conceptions de Mao-Tse-Toung, et en phase, sur le plan opérationnel, avec les approches alors novatrices sur la conscientisation et la pédagogie des opprimés, la théologie de la libération ou la modernisation adaptée, la voie tracée par ses fondateurs continue de nourrir l'action du CDI.

Le CDI connut d'emblée un succès fulgurant. De 80 planteurs sous contrat en 1971, leur nombre passa en 1974 à 10 000 ; accompagnant la croissance des effectifs, les centres CDI essaimèrent partout dans la région, particulièrement dans le courant des années 1970 et 1980 : des centres furent créés successivement à Yakoma (1974), Wapinda (1976), Bokilio (1976), Bobito (1977), Gemena (1980), Mawuya (1981), Businga (1982), ... le réseau CDI s'étend aujourd'hui sur plus de 60 000 km<sup>2</sup> dans le Nord-Équateur. À l'unique service médico-sanitaire des débuts se joignirent très rapidement un service agricole, un service socioculturel, un service technique et un service évangélique. Actuellement, les services offerts par les centres CDI couvrent, en partie ou en totalité, le spectre suivant : service de développement rural, service agricole, service transport, service médical, service technique, service routes, service hydraulique et service enseignement. Au prix de certaines réformes structurelles et organisationnelles, qui ont peu à peu donné plus de voix aux populations concernées (création des comités villageois et d'une structure pyramidale pour un flux d'information *bottom-up*), et d'une ouverture plus récente aux associations d'entraide villageoises, l'ONG a traversé les années 1980, les crises de la décennie 1990 et la guerre de 1998-2002 en maintenant sa vision d'un développement intégral liée aux pratiques de l'économie sociale. Depuis 2004 également, le CDI est présent dans le district du Kwilu (Kikwit) où il participe aux campagnes d'achat du maïs afin d'approvisionner la capitale.

Initialement financé en majeure partie par des apports externes (institutions internationales, agences nationales de coopération au développement, partenaires privés, etc.), le CDI travaille depuis les années 1980 à se préserver d'une trop grande dépendance financière vis-à-vis des bailleurs extérieurs. Tout en veillant à ce que chaque service optimise son taux d'autofinancement, l'organisme fonctionne selon un système de « subsides croisés » qui repose sur le principe des vases communicants, les revenus générés par les activités rentables étant affectés aux activités non rentables (telles que par exemple les services de santé ou l'éducation).

L'organisme représentait jusqu'à il y a peu l'une des principales sources de création de richesse dans le Nord-Équateur ; en 2005, son action bénéficiait à environ 800 000 personnes (Kwilu compris). Actuellement toutefois, le CDI éprouve des difficultés à maintenir l'équilibre financier, les marges dégagées par ses activités bénéficiaires (commercialisation des produits agricoles) ne suffisant pas à combler les déficits enregistrés ailleurs (Italtrend *et al.* septembre 2007 : 53). La faiblesse de son fonds de roulement ne lui permet plus, en outre, d'engager les investissements nécessaires et les campagnes d'achat sont pratiquement suspendues (voir *infra*).

### 3.2.5. LE RECOURS AUX SOINS DE SANTÉ

La qualité très variable des soins dispensés, l'insalubrité des installations médicales, les ruptures occasionnelles en intrants médicaux, etc. expliquent pour partie le succès mitigé des soins de santé, aussi bien dans les CS que dans les hôpitaux. La précarité économique des populations constitue également une barrière importante à l'accès aux soins de santé<sup>205</sup>. Cette désaffection se traduit dans les chiffres, nous l'avons vu, par des taux de fréquentation très faibles.

205 La corrélation positive entre le recours aux soins de santé et la capacité des populations à financer celles-ci a été mise en relief par ailleurs (République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Province de l'Équateur 2010 : 45).

La qualité relative de l'offre des services sanitaires congolais et l'ambivalence vis-à-vis de la médecine occidentale ont laissé le champ libre à la résilience de pratiques traditionnelles non contrôlées. Des maladies courantes, mais surtout celles qui relèvent de la psychiatrie, auxquelles la médecine européenne semble n'apporter qu'une réponse insatisfaisante ou incomplète, sont souvent traitées au moyen de remèdes traditionnels. Dans chaque village, des hommes et des femmes utilisent la pharmacopée locale (feuilles, écorces, fruits, racines, etc.) pour faire des tisanes, des lavements, des emplâtres, des cataplasmes, etc. Les plantes, les racines, les feuilles, les écorces d'arbre concurrencent plus ou moins efficacement une médecine à l'occidentale quelquefois sévèrement critiquée. Sur un terrain juridique vierge, en dehors de toute réglementation, les pasteurs et autres gourous des Églises de réveil constituent dès lors des alternatives jugées valables et investissent littéralement les thèmes des maladies incurables telles que le SIDA, les cancers, les paraplégies, qu'ils prétendent guérir miraculeusement à l'aide de la prière et par des potions. Ces pratiques ne sont pas ignorées des partenaires de la santé, qui tiennent compte de cette dimension dans leur approche. Les contacts entre tradipraticiens et médecine occidentale restent toutefois encore très largement du registre des relations informelles et sont limités à certains CS.

## 4. « ... L'OPTIMISME DE LA VOLONTÉ » ? PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ DANS LE SUD-UBANGI

Le Sud-Ubangi se trouve aujourd'hui au milieu du gué. La faiblesse relative du bilan sanitaire global ne doit pas voiler l'ampleur des récents efforts entrepris par les partenaires du secteur. L'évolution sur ces dernières années de quelques-uns des principaux paramètres d'évaluation traduit certaines avancées positives dans la qualité de l'offre de soins, tandis que le travail de fond opéré en vue de rationaliser et d'améliorer, tant à l'échelon intermédiaire qu'au niveau opérationnel, le fonctionnement des équipes de gestion, d'encadrement et de suivi, donne des résultats encourageants.

La reformulation du système des soins de santé est rendue d'autant plus complexe en RD Congo qu'elle coïncide avec le processus de décentralisation. Le NI, qui fait office de courroie de transmission entre l'échelon central et l'échelon périphérique, est au centre des réformes en cours. Or les mesures transitoires prises dans l'attente de l'adoption d'une loi-cadre n'ont pas clairement défini la répartition des responsabilités et des moyens entre le niveau central et le niveau des DPS, appelées à prendre le relai des inspections provinciales. Il est prévu que celles-ci s'approprient progressivement les fonctions régaliennes<sup>206</sup>, qui incombent actuellement *de facto* aux NI substitués non étatiques (BAT<sup>207</sup>, BDOM<sup>208</sup>, CDI-Bwamanda<sup>209</sup>, etc.). Ce processus dévolutif n'émane pas du pouvoir central, mais se concrétise plutôt sous l'effet de forces centrifuges incarnées par les responsables des institutions provinciales et les partenaires extérieurs (ASSNIP, Memisa, etc.). Le PDS pour le Sud-Ubangi constitue un signal positif en ce sens. Il fixe les objectifs de développement à atteindre en vue d'améliorer l'état de santé de la population. La réorganisation du NI prévoit notamment le renforcement des capacités institutionnelles des organes managériaux et des services d'appui aux ZS. Sur ce volet, la réforme est bien engagée : des encadreurs provinciaux polyvalents (EPP) ont été recrutés en vue de constituer le noyau de la future équipe-cadre provinciale (Memisa 29 avril 2012 : 52) ; l'Équipe cadre de district (ECD) est aujourd'hui installée et son organisation fonctionnelle est actuellement en construction. Il faut noter également

206 Appui technique aux ZS ; gestion des ressources ; gestion de l'information sanitaire et surveillance épidémiologique ; inspection et contrôle.

207 Les BAT : bureaux d'accompagnement technique.

208 Les bureaux diocésains des œuvres médicales (BDOM) sont chapeautés par Caritas Développement. Ils ont pour fonction d'accompagner les structures sous leur responsabilité et de collaborer à l'action du NI étatique ou de le suppléer là où celui-ci s'avère défaillant. Le BDOM de Budjala coiffe 6 hôpitaux et 18 CS.

209 La tâche du CDI-Bwamanda à ce niveau se concentre sur la coordination de la lutte contre la THA.

l'amélioration de la concertation entre bailleurs sur le terrain, autour des axes de la SRSS (CTB, République démocratique du Congo 2012 : 16).

À l'échelon périphérique, les progrès sont patents. En ce qui concerne les ressources humaines, l'accent a été mis sur l'installation des équipes-cadres de la zone dans chacune des ZS ; elles sont actuellement en place dans les ZS appuyées par Memisa, ainsi qu'à Bwamanda, Gemena et Tandala, avec un degré de fonctionnalité variable, selon les ZS et les années. De grands efforts restent néanmoins à fournir pour assurer un niveau général d'encadrement plus régulier et une meilleure qualité du suivi des CS. Le personnel médical a légèrement augmenté depuis 2009, tant au niveau du nombre de médecins que de celui des infirmiers.

Les structures ont également été progressivement renforcées, tant au niveau des HGR des ZS précitées (réorganisation des équipes, développement d'un PCA, installation d'une équipe de direction), qu'au niveau de leurs CS où il est prévu l'existence d'un PMA complet dans au moins un CS par ZS. Certains CS proposent actuellement déjà des PMA complets et / ou de qualité (CTB, République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique 2012 : 16-17 ; 23 ; 27).



**Tableau 19.6. Évolution de quelques indicateurs sanitaires (ressources humaines, offre de soins et formation) du DS du Sud-Ubangi (2009-2011)**

Indicateurs sanitaires	2009	2010	2011	Observations
<b>Ressources</b>				
Médecins pour 10 000 habitants	0,14	0,17	0,18	En 2008, la RD Congo comptait en moyenne un médecin pour 10 000 habitants
Nombre d'infirmiers A1, A2 & A3	617	619	625	
Nombre d'autres professionnels de la santé		191	199	
<b>Offre de soins</b>				
PMA Complet	0	36	28	
Lits d'hôpitaux pour 10 000 habitants	5,63	6,34	5,91	En 2007, la RD Congo comptait en moyenne 11 lits montés pour 10 000 habitants

Sources : *Revue des données structurelles du district sanitaire du Sud-Ubangi* (ca 2010) ; *Revue des données structurelles du district sanitaire du Sud-Ubangi* (ca 2011b) ; *Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* (2011 : 25 ; 49) ; Zinnen (février 2012 : 33).

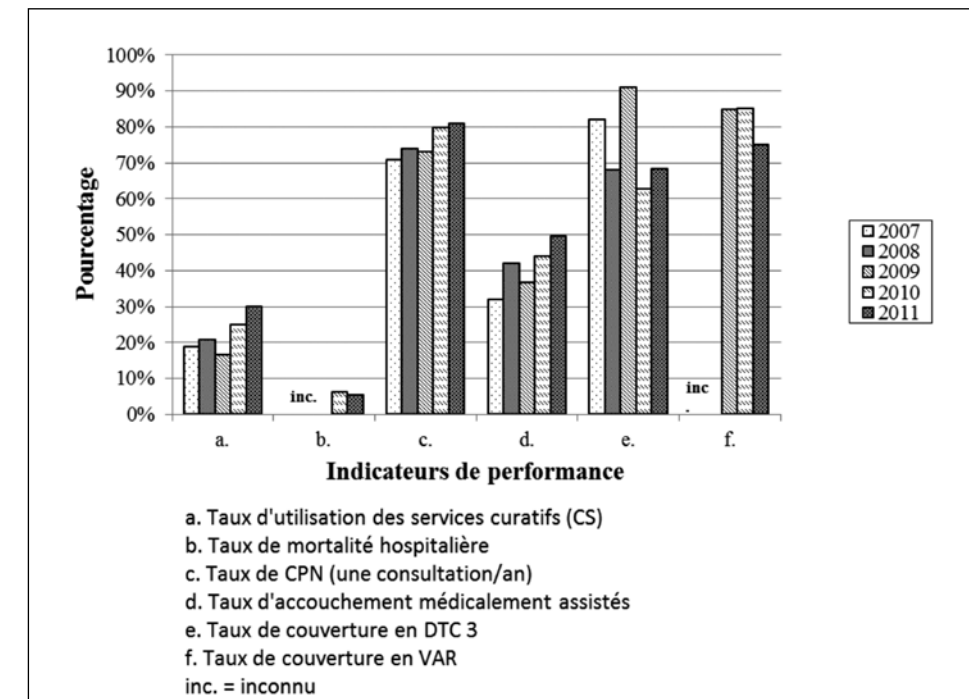
L'approvisionnement des ZS en médicaments fait également l'objet d'une attention particulière. Depuis 2009, les transactions entre les ZS et la centrale de distribution régionale (CDR) ont connu une nette augmentation ; restent cependant les ruptures de stocks, certes légèrement moins fréquentes, mais qui souffrent encore de la maîtrise insuffisante de l'estimation des besoins. En vue de répondre à ce problème, la CDR CAMENE est associée depuis 2011 avec l'ASSNIP-4, dans le renforcement du processus gestionnaire des médicaments, l'accompagnement technique du DS dans le suivi des activités des ZS et l'analyse des données des partenaires de la CAMENE intervenant dans le DS (CTB, République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique 2012 : 23).

Globalement, l'accessibilité aux soins de santé s'est améliorée depuis 2007 (graphique 19.2). Le taux d'utilisation des soins curatifs a connu une évolution positive, de même que la couverture en activités préventives (CPN notamment) et le taux d'accouchements médicalement assistés, bien que ce dernier demeure souvent en-deçà des cibles à atteindre. Seule évolution négative : la couverture vaccinale, qui a baissé significativement, notamment des suites de ruptures en certains antigènes. Nous avons vu également que l'accessibilité financière, par le recours aux (micro)mutuelles et aux fonds

d'équité a connu une évolution variable, mais qu'elle se redresse globalement. L'expérience des micromutuelles implémentées par Memisa doit encore gagner en maturité.

Certains ZS affichent des résultats satisfaisants. Ainsi en est-il par exemple de la ZS Bwamanda, cœur historique et centre névralgique des activités du CDI-Bwamanda dans le Nord-Équateur, qui a grandement bénéficié de l'implication de cette dernière. La coordination médicale est efficace. L'équipe cadre (ECZS) répond aux normes nationales et assure le suivi des structures sanitaires de la zone. Depuis quelques années, la supervision des CS et de l'HGR est régulière et standardisée. Les outils de monitoring (livres de registres, fiches, etc.) sont utilisés et les protocoles de contrôle mis en place sont généralement respectés. À l'exception notable des salles d'accouchement, sous-équipées, et de pratiques inappropriées dans la stérilisation du matériel chirurgical, les indicateurs témoignent de conditions de salubrité et d'une qualité de soins satisfaisantes dans l'ensemble, tant à l'HGR que dans les CS de la zone. Ces derniers sont régulièrement approvisionnés en MEG et les infrastructures satisfont globalement aux normes d'hygiène (Chenge & Bottieau 2010 : 13-19).

**Graphique 19.2. Performance des ZS du DS Sud-Ubangi. Évolution des principaux indicateurs (2007-2011)**



Sources : *Revue des données structurelles du district sanitaire du Sud-Ubangi* (ca 2010) ; *Revue des données structurelles du district sanitaire du Sud-Ubangi* (ca 2011b) ; *Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi* (2011 : 43).



**III. 19.7. L'HGR de Bwamanda en 2003.**  
(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee.)

Le secteur de la santé dans le Sud-Ubangi semble donc être sur une courbe ascendante. L'atteinte des objectifs assignés est néanmoins souvent obérée par un certain nombre de contraintes. Au plan institutionnel, celles-ci portent notamment sur les retards pris dans le calendrier de la décentralisation, en ce compris dans l'absence de loi-cadre, et le retard dans l'adoption des textes de la réforme au NI, qui perturbe l'organisation de la Division provinciale de la santé (DPS). Le NI étatique continue globalement à marginaliser et à instrumentaliser l'action des partenaires non lucratifs, détournant parfois à son profit le système de santé, et exerce dès lors un effet parasitaire sur le développement. Il est à noter cependant depuis 2010 une nette amélioration de la situation par endroits, notamment dans les ZS appuyées par l'ASSNIP. Il reste que ce problème de gouvernance n'est pas sans susciter des blocages, alors que les principes d'alignement et d'harmonisation auxquels ont adhéré les ONG les engagent à appuyer le ministère de la Santé publique dans l'exercice de ses fonctions régaliennes. Le problème est également fonctionnel, les équipes cadres de la zone (ECZ) ne remplissant pas encore totalement leur rôle (CTB, République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique 2012 : 7 ; Memisa 29 avril 2011 : 17 ; 31 ; Memisa 29 avril 2012 : 17).

Au niveau opérationnel, la lenteur des processus d'acquisition de biens et de services, de la mise à disposition de titres de propriété pour les structures à réhabiliter, l'insuffisance de la pérennisation de la disponibilité de médicaments, le report des charges salariales et sociales du personnel sur le dos de la communauté, les délais dans la mise en œuvre des activités programmées, la distribution inégale des ressources humaines, la coordination déficiente entre inter-venants, l'instabilité et l'insécurité des moyens de transport, l'absence de banque commerciale sur le terrain, etc. sont autant de facteurs négatifs pointés par la coopération.

Les barrières sont également culturelles et (ou) mentales. Les micromutuelles de santé se heurtent localement à des blocages de la part des populations concernées, qui éprouvent quelquefois des difficultés à intégrer le principe d'anticipation du risque et dont le pouvoir d'achat est déjà insignifiant. Dans le cas des accouchements professionnellement assistés, nombreuses sont les femmes qui préfèrent encore accoucher à domicile. Citons encore la résistance

au changement manifestée par certains acteurs en place, les lenteurs enregistrées dans l'installation des ECZ et le taux de rotation trop élevé des personnes en poste (CTB, République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique 2012 : 7 ; Memisa 29 avril 2011 : 18).

À ces faiblesses s'ajoute une inconnue de taille. L'équation du développement intègre de nombreux paramètres, au nombre desquels la question du financement est primordiale. Or, sur ce point plane une triple hypothèse : d'une part, le plan de développement sanitaire du district (PDSD) ne prévoit aucune ventilation de la charge financière de son programme entre les partenaires, alors que son exécution est précisément suspendue à la libération des montants financiers considérables à mobiliser<sup>210</sup> et que la part du budget de l'État allouée au secteur de la santé est demeurée historiquement négligeable ; d'autre part, la coopération belge prévoit son retrait progressif du secteur de la santé à l'horizon 2013 ; enfin, les difficultés financières actuelles du CDI-Bwamanda risquent à terme, si elles se prolongent, de mettre à mal les acquis engrangés par l'action de l'ONG dans la région.

Si la seule mise en œuvre du PSDS ne constitue nullement une garantie sur l'avenir, elle est le prérequis nécessaire à la continuation des efforts entrepris jusqu'ici en vue d'intégrer le Sud-Ubangi dans la dynamique du développement sanitaire.

## RÉFÉRENCES

- CDI-Bwamanda. ca 2010. *Rapport annuel 2010*, non publié.
- CDI-Bwamanda. ca 2011. *Rapport annuel 2011*, non publié.
- CDI-Bwamanda 2011 (22 juin). « Lasbl CAMENE voit le jour ». *CDI-Bwamanda* (en ligne). Lien Internet : <http://www.cdibwamanda.com/website/main/fr/?mid=nieuws&sid=berichten&msg=1> (dernier accès : 15 mars 2013).
- CDI-Bwamanda Province du Nord-Équateur. S. d. « Amélioration des prestations de services dans 53 dispensaires et 4 hôpitaux, 2011-2013 ». *CDI-Bwamanda* (en ligne). <http://www.cdibwamanda.com/website/paginas/fr/projets/101220%20PROJECTFICHE%20OS2.pdf> (dernier accès : 4 octobre 2012).

<sup>210</sup> Plus de 250 millions de dollars, d'ici à 2015.

- Chenge, Faustin & Bottieau, Emmanuel. 2010 (juin). *Évaluation du projet DGCD OS2 Santé 2008-2010 pour le CDI-Bwamanda*. <http://www.cdibwamanda.com/website/paginas/nl/Publicaties/Evaluaties/2010Gezondheidszorg.pdf> (dernier accès : 4 octobre 2012).
- CTB, République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Province de l'Équateur. 2012 (3 avril). *Rapport annuel 2011. Projet ASSNIP Volet 4. District sanitaire du Sud-Ubangi. RDC0710111*.
- Devos, P., Hennart, P. & Porignon, D., sous la direction de Laurent, A. & van Lerberghe, W. 1994 (janvier). *Zaire. Problématique du secteur santé au Zaire*. (Bruxelles).
- DGD, Memisa. 2007 (19 décembre). *Cadre stratégique Memisa 2008-2013. Programme DGD-Memisa* Disponible sur : <http://www.memisa.be/Files/media/Kerstin/Documenten/CADRE-STRATEGIQUE-MEMISA-6-ANS--19--12--07-CORRIGE.pdf> (dernier accès : 19 novembre 2012).
- Entretiens Memisa, octobre 2012.
- Fenet-Rieutord, M. 1986. « La diffusion de maladies le long du fleuve Oubangui (1885-1982) ». *Cahiers des sciences humaines* 22 (2) : 231-256.
- Italtrend et al. 2007 (septembre). *Évaluation de l'ONG CDI Bwamanda. Rapport final*.
- Janssens, P.V., Kivits, M. & Vuylsteke, J. 1992. *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*. Vol. 1. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.
- Louis dit Guerin, O. *Étude IMT Anvers sur la faisabilité de la mise en œuvre de mutuelles de santé en RDC (septembre-octobre 2004)*. Disponible sur : <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessFileDownload.do;jsessionid=86e330c19b4cf21d65c216972308f8baad48ffc85ae5350fcf901bf691ac40b4.e3aTbhulbNmSe3qPe0?resourceId=3491> (dernier accès : 29 novembre 2012).
- Memisa. 2010 (avril-mai-juin). « Le fonds d'équité de Bokonzi ». *Memisa-Info* 82.
- Memisa. 2011 (29 avril). Rapport narratif 2010 et rapport final 2008-2010. Programme DGCD 2008-2013, non publié.
- Memisa. 2012 (29 avril). Rapport narratif 2011. Programme DGCD 2008-2013. Second Triennat 2010-2013, non publié.
- Monet, F. 2010 (11 juin). « La Coopération belge dans le secteur médical en République démocratique du Congo (RDC) ». In *Un demi-siècle d'assistance médicale. Passé et avenir de la coopération médicale belge en Afrique centrale*, Colloque du Fonds médical tropical. Disponible sur : [http://www.kaowarsom.be/documents/57-58\(2011-2012\)/MONET.pdf](http://www.kaowarsom.be/documents/57-58(2011-2012)/MONET.pdf) (dernier accès : 10 décembre 2012).
- Ndiaye, Pascal et al. 2010 (novembre). Rapport d'évaluation externe Memisa-Équateur. Triennat 2008-2010, non publié.
- Plan de développement sanitaire du district du Sud-Ubangi. Version d'adoption. Province de l'Équateur. RDC. 2011 (avril), non publié.
- République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique. 2008 (mars). *Préparation de la décentralisation dans le secteur de la santé. Rapport final de l'atelier sur l'élaboration des mesures transitoires. Version provisoire pour discussion*.
- République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Province de l'Équateur. 2010 (mars). *Plan provincial de développement de la santé de l'Équateur*. Disponible sur : [http://www.document.minisanterdc.cd/document/doc\\_82.pdf](http://www.document.minisanterdc.cd/document/doc_82.pdf) (dernier accès : 21 novembre 2012).
- République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général. 2006 (août). *Recueil des normes de la zone de santé*.
- République démocratique du Congo, Ministère de la Santé publique, Secrétariat général. 2010 (mars). *Plan national de développement sanitaire PNDS 2011-2015*. Disponible sur : <http://www.congoforum.be/upldocs/PNDS%202011-2015-KNT.pdf> (dernier accès : 21 novembre 2012).
- Revue des données structurelles du district sanitaire du Sud-Ubangi*. ca 2010, non publié.
- Revue des données épidémiologiques 16 ZS Sud-Ubangi*. ca 2011a, non publié.
- Revue des données structurelles du district sanitaire du Sud-Ubangi*. ca 2011b, non publié.
- Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes. 2001 (24-27



avril). *Déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes*, Abuja. Disponible sur : [http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=d%C3%A9claration%20d'abuja%20sur%20la%20sant%C3%A9&source=web&cd=2&ved=0CCYQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.reseauafrique2000.org%2Fdocs%2FDocuments%2Fabuja\\_declaration\\_2001\\_f.doc&ei=8GFtUMbLKsjQ4QSFx4GIDw&usg=AFQjCNEoc62ZRR7vhBBAUk4s6YMS112Geg](http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=d%C3%A9claration%20d'abuja%20sur%20la%20sant%C3%A9&source=web&cd=2&ved=0CCYQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.reseauafrique2000.org%2Fdocs%2FDocuments%2Fabuja_declaration_2001_f.doc&ei=8GFtUMbLKsjQ4QSFx4GIDw&usg=AFQjCNEoc62ZRR7vhBBAUk4s6YMS112Geg) (dernier accès : 4 octobre 2012).

Stessens, J. & Develtere, P. 2005 (mars). *Le Centre de développement intégral en République démocratique du Congo. Situation actuelle et perspectives*. Louvain : KUL, Institut supérieur du travail.

Zinnen, V. 2012 (février). *Documentation des résultats de la mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé. Étude de cas de la République démocratique du Congo*. Disponible sur : [www.grap-pa.be/attachments/.../201202\\_capitalisationdp\\_rdc2.pdf](http://www.grap-pa.be/attachments/.../201202_capitalisationdp_rdc2.pdf) (dernier accès : 30 novembre 2012).

## CHAPITRE 20

### L'ENSEIGNEMENT

#### 1. IMPLANTATION DE L'ENSEIGNEMENT OCCIDENTAL PAR LES MISSIONS

Indirectement, le Sud-Ubangi fut touché précocement par l'expérience coloniale en matière d'enseignement. En 1892, les missionnaires de Scheut (CICM) ouvrirent la colonie scolaire de la Nouvelle-Anvers (actuel Makanza, territoire du même nom, district de l'Équateur), qui fonctionnera de 1892 à 1897, puis de 1901 à 1913. Limitrophe du Sud-Ubangi, celle-ci accueillait les « enfants de l'État », ces esclaves « libérés » à l'occasion des expéditions anti-esclavagistes, ou ces enfants « délaissés, abandonnés ou orphelins et ceux à l'égard desquels les parents ne remplissent pas leurs devoirs », que l'État entend prendre sous sa tutelle<sup>211</sup>. Ces « écoliers » étaient originaires de tout le Haut-Congo, mais avec l'Uele, l'Ubangi constitua un important « vivier » de recrutement pour les missionnaires (Mumbanza mwa Bawele 1976 : 113-116).

La convention du 26 mai 1906 entre l'EIC et le Saint-Siège a lancé le signal du démarrage de la pénétration missionnaire dans la région et de l'implantation des premières écoles dans l'actuel district. Au terme de cet accord, se voyait octroyer 100 à 200 hectares de terre sous forme de concession, tout poste de mission catholique qui, sur ses fonds propres, créait une école à vocation manuelle ou agricole (Kita Kyankenge Masandi 1982 : 268).

Deux ordres missionnaires, en particulier, ont marqué les débuts de l'enseignement moderne dans la

région. La partie sud – qui correspond plus ou moins aux actuels territoires de Budjala et de Kungu – fut dévolue à la congrégation du Cœur immaculé de Marie (les Pères scheutistes), tandis que le nord fut confié à l'action missionnaire des Frères capucins. Chacun de ces ordres entendait répandre les « fruits spirituels » auprès des populations locales. Cette activité apostolique allait de pair avec l'établissement d'œuvres sociales – dispensaires, hôpitaux, crèches, etc. – et la diffusion de l'enseignement. Pour les Églises, romaine comme réformées, la colonisation constituait, en effet, avant tout une formidable opportunité d'étendre aux populations africaines sa mission apostolique. Et c'est dans l'enseignement qu'elles entrevoyaient le meilleur vecteur de conversion des âmes à la foi chrétienne et aux valeurs morales, qui doivent défendre les autochtones contre les menées subversives des courants religieux adverses. En ce sens, les missionnaires déployèrent, partout où ils s'installaient, « une intense instruction religieuse » (Kita Kyankenge Masandi 1982 : 67-68 ; 149).

L'immense majorité du réseau catholique était constituée d'écoles de brousse, que les missions espéraient faire éclore dans chaque village de leur juridiction. Aussitôt les postes installés, les missionnaires procédaient à la création de centres de formation pour catéchistes et d'écoles primaires de premier degré où les populations assimilaient les notions élémentaires de lecture et d'écriture. L'enseignement se répandait donc progressivement, suivant le rythme d'expansion des stations missionnaires. À terme, à mesure que se renforçait l'emprise missionnaire sur la région, ces écoles de villages essaimèrent partout, tandis que les postes

<sup>211</sup> Décret du 12 juillet 1890.

de mission se dotèrent d'écoles primaires. Ainsi par exemple, du côté des Capucins – qui ont ouvert leur première école à Libenge (1915) – cinq années à peine après leur installation à Gemena (1926), pas moins de 66 chapelles-écoles étaient dénombrées dans le rayon d'activité de la nouvelle station.

Le développement quantitatif du réseau catholique reçut, en fait, une sérieuse impulsion à partir de 1925 : Louis Franck, alors ministre des Colonies, initia la réorganisation des réseaux de l'enseignement congolais. Dès lors, l'État, qui jusqu'alors allouait régulièrement des subsides aux missions catholiques, mais à titre gracieux, prit à sa charge le financement du réseau scolaire catholique (Kita Kyankenge Masandi 1982 : 169-170).

Outre la volonté apostolique et le soutien financier de l'État, le rythme d'expansion du réseau catholique était également dicté par la progression concurrentielle des missions protestantes dans la région, auxquelles il fallait faire pièce. Ainsi s'explique, par exemple, la création de la station Saints-Pierre-et-Paul à Mawuya et de ses deux écoles primaires, qui répondait en fait à l'implantation première d'une station protestante voisine, à Kala, et de son école de formation et d'apprentissage pédagogique pour la formation rapide des futurs enseignants du degré primaire (Teuns, Vlaamse Minderbroeders-Kapucijnen : 244 ; 246 ; 250).

Mais la Mission évangélique de l'Ubangi (MEU), qui occupa longtemps seule le terrain de l'actuel district parmi les Églises réformées, demeura relativement discrète dans cette première moitié du vingtième siècle. Pour expliquer les faibles progrès enregistrés par le réseau protestant, on laisse entendre que les premiers missionnaires d'origine américaine, anglaise et scandinave étaient peu enclins à apprendre le français, et moins encore, à l'enseigner. En 1934, Mgr B. Tanghe<sup>212</sup> écrivait également, à propos de l'usage des langues : « Notre grand avantage [sur les protestants] est que nous parlons la langue locale, tandis que les protestants se servent du Lingala, langage commercial » (Teuns, Vlaamse Minderbroeders-Kapucijnen : 296).

Surtout, il est évident que les protestants subirent les conséquences de leur relégation à la

<sup>212</sup> Bruges (20.03.1879 – 06.12.1947), missionnaire capucin.

marge de la trinité coloniale du Congo. Outre l'opposition farouche de l'Église romaine, pour des raisons doctrinales, ceux-ci endurent également l'hostilité des milieux industriels et de l'État. Les premiers voyaient d'un mauvais œil ces missions, dirigées par des étrangers, dont les intérêts ne se confondaient pas avec ceux des capitaux belges. L'État, quant à lui, en dépit des accords de la convention de Berlin et de la convention de Saint-Germain-en-Laye, qui garantissaient la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, affichait une réelle aversion pour les protestants. La convention de 1906 avec le Saint-Siège et la politique des subsides scolaires doivent être interprétés dans ce sens : alors qu'à partir de 1925, les missionnaires catholiques bénéficièrent de subsides publics pour leur enseignement, les protestants n'obtinrent ce même privilège qu'à partir de 1948 (Kita Kyankenge Masandi 1982 : 55 ; 57 ; 60).

La progression du réseau catholique resta positive tout au long des années 1920 à 1950. À côté de la catéchèse et de l'enseignement primaire, les missions avaient également besoin de bras « pour mettre en valeur » leurs concessions foncières et ériger églises, couvents, etc. Aussi, là où la nécessité se faisait sentir, des formations professionnelles étaient proposées en fonction des besoins à combler.

Le vicariat de Nouvelle-Anvers, organisé par les Pères de Scheut, auquel était attachée la partie sud de l'actuel district, comprenait, en 1934 : 236 écoles rurales, 21 écoles primaires et une école normale. Ses établissements accueillèrent plus de 11 000 élèves, dont 70 % au seul niveau rural et près de 30 % dans le degré primaire. Les postes de mission disposaient souvent de quelques ateliers manuels : petite imprimerie, poterie, scierie mécanique, menuiserie, briqueterie, petite manufacture de carreaux, tuilerie, ateliers de couture, de dentellerie, métiers à tisser, etc. (*Annuaire des missions catholiques ... 1935*).

À la même époque, du côté capucin, les postes établis depuis quelques années comportaient chacun une école centrale (primaire) de cinq classes pour garçons, dirigée par un père et assisté de moniteurs locaux, tandis que partout où étaient installées les religieuses on comptait également une école centrale pour filles. Les missionnaires prenaient également en charge la formation des

populations à certains métiers manuels : dactylos, charpentiers, maçons, vanniers, tanneurs, cordonniers, relieurs, etc. (*Annuaire des missions catholiques ... 1935* : 315).

Quinze ans plus tard, les seules stations de Bwamanda, Libenge et Mawuya (Capucins) comptaient 280 « écoles-chapelles » (écoles rurales) ; à Mbwaya et Bominenge (scheutistes), des ateliers étaient installés pour former les populations aux métiers manuels. Une école de couture existait à Bangabola (Scheutistes). Bwamanda, en particulier, connut un intense développement. La station comportait alors une école de catéchistes pour l'apprentissage de la langue ngbaka, une école primaire de 12 classes accueillant pas moins de 550 élèves, une école professionnelle d'agriculture accueillant près de 100 élèves internes (*Annuaire des missions catholiques ... 1948*).

## 2. ANALYSE DU SYSTÈME ACTUEL

### 2.1. CADRE JURIDIQUE ET STRUCTURE

La convention scolaire de 1977 entre l'État et les écoles gérées par les Églises, dites « conventionnées », et la loi-cadre de l'enseignement national de 1986 constituent les principaux textes réglant l'organisation juridique du système d'enseignement au Congo<sup>213</sup>, complétés par des directives et instructions officielles (Mokonzi & Mwindi Kadongo 2009 : 45-47). Depuis 2008, une nouvelle loi organique a été élaborée ; ratifiée par le Parlement en 2011, elle attend d'être promulguée.

L'enseignement national se décline en cinq cycles : primaire, secondaire, professionnel, supérieur et universitaire, dont l'organisation est chapeauté par cinq ministères différents : le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP), le ministère de l'Enseignement

<sup>213</sup> Rassemblés, pour l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, dans un *Recueil des directives et instructions officielles* (CERSE, EPSP septembre 2001) ; pour le supérieur, dans un *Vade-mecum du gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire* (CPE 2005).

supérieur universitaire (ESU), le ministère des Affaires sociales, le ministère de la Santé (formation des infirmiers dans l'enseignement secondaire) et le ministère de la Jeunesse (formation professionnelle en faveur des jeunes).

Trois niveaux se superposent dans l'organigramme de l'EPSP : le maternel, le primaire et le secondaire. Seul le cycle maternel (trois ans) n'est pas obligatoire. Le cycle primaire (six ans) est réparti en trois degrés : élémentaire, moyen et terminal. Le secondaire propose, de son côté, quatre cycles : un cycle de spécialisation professionnelle (CSP) (un à deux ans) ; un cycle d'arts et métiers (trois ans) ; un cycle professionnel (quatre à cinq ans) et un cycle long (six ans) – les humanités – qui donne accès à l'enseignement supérieur.

L'ESU est, quant à lui, structuré en deux modules : le supérieur et l'université. L'enseignement supérieur intègre les instituts supérieurs techniques (IST) et les instituts supérieurs pédagogiques (ISP).

### 2.2. CARTE SCOLAIRE DU SUD-UBANGI

Le découpage du pays par l'EPSP ne correspond pas exactement à la trame administrative : le ministère compte actuellement 30 divisions provinciales et 237 sous-divisions. Depuis 2003, la carte scolaire de la province de l'Équateur a connu deux restructurations successives qui ont suscité la création éphémère des divisions Nord-Équateur – regroupant les deux Ubangi ainsi que la Mongala – et Sud-Équateur, auxquelles ont succédé les cinq divisions actuelles, au nombre desquelles la division scolaire Équateur II/Sud-Ubangi. Celle-ci est scindée, à son tour, en sept sous-divisions : Budjala, Gemena I, Gemena II, Kungu I, Kungu II, Libenge et Zongo.



**Tableau 20.1. Établissements scolaires de l'EPSP dans le Sud-Ubangi, 2009-2010**

S/Divisions	Écoles							Classes			
	Maternel		Primaire		Secondaire		Total d'établ.	Maternel	Primaire	Secondaire	Total
	Établ.	AMR*	Établ.	AMR	Établ.	AMR					
Budjala	13	1033,4	247	54,4	161	83,4	421	24	1584	2038	3646
Gemena I	22	348,1	181	33,5	114	51,6	317	65	1327	724	2116
Gemena II	11		172		113		296	39	907	703	1649
Kungu I	9	1428,6	121	38,8	70	74,3	200	21	870	564	1455
Kungu II	0		219		103		322	0	1524	693	2217
Libenge	13	987,2	119	108,8	56	229,2	188	40	806	328	1174
Zongo	1	1045	33	32,7	20	52,3	54	11	263	130	404
TOTAL	69	749,5	1092	47,3	637	81,1	1798	200	7281	5180	12 661

\* ARM : aire moyenne de recrutement.

Source : EPSP/Équateur II. Rapport final des travaux de promotion scolaire provinciale, années 2008 à 2010.

Le Sud-Ubangi compte, en 2010, un peu moins de 1800 établissements scolaires. Essentiellement confiné aux zones urbaines, le niveau maternel est négligeable en milieu rural, ce qui explique que seules sont recensées 68 écoles sur l'ensemble du territoire, dont 33 dans les seules sous-divisions Gemena I et II.

Bien plus nombreuses sont les écoles primaires et secondaires. La sous-division de Budjala, avec 161 écoles, vient en tête, ce qui s'explique en partie par l'héritage de l'instruction assurée dans la région par les Pères de Scheut, mieux implantés que les Capucins ayant occupé les autres zones.

L'aire moyenne de recrutement (AMR) des écoles primaires est de l'ordre de 47,3 km<sup>2</sup>, un indice remarquable si l'on tient compte du fait qu'à l'échelle du pays, les écoles primaires couvrent, en 2010, une AMR de 65,35 km<sup>2</sup> (CTSE 2011 : 10). Encore que, compte tenu de la configuration démographique du Sud-Ubangi<sup>214</sup>, et comme il y a lieu de penser que la carte de l'implantation des établissements scolaires épouse approximativement celle des zones de peuplement, il faut considérer cette AMR comme une estimation haute.

Celle-ci masque toutefois naturellement des disparités importantes, selon les territoires.

Il apparaît ainsi, sans surprise, que c'est dans les territoires accueillant une agglomération importante (Gemena, Zongo) que l'AMR est la plus restreinte. À l'inverse, la desserte du territoire de Libenge, qui abrite avec Kungu la plus forte proportion d'enfants scolarisables (28,18 %)<sup>215</sup>, pose question : peut-on attendre d'enfants qu'ils parcourent 12 km par jour pour se rendre à leur leçon, dans une région où les voies d'accès sont dégradées et en l'absence de moyen de locomotion mécanisé, pour ne pas parler d'un service de transport organisé ?



**III. 20.1. Bibliothèque du complexe scolaire de Bwamanda en 2010.**

(Photo CDI-Bwamanda/Heverlee.)

214 De larges pans de l'arrière-pays sont vides, ou presque, de peuplement humain, ceux-ci s'implantant préférentiellement le long des axes routiers et des principaux cours d'eau (voir par exemple, dans la partie septentrionale, le nord et l'est, respectivement des territoires de Gemena et de Libenge ; dans la partie méridionale, l'ouest du territoire de Kungu).

215 Estimation approximative (voir note suivante).



**III. 20.2. Bâtiment de l'école primaire d'Elikyia en 2010.**

(Photo CDI-Bwamanda/Heverlee.)

Le taux brut de scolarisation (TBS), qui compte parmi les indicateurs les plus usuels de l'offre scolaire, établit le pourcentage de population effectivement scolarisée, relativement à la population officiellement en âge de fréquenter l'école (6 à 11 ans). Le TBS approximatif<sup>216</sup> pour l'ensemble du Sud-Ubangi était de 89,56 % en 2008 (Zongo non compris), soit un pourcentage supérieur à celui de l'ensemble de la RD Congo pour l'année scolaire 2006-2007 (83,4 %). Celui-ci est en réalité tiré vers le haut par les territoires de Budjala et de Kungu, le TBS du premier dépassant largement les 100 % ; à l'inverse, Libenge est très en-deçà (58,03 %) et très loin des objectifs de scolarisation universelle auxquels a souscrit le pays. Il apparaît également que Gemena accuse un faible TBS (63,37 %), qui contrebalance la bonne implantation relative des établissements scolaires sur son territoire (AMR de 32,54 km<sup>2</sup>).

L'analyse révèle qu'il existe donc un net clivage géographique en termes d'accès à l'enseignement primaire, au détriment de Libenge mais également

216 Les données démographiques dont nous disposons ont un découpage par classe d'âge quinquennal, inadapté au calcul de cet indice ; nous sommes donc partis de la sommation des effectifs moyens, par année, des classes d'âge [5 à 9 ans] et [10 à 14 ans] pour recomposer approximativement la population d'âge scolaire dans le Sud-Ubangi.

de Gemena. La question de l'héritage colonial n'est pas sans fondement : la région de Budjala a très clairement bénéficié de l'activité missionnaire des Pères de Scheut, plus dynamiques que leurs coreligionnaires capucins dans le domaine de l'enseignement, mais cela ne suffit pas à expliquer pareils écarts. Il faut admettre que les inégalités sont avant tout creusées par des paramètres socio-économiques : bon nombre d'enfants demeurent, en effet, en dehors des canaux scolaires, soit que les parents sont incapables de faire face aux frais, soit qu'ils peuplent des zones dépourvues d'écoles, non pas en raison de l'absence de structure scolaire dans leur milieu d'origine, mais bien plutôt parce que nombre d'habitants quittent leurs villages pour des campements afin d'exercer des activités agricoles, piscicoles ou halieutiques et où aucune infrastructure n'est prévue pour l'éducation de leurs enfants.

### 2.3. LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET LES FILIÈRES

Les données dont nous disposons sont insuffisantes pour une analyse détaillée de la qualité de l'enseignement dispensé. La question du personnel enseignant en particulier, est peu documentée. Quel que soit son nombre ou la qualité de sa formation, il appert toutefois qu'au niveau primaire, l'insuffisance des capacités d'accueil laisse peser une sérieuse hypothèque sur la qualité de leur enseignement. Il fait peu de doute, en effet, que pareil objectif ne peut se concilier favorablement avec une charge pédagogique élevée. Or, à l'exception de Kungu I, les classes sont partout surpeuplées (tableau 20.2) : quand elles ne dépassent pas le ratio maximal prévu par la loi-cadre (50/1), elles présentent en effet des effectifs très largement supérieurs à la moyenne nationale<sup>217</sup>. Que peut-on attendre, en termes de qualité, d'un enseignement dispensé en moyenne à presque 50 élèves en même temps<sup>218</sup> ?

217 38 élèves par classe pour l'année scolaire 2009-2010 (CTSE 2011 : 60).

218 Notons que la situation évolue en cours d'année, les abandons faisant diminuer les effectifs.



**Tableau 20.2. Établissements scolaires de l'EPSP. Nombre d'élèves par établissement et par classe (2008-2010)**

S/Divisions	Élèves par établissement			Élèves par classe		
	Maternel	Primaire	Secondaire	Maternel	Primaire	Secondaire
Budjala	40	309	382	21	48	30
Gemena I	19	393	176	6	54	28
Gemena II	90	346	88	25	66	14
Kungu I	44	195	282	19	27	35
Kungu II	0	315	115	0	45	17
Libenge	89	305	107	29	45	18
Zongo	754	375	263	69	47	40
<b>Équateur II/ Sud-Ubangi</b>	<b>53</b>	<b>319</b>	<b>211</b>	<b>18</b>	<b>48</b>	<b>26</b>

Source : calculs de l'auteur, sur base de : EPSP/Équateur II. *Rapport final des travaux de promotion scolaire provinciale*, années 2008 à 2010 & *Rapports finaux des travaux de promotion scolaire provinciale de 2008 à 2010 de l'EPSP/Équateur II*.



**III. 20.3 et 20.4. Un bâtiment et une classe de l'école primaire de Mawuya, en 2010.**  
(Photo CDI-Bwamanda/Heverlee.)

Dans le secondaire, le ratio élèves/classe est meilleur (26 élèves par classe, contre 24 élèves par classe à l'échelle du pays en 2008-2009) et mieux équilibré entre les sous-divisions éducationnelles<sup>219</sup>, mais l'enseignement reste trop général, encyclopédique et inadapté. Dans la filière générale, tous réseaux confondus, les options littéraires et

scientifiques (math-physique, chimie-biologie) ont la prépondérance sur l'enseignement technique et professionnel qui concerne moins de 10 % des effectifs scolaires ; dans la filière professionnelle, l'option technique sociale est la plus répandue (plus de 54 %) alors que seul un institut sur cinq comporte une section agricole (tableau 20.3).

219 Étendue E = 26 et écart-type  $\sigma = 10,82$  (primaire), contre E = 39 et  $\sigma = 9,15$  (secondaire).

**Tableau 20.3. Filières techniques de l'EPSP/Équateur II (2009-2010)**

Section	Budjala	Gemena I	Gemena II	Kungu I	Kungu II	Libenge	Zongo	TOTAL
Agricole	8	12	5	5	7	7		44
Commerciale	2	18	2	4	8	4	1	39
Construction	1	2	1		1			5
Coupe-couture		1	1		1			3
Électricité	2	3	1			1	3	10
Électronique		1						1
Mécanique		1	2		2			5
Menuiserie		2	8			1		11
Nutrition		1						1
Sociale	33	25	13	16	16	8	3	114
Vétérinaire		1			1			2
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>67</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>235</b>

Source : tableau de l'auteur, d'après : EPSP/Équateur II. *Rapport final des travaux de promotion scolaire provinciale*, années 2008 à 2010 & *Rapports finaux des travaux de promotion scolaire provinciale de 2008 à 2010 de l'EPSP/Équateur II*.



**III. 20.5. et 20.6. Institut de Bobito en 2010.**  
(Photos CDI-Bwamanda/Heverlee.)



**III. 20.7. Un atelier électrique à l'institut Bamwisa/Bwamanda, en 2010.** (Photo CDI-Bwamanda/Heverlee.)



#### 2.4. LA QUESTION DES FRAIS SCOLAIRES OU LA SUBVENTION DU SYSTÈME ÉDUCATIF PAR LA BASE

Depuis les années 1970, en dépit des déclarations d'intention, le désengagement progressif de l'État dans le secteur de l'éducation s'est traduit par une diminution constante de la part du budget national y alloué. Le processus s'est accéléré avec les mesures d'ajustement structurel imposées au pays par les bailleurs institutionnels internationaux (FMI, BM), alors même que les ressources nationales continuaient de se contracter dramatiquement, amplifiant encore la crise du financement dans l'enseignement. Les troubles de la décennie 1990 et du tournant du XXI<sup>e</sup> siècle ont aggravé la situation. De 1982 à 1987, la part du budget national consacrée à l'éducation est tombée de 25 % à 7 %, puis à 2-3 % à la fin du siècle. Dans le même temps, le montant investi par élève est passé de 159 \$ US à 23 \$ US par élève, pour atteindre 7 \$ US en 2006. Parallèlement, le salaire réel des enseignants est passé de 68 \$ US à 27 \$ US, puis à 12,6 \$ US en 2002, alors que les effectifs payés par l'État enregistreraient une réduction drastique sur la même période (André *et al.* s. d. : 126-127).

La démission de l'État aurait pu entraîner la disparition du « champ scolaire<sup>220</sup> » et il est étonnant d'observer paradoxalement sa résilience depuis trois décennies, dans un contexte de pauvreté quasi généralisée et alors que la dégradation de la qualité de l'enseignement est régulièrement relevée par les usagers-mêmes. Entre autres arrangements historiques, facteurs sociaux et institutionnels qui ont été récemment étudiés<sup>221</sup>, cette pérennisation

est en fait rendue possible grâce au rôle central joué par les divisions provinciale et sous-provinciale dans l'architecture scolaire, à l'interface entre la base, l'autorité publique ministérielle, et les réseaux partenaires de l'enseignement public (officiel et conventionné). Ainsi que l'expliquent Poncelet *et al.* :

« [...] les provinces ont une position clé dans la fixation des frais scolaires puisque ce sont les gouverneurs des provinces qui sont (en principe) tenus de fixer ces frais "en une nomenclature unique". Mais les provinces ne se réfèrent que partiellement au cadre national et ajoutent parfois [...] des frais supplémentaires [...] illégaux. [...] Les gestionnaires des réseaux conventionnés ajoutent également d'autres frais dans leurs circulaires. [...] À travers eux, le ministère de l'Éducation primaire, professionnel et secondaire gère directement les écoles non conventionnées [...], assure la tutelle du pouvoir organisateur (l'État) dans les écoles conventionnées, tout en contrôlant le développement de l'enseignement privé (via l'agrément, la participation aux tests). [...] Ces différents éléments convergent pour faire du "complexe administratif" provincial et sous-provincial formé des bureaux du MEPSP et de ceux des coordinations confessionnelles la clé de voûte du dispositif où se construit et se négocie une référence à la nature publique du fait scolaire. Ce lieu se situe plus précisément encore dans les échanges et négociations formels ou informels entre les administrations publiques et les coordinations confessionnelles (principalement la coordination catholique la mieux organisée) » (Poncelet *et al.* 2010 : 29-34)

Dans ce schéma, la contribution des parents constitue le pilier de tout le système de financement actuel, dont la direction du flux s'est inversée de longue date, la charge reposant principalement sur la contribution de la base, sous la forme de « frais scolaires » à acquitter à la rentrée. Au point que l'on peut véritablement qualifier les écoles d'« unités d'impôts » (De Herdt, Titeca & Wagemakers 2010 : 163), car les contributions financières des parents couvrent non seulement les frais de fonctionnement des écoles, mais irriguent les différents degrés administratifs, du district au pouvoir central, en passant par la province. Dans un système

« polycentré » où se côtoient acteurs étatiques et non étatiques, ces contributions financent aussi – et souvent principalement – l'appareil administratif des réseaux parallèles<sup>222</sup>. Pareil bricolage, dont l'origine remonte à la fin des années 1970, a fini par « s'institutionnaliser », au lendemain de la grève illimitée des enseignants de 1992 sous la terminologie de « frais/prime de motivation », avant de se muer en « frais d'appointement », depuis la proclamation de la gratuité en 2010. L'enquête auprès des écoles menée en 2008-2009 a permis d'établir que ces « frais » constituent jusqu'à 75 % de la facture scolaire par élève (9,83 \$ US)<sup>223</sup>.

Aujourd'hui encore, en dépit de sa forte dépréciation, l'enseignement est perçu comme le principal vecteur d'ascension sociale et, en ce qui concerne le monde rural en particulier, il est permis de se demander si ce succès ne reflète pas également l'existence d'un coût d'opportunité favorable à la formation scolaire, sensément corrélée à des débouchés professionnels attractifs, en contrepoint d'une trajectoire agricole en nette désaffection (De Herdt, Titeca & Wagemakers 2010 : 161).

Deux micro-enquêtes ont été menées il y a quelques années, afin d'établir localement le budget des ménages dans le Sud-Ubangi. À Bungba<sup>224</sup>, en 2004, il était estimé qu'une famille-type de deux adultes et sept enfants, avec trois enfants en primaire et un adolescent en secondaire, affectait entre 6 et 8 % de ses dépenses annuelles aux frais scolaires, fournitures

scolaires non comprises (minerval et taxe)<sup>225</sup>. D'autre part, l'étude d'impact socio-environnemental du projet Pro-Route de 2007, réalisée par AGRECO, notait qu'entre Gemena et Karawa, une famille « moyenne » avec quatre enfants d'âge scolaire y consacrait environ 18 % de ses dépenses, fournitures scolaires comprises (World Bank 2007 : 13)<sup>226</sup>.

Quelle que soit la proportion retenue<sup>227</sup>, on imagine dès lors sans difficulté l'ampleur de la contrainte financière et les choix dramatiques auxquels est confronté un ménage rural en relation avec la scolarisation de ses enfants.

Dans ces conditions, la situation des élèves est bien souvent précaire. Beaucoup de familles s'avèrent incapables de payer les frais à temps. Or, le non-paiement expose fréquemment les élèves à l'exclusion temporaire de l'établissement par la direction. Le taux d'absentéisme est par conséquent assez élevé, surtout chez les jeunes adolescents (13-14 ans) qui se procurent eux-mêmes de quoi payer leur minerval (revente sur les marchés). En 2011, dans les écoles soutenues par le CDI-Bwamanda, le taux de présences plafonnait en moyenne à 80 % (établissements primaires et secondaires, Sud- et Nord-Ubangi confondus) (CDI-Bwamanda ca 2011a : 11).

D'autre part, l'investissement dans l'enseignement est une option contraignante aux effets discriminatoires, dont les filles sont les premières

220 Pour reprendre la terminologie employée par Poncelet *et al.*, désignant l'espace d'interaction entre « agents-acteurs, leurs rapports de pouvoir et leurs stratégies de reproduction dans une autonomie relative au regard de l'espace social de référence » (2010 : 24).

221 Cette question a fait l'objet d'une importante étude qualitative, menée en partenariat avec certaines universités belges et des chercheurs congolais, dont les résultats ont été synthétisés dans plusieurs contributions complémentaires (André *et al.* 2010 ; De Herdt, Titeca & Wagemakers 2010 ; Poncelet *et al.* 2010 ; De Herdt & Poncelet 2011). L'article de De Herdt, Titeca & Wagemakers a été actualisé dans une publication récente (*Id.* 2012 : 681-701).

222 En 2008/2009, les frais de fonctionnement par trimestre à payer dans les réseaux conventionnés, par chaque élève dans la province de l'Équateur se ventilaient comme suit : 65,5 FC (29 %) pour les canaux étatiques ; 159,5 FC (71 %) pour les canaux non étatiques (De Herdt, Titeca & Wagemakers 2012 : 691).

223 Dollars constants 2006. Notons que ce montant est susceptible de varier fortement d'une province à une autre, voire même d'une sous-province éducationnelle à une autre, en raison de la ventilation des compétences entre les différents niveaux de pouvoir, légales ou illégales, quant à l'établissement des frais (ministère de l'EPSP, gouverneurs de province, gestionnaires des réseaux conventionnés, directeurs d'écoles, enseignants, etc.) (André *et al.* 2010 : 138).

224 Centre du Sud-Ubangi, à 8 km de Bwamanda.

225 Enquête réalisée sur la base d'une interview de groupe avec six personnes originaires de Bungba (Develtere & Stessens 2005 : 39).

226 Résultats à prendre à titre informatif, les auteurs n'étant pas très explicites sur la méthodologie et les outils d'enquêtes employés. Tout au plus sait-on que l'étude a procédé « par groupes focaux d'une vingtaine de personnes » (World Bank 2007 : 13).

227 Les frais de fourniture scolaire expliquent pour partie l'écart observé entre ces pourcentages ; il est permis de penser que cet écart reflète également l'importance de la variable « frais de motivation/d'appointement » - sans doute implicitement incluse sous une autre terminologie dans la nomenclature sommaire reprise dans les études susmentionnées : « contribution des parents » (étude AGRECO) ; « minerval » (étude sur Bungba) - dont le montant est en principe fixé au niveau de la direction des écoles, en concertation avec le COGES et le CP (André *et al.* 2010 : 137).

victimes : dans l'arbitrage entre un frère et une sœur, la préférence ira le plus souvent au premier. À tous les niveaux de la formation, les effectifs féminins sont très largement minorisés au regard de leurs contreparties masculines. En primaire comme dans le secondaire, l'indice de parité (IP) est inférieur à 40 % (tableau 20.4). Significativement, le TBS pour la population féminine atteint à peine 50 % dans le primaire, alors qu'il est de pratiquement 130 % pour les garçons (tableau 20.5). D'autre part, les données

partielles obtenues des établissements soutenus par le CDI-Bwamanda révèlent, pour l'année scolaire 2005-2006, un taux de survie apparent en 5<sup>e</sup> primaire inférieur de moitié pour les filles (environ 38 %) par rapport aux garçons (tableau 20.6), ce qui traduit notamment, mais pas uniquement, des taux d'abandon systématiquement plus élevés pour les filles, à chaque année du cycle primaire. La tendance se prolongerait dans le secondaire en s'accroissant<sup>228</sup>.

**Tableau 20.4. Population scolaire du Sud-Ubangi, variable genre (2008)**

Subdivision	Maternel			Primaire			Secondaire			Total
	Garçons	Filles	IP	Garçons	Filles	IP	Garçons	Filles	IP	
Budjala	346	169	0,49	54 225	22 204	0,41	40 069	21 471	0,54	138 484
Gemena I	1071	418	0,39	51 273	19 866	0,39	15 857	4 169	0,26	92 654
Gemena II	649	343	0,53	44 757	14 694	0,33	8 065	1 910	0,24	70 418
Kungu I	268	125	0,47	17 850	5 796	0,32	17 206	2 559	0,15	43 804
Kungu II	0	0	/	47 510	21 566	0,45	9 280	2 559	0,28	80 915
Libenge	818	343	0,42	27 115	9 141	0,34	5 053	948	0,19	43 418
Zongo	499	255	0,51	8 653	3 736	0,43	3 920	1 342	0,34	18 405
Équateur II/Sud-Ubangi	3651	1653	0,45	251 383	97 003	0,39	99 450	34 958	0,35	488 098

Source : Rapports finaux des travaux de promotion scolaire provinciale de 2008 à 2010 de l'EPSP/Équateur II.

**Tableau 20.5. Population scolaire du Sud-Ubangi, TBS (en %) dans le cycle primaire (2008)**

Subdivision	Garçons	Filles	Total	IP TBSF / TBSG
Budjala	181,99	80,91	133,53	44,46
Gemena	93,56	33,41	63,37	35,71
Kungu	151,13	58,86	103,33	38,95
Libenge	83,85	30,32	58,03	36,16
Équateur II / Sud-Ubangi	127,63	50,88	89,56	39,86

Source : calculs de l'auteur.

228 Ces observations restent toutefois à confirmer par des analyses basées sur des sources plus complètes. Notons qu'il semblerait que depuis lors, dans les établissements soutenus par le CDI-Bwamanda à tout le moins, la situation ait favorablement évolué au niveau primaire : l'ONGD signale en 2011 que l'équilibre des genres y est presque atteint (IP : 0,92) ; au niveau secondaire, par contre, de grands efforts resteraient à fournir, l'IP se situant encore à 0,22 (CDI-Bwamanda, ca 2011b : 35).

**Tableau 20.6. Indicateurs éducatifs des établissements primaires et secondaires dans le Sud-Ubangi, année scolaire 2005-2006 (en %) <sup>229</sup>**

Niveau	Primaire						Secondaire					
	TSA, par année			Taux d'abandon			TSA, par année			Taux d'abandon		
	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total
1 <sup>res</sup>				-31,2	-51,3	-40,4				-5,9	-12,5	-7,5
2 <sup>e</sup>	79,9	55,4	68,7	-16,9	-23,4	-19,3	69,7	64,7	68,5	-8,6	-15,5	-10,2
3 <sup>e</sup>	90	57	75	-15,7	-29,5	-20,5	78,3	56,8	73,1	-16,0	-17,4	-16,3
4 <sup>e</sup>	76,7	50,2	64,6	-9,9	-17,2	-12,5	46,4	47,5	46,7	3,4	-8	1,2
5 <sup>e</sup>	75,9	37,8	58,6	-11,3	-20,9	-14,1	31,9	20,9	29,2	9,3	3,6	8,4
6 <sup>e</sup>	61,5	22,5	43,7	-17,4	-19,9	-18	17,6	8,6	15,4	8,6	0	6,8

Légende : G = Garçons ; F = Filles.

Source : calculs de l'auteur, sur la base de documents internes du CDI-Bwamanda.

L'origine de ce très net déséquilibre des genres n'est pas imputable au seul facteur économique : le hiatus est historique et socioculturel. Tant la conception traditionnelle du rôle de la femme que les conditions d'accès (distances à parcourir) ont longtemps laissé une majorité d'éléments féminins à l'écart de l'enseignement. Avant l'indépendance, laisser leur fille quitter Gemena, pour suivre des études pédagogiques dans le lointain Libenge à l'internat des sœurs, ne tombait pas sous le sens pour de nombreux parents. Ne risquait-elle pas par ailleurs de s'y livrer à la prostitution ? Une fille ayant suivi des études n'avait pas toujours bonne presse dans son milieu, à une époque où l'offre scolaire restait par ailleurs limitée (voir plus haut). L'instruction des filles est toujours passée au second plan des priorités. Aujourd'hui, on utilise plus volontiers le concept de « filles-cadenas » pour évoquer ces filles astreintes à garder la maison pour s'occuper de leurs petits frères et sœurs et assurer les tâches domestiques et qui, dès lors, débutent leur scolarité plus tard.

Elles en ressortent également plus tôt. La génération actuelle a pour parents des adultes, régulièrement démissionnaires, laissant à leurs enfants la charge de s'autodéterminer et de pourvoir à leur subsistance par leurs propres moyens ; des adultes qui ont été contemporains et (ou) protagonistes de la guerre, dont un témoin pouvait dire de certains de ses effets pervers que :

« Par manque d'argent, la plupart des filles ne vont pas à l'école, pour laisser la chance d'étudier à leurs frères. Les garçons ont droit au diplôme, les filles au mariage [...] Aggravée par la guerre, la pauvreté est à la base du changement de comportement des gens. La valeur culturelle a cédé la place à la dépravation des mœurs [...] La prostitution est tolérée, même par les parents » (Kongawi 2002 : 175-176).

Il est dès lors permis de se demander si tant la démission actuelle des parents que le comportement sexuel des enfants ne s'inscrit pas dans le prolongement immédiat de cette dépravation. Car les partenaires de l'éducation sont confrontés au problème des filles-mères, qui quittent les bancs à douze ou treize ans du fait de leur grossesse. Derrière ce problème se pose une autre question : celle de l'éducation sexuelle et du respect de la femme, tant auprès des filles que des garçons. Les rapports sexuels non consentis sont admis dans un milieu social qui tout à la fois trouve normal qu'un jeune fasse usage de la force pour abuser d'une jeune-fille et relègue à la marge les filles-mères. Le concept de « viol » n'est pas compris ou n'est pas accepté, même par la victime qui préférera parler de rapports « brutaux »...

La question de l'éducation, outre son caractère économique dans une perspective de développement,

229 Données partielles, sur la base des recensements agrégés des établissements primaires (6) et secondaires (8) soutenus par le CDI-Bwamanda dans le Sud-Ubangi.



se double donc d'une dimension morale pour les partenaires de l'enseignement, qui ne peuvent délaïsser le champ social ; ce double objectif passe notamment par la suppression ou au moins l'allégement des frais de scolarité pour les familles, la réappropriation par les parents de leurs responsabilités familiales et des campagnes d'information et d'éducation sexuelle. Des initiatives en ce sens existent : le CDI-Bwamanda est engagé depuis plusieurs années dans des actions de sensibilisation et de conscientisation des parents, mais également des chefs d'établissement scolaires, sur la nécessité de scolariser les filles, usant de divers moyens : médias locaux (radio Lendisa, par exemple), meetings, etc. La réintégration des filles-mères dans leur milieu est également prise en compte par les foyers sociaux soutenus par l'ONGD (Amala, Lendisa), où elles apprennent un métier (CDI-Bwamanda, CTB 2011 : 96).



III. 20.8. Alphabétisation des mamans à Bwamanda en 2010.  
(Photo CDI-Bwamanda/Heverlee.)

La question de la charge financière pour les parents est au centre de la réforme actuellement à l'œuvre dans l'EPSP. La gratuité de l'enseignement primaire est un principe reconnu de longue date par l'État congolais, dans la lignée des engagements d'Addis-Abeba (1961) d'abord, qui insistaient particulièrement sur l'impératif d'un enseignement primaire obligatoire, gratuit et universel (Constitution de Luluabourg 1964), puis implicitement par la dictature mobutienne. Ignoré dans la Loi-cadre de 1986 qui ne reconnaît que la nécessité d'un enseignement primaire obligatoire, ce

principe est réaffirmé lors de la Conférence nationale souveraine (CNS) en 1992. La Constitution de la 3<sup>e</sup> République (2006) reprend ce principe, en stipulant, dans son article 43, que « l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit ». Dans la foulée, avant même l'adoption par les Chambres du nouveau projet de loi relatif à l'enseignement (voir ci-dessus), à la veille de la rentrée scolaire 2010-2011, le président Kabila a chargé le Gouvernement de prendre les mesures nécessaires en vue d'établir la gratuité, dès cette même année, dans les établissements primaires publics. Concrètement, il a été décidé d'opérer en 2 phases, la première concernant les trois premières années, la deuxième – à mettre en œuvre à la rentrée scolaire 2011-2012 – portant sur les trois dernières années. Jusqu'à présent, le champ d'application est resté limité aux quatre premières années primaires. Malgré tout, même au degré inférieur, on ne peut affirmer que la gratuité soit effectivement rencontrée sur le terrain, en tout cas certainement pas dans le Nord-Équateur ; cet échec est corroboré par les résultats de l'importante étude qualitative sur l'enseignement primaire<sup>230</sup> qui a constaté l'incapacité du fonds PURUS<sup>231</sup> à réduire la charge financière de la scolarité qui pèse sur les ménages (De Herdt, Titeca & Wagemakers 2012 : 694-695).

Or, si la complexité du drame de la malnutrition auquel est confrontée la population rurale tient de la combinaison de plusieurs facteurs dont l'écheveau n'est pas évident à démêler, le manque d'instruction des milieux paysans est un maillon important du cycle de la précarisation. Les résultats de l'enquête du PAM (2012) confirment en effet qu'il existe un lien direct et positif entre le niveau d'études du chef de ménage et l'autosuffisance alimentaire. Pareillement, c'est dans les ménages les plus pauvres et les plus prolifiques – onze individus et plus – que les indices sont les plus critiques (PAM 2012 : 6). Comme il a été mis en exergue par ailleurs (INS 2008, cité par De Herdt, Titeca & Wagemakers 2012 : 688-689)

<sup>230</sup> Voir note suivante.

<sup>231</sup> Projet d'urgence de réhabilitation urbaine et sociale, soutenu par la Banque mondiale (2007-2010). Ce projet, qui a pris la relève du fonds HIPC (2005-2007) devait financer directement chaque école publique moyennant un forfait minimum de 250 \$ US (variable en fonction du nombre de classes) par trimestre.

que le niveau d'éducation en RD Congo reste l'une des clés de l'ascension sociale et du niveau de revenu qui y donne droit, on conçoit sans peine le champ à accorder à l'accès universel à l'enseignement pour sortir de ce cycle de la pauvreté.

## RÉFÉRENCES

- André, Géraldine, De Herdt, Tom, Egboki, Lisette, Imbongo, Damien, Iwewe Kpongo, Camille, Kitshiaba, Jean-Marc, Konen, Aurélie, Mrsic-Garac, Sonia, Mundala, Dieudonné, Ndjibu, Roger, Nlandu, Hervé, Poncelet, Marc, Titeca, Kristof & Wagemakers, Inge. 2010. « L'école primaire congolaise entre héritage, hybridité et résilience ». In De Herdt, Tom (coord.), *Quelle Reconstruction ? Acteurs et enjeux de la reconstruction post-conflit en RDC*, Rapport final TA-00-16-RDCO. Bruxelles : Politique scientifique fédérale : 125-168. Lien Internet : [http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/4930~v~Quelle\\_Reconstruction\\_Acteurs\\_et\\_Enjeux\\_de\\_la\\_Reconstruction\\_Post-Conflit\\_en\\_RDC.pdf](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/4930~v~Quelle_Reconstruction_Acteurs_et_Enjeux_de_la_Reconstruction_Post-Conflit_en_RDC.pdf) (dernier accès : 5 janvier 2013).
- Annuaire de l'Église catholique au Zaïre. 1974-1975.* S.d. Kinshasa-Gombe : Secrétariat général.
- Annuaire des missions catholiques au Congo belge et au Ruanda-Urundi.* Bruxelles (1949, 1955, 1959).
- Braekman, E.M. 1961. *Histoire du protestantisme au Congo.* Bruxelles : La librairie des éclairés unionistes (coll. « Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge », tome 5).
- CDI-Bwamanda. ca 2011a. *Jaarverslag 2011.*
- CDI-Bwamanda. ca 2011b. *Rapport narratif Nord-Équateur 2011*, non publié.
- CDI-Bwamanda, CTB. 2011 (30 mai). *Cofinanciering DGD CDI-Bwamanda 2011-2013*, Partie I, *Synthese van het programma.*
- CERSE, EPSP. 2011 (septembre). *Recueil des directives et instructions officielles.* 5<sup>e</sup> édition.
- CPE. 2005. *Vade-mecum du gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire.*
- Crawford, J. R. 1972. *Témoignage protestant au Zaïre (1878-1970).* Kinshasa : Centre protestant d'éditions et de diffusion.

- CTSE (Cellule technique pour les statistiques de l'Éducation). 2011 (juin). *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. Année scolaire 2009-2010.*
- De Herdt, Tom & Poncelet, Marc (éd.). 2011. « La reconstruction entre l'État et la Société ». In De Herdt, Tom (éd.), *À la recherche de l'État en R-D Congo : Acteurs et enjeux d'une reconstruction post-conflit.* Paris : L'Harmattan.
- De Herdt, Tom, Titeca, Kristof & Wagemakers, Inge. 2010 (septembre). « Aider l'État à délivrer le dividende de paix : le cas de l'éducation en RDC ». In Marysse, S., Reyntjens, F. & Vandeginste, S. (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2009-2010.* Paris : L'Harmattan, pp. 151-173.
- De Herdt, Tom, Titeca, Kristof & Wagemakers, Inge. 2012. « Make Schools, not war? Donor's rewriting of the social contract in the DRC ». *Development Policy Review* 30 (6) : 681-701.
- Develtere, Patrick & Stessens, Johan. 2005 (mars). *Le Centre de développement intégral en République démocratique du Congo. Cheminement d'un projet vers l'économie sociale.* Louvain : Institut du travail.
- EPSP/Équateur II. *Rapport final des travaux de promotion scolaire provinciale.* Années 2008 à 2010.
- Godding, J. 1989. « Godding ». In ARSOM, *Biographie belge d'outremer.* Bruxelles, vol VIIc, col. 174-182.
- Hainaux. 1949. *Registres des rapports politiques du territoire de Budjala. Rapports du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre 1949.*
- INS. 2008. *Enquête 1-2-3. Résultats des enquêtes sur l'emploi et la consommation des ménages, 2004/5.* Kinshasa : Ministère du Plan, cité par De Herdt, Titeca & Wagemakers 2012.
- Hullebush, V. 1927. « Les institutions indigènes du vicariat de Nouvelle-Anvers ». In *Mission de Scheut.*
- Kita Kyankenge Masandi. 1982. *Colonisation et enseignement. Cas du Zaïre avant 1960.* Bukavu : CERUKI.
- Kongawi, Jacques (Dr). 2002. « Conséquences de la guerre sur la population de l'Équateur-Nord ». In Mokili Danga Kassa, Jeannot (dir.), *La crise congolaise. Enjeux et reconstruction nationale, Actes du colloque international de solidarité avec le peuple congolais, Université Libre de Bruxelles, 16-17 mars 2001.* Paris-Budapest-Turin : L'Harmattan.

- Mokonzi Bambanota, Gratien. 2012 (8 mai). « Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République démocratique du Congo ». *L'école démocratique* (en ligne). APED : Bruxelles. <http://www.skolo.org/spip.php?article1437> (dernier accès : 4 janvier 2013).
- Mokonzi, Gratien & Mwindi Kadongo. 2009. *Fourniture efficace de services dans le domaine de l'enseignement public. Une étude d'AfriMAP et de l'Open Society Initiative for Southern Africa*. Braamfontein Centre : Open Society Initiative for Southern Africa. Lien Internet : <http://www.afriMAP.org/english/images/report/AfriMAP-RDC-ServicesPublics-Educ-FR.pdf> (dernière visite : 4 janvier 2013).
- Poncelet, Marc *et al.* 2010 « La survie de l'école primaire congolaise (RDC) : héritage colonial, hybridité et résilience ». *Autrepart* 2010/2 n° 54 : 23-40. DOI : 10.3917/autr.054.0023. Lien Internet : <http://www.cairn.info/revue-autrepart-2010-2-p-23.htm> (dernier accès : 7 janvier 2013).
- Service de l'administration du territoire, district du Sud-Ubangi. 2008. *Effectifs des populations des territoires et villes du Sud-Ubangi*.
- Stengers, Jean. 1989. *Congo, mythes et réalités*. Paris : Duculot.
- Teuns, Kamiel, Vlaamse Minderbroeders-Kapucijnen. S. d. *Honderd jaar Kapucijnen in Congo 1910-2010. Cent ans de vie capucine au Congo*. Anvers.
- van Molle, Paul. 1969. *Het belgisch Parlement 1894-1969*. Anvers : Érasme.
- World Bank. 2007. *Étude d'impact socio-environnemental de pro-routes : Gemena-Karawa-Businga (Équateur)*. Vol. 5 of *Congo, Democratic Republic of - Pro-Routes Project: environmental assessment*. S. l. ; s. n. Lien Internet : [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2011/04/06/00333038\\_20110406013141/Rendered/PDF/E27490v50use0s101public10BOX358330B.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2011/04/06/00333038_20110406013141/Rendered/PDF/E27490v50use0s101public10BOX358330B.pdf) (dernière visite: 18 juillet 2012).

## CHAPITRE 21

# L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Sud-Ubangi est un espace à dominante agricole, bien que cette réalité souffre localement d'importantes exceptions : à l'ouest, l'exploitation des ressources halieutiques constitue la principale activité de certaines populations riveraines<sup>232</sup>, tandis que les savanes du nord sont propices aux élevages. La chasse et la cueillette des menus forestiers sont également très prisées. Mais c'est véritablement sur l'exploitation de ses ressources pédologiques, particulièrement riches, que s'est bâtie son économie. Aujourd'hui encore, c'est sur ce socle que reposent les conditions de son redressement, alors que la région doit se relever de deux guerres (1996-1997 et 1998-2002) et des troubles récents liés à la « Révolte des Enyele » (2009-2010), qui ont précipité le déclin du secteur agricole, perturbant les récoltes, désorganisant les circuits commerciaux, occasionnant des destructions matérielles (champs et outillage) importantes et accélérant la dégradation des infrastructures (unités de stockage aux points de rupture, routes et pistes, ports fluviaux, etc.). Caractéristique d'une région en développement, le secteur primaire (agriculture) est dominant. Les activités secondaires de transformation et d'usinage se concentrent sur le traitement des régimes de palmiers et le café, traités majoritairement par voie artisanale. Enfin, le secteur tertiaire est pratiquement inexistant, à l'exception des activités commerciales.

<sup>232</sup> Pour ne pas parler de la pisciculture, au sujet de laquelle nous disposons de très peu d'informations.

### 1. SECTEUR TRADITIONNEL/ARTISANAL ET MODERNE/INDUSTRIEL

La littérature relative aux pays en développement fait souvent le départ entre activités traditionnelles et modernes, selon les moyens techniques et matériels des opérateurs. Cette opposition se confond d'ailleurs dans les faits avec l'antonymie artisanal/industriel, à laquelle il est souvent fait allusion indistinctement. Cette dichotomie étique entre deux modes d'exploitation, héritée de la notion d'économie dualiste, est pertinente dans le cadre de cette étude, bien qu'il faille admettre que sa validité soit à relativiser car elle n'intègre pas l'existence d'unités dites semi-industrielles, qui font le lien entre ces deux pôles de la modernité.

Dans le secteur primaire, l'agriculture traditionnelle concerne les petits paysans : elle est extensive, ne bénéficie d'aucun intrant amélioré et utilise un outillage rudimentaire. Dans le Sud-Ubangi, elle se pratique sur brûlis et en cultures associées (arachide, maïs et courge, surtout), et est centrée sur les cultures vivrières<sup>233</sup>, destinées avant tout à l'autosubsistance<sup>234</sup> ; le reliquat est dévolu pour

<sup>233</sup> Les cultures pérennes, quoique largement répandues chez les petits agriculteurs, sont donc avant tout subsidiaires, à l'exception du *guineensis*, dont une partie de l'huile est réservée à l'usage domestique.

<sup>234</sup> Qui, à l'estimation de la monographie PNUD, absorbait en moyenne, dans les années 1990, plus de 65 % de sa récolte vivrière, riz (non cultivé dans le Sud-Ubangi) et soja n'étant pas pris en compte



partie aux réserves semencières, pour partie aux marchés locaux (République démocratique du Congo *et al.* 1998 : 26). L'activité moderne se distingue par l'usage de procédés culturels rationnels et intensifs, d'un matériel sophistiqué, d'une infrastructure adaptée et de plus grandes unités d'exploitation. Elle est surtout le fait de sociétés agro-industrielles, plus rarement de gros indépendants, qui se consacrent plutôt aux cultures spéculatives.

## 2. L'ÉVOLUTION MOUVEMENTÉE DU SECTEUR MODERNE

Longtemps confisquées dans le Congo belge en faveur des sociétés coloniales et des colons agricoles européens (à l'exception du coton), les cultures spéculatives se sont ouvertes aux paysans congolais avec la création des paysannats, dont il était attendu qu'ils les encouragent à exploiter rationnellement quelques produits de rente, à côté d'une parcelle réservée aux cultures vivrières (Mokili Danga Kassa 1988-1989 : 17). Dans l'Ubangi, la priorité allait à la caféiculture, qui offrait de bonnes perspectives, et en second lieu aux palmiers à huile. Après l'abandon de ce modèle à l'indépendance et jusqu'en 1973, l'activité congolaise est cependant restée artisanale, le secteur moderne demeurant sous contrôle étranger. De nombreux petits entrepreneurs, pour la plupart portugais, y avaient développé leurs affaires, gérant souvent de petites unités industrielles (huileries, savonneries) ou quelques commerces, quelquefois des plantations, dont le développement des activités avait donné lieu à la constitution progressive d'un véritable tissu économique dans la région. Partout à Bominenge, Boyazala, Djiba, Kada, etc. jusque dans les coins les plus reculés, ces agents économiques s'installaient au voisinage des populations locales, pour développer leurs activités. Dans la localité de Bozene (90 km de Gemena), zone de paysannats de caféiers, la concentration et l'activité des grossistes et demi-grossistes portugais était telle qu'un particulier suisse, Studer, y avait implanté un réseau de représentation de véhicules de gros tonnage. La zaïrianisation a provoqué chez ces derniers un exode massif, en les dépossédant de

(République démocratique du Congo *et al.* 1998 : 26).

leurs moyens de production (plantations, élevages, usines) ; les Bragga, Radino, Gomez etc. durent faire place nette aux « repreneurs » zaïrois, brassant dans les cercles plus ou moins proches du pouvoir, inexpérimentés pour la plupart et qui souvent n'avaient d'autre ambition que de s'enrichir à court terme. La passation s'assimila à un véritable pillage et s'est avérée désastreuse, en particulier pour les petites et moyennes entreprises<sup>235</sup>, dont beaucoup ont fermé leurs portes au bout de quelques mois ; en dépit des mesures de rétrocession engagées en 1977, peu nombreux furent ceux qui, parmi les anciens propriétaires, reprirent les rênes de leurs activités<sup>236</sup>.

Outre les séquelles de la zaïrianisation, dans une conjoncture internationale morose marquée par la crise pétrolière et la chute des cours des produits agricoles sur les marchés, entraînant la contraction des niveaux de production, les unités agro-industrielles ont été confrontées à d'importants dysfonctionnements, qui accentuèrent le ralentissement de l'activité industrielle dans le courant des années 1970<sup>237</sup>. En ce qui concerne la

235 Ainsi par exemple, de la plantation Pollet, devenue « plantation Mbenzi », considérée comme l'une des plus florissantes jusqu'à la zaïrianisation, et dont les affaires se dégradèrent brusquement par la suite (SICAI 1977 : 2-7).

236 Notons que quelques entrepreneurs locaux surent exploiter habilement ces nouvelles conditions. Le plus connu d'entre eux est Jeannot Mbemba Saolona, qui avait ouvert dans les années 1960 une série de petits comptoirs d'achat dans toute la province de l'Équateur pour ses affaires à l'exportation. Il récupéra ainsi plantations et entreprises d'expropriés belges, qu'il rassemblera plus tard sous une seule entité : SCIBE-Zaïre, socle de son ascension future au faite des affaires économiques du pays (Willame 1992 : 34-35). Nombre d'unités tombèrent également dans l'escarcelle du chef de l'État lui-même, amalgamées dans un conglomérat : les Cultures et élevages du Zaïre (CELZA), créées en 1974 par l'accaparement et le regroupement d'entreprises agricoles et agropastorales disséminées partout dans le pays (Kayoka Mudingay 2002 : 102-103).

237 L'étude SICAI recensait en 1977, une cinquantaine d'unités d'exploitation modernes encore en activité :

production d'huile de palme, une étude relative aux zones agricoles autour de Gemena, notait ainsi à l'époque :

« Les sociétés agro-industrielles [...] connaissent de nombreuses difficultés dues au recrutement de la main-d'œuvre, à l'approvisionnement en carburant et pièces de rechange et à un sous-équipement en matériel de transport. Chez les petites et moyennes plantations, outre les problèmes de main-d'œuvre et de moyens de transport, il faut souligner l'absence d'unité de traitement. Ainsi, les régimes sont soit vendus aux usines industrielles voisines ou aux populations locales, soit ne sont pas récoltés. C'est ce qui se passe actuellement au niveau des plantations villageoises situées près de PALMEZA à Gosuma, PALMEZA n'achetant pas les régimes comme promis pourtant, faute d'unité industrielle. Enfin, au niveau de la palmeraie naturelle, l'exploitation est de moins en moins importante compte tenu de la capacité de travail limitée des femmes surtout, des faibles productions, de l'absence de débouché (nombreuses fermetures de petites huileries) et des revenus plus lucratifs obtenus simplement avec le vin de palme » (Crambade 1982 : 34-35).

À la fin de la décennie, les superficies industrielles d'élaeis (palmier et palmistes), de caoutchouc, de café et de cacao totalisaient respectivement : 3787, 7634, 4312 et 3394 ha (SICAI 1977 : III-21 – III-24). Par comparaison, les emblavures traditionnelles en rapport s'élevaient en 1981, respectivement à 20 419, 9589, 41 511 et 4207 ha (Mouvement populaire de la révolution, Département de l'Agriculture et du Développement rural 1985 : 181), alors que la production artisanale estimée d'huile de palme s'élevait à 4500 à 5000 tonnes, contre 3500 tonnes

sept en territoire de Gemena et en territoire de Libenge, 16 en territoire de Budjala et 17 en territoire de Kungu. CELZA était implanté à Bangakungu (plantation Bagbulu) (territoire de Gemena), ainsi qu'à Likini (plantations Bokonge et Balabala) (territoire de Budjala) ; SCIBE-Zaïre était installé à Bolingo (plantation Djiba) et Likini (plantation Bosu-Efuta) (territoire de Budjala) (SICAI 1977 : III-21-III-24).

pour le secteur moderne (Crambade 1982 : 34), actant ainsi la prééminence des activités artisanales dans le secteur de la production, principalement en ce qui concerne l'élaeis et le café.

Fragilisée par les pratiques de mauvaise gestion, l'absence d'investissement, le rétrécissement des débouchés commerciaux lié à l'enclavement progressif du Sud-Ubangi et le non-renouvellement des plantations, souvent vieilles de plus de trente ans, la production du secteur moderne a été entraînée à la baisse, dans les années 1980 et jusqu'au milieu des années 1990, par la décote des produits végétaux sur les principaux marchés mondiaux (graphique 22.1) ; de nombreuses sociétés se sont alors reconverties dans l'achat aux producteurs villageois, délaissant leur propre plantation. En 1995, l'inspection provinciale agricole rapportait l'abandon d'environ 14 000 ha, répartis entre les caféiers (29,8 %), les cacaoyers (28,8 %) et les hévéas (36,4 %) (République démocratique du Congo *et al.* 1998 : 277).

L'agro-industrie a finalement pâti du dernier conflit : l'économie de guerre et l'interruption des relations commerciales avec ses principaux débouchés – Kinshasa et Matadi – consécutive à la scission du pays, n'ont pas été compensées par l'intensification des échanges avec l'exutoire centrafricain. Ainsi que nous le verrons plus bas, beaucoup d'unités ont suspendu leurs activités entre 1998 et 2003-2004. Les blocs ont été laissés à l'abandon ou en métayage aux agriculteurs. Depuis le rétablissement de la paix, la reprise des cours du café dans un premier temps, a incité les producteurs à remettre en exploitation une partie de leurs plantations, mais les investissements ont surtout porté sur la remise en état et le replanting des palmeraies.

Le secteur de l'usinage et de la transformation est investi, à l'heure actuelle, par des opérateurs (semi-) industriels de petite et moyenne dimension. Leurs entreprises génèrent l'activité de plusieurs unités de traitement dans la région : huileries, rizeries, installations de traitement de café, savonneries, scieries, etc. Les grandes unités industrielles sont quant à elles pratiquement toutes à l'arrêt (tableau 21.1).

Tableau 21.1. État des lieux des principales unités agricoles modernes

Territoires	Raison sociale	Statut juridique/ Propriétaire	Spéculation	Superficie (en ha)	Infrastructures	Situation en 2009 (sauf date contraire)
Budjala	Cacaoco/Gbulu	Publique	Cacao Café	600 40	Traitement Traitement (voie humide)	Société en liquidation (1)
	PLC/Gwaka	SPRL/Nocafex depuis 2009	Hévéa Caféier Élaéis	4243 1117 nc	Traitement Décortiqueuse	Reprise timide
	Plantation de Mbaya	SPRL/Famille Berguey	nc	En exploitation		
	Plantation de Maluba	Publique	Cacao	nc	Traitement	À l'arrêt
Gemena	Comingem	SARL/Moleka (51 %) et État congolais (49 %)	Huilerie, savonnerie	À l'arrêt		
	Plantation Bemba	Groupe Scibe	Caféier	nc	Décortiqueuse	Plantation en cours de remplacement par une palmeraie en 2012 (2)
	Plantation Boyademele	Privé/Gbemani Albéric	Caféier	nc	Plantation	À l'abandon
Kungu	Gosuma	Publique	Élaéis	2454	Huilerie	Installations en bon état, mais société en liquidation (1)
	Comuele	SPRL	Élaéis Caféier	2150 192	Huilerie Traitement (voie sèche)	À l'arrêt
	Reis-Congo	SPRL	Caféier	12	Traitement (voie sèche)	En panne
	Cum/Boto	SPRL	Hévéa Caféier	1200 460	Traitement Traitement (voie sèche)	Bon état À l'arrêt
	Cegli-Makengo (Bomboma)	SPRL	Élaéis Caféier Cacao Hévéa	372 325 35 725	Huilerie Décortiqueuse Traitement Traitement	En panne En panne En panne
Libenge	Cum/Yumbi (voie sèche)	SPRL	Caféier	460	Traitement	À l'arrêt
			Élaéis		-	Huilerie
	Agrifor	Publique	Bois	nc	Exploitation	À l'arrêt
	CFBC	SPRL	Bois	nc	Exploitation	À l'arrêt

Sources : enquête équipe locale, sauf : (1) Annexe au décret n° 09/13 du 24 avril 2009 portant dissolution et liquidation de quelques entreprises publiques ;

(2) Entretien Madame Muriel Devey Malu-Malu.

### 3. FACTEURS DE RÉSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Outre la question déterminante des voies de communication, traitée dans le chapitre suivant, l'activité économique est obérée par une série de facteurs contraignants, structurels et conjoncturels.

#### 3.1. UNE STRUCTURE D'ENCADREMENT SCIENTIFIQUE INSUFFISANTE

Unique institution de recherche scientifique au Sud-Ubangi, l'INERA (Institut national d'étude et recherche agronomique) est l'héritier de l'Institut national pour l'étude agronomique au Congo (INEAC) colonial créé en 1933, dont la mission consistait à promouvoir le développement scientifique de l'agriculture, assurer la gestion des établissements agricoles, organiser les voyages d'études agronomiques, travailler à l'amélioration des rendements et de la qualité des récoltes, en se référant aux dernières avancées scientifiques. Grâce à la qualité de son personnel et aux objectifs ambitieux lui dévolus par la colonie, l'Institut a joué un rôle vital dans le développement économique du pays. Dans le Sud-Ubangi, une station INEAC a été ouverte en 1952 à Boketa (12 km de la ville de Gemena). Actuellement, celle-ci dispose de 543 ha, dont 140 ha de superficie exploitable. En principe, son activité est axée sur la recherche appliquée et adaptative relative aux systèmes de production et à la recherche/développement. Son action manque cependant de lisibilité en l'absence de programme clairement défini. Le personnel est, en outre, famélique : seuls deux chercheurs et quatre techniciens assurent les services de la station. Dans le cadre du Programme d'appui conjoint pour la transformation en Équateur (PACTE), puis du Projet d'appui à la réhabilitation et à la relance du secteur agricole (PARRSA) des Nations unies, le centre bénéficie ces dernières années d'un soutien technique et matériel, en vue de renforcer la qualité de ses services.

Le travail de vulgarisation est insuffisant ; il est rendu compliqué par la dispersion des agriculteurs et l'absence d'emprise sur leur production. La politique agricole autoritaire du pouvoir colonial avait engendré les cultures obligatoires, le regroupement

des villages le long des pistes et routes, puis la création des paysannats sur des parcelles agricoles identifiées et délimitées, au voisinage desquelles étaient sélectionnées des surfaces dévolues, en rotation, au coton et aux cultures vivrières ; les services de la propagande agricole passaient d'un bloc à l'autre contrôler la production, distribuer les semences et diffuser les techniques agricoles. Le Service national de vulgarisation (SNV) du Congo indépendant a assuré la relève avec plus ou moins de réussite jusqu'à l'entame des années 1990, mais, depuis lors, l'encadrement a pratiquement déserté les champs et l'on observe la résurgence du nomadisme agricole. Une fois la récolte achevée, le terrain retourne à la jachère et l'agriculteur s'enfonce plus loin. Certains champs sont ainsi situés à plus de 20 km du village. Ces pratiques en marge de tout cadre juridique fragilisent la situation du paysan, qui ne jouit d'aucun droit sur les terres qu'il occupe, mais le délient également de toute contrainte vis-à-vis de l'agronome du territoire, qui n'a d'autres services à lui proposer qu'un encadrement théorique, généralement non suivi.

La radio rurale de proximité, promue par la FAO, peut être un instrument puissant de vulgarisation agricole, mais celle-ci reste à mettre en place dans l'espace ubanguien.

#### 3.2. DES INTRANTS AGRICOLES EN FAIBLE QUANTITÉ, RUDIMENTAIRES ET DE MAUVAISE QUALITÉ

Les paysans sont le plus souvent dénués d'intrants essentiels, tels que les machettes, les houes, les limes, les haches, les arrosoirs, les râtaux, les bêches, etc. C'est un problème qui n'est pas spécifique au district, mais qui touche toute la province et le milieu rural congolais en général. L'enquête de l'OCHA sur la situation post-conflit de l'Équateur estimait, en 2005, que six à huit ménages en moyenne se partageaient, en rotation, une machette et une houe (OCHA 2005 : 20)<sup>238</sup>.

Les semences viennent également à manquer, en particulier les semences à haut rendement, qui doivent pouvoir résister aux maladies et attaques d'insectes

238 Enquête menée sur cinq territoires de la province de l'Équateur, tous situés en dehors du district du Sud-Ubangi (Yakoma, Businga, Basankusu, Bukungu et Ikela).



ravageurs. Les quelques boutures améliorées que l'INERA/Boketa continue à fournir ne suffisent pas à répondre aux besoins paysans ; à défaut, ceux-ci replantent souvent avec un matériel végétal « tout venant », dont la qualité est généralement faible, ce qui pèse sur les rendements agricoles et rend les cultures plus vulnérables aux agents pathogènes, tels que la mosaïque du manioc<sup>239</sup>, la striure du maïs et la cercosporiose noire du bananier, qui pèsent lourdement sur les rendements.

Afin de procurer des semences améliorées dans sa zone d'intervention, le CDI-Bwamanda a pris l'initiative, dès le début des années 1970, d'investir dans une concession à 3 km du centre de Bwamanda : s'étendant sur 607 ha, la ferme de Nzingo consacre une partie de son exploitation à la multiplication de semences de maïs, de soja, d'arachide et de manioc ; celles-ci sont ensuite vendues aux paysans par l'entremise du Service de développement rural (SDR)<sup>240</sup>.

Le CDI travaille aussi depuis quelques années avec les producteurs à l'appropriation par ces derniers des techniques de multiplication. Parallèlement, l'organisation veille à une décentralisation de la diffusion vers les villages, en appuyant, dans ceux-ci, des « cultivateurs multiplicateurs », soit des agriculteurs modèles opérant la multiplication dans leur propre ferme sous la supervision de CDI-Bwamanda. Leurs semences sont vendues dans la région, afin d'alléger les charges de production semencière du CDI-Bwamanda.

### 3.3. L'ACCÈS AU CRÉDIT BANCAIRE INEXISTANT

Les possibilités d'emprunt très limitées constituent un obstacle aux investissements productifs dans le secteur, dont les capacités de financement sur fonds propres sont insignifiantes.

La Banque de crédit agricole (BCA), instituée en 1982, n'a jamais opéré dans le Sud-Ubangi. Jusqu'à la guerre, seules la Banque commerciale du Congo

(BCDC) et la Banque congolaise du commerce extérieur (BCCE) disposaient d'une succursale dans la ville de Gemena. La BCCE avait également ouvert un établissement à Zongo, à la faveur du boom du café dans les années 1990. Les deux institutions ont depuis lors disparu de la région. À l'absence de réseaux bancaires, s'ajoute le faible développement des tontines, Banques Lambert, compagnies d'assurance, institutions de crédit-bail, etc. que l'on retrouve généralement dans les grandes villes.

Face à cette situation, apparaissent les prêteurs « professionnels », parents et amis. Ce secteur est très dynamique et très diversifié et s'adapte relativement bien à des besoins limités ; il ne constitue cependant qu'un palliatif, incapable de développer l'épargne et le crédit à grande échelle. Entre autres initiatives, notons, en 2008, le lancement à Gemena d'une institution de crédits solidaires, dont le principe de fonctionnement repose sur un prêt de groupe dont chacun des membres – en général des femmes – se porte aval. Le système a fonctionné un temps à la satisfaction des gagne-petits, avant de faire faillite en 2009.

### 3.4. LE CARBURANT

L'approvisionnement en carburant, destiné à la production d'électricité et aux moyens de transport, est stratégique pour l'économie de la région. Or, le dépôt de SEP-Congo à Akula souffre ponctuellement de ruptures de stock et laisse un large espace à la spéculation et au trafic de carburant de mauvaise qualité, en période de pénurie.

La faible desserte actuelle en électricité constitue naturellement une entrave majeure au développement des activités économiques. Les trois centrales électriques publiques du Sud-Ubangi – Gemena, Libenge et Zongo – fonctionnent toutes trois au pétrole. Même en service, leur production ne suffit pas à combler les besoins du secteur. Le réseau électrique de la ville de Gemena, pourtant considérée comme le poumon économique de la région, n'est alimenté au mieux qu'à raison de deux heures par jour. La mise en réseau supplétive des groupes électrogènes privés est dépendante en outre de celui-ci de la disponibilité du carburant. La rareté nuit également directement à la rentabilité des entreprises, en grevant sensiblement le coût de revient des marchandises. En période de pénurie, les « kadhafis » apparaissent en bord de routes

pour proposer un carburant coupé avec du brut, de mauvaise qualité, en provenance de Soyo (Angola), qui use prématurément les moteurs des machines, des groupes électrogènes, mais également des camions (entretien Maurice Pelendo<sup>241</sup> 12 mars 2013).

### 3.5. UN CLIMAT SÉCURITAIRE ET POLITIQUE INCERTAIN

Les deux guerres de 1996 à 2002 et la conflagration de 2009-2010 ont installé un climat d'insécurité ambiante, alimenté par les tensions persistantes entre communautés, qui ne facilite pas la fixation des agriculteurs sur leurs terres. Ceux-ci hésitent à reprendre leurs activités agricoles et la défiance est grande envers une autorité publique incapable d'assurer l'état de droit et soumise au jeu de sphères d'influences quelquefois défavorables au bien commun<sup>242</sup>. L'absence d'autorité publique dans la région a laissé le champ libre dans un passé récent aux abus et exactions arbitraires (taxes en nature) de toute sorte par certains agents de l'État et d'anciens militaires ayant troqué le treillis pour l'uniforme de la police. S'il semble que les acteurs importants ne sont plus sérieusement confrontés au problème, les transporteurs fluviaux ou terrestres, de petit ou moyen calibre, continuent de se plaindre des multiples tracasseries dont ils sont l'objet, qui pèsent à la fois sur leurs bénéficiaires et sur la durée de leurs trajets.

### 3.6. L'ABSENCE DE STATISTIQUES AGRICOLES FIABLES

Enfin, les politiques de développement souffrent du manque de fiabilité des indicateurs quantitatifs relatifs à l'état du secteur agricole. Comme ailleurs dans le pays, les statistiques produites par l'inspection agricole sont notoirement erronées : en vérité, les agents ont quitté les champs et il y a longtemps que ces villages Potemkine sur papier ne trompent plus personne, pas même les services du ministère en charge de l'agriculture, auxquels il était de bon ton, jusqu'à la débâcle des années 1990, de rendre compte coûte que coûte de l'atteinte des objectifs de croissance assignés au secteur<sup>243</sup>. Les

tableaux de production sont aujourd'hui établis sur la base de paramètres de projection obsolètes, par des employés qui ne quittent qu'occasionnellement leur bureau ou leur domicile. Même en cas d'enquête *in situ*, il est rare que ceux-ci s'éloignent du bord de la route pour arpenter les champs ; ils se contentent d'interroger les agriculteurs rencontrés, qui bien souvent ne gardent aucun compte et dont les unités de mesure sont approximatives. *Nihil novi sub sole...* cette situation perdure malheureusement depuis plus de trente ans.

## 4. LA RÉSILIENCE D'UN TISSU ENTREPRENEURIAL

Les déconvenues du secteur moderne et le climat difficile des affaires n'ont pas atrophié l'esprit d'initiative et il existe une multitude d'entreprises de petites et moyennes dimensions. L'entrepreneuriat est cependant encore trop faiblement organisé et très peu diversifié. Les organisations de défense des intérêts interprofessionnels ou de branche existent, mais restent embryonnaires et attirent encore trop peu de membres, alors que la majeure partie de l'activité économique continue à relever du secteur informel, difficile à cerner et à quantifier. Ainsi, bien qu'il soit possible de trouver des maçons, des architectes et autres corps de métier, les métiers de la construction n'ont aucune structure fédérative ; en l'absence d'interlocuteur local structuré, les appels d'offre pour les travaux de réhabilitation sont donc, pour la plupart, remportés par des sociétés kinoises,

---

en 2002, 2003 et 2004 dans les provinces du Bas-Congo, du Bandundu et de Kinshasa ont produit de meilleurs résultats, mais n'ont pas connu de suite et n'ont pas été étendues aux autres provinces du pays (Tollens & Biloso, janvier 2006 : 38). Lorsque c'est possible, il est donc préférable de se reporter aux études techniques réalisées en collaboration avec les partenaires multilatéraux dans le cadre de programmes de développement (infrastructures de transport, développement du secteur agricole, renforcement du secteur de la santé, etc.) ou aux enquêtes humanitaires (déplacements de population, sécurité alimentaire, etc.), qui contiennent souvent des informations socio-économiques à caractère plus qualitatif.

239 À Kungu, par exemple, la mosaïque entraîne la faible tubérisation du manioc.

240 En 2010, le niveau de production de semences s'établissait comme suit : maïs : 700 kg ; soja : 4305 kg ; arachide : 630 kg (document interne CDI-Bwamanda).

241 Gérant de la société Plan Mogalo et président, jusque 2010, de la section Sud-Ubangi de la Fédération des entreprises du Congo (FEC).

242 Voir par exemple le cas de la BADACAF, plus bas.

243 Signalons toutefois que les enquêtes agricoles lancées

qui recrutent alors une main-d'œuvre locale, faiblement qualifiée (entretien Monsieur Pelendo, 12 mars 2013).

Il existe des organisations sociales d'entraide, souvent basées sur la foi : l'association des mamans catholiques ou protestantes, les chorales de paroisses, des associations villageoises, sarclant à tour de rôle les champs de chacun de leurs membres, etc. Des

initiatives plus structurées, en vue d'encadrer les paysans ou de développer le monde rural en général, ont également vu le jour dans tous les territoires du district (tableau 21.2). Dans la ville de Zongo, outre les regroupements ASSAZO, EPAB, MAZA ou les « Mama maraîchères », équivalents aux associations observées ailleurs, certains groupes de pisciculteurs se sont également constitués.

**Tableau 21.2. Associations professionnelles dans le Sud-Ubangi<sup>244</sup>**

Territoire	Dénomination	Siège	Nombre de membres	Acte juridique	Activités
Budjala	Coopérative de développement communautaire (CODECOM)	Mokeke	55	220/003/ du 7/06/2000	Agriculture & routes de desserte agricole
	Coopérative des planteurs et éleveurs (COPESA)	Saw	25	220/028 du 14/2004	Plantations et élevages
	Coopérative agricole de Katara (CAK)	Katara	38	220/013/ du 03/09/1993	Agriculture
	Groupe des planteurs de Milona (GPM)	Gbandaki	60	220/011/ du 19/08/1994	Agriculture & élevages
Gemena	Fédération agricole de développement économique et social en Ubangi (FADESU)	Bogose	1 200	220/020/ du 31/7/2002	Agriculture, élevages, routes de desserte agricole
	Coopérative agricole de développement en Ubangi (CADRU)	Bogbadono	1 500	201/003/ du 13/11/1986	Agriculture
Kungu	Organisation de développement communautaire Multiservice	Lua	75	220/030 du 27/07/2004	Routes de desserte agricole
Libenge	Association des paysans coopérateurs pour le développement (APACOD)	Mawuya	35	220/029/ du 02/12/2003	Multiplication des semences, cultures maraîchères

Source : enquête équipe locale (2010).

La Fédération des entreprises du Congo (FEC) a une section locale dans le Sud-Ubangi (FEC/Sud-Ubangi), qui connaît un regain d'intérêt depuis 2008, d'après son président précédent. Elle regroupe environ une cinquantaine de sociétés

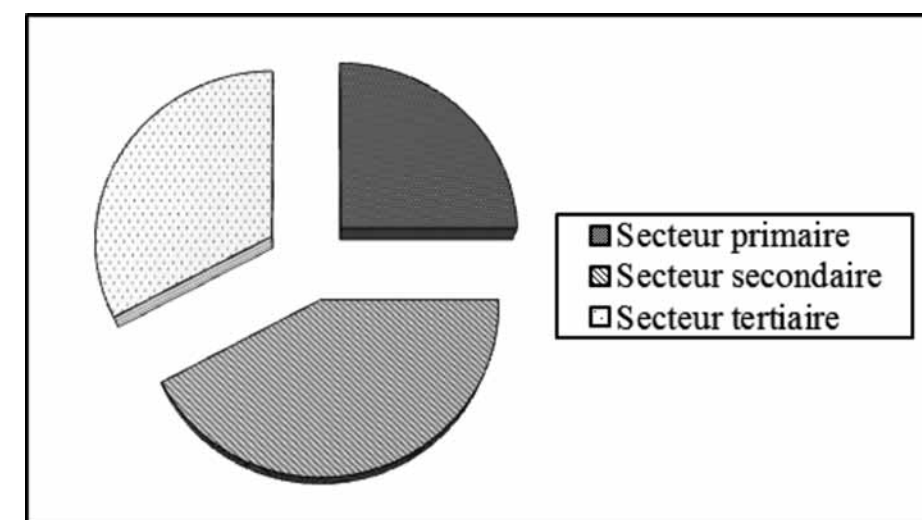
inscrites au registre du commerce et qui émergent donc au secteur formel. Le siège social de la plupart d'entre elles est établi dans la ville de Gemena, sise stratégiquement à la jonction des principaux axes routiers et occupant une position centrale.

244 Liste non exhaustive.

La ventilation de ses membres par activités, révèle que le secteur secondaire est le mieux représenté (graphique 21.1), mais globalement, la structure de l'entrepreneuriat se découpe équitablement entre quatre activités majeures : l'agriculture (palmeraies), la transformation de produits végétaux ligneux, la transformation de produits végétaux non ligneux et le commerce général & transport. Les palmeraies les plus importantes poussent en territoire de Kungu (Susa, Mogalo) et de Libenge (Yembongo, Bombili). Par ordre décroissant d'extension, elles sont exploitées par SCIBE-Congo (1000 ha), Dongba (300 ha),

Plan Pépé (150 ha), Socotra (107 ha) et Planmogalo (100 ha). Dans le secteur de la transformation, on note l'existence de plusieurs scieries mobiles et de quelques unités de traitement de produits issus de l'agriculture : minoteries, huileries, décortiqueuses, rizeries et savonneries, dont les capacités de traitement varient sensiblement d'une unité à l'autre : 2 à 6 t/h pour les minoteries ; 1 à 8 t/h pour les rizeries ; 8 à 12 t/h pour les décortiqueuses (café) ; 25 à 40 t/mois pour les savonneries (FEC/Sud-Ubangi, *Entreprises du Sud-Ubangi enregistrées lors des élections du comité de district en 2010*).

**Graphique 21.1. Composition du comité de la section FEC/Sud-Ubangi en 2010 : ventilation par secteur d'activité**



Source : graphique de l'auteur, d'après : FEC/Sud-Ubangi, *Entreprises du Sud-Ubangi enregistrées lors des élections du comité de district en 2010*.

Certaines entreprises se distinguent en particulier par leur importance ou leur portefeuille d'activités. Sans prétention à l'exhaustivité, citons entre autres<sup>245</sup> :

**Les établissements GMS (Mukendi Richard, transformation)** : la société est installée à Gemena et exploite une savonnerie, d'une capacité de 40 t/mois. Elle dispose également d'une petite palmeraie d'environ 20 ha (territoire de Gemena).

**Planmogalo (Pelendo, agriculture & commerce)** : la société, fondée en 1966 par Pelendo Beledu Mawe<sup>246</sup>, opère dans l'agro-industrie et le commerce. Centrées sur le café jusqu'à la fin des années 1970, les activités se sont progressivement

245 Sauf mention contraire, les informations de cette section nous ont été communiquées par monsieur Maurice Pelendo (entretiens des 12 & 15 mars 2013).

246 Pelendo Beledu Mawe (6 novembre 1936, Isabe-Mogalo [territoire de Kungu]). Politicien et homme d'affaires ngbaka. Élu député national pour l'Ubangi, en mai 1960. Ancien secrétaire général du Conseil national de la Sûreté (avril 1980) et ancien ambassadeur du Zaïre en Tanzanie, à Madagascar et à l'île Maurice.



réorientées vers l'huile de palme. L'ensemble semi-industriel, établi à Mogalo, comprend actuellement une palmeraie d'une centaine d'hectares, une huilerie et une savonnerie d'une capacité de 25 t/mois, mise en service en 2004 et récemment transférée de Gemena. En 2005, celle-ci tournait à environ 50 % de ses capacités (AGRER 2006 : 87). Planmogalo se fournit majoritairement auprès de producteurs locaux. Outre les produits du palmier, elle commercialise également certains produits vivriers. Sa marchandise est écoulee soit sur les marchés locaux (savons), soit à Kinshasa (huile de palme, riz, maïs, arachides). L'entreprise assure elle-même le transport au moyen de sa propre flottille, composée d'un pousseur et de deux baleinières, d'une capacité de charge de 100 t. chacune. À travers l'asbl Agro-Action-Rurale (AAR), Planmogalo est actuellement engagé dans un projet de création d'une pépinière de plantules *guineensis* de variété « tenera », et de distribution par métayage auprès de chacun des membres de l'asbl, ainsi que dans la création d'un centre régional de mécanisation de la transformation des produits agricoles.

**Plan PÉPÉ (Beaki Moseka (« Mama Belga »), agriculture)** : la société est implantée à Yembongo, sur la Lua (territoire de Libenge). Sa palmeraie s'étend sur 120 ha et son huilerie a une capacité de traitement de 80 à 100 t/mois.

**VAPA Ets (Bolia Bauloli Djunes, agriculture & commerce)** : le groupe, qui a son siège à Gemena, exploite des rizières à Musa, à proximité de la Lua-Ngiri (ouest du territoire de Budjala), ainsi qu'une minoterie pour la mouture du maïs, pour la vente duquel elle est actuellement sous contrat avec le PAM. VAPA a, en outre, une activité de négoce en café avec les planteurs locaux.

Enfin, **Lili Masikini** possède une savonnerie, d'une capacité d'environ 20 t/mois, installée dans l'hinterland économique de la ville de Gemena, à Karawa (district du Nord-Ubangi).

## 5. LES ACTIVITÉS AGRICOLES

### 5.1. LA QUALITÉ DES SOLS ET L'ÉCHELONNEMENT DES TRAVAUX AGRICOLES

Les sols du Sud-Ubangi appartiennent à la catégorie des sols dits latérisés. Ils se sont développés sous un climat très particulier, caractérisé par des températures constamment élevées et des précipitations abondantes. Ce sont là des conditions extrêmement favorables aux réactions chimiques en général. Et de ce fait, un facteur favorisant l'agriculture.



III. 21.1. Sol latérisé à l'entrée de la cité de Gemena en venant de Bokuda (route Akula). (Photo équipe locale, 2011.)

La zone culturale du Sud-Ubangi a un climat de type Aw<sup>247</sup> avec deux périodes bien marquées, l'une pluvieuse et l'autre sèche. La pluviométrie divise l'année en deux saisons culturales : la saison A (mars-juin), considérée comme la « petite saison » des pluies (minima pluviométriques) et la saison B (août-novembre), dite « grande saison » (maxima pluviométriques). Les deux saisons sont séparées par des périodes de sécheresse, l'une de décembre à mars (la « grande saison sèche ») et l'autre de juin à juillet (la « petite saison sèche »). Ces conditions climatiques, combinées aux ressources pédologiques, font du Sud-Ubangi un espace propice aux activités agropastorales, desquelles le district tire l'essentiel de ses moyens de subsistance.

La place des cultures vivrières dans le système de rotation, est variable :

247 Climat de savane à hiver sec.

« Après défrichage [...], l'arachide est cultivée en deuxième cycle, c'est-à-dire semis en juillet, mais surtout en premier cycle au cours de l'année suivante, avec semis en mars, en association avec d'autres cultures. À partir de la troisième année, les cultures qui prennent le relais sont la banane et le manioc pendant quelques années. Ensuite, ces terrains sont laissés plus ou moins longtemps en jachère avant d'être à nouveau exploités » (Crambade 1982 : 33).

### 5.2. LES CULTURES VIVRIÈRES

Les principales variétés cultivées dans le district sont le manioc, le maïs et les arachides ; sont également cultivées : les légumineuses, la banane et les plantains, la patate douce, la canne à sucre, le riz et les plantes maraîchères.



III. 21.2. Champ d'arachides. (Photo CDI-Bwamanda/Heverlee, 2004.)

### 5.2.1. ARACHIDES, MAÏS ET MANIOC

Le district s'est distingué de longue date dans la production de maïs, d'arachides et de manioc. À l'indépendance, le seul territoire de Gemena produisait un tiers du maïs de toute la province et comptait parmi les principaux producteurs d'arachides et de manioc, au même titre que le territoire de Kungu ; les territoires de Libenge (maïs, arachides) et de Budjala (manioc) accueillait également d'importants bassins agricoles (Bouvier, Doucy & Rosy 1965 : 83). Ces trois produits sont toujours majoritaires aujourd'hui dans la structure de production du Sud-Ubangi.



III. 21.3. Variété locale de manioc cultivée dans le Sud-Ubangi. (Photo équipe locale, 2010.)



III. 21.4. Épi de maïs dans la région de Nguya. (Photo équipe locale, 2010.)



Importé d'Amérique du Sud à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, le manioc s'est rapidement propagé dans le centre africain et au Congo, au point de devenir un aliment de base partout dans le pays, nourrissant à la fois hommes et bétail (van den Abeele & Vandenput 1951 : 69, 71). Son succès tient de la combinaison de plusieurs facteurs, dont un rendement particulièrement efficace sur tous types de sol. Sa racine entre dans la composition de plats traditionnels, tandis que ses feuilles, après cuisson, sont servies en accompagnement (*pondu*). En Équateur, le tubercule est consommé en *chikwanges*<sup>248</sup>, *tuka*, *malemba*, et naturellement en *fufu*<sup>249</sup>, très prisé dans le Sud-Ubangi, et pour la préparation duquel il est conservé sous forme de cossettes. Roui<sup>250</sup> au préalable pour en éliminer l'acide cyanhydrique<sup>251</sup>, le tubercule est pelé et séché à l'air libre. La cossette ainsi obtenue est ensuite conservée dans une corbeille ou dans un sac pendant un à deux mois<sup>252</sup>, puis pilée en farine<sup>253</sup>.

La culture du maïs est appréciée par les paysans

248 Pâte cuite et emballée avec des feuilles cueillies en brousse.

249 Pâte de manioc et (ou) de maïs.

250 Le rouissage consiste à plonger les carottes de manioc pendant trois jours dans l'eau (marigot).

251 Celui-ci, associé à une carence iodée, a une action goïtrigène. Il a été identifié comme un facteur aggravant de l'endémie de goitre et de crétinisme observée dans les années 1970 en Ubangi et dans la Mongala par le CEMUBAC, qui y développa un vaste programme d'éradication du goitre et du crétinisme endémiques basé sur l'injection d'huile iodée à toute la population (Mokende Mangbondongo Maya Bila 1975 : 18-26 ; Bourdoux, Delange, Gérard, Mafuta, Hanson & Ermans 1978 : 613-621 ; Ermans, Bourdoux, Delange, Thilly & Vanderpas 1983 : 31-48).

252 La conservation ne peut excéder ce délai sans quoi les cossettes jaunissent et présentent des moisissures.

253 D'autres pratiques de conservation consistent à n'enlever du champ que la quantité nécessaire à l'alimentation familiale. Cette technique n'est cependant d'usage courant que dans les communautés où l'on utilise les tubercules cuits en garniture – ainsi pour les communautés riveraines – ou lorsque le manioc est destiné à des fins commerciales.

et encouragée par les agronomes. Ses spécificités rendent la graminée particulièrement adaptée aux rotations et associations avec des plantes améliorantes, telles que le niébé ou le soja (Tollens 2004 : 37). Alors que la demande nationale est en croissance depuis plusieurs années, le Sud-Ubangi compte parmi les trois districts du pays présentant d'importants surplus de maïs et est à ce titre l'un des principaux fournisseurs de la capitale (Biloso & Tollens 2006 : 14). La modification progressive des habitudes alimentaires dans le chef même des cultivateurs explique également son succès : autrefois essentiellement consommé par les Ngbaka, dont il constitue toujours l'une des composantes principales du régime alimentaire, le maïs a été adopté par les peuples voisins. Sa farine offre une alternative ou un complément à la farine de manioc, dans la préparation du *fufu* et du *lotoko*<sup>254</sup>.

L'arachide, enfin, est partout prisée en RD Congo, surtout pour son apport en protéines et en graisse (Tollens 2004 : 12). Tous les territoires cultivent l'arachide ; les récoltes sont particulièrement abondantes dans la région de Bozene (territoire de Kungu) dont la composition pédologique est favorable à la légumineuse (sol léger et bien drainé). Quelle que soit la variété (hâtive ou tardive), l'arachide se consomme crue, préparée ou séchée. Les prix élevés obtenus sur les marchés, grâce notamment aux programmes de relance agricole au Nord-Équateur et au programme d'aide alimentaire de Kinshasa (2005-2008), ont récemment soutenu sa production. Ce renchérissement a néanmoins quelques effets indésirables : poussés par les prix de vente favorables, les paysans n'hésitent pas à augmenter leurs emblavures indépendamment de la saison (A ou B). Le non-respect du calendrier agricole et des conditions climatiques difficiles ont provoqué une dépréciation des dernières récoltes et en l'absence de bonnes semences, les cultivateurs réensemencent leur propre production « dégénérée » (CDI-Bwamanda, Direction régionale Nord-Équateur ca 2012 : 48).

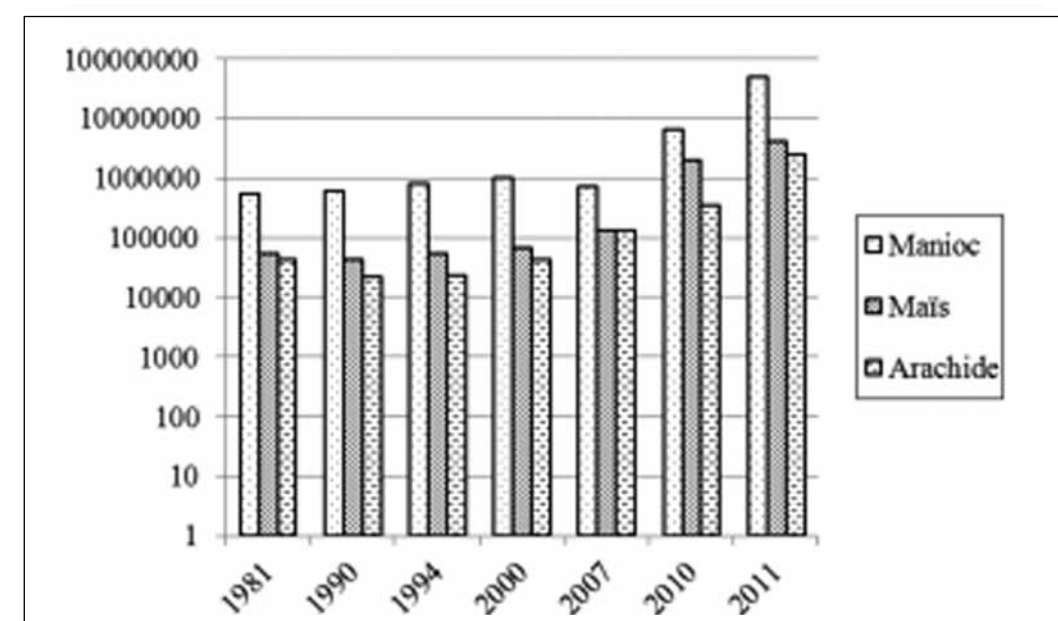
Sur l'évolution récente des volumes de production du manioc, du maïs et de l'arachide, il faut se reporter aux statistiques officielles, dont nous avons vu les limites (graphique 21.2). Trente ans après

254 Liqueur très prisée, officiellement interdite.

l'indépendance, avant les pillages et la « longue décennie » de troubles (1997-2010), les projections du Service national des statistiques agricoles (SNSA) situaient le district en tête de la province, tiré avant tout par les bons résultats du territoire de Gemena (République démocratique du Congo *et al.* 1998 :

258). Les trois cultures auraient rapidement recouvré leurs niveaux de production d'avant-guerre dans le courant des années 2000, au point d'afficher en 2007 un volume supérieur à celui des récoltes de 1990. En 2010 et 2011, en dépit de la conflagration récente, celles-ci apparaissent encore en progression.

Graphique 21.2. Évolution des indices de production des principaux produits vivriers (1981-2011) (échelle logarithmique base=10)



Sources : graphique de l'auteur, d'après : Division régionale de l'agriculture – Équateur Mbandaka, cité par : Mouvement populaire de la révolution (1985 : 177-178) ; République démocratique du Congo *et al.* (1998 : 258) ; Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevages, Province de l'Équateur (2008 et 2012a).

L'évolution induite par ces données, pour surprenante<sup>255</sup> et erronée<sup>256</sup> qu'elle soit, amène cependant à formuler quelques considérations conjecturales. Jusqu'à dans les années 1990, les soins

255 Compte tenu de la conjoncture et de la crise globale du secteur agricole.

256 Il suffit, pour s'en convaincre, de mentionner les taux de croissance annuels extravagants de Gemena entre 2008 et 2011, pour le manioc (397 %), le maïs (432 %) et l'arachide (489 %) (Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevages, Province de l'Équateur, District du Sud-Ubangi 2008 et septembre 2012).

particuliers à apporter à la culture exigeante du coton, en tête de rotation dans les zones de savane, bénéficiaient aux plantes suivantes. Le relâchement des efforts consécutif à l'abandon de la filière a entraîné une forte réduction des rendements, estimée globalement à 1,5 à 2 t/ha pour le maïs et à 6 t/ha pour le manioc (cossettes) (Centre d'étude et de coopération internationale, FIGEPAR 2007 : 56). À cela s'ajoute l'importante saignée opérée par la guerre. En 2001, Jacques Kongawi témoignait :

« Pendant la guerre, non seulement les prix des produits agricoles ont sensiblement chuté, mais aussi on ne trouve plus d'acheteurs pouvant évacuer [les] produits. [...] Les maïs produits en grande



quantité ne sont pas vendus et la conservation étant difficile, les villageois préfèrent actuellement diminuer leur production en faisant de petits champs créant ainsi la rareté et la famine survient vite après les récoltes de maïs » (Kongawi 2001 : 172).

L'enquête nutritionnelle menée en 2005, posait le bilan suivant des années de guerre :

« La violence des combats accompagnée des bombardements répétés, l'abandon des villages et des champs, la destruction et l'aliénation ou le vol des cultures, le pillage des récoltes, des stocks et des intrants agricoles, le pillage des troupeaux, des volailles et la perte des intrants de pêche, etc. ont laissé les populations de ces entités administratives dans une situation d'extrême dénuement et de vulnérabilité » (OCHA 2005 : 18).

En définitive, la crise s'est traduite, selon les régions, par une diminution des récoltes vivrières de 60 % (Équateur) à 70 % (Province-Orientale) par rapport aux niveaux d'avant-guerre (OCHA 2005 : 19).

Concernant le manioc, il y a lieu, en outre, de tenir compte de la dégénérescence générale du matériel semencier chez l'agriculteur et de l'absence de variétés améliorées résistantes aux maladies et aux insectes ravageurs. En particulier, la propagation depuis 1996 de la mosaïque de souche ougandaise a provoqué des pertes considérables des niveaux de production<sup>257</sup>.

À l'inverse, la production vivrière, réservée avant tout à l'autosubsistance, est positivement corrélée à l'évolution démographique. Celle-ci ayant enregistré une forte progression entre 1990 et 2010, l'effet de la baisse globale des rendements sur le niveau de production s'est trouvé contrebalancé – au moins partiellement – par l'augmentation du nombre de ménages agricoles, et donc de la surface arable totale mise en exploitation. Par ailleurs, le comportement de la fonction de demande pour certains aliments de base (dont le manioc) dans le contexte d'extrême pauvreté qui prévaut, pourrait s'assimiler à celui d'un bien de Giffen<sup>258</sup>.

257 De 20 millions de tonnes en 1991, celle-ci aurait chuté à 15 millions de tonnes actuellement (Chausse, Kembola, Ngonde 2012 : 3).

258 Augmentation de la demande-production à mesure

La conjoncture réunit plusieurs paramètres favorables à cette hypothèse : le retour de nombreux réfugiés à partir de 2005, la place fondamentale du manioc dans l'alimentation congolaise, la baisse du niveau de vie des populations rurales<sup>259</sup>, la destruction de l'outillage agricole, le recentrage de la production sur les cultures vivrières suite à la dégradation de la situation des principales filières commerciales – destruction des infrastructures d'appui (routes, ports, ponts, entrepôts, etc.), disparition d'intermédiaires importants (SCIBE-Zaire), tracasseries, etc. – l'instabilité sécuritaire qui empêche toute projection sur le moyen ou le long terme, le grand étalement de la période de récolte du manioc (10 à 18 mois selon les variétés) et ses facilités de stockage<sup>260</sup>, etc.

Au même titre que l'arachide qui a profité des programmes de relance agricole au Nord-Équateur, le maïs a, en outre, bénéficié, depuis les années 1990 et jusque 2008, des subventions de l'Union européenne et de la politique d'achat du Programme alimentaire mondial pour alimenter Kinshasa. Sa culture est en outre soutenue par l'explosion des prix à la consommation sur les marchés de la capitale, survenue ces dix dernières années (graphique 21.3) : depuis 2000, le prix au kilo sur les étals de la capitale est en effet passé de 0,04 à 0,98 \$ US<sup>261</sup> au cours des derniers trimestres de 2011 et 2012, qui correspondent pour le Sud-Ubangi à la période de commercialisation de son maïs, ce qui offre une marge bénéficiaire confortable, si l'on se base sur le prix de revient du kilo de farine du CDI rendu Kinshasa (0,45 \$ US en 2007) (Italtrend *et al.* 2007 : 46).

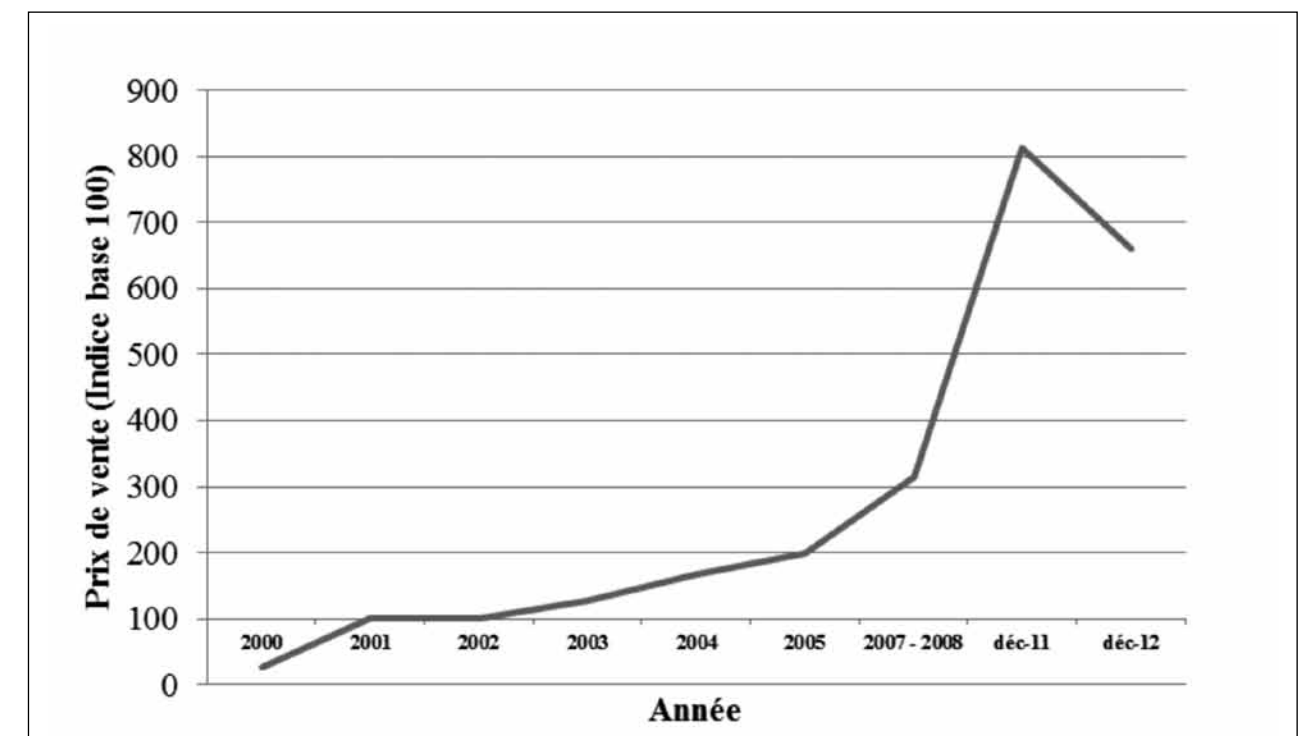
que se restreint le pouvoir d'achat, ou le niveau de vie en général, du producteur-consommateur.

259 L'enquête menée en octobre-novembre 2004 sur un échantillon très limité d'habitants dans la zone d'influence du CDI-Bwamanda est indicatif : entre 1997 et 2004, le pouvoir d'achat aurait régressé de moitié, tant pour les agriculteurs que pour les planteurs de café (Develtere & Stessens 2005 : 33-34).

260 Le manioc se conserve très bien sous terre durant plusieurs mois, l'agriculteur pouvant dès lors déraciner les tubercules à la demande.

261 \$ US constant, basé sur le cours moyen 2009-2010-2011 (1 \$ US = 825 FC).

Graphique 21.3. Évolution du prix de vente de la farine de maïs sur les marchés de Kinshasa (indice base 100 = 2002)



Sources : graphique de l'auteur, d'après : Tollens & Biloso (2006 : 68) ; CDI-Bwamanda Kinshasa (2008 : 24) ; République démocratique du Congo, FAO, WFP (2013 : 2).

La production de maïs doit d'ailleurs être encouragée : outre sa fonction alimentaire pour les populations du Nord-Équateur, la graminée représente également la principale source de revenus pour les couches les plus pauvres, qui comptent sur sa commercialisation pour financer, entre autres, les frais de scolarité. Or, les prix sont non seulement actuellement attractifs, mais les analystes tablent sur un maintien des cours à un niveau relativement élevé dans les années à venir (environ 270 \$ US/tonne).

Outre Kinshasa, d'autres marchés alimentés par le district présentent des indices de croissance positifs ces dernières années, tant pour le maïs non traité que pour la farine de maïs. Zongo, Mbandaka, voire Kisangani constituent en effet également des débouchés attractifs (tableau 21.3) : le maïs en graine s'échangeait début 2012 à près de 0,4 \$ US le kg<sup>262</sup> à Mbandaka, pour 0,34 et 0,37 \$ US le kg, respectivement à Zongo et à Kisangani.



III. 21.5. Champ de maïs à la ferme semencière de Nzongo en 2004. (Photo CDI-Bwamanda/Heverlee.)

262 Moyenne des trois premiers mois.

Tableau 21.3. Relevé des prix du maïs sur quelques marchés urbains (en FC/kg)

Produit alimentaire	Marchés	Janvier				Février				Mars			
		Moyenne 2009-2011 (A)	Prix	Variation sur un an	Variation par rapport à A	Moyenne 2009-2011 (B)	Prix	Variation sur un an	Variation par rapport à B	Moyenne 2009-2011 (C)	Prix	Variation sur un an	Variation par rapport à C
Maïs en graine	Kimshasa	533	827	2 %	55 %	619	769	-16 %	24 %	507	650	-1 %	28 %
	Kisangani	174	221	24 %	58 %	226	283	24 %	25 %	242	405*	51 %	68 %
	Mbandaka	274	306	34 %	12 %	268	366	24 %	37 %	267	300	18 %	12 %
	Zongo	206	285	13 %	38 %	212	287	28 %	36 %	228	272	15 %	19 %
Farine de maïs	Kimshasa	675	997	-4 %	48 %	780	907	-21 %	16 %	674	822	-5 %	22 %
	Kisangani	390	536	28 %	37 %	354	427	3 %	21 %	401	733*	66 %	83 %
	Mbandaka	464	664	33 %	43 %	503	726	24 %	44 %	511	611	3 %	20 %
	Zongo	437	833	182 %	91 %	352	829	177 %	136 %	317	697	135 %	120 %

Source : Rdc-humanitaire, SECAL (2012).

### 5.2.2. AUTRES CULTURES VIVRIÈRES

**Le riz** – Le Sud-Ubangi n'a pas une grande tradition de la culture du riz. Les nombreux prédateurs découragent en partie les agriculteurs ; surtout, aucune campagne de vulgarisation à grande échelle, pas même dans les régions marécageuses, n'a été envisagée. Le riz importé envahit les commerces de la région. Les étals sur les marchés et les boutiquiers proposent les riz thaïlandais ou vietnamien qui ont remplacé le riz ghanéen vendu deux décennies plus tôt.

**Les légumineuses à graines** – Le district produit subsidiairement du soja et du haricot, dont l'une de ses variantes : le niébé. Vivement encouragé par le CDI-Bwamanda, le soja doit son introduction dans le Sud-Ubangi à l'ONG qui y a vu, dès ses débuts, l'occasion d'une culture de rente et une source d'alimentation riche en nutriments (protéines, glucides, lipides, vitamines, etc.) pour la population locale (Develtere & Stessens 2005 : 35). S'il s'est relativement bien développé dans les territoires de Gemena (surtout dans les secteurs Mbari et Nguya, où le sol se prête à sa culture), Kungu et – dans une moindre mesure – Libenge, le soja n'a cependant pas connu l'expansion souhaitée. Dès les années 1980, les paysans ont commencé à renoncer à la légumineuse du fait de la « pénibilité » du système de décorticage : une fois récoltées, faute de moissonneuse-batteuse, les plantules dessouchées en botte sont exposées en plein soleil, puis doivent être battues à l'aide de massues pour les dégrainer. Les paysans se plaignent de maux de dos, de migraines, d'hémorroïdes, etc. attribués à la culture du soja. D'autres paysans estiment aussi que celle-ci épuise trop rapidement le sol. Dans ces conditions, le CDI-Bwamanda, qui était le principal acheteur, a abandonné les produits dérivés (biscuits) et les filières alimentées par le soja (élevage de volaille), renforçant l'amenuisement de la production. Ses achats se sont limités à 35 t en 2010 (contre 643 t en 2007) et ont été nuls en 2011 (CDI-Bwamanda, Direction régionale du Nord-Équateur ca 2011 : 44).

**Les bananes douces et plantains** – Bien qu'elles soient cultivées quelquefois à l'arrière des

habitations en guise de complément (il est rare de trouver un champ entier), les bananes et plantains constituent surtout une activité d'appoint dans le Sud-Ubangi. Leur commerce représente une source de revenu appréciable pour le paysan, mais elles sont également consommées en beignets et entrent dans la préparation du *lotoko*. Gemena, Budjala et Kungu étaient en 1994 les principaux territoires producteurs de la province (République démocratique du Congo *et al.* 1998 : 57).

**La canne à sucre** – Comme partout dans le pays, la canne à sucre se consomme à l'état frais dans le Sud-Ubangi. L'inspection agricole (2008 et octobre 2012) fait rapport de l'existence d'emblavures dans les territoires de Kungu et de Libenge.

**L'igname** – Sa culture est moins répandue qu'à Bumba (district de la Mongala). Le tubercule est avant tout destiné à l'autoconsommation en milieu rural.

**La patate douce** – La patate douce est bien implantée localement. On la cultive tant pour ses tubercules que pour ses feuilles, que les ménagères utilisent comme légumes (*matembele*). Jadis interdite, la consommation de feuilles de patates douces est aujourd'hui acceptée par la population locale. L'inspection agricole (2008) mentionne sa culture dans tous les territoires.

**Les cultures maraîchères** – Ce sont surtout les feuilles fraîches qui sont consommées : feuilles de manioc (*pondu*), de patate douce, d'amarantes (*bitekuteku*), d'oseille (*ngai-ngai*), de choux, d'hibiscus, etc. Les cultures maraîchères sont riches en protéines végétales, vitamines et minéraux. Le maraîchage est fragilisé par un approvisionnement insuffisant en semences et par le manque d'encadrement des associations et groupements de maraîchers.

Le tableau 21.4 reprend les niveaux de production des cultures sus-évoquées. Sa validité est tout aussi nulle que celle des indices de production du manioc, du maïs et de l'arachide, qui émanent de la même source (les services de l'inspection agricole de Gemena).



Tableau 21.4. Évolution des statistiques agricoles des produits vivriers secondaires : production (en t) et superficie (en ha)

Produit	Année	Gemena		Budjala		Kungu		Libenge		Zongo	
		Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie
Bananes	2010	708 097	nc	16 970	nc	380 560	nc	34 055	nc	nc	nc
	2011	159 398	nc	19 469	nc	397 797	nc	34 603	nc	nc	nc
Haricot	2007	-	-	-	-	42 190	50 627	3 061	3 673	-	-
Igneame	2010	-	nc	15 910	nc	3 094	nc	-	nc	nc	nc
	2011	-	nc	4 431	nc	11 596	nc	-	nc	nc	nc
Niébé	2007	-	-	-	-	26 608	15 964	6 650	3 991	-	-
	2010	361 435	nc	1 589	nc	67	nc	5 502	nc	nc	nc
	2011	1 128 409	nc	2 185	nc	281 432	nc	5 870	nc	nc	nc
Paddy	2010	84 850	nc	45 590	nc	2 942	nc	3 716	nc	nc	nc
	2011	617 574	nc	30 747	nc	11 596	nc	3 667	nc	nc	nc
Patates douces	2010	-	nc	986	nc	-	nc	-	nc	nc	nc
	2011	-	nc	-	nc	-	nc	-	nc	nc	nc
Soja	1981	1 769	1 769	-	-	5 346	3 564	294	368	-	-
	2007	-	-	-	-	64	76	32	38	-	-
	2010	-	nc	17	nc	-	nc	-	nc	nc	nc
	2011	239 700	nc	-	nc	9 882	nc	-	nc	nc	nc

Sources : Division régionale de l'Agriculture - Équateur Mbandaka, cité par : Mouvement populaire de la Révolution (mai 1985 : 177-178) ; République démocratique du Congo, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, PNUD/UNOPS (1998 : 258) ; Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevages, Province de l'Équateur, District du Sud-Ubangi (2008 et 2012a).

### 5.3. LES CULTURES PÉRENNES

Outre l'élaïs, évoqué dans une section distincte, les cultures pérennes rencontrées dans le Sud-Ubangi sont l'hévéa, le café et le cacao. L'activité cotonnière, autrefois très florissante, s'est complètement éteinte avec la guerre et n'a plus redémarré depuis.

Globalement, la majorité de la production émane du secteur traditionnel, dont le poids relatif s'est renforcé concomitamment au délitement du secteur moderne. Pour les paysans, les cultures pérennes constituent avant tout une ressource d'appoint. Seul le café fait exception, mais son exploitation est actuellement délaissée au profit de l'extension des palmeraies de *guineensis*, au statut hybride : très prisés, tant pour l'huile de palme que pour le vin qu'on en tire, les régimes sont destinés à la fois à l'autoconsommation et à la commercialisation. La

production est donc morcelée en une multitude de petites parcelles, jouxtant les habitations.

À côté de ces lots individuels, les paysages du Sud-Ubangi gardent trace des paysannats coloniaux, qui ont introduit l'exploitation des cultures pérennes – le café essentiellement – dans les villages. Ce système a été expérimenté dans les territoires de Budjala, de Gemena et de Kungu. Leur philosophie, ainsi que les principes régissant leur organisation se sont estompés dès l'indépendance et ne sont plus qu'un lointain souvenir, mais les villages ont conservé les lotissements agricoles aménagés à l'époque. Ainsi par exemple, le long de l'axe Gemena-Bowase, se rangent une trentaine d'agglomérations, dont beaucoup sont héritées des paysannats. Les cultures pérennes pratiquées au départ cèdent petit à petit la place aux cultures vivrières (maïs, arachide, courge).

Tableau 21.5. Paysannats dans le Sud-Ubangi

Territoire	Secteur	Spécifications	Superficies (en ha)		
			Loties	Occupées	Réserves
Budjala Gemena	Bolingo	Café, maïs, bananes	1 100	782	38
	Banga-Kungu	Café, palmier	16 049	2 236	13 813
	Bowase	Café, palmier	4 042	1 535	2 507
Kungu	Nguya	Café	3 827	427	3 400
	Bomboma	Café	1 699	1 699	-
	Lua	Café	2 127	2 012	551
TOTAL			28 844	8 691	20 309

Source : enquête équipe locale.

#### 5.3.1. LE CAFÉ ROBUSTA

##### Origine et diffusion

Le *Coffea canephora* (ou « Robusta ») est une espèce indigène au Congo, qui pousse dans de nombreuses régions du pays. Son aire de culture s'étend surtout le long de l'équateur, dans la Province-Orientale (Tshopo, deux Uélé) et la province de l'Équateur (Équateur, deux Ubangi), mais également dans la province du Bas-Congo, dans le Maniema et dans les Kasai (van den Abeele & Vandepuut 1951 : 251 ; 258).

##### Production

Le café a été longtemps un produit « vedette » de l'économie congolaise, au point de représenter 10 à 15 % en valeur, des exportations totales du pays, et jusqu'à 70 à 85 % des exportations du secteur agricole dans les années 1970 et 1980 (Café Africa International, Centre du commerce international, République démocratique du Congo ca 2010 : xii) ; c'est l'une des seules productions végétales à avoir connu une croissance positive après 1970, soutenue essentiellement par les cours favorables, qui se sont maintenus jusqu'à la fin des années 1980 ; la décote du Robusta dans les années 1990 et l'accentuation du marasme sur les marchés jusqu'en 2005, ajoutés au cocktail habituel de facteurs

négatifs inhérents au contexte agricole congolais, ont plombé les performances de la filière, dont la production s'est effondrée (-93 % entre 1989 et 2003), avant de connaître un certain regain à partir de 2007, à la faveur de la fin de la guerre et du rétablissement des prix internationaux (Café Africa International, Centre du commerce international, République démocratique du Congo : 2-3).

Le Sud-Ubangi est le premier producteur de Robusta de la province. Sa grande particularité est d'y avoir connu un fort succès après l'indépendance, à une époque où les courbes d'évolution des autres produits s'inversaient ou se tassaient. Sa culture s'est largement diffusée, à la fois dans les plantations villageoises issues des paysannats et parmi les planteurs indépendants, nombreux, qui se sont lancés dans l'entreprise. À plus petite échelle, les plants de café ont également pénétré les parcelles paysannes, procurant un revenu d'appoint à de nombreux agriculteurs. Jusqu'alors commercialisés par les intermédiaires portugais, la zairianisation a ensuite rebattu les cartes de la filière : les négociants portugais ont quitté la partie pour laisser la place à un nombre limité de grands intermédiaires disposant pratiquement d'une situation de monopole dans leurs zones d'opérations respectives, qu'ils s'efforcèrent de protéger. SCIBE-Zaïre/Congo, Koli, etc., dont les comptoirs d'achat quadrillaient les principaux bassins de production, ont ainsi dressé des barrières à l'entrée de ce marché hautement rentable, usant de pressions directes ou de relais politiques pour écarter toute société concurrente. Seul le CDI-Bwamanda parviendra à ouvrir une brèche au début des années 1980. Ce cadenas concurrentiel n'a pas empêché l'activité d'une nébuleuse non structurée de petits négociants individuels, au volume d'achat trop faible que pour porter ombrage aux affaires des principaux acteurs.

Le séisme commercial du tournant des années 1990 et la dégradation politique et économique au cours de la transition manquée (1991-1997) ont eu des répercussions à géométrie variable dans le Sud-Ubangi, car le secteur bénéficia de la combinaison d'éléments contingents et du maintien de la présence du CDI-Bwamanda après la suspension de la coopération internationale avec le Zaïre<sup>263</sup>.

263 À partir de 1990 et jusqu'à la fin de la guerre, l'organisme demeura ainsi le seul acteur de développement de la région (Develtere & Stessens, mars 2005 : 21).

Les années 1990 et 2000 coïncident, en effet, avec l'arrivée des commerçants dits « soudanais »<sup>264</sup>, fuyant la rébellion de John Garang dans le Sud-Soudan qui leur bloquait l'accès à la Province-Orientale. L'arrivée de ces nouveaux acheteurs, offrant des prix supérieurs, tant pour le café pilonné que pour le tout-venant, contribua à maintenir temporairement les prix à un niveau acceptable pour les producteurs. L'activité des Soudanais aurait pris une ampleur considérable au plus fort de la crise – 2000-2001<sup>265</sup> – avant de chuter brutalement l'année suivante et de s'estomper pratiquement dès 2005<sup>266</sup> (graphique 21.4<sup>267</sup>). À la même époque (1996), s'est installé un groupe juif d'acheteurs de café : la BADACAF (Basil David Café), achetant le tout-venant à un tarif identique à celui pratiqué sur les marchés de Kinshasa. L'activité du CDI-Bwamanda contribua également significativement au maintien d'un certain niveau de production : entre 1989 et 1996, dans un contexte économique difficile, l'asbl assura un volume d'achat moyen de 6000 t/an dans le Nord-Équateur (graphique 21.5).

La guerre et la coupure de la région d'avec la partie sud du pays, conjuguées à la faiblesse

264 Essentiellement originaires du Mali, du Tchad et du Soudan, en vérité.

265 À titre indicatif, le volume des exportations « soudanaises » enregistré pour l'année 2000, représente plus du quart du volume officiel de production du Sud-Ubangi en 1994 (derniers chiffres connus avant la guerre). Information à prendre toutefois avec beaucoup de prudence.

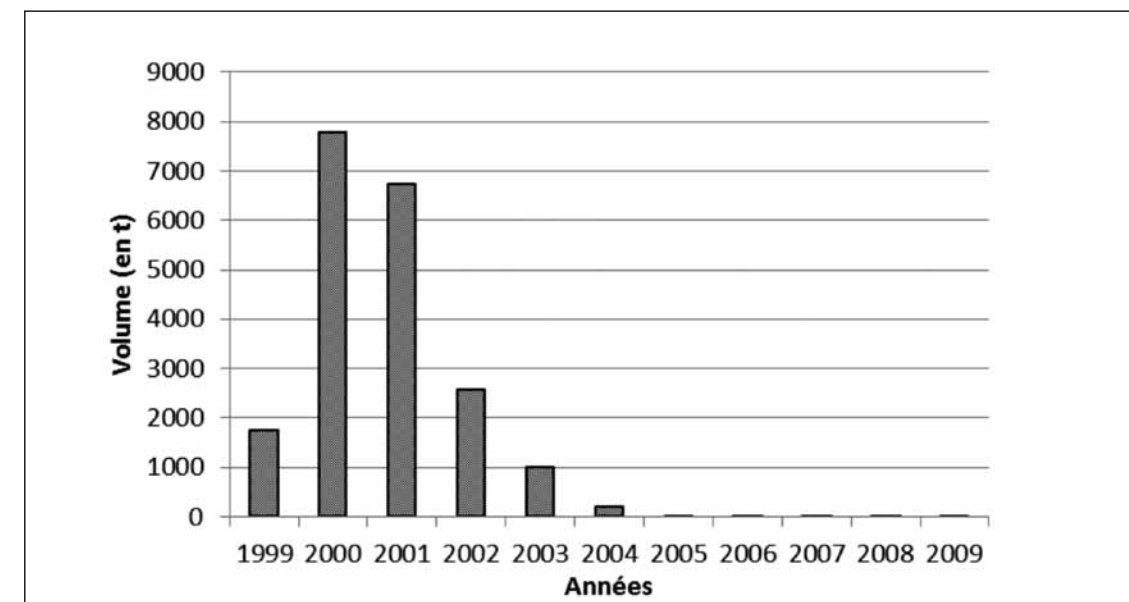
266 Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer le départ des « Soudanais ». Certains, dans la population locale, y voient un lien avec le gel par le gouvernement américain, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, de certains fonds liés à la nébuleuse Al-Qaïda. Ce serait l'indice d'un financement des campagnes caféières des « Soudanais » de Zongo et de Bangui, par le terrorisme international.

267 Signalons que ce graphique ne traduit probablement pas le volume total du commerce soudanais vers Bangui : outre la qualité douteuse des statistiques de l'OCC, la fraude très importante dans le commerce transfrontalier doit nous inciter à interpréter ce graphique, au mieux, comme un indice de l'évolution des transactions.

persistante des cours sur les marchés, ont cependant fini par détourner les agriculteurs de la caféiculture, suite à la disparition de la plupart des acheteurs (Kongawi 2001 : 172), engendrant une contraction drastique de la production dans le Sud-Ubangi. Suite à la fermeture de la voie kinoise, le CDI-Bwamanda s'est réorienté vers Bangui (RCA) et Douala

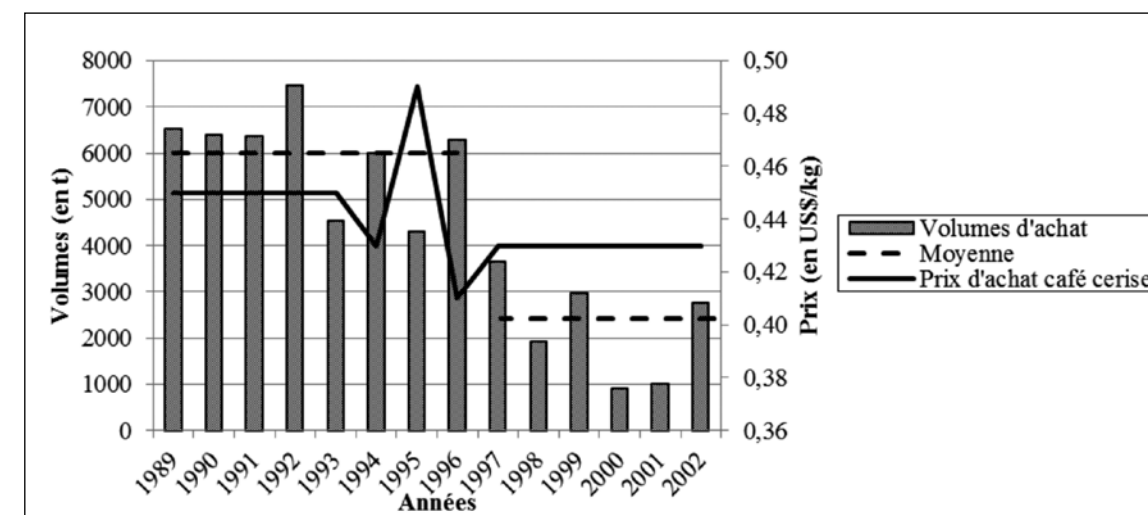
(Cameroun), mais au prix d'une majoration de ses coûts opérationnels ; les achats de l'ONG baissèrent significativement pour tomber à un volume moyen de 2200 t/an sur la période 1997-2002, tout en maintenant une politique de prix équitable pour les producteurs, grâce à la certification Max Havelaar<sup>268</sup>, dont elle est membre fondatrice de la branche belge.

**Graphique 21.4. Les commerçants « soudanais » : évolution des exportations annuelles de café par Zongo (1999-2009)**



Source : graphique de l'auteur, d'après : OCC et OFIDA.

**Graphique 21.5. Achats de café du CDI-Bwamanda dans le Nord et le Sud-Ubangi (1989-2002)**



Source : graphique de l'auteur, d'après : CDI-Bwamanda, Kinshasa (2008 : 8) ; Develtere, Stessens (mars 2005 : 46).

268 Commerce équitable.



La caféiculture a connu une brève reprise à partir de 2005. Les paysans se sont à nouveau tournés vers le café et les plantations ont repris dans les territoires de Budjala et Kungu, ainsi que dans le sud des territoires de Gemena et de Libenge, notamment dans les environs de Bobito et de Gemena, stimulées par le retour de négociants étrangers et la réouverture des comptoirs d'achat de quelques grands opérateurs, tels que SCIBE-Congo, mais également par la progression de la demande intérieure : dans plusieurs localités, il est devenu courant d'en consommer quotidiennement avant de se rendre aux champs. Dans la région de Mawuya par exemple (secteur Libenge-Sud), l'observateur en 2008 trouvait une caféière dans presque tous les villages et pratiquement chaque famille s'adonnait à sa culture (CDI-Bwamanda 2008). La production reste aujourd'hui dominée par les plantations villageoises et indépendantes, ainsi que les cultures d'appoint (tableau 21.6)<sup>269</sup>; quelques blocs industriels

269 Il n'est cependant pas possible d'avoir connaissance des niveaux de production actuels, tant du fait de l'importante fraude qui sévit dans le commerce transfrontalier, que des statistiques, incomplètes et de mauvaise qualité, obtenues des services agricoles. L'incohérence entre les données de 1994 et celles de 2007, 2010 et 2011 illustre très clairement le problème : alors que le district affichait un volume de production légèrement supérieur à 30 000 t en 1994, celui-ci tombe à 699 t en 2008. La même année, le seul centre CDI-Bwamanda de Gemena annonce une production de 1500 t. D'autre part, la production du territoire de Gemena fluctue de plus de 160 % entre 2008 et 2011 (sources : d'après les chiffres de : République démocratique du Congo *et al.* 1998 : 271) ; Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevages 2007 & octobre 2012). Les sources alternatives dont nous disposons émanent de rapports de missions dans les centres CDI-Bwamanda (2008) et de la littérature technique élaborée dans le cadre du Projet Pro-Routes (Banque mondiale, juillet 2007) et du Projet d'urgence d'appui à l'amélioration des conditions de vie (PUAACV) (République démocratique du Congo, Ministère du Plan, 2008) ; sur un plan géographique, elles limitent par conséquent l'étendue de nos informations aux zones d'étude

existent encore, quoique beaucoup sont aujourd'hui à l'abandon. Certains producteurs sèchent leur café eux-mêmes, généralement sur des aires de séchage en terre battue ou cimentée et vendent les grains coques. Le séchage est cependant une étape délicate et déterminante pour la qualité du produit fini, qui n'est pas toujours bien maîtrisée par les petits producteurs ; les négociants préfèrent donc le café cerises, mieux valorisable, au café coques. Depuis 1989 et jusqu'à récemment, avec l'écoulement d'une partie toujours plus importante de son Robusta par la filière équitable, le CDI-Bwamanda a investi dans l'achat de café cerises, afin d'assurer lui-même la valorisation du produit dans ses installations et de satisfaire ainsi aux exigences qualité du label Max Havelaar : une usine de café a été ouverte à Kinshasa et plusieurs centres de lavage ont été créés dans le Nord-Équateur (traitement par voie humide)<sup>270</sup>. Récemment, l'ONG s'est également engagée dans la délocalisation des activités de dépulpage<sup>271</sup> afin de réduire ses coûts de transport, en équipant certains de ses centres de dépulpeuses. Outre Bwamanda,

de ces documents. Nous admettons donc que la description qui suit est forcément incomplète.

270 Le café peut être usiné selon deux modes : la voie dite « sèche », associée aux Robustas, et la voie dite « humide », plus coûteuse, réservée en général aux Arabicas. La voie humide procure un café marchand de meilleure qualité.

271 Par la voie humide, la pulpe et la peau sont ôtées des cerises encore fraîches, pour obtenir ce qu'on appelle la « parche ». L'opération nécessite une adduction régulière en eau de qualité, pour alimenter de grands bacs/cuves en béton dans lesquels sont éliminés par flottaison les déchets et grains. À défaut, le tri peut se faire à la main. Les cerises sont ensuite dépulpees au moyen d'une dépulpeuse, qui élimine leur enveloppe extérieure et un maximum de pulpe. Elles peuvent éventuellement être laissées à fermenter, puis lavées dans plusieurs bacs successifs, dans un canal ou en machine ; la parche ainsi obtenue est séchée. Elle suit ensuite le même traitement que la voie sèche : décorticage, séparation des deux fèves de la drupe, et enfin calibrage et triage des grains obtenus, afin de constituer des lots de qualités commerciales distinctes (Pochet & Flémal. « Caféier », in Raemaekers (2001 : 1006-1012).

dont l'unité d'usinage est complète, les centres de Bobito et de Bokilio disposent ainsi de dépulpeuses et de séchoirs (naturels et/ou statiques) ; Bobito et Gemena sont également équipés chacun d'une

décortiqueuse. Au total, la capacité annuelle moyenne de traitement des infrastructures du CDI-Bwamanda atteignait en 2008, 11,6 t/h (CDI-Bwamanda Kinshasa, 2008 : 30-31).

**Tableau 21.6. Caféiculture dans quelques centres CDI-Bwamanda (2007-2008)**

Centre	Production* (en t)	Superficie (en ha)	Planteurs
Bobito	3300		
Bokilio	81		
Gemena	1500		
Mawuya		112	300

\* Baies rouges et baies sèches.

Source : CDI-Bwamanda (2008).

Depuis cinq ans cependant, le secteur est à nouveau confronté à une conjoncture défavorable. Alors que les marchés ont enregistré une nouvelle période de décote entre 2008 et 2010, les difficultés internes du CDI-Bwamanda l'ont contraint ces dernières années à réduire fortement ses campagnes d'achat<sup>272</sup> ; de son côté, SCIBE-Congo n'achète plus de café depuis le décès de Bemba Saolona en 2009 et ses caféières à Gemena sont en cours de remplacement par une palmeraie. Faute d'acheteurs, les paysans se détournent à nouveau de son exploitation. D'autre part, la production est confrontée à l'expansion d'une grave maladie, la trachéomycose, qui ravage les plantations. Cet agent pathogène, qui s'est rapidement propagé depuis 1983 dans le nord du pays depuis le Haut-Uélé, est apparu dans la région vers 2009 ; ses effets dévastateurs mettent en péril l'existence même de la filière dans le Sud-Ubangi et, à l'exception du CDI-Bwamanda dans sa zone d'intervention, les programmes de lutte organisée tardent à se mettre en place. Finalement, le secteur est soumis à l'extrême labilité du marché mondial, qui dépend étroitement des conditions climatiques et des récoltes des principaux pays producteurs. Le niveau des prix est ainsi fortement influencé par l'état des récoltes et les volumes écoulés par quelques acteurs dominants, principalement le

272 En 2010, son volume d'achat s'est limité à environ 2043 t (baies sèches essentiellement) et a chuté à 569 t l'année suivante (CDI-Bwamanda, Direction régionale du Nord-Équateur. ca 2011 : 44).

Brésil et le Vietnam, qui représentent ensemble environ la moitié de la production mondiale<sup>273</sup>.

Les marchés de niche tels que le circuit équitable ou bio (Max Havelaar par exemple) continuent d'offrir des prix avantageux (121 US Cents/lb), mais leurs capacités d'absorption sont limitées et seules, pratiquement, les installations du CDI-Bwamanda sont capables de produire une qualité de grain satisfaisant aux standards requis.

### 5.3.2. LE CACAO

#### Origine et aire de diffusion

Originnaire d'Amérique du Sud, la culture du cacao se serait étendue à l'Afrique (Madagascar et Afrique de l'Ouest) à partir du XIX<sup>e</sup> siècle (van den Abeele & Vandenput 1951 : 283). En dépit de réels avantages comparatifs, la filière du cacao n'a cependant jamais véritablement décollé dans le pays. L'Équateur, qui arrive en tête, a maintenu des niveaux de production autour de 4000 t/an pendant une vingtaine d'années à partir de la décennie 1970, avant de chuter au milieu des années 1990.

273 Ainsi en février 2012, lorsque contre toute attente, le cours du Robusta a connu une forte hausse, suite aux mesures de rétention prises par les producteurs vietnamiens, inquiets des prix proposés (Radio France Internationale, 15 février 2012).

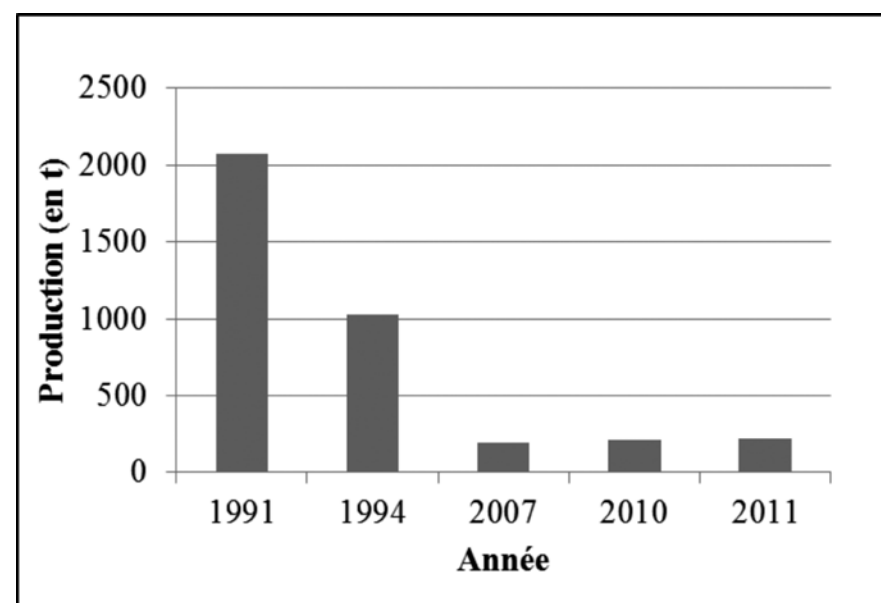
### Le cacao dans le district

Le Sud-Ubangi est le premier contributeur provincial ; sa culture s'est le mieux implantée dans les territoires de Budjala et de Libenge (République du Zaïre 1985 : 82). De sources officielles, l'évolution des niveaux de production aurait suivi une tendance similaire à celle de la province, se tassant de plus de 40 % entre 1991 et 1994 (République démocratique du Congo, PNUD/UNOPS 1998 : 273). Si la valeur de ces statistiques est déjà discutable, les données récentes de l'inspection agricole sont carrément

médiocres et incomplètes (graphique 21.6) ; il est donc difficile de connaître le niveau de la production actuelle, d'autant plus qu'une partie est exportée en fraude par les pays voisins (RCA, Congo-Brazzaville).

Le secteur est dominé par les agro-industries – Cacaoco/Gbulu et CUM/Gwaka dans le Sud-Ubangi – dont les plantations accusent toutefois un âge avancé ; les indépendants s'installent quant à eux sur certaines parcelles des blocs industriels, qu'ils exploitent en pleine propriété ou en métayage, ou en périphérie.

Graphique 21.6. Production annuelle de cacao fève sèche au Sud-Ubangi, de 1991 à 2011



Années 2010 et 2011 : territoire de Budjala, uniquement.

Source : graphique de l'auteur, d'après : République démocratique du Congo *et al.* (octobre 1998 : 273) ; Inspection de l'agriculture, pêche et élevage ... (2007 & octobre 2012).

### Les Cacaoyères du Congo

– Les Cacaoyères du Congo – ex-Cacaoyères du Zaïre – ont été créées en 1978 à Bulu (60 km au sud-est de Gemena), à proximité de l'axe Akula–Gemena. La société a été détachée du projet Gosuma (voir plus haut), dont elle constituait le volet « cacao ». Tout comme la Palmeza, elle a été financée en majeure partie par le Fonds européen de Développement (FED) et devait développer des blocs industriels et des plantations villageoises. Le projet cacao devait établir 500 ha en blocs industriels et 1250 ha en plantations individuelles. Ces derniers furent cependant vite abandonnés, faute de moyens, et les superficies industrielles furent portées à 1500 ha, dont 1275 ha étaient effectivement plantés à la fin des années 1980. Aux meilleures années, la production atteignait un peu plus de 700 t (1985-1986), soit environ 54 % de la capacité d'usinage de la société (Danga Kassa 1988-1989 : 56-63). Récupérée par l'État en 1983, puis privatisée au profit de SCIBE-Zaïre, puis du Centre de développement agricole industriel (CDAI), la société est revenue sous pavillon public en 1998. Concomitamment, elle a pratiquement cessé toute activité, laissant de nombreux hectares de plantation à l'abandon. Dans le cadre de la procédure de liquidation en cours, elle fait actuellement face à d'importantes tensions internes (Radio Okapi 2012a).

Globalement, si les méthodes culturales sont satisfaisantes sur les plantations industrielles, celles-ci sont plus rudimentaires en milieu villageois, dénué d'encadrement. Dénués d'intrants agricoles perfectionnés (les cultivateurs n'ont pas accès au matériel génétique de l'INERA et usent en général de matériel végétal tout-venant), les cultures accusent des rendements particulièrement faibles. Pareillement, le traitement, dont le procédé est pourtant relativement simple, y est mauvais et génère un grain de qualité médiocre (Chausse, Kembola & Ngonde 2012 : 44-45).

### 5.3.3. LE CAOUTCHOUC (HÉVÉA)

#### Origine et aire de diffusion de l'hévéa

Originaire du bassin amazonien, l'hévéa a été introduit pour la première fois au Congo en 1896. Il s'est diffusé par la suite dans les régions voisines de l'Équateur : districts de la Tshopo et des Uele (Province-Orientale), ainsi que de l'Ubangi, de Boende et d'Inongo (province de l'Équateur) (van den Abeele & Vandenput 1951 : 361 ; 384).

#### Le caoutchouc/hévéa dans le district

L'espace ubanguien a payé un tribut important aux premières années de l'occupation coloniale. Selon toute vraisemblance, celle-ci a bouleversé en un laps de temps très court les canaux d'échanges et les structures de production, usant de diplomatie comme de violence et jouant, en les attisant, sur les antagonismes entre groupes locaux. Le caoutchouc, en particulier, a laissé des taches de sang sur l'histoire de la région dans l'État indépendant du Congo (EIC). À la confiscation de l'exploitation locale du caoutchouc au profit des sociétés privées ou de l'EIC (1891)<sup>274</sup> s'est ajouté l'établissement d'un impôt en nature pour obliger les villages sous la coupe de l'État à livrer lianes et autres produits de cueillette, acheminés vers les postes Mokwangai, Zongo ou Libenge, sous peine de s'exposer à de violentes représailles en cas de résistance ou de soulèvement contre la

274 Par le décret du 29 septembre 1891, l'EIC s'est arrogé en effet le monopole du caoutchouc et de l'ivoire dans ce qui était alors le district de l'Ubangi-Uele (Mumbanza mwa Bawele 1980 : 588).

nouvelle autorité<sup>275</sup> : les « promenades militaires » auxquelles celles-ci donnaient lieu s'avèrent souvent meurtrières dans ces vastes territoires soumis à l'arbitraire d'un personnel européen anémique<sup>276</sup>.

C'est à cette époque que se diffusa l'hévéa dans le pays. La plante, qui montra rapidement des qualités supérieures, fut alors rapidement préférée aux herbes, lianes et arbres à caoutchouc préexistants. La culture de l'hévéa se développa favorablement dans plusieurs régions du pays, en ce compris dans le district de l'Ubangi, encouragée par l'expansion rapide de l'industrie automobile (van den Abeel & Vandenput 1951 : 384). Les cours favorables sur les marchés incitèrent les sociétés à se lancer dès les années 1920 dans l'hévéaculture, tandis que la crise de 1929 entérina l'abandon du caoutchouc « sauvage »<sup>277</sup> et la restructuration du secteur de la production partagé désormais entre une poignée de grandes sociétés agro-industrielles, dont l'extension des plantations progressa considérablement au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, puis à l'occasion de la guerre de Corée, en même temps qu'elles amélioreraient leurs capacités d'exploitation,

275 Les premières expéditions militaires dans la région pour la récolte du caoutchouc remontent à 1895 ; en pays ngbaka (Karawa, Gemena), la tradition orale a gardé mémoire de l'une de leurs manifestations, sous le nom de « guerre des Mbatu », aux terribles conséquences. Selon Marchal : « Cette guerre est pour les Ngbaka la période la plus sombre de leur histoire, où ils se réfugièrent dans des endroits inaccessibles, pendant que leurs villages et leurs champs étaient dévastés, ce qui les obligea à se nourrir de racines et de fruits sauvages » (Marchal 1996 : 83).

276 En janvier 1901 par exemple, le lieutenant Arnold, alors chef de poste d'Eukuta (Sud-Ubangi) attaqua le village Kansa (Mbanza), prétextant du refus de ses habitants de récolter le caoutchouc. Alors que le lieutenant rapporte deux cent morts parmi les réfractaires, cette opération punitive lui vaut un simple blâme (Te Mobusa Ngwawpwa 1993 : 3). Sur cette période, nous renvoyons à l'article complet de Te Mobusa Ngwawpwa (1993), à Mumbanza mwa Bawele (1980), ainsi qu'à Marchal (1996 : 79-83).

277 Hormis sa brève résurgence en 1942, imposée dans le cadre de l'effort de guerre du Congo belge.



d'usinage et de traitement, pour s'imposer sur le marché mondial. Les plantations villageoises se développèrent également pendant la guerre, puis dans le cadre des paysannats, en particulier dans la province de l'Équateur. Au point qu'en 1958, la superficie des emblavures y atteignait plus de 6000 ha, soit environ 28 % de la superficie totale des paysannats au Congo (AGRER 2006 : 106-107).

La dégradation de la situation après 1960, puis la zaïrianisation ont entamé les résultats du secteur dans le Congo indépendant : la production villageoise, trop liée au système des paysannats, s'est estompée, tandis que de nombreuses exploitations, soustraites à leurs anciens propriétaires au profit des repreneurs zaïrois, n'ont pas passé la rampe des années 1980. Les surfaces en rapport des plantations agro-industrielles chutèrent de 50 % par rapport à 1960 et la production dégringola. Passée une brève embellie en 1980, le déclin s'est prolongé jusque dans les années 2000, emporté dans un premier temps dans le marasme économique général, puis sous la pression des événements politiques (AGRER 2006 : 108-109).

Actuellement, le secteur villageois n'a pas redémarré. Seules subsistent, au niveau agro-industriel la plantation de Mboto, exploitée par la Compagnie de l'Ubangi et de la Mongala (CUM), et la plantation de Gwaka, qui déclarait, en 2005, une production de 2600 t et une surface en rapport d'environ 3600 ha, dont la moitié en exploitation. Ces dernières années, un entrepreneur ivoirien, M. Kante, s'est imposé dans la filière, rachetant pratiquement toute la production de la région, pour la faire traiter à façon à l'étranger et l'expédier vers le Soudan (entretien Maurice Pelendo, 5 mars 2013).

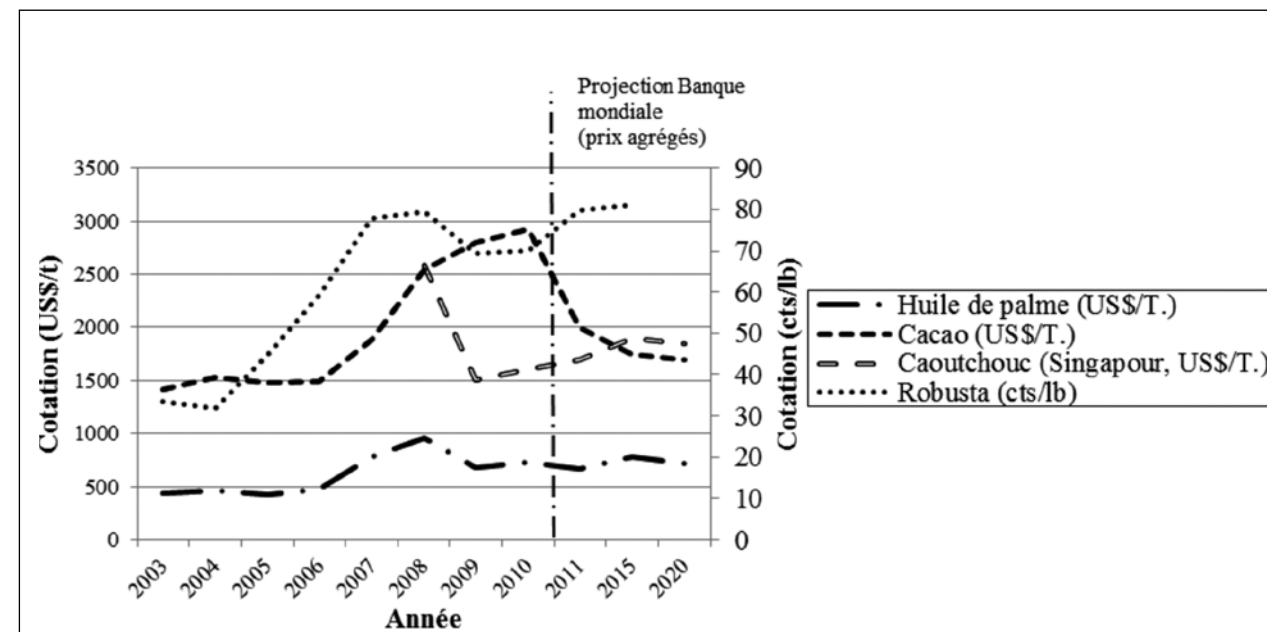
En dépit de coûts de revient qui demeurent très élevés, l'hévéaculture constitue un levier économique intéressant, au vu de la bonne tenue actuelle des cours sur les marchés mondiaux et aux prévisions favorables à leur maintien dans les années à venir, d'autant que le secteur peut également négocier un marché extérieur pour le stock important de parawood (bois de caoutchouc), sur base des milliers d'hectares en fin de production. Ce produit se prête à beaucoup d'applications dans l'industrie du bois.

La marge de croissance est donc réelle pour peu que l'on considère les gains de productivité possibles à chaque niveau de la chaîne de valeur du secteur, mais reste suspendue à la concrétisation de programmes de plantation/replantation à grande échelle (Chausse & Kembola, Ngonde 2012 : 22 ; 37-38). Le cours du caoutchouc naturel est, en outre, sous la coupe d'une double dépendance, étant lié à la fois à la santé de l'industrie automobile, son principal marché, et au cours du pétrole, dont le caoutchouc synthétique constitue un produit dérivé.



III. 21.6. Une vue de la plantation d'hévéas à Gwaka (territoire de Budjala).  
(Photo équipe locale, 2010.)

Graphique 21.7. Cours des principales productions pérennes (2003-2020)



Source : graphique de l'auteur, d'après : Banque centrale du Congo (s.d. : 160) ; Chausse, Kembola & Ngonde (2012 : 21).

## 6. AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR PRIMAIRE

### 6.1. L'ÉLEVAGE

Tout comme pour le secteur agricole, le district enregistre la plus forte activité pastorale de la province. Cependant, si les sols savanicoles du nord se prêtent aux pâturages, ceux-ci restent actuellement très limités.

Les missionnaires catholiques ont introduit l'élevage des bovins dans les années 1920, dans les plaines herbeuses de la rivière Ngiri à Libanda, ainsi que dans d'autres villages avoisinants de Dongo. La région de l'entre Ngiri-Ubangi comptait, à la veille de l'indépendance, jusqu'à 20 000 têtes de bétail. La pratique de l'élevage a continué à se développer après l'indépendance, sans cependant jamais atteindre la taille des cheptels dans les fermes modernes du Nord-Ubangi voisin (territoire de Bosobolo en particulier) : l'élevage de gros bétail à grande échelle ne s'est, en effet, jamais diffusé. Au début des années 1990, les plus grosses fermes ne dépassaient pas

800 têtes (PLZ/Gwaka), alors qu'à la même époque, les statistiques du SNSA indiquent une sévère diminution, non expliquée, des effectifs<sup>278</sup>.

Durant la guerre, l'activité a pâti de l'occupation des troupes du MLC, en particulier dans les régions de Makanza et de Bomongo (territoire de Kungu), dans lesquelles les combattants avaient établi leur ligne de défense. Non ravitaillés, ceux-ci ont pillé le capital des fermes avoisinantes. Depuis la fin des hostilités, l'élevage a repris, surtout du fait des paysans qui se sont lancés dans le gros bétail. Il est toutefois illusoire d'espérer établir un portrait précis de la situation, sur la seule source statistique de l'Inspection de l'agriculture (tableau 21.7)<sup>279</sup>.

<sup>278</sup> Pour les mêmes raisons que les statistiques de production agricole, ces informations restent très hypothétiques, au vu de la faible qualité des statistiques.

<sup>279</sup> Voir note précédente.

Tableau 21.7. Situation de l'élevage dans le Sud-Ubangi (2007)

Division administrative	Bovidés	Ovidés	Caprins	Suidés	Lapins	Gallinacés	Palmipèdes	Cobaye
Budjala	4 098	40 036	55 940	18 567	103	195 630	5 670	39 014
Gemena	5 332	54 007	77 203	22 184	446	886 710	7 790	46 340
Kungu	2 679	19 816	20 990	2 615	26	94 938	18 508	15 043
Libenge	1 848	12 357	14 981	479	175	82 374	2 078	14 600
Zongo	48	87	1 270	801	-	199	8 753	135
SUD-UBANGI	14 005	126 303	170 384	44 646	750	1 259 851	42 799	115 132

Source: Rapport de l'Inspection de l'Agriculture, élevage et pêche, Sud-Ubangi (2007).

La pratique est, en vérité, très rudimentaire : rares sont les unités où les animaux sont logés, nourris, soignés et suivis. Le bétail – boeufs, mais également porcs ou chèvres – est laissé en divagation ; beaucoup de ces bêtes retournent en fait à un état quasi sauvage. Pour les attraper, le recours au fusil ou aux pièges est fréquent. Ce laxisme n'est pas sans occasionner de nombreux dégâts dans les cultures paysannes, les animaux dévastant les champs alentours, détruisant parfois les récoltes de tout un village.



III. 21.7. Petit élevage de ruminants.  
(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2003.)

À noter que le CDI-Bwamanda a entrepris par le passé, à Bwamanda, l'encadrement de quelques dizaines de boeufs, avec le projet d'intégrer l'emploi de la force bovine dans la traction animale, afin de réduire la pénibilité des travaux agricoles et d'augmenter les superficies agricoles<sup>280</sup>.

<sup>280</sup> Les emblavures étant souvent limitées par les travaux du labour.

Le petit élevage est plus populaire : pratiquement chaque ménage entretient quelques poules rustiques et canards, tandis que chèvres, moutons et cobayes sont très répandus. À noter également que l'élevage de porcs progresse depuis quelques années. Jusqu'à son interruption en 1998, le CDI-Bwamanda avait une activité d'élevage de poulets de chair et pondeuses à Bwamanda, où les paysans pouvaient s'approvisionner en œufs et en poussins pour leur propre compte<sup>281</sup>. Malgré la présence des infrastructures à Bwamanda, l'activité n'a pas repris à ce jour : les responsables du CDI-Bwamanda restent réservés quant à un redémarrage car les poules parentales, la couveuse, l'élevage des poussins jusqu'à l'âge de trois semaines, les vaccinations et la fabrication de la provende étaient assurés par CDI-Bwamanda, l'éleveur n'intervenant qu'en toute fin de chaîne, pour l'engraissement des poulets ou la production des œufs (Stessens & Develtere 2005 : 43).

## 6.2. LA PÊCHE

La région bénéficie d'un réseau hydrographique fortement vascularisé et très poissonneux, offrant de nombreux biefs poissonneux<sup>282</sup>, mais nos informations sont très lacunaires sur ce secteur<sup>283</sup>. Cette section passera en conséquence très rapidement sur les aspects économiques pour s'attacher plus spécifiquement à la

<sup>281</sup> Les poules rustiques étant souvent mauvaises pondeuses.

<sup>282</sup> Pour le détail de ces biefs et les principales espèces, se référer au chapitre 5.

<sup>283</sup> Nous sommes ainsi très peu renseignés sur les espèces pêchées ; tout au plus sait-on qu'en aquaculture, les genres *Clarias* et *Tilapia nilotica* sont particulièrement prisés.

description des techniques traditionnelles de pêche dans l'Ubangi.

Les activités halieutiques constituent une importante source de revenus dans l'entre Ubangi-Ngiri, d'envergure variable toutefois selon les populations. Les communautés de pêcheurs sont naturellement les plus nombreuses parmi les groupes riverains : Kunda, Bomboma, Libinza, Gens d'eau, etc. Le décalage entre les calendriers de pêche des différents biefs entraîne un étalement des périodes de pêche intense sur plusieurs mois de l'année. Ces communautés migrent donc temporairement hors de leur village, pour s'installer dans des campements provisoires à proximité des zones de pêche, ce qui n'est pas sans créer quelquefois de vives tensions en certains endroits revendiqués concurrentiellement par plusieurs groupes, chacun arguant bien souvent d'un droit coutumier.

Différentes techniques sont employées. Parmi les principales, citons l'écopage des mares, l'empoisonnement, les barrages, etc. Les nasses dont se servent en général les pêcheurs, varient tant en dimension qu'en forme, selon leur usage. On distingue les nasses avec appât (très répandues) sans chicanes et avec clapet, d'une cinquantaine de centimètres ; les nasses sans appât, fabriquées en lianes, fil de raphia ou lames de bambou ; le *lilolo*, qui a la forme d'un panier elliptique relié dans sa largeur par une fibre traversière ; le *lobalo* (harpon), utilisé pour la chasse à l'hippopotame ou au crocodile ; le *tanga*, sorte de nasse munie d'une tête de flèche, employée pour la chasse à l'antilope ou au buffle de la forêt qui se laissent emporter par les crues ; etc. Enfin, on ne peut parler de la pêche sans évoquer les pirogues au moyen desquelles les riverains circulent sur les rivières et ruisseaux pour placer leurs prises ou pour pratiquer la pêche au filet.

La transformation du poisson est effectuée la plupart du temps par les pêcheurs eux-mêmes, directement sur les lieux de production. Les fours traditionnels sont constitués le plus souvent de fûts métalliques, ou construits en terre cuite, et recouverts d'une tôle métallique ; ils comportent généralement une seule claie de fumage, en général fabriquée à partir de branchage, dans les campements temporaires. Les produits fumés présentent généralement un taux de dessiccation élevé (indice de conversion de 3 à 4), en raison du temps de fumage relativement long. Ainsi traité, le poisson peut se conserver plusieurs semaines

avant d'être mis sur le marché. Pour le transport, les produits fumés sont le plus souvent emballés dans des paniers faits de branchage, aux capacités de stockage variables. Ce conditionnement offre dans l'ensemble une bonne protection au produit au cours du trajet (par voie fluviale et/ou route). À noter qu'il n'existe à ce jour aucun programme d'expérimentation de fumage amélioré, qui pourrait augmenter la qualité de conservation.

## 6.3. LA CHASSE

L'activité est surtout pratiquée en région forestière. Dans l'ensemble toutefois, les zones de chasse se réduisent d'année en année, en raison non seulement de la destruction des aires d'habitat du gibier par la culture sur brûlis, mais également de l'intensification de l'exploitation forestière et de l'absence de réglementation en matière de chasse. Quelques espèces, tels que les éléphants, les buffles ou encore les gorilles, ont déjà disparu de la région.

L'activité regroupe des chasseurs professionnels, mais également des trappeurs occasionnels. Plusieurs techniques traditionnelles sont employées. Lorsqu'une piste fréquentée par un animal est identifiée, les chasseurs peuvent construire des barrages au moyen de branches entrelacées et de feuilles mortes, qui s'étendent parfois jusqu'à sur une centaine de mètres. Les animaux le traversent par des ouvertures y opérées à intervalles réguliers. Les petits animaux qui y passent sont alors attrapés soit au cou soit à la patte dans un lacet.

Le chasseur peut également employer une longue perche flexible. Une corde sauvage relie le sommet de la perche au lacet dissimulé dans le sol autour d'un trou avec appât (pour les carnassiers) ou simplement sur un lieu de passage de la proie. Au contact du museau ou de la patte avec le déclic dissimulé, l'arrêt de la corde se déclenche et l'animal est happé. Même les léopards peuvent être attrapés à ces pièges bien qu'ils se débattent et peuvent se sauver en mordant la corde du piège. Les chasseurs ont troqué le lacet de corde traditionnel, pour le nylon, puis finalement par le câble métallique, plus mince, duquel le grand gibier même ne peut se défaire. Il arrive en certains endroits que les chiens dressés soient associés à la chasse au petit gibier ; les chasseurs munis de leurs javelots assomment la bête dénichée par les limiers.



Entre autres techniques, citons encore la chasse au feu, en savane herbeuse<sup>284</sup>, ou la chasse au harpon, contre les cochons sauvages dans les champs<sup>285</sup>.

#### 6.4. LA CUEILLETTE

Les menus forestiers sont une partie intégrante de l'activité des populations. Les habitants cueillent pratiquement tout ce dont ils ont besoin : des lianes pour la construction, des feuilles pour l'emballage, ainsi que des champignons, chenilles ou escargots pour se nourrir.

Le ramassage et la cueillette varient en importance selon les zones. En certains endroits, la pratique est systématique ; en d'autres, elle est plus occasionnelle et souvent le fait des enfants, plus rarement d'adultes, à titre de loisir.

La région est encore abondante en chenilles et escargots. Leur connaissance du milieu forestier permet aux populations locales d'identifier les variétés d'arbres propices à la récolte. Les chenilles sont généralement ramassées directement sur le tronc ou les feuilles ; certaines espèces se détachent d'elles-mêmes, à la recherche d'un endroit propice pour filer leur cocon ; le cueilleur se place alors sous les arbres et les ramasse à même le sol. On distingue les chenilles avec poils et sans poils ; les poilues sont placées dans un récipient contenant des braises ardentes, que l'on agite jusqu'à ce que tous les poils aient disparu, avant de les consommer. Le commerce des chenilles est une activité lucrative dans les grandes agglomérations.

Les limaçons sont arrachés des troncs. Dans la région, nombre de variétés ne sont pas consommées : les grands escargots et le limaçon des champs ne sont pas appréciés ; les petites espèces sont utilisées comme appât pour la pêche. Quand bien même leurs tabous interdisent leur consommation, certaines communautés, tels que les Ngombe de Libenge et de Budjala ou les Nbandi, en font le commerce.

284 Les chasseurs mettent feu aux herbes sèches pour rabattre le gibier vers eux.

285 L'animal frappé par le harpon s'enfuit, entraîne avec lui le manche de l'arme qui, avec la corde, s'entrelace vite dans les nombreux obstacles et arrête la bête qui, en se débattant, aggrave sa plaie et est achevée par le chasseur.

Autre mets localement consommé, les termites, qui sont attrapés avant leur essaim. Pour ce faire, un feu est allumé au pied des monticules des termitières ; les termites qui s'envolent, attirés par la lumière du foyer, y tombent et se brûlent les ailes ; ils sont alors récupérés au fur et à mesure de leur essaimage puis consommés séchés au feu. Une autre technique consiste à creuser la termitière et à y enfoncer une tige avec une tête sous forme de brosse faite de fibres à odeur qu'on tourne dans tous les sens. Les soldats armés de leurs mandibules s'accrochent au bâton ; la ménagère retire alors la tige du trou et les secoue dans son panier.

On ramasse encore d'autres insectes et larves du tronc de palmier et des raphias à demi pourris après avoir donné de leur sève comme vin. L'arbre est abattu et fendu pour y dénicher les larves de coléoptère qui se vendent cher sur le marché.

Le miel est récolté dans les zones forestières de Libenge, de Budjala et de Kungu. Les pygmées grimpent à l'arbre au moyen d'une échelle, pour dénicher les abeilles dont la piqûre est très irritante. Alternativement, l'arbre porteur peut être abattu et les abeilles chassées de leur ruche à la fumée. Le commerce de miel « sauvage » du Sud-Ubangi est devenu un secteur lucratif avec la Capitale, en raison de la qualité naturelle et très appréciée du produit.

Dans toutes ces activités, on le voit, on se contente de récolter, de ramasser ce que la nature sauvage a donné. Il ne vient à l'idée de personne de perpétuer et de domestiquer les chenilles, les gingembres, les feuilles d'emballage, les champignons, etc.

Tableau 21.8. Activité de cueillette. Principaux menus récoltés

Nom commun	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Utilisation
Bambou			Construction, haie
Champignons	Makombo		Alimentation
Chaumes	Ndele	<i>Raphia</i>	Construction
Feuille d'emballage	Nkongo (nkasa ya)	<i>Amaranthaceae</i>	Liboke (emballage de cuisine)
Fruit du raphia	Mpande		Pêche
Gingembre	Tondolo	<i>Zingiber</i>	Médecine traditionnelle
Gingembre	Mondongo	<i>Zingiber officinalis</i>	Médecine traditionnelle
Gingembre	Tangawisi	<i>Zingiber</i>	Condiment alimentaire
Lianes	Kekele		Construction, vannerie,
Noix de kola	Makasu	<i>Cola acuminata</i>	Excitant ; médecine
Poivre sauvage	Ketchu	<i>Piper nigrum</i>	Exportation
Raphia	Sese	<i>Raphia textilis</i>	Vin, vannerie

Source : enquête équipe locale.

#### 6.5. LES VINS ET SPIRITUEUX

La production de vins et de spiritueux est une activité courante, qui génère par endroits un commerce lucratif. Outre le *lotoko* national (alcool de maïs ou de manioc), très populaire dans le Sud-Ubangi, la région s'est spécialisée dans la fabrication de vin de palme et de vin de raphia.

L'extraction de vin de palme (*nsamba*) est la principale activité des hommes bomboma. Elle est produite par une incision pratiquée sur les fleurs mâles ou femelles du palmier élaïs, sous lequel est attachée une calebasse pour récolter la sève qui s'en échappe goutte à goutte. Alternativement, le palmier à huile est parfois abattu et effeuillé afin d'atteindre le cœur blanc de la cime, dans lequel est pratiquée une rainure afin d'en extraire la sève.

Le vin de raphia est également apprécié. Aux abords des rivières, dans les marais ou marigots du Sud-Ubangi les extensions de palmiers raphias augmentent naturellement : les écureuils, les oiseaux, les chauves-souris se nourrissent des fruits mûrs et les emportent ; ce faisant, des fruits se détachent de la tige et sont répandus au loin en se multipliant. Deux variétés de palmiers raphias existent en Ubangi. La première est plantée dans les champs, devant ou derrière les résidences dans les villages et se retrouve quelquefois en bosquets ; l'autre se développe mieux au bord de

l'eau, est plus élancée et mince<sup>286</sup>. Le raphia, arrivé à maturité ne fleurit qu'une seule fois ; avant l'ouverture de la panicule des fleurs, le pédoncule est découpé et la sève est écoulee par un petit canal jusque dans une jarre. L'extraction peut durer un à deux mois selon le raphia, à raison d'une petite incision matin et soir. La localité de Mbari, à une cinquantaine de kilomètres de Gemena, est réputée autant pour l'étendue de ses palmeraies, qui constituent une véritable forêt, que pour le vin que ses habitants en extraient en quantité et dont ils font commerce.

Signalons encore la consommation, par le passé, d'un alcool de maïs et de sorgho, autrefois répandu dans certains groupes, principalement à Libenge, Kungu et Gemena, à l'occasion de cérémonies. Celle-ci a aujourd'hui pratiquement disparu des habitudes de consommation.

286 Une troisième variété, plus rare, existe également. Elle est réputée plus robuste que les deux premières.

## 7. LE COMMERCE

### 7.1. LES COMMERÇANTS

Le négoce est pratiqué par toute la population, à titre subsidiaire ou comme activité principale : on y trouve aussi bien des commerçants que les producteurs eux-mêmes, des fonctionnaires ou des employés. Certains produits vivriers (maïs, arachide, riz), mais surtout les produits pérennes, sont également écoulés par des intermédiaires plus importants (sociétés commerciales, ONG, etc.), souvent eux-mêmes producteurs et (ou) transformateurs, qui font le lien avec les industries aval, les marchés kinois ou l'exportation. Ne sont cependant retenus dans cette section que les opérateurs dont le commerce constitue l'activité principale. Trois catégories se distinguent, dès lors, en fonction du rayonnement géographique des activités : local, national ou régional.

Les petits trafiquants opèrent principalement dans les deux Ubangi. Ils achètent les produits agricoles ou les produits d'élevage auprès des producteurs-mêmes, dans les villages ou dans les petits marchés de remembrement, pour les revendre dans les centres de négoce régionaux où ils s'approvisionnent en retour en produits manufacturés à écouler auprès des populations paysannes. Avant la guerre, s'était ainsi créé un véritable système triangulaire entre Gemena, Zongo et les marchés villageois : les petits trafiquants s'embarquaient sur des camions à Gemena, généralement avec des marchandises manufacturées, pour les revendre sur les marchés villageois, soit en numéraire, soit contre des produits agricoles recherchés à Zongo – maïs, arachide, manioc-cossette, chenilles, etc. – où ils allaient les écouler. L'argent récolté leur servait alors à faire d'autres achats de produits agricoles ou à s'approvisionner en produits manufacturés à Bangui (Mokili Danga Kassa 1998 : 517-518). Depuis le rétablissement de la paix et les troubles politiques en RCA, la fréquentation de Bangui et de Zongo s'est réduite, au contraire de Mogalo qui a gagné en importance. Les traits saillants de ce commerce se sont déplacés vers le centre du district. Dorénavant, le circuit de ces négociants

suit le schéma suivant, au départ de Gemena : Mogalo (vendredi) – Bwamanda (samedi) – Bobito (dimanche) – Gemena.

Certains commerçants étendent leur réseau d'affaires jusque vers Mbandaka et Kinshasa. D'autres couvrent tout le nord du pays à partir de Beni et de Butembo (province du Nord-Kivu), par lesquels arrivent les produits manufacturés asiatiques (motos notamment), ou de Lisala, dont le port dessert tout le Nord-Équateur en biens d'équipement, tels que le ciment, les tôles, le matériel roulant, etc. (Banque mondiale 2007a : 11 ; Idem 2007b : 6).

Enfin, le trafic transfrontalier est surtout l'affaire de négociants étrangers, originaires de RCA, du Soudan, du Tchad ou d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Nigéria, Mali). Les Soudanais et Tchadiens se réservent souvent le grand commerce, tandis que les autres communautés tiennent des échoppes d'articles de traite ou de pacotille importés, à Zongo ou Gemena.

Les prix pratiqués par les petits négociants sont généralement prohibitifs, ceux-ci usant de leur situation d'oligopole/monopole sur les biens de première nécessité. Depuis mars 2013 cependant, les lignes sont peut-être en train de bouger : la société d'importation Congo Futur a lancé ses opérations dans le Sud-Ubangi au départ d'Akula et propose ses produits aux prix de Kinshasa. L'ancien dépôt CEDEC à Kuma est actuellement loué à la société, tandis que pratiquement tous les grands dépôts de Gemena étaient en passe de l'être également, à la date d'avril 2013. Par sa politique de prix cassés, ce nouvel arrivant de poids pourrait faire pièce à la forte spéculation en vigueur.



III. 21.8. Petite boutique rurale.  
(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2004.)

Les prix des denrées alimentaires sur les marchés des principales villes du Nord et de l'Ouest (Kinshasa, Mbandaka, Kisangani), ainsi qu'à Zongo, connaissent presque partout une très forte hausse depuis quelques années (tableau 21.9), aggravant l'insécurité alimentaire des populations concernées. Les plus fortes croissances sont enregistrées à Zongo pour le poisson salé, le poisson fumé, la *chikwange* de manioc et la farine de maïs. La croissance moyenne des prix au premier trimestre 2012 par rapport à

la période 2009-2011 est de 20 à 23 % à Kinshasa et Mbandaka ; de 41 % à Kisangani et de 60 % à Zongo. Les produits qui ont enregistré la plus forte croissance sont la farine de maïs, le poisson et l'huile de palme. Cette tendance à la hausse corrobore l'évolution de l'indice des prix FAO, qui, au-delà des facteurs conjoncturels, en impute avant tout l'origine à l'envolée des cours du pétrole, augmentant considérablement les coûts du transport (RDC, FAO, WFP 2012 : 1/3).



**Tableau 21.9. Relevé des prix (en FC) des principaux produits alimentaires sur quelques marchés urbains (janvier-mars 2012)**

Produit alimentaire (unité de mesure)	Marchés	Janvier			Février			Mars		
		Prix moyen	Variation sur un an	Variation par rapport à la moyenne 2009-2011	Prix moyen	Variation sur un an	Variation par rapport à la moyenne 2009-2011	Prix moyen	Variation sur un an	Variation par rapport à la moyenne 2009-2011
Maïs en graine (kg)	Kinshasa	827	2 %	55 %	769	-16 %	24 %	650	-1 %	28 %
	Kisangani	221	24 %	58 %	283	24 %	25 %	405*	51 %	68 %
	Mbandaka	306	34 %	12 %	366	24 %	37 %	300	18 %	12 %
	Zongo	285	13 %	38 %	287	28 %	36 %	272	15 %	19 %
Farine de maïs (kg)	Kinshasa	997	-4 %	48 %	907	-21 %	16 %	822	-5 %	22 %
	Kisangani	536	28 %	37 %	427	3 %	21 %	733*	66 %	83 %
	Mbandaka	664	33 %	43 %	726	24 %	44 %	611	3 %	20 %
	Zongo	833	182 %	91 %	829	177 %	136 %	697	135 %	120 %
Farine de manioc (kg)	Kinshasa	909	9 %	-5 %	910	-3 %	-3 %	879	3 %	-4 %
	Kisangani	431	38 %	19 %	450	48 %	32 %	499*	62 %	39 %
	Mbandaka	880	57 %	-15 %	896	48 %	19 %	689	20 %	-5 %
	Zongo	536	17 %	17 %	507	27 %	0 %	443	15 %	1 %
Cossette de manioc (kg)	Kinshasa	919	7 %	27 %	974	16 %	33 %	837	-10 %	0 %
	Kisangani	398	51 %	50 %	402	48 %	37 %	500*	77 %	85 %
	Mbandaka	506	67 %	-3 %	481	55 %	15 %	342	23 %	-14 %
	Zongo	368	16 %	16 %	391	32 %	56 %	299	7 %	20 %
Chikwange de manioc (kg)	Kinshasa	827	14 %	4 %	824	8 %	3 %	771	0 %	3 %
	Kisangani	313	40 %	-3 %	321	45 %	15 %	318*	38 %	17 %
	Mbandaka	453	58 %	-3 %	543	26 %	32 %	425	22 %	11 %
	Zongo	662	110 %	110 %	632	98 %	42 %	448	36 %	8 %
Banane plantain (kg)	Kinshasa	1295	22 %	23 %	1424	22 %	39 %	1281	8 %	20 %
	Kisangani	364	31 %	43 %	364	36 %	-42 %	352*	27 %	-36 %
	Mbandaka	420	36 %	4 %	433	0 %	11 %	400	21 %	3 %
	Zongo	424	3 %	3 %	465	40 %	61 %	396	12 %	33 %
Poulet (kg)	Kinshasa	4521	7 %	30 %	4499	7 %	23 %	4571	9 %	24 %
	Kisangani	7989	28 %	46 %	8312	25 %	45 %	7268*	29 %	35 %
	Mbandaka	5569	31 %	20 %	5055	23 %	17 %	4818	13 %	16 %
	Zongo	5595	43 %	43 %	5000	20 %	70 %	5037	29 %	75 %

Chèvre (kg)	Kinshasa	9936	10 %	15 %	10 151	12 %	25 %	9787	1 %	12 %
	Kisangani	8727	22 %	83 %	8357	15 %	36 %	7373*	1 %	22 %
	Mbandaka	6950	48 %	51 %	6335	34 %	35 %	6339	23 %	28 %
	Zongo	5639	18 %	18 %	5703	27 %	82 %	5730	31 %	74 %
Poisson frais (kg)	Kinshasa	2857	1 %	27 %	2953	9 %	33 %	2851	7 %	21 %
	Kisangani	14 077	30 %	81 %	11 206	6 %	25 %	13 251*	53 %	64 %
	Mbandaka	3336	2 %	14 %	2762	19 %	37 %	3217	33 %	15 %
	Zongo	7843	58 %	58 %	6615	6 %	67 %	6247	18 %	70 %
Poisson fumé (kg)	Kinshasa	9594	21 %	29 %	8063	1 %	13 %	10 065	31 %	42 %
	Kisangani	19 238	46 %	68 %	18 101	38 %	56 %	16 639*	33 %	50 %
	Mbandaka	6328	4 %	31 %	5348	-5 %	16 %	7117	26 %	24 %
	Zongo	10 286	13 %	13 %	9901	20 %	101 %	10 018	35 %	99 %
Poisson salé (kg)	Kinshasa	8846	7 %	26 %	8547	2 %	24 %	8548	-1 %	23 %
	Kisangani	8786	39 %	46 %	9061	38 %	42 %	8733*	40 %	42 %
	Mbandaka	5685	8 %	34 %	4632	-2 %	13 %	4981	2 %	19 %
	Zongo	15 005	71 %	71 %	16 508	132 %	235 %	11 404	26 %	87 %
Huile de palme (litre)	Kinshasa	1417	2 %	42 %	1468	4 %	30 %	1630	14 %	41 %
	Kisangani	922	52 %	68 %	933	65 %	75 %	844*	43 %	47 %
	Mbandaka	898	28 %	39 %	1091	38 %	52 %	1043	41 %	43 %
	Zongo	1523	37 %	37 %	1640	79 %	82 %	1250	48 %	55 %

Source : Rdc-humanitaire, SECAL (2012).

\* Prix moyens sur la dernière semaine du mois uniquement.

## 7.2. LE TRANSPORT

Le premier moyen de transport des marchandises est pédestre. L'on croise sur les routes des femmes et des enfants acheminant sur leur tête les produits vivriers vers les marchés de remembrement.

En seconde ligne, le transport par vélo est très prisé parmi les petits commerçants ; il constitue parfois l'unique moyen d'accès aux zones trop enclavées. Trois agents au moins interviennent : le client (commerçant), le propriétaire du vélo et le pédaleur-cycliste (AGRER 2006 : 40), ceux-ci pouvant se confondre. Le transport vélo est l'affaire de tous : les agriculteurs comme les fonctionnaires ou leurs enfants s'y prêtent pour leur propre production, ou comme pédaleur au service d'un client, afin d'« arrondir leurs fins de mois ». L'achat d'une bicyclette représente un effort financier important (environ 100 \$ US en 2005, pour un vélo chinois), mais sa possession confère à son



**III. 21.9. Bananes, manioc (tubercule et feuilles) et autres produits vivriers sont acheminés sur les marchés locaux dans des bassines portées sur la tête.**

(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2005.)

Tirant profit du réseau hydrographique particulièrement dense du Sud-Ubangi, le transport fluvial est couramment employé par tous les opérateurs économiques. La plupart du trafic est informel et est assuré par une myriade de petits transporteurs indépendants<sup>287</sup> ou familiaux.

<sup>287</sup> Nous ne disposons pas d'informations sur ces derniers.

propriétaire un avantage significatif et le retour sur investissement est assez court : le pédaleur peut, en effet, doubler sa rémunération (Banque mondiale 2007b : 14). Le vélo offre, en outre, une couverture géographique relativement large : les pédaleurs peuvent transporter des charges oscillant entre 75 et 120 kg sur une distance de 80 km ou plus (AGRER 2006 : 40).

Les véhicules routiers motorisés restent l'exception dans le district – en 2011, le nombre de camions de 7 à 12 tonnes circulant dans le Sud-Ubangi était évalué à 87 unités, dont 60 basés à Gemena (enquête équipe locale) – mais le vrombissement des motos se fait entendre depuis une petite dizaine d'années, surtout dans le centre de Gemena. À titre indicatif, en 2005, la mission AGRER relevait que le coût du transport routier d'un fût d'huile de palme de Gosuma vers le beach de Dongo (environ 30 km), s'élevait à 2000 FC (soit 2,15 \$ US, en \$ US courants) (AGRER 2006 : 42).



**III. 21.10. Transport par « bus ».**

(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2003.)

Le nombre de grands transporteurs est limité : souvent, il s'agit de filiales de groupes plus importants, qui opèrent avant tout en soutien de leurs autres secteurs d'activité. Dans la région, il y a le CDI-Bwamanda, la société de Transport fluvial et commerce à l'Équateur<sup>288</sup> (TFCE, Groupe Blattner-Elwyn), SCIBE-Congo et,

<sup>288</sup> Qui a repris le groupe Dumoulin opérant autrefois dans la région.

depuis peu, Congo Futur. Ces flottilles desservent surtout les ports d'Akula et de Mogalo. Les petites unités familiales traditionnelles utilisent les grands axes Ubangi, Mongala, Lua) comme les multiples chenaux. Plus souple que les grandes embarcations, ce mode de transport permet d'accéder à des marchés fluviaux ou à des centres de consommation plus importants, le long du fleuve. Les points d'accostage sont également plus nombreux que pour les grandes unités.

La tarification fluctue selon la distance, le type de marchandise, le port concerné et l'armateur. Elle est en général affectée négativement par les taxes multiples à acquitter<sup>289</sup>. Les transporteurs ont, en outre, à subir les interférences des postes policiers et militaires dispersés le long de la route, qui interceptent arbitrairement les convoyeurs. Si les grands opérateurs sont à présent plus ou moins épargnés, les petits opérateurs continuent de subir ces exactions, quelquefois très violentes<sup>290</sup>.

Enfin, le transport par avion cargo est également utilisé. Jusqu'à sa fermeture en 2011, Hewa Bora Airways assurait la liaison entre Gemena et Kinshasa, et approvisionnait la ville en produits manufacturés de première nécessité. En retour, Gemena y expédie ses produits d'élevage. Il y a quelques années, les chèvres étaient particulièrement prisées. En 2007, trois à quatre avions cargos en moyenne par semaine quittaient ainsi Gemena pour Kinshasa (Banque mondiale 2007b : 15).

## 7.3. LES CENTRES DE NÉGOCE RÉGIONAUX

Dans le Sud-Ubangi, trois grands centres de négoce émergent : Gemena, Zongo et Mogalo.

<sup>289</sup> En 2005, à Kinshasa, la liste des organismes taxateurs et des postes de dépenses était la suivante : Douanes et accises, Police fluviale CELCO, DGM antenne, GM coordination, Force navale port, Force navale 2<sup>e</sup> région, DEMIAP, Hygiène port, ANR, Délégué commissariat fluvial, Commissariat fluvial, Permis de sortie (35x2), Débours, Frais enquête départ, Certificat de capacité, Frais divers et enrôlement (AGRER 2006, 45).

<sup>290</sup> En 2011, le gérant d'une baleinière a ainsi été abattu à proximité de Dongo par des éléments armés du Congo Brazzaville, pour n'avoir pas obtempéré suffisamment rapidement à leurs injonctions (Radio Okapi 19 janvier 2011).

La ville de Gemena constitue véritablement le centre névralgique de tout le commerce régional, en raison notamment de ses bonnes liaisons aériennes, surtout avec Kinshasa<sup>291</sup>. L'après-guerre a suscité d'immenses espoirs parmi les populations commerçantes qui, anticipant la reprise économique et la réhabilitation des infrastructures routières, ont réinvesti les places commerciales du centre-ville. Outre son grand marché, Gemena compte plusieurs magasins et boutiques. Son hinterland dépasse d'ailleurs largement les limites du district et franchit les frontières. Peuplée en majorité par les Ngbaka<sup>292</sup>, Gemena et sa périphérie accueillent de plus en plus de Ngbandi, Mbuza, Mongo, Mbanza ou Mono, attirés par le rayonnement régional de son activité commerciale, au point de donner à la ville l'allure d'une représentation au pochoir de la carte communautaire des districts de l'Équateur. L'endroit draine, enfin, des populations étrangères – Nigériens, Maliens, Guinéens et, dans une moindre mesure, Centrafricains – en vue d'y pratiquer le commerce du café, du ketchu ou du cacao (Banque mondiale 2007a : 7 ; 28).

Zongo s'est développée à la faveur de l'intensification des échanges entre le district et la RCA voisine. À moins d'un kilomètre de la capitale centrafricaine à laquelle elle est par ailleurs couramment associée, la ville s'est instituée en interface des relations commerciales entre les deux pays. Son succès dans les années 1990 est lié au café, dont les exportations vers Bangui ont connu une

<sup>291</sup> Sans doute au détriment de Lisala (district de la Mongala), *a priori* mieux dotée que son entité sœur, car située le long du fleuve et au croisement des réseaux routiers de l'Uele (par Bumba), de la route de Bongandanga et du réseau routier du plateau de l'Ubangi, mais qui pâtit précisément de la dégradation de ces voies de communication qu'atteste la pauvreté des échanges sur ces réseaux (de Saint Moulin 2010 : 123).

<sup>292</sup> Alors que certaines estimations fixent à 100 000 environ, la taille de la population ngbaka en 1895 dans l'Ubangi, le recensement de 1970 donnait environ 400 000 Ngbaka trois quart de siècle plus tard. Très prolifiques, ceux-ci tendent à supplanter les originaires dans les régions où ils ont été déportés, ce qui génère certains conflits fonciers avec les populations autochtones (Maes 1993 : 59).



forte augmentation grâce à l'arrivée des commerçants soudanais, au point de forcer les autorités zairoises à reconnaître, au milieu des années 1990, l'existence de ce commerce transfrontalier, jusqu'alors illégal. Au cours des années précédant le conflit de 1998-2002, Zongo est devenue le pivot du désaxement progressif des flux commerciaux régionaux, de Kinshasa vers Bangui. Point de rencontre entre commerçants de diverses origines, Zongo trouvait sa contrepartie dans Bangui, sur les marchés duquel allaient s'approvisionner, en priorité, les négociants en articles manufacturés demandés par les populations congolaises : produits ménagers (savon, sel), produits de beauté, farine de froment, gasoil, pétrole, produits pharmaceutiques, etc. (Mokili Danga Kassa 1998 : 516-517). Depuis quelques années, Zongo a quelque peu perdu en importance suite à l'instabilité politique et économique en RCA. La ville brasse de nombreuses communautés étrangères : Centrafricains (les plus nombreux), Maliens, Guinéens, Sénégalais, Nigériens, Soudanais, Tchadiens, etc. s'y côtoient, y tenant des échoppes d'articles de traite et de pacotille, ou pratiquant le grand commerce (population soudanaise et tchadienne principalement). Ces derniers opèrent actuellement principalement dans l'huile de palme, traitée à Zongo et exportée par Bangui vers le Sud-Soudan.

Enfin, Mogalo a connu une forte croissance de son activité économique ces dernières années. Située sur la Lua, dans un bassin agricole très productif à l'intersection des territoires de Gemena, de Kungu et de Libenge, l'agglomération dispose d'un port accessible aux grosses embarcations d'août à décembre, qui correspond à l'époque des récoltes. Son développement est également imputable à la dynamique des marchés. Les commerçants y ont établi un marché itinérant desservant tout son hinterland en produits manufacturés en provenance de Lisala ou de la capitale. À telle enseigne que le PARRSA prévoit d'y ériger un marché durable et d'y construire plusieurs dépôts<sup>293</sup>.

293 À la date du 19 octobre 2012, les marchés d'attribution des chantiers étaient passés et les travaux devaient débuter sous peu (Banque mondiale 2010 : 68 ; World Bank 2012 : 7).

#### 7.4. LES COURANTS COMMERCIAUX

Longtemps orientées vers la capitale et, dans une moindre mesure, vers Mbandaka, les relations commerciales se sont intensifiées avec les pays limitrophes, à partir du début des années 1990, à la faveur, d'une part, de l'arrivée de négociants en café soudanais fuyant la rébellion de John Garang dans le Sud-Soudan qui bloquait l'accès à la Province Orientale ; d'autre part, de la crise monétaire et économique qui a frappé le pays, puis du conflit de 1998-2002, qui a coupé la région de son débouché kinois.

L'hyperinflation et la dévaluation monétaire, accentuées par les pratiques frauduleuses des institutions financières et des banques, ont en effet plongé l'économie du pays dans un marasme économique sans précédent au cours des années 1990, affectant directement les conditions de vie des producteurs du Sud-Ubangi. Peu ou pas renseignés sur la décote du zaïre face au dollar, ceux-ci n'ont pas été en mesure de négocier favorablement la vente de leurs surplus aux commerçants. L'extrême fragmentation du secteur de la production et l'absence de coordination en amont plaçaient les producteurs en position de faiblesse face aux acheteurs, plus mobiles et mieux renseignés sur les prix ; les termes de l'échange vis-à-vis des produits manufacturés en provenance de la capitale (textiles, ustensiles, etc.) se sont rapidement dégradés. Dans ces conditions, le circuit centrafricain a gagné en importance, pour trois raisons : premièrement, les négociants étrangers en café offraient des prix plus rémunérateurs que les intermédiaires traditionnels, pour un grain vendu tout-venant ou pilé. Ensuite, le franc CFA, jugé plus stable, s'est peu à peu substitué à la monnaie nationale dans les transactions. Enfin, les intermédiaires économiques congolais eux-mêmes ont intensifié leurs transactions avec les pays voisins (Mokili Danga Kassa 1998 : 529-531).

Tableau 21.10. Volume des échanges commerciaux avec Kinshasa et la RCA dans les années 1990 (en t)

Produit	Produits transportés par les armateurs privés à destination de Kinshasa*	Produits à destination de la RCA (par Zongo)**		
	Janvier-août 1995	1994	1995	1996
Arachide	211			
Cacao fève sèche	2 420			
Café baie sèche	2 398	2628	2647	1679
Café marchand	8 565			
Caoutchouc sec	45			
Courge	54			
Haricot	2 437			
Maïs grain sec	16 252		27	
Manioc cossette	990		18	
Paddy	20			
Poisson	nc		219	
Poivre noir	nc	111		5
Riz cargo	364			
Produits divers	45 088			
<b>Total</b>	<b>78 844</b>	<b>2739</b>	<b>2911</b>	<b>1684</b>

\* Axe Mongala : Businga et Akula.

\*\* Déclarés à Zongo aux services de l'OZAC, de l'OFIDA et du Commerce extérieur.

Source : République démocratique du Congo *et al.* (1998 : 201 & 203).

Lorsqu'éclata la guerre, le processus de distanciation entre la région et Kinshasa était donc à l'œuvre depuis plusieurs années déjà. Ainsi, à la veille du conflit, Mokili Danga Kassa constatait que :

« Si l'Ubangi constitue politiquement une partie intégrante de l'État zairois, il tend à se détacher économiquement de l'ensemble du Zaïre pour s'intégrer dans un nouvel espace économique qui est celui de la zone Franc CFA. Si les flux commerciaux avec Kinshasa connaissent un certain déclin, ils se sont orientés essentiellement vers le Centrafrique et le Congo » (Mokili Danga Kassa 1998 : 531).

Au même titre que les autres secteurs économiques, la guerre a profondément perturbé le commerce. Les négociants qui autrefois sillonnaient le district lors des récoltes, ont pratiquement tous disparu ; le café ne trouvait plus acheteurs et le maïs pourrissait sur place ; dans les centres, les boutiques ont fermé les unes après les autres. Aux échanges sud-nord, s'est dès lors

substitué un courant est-ouest. À l'ouest, les relations commerciales avec Bangui se sont intensifiées ; à l'est, le district accueillait des pédales qui provenaient parfois jusque de Kisangani, pour s'approvisionner à Zongo en articles de première nécessité (savon, sel, sucre, pétrole, etc.) (Kongawi 2001 : 172-173).

La réunification du pays n'a pas éliminé le trafic transfrontalier, mais celui-ci s'est réduit avec Bangui, des suites de la dégradation des conditions de vie en RCA. Bien que nous disposions des tableaux d'entrées et de sorties du port de Zongo, il est toutefois difficile d'en estimer l'ampleur, en raison de l'importante fraude qui continue à sévir.

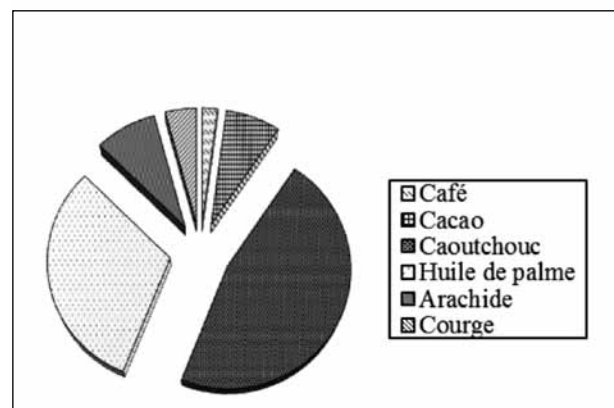
Il est néanmoins très clair que depuis les années 1990, la structure des échanges s'est modifiée. En 2007-2008, le ketchu et le poisson, principales marchandises enregistrées à l'exportation avant la guerre, étaient supplantés par le caoutchouc et l'huile de palme (79 % des sorties enregistrées), le premier étant ensuite redirigé vers les marchés camerounais et

ivoiriens, tout comme le cacao. L'arachide, la courge et le café, quoique marginaux, font également l'objet de transactions. Ce qui n'apparaît pas dans les registres, c'est le bois de chauffe, le charbon de bois ou les produits de la pêche qui partent encore pour Bangui.

En retour, Zongo constitue le point d'entrée du sel, du pétrole, de la farine de froment ou du gasoil. Entre 2006 et 2008, les statistiques renseignent également l'importation de 35 tonnes de produits pharmaceutiques. La RCA fournit encore du sucre, du savon, des friperies, etc.

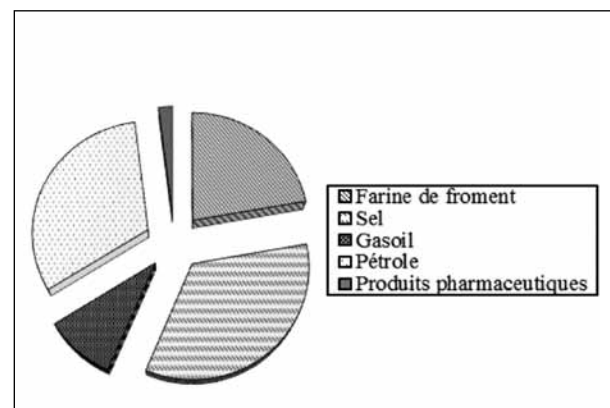
### Graphiques 21.8 et 21.9. Mouvements du port de Zongo : ventilation par produit

Graphique 21.8. Sorties (2005-2008)



Source : graphique de l'auteur, d'après enquête équipe locale.

Graphique 21.9. Entrées (2006-2008)



Suite à la réintégration de la région dans l'espace national, l'axe commercial vertical s'est naturellement rétabli<sup>294</sup>. La ville de Gemena, par ses liaisons aériennes avec Kinshasa, est approvisionnée en produits manufacturés de première nécessité, en provenance de la capitale. Le Sud-Ubangi s'est ouvert également à l'est dans le courant des années 2000. Le port de Lisala (district de la Mongala) d'une part, dessert tout le Nord-Équateur en biens d'équipements, tels que le ciment, les tôles, le matériel roulant, etc ; d'autre part, depuis quelques années, le trafic de produits manufacturés asiatiques (motos notamment) en provenance de Butembo et de Beni (province du Nord-Kivu), a également pris de l'ampleur (Banque mondiale 2007a : 11 ; Idem 2007b : 6).

294 Bien qu'un accord de libre circulation ait été conclu par les belligérants dès 2001, son application demeura très limitée. Aussi le véritable rétablissement des relations commerciales s'est-il produit dans le courant de l'année 2003.

Mais le trafic a surtout augmenté sur le réseau fluvial intérieur. À côté d'une multitude de points d'accostage occasionnels et informels accessibles aux péniches, les flux commerciaux convergent principalement vers deux points de rupture fluviaux, soit Akula et Mogalo<sup>295</sup>. De 2006 à 2009, le fret enregistré à Mogalo a quintuplé, tandis que celui d'Akula diminuait de 20 %. Ces statistiques reflètent imparfaitement le volume réel des activités portuaires, mais traduisent néanmoins une tendance forte en faveur de Mogalo qui, outre la dimension régionale de son marché ambulant et son hinterland riche en produits agricoles, est dopé par le report d'une partie du trafic d'Akula et de la zone de Karawa (Nord-Ubangi), en raison du délabrement avancé des axes routiers Gemena-Akula et Karawa-Businga<sup>296</sup> (Banque mondiale 2007a : 6-7).

295 L'activité portuaire de Batanga (Libenge) est plus marginale.

296 Qui rend difficiles les conditions d'accès au port de Popolo.



III. 21.11 à 21.15. Barges et pirogues aux ports d'Akula et de Mogalo.

En haut, photos de gauche à droite : barges au port d'Akula.

En bas, photo de gauche : barge accostée au port de Mogalo. (Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2003.) Photo de droite : pirogues traditionnelles à Mogalo. (Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2000.)

(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2004 ; photo équipe locale, 2012.)

## 8. ÉTUDE D'UNE FILIÈRE EN PHASE DE REDÉPLOIEMENT : L'HUILE DE PALME

### 8.1. ORIGINE ET DIFFUSION

*L'Élaeis guineensis* ou palmier à huile, est une plante nettement acidiphile s'accommodant aux sols à réactions assez basses caractéristiques de vastes zones du Sud-Ubangi, dont l'implantation est bien antérieure à la création de l'EIC. Originnaire d'Afrique occidentale et centrale, il pousse à l'état spontané dans de nombreuses régions du Congo (van den Abeele & Vandenput 1951 : 172). Lorsque arrivèrent les premiers Européens, ceux-ci découvrirent un pays généreusement doté en palmeraies naturelles, dont les populations locales exploitaient déjà les principales composantes de l'arbre (feuilles, fruits, noix, etc.), pour leur propre consommation ou pour le commerce. Mais l'établissement de l'impôt en numéraire à partir de 1910, corrélé au développement de certains centres régionaux et à l'établissement de sociétés commerciales européennes sur le territoire, constitua un puissant piston d'intensification de la cueillette.

## 8.2. LE PALMIER À HUILE DANS LE DISTRICT

### 8.2.1. PRODUCTION

L'immixtion européenne dans l'économie locale avait rompu les canaux d'échange traditionnels et mis un terme au grand commerce préexistant. Dès le courant des années 1920 cependant, certaines communautés de l'Ubangi, parfois sous la contrainte du colonisateur, parfois de leur propre initiative, ont à nouveau déployé une activité commerciale rémunératrice.

À cette époque, l'huile de palme était au centre des transactions entre les Likoka-Ntanda<sup>297</sup> et les Libinza, qui étendirent leurs réseaux loin dans le sud, jusque dans les centres commerciaux (Bomongo) et les marchés régionaux (Sikolo, Moluba, etc.). Parallèlement, contraints par le paiement de l'impôt, les Balobo (entre Congo-Ngiri) et, plus tard, les Djandu-Bamwe (Haute-Ngiri-Moeko), furent pous-

297 Bordure méridionale du Sud-Ubangi, à cheval sur les territoires de Kungu et de Bomongo (district de l'Équateur).



sés à l'exploitation intensive des produits du palmier. Ces derniers rétablirent toutefois des relations commerciales avantageuses avec les Libinza de la Ngiri par lesquels ils écoulaient ainsi une partie de leur huile de palme. L'apparition d'établissements européens dans les agglomérations importantes (Makanza, Lusengo, Mokela, etc.), puis directement dans les principaux centres de production, augmenta la demande en huile de palme. Les firmes Mendes, Gomes et Antunes et les Huileries Borzini s'étaient installées peu avant 1920 à Bokala (sur la Moeko, territoire de Budjala) ; au cours de la décennie suivante, celles-ci et d'autres lancèrent des succursales le long de la Ngiri, à Monia, Limpoko (territoire de Kungu) et Sombe (territoire de Budjala), dont les activités profitèrent globalement surtout aux populations riveraines (Malundja, Mabembe, etc.) (Mumbanza mwa Bawele 1980 : 724-743 ; 748-749).

Le rythme d'expansion des palmeraies s'accéléra à partir de la fin des années 1920 et dans les années 1930, en réponse à l'intérêt économique grandissant pour l'huile de palme et ses dérivés. Dans le secteur villageois, l'autorité avait imposé, dès l'époque de l'EIC, la plantation de palmiers et, en 1917, leur exploitation intégra le régime des cultures obligatoires. Mais ces plantations dites « familiales » ne prirent une ampleur significative que dix ans plus tard, lorsqu'il fut exigé de chaque agriculteur de la province de l'Équateur la plantation annuelle de 10 palmiers (1927 à 1930), pour décoller ensuite au milieu des années 1930. Parallèlement, les plantations industrielles et les plantations du colonat agricole européen (majoritairement belge) prirent leur essor, concomitamment à la reprise des cours sur les marchés mondiaux.

La croissance s'accrut pendant les vingt dernières années du Congo belge. Le régime coercitif imposé aux Congolais laissa la place au système des paysannats, qui fleurirent en particulier dans l'Équateur<sup>298</sup>, tandis que la superficie et la production, tant du colonat européen que de l'agro-industrie, s'apprécièrent à la faveur du conflit mondial<sup>299</sup> et des mesures adoptées en direction du

298 Les superficies plantées y atteignaient plus de 26 000 ha en 1958 (AGRER 2006).

299 La rupture des circuits d'approvisionnement en huile de palme du fait de l'occupation japonaise du Sud-

colonat agricole européen au lendemain de la guerre (AGRER 2006 : 56-60). Dans le Sud-Ubangi, les palmeraies autochtones et européennes connurent un fort développement en territoires de Budjala, Kungu et Libenge, où les emblavures s'étendaient sur plus de 2500 ha à la veille de l'indépendance (Bouvier, Doucy & Rosy 1965 : 82).

Jusqu'en 1973, le secteur de l'huile de palme demeura relativement florissant dans le Congo indépendant. La nationalisation des entreprises étrangères, conjuguée à la détérioration de la conjoncture internationale, ont alors amorcé le déclin de la filière, qui se prolongera tout le long des années 1980 et 1990<sup>300</sup> : les entreprises, à court de moyens financiers et de devises à injecter dans le renouvellement du charroi automobile, l'entretien et la réfection des unités de traitement, mais aussi devenues méfiantes à l'endroit du régime zaïrois, abandonnèrent progressivement leurs vieilles palmeraies. À ces difficultés s'ajoutait celle d'engager des récolteurs-grimpeurs en nombre suffisant, tant sur les plantations industrielles que dans le milieu villageois. La conséquence fut un grignotage continu des superficies en rapport, des rendements et des niveaux de production (AGRER 2006 : 61). Sur cette période, selon les statistiques officielles, le volume annuel d'huile de palme industrielle dans le Sud-Ubangi, aurait régressé d'environ 40 % (de 5550 t en 1981 à 3200 t en 1994)<sup>301</sup>. Les guerres de 1997-2002 ensuite, ont fini d'enfoncer le secteur dans la crise, beaucoup d'exploitations suspendant alors leurs activités, temporairement ou à titre définitif (AGRER 2006 : 62).

Est asiatique, donna à la production congolaise une valeur stratégique pour les alliés. L'augmentation de la demande ne fut cependant pas supportée avec le même bonheur par les différents acteurs : pour les populations congolaises, elle se traduisit avant tout par une ordonnance de 1942 imposant, pendant 60 jours par an, la cueillette des produits agricoles, au nombre desquels figurait l'huile de palme.

300 À l'exception de la brève embellie de 1984.

301 Selon les statistiques peu fiables fournies par les services régionaux de l'agriculture (1981), l'Inspection provinciale de l'agriculture (1995), le SNSA (1985-1991), et le PNUD (1993) (République du Zaïre 1985 : 179 ; République démocratique du Congo *et al.* 1998 : 79).



III.21.16. Palmeraie de *guineensis* à Bobito. (Photo CDI-Bwamanda/Heverlee, 2000).



III. 21.17. III. Palmier à huile *guineensis*. (Photo CDI-Bwamanda/Heverlee, 2003).

La guerre a eu pour effet d'inverser le rapport de forces entre secteur industriel et secteur villageois dans la production d'huile de palme. À l'indépendance, la production d'huile de palme des plantations industrielles représentait le double de celle du secteur villageois ; de 1990 à 1994, les statistiques reprises dans la monographie de la province de

l'Équateur induisent encore un indice moyen industriel/villageois de 117/100 dans le Sud-Ubangi (République démocratique du Congo *et al.* 1998 : 79 ; 272). Toutefois, les statistiques qui nous proviennent des services de l'inspection agricole n'ont aucune valeur (tableau 21.11) et nous connaissons en vérité très mal l'état actuel du secteur dans le Sud-Ubangi.

Tableau 21.11. Palmier à huile. Superficie (en ha) et production (en kg) en 2007

Territoire	Superficie	Production		
		Régimes	Huile	Palmiste
Budjala	1454,020	2685,937	1337,698	13085,618
Gemena	1045,100	1933,000	961,492	940,590
Kungu	6029,600	11154,760	6029,091	5426,641
Libenge	1504,250	2782,860	13353,820	1353,820
Zongo	62,000	nc	nc	nc

Source : Rapport de l'Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevage Sud-Ubangi 2007.

La situation des palmeraies villageoises est très mal connue. Les difficultés de la filière caféicole et les cours favorables de l'élaïs ont incité les paysans à se recentrer sur celle-ci et l'on observe depuis plusieurs années une dynamique de développement spontanée des palmeraies villageoises. Mais le matériel végétal est souvent déficient, issu du tout-venant ou, dans le meilleur des cas, de blocs plantés avec du *tenera* sélectionné (AGRER 2006 : 82).

De son côté, le secteur agro-industriel est sorti exsangue du conflit : au sortir de la guerre, seules parmi les principaux opérateurs, la Société commerciale de l'Uélé (Comuele/Mokusi) et les Palmeraies du Congo (Palmeco/Gosuma, ex-Palmeza) maintenaient encore une certaine activité. Si nos informations concernant la première sont très succinctes et probablement dépassées, depuis lors, nous sommes mieux renseignés sur le cas de la Palmeco.



En 2005, la palmeraie de la Comuele s'étendait sur 2100 ha à Mokusi (30 km de Dongo) et employait environ 270 personnes ; seuls environ 500 ha étaient récoltés plus ou moins régulièrement (AGRER 2006 : 81).

La Palmeco<sup>302</sup> est née le 3 octobre 1978<sup>303</sup> de la scission d'un projet initial<sup>304</sup> en deux volets, dont le second concernera le cacao et donnera naissance à Cacaoza/Bulu. À la tête de l'entreprise, l'État zaïrois plaça la Comuele, d'abord seule (1981-1983), puis en partage avec SCIBE-Zaïre (1983-1986), avant que celle-ci n'en prenne à son tour la gestion exclusive (1986-1998). Le nouveau pouvoir en place délégua ensuite sa gestion, dans un premier temps à un collectif de chargés de mission, dans le cadre d'un programme de relance des cultures pérennes et des industries locales (1998-2000)<sup>305</sup>, puis, après l'interruption des activités due à la guerre, aux établissements Babo<sup>306</sup> (2004-2007), et enfin à l'ONG Asodev<sup>307</sup> (2007-2009).

En réalité, les attentes des promoteurs du projet ne furent jamais rencontrées. Il était prévu que la plantation s'étende sur 6000 ha, à répartir selon une clé 3/4-1/4 entre bloc industriel et agriculteurs indépendants ; or les emblavures n'ont jamais dépassé 3740 ha, dont 2540 ha ont été établis en blocs industriels et 1200 ha pour les plantations villageoises. Le programme d'extension a été mis à l'arrêt dès le début des années 1980, notamment suite aux difficultés rencontrées par la société à recruter une main-d'œuvre en nombre suffisant. Du millier d'emplois directs espérés, il n'était plus question

que<sup>2</sup>d'environ 730 personnes à la fin des années 1980, dont un peu plus de 700 « classifiés »<sup>308</sup> ; du côté des planteurs indépendants, les effectifs s'élevaient à 142 (Mokili Danga Kassa 1989 : 72-135). Enfin, alors que le rendement moyen à atteindre à terme était de 13,5 TR/ha<sup>309</sup>, celui-ci ne dépassa jamais 5,5 TR/ha (AGRER 2006 : 80). Après l'interruption des activités en 1997 due à la guerre, celles-ci ont repris très timidement en 2004 ; les blocs industriels étaient, en 2005, dans un état de semi-abandon, à l'exception de quelques blocs d'une centaine d'hectares, dont le recru a été rabattu et les arbres ont été élagués (AGRER 2006 : 80-81). Depuis 2009, la société fait partie des entreprises à liquider<sup>310</sup>.

Depuis quelques années, les indices d'un redémarrage existent cependant également dans le secteur industriel. SCIBE-Congo et Nocafex (plantation Miluna à Gwaka) sont aujourd'hui les principaux opérateurs de la région et tous deux sont engagés dans un vaste programme de *replanting*. Le premier vise à terme à mettre en rapport 8000 ha, dont 1200 ha sont déjà plantés à ce jour. Son programme porte notamment sur sa palmeraie à Bombili, sur la reconversion de sa caféière à Gemena et sur l'acquisition d'une unité d'extraction. Le second entend, quand à lui, porter ses emblavures à 3000 ha au minimum (Devey février 2013 : 2). Au second rang, la région est parsemée de sociétés de taille plus modeste, essentiellement concentrées sur les territoires de Kungu et de Gemena (tableau 21.12).

302 Quoique l'auteur reste seul responsable du contenu de cette section, il tient à exprimer ici ses remerciements à madame Muriel Devey Malu Malu pour ses précieuses informations au sujet de la Palmeco.

303 Ordonnance présidentielle n° 78-405 portant création et statuts d'une entreprise publique dénommée les Palmeraies du Zaïre, en abrégé « Palmeza ».

304 Palmeco est issue du sous-projet palmier initié par arrêté n° 004 du 11 juillet 1970 (Commission agricole de l'Équateur), dans le cadre du projet « Gosuma », du nom déformé de la rivière coulant sur le site d'implantation de la palmeraie : la Ngusuma.

305 Arrêté ministériel n° 11 du 08 avril 1998.

306 Gilbert Balia.

307 Abbé Oswald Bagaza Bala.

308 Travailleurs.

309 TR : tonnes de régimes.

310 Annexe au décret n° 09/13 du 24 avril 2009 portant dissolution et liquidation de quelques entreprises publiques.

**Tableau 21.12. Entreprises de moyenne et petite dimension enregistrées au FEC/Sud-Ubangi en 2010, exploitant une palmeraie de 20 ha ou plus et âgées de moins de 30 ans**

Dénomination sociale	Localisation (territoire)	Superficie (en ha)
Betina	Bogbada (Gemena)	30
Dongba	Susa (Kungu)	300
Georges Augusto	(Gemena)	20
Gms	(Gemena)	20
Plan PéPé	Yembongo (Libenge)	150
Planmogalo	Mogalo (Kungu) ; Yembongo et Gutdongo (Libenge)	100
Plantation Mangbuku	Budjala (Budjala)	50
Plantation Miano	Ngomba (Budjala)	70
Socotra	Secteur Nguya (Gemena)	107
Walaka	Bolumba (Kungu)	30
Yanga	Bozene (Kungu)	50

Source : Entreprises du Sud-Ubangi enregistrées lors des élections du comité de district en 2010.

### 8.2.2. USINAGE

Dans le secteur de l'usinage, la situation a également évolué depuis 1960. Les petites huileries (semi-)modernes portugaises, d'une capacité de traitement de 100 à 500 t/an, étaient bien implantées dans la région à l'époque du Congo belge. Les troubles de l'indépendance ont provoqué la fermeture de quelques installations, mais la plupart d'entre elles se maintinrent jusqu'aux mesures de zaïrianisation. Elles continuèrent leurs activités dans les années 1980, avant de disparaître complètement suite aux pillages de 1991 et 1993 et à l'effondrement monétaire.

Aujourd'hui, la production est surtout traitée artisanalement. Les régimes sont découpés en quartiers et, au bout de deux à quatre jours, détachés de leurs fruits. Ceux-ci sont chauffés à l'eau, et foulés. Le pressage qui suit est réalisé à la main ou par une presse manuelle pour extraire l'huile brute des fruits. L'huile est alors clarifiée à l'eau (en théorie) bouillante, et décantée. Suit un deuxième écumage, au terme duquel l'huile est à nouveau bouillie pour réduire sa teneur en eau (Raemaekers 2001 : 835-836). L'outillage est rudimentaire : le malaxeur-pressé (à vis ou hydraulique) est de fabrication artisanale et l'huile est souvent recueillie à même le sol. C'est un procédé long, fastidieux et peu efficace, au taux d'extraction très faible (8 % à 10 %) et qui donne une huile de faible qualité (taux d'acidité supérieur à 5 %).



**III.21.18. Femme extrayant l'huile de palme à l'aide d'un malaxeur-pressé artisanal. En arrière-plan, un fût dans lequel sont chauffés les régimes.** (Photo CDI-Bwamanda/Heverlee, 2003.)



Sur les blocs industriels subsistent encore quelques unités industrielles de traitement. En 2006, celles encore en service fonctionnaient en sous-régime ; en certains endroits, seule une partie de la ligne était exploitée. Ainsi, sur le site de la Comuele (Mokusi), dont l'usine remonte à la fin des années 1950 et qui tournait avec deux presses centrifugeuses (taux d'extraction de 15 %) ; sa production déclarée en 2005 s'élevait à environ 60 t. L'installation de traitement de la Palmeco/Gosuma, entrée en service en 1984 et dotée d'une capacité d'usinage de 20 TR/heure, n'a jamais fonctionné à plein rendement, faute d'input suffisant. À l'époque de l'enquête du bureau AGRER (2006), ses chaudières étaient hors service ; les régimes étaient donc chauffés dans des wagonnets avant d'être envoyés dans l'égrappoir, d'où ils étaient acheminés vers un malaxeur et ensuite vers la seule presse subsistante.

### 8.2.3. TRANSFORMATION

Depuis la disparition du Combinat industriel de Gemena (Comingem) (voir encadré), le secteur local de la transformation industrielle est pratiquement inexistant. Trois savonneries fonctionnent actuellement dans le Sud-Ubangi : GMS Ets (capacité de traitement de 40 t/mois), qui produit le savon de ménage « La Grâce » ; Lymas Ets (25 t/mois ; savon de ménage « Libala ») et Planmogalo (25 t/mois ; savon de ménage « Saboni Star »).

#### Le cas du Combinat industriel de Gemena (Comingem)

Comingem devait constituer, aux yeux de ses promoteurs, le fleuron du redéploiement agricole de l'Ubangi ; à l'arrivée, le combinat se présente à l'observateur extérieur, comme un flop monumental, emblématique des politiques de développement de type agro-industriel initiées à la charnière des années 1960 et 1970. Le cas de Comingem réunit en effet tous les ingrédients de ce que Benoît Verhaeghen (juin 1985) appelait les « safaris technologiques » : des études de faisabilité trompeuses ; une décision parasitée par des intérêts personnels ; des investissements importants bénéficiant aux adjudicataires et exécutants des marchés, souvent des firmes

européennes, aux dépens de l'État zaïrois ; enfin, des résultats très en-dessous des ambitions initiales, déconnectées des réalités du terrain. Dans ce dossier mal ficelé où l'escroquerie l'a disputé au mensonge, la défausse de l'État zaïrois vis-à-vis de ses engagements initiaux et les erreurs de gestion ont constitué autant de facteurs aggravants, faisant de ce projet un mort-né entretenu artificiellement sous perfusion, aux frais de l'intérêt public.

Née en 1972, ce qui s'appelait alors la Société zaïroise de production d'huile de palme et de savon (SOZAHUILSA) est le fruit d'une union illégale entre associés économiques – la société Krupp et l'homme d'affaires Kremer, adjudicataires du contrat de construction des infrastructures ; le promoteur et principal actionnaire du projet, Moleka Liboke, proche parent de Mobutu – et hommes politiques haut placés (la région est un fief du président). « Illégale », car passant outre l'opposition de la Commission d'investissement, qui estimait le projet irréaliste, mais doublement légitimée par l'injonction du commissaire d'État à l'économie nationale et par la caution d'une étude de faisabilité complaisante avec les ambitions personnelles (Simons, Verhaegen & Willame 1981 : B.4/2-3). Sous le couvert du développement économique de la région, la société a englouti plusieurs dizaines de millions de zaïres, avec la collaboration de l'État zaïrois, de la coopération allemande et de la Belgique, dans des activités qui n'ont jamais généré la moindre production de richesse. Les raisons de cet apparent fiasco et de l'entêtement des partenaires à maintenir une activité non rentable, s'éclairent dès lors que l'on comprend que la rente tirée des aides extérieures et autres facilités octroyées à Comingem alimentaient en vérité les activités commerciales et industrielles parallèles de son promoteur (Verhaegen 1985 : 85). Outre celui-ci, le gâteau a également régalé Krupp, qui ne s'est jamais engagé financièrement dans l'affaire, contrairement à ses engagements, et le bureau à qui a été commanditée l'étude de faisabilité ; il a également profité à la Commerzbank, qui a facilement consenti des emprunts bancaires à faible risque, car couverts par les gouvernements zaïrois et allemand (RFA). Il s'est cependant

révélé indigeste pour le Zaïre qui, en vérité, supporta presque seul la charge financière du naufrage Comingem (Simons, Verhaegen & Willame, 1981 : B.4/7-8).

L'intention annoncée du combinat était tout à la fois de produire et de commercialiser les huiles et leurs dérivés, ainsi que de produire des savons (ménage et toilette). Il était également prévu qu'une palmeraie industrielle soit créée pour approvisionner les unités de traitement en huile de palme et noix palmistes, et subsidiairement en huile d'arachide, de coton et de soja. Cette palmeraie ne verra jamais le jour et, faute de matières premières, les lignes de production des palmistes, coton, arachide et soja, ainsi que des sous-produits (tourteaux, graisse, glycérine brute) furent arrêtées à peine deux ans après leur mise en service. La production fut donc presque dès le départ limitée à la saponification ; l'usine fonctionna cependant toujours en sous-capacité et n'atteignit jamais le seuil de rentabilité fixé à 5934 t/an (62 % des capacités d'usinage) (Mokili Danga Kassa 1989 : 24-26). La division commerciale de Comingem avait établi des antennes de vente à Bumba et Mbandaka ; il était prévu qu'une partie de la production soit exportée sur les marchés occidentaux, en Allemagne notamment ; dans les faits cependant, le rayon commercial resta limité à la région, la société traitant essentiellement avec les distributeurs locaux (Mokili Danga Kassa 1989 : 27-28). Aujourd'hui, Comingem n'est plus qu'une friche industrielle : les activités ont cessé définitivement depuis l'année 2000 (AGRER 2006 : 82).

### 8.2.4. CIRCUITS COMMERCIAUX

Deux catégories de circuits se distinguent : les circuits artisanaux et les circuits industriels.

L'huile industrielle peut être vendue dans les pays limitrophes (RCA, mais surtout Congo-Brazzaville actuellement) ou livrée sur les marchés kinois, mais elle est surtout employée par les industries alimentaires ou de produits dérivés (huile raffinée, margarine, savons, détergents, produits de nettoyage, etc.), dont le secteur est dominé par deux grands transformateurs : Marsavco (groupe Rawji) et Nova Product. Elle est transportée par voie fluviale, soit par la propre flottille

du producteur ou du transformateur, soit en faisant appel à un armateur privé. La production villageoise, qui est dominante, est traitée à façon ou par les producteurs eux-mêmes. L'huile extraite est réservée en priorité à l'autoconsommation et les surplus sont commercialisés sur les marchés locaux et régionaux ou exportés outre-Ubangi ; ils sont également achetés par les quelques sociétés de transformation (savonneries) opérant dans la région (GMS Ets, Lymas Ets, Planmogalo). Le transport est assuré principalement par des pédaleurs ou à pied ; dans ce dernier cas, ce sont souvent les femmes qui portent la marchandise sur leur tête.

Le circuit industriel est généralement très court avec un nombre d'intermédiaires limité aux producteurs, aux transformateurs et, le cas échéant, aux transporteurs fluviaux. Dans le cas de la production artisanale, la longueur du circuit est variable : sur les marchés locaux, le producteur peut assurer lui-même la vente ; dans les centres de négoce plus éloignés – Gemena, Zongo, Mbandaka, Kinshasa, etc. – la chaîne inclura selon les cas, un ou plusieurs grossistes, en plus du détaillant. Dans ce cas, bien que les prix offerts soient parfois très supérieurs à ceux proposés sur les marchés précités, l'allongement du circuit commercial artisanal peut induire des postes supplémentaires dans la structure du coût de revient et réduire, au final, la marge bénéficiaire du producteur (AGRER, 2006 : 90-91).

### 8.3 DISCUSSION SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Depuis plusieurs années, l'huile de palme a le vent en poupe. Ses dérivés multiples – le produit est couramment utilisé dans l'industrie agro-alimentaire, la cosmétique, les produits nettoyeurs, les biocarburants, etc. – autant que son faible coût de revient le rendent très compétitif par rapport à des composés substitués et les tendances qui se dessinent permettent raisonnablement d'envisager le maintien des cours sur les marchés mondiaux à des niveaux attractifs pour la filière<sup>311</sup>.

311 Après le pic enregistré en 2011 (1125 \$ US/tm), la Banque mondiale table sur un cours moyen de 876 \$ US/tm à l'horizon 2020 (World Bank, Development Forecast Group 2013).

Après plusieurs décennies d'éclipse sur la carte des principales zones productrices, l'Afrique se repositionne aux yeux des investisseurs étrangers dans le peloton des régions au potentiel de croissance parmi les plus élevés au monde pour l'huile de palme. Pour reprendre la formule adoptée dans une récente étude (Greenpeace 2012), le continent se présente comme la « dernière frontière de l'huile de palme » de la planète et suscite l'efflorescence dans plusieurs pays de projets de plantations industrielles à grande échelle. Au Congo même, les lignes bougent. De nouveaux acteurs sont apparus ces dernières années, bousculant le paysage d'un secteur industriel longtemps dominé par deux grands groupes : Unilever et Blattner-Elwyn (GBE)<sup>312</sup>. En septembre 2009, Feronia, filiale de la compagnie canadienne TriNorth Capital, a conclu l'achat, à Unilever, de ses parts majoritaires dans les Plantations et Huileries du Congo (PHC), qui dispose d'une concession de 100 000 ha et est engagée dans un programme de replantation de 5000 ha/an de palmeraies<sup>313</sup> ; le nouveau propriétaire laisse entendre que 70 % de la concession pourraient être à terme convertis en palmeraies. Au même moment, le groupe chinois Zhongxing Telecommunication Equipment (ZTE) annonçait par l'entremise de sa filiale ZTE Agribusiness Company Ltd, créée pour investir dans les biocarburants et l'agroalimentaire, son intention d'implanter à terme 100 000 ha de palmeraies en RD Congo ; le projet est toutefois actuellement suspendu (Carrere 2010 : 56 ; Devey Malu Malu 2013 : 2-4 ; GRAIN 2012).

La province de l'Équateur, et le Sud-Ubangi en particulier, se place en ordre utile pour prendre le train du redéploiement de la filière et les indices se multiplient en ce sens (voir plus haut). La population a une longue tradition et une maîtrise de la culture du palmier à huile, de la récolte et du traitement des régimes ; en outre, l'arbre est plébiscité par les cultivateurs, qui le substituent au café, en déshérence. Mais de nombreuses inconnues demeurent et cette « bataille industrielle de l'huile de palme » sera

312 Production commercialisée cumulée d'huile de palme de l'ordre de 37 000 t en 2012, en nette croissance depuis 2009 (Devey Malu Malu 2013 : 2 ; 4).

313 En 2012, 14 445 ha étaient en rapport, pour une superficie totale plantée de 21 506 ha.

difficile à remporter pour les paysans. Outre les considérations développées par l'étude AGRER, qui s'appliquent *mutatis mutandis* à la situation du district et auxquelles nous renvoyons (AGRER 2006 : 97-100), en l'absence de politique sectorielle, ses effets bénéfiques dépendront *in fine* de l'adaptation des appétits industriels aux spécificités paysannes et d'une meilleure prise en compte des intérêts paysans.

En particulier, la question de la sécurisation des paysans sur leur terre n'est pas résolue, alors que la surface arable du pays est l'objet d'un intérêt croissant des investisseurs étrangers (États du Golfe, Chine, Inde, etc.). Or le milieu paysan est encore trop faiblement structuré pour défendre ses intérêts et la loi agricole promulguée le 24 décembre 2011, et qui porte en ses articles 16, 21, 82 et 84 des dispositions censées protéger les droits fonciers congolais, doit encore être appliquée sur le terrain<sup>314</sup>. L'expérience de la Palmeco peut aussi initier une réflexion sur le mode d'implantation des grands projets industriels, ainsi que sur la participation des paysans à leur concrétisation. Mokili Danga Kassa rapporte que l'échec du projet résulte tout à la fois d'un amalgame de choix stratégiques malheureux et d'une politique managériale déficiente, à joindre au délabrement du réseau routier<sup>315</sup> : sélection inappropriée du site d'implantation, cahier des charges mal défini, ruptures dans le circuit d'approvisionnement, retards dans l'exécution des travaux, etc. La force de travail fit également défaut dès le départ : les populations locales – ethnies boba et lobala – sont traditionnellement plus enclines aux activités halieutiques qu'à l'agriculture ; consciente de ce problème, la direction s'ingénia à attirer de la main-d'œuvre extérieure (Ngbaka de Gemena), mais elle s'avéra incapable de la fixer durablement,

314 Loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture.

315 Qui a congestionné les circuits d'évacuation et limité les débouchés commerciaux, alors que l'État congolais s'était explicitement engagé, en contrepartie du financement FED du projet, à rétablir en priorité le réseau routier desservant les zones d'action de Gosuma (Convention de financement n° 591/RDC entre la CEE et la RD Congo, p.12, cité par : Mokili Danga Kassa [1988-1989 : 79]).

du fait notamment des barèmes salariaux trop bas et de l'insuffisance des infrastructures sociales (écoles, dispensaires, magasins, logements, etc.). Mal payés, il était fréquent que les ouvriers fassent les récoltes dans les plantations villageoises, plus rémunératrices (Mokili Danga Kassa 1989 : 72-135).

Du côté villageois, les palmeraies pâtissent tout à la fois de la faible qualité du matériel végétal (semences ou plantules), prélevé, dans le meilleur des cas, dans les blocs industriels (AGRER 2006 : 82), et de la concurrence du vin de palme, fort prisé et nuisible à la filière. Plutôt que de cueillir les régimes à la machette en grimpant sur le palmier<sup>316</sup>, les tireurs de vin de palme abattent, en effet, les arbres, afin d'en tirer de plus grandes quantités de vin. Ces pratiques prédatrices connaissent un grand succès, au point qu'elles provoquent, en certains endroits, une raréfaction de l'élæis (Radio Okapi 26 juin 2012). En outre, le problème de la main-d'œuvre se pose avec une acuité particulière. L'agriculture villageoise porte en effet les arrières-faix de l'inertie dont ont fait preuve, dans les questions agricoles, les régimes politiques successifs depuis l'indépendance, au point que dans l'espace ubanguien, la dimension sociologique dépasse ainsi la rationalité ramenée aux motifs financiers. Quoique son analyse soit aujourd'hui contestée par certains acteurs de la filière<sup>317</sup>, Mokili Danga Kassa expliquait en 1998, que :

« Il existe une déconsidération sociale pour les travaux agricoles. Parmi les principales causes liées au manque d'intérêt pour les emplois agricoles dans les milieux ruraux, nous pouvons signaler le fait que les paysans trouvent dégradant de prester leurs services auprès d'un autre paysan du village. Ils préfèrent travailler au profit des entreprises ou des patrons qu'ils ne connaissent pas. La raison sociale prime la nécessité économique et c'est ainsi que les planteurs indépendants ont du mal à trouver des travailleurs agricoles dans le village, non que ceux-ci ne soient pas disponibles mais tout simplement

316 L'usage des couteaux « malais », fixés au bout d'une longue hampe et permettant de couper les régimes à partir du sol, est limité, au mieux, aux plantations industrielles.

317 C'est le cas de Maurice Pelendo (voir plus haut).

parce que c'est socialement contre-indiqué de travailler pour l'argent au service de quelqu'un qu'on connaît bien. Il existe aussi une certaine déconsidération sociale pour les travaux manuels, en particulier les travaux agricoles. Beaucoup de ruraux préfèrent un travail dans une entreprise, car celui-ci confère un prestige social plus grand que le travail agricole exécuté dans le village. Cette situation fait que certains ruraux se complaisent dans des emplois précaires au sein des entreprises à la limite de la faillite dont ils ne perçoivent que de maigres salaires, cependant ils préfèrent cette situation d'employés ou de travailleurs plutôt que de se livrer à des activités agricoles qui leur rapporteraient plus de revenus que le salaire gagné dans ces entreprises non viables » (Mokili Danga Kassa 1998 : 522-523).

Le développement du secteur artisanal passera probablement par un renforcement de la collaboration entre producteurs villageois et acteurs industriels. À court terme en effet, sa marge de croissance repose sur les étapes aval, et particulièrement sur l'usinage. Le malaxeur presse artisanal, très répandu (il n'est pas rare d'en trouver deux à trois par village dans les zones abondantes en palmeraies naturelles ou industrielles), affiche des pertes de l'ordre de 50 % ; l'installation d'un équipement plus performant pourrait doubler les taux d'extraction, mais le coût d'un tel matériel<sup>318</sup> est prohibitif pour les particuliers, compte tenu de leurs ressources financières insignifiantes et en l'absence de toute capacité d'emprunt (voir plus haut). Le système des « plantations satellites » – plus connu sous sa double traduction anglaise : « *outgrowers schemes* » / « *nucleus estates* » – présente un profil de partenariat susceptible de surmonter ce problème et d'augmenter également la qualité des palmeraies villageoises. Il s'adapte bien aux exigences de l'huile de palme, dont le délai entre la récolte et le traitement ne peut excéder cinq jours. Semblant sortir tout droit de la boîte à outils des spécialistes du développement,

318 Environ 1800 \$ US pour une presse verticale ; 8000 \$ US pour une presse à vis type caltech, contre 100 \$ US pour un malaxeur presse artisanal (AGRER 2006 : 85).



le concept est en fait connu de longue date au Congo et relativement trivial : autour d'une installation industrielle (usine et plantation) viennent se greffer les plantations villageoises ou indépendantes, dont les régimes sont vendus à l'opérateur industriel, pour être traités par ses soins. Le principal atout réside dans la grande flexibilité du système, qui se décline en plusieurs combinaisons possibles. Les rapports entre les deux parties sont réglés par un contrat, qui garantit à son niveau le plus fondamental, à l'un et à l'autre, respectivement un débouché stable et un approvisionnement régulier en matières premières<sup>319</sup>, et peuvent s'étendre d'un panel de services parallèles, allant d'un encadrement agricole à la distribution de semences améliorées ou à l'amélioration des capacités de production du fournisseur, en faisant au besoin appel à un partenaire tiers (État, ONG, institution internationale). Les initiatives en ce sens demeurent toutefois encore trop ponctuelles dans la région : citons, comme exemple de collaboration, la société Planmogalo, qui se fournit en huile de palme auprès des producteurs villageois, parraine l'asbl Agro Action Rurale, une association de paysans engagée dans un programme de multiplication des plantules de palmiers à huile, par métayage, au niveau des villages et des groupements. La société espère également obtenir un financement du PARRSA pour équiper certains producteurs en malaxeurs motorisés, en vue d'augmenter les capacités d'extraction de 8-10 % à 15 %<sup>320</sup> (entretien Maurice Pelendo, 12 mars 2013).

## 9. LES SERVICES

### 9.1. LA DESSERTE EN COURANT ÉLECTRIQUE

Le Sud-Ubangi est mal desservi en courant électrique. Le réseau et le matériel de la Société nationale d'Électricité (SNEL) est vétuste et souvent hors d'état de fonctionner et constitue actuellement

319 Pour une description détaillée du système des plantations satellites, voir par exemple : TechnoServe, IFAD (2011).

320 En mars 2013, les tractations étaient toujours en cours.

un obstacle au développement du secteur énergétique ; se prévalant du monopole lui conféré par l'État congolais, l'organisme n'autorise, en outre, aucun privé à exploiter le courant électrique à des fins commerciales<sup>321</sup>. Faute d'opérateurs privés, la population se débrouille en recourant à des batteries de 12 volts pour écouter la musique, faire fonctionner les agences de communications radiophoniques, exploiter les salles de ciné-vidéo, etc. Certains groupes d'individus s'équipent en panneaux solaires ou en groupes électrogènes : c'est le cas dans quelques paroisses, centres commerciaux ou bars. Une forte pression s'exerce également sur le bois, utilisé comme bois de chauffe (charbon de bois).

Jusqu'à il y a peu, le réseau électrique de la ville de Gemena était inopérant. Depuis la visite du président de la République en 2010, celui-ci a été remis en service et alimente actuellement la ville en courant entre 18 h et 21 h, mais souffre encore de ruptures de stock occasionnelles en carburant.

À Zongo, la capacité de la centrale thermique (125 kV) est insuffisante. La dernière mouture du projet de raccordement au réseau de Bangui – projet discuté depuis plus de vingt ans<sup>322</sup> – devait entrer dans sa phase opérationnelle au cours de l'année 2012<sup>323</sup>. La feuille de route des travaux côté Sud-Ubangi prévoit les travaux suivants, à échelonner en deux temps :

321 C'est ainsi par exemple qu'en 1996, la SNEL/Gemena a rappelé à l'ordre le CDI-Bwamanda, centre de Gemena qui fournissait un hôtel voisin en courant électrique.

322 Dans les années 1990, la SNEL a en effet entamé des négociations en ce sens avec l'Énergie électrique de la République centrafricaine (ENERCA, RCA). Un protocole d'accord a été signé en mars 1995 et a donné lieu à une étude publiée en juillet de la même année ; la guerre a mis le projet en veilleuse jusqu'en 2006, lorsque les deux pays ont convenu d'étendre la ligne de transport jusqu'à Libenge et d'alimenter au passage six localités dans le Sud-Ubangi (Fonds africain de développement, août 2012 : 2).

323 Le protocole d'accord portant sur le financement du projet entre la Banque africaine de développement – principal investisseur – et la RD Congo, a été signé le 20 février 2013 à Kinshasa (Radio Okapi, 21 février 2013).

- réhabilitation et renforcement des unités de production thermique de Zongo et de Libenge ; électrification de la ville de Zongo ;
- construction d'une ligne haute tension 110/132 kV de Bangui à Libenge et des postes associés ; électrification des localités traversées par cette ligne.

L'augmentation constante des besoins en énergie (145 GWH actuellement, en croissance annuelle de 5 %), conditionne toutefois la réussite du projet à la réalisation des travaux de réhabilitation et de renforcement, prévus dans la première phase, des unités de production Boali 1, 2 et 3, dont la puissance totale sera portée à 38,75 MW (Fonds africain de développement, août 2012 : 3).

### 9.2. LA TÉLÉPHONIE, LA TÉLÉVISION ET LA RADIO

Le Sud-Ubangi est encore très faiblement connecté aux moyens de communication et d'information modernes. Seule, en fait, la téléphonie connaît une réelle diffusion au sein de la population.

Gemena et Libenge disposaient tous deux jadis d'un central téléphonique, appartenant à l'opérateur public OCPT. La dégradation de la qualité des services offerts a provoqué l'apparition de radios électriques privées (REP), communément appelées « phonies », utilisées comme moyens de communication : entre particuliers, opérateurs économiques, localités, etc. Elles ont été supplantées au tournant des années 2000 par l'arrivée et le succès du téléphone portable. À la fin 2002, deux sociétés de télécommunication cellulaire (Vodacom et Zaïr<sup>324</sup>) se sont implantées, rejointes par la suite par Orange<sup>325</sup>. La ville de Gemena est actuellement couverte par les trois réseaux concurrentiels. Ailleurs, Vodacom est présent à Bwamanda et dans la ville de Zongo. Le réseau de Zaïr s'étend actuellement sur Kungu, Budjala, Libenge et, depuis 2010, sur Dongo.

La télévision est pratiquement inexistante, sauf à mentionner quelques rares nantis ou les agences

324 Ex-Celtel. Depuis 2010, Zaïr est la propriété du groupe multinational indien Bharti Airtel.

325 Ex-Congo Chine Telecom (CCT) ; Orange depuis 2011.

onusiennes, tandis que la radiodiffusion est limitée<sup>326</sup>, hormis certaines antennes communautaires et quelques radios privées au service de politiciens locaux. « Radio-Okapi » est captée en FM à Gemena et en SW dans les autres localités ; certaines de ses émissions sont également relayées sur les fréquences locales, telles que « Radio Lendisa » (Bwamanda), par exemple.



III. 21.19. Les installations de radio Lendisa en 2003. (Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2003).

Enfin, la pénétration de l'Internet est marginale. Seules les agences internationales et quelques grandes ONG (MONUSCO, CDI-Bwamanda) sont équipées et offrent un accès limité à certaines structures dans les grandes agglomérations où elles sont basées.

## RÉFÉRENCES

AGRER. 2006. Étude des filières agricoles huile de palme et caoutchouc dans le cadre du Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR). *Rapport d'étape I (Diagnostic – Analyse)*. Disponible sur Internet : <http://www.congoforum.be/upldocs/Etude%20huile%20caoutchouc.pdf> (dernier accès : 1<sup>er</sup> février 2013).

Annexe au décret n° 09/13 du 24 avril 2009 portant dissolution et liquidation de quelques

326 Le Sud-Ubangi ne capte ainsi aucun des programmes radio ou télévision de la Radio-Télévision nationale congolaise (RTNC), la chaîne nationale.

- entreprises publiques. Lien Internet : <http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/EPub/D.09.13.24.04.2009.htm> (dernière visite : 25 mars 2013).
- Banque centrale du Congo. s.d. Rapport annuel 2010.
- Banque mondiale. 2007a. *Étude d'impact socio-environnemental de pro-routes : Gemena - Karawa - Businga (Équateur)*. Vol. 5 of *Congo, Democratic Republic of - Pro-Routes Project: environmental assessment*. S. l., s. n. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/07/14014614/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-5-17-etude-dimpact-socio-environnemental-de-pro-routes-gemena-karawa-businga-equateur> (dernière visite : 18 juillet 2012).
- Banque mondiale. 2007b (juillet). *Étude d'impact socio-environnemental : mission de cadrage initial et compte-rendu de la consultation publique de Lisala*. Vol. 6 of *Congo, Democratic Republic of - Pro-Routes Project: environmental assessment*. Washington D.C. : The World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/06/8382526/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-6-13-etude-dimpact-socio-environnemental-mission-de-cadrage-initial-compte-rendu-de-la-consultation-publique-de-lisala> (dernière visite : 18 juillet 2012).
- Banque mondiale. 2010. *Congo, Democratic Republic of - Agriculture Rehabilitation and Recovery Support Project*. Washington DC : Banque mondiale. Lien Internet : <http://documents.worldbank.org/curated/en/2010/03/11936028/congo-democratic-republic-agriculture-rehabilitation-recovery-support-project> (dernière visite : 28 mars 2013).
- Bourdoux, P., Delange, F., Gérard, M., Mafuta, M., Hanson, A. & Ermans, A. 1978. « Evidence that cassava ingestion increases thiocyanate formation: a possible etiologic factor in endemic goiter ». *Journ. Clin. Endocrinol. Metab.* 46 : 613-621.
- Bouvier, Paule, Doucy, Arthur & Rosy, Henry. 1965. *Matériaux pour servir à l'étude des aspects économiques et sociaux de neuf provinces de la République du Congo (anciennes provinces de Léopoldville, de l'Équateur et Orientale)*. Dossier établi à la demande du Bureau international du travail.
- Café Africa International, Centre du commerce international, République démocratique du Congo. ca 2010. *Stratégie de relance de la filière café 2011-2015*. Lien Internet : [http://www.euacpcommodities.eu/files/1CENB01-Strategie\\_Nationale\\_Cafe\\_RDC.pdf](http://www.euacpcommodities.eu/files/1CENB01-Strategie_Nationale_Cafe_RDC.pdf)
- Carrere, Ricardo. 2010 (décembre). *Le palmier à huile en Afrique : le passé, le présent et le futur*. Mouvement mondial pour les forêts tropicales. Disponible sur Internet : [http://www.wrm.org.uy/countries/Africa/Palmier\\_a\\_huile\\_en\\_Afrique.pdf](http://www.wrm.org.uy/countries/Africa/Palmier_a_huile_en_Afrique.pdf) (dernier accès : 12 février 2013).
- CDI-Bwamanda. 2008. Rapports de mission des centres CDI-Bwamanda dans le Nord-Équateur (documentation interne).
- CDI-Bwamanda, Direction régionale du Nord-Équateur. ca 2010. Rapport annuel 2010, non publié.
- CDI-Bwamanda, Direction régionale du Nord-Équateur. ca 2011. Rapport annuel 2011, non publié.
- CDI-Bwamanda Kinshasa. 2008. *Business plan. Baseline. État des lieux des filières agro-économiques du CDI-Bwamanda au 1<sup>er</sup> semestre 2008*. Kinshasa/Gombe : CDI-Bwamanda Kinshasa.
- CDI-Bwamanda. Direction régionale du Nord-Équateur. ca 2012. Rapport annuel 2011 (documentation interne CDI-Bwamanda).
- Centre d'étude et de coopération internationale, FIGEPAR. 2007 (mai). *Étude diagnostic de la filière coton en RDC. Version finale*. Lien Internet : [http://www.cotton-acp.org/docs/study/cotonRDC\\_diagnostic.pdf](http://www.cotton-acp.org/docs/study/cotonRDC_diagnostic.pdf) (dernier accès : 15 mars 2013).
- Chausse, Jean-Paul, Kembola, Thomas & Ngonde, Robert. 2012. « L'Agriculture : pierre angulaire de l'économie de la RDC ». In Herdeschee, Johannes, Mukoko Samba, Daniel & Tshimenga Tshibangu, Moïse (éd.), *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, Volume II : Études sectorielles. Kinshasa : Médiaspaul, pp.1-97.
- Crambade, Pierre. 1982 (novembre). *Étude de l'amélioration des conditions de culture et de commercialisation des produits vivriers et oléagineux dans les zones autour de GEMENA (UBANGI/ZAIRE)*. Rapport final. Paris : Institut de recherches pour les huiles et oléagineux.
- Develtere, Patrick & Stessens, Johan. Mars 2005 a. *Le Centre de développement intégral en République démocratique du Congo. Cheminement d'un projet vers l'économie sociale*. Louvain : Institut supérieur du travail.
- Ermans, A., Bourdoux, P., Delange, F., Thilly, C. & Vanderpas, J. 1983. « Nutrition-linked thyroid disorders ». *Health in developing countries*. International Colloquium organized by the Royal Academy of Medicine of Belgium, Bruxelles, 28-29 oct. 1983, pp. 31-48.
- Fonds africain de développement. 2012 (août). *Projet d'interconnexion des réseaux électriques de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo à partir du système hydroélectrique de Boali - Phase 1*. Rapport d'évaluation de projet. Lien Internet : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/-%20Multinational%20-%20RCA-RDC%20RE%20Boali%201%20-.pdf> (dernier accès : 6 mars 2013).
- Herderschee, Johannes, Mukoko Samba, Daniel & Tshimenga Tshibangu, Moïse (éd.). 2012. *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, Volume II : Études sectorielles. Kinshasa : MÉDIASPAUL.
- Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevages, Province de l'Équateur, District du Sud-Ubangi. 2007. *Statistiques agricoles du Sud-Ubangi, par territoire, en tonnes*.
- Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevages, Province de l'Équateur, District du Sud-Ubangi 2008. *Statistiques agricoles du District du Sud-Ubangi, par territoires, en tonnes*.
- Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevages, Province de l'Équateur, District du Sud-Ubangi 2012a (septembre). *Statistiques agricoles du District du Sud-Ubangi, par territoires, en tonnes*.
- Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevages, Province de l'Équateur, District du Sud-Ubangi. 2012b (octobre). *Rapport annuel. Synthèse de l'Inspection AGRIPEL*.
- Italtrend SpA et al. 2007 (septembre). *Évaluation de l'ONG CDI-Bwamanda. République démocratique du Congo. Rapport final*. <http://www.cdibwamanda.com/website/paginas/nl/Publicaties/Evaluaties/2007ItaltrendEvaluatio nActivitesEconomiques.pdf> (dernière visite : 16 août 2012).
- GRAIN. 2012 (janvier). *Accaparement des terres*. Lien Internet : <http://www.grain.org/article/entries/4482-grain-publie-un-tableau-de-donnees-sur-plus-de-400-cas-d-accaparement-des-terres-dans-le-monde> (dernier accès : 29 mars 2013).
- Greenpeace 2012 (septembre). *La dernière frontière de l'huile de palme. Comment l'expansion des plantations industrielles menace les forêts tropicales en Afrique*. Lien Internet : <http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/300718/La%20derni%C3%A8re%20fronti%C3%A8re%20de%20l'E2%80%99huile%20de%20palme%20Afrique%20-%20Briefing.pdf> (dernier accès : 29 mars 2013).
- Kayoka Mudingaye, Mathieu. 2002. *Politiciens contre le développement au Zaïre*. Paris : L'Harmattan.
- Konga Egbabe Lithobo. 1973-1974. L'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940), mémoire de licence en Histoire. UNAZA : Lubumbashi.
- Kongawi, Jacques. 2001. « Conséquences de la guerre sur la population de l'Équateur-Nord ». In Mokili Danga Kassa, Jeannôt (dir.), *La Crise congolaise. Enjeux et reconstruction nationale. Actes du colloque international de solidarité avec le peuple congolais, Université libre de Bruxelles, 16-17 mars 2001*, Paris-Budapest-Turin : L'Harmattan.
- Maes, Vedast. 1984. *Les Peuples de l'Ubangi*. Kinshasa-Gemena-Anvers : Pères OFM Capucins.
- Mokende Mangbondo Maya Bila. 1975 (15 décembre). « Gemena, le centre de l'espoir ». *Zaire* 384 : 18-26.
- Mokili Danga Kassa, J. 1988-1989. Contribution des projets agro-industriels dans le développement socio-économique de l'Ubangi : cas du projet GOSUMA-PALMEZA, mémoire de licencié spécial en coopération au développement. Université libre de Bruxelles.
- Mokili Danga Kassa, J. 1998. *Politiques agricoles et promotion rurale au Congo-Zaïre. 1885-1997*. Paris-Montréal : L'Harmattan.



- Mokili Danga Kassa, J. (dir.). 2003. *La Crise congolaise. Enjeux et reconstruction nationale*. Groupe de réflexions et d'actions pour la paix et le progrès économique au Congo (GRAPPE-CONGO). Paris-Budapest-Turin : L'Harmattan.
- Mouvement populaire de la révolution, Département de l'Agriculture et du Développement rural. 1985 (mai). *Région de l'Équateur. Étude régionale pour la planification agricole. Février 1983*. s. l.
- Mumbanza mwa Bamwele, J. 1980. Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (ca. 1700-1930), thèse de doctorat en histoire. Université nationale du Zaïre.
- Mumbanza mwa Bawele na Nyabakombi Ensobato. 1979. « La production alimentaire dans les marais de la Haute-Ngiri du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours ». *African Economic History* 7 (1) : 130-139.
- OCHA. 2005 (juin). *Rapport d'évaluation des besoins humanitaires. Province de l'Équateur*.
- Pelendo Beledu Mawe, Jacob. 2002 (30 novembre). « Le défi paysan en Ubangui, République du Congo », propos tenus à la *Conférence sur le développement des paysans au Congo*, Lille : Maison des Droits de l'Homme de Villeneuve d'Ascq.
- PRONANUT. 2009 (décembre). *Enquêtes nutritionnelles territoriales. Province de l'Équateur. Rapport synthèse*. Lien Internet : <http://rdc-humanitaire.net/index.php/cn-systeme-dinformation/surveillance-nutritionnelle/enquetes-nutritionnelles-et-de-couverture/2767-cluster-nutrition-enquetes-nutritionnelles-province-de-lequateur-rapport-synthese-decembre-2009> (dernier accès : 24 janvier 2013).
- Radio Okapi. 2012a (30 mars). « Impayés depuis 58 mois, les agents de la cacaoyère du Congo exigent sa liquidation ». Lien Internet : <http://radiookapi.net/actualite/2012/03/30/impayes-depuis-58-mois-les-agents-de-la-cacaoyere-du-congo-exigent-sa-liquidation/> (dernier accès : 15 février 2013).
- Radio Okapi. 2012b (26 juin). « Gemena : les tireurs de vin de palme provoquent la rareté de l'huile de palme ». Lien Internet : <http://radiookapi.net/actualite/2012/06/26/gemena-les-tireurs-de-vin-de-palme-provoquent-la-rarete-de-lhuile-de-palme/> (dernier accès : 12 février 2013).
- Radio Okapi 2013 (21 février). « RDC : la Bad donne 8 millions de dollars pour électrifier la ville de Zongo ». Lien Internet : <http://radiookapi.net/societe/2013/02/21/rdc-la-bad-donne-8-millions-de-dollars-pour-electrifier-la-ville-de-zongo/> (dernier accès : 21 février 2013).
- Raemakers, Romain H. (coord.). 2001. *Agriculture en Afrique tropicale*. Bruxelles : Direction générale à la Coopération internationale.
- Rdc-humanitaire.net. 2012. *Point sur les prix des denrées alimentaires au niveau des marchés urbains, décembre 2011 à mars 2012*. Lien Internet : <http://rdc-humanitaire.net/index.php/enquetes-et-etudes> (dernier accès : 23 janvier 2013).
- République démocratique du Congo, FAO, WFP. 2012. *Bulletin mensuel de suivi des prix des produits alimentaires en RDC – décembre 2012*. Lien Internet : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/wfp254358.pdf> (dernier accès : 22 janvier 2013).
- République démocratique du Congo, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, PNUD/UNOPS. 1998 (octobre). *Monographie de la Province de l'Équateur*. Lien Internet : <http://www.ngoma.cd/documents/EQUATEUR.pdf> (dernier accès : 21 septembre 2012).
- République démocratique du Congo, Ministère du Plan, Unité de coordination des projets. 2008. « Plan de mise en conformité du segment PK 85+000 au PK115+000 ». Gemena. (« Projet d'urgence à l'amélioration des conditions de vie – PUAACV – Travaux de réhabilitation de la RN 6, Lot 7000 »). Lien Internet : [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2011/04/27/000333037\\_20110427024606/Rendered/PDF/IP4990V20FREN10Box358345B01PUBLIC1.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2011/04/27/000333037_20110427024606/Rendered/PDF/IP4990V20FREN10Box358345B01PUBLIC1.pdf)
- SICAI. 1977 (juin). *Étude agro-socio-économique de l'Ouest du Zaïre. Le secteur primaire. Plantations et élevages*. Volume JSH-EO-4-3. Kinshasa : République du Zaïre-SICAI (Società d'ingegneria e consulenza attività industriali).
- Simons, Edwine, Verhaeghen, Benoît & Willame, Jean-Claude. 1981 (décembre). *Endettement, technologie et industrialisation au Zaïre (1970-1981)*. Bruxelles : Centre d'étude et de documentation africaines.
- TechnoServe, IFAD. 2011 (septembre). *Technical Brief. Outgrower Schemes – Enhancing Profitability*. Lien Internet : <http://www.technoserve.org/files/downloads/outgrower-brief-september.pdf> (dernier accès : 5 mars 2013).
- Tollens, Erik. 2004 (mars). « Les défis : sécurité alimentaire et cultures de rente pour l'exportation – Principales orientations et avantages comparatifs de l'agriculture en RD Congo ». *Working Paper*, n° 86. Leuven : Département d'économie agricole et de l'environnement, Katholieke Universiteit Leuven. Lien Internet : <http://www.agr.kuleuven.ac.be/ae/clo/wp/tollens2004a.pdf> (dernière visite : 11 janvier 2013).
- Tollens, Erik & Biloso, A. 2006 (janvier). *République démocratique du Congo : Profil des marchés pour les évaluations d'urgence en sécurité alimentaire*. (Programme alimentaire mondial, Service d'évaluation des besoins d'urgence (ODAN). Leuven : Katholieke Universiteit Leuven.
- Van de Walle, B., 1960. *Essai d'une planification de l'économie agricole congolaise*. Bruxelles : INEAC (Série technique n° 61).
- van den Abeele, Marcel, Vandenput, René. 1951. *Les Principales Cultures du Congo belge*, 2<sup>e</sup> édition. Bruxelles : Direction de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Colonisation.
- Verhaeghen, Benoît. 1985 (juin). « Les safaris technologiques au Zaïre (1970-1980) ». *Politique africaine* 18 : 71-88.
- Willame, Jean-Claude. 1992. *Mobutu : l'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*. Paris : Karthala.
- World Bank, Development Prospect Group. 2013 (15 janvier). *Commodity Price Forecast Update*. Lien Internet : <http://www.worldbank.org/prospects/commodities> (dernier accès : 29 mars 2013).

## CHAPITRE 22

# VOIES DE COMMUNICATION

### 1. LE DÉVELOPPEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION : CONSIDÉRATIONS PHYSIQUES, QUESTIONS POLITIQUES ET ENJEUX ÉCONOMIQUES

J. Bazonzi constate que :

« [...] dans la plupart des pays africains, il existe un déficit de liaisons routières et/ou ferroviaires entre les grandes métropoles et l'arrière-pays, d'une part, et d'autre part, entre les différentes localités à l'intérieur du pays, et les différents États entre eux. Il s'agit donc de repenser et de réorganiser les liaisons entre les centres de production et ceux de consommation, et d'opérer le désenclavement des différentes zones de production et de peuplement. Par ailleurs, il s'avère que le manque de communication adéquate entre la ville et la campagne d'un côté, et entre les zones de production et celles de forte densité et consommation de l'autre, se trouve à la base du développement déstructuré de l'espace africain, du fait d'un déséquilibre profond et pathologique entre l'offre et la demande globales des biens et services » (Bazonzi 2006 : 109).

Le problème se pose avec une acuité particulière pour le Sud-Ubangi.

Lové dans la partie méridionale du coude de la rivière Ubangi et délimité, sur la majeure partie de son front oriental, par le lit de quelques-uns de ses nombreux cours d'eau – Bembe, Lua-Dekere, Gilinga, Zulu, Mongala – le district présente l'aspect d'un triangle adossé à l'Ubangi et alimenté par un

dense réseau hydrographique, dont les ramifications nombreuses creusent leur lit partout sur le territoire. Ainsi qu'il est détaillé en début d'ouvrage<sup>327</sup>, ce réseau coule dans deux grands bassins versants : celui de l'Ubangi septentrional à l'extrême nord (principales rivières : Bembe, Songo, Liki, Yengi) et celui des deux Lua et des affluents de l'Ubangi au centre nord (Lua-Dekere, Lua-Vindu et leurs affluents). Au sud existe un troisième bassin (bassin dit « de la Ngiri »), alimenté par les deux branches d'un même cours d'eau : la Moanda et la Ngiri, reliés entre eux par une multitude de chenaux, naturels (« *molala* ») ou artificiels (« *miluka* »).

Au plan socio-économique, ces dispositions hydrographiques conditionnent l'organisation des moyens de communication, aussi bien entre les principales zones de production du Sud-Ubangi lui-même, qu'entre le district et ses principaux débouchés économiques, à savoir : Kinshasa et la République centrafricaine (RCA) (Bangui). Son formidable réseau arrime la région à l'hinterland économique de la capitale de la RD Congo, eu égard aux capacités de navigation qu'offrent ses principaux cours d'eau et leurs affluents. Pour cette même raison, ces voies naturelles posent le double défi de l'élaboration et de l'entretien d'une infrastructure adaptée, alliant une trame routière équipée de ponts et entrecoupée de nombreux bacs à des voies fluviales et installations portuaires dotées de capacités de chargement et de stockage qui satisfassent le potentiel de production à évacuer.

<sup>327</sup> Voir le chapitre 2.



À cet égard, il est intéressant de rappeler la concordance, à l'époque coloniale, entre l'abondante desserte fluviale et la création de routes, au sujet desquelles la politique de développement était, selon ses concepteurs, investie d'une double visée<sup>328</sup> : établir des liaisons administratives, d'une part ; participer à la mise en valeur des régions enclavées en assurant l'écoulement des produits des cultures de rente vers Kinshasa et Matadi, d'autre part (Huybrechts 1970 : 35-36). Dans cet esprit, le nord cotonnier de l'Équateur, fut privilégié : les prémisses d'un réseau dans le Sud-Ubangi remontent à 1921 (axe Libenge-Bosobolo-Banzville), soit concomitamment à l'adoption du programme de « Grands Travaux » du ministre Franck, dédié majoritairement aux transports, et, dès le début des années 1930, les principaux tronçons étaient tracés (Konga Egbaba Lithobo 1973-1974 : 192-206 ; Huybrechts A. 1970 : 28). Ainsi, Bomboma obtint un accès à la rivière Ubangi par Dongo et fut connecté à Budjala, lui-même relié à Akula ; Gemena, Libenge et Zongo furent également interconnectés et purent s'appuyer sur l'Ubangi ou sur la Lua (port de Mogalo) pour leurs exportations (Konga Egbaba Lithobo 1973-1974 : 192-206).

Lossature actuelle du réseau routier est héritée en droite ligne de cette époque et continue de s'arc-bouter sur l'Ubangi, la Lua et la Mongala. Elle s'étire le long d'un axe Zongo-Libenge-Gemena, et se poursuit, soit en direction de Bominenge, puis Businga (district du Nord-Ubangi), soit jusqu'à Akula (territoire de Budjala), avant de rejoindre Lisala (district de la Mongala). Partant de Dongo (territoire de Libenge), un second axe se ramifie à partir de Kungu, vient se greffer au tronçon Gemena-Akula, à Bokuda (territoire de Gemena), ainsi qu'à Batangu (territoire de Budjala).

L'aménagement des circuits fluviaux remonte à la même époque que la création des voies terrestres. Les premières remontées de l'Ubangi par des Européens datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1884, deux expéditions parvinrent à une quarantaine de kilomètres en amont de son embouchure avec le fleuve Congo (expédition Hanssens), puis jusqu'à Zongo, tandis que l'année suivante, l'expédition Grenfell-Sims remonta le cours de l'Ubangi jusqu'à

328 Outre la suppression du portage.

560 km en amont (Lederer 1965 : 41 ; 62-64). L'exploration de la Ngiri date également de cette époque. Quelques années s'écoulèrent ensuite avant que des travaux ne soient entrepris sur le réseau : en 1921, quelques ramifications furent aménagées en vue de les rendre navigables aux petites embarcations (baleinières, pirogues, etc.) (Konga Egbaba Lithobo 1973-1974 : 175), mais c'est surtout à l'instigation de la Commission des Transports de 1924 qu'une sérieuse impulsion fut donnée à l'aménagement et au balisage des voies fluviales, pour répondre à la nécessité d'évacuer la production cotonnière de la région. Les petites rivières du Nord-Ouest furent alors curées et équipées de baleinières<sup>329</sup> (Konga Egbaba Lithobo 1973-1974 : 130). En 1933, ce fut au tour du Bas-Ubangi et de la Mongala d'être balisés (Ghilain 1933 : 10) : les travaux d'observation et de nettoyage – enlèvement des *snags*, ébranchage, etc. – ont permis de réaliser de grands progrès, notamment dans la Mongala, si bien que l'Ubangi était désormais accessible aux moyens tonnages (800 tonnes) jusqu'à Libenge, tandis que Bangui pouvait être atteint par les barges de 150 à 350 tonnes (Ghilain 1933 : carte annexe ; Ghilain 1937 : 5). Parallèlement, l'amélioration des méthodes de remorquage a permis de repousser les terminus sur les lignes : en ce qui concerne l'Ubangi, à partir de 1932, il était possible de remonter jusque Libenge (aux basses eaux) et jusque Zongo (aux hautes eaux). En 1935, un service régulier assurait la liaison sur la Ngiri (Bomongo-Monianga) (hautes eaux) et, en 1936, Coquilhatville-Libenge (Ubangi) et Lusengo-Businga (Mongala) (Ghilain 1937 : 6-7). De 1955 à 1957 fut encore mis en place le balisage lumineux sur la Mongala, ainsi que jusqu'à Akula, sur l'Ubangi, permettant désormais la navigation nocturne (Tshund'Olela-Epanya Shamololo 1971-1972 : 172).

329 Ainsi par exemple, la Banga-Melo, rendue navigable aux baleinières en saison des pluies, jusqu'au centre commercial de Bongo.



III. 22.1. Baleinière du CDI-Bwamanda, 2008.  
(Collection CDI-Bwamanda/Heverlee, 2008.)

L'extension et l'aménagement des réseaux se sont arrêtés après l'indépendance. Depuis, l'antienne du délabrement des communications et de ses effets délétères sur l'économie du pays, récurrente depuis l'indépendance, affecte également le Sud-Ubangi : la dégradation du réseau routier y est patente depuis des décennies, ceci en dépit des programmes de réhabilitation qui se sont succédé depuis trente ans au moins. La gabegie étatique des années 1990, prolongée et amplifiée par les années de guerre du début du siècle, ont accéléré la dégradation générale des voies de communication dans le district, déjà impraticables *antebellum* sur nombre de tronçons (République démocratique du Congo *et al.* 1998 : 152 ; République démocratique du Congo *et al.* 2005 : 36).

Par ailleurs, la régression économique de la région a remis en cause l'intérêt commercial de l'usage des voies fluviales. Celles-ci souffrent également du faible niveau d'entretien des infrastructures, de la vétusté du matériel portuaire, des lenteurs administratives ou des tracasseries, du vol ou d'actes de vandalisme. À Mogalo par exemple, outre la fraude et les dissimulations pratiquées par les services de l'État, des stocks importants de sacs de maïs, de cossettes de manioc, d'arachides ou de pistaches pourrissent au port, faute de moyens d'évacuation, non consignés dans les registres des autorités portuaires ; à Dongo également, les installations, vétustes, sont cannibalisées par la population.

La question économique se double d'une dimension politique, fondamentale dans la question de la décentralisation à l'œuvre. Le Sud-Ubangi fait actuellement partie de ces « archipels » nés du « délabrement des infrastructures de

communication au cours des années 1990 » (Pourtier 2008 : 23). Or, l'aménagement du territoire est une composante indispensable du succès de la mise en œuvre de la décentralisation : « une bonne fonctionnalité de l'État, appuyé sur ses organes déconcentrés, conditionne la réussite des politiques de décentralisation » (Pourtier 2008 : 24). Celle-ci passe par la réhabilitation de ses réseaux de communication. La question est d'autant plus aiguë que le Sud-Ubangi fait partie de ces « espaces périphériques » dont la « désagrégation des transports terrestres n'a fait que renforcer les tendances centrifuges » (Pourtier 2008 : 26).

Depuis le retour de l'aide internationale en 2001, la problématique des voies de communication en RD-Congo est revenue à l'avant-plan des projets de développement qui se sont succédé et le Sud-Ubangi n'a pas été ignoré. En 2004, le Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance (PMPTR) remplaçait ainsi l'axe Zongo-Gemena-Akula sur la carte de l'aide au développement associant le tronçon au réseau considéré comme « hautement prioritaire » (15 800 km).

En 2005 a démarré le Projet d'urgence d'appui à l'amélioration des conditions de vie (PUAACV), qui avait pour objet : « d'appuyer les efforts du gouvernement dans l'amélioration des conditions de vie de la population en consolidant la situation socio-économique dans les centres urbains clés ainsi que dans le désenclavement du Nord-Ouest et du Sud-Est du pays, à travers la réhabilitation du réseau routier » (Schmidt-Soltau 2006 : 5). Dans le district, le volet « routes » avait prévu que soient à nouveau ouverts à l'horizon 2010, les axes Mbari-Boyabu-Libenge (127 km) et Boyabu-Zongo

(97 km) et que soit remise en état, en l'asphaltant, la portion Akula-Mbari (167 km), dont la réfection, au moins sur sa section Gemena-Akula (115 km), est réclamée depuis plus de trente ans par les opérateurs économiques et les acteurs locaux de développement, eu égard au rayonnement du chef-lieu et à la situation stratégique du port d'Akula (voir plus bas) (République du Zaïre, Département des travaux publics et de l'aménagement du territoire, Office des Routes 1981 : 259 ; Banque mondiale 2006 : 2-3 ; *Idem*).

En parallèle, le projet « Réhabilitation et entretien des pistes dans l'Équateur (RD Congo) » – intégré au « Programme d'appui à la réhabilitation » (PAR II) de l'Union européenne – a remis en état et effectué l'entretien d'une série de tronçons, essentiellement le long de l'axe Gemena-Boyabo-Mole (Banque mondiale 2007 : 6 ; Italtrend SpA *et al.* 2007 : 50-51) ; ce même projet a également financé la réfection complète de l'importante artère commerciale Gemena-Karawa (RN24, Nord-Ubangi), rapprochant du coup les deux marchés à une heure de route à peine, contre une journée précédemment (CDI-Bwamanda 2011 : 23 ; 27).

Depuis août 2011, le projet de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires (Pro-Routes), officiellement lancé en 2008, a pris le relais du PUAACV dans le Sud-Ubangi, suite à un financement additionnel : les documents de soumission concernant les travaux sur le tronçon Akula-Zongo sont actuellement en cours d'élaboration et la signature des contrats de sous-traitance était attendue pour la fin 2012 (Libelele 2011 : 18 ; Dossou 2012 : 1-2).

Tous ces projets procèdent de stratégies complémentaires, voire intégrées, et servent une ambition globale : faire du réseau routier un levier de développement économique pour les populations locales et désenclaver les zones isolées. À terme, c'est tout le nord du pays qui devrait être relié grâce à la réhabilitation de l'axe routier Zongo-Gemena-Akula-Lisala-Bumba-Bunduki-Aketi-Buta-Banalia-Kisangani-Bafwasende-Mambasa-Bunia. Cette dorsale revêt, pour le district, une dimension à la fois économique, historique et politique : elle ouvre le Sud-Ubangi au troisième pôle économique du pays et, au-delà de Kisangani, à toute la partie orientale. Elle

participe en outre au rapprochement des gens de Gemena (Ngbaka) et des communautés d'Aketi, Buta, Isiro, aux affinités historiques et dont la tradition rappelle encore les origines communes (Kordofan).

L'enjeu du désenclavement dépasse, cependant, le cadre de l'intérêt local ou national. De par sa position géographique au cœur du continent et à proximité immédiate d'une capitale africaine (Bangui), le Sud-Ubangi se trouve en effet « aspiré » dans un espace de réflexion transnational, questionnant l'intégration du continent tout entier aux circuits mondiaux. Ce faisant, logiques locales, nationales et régionales s'interpénètrent autour de la question de l'amélioration des flux d'échange dans le Nord-Équateur. Aux cimaises de la réflexion géopolitique et socio-économique des dirigeants et représentants régionaux, les voies de communications devront offrir, dans un horizon de temps à définir, un accès aux océans aux pays et territoires privés de façade maritime et, concomitamment, poser les bases d'une véritable coopération internationale en Afrique, sur les questions politiques et socio-économiques. Bien souvent, les projets formulés jusqu'à présent n'ont pas encore passé la rampe de la simple liste d'intentions, mais certaines évolutions ont toutefois des conséquences déjà perceptibles sur les voies de communication du Sud-Ubangi.

Sur papier, l'épine dorsale Zongo-Akula (route nationale [RN] 6) est intégrée à la transafricaine Lagos (Nigeria)-Mombasa (Kenya). La réalisation de ce projet, défendu par le New Partnership for Africa's Development (NEPAD), est censée participer à l'intégration économique de l'Afrique centrale, en reliant certains corridors de développement aux voies maritimes, tant de l'océan Atlantique que de l'océan Pacifique (*Première réunion du comité interministériel régional* 2005 : 13). Deux volets concernent spécifiquement le Sud-Ubangi, à savoir la construction d'un pont reliant Zongo à Bangui et le bitumage de la RN6. Ceux-ci sont inscrits depuis 2007 au rang des projets du Premier programme prioritaire (PPP) du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCTAC), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) (Commission économique pour

l'Afrique, Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale 2007 : 37). Il reste qu'actuellement, la mise en chantier de ce projet transcontinental semble globalement toujours dans les limbes.

Au plan fluvial, les enjeux régionaux portent sur la rivière Ubangi, qui est l'objet depuis 1999 d'une politique concertée quant au trafic fluvial et à la gestion de ses ressources. Dans le cadre de la CEEAC en effet, a été créée une structure de gestion commune entre pays riverains du bassin Congo-Oubangui-Sangha<sup>330</sup> : la CICOS<sup>331</sup>, qui associe la République du Congo, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Cameroun et, depuis mars 2012, le Gabon<sup>332</sup>. Par cet organisme, les partenaires entendent promouvoir un cadre cohérent et sécurisé visant à faciliter le transport et à assurer la fluidité du trafic fluvial en matière de navigation intérieure, tout en veillant sur l'ensemble du réseau à la préservation de la faune et la flore des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des écosystèmes terrestres qui en dépendent (CICOS, secrétariat général 1999 : article 2 ; CICOS, secrétariat général 2007 : article 2). La CICOS s'est dotée d'un outil de planification, le Plan d'action stratégique de gestion intégrée des ressources en eau (PAS-GIRE) qui couvre quatre domaines d'action : le développement socio-économique, régional et transfrontalier ; la protection de l'environnement et la préservation des ressources ; le renforcement des capacités et la sensibilisation des parties prenantes ; enfin, l'harmonisation des politiques de l'eau et du principe de partage des coûts et bénéfices<sup>333</sup> (Ondzé 2011d).

Entre autres outputs intéressant le district<sup>334</sup>, la CICOS a récemment remis un rapport pointant la

330 Deuxième bassin hydrographique au monde.

331 Pour : « Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha ».

332 En 2005, l'Angola était associé aux discussions en tant que pays observateur, eu égard aux nombreux cours d'eau en RDC, qui y prennent leur source.

333 En 2011, 141 projets ont été retenus pour travailler à la réalisation de ces thématiques.

334 Citons, de façon non exhaustive : l'élaboration d'une carte des voies navigables du bassin, la vulgarisation du Code de la navigation Cémac/RDC, la lutte contre les tracasseries, etc.

gestion déficiente de l'Ubangi – vétusté et insuffisance des unités de servitude (dragues, baliseurs, vedettes hydrographiques, etc.), insuffisance du dragage et du balisage – et signalant un phénomène préoccupant : la diminution, ces dernières années, des plans d'eau, qui a entraîné une réduction de la période de navigabilité à 8 mois, alors qu'elle était auparavant accessible en toute saison (Ondzé 2012b). Parallèlement, la CICOS a adopté un règlement commun relatif au contrat des transports des marchandises par voies d'eau intérieure (Ondzé 11 mai 2012). Dans la mesure où il est communément admis que le redéploiement d'une flottille opérationnelle est un point critique du rétablissement de la navigation intérieure, dans le pays en général et dans le Sud-Ubangi en particulier – dont les canaux d'exportation dépendent étroitement de son réseau hydrographique – cette initiative constitue un signal encourageant envoyé à l'endroit des opérateurs privés et une étape importante vers l'amélioration du trafic fluvial.

Mais ces quelques avancées n'occulent toutefois pas, loin s'en faut, la situation globalement déplorable des voies de communication, qui prévaut à l'heure actuelle.

## 2. APERÇU DE L'ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER EN 2010

La dégradation, tant des routes d'intérêt économique que des routes de desserte agricole, affecte directement l'activité économique de la région.

La construction comme l'entretien se heurtent en effet à de nombreuses contraintes. En l'absence de revêtement en dur, l'abondance des précipitations sur un espace entrecoupé de nombreux cours d'eau provoque des érosions sur des sols mal stabilisés et marécageux en maints endroits, et rend nombre de routes difficilement praticables une partie de l'année. Les ponts, majoritairement en bois, pourrissent rapidement, lorsqu'ils ne sont pas engloutis sous les eaux lors des grosses pluies ou qu'ils ne cèdent pas sous le poids des véhicules. Le réseau exige donc un entretien quasi permanent, qui implique l'intervention d'organismes spécialisés. Ces travaux peuvent nécessiter des opérations de reprofilage, de débroussaillage, de décapage, de



points à temps, de curage des fossés, des saignées et des buses, la protection des talus ; ils incluent également le remplacement de grumes là où le besoin s'en fait sentir (CDI-Bwamanda 2011 : 25-26).

Par la création en 2008 d'un Fonds national d'entretien routier (FONER)<sup>335</sup> géré par une société d'économie mixte, le Gouvernement entendait doper les moyens de l'Office des Routes en rassemblant les ressources nécessaires à cette fin (*Journal officiel de la République démocratique du Congo* 2008 : 4). Sa sphère de compétence est limitée essentiellement aux routes inscrites aux différents programmes de réhabilitation (PMURR, PUSPRES, PUAACV, etc.), étant entendu que celles-ci, une fois réhabilitées, feront l'objet d'un entretien courant et périodique. À l'heure actuelle cependant, l'action du FONER reste peu visible dans le Sud-Ubangi. Le principal opérateur demeure le CDI-Bwamanda, qui prend à sa charge ou pour le compte de projets financés par des bailleurs de fonds tiers, l'entretien de quelques routes sur certains axes spécifiques (Italtrend SpA *et. al.* 2007 : 50 ; CDI-Bwamanda 2012 : 35).

**Tableau 22.1. État des routes principales en 2010**

N°	Routes	Kilométrage	État en 2010
01	Gemena-limite Zongo	220	Moyen
02	Mbari-Bwamanda-Mogalo	50	Moyen
03	Gemena-Bobito-Bozene-Dongo	206	Moyen
04	Gemena-Akula	115	Mauvais sur 80 km
05	Gemena-limite Businga	60	Mauvais <sup>1</sup>
06	Gemena-Bombula-limite Bosobolo	90	Mauvais
07	Boyabu-Libenge	19	Moyen
08	Yembongo-Pongo-Mawuya-Libenge	110	Mauvais
09	Bozene-Kungu-Dongo	115	Mauvais
10	Isabe-Bozene	40	Moyen
11	Kungu-Budjala	61	Mauvais
12	Bobito-Yakamba-Budjala	60	Moyen
13	Bombakabo-Budjala-Mbako	120	Mauvais
14	Bumutu-limite Bosobolo	58	Mauvais
	<b>TOTAL</b>	<b>1324 km</b>	

<sup>1</sup> Ce tronçon a, depuis lors, fait l'objet d'une réfection par le CDI-Bwamanda sur sa partie Gemena-Karawa, dans le cadre du projet PAR II (voir *supra*).

Sources : Rapport Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevage du Sud-Ubangi (2008) ; enquête équipe locale.

**2.1. ROUTES À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE**

L'ouverture des routes dans le Congo belge, répondait à un double impératif : établir une liaison entre les centres administratifs et connecter les pools de production à leurs exutoires commerciaux. Héritières de cette philosophie coloniale, les voies d'acheminement des produits se remembrent aujourd'hui autour de trois centres<sup>336</sup> : les ports de Mogalo (opérationnel la moitié de l'année ; sur la Lua)<sup>337</sup> et d'Akula (accessible par bateau durant presque toute l'année, mais impossible à atteindre par la route en saison des pluies ; sur la Mongala) et le marché de Zongo (ouvert toute l'année, mais tributaire de la situation à Bangui) (Italtrend SpA *et. al.* 2007 : 50). Enfin, la liaison Gemena-Businga, outre son caractère administratif, a également une dimension économique pour les commerçants de la région, le port de Businga acheminant les produits manufacturés en provenance de Matadi.

À l'heure actuelle, les principaux embranchements routiers sont le plus souvent en piteux état, non entretenus et impraticables sur une grande partie de leurs tronçons (tableaux 22.1 et 22.2).

335 Loi n° 08/006 A du 7 juillet 2008.

336 En dehors de l'aéroport de Gemena (voir *infra*).

337 De juillet à décembre.



**III. 22.2. Véhicules embourbés sur la route boueuse de Zongo-Gemena.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

**Tableau 22.2. Nombre et nature des ponts sur les routes du Sud-Ubangi en 2008**

N°	Routes	Pont en grumes	Pont buses	Pont mixte	Pont métallique
01	Gemena-limite Businga	9	-	1	-
02	Gemena-Bodetwa-limite Businga	2	-	-	-
03	Bozagba-Bongo-Bominenge	11	-	-	-
04	Gemena-Bwamanda-Mogalo	-	-	2	1
05	Mbari-Yembongo	6	-	2	1
06	Gemena-Bobito-limite Kungu	-	-	5	-
07	Bombakabo-Bodanganea-limite Budjala	10	-	5	-
08	Bobito-limite Budjala	4	-	-	-
09	Gemena-Bombula-Bokada	5	13	-	3
10	Gemena-Akofio-Boyamalanga	24	-	-	-
11	Bogose Nubea-Boyaseganu	17	-	-	-
12	Boyasebego-Lua-Kambo	?	?	?	?

Source : Rapport Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevage du Sud-Ubangi (2008).



**III. 22.3 et 22.4. Aperçu de l'état de délabrement du pont sur la rivière Lua-Vindu.**  
(Photos équipe locale, 2010.)

## 2.2. ROUTES DE DESSERTE AGRICOLE

Historiquement, les routes de desserte agricole ont été tracées en priorité dans les zones dédiées aux cultures d'exportation (café, huile de palme, caoutchouc, cacao, etc.), afin de stimuler la production. La forte baisse des cours sur les marchés quelques années après l'indépendance et l'absence de politique routière, pendant la période de flottement des années 1960-1972, ont été préjudiciables à l'entretien de ces routes secondaires. Passé le bref épisode de l'Office des Routes (1972-1975), l'entretien des routes dites alors « d'intérêt local » fut dévolu aux régions, à charge pour les collectivités d'exécuter les travaux retenus, mais cette restructuration était rendue caduque par l'absence de fonds et de moyens matériels, ainsi que les faibles capacités techniques des intervenants. Les multiples réorganisations qui suivirent ne donnèrent pas plus de satisfaction, si bien que, jusqu'en 1991, le financement de l'entretien émergeait presque exclusivement au budget des bailleurs de fonds internationaux, Banque mondiale et Union européenne en tête, par le truchement du Service national des routes de desserte agricole (SNRDA) et des ONG. La suspension de l'aide a tout naturellement entraîné une contraction dramatique des moyens affectés aux routes de desserte agricole, ceux-ci relevant désormais des seuls pouvoirs publics d'un État failli, et de l'initiative de quelques sociétés agro-industrielles ou ONG locales, au nombre desquelles se trouve le CDI-Bwamanda (République démocratique du Congo, PNUD/UNOPS 1998 : 151).

Depuis la fin de la guerre et le retour de l'aide internationale, les projets bilatéraux et multilatéraux ont repris. Mais la situation actuelle demeure critique. Partout, des nids de poule, des trous béants, des routes abandonnées ou entièrement délabrées. Or, précisément, à l'heure où la profession agricole n'est plus un premier choix pour les jeunes générations, ces voies de communication sont essentielles à la revalorisation du métier et à la fixation en milieu rural de noyaux de peuplement qui, par leurs cultures, doivent alimenter et participer activement à l'entretien d'une activité commerciale génératrice de petits pôles économiques à rayonnement local ou régional.

Les routes de desserte agricole totalisent, dans le Sud-Ubangi, 2642,4 km<sup>338</sup>. En dépit de nos

338 Le fait est suffisamment rare que pour le signaler :

informations incomplètes, il apparaît que la grande majorité (> 78%) du réseau est dégradée (tableau 22.3) ; dans certains secteurs (Banza, Banga-Kungu, Nguya, Bomboma, Dongo, Songo), l'état de délabrement atteint l'entièreté du réseau, quand la route n'est pas, à certains endroits, totalement impraticable.

Ainsi en est-il du secteur Banga-Kungu, dont plus du tiers du réseau routier (120 km) est hors d'usage, le reste étant en mauvais état et limitant la vitesse de circulation à 10 à 20 km/heure. Cette situation affecte le dynamisme de centres tels que Boketa (recherche agricole) ou Bongo (pêche artisanale). Le secteur Bowase, où sont apparues de nombreuses plantations indépendantes (caféiers), dépend de Mogalo et d'Akula (en saison sèche) pour ses exportations ; il est évident que les capacités d'exportation de la région sont considérablement grevées par le mauvais état de la quasi-intégralité (90 %) de son réseau. Pareillement, les routes du secteur Mbari sont presque complètement dégradées : seuls 28 km (Bwamanda-Mbari) sont en très bon état. Enfin, l'accès au secteur Nguya est réputé difficile et les contacts entre commerçants et paysans sont malaisés, sans doute du fait du très mauvais état des voies de communication : sur l'ensemble du réseau, pas un seul tronçon n'est praticable.

Le réseau de desserte agricole du territoire de Budjala (744 km), s'étend sur cinq secteurs. Le potentiel agricole du territoire est ici aussi mal valorisé par la faible proportion de routes en état (moins de 100 km), ce qui limite fortement les capacités de ramassage et d'évacuation des produits vers les centres de consommation : les secteurs Banza (206 km), Ndolo-Liboko (112 km) et Likimi (90 km) sont en effet pratiquement inaccessibles. Seules en fait quelques routes du secteur Bolingo (194 km) s'avèrent carrossables (72 km).

Dans le territoire de Kungu, seul le secteur Lua présente un réseau acceptable sur 53 km. Ce territoire est rendu peu praticable par les nombreux cours d'eau sillonnant une région basse et marécageuse. On y relève d'innombrables petits chenaux qui s'entrecroisent et qui constituent les principales voies

notons que le tronçon Tandala-Longozia (32 km), de création postcoloniale (1972), a été réalisé à l'initiative exclusive des deux chefs des secteurs Mbari et Bowase, avec l'aide des villageois.

de communication de la région. Là où ils trouvent un peu de sol ferme, les habitants installent leurs villages et on ne peut s'y déplacer qu'en pirogue. Dès qu'on s'engage dans les chenaux, les grandes embarcations

doivent être remplacées par de très petites pirogues plates<sup>339</sup> que les hommes dirigent à la pagaie ou à la perche<sup>340</sup>.

**Tableau 22.3. Routes de desserte agricole, par territoire et par secteur. Longueur (en km) et proportions (en %)**

Territoire	Secteur	Longueur du réseau	Longueur en bon état et proportion	Longueur en mauvais état et proportion	Longueur impraticable et proportion
Budjala	Banza	206		206 (100 %)	
	Bolingo	194	72 (37,11 %)	122 (62,89 %)	
	Mongala	142	nc	66 (46,48 %) (a)	nc
	Ndolo-Liboko	112	nc	37 (33,04 %) (a)	nc
	Likimi	90	nc	30 (33,33 %) (a)	nc
	<b>Total</b>	<b>744</b>	<b>nc</b>	<b>461 (61,96 %) (a)</b>	<b>nc</b>
Gemena	Banga-Kungu	317		197 (62,15 %)	120 (37,85 %)
	Bowase	322	32 (9,94 %)	290 (90,6 %)	
	Mbari	116	56 (48,28 %)	60 (51,72 %)	
	Nguya	177		177 (100 %)	
	<b>Total</b>	<b>932</b>	<b>88 (9,4 %)</b>	<b>724 (77,68 %)</b>	<b>120 (12,88 %)</b>
Kungu	Bomboma	19,7		19,7 (100 %)	
	Lua	72	53 (73,61 %)	19 (26,39 %)	
	Dongo	153		153 (100 %)	
	Songo	80,7		80,7 (100 %)	
	<b>Total</b>	<b>325,4</b>	<b>53 (16,29 %)</b>	<b>272,4 (83,71 %)</b>	
Libenge	<b>Total</b>	<b>641</b>	<b>25 (3,9 %)</b>	<b>616 (96,10 %)</b>	
<b>PROVINCE DU SUD-UBANGI</b>		<b>2642,4</b>		<b>2073,4 (78,47 %) (a)</b>	

(a) Données minimales, eu égard aux informations incomplètes.

Source : Rapport Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevage du Sud-Ubangi (2008).

## 2.3. LA CONNEXION PAR LES VOIES FLUVIALES ET LES PORTS

La jonction économique du Sud-Ubangi au pays et au reste du continent est avant tout assurée par ses cours d'eau. Leur régime, lié aux précipitations,

distingue quatre temps qui définissent les périodes de navigabilité : l'Ubangi, la Mongala et l'Akula sont ainsi navigables d'avril à décembre, tandis que la Ngiri, la Lua et ses deux bras (Dekere et Vindu), qui traversent le district du sud-ouest (Dongo) au nord-est, le sont de mai à décembre (tableau 22.4).

339 Ces pirogues sont appelées « ebe » ; les pirogues des femmes, quant à elles, pointues et plus profondes, sont appelées « epepe ».

340 Voir chapitre 12, point 2.



**Tableau 22.4. Longueur du réseau des voies d'eau et navigabilité**

Cours d'eau	Parcours navigable (distance)	Périodes de décrue (étiage)	Périodes de crue (maximum)	Période de navigabilité
Ubangi	Embouchure-Zongo (602 km)	janvier-15 avril ; décembre (1 m)	15 avril-novembre (1,3 m)	Avril à décembre
Lua	Embouchure de l'Ubangi (Dongo)-Mongala (141 km)	janvier-15 avril ; décembre (1 m)	15 avril-novembre (1,3 m)	Mai à décembre
Mongala	Embouchure-Businga (329 km)	(1 m)	(1,3 m)	Avril à décembre
Ngiri	Embouchure de l'Ubangi-Moninga (159 km)	(1 m)	(1,3 m)	Mai à décembre

Source : République démocratique du Congo *et al.* (1998 : 156).

Les données reprises ci-dessus sont très théoriques et n'ont plus été actualisées depuis soixante ans. En vérité, les caractéristiques hydrographiques ont connu certaines modifications depuis lors (voir le chapitre 2). L'ensablement du cours inférieur de l'Ubangi et de ses affluents en période d'étiage et le recul progressif des berges provoquent l'ensablement des ports, chenaux et passes de navigation et créent de nouveaux dangers. Sur l'Ubangi, l'étiage est de 0,8 m en certains endroits ; sur la Lua, qui dessert le port de Mogalo, il atteint même 0,4 m. En période de crue, au contraire, le niveau de l'eau peut monter à 4 m, ouvrant la navigation à des barges d'une capacité de 500 à 600 t sur la Lua<sup>341</sup>. Outre les obstacles naturels<sup>342</sup>, l'absence de travaux d'entretien et de dragage, le balisage déficient et l'ensablement ont provoqué de nombreux accidents et ont considérablement ralenti le

trafic<sup>343</sup>, entraînant depuis plusieurs années une baisse de fréquentation.

#### **Akula et Mogalo et Zongo : les points de convergence de l'évacuation des produits**

Alors que Mogalo et Akula sont orientés vers Kinshasa, Zongo est naturellement tourné vers la capitale centrafricaine, qui lui fait directement face de l'autre côté du fleuve.

Ancien port colonial destiné à l'évacuation du coton égrené, Mogalo est établi sur l'affluent de l'Ubangi, la Lua. À l'origine privé, Mogalo constitua durant de nombreuses années un point d'embarquement important pour les produits de la Cotonco à destination de Dongo. Face à l'irrégularité de la navigabilité de la Lua durant l'étiage, un Belge, de Moulin, s'est distingué dans les années 1980 en utilisant une flottille à fond plat permettant de transporter toute l'année du fret sur le tronçon Kinshasa-Akula-Businga, d'une part ; Kinshasa-Dongo-Mogalo, d'autre part. Depuis le départ de sa société, la période de navigation est limitée aux mois de crue.

Akula est à l'origine un petit poste agricole installé le long de la Mongala pour évacuer les productions des grandes plantations coloniales avoisinantes

<sup>343</sup> Il faut compter actuellement un mois pour relier le Sud-Ubangi à Kinshasa par bateau.

<sup>341</sup> Notons que dans les années 1980, certaines embarcations à fond plat pouvaient embarquer jusqu'à 1000 tonnes (voir point suivant).

<sup>342</sup> Citons par exemple pour la Lua, des coudes étroits et rochers qui entraînent des ensablements à hauteur de son embouchure, à Boto, à Yembongo et à Ilawa (Mawiya).

(Otraco s.d. : 42). Aujourd'hui deuxième port du district en importance, il est sis à cheval sur les districts du Sud-Ubangi et de la Mongala, de part et d'autre de la rivière du même nom : son port, implanté sur la rive droite de la Mongala (Sud-Ubangi), est équipé de vieilles grues et d'un quai aménagé. Un bac de l'Office des Routes traverse la rivière du nord au sud, le ravitaillement en carburant et la batterie étant à charge du demandeur. Sa situation sur un cours d'eau navigable en toute saison en fait un lieu stratégique pour le commerce régional, mais l'état déplorable de la route entre Gemena et Akula le rend inaccessible en saison des pluies.

Le débarcadère de Zongo, au nord-ouest, fait face à Bangui. Comme il est dépourvu de toute grue, les produits à embarquer le sont à bras d'homme ou transitent par les véhicules chargés sur un bac de 25 t reliant les deux rives. Celui-ci, appartenant à la RCA, assure l'essentiel du transport du fret. Son activité est fortement tributaire de la RCA qui peut mettre plusieurs mois avant de réparer le vaisseau. Le trafic se fait alors par baleinière ou en pirogue motorisée.

En marge de ces trois ports, se côtoient des postes d'importance secondaire, à l'activité réduite : Elaka, où accostent de petits tonnages de RCA qui embarquent huile de palme et autres vivres en provenance de marchés intérieurs contre articles manufacturés de toute sorte ; Batanga, ancien port colonial des missions et des sociétés concessionnaires des alentours de Libenge, qui a connu un sursaut d'activité en 2001 avec l'éphémère société CFBC de Libenge ; enfin, Zambi, créé au cours de la rébellion du MLC, qui recevait les baleinières en provenance de la République du Congo et de la RCA pour leurs articles de traite, contre produits agricoles et poissons fumés.

Enfin, notons encore le port de Dongo qui fut, à l'époque coloniale, le principal point d'attache de l'Otraco. De là était évacuée la production agricole de l'ouest du district (Bozene et Kungu, notamment), sous l'impulsion de commerçants portugais notamment. Les effets de la zaïrianisation et la dégradation des routes, ont pesé sur l'activité du port qui a cédé la place à Mogalo. Aujourd'hui, son activité s'est considérablement réduite, atrophie par la guerre et la faible activité économique de la région ; les vieilles grues, de l'époque coloniale, sont pratiquement à l'arrêt. Seules de petites embarcations

chargent encore des produits locaux, à destination de Mbandaka ou de Kinshasa.

#### **2.4. AÉROPORTS ET AÉRODROMES**

Le Sud-Ubangi compte sur son territoire, deux aéroports et cinq aérodromes.

L'aéroport de Libenge, le plus ancien du pays, étant aujourd'hui à l'arrêt, seul celui de Gemena continue d'assurer une activité à dimension nationale. Sa création remonte à l'époque coloniale, lorsqu'une piste en terre battue fut aménagée pour accueillir des DC4. Il sera érigé en aéroport national en 1972, après réfection et amélioration de ses infrastructures (notamment avec la construction d'une aérogare) par la société britannique Wimpey. L'aéroport a longtemps bénéficié de l'implantation de SCIBE Zaïre, l'entreprise de Jeannot Bemba Saolona, qui y assurait un trafic quotidien, principalement pour l'évacuation de son café. La faillite de l'entreprise a momentanément réduit son activité, mais depuis quelques années, on note le rétablissement d'un trafic régulier (Banque mondiale 2007 : 7)<sup>344</sup>.

Les petits porteurs peuvent encore utiliser les aérodromes de la région : Gwaka (Nocafex), Ngwanza a Dongo et Tandala, respectivement à 104 km, 204 km et 100 km de Gemena ; Bokonzi, en territoire de Kungu ; et, enfin, Zongo, où une piste de 1500 mètres a été aménagée au cours de la dernière guerre.

#### **RÉFÉRENCES**

Banque mondiale. 2006 (17 octobre). « Œuvrer pour le mieux-être des populations : résultats et succès en République démocratique du Congo ». *Reliefweb* (en ligne). <http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/%C5%93uvrer-pour-le-mieux-%C3%Aatre-des-populations-r%C3%A9sultats-et-succ%C3%A8s-en> (dernière visite : 17 juillet 2012).

<sup>344</sup> En 2007, les services aéroportaires ont enregistré le mouvement de 472 avions (en ce compris les courriers réguliers et les appareils d'organismes internationaux : MONUC, MS, Croix Rouge), pour un fret total de 2 856 610 kg et une fréquentation s'élevant à 10 454 passagers (enquête équipe locale).

- Banque mondiale. 2007. *Étude d'impact socio-environnemental de pro-routes : Gemena - Karawa - Businga (Équateur)*. Vol. 5 of *Congo, Democratic Republic of - Pro-Routes Project: environmental assessment*. S. l. : s. n.  
<http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/07/14014614/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-5-17-etude-dimpact-socio-environnemental-de-pro-routes-gemena-karawa-businga-equateur> (dernière visite : 18 juillet 2012).
- Bazonzi Munezola, José. 2006. « Systèmes de transport pour un développement intégré de l'Afrique : vers un réseau routier et ferroviaire panafricain ». *Revue africaine des relations internationales* vol. 9 (1 & 2) : 107-132.
- CDI-Bwamanda. 2011. DRNE. Rapport annuel 2010. Non publié.
- CDI-Bwamanda. 2012. DRNE. Rapport annuel 2011. Non publié.
- Cellule Infrastructure/Pro routes. 12 juillet 2012. « Projet de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires en RDC : marchés attribués n° 07 (période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2012) ». *mediacongo.net* (<http://www.mediacongo.net/aofshow.asp?aof=5025> (dernière visite : 17 juillet 2012)).
- CICOS, Secrétariat général. 1999 (6 novembre). *Accord instituant un régime fluvial uniforme et créant la Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha*. Lien Internet : [http://www.cicos.info/siteweb/fileadmin/documents/Accords/Accord\\_Instituant\\_un\\_Regime\\_Fluvial\\_Uniforme\\_et\\_creant\\_la\\_CICOS.pdf](http://www.cicos.info/siteweb/fileadmin/documents/Accords/Accord_Instituant_un_Regime_Fluvial_Uniforme_et_creant_la_CICOS.pdf) (dernière visite : 9 octobre 2012).
- Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale. 2007 (mars). *Étude de priorisation des projets du plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC)*. [http://www.bdeac.org/docs/PDCT/Rapport\\_de\\_Priorisation\\_avec\\_corrections%5B1%5D.pdf](http://www.bdeac.org/docs/PDCT/Rapport_de_Priorisation_avec_corrections%5B1%5D.pdf) (dernière visite : 18 juillet 2012).
- Devroey, E.-J. 1959. *Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi*. 1958. Bruxelles : Comité hydrographique du Bassin congolais (coll. « Mémoire Académie royale des sciences coloniales »).
- Dossou, Alexandre K. 2012. *Congo, Democratic Republic of - CONGO DRC - Pro-Routes Project: P101745 - Implementation Status Results Report: Sequence 09*. Washington, DC : World Bank (<http://documents.worldbank.org/curated/en/2012/06/16364944/congo-democratic-republic-congo-drc-pro-routes-project-p101745-implementation-status-results-report-sequence-09> (dernière visite : 17 juillet 2012)).
- Ghilain, Jean. Ca 1933. *Les transports fluviaux dans l'économie du Congo belge. Aperçu de la situation au début de 1933, spécialement sur le Haut-Fleuve et ses affluents*. S. l.
- Ghilain, Jean. 1937 (25 janvier). « Dix ans d'évolution des transports fluviaux au Congo belge (1925-1935) ». *Bulletin d'information et de documentation de la Banque nationale de Belgique*, 12<sup>e</sup> année, I (2).
- Huybrechts, André. 1970. *Transports et structures de développement au Congo. Étude du progrès économique de 1900 à 1970*. Paris-La Haye : Mouton & IRES (collection « Recherches africaines », XII). Inspection de l'Agriculture, Pêche et élevage du Sud Ubangi. 2008. Rapport.
- Italtrend SpA et al. 2007 (septembre). Évaluation de l'ONG CDI-Bwamanda. République démocratique du Congo. Rapport final. <http://www.cdibwamanda.com/website/paginas/nl/Publicaties/Evaluaties/2007ItaltrendEvaluationActivitesEconomiques.pdf> (dernière visite : 16 août 2012).
- Journal officiel de la République démocratique du Congo*. 2008 (15 juillet). Première partie - n° 14 : 4. <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2008/jo%2015%2007%202008%2014.08.06.pdf/> (dernière visite : 16 août 2012).
- Konga Egbabe Lithobo. 1973-1974. L'Occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940), mémoire de licence en histoire. Lubumbashi : UNAZA.
- Lederer, André. 1965. *Histoire de la navigation au Congo*. Tervuren : Musée Royal de l'Afrique centrale (série in-8°, Sciences historiques, n° 2).
- Libelele M. K., Jean-Paul. 2011 (février). *L'intégration régionale par les infrastructures des transports en zone CEEAC. Réunion SSATP - Comité de coordination des transports des CER à Kigali, Rwanda, 14-17 février 2011*.

- Munsala B., Didier. 2009 (5 novembre). « Pro routes : un financement additionnel va porter la réouverture du trafic motorisé à 2400 km ». *L'Observateur*, repris par Beltrade <http://www.beltrade-congo.be/index.php?page=5233&PHPSESSID=b21dc5724d3727e0a201e9066cbcaadaa>. (dernière visite : 17 juillet 2012).
- Ondzé, Guillaume. 2010 (31 mai). « Le Centre régional de formation en navigation intérieure renforce les capacités des agents de l'administration fluviale ». *Les Dépêches de Brazzaville*. [http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep\\_id=39661&cat\\_id=2&oldaction=home&regpay\\_id=0](http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep_id=39661&cat_id=2&oldaction=home&regpay_id=0) (dernière visite : 27 août 2012).
- Ondzé, Guillaume. 2011a (19 avril). « Bassin Congo-Oubangui-Sangha : les États entendent préserver l'environnement en instituant un régime fluvial uniforme ». *Les Dépêches de Brazzaville*. [http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep\\_id=48386&cat\\_id=2&oldaction=home&regpay\\_id=0](http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep_id=48386&cat_id=2&oldaction=home&regpay_id=0) (dernière visite : 27 août 2012).
- Ondzé, Guillaume. 2011b (21 avril). « Gestion des ressources en eau : vers la mise en place d'un système mondial d'observation du cycle hydrologique ». *Les Dépêches de Brazzaville*. [http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep\\_id=48469&cat\\_id=2&oldaction=home&regpay\\_id=0](http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep_id=48469&cat_id=2&oldaction=home&regpay_id=0) (dernière visite : 27 août 2012).
- Ondzé, Guillaume. 2011c (9 juin). « Partenariat FAO-CICOS : vers la mise en place d'un programme de gestion durable de la pêche ». *Les Dépêches de Brazzaville*. [http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep\\_id=49879&cat\\_id=2&oldaction=home&regpay\\_id=0](http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep_id=49879&cat_id=2&oldaction=home&regpay_id=0) (dernière visite : 27 août 2012).
- Ondzé, Guillaume. 2011d (17 juin). « Bassin du Congo : la CICOS mobilise les bailleurs de fonds pour le financement de son plan d'action stratégique ». *Les dépêches de Brazzaville*. [http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep\\_id=50080&oldaction=liste&regpay\\_id=0&them\\_id=0&cat\\_id=0&ss\\_cat\\_id=0&LISTE\\_FROM=0&select\\_month=0&select\\_year=0](http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep_id=50080&oldaction=liste&regpay_id=0&them_id=0&cat_id=0&ss_cat_id=0&LISTE_FROM=0&select_month=0&select_year=0) (dernière visite : 27 août 2012).
- Ondzé, Guillaume. 2011e (12 septembre). « Le transport fluvial dans la zone CICOS : les armateurs mal préparés aux aléas de la navigabilité ». *Les dépêches de Brazzaville*. [http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep\\_id=52679&cat\\_id=2&oldaction=home&regpay\\_id=0](http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep_id=52679&cat_id=2&oldaction=home&regpay_id=0) (dernière visite : 27 août 2012).
- Ondzé, Guillaume. 2012a (11 mai). « Bassin du Congo : vulgarisation du règlement relatif au contrat de transport des marchandises ». *Les dépêches de Brazzaville*. [http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep\\_id=59464&cat\\_id=2&oldaction=home&regpay\\_id=0](http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep_id=59464&cat_id=2&oldaction=home&regpay_id=0) (dernière visite : 27 août 2012).
- Ondzé, Guillaume. 2012b (6 juin). « Voies navigables : les moyens sont insuffisants pour assurer l'entretien et l'aménagement ». *Les dépêches de Brazzaville*. [http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep\\_id=60207&oldaction=liste&regpay\\_id=0&them\\_id=0&cat\\_id=0&ss\\_cat\\_id=0&LISTE\\_FROM=0&select\\_month=0&select\\_year=0](http://www.brazzaville-adiac.com/index.php?action=depeche&dep_id=60207&oldaction=liste&regpay_id=0&them_id=0&cat_id=0&ss_cat_id=0&LISTE_FROM=0&select_month=0&select_year=0) (dernière visite : 27 août 2012).
- Otraco. S. d. *La Navigation fluviale au Congo belge. Guide du batelier*. S. l.
- Pourtier, Roland. 2008/3. « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État : la RDC à la croisée des chemins ». *Afrique contemporaine* 227 : 23-52. [www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-3-page-23.htm](http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-3-page-23.htm) (dernière visite : 27 août 2012).
- Première réunion du Comité interministériel régional (Kigali, 18-19 février 2005)*. [https://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:XPZv7F2SxY8J:www.rodhecic.org/IMG/doc/PREMIERE\\_REUNION\\_DU\\_COMITE\\_INTERMINISTERIEL\\_REGIONAL.doc+premi%C3%A8re+r%C3%A9union+du+comit%C3%A9+interminist%C3%A9riel+r%C3%A9gional+Kigali+18+19+f%C3%A9vrier+2005&hl=fr&gl=be&pid=bl&srcid=ADGEEsGsf18-hbleQ9uFeoukmQMYvbjBFZ0cOnxagbeJKS8Nkjl53tDQGEpzGCT1iBvw7pck5S1CrzfsK8GtySyapiVIHtUdGcPjCF0JYK4ZmO8WAI9SF6yihBFESvKKtYocKHtb&sig=AHIEtbQ5eFPBKLC-zMUxgpmGLVIZ91cu0wA](https://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:XPZv7F2SxY8J:www.rodhecic.org/IMG/doc/PREMIERE_REUNION_DU_COMITE_INTERMINISTERIEL_REGIONAL.doc+premi%C3%A8re+r%C3%A9union+du+comit%C3%A9+interminist%C3%A9riel+r%C3%A9gional+Kigali+18+19+f%C3%A9vrier+2005&hl=fr&gl=be&pid=bl&srcid=ADGEEsGsf18-hbleQ9uFeoukmQMYvbjBFZ0cOnxagbeJKS8Nkjl53tDQGEpzGCT1iBvw7pck5S1CrzfsK8GtySyapiVIHtUdGcPjCF0JYK4ZmO8WAI9SF6yihBFESvKKtYocKHtb&sig=AHIEtbQ5eFPBKLC-zMUxgpmGLVIZ91cu0wA) (dernière visite : 17 juillet 2012).



Constitution et la Loi électorale de la République démocratique du Congo.

République démocratique du Congo, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, PNUD/UNOPS, Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR). 1998 (octobre). *Monographie de la province de l'Équateur*.

République démocratique du Congo, Ministère du Plan, DSRP, UPPE-SRP, Comité provincial de la stratégie de réduction de la pauvreté CP-SRP/Équateur Mbandaka. 2005 (avril). *Monographie de la province de l'Équateur*.

République du Zaïre, Département des travaux publics et de l'aménagement du territoire, Office des routes. 1981 (mars). *Plan Mobutu. Programme routier 1982-1984. Fascicule 1 : Routes nationales et régionales*.

Schmidt-Soltan, Kai. 2006. *Plan des peuples*

*autochtones : RN 6 - Zongo - Libenge - Gemena - Akula*. Vol. 4 of *Democratic Republic of Congo - Emergency Living Condition Improvement Project: indigenous peoples plan*. S.l.:s.n. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2006/10/14124047/democratic-republic-congo-emergency-living-condition-improvement-project-indigenous-peoples-plan-vol-4-4-plan-des-peuples-autochtones-rn-6-zongo-libenge-gemena-akula> (dernière visite : 18 juillet 2012).

Tshund'Olela-Epanya Shamololo, G.C. 1971-1972. L'Occupation économique de la province de l'Équateur (1945-1960), mémoire de licence en histoire. Unaza.

Union africaine. 2009 (19 octobre). *Le plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015 : Promouvoir l'intégration régionale et continentale en Afrique. Les secteurs*. [www.oecd.org/dataoecd/26/54/44326763.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/26/54/44326763.pdf) (dernière visite : 17 juillet 2012).

## Annexes

### LISTE DES AMPHIBIENS DU SUD-UBANGI

par Danny Meirte, département de Zoologie africaine du MRAC

Anura	Bufo	<i>Amietophrynus regularis</i>
Anura	Hemidactylidae	<i>Hemidactylus guineense</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius viridiflavus pachyderma</i>
Anura	Ranidae	<i>Hoplobatrachus occipitalis</i>
Anura	Ranidae	<i>Hydrophylax albolabris</i>
Anura	Ranidae	<i>Ptychadena mascareniensis mascareniensis</i>
Anura	Ranidae	<i>Ptychadena oxyrhynchus</i>

### LISTE DES REPTILES DU SUD-UBANGI

par Danny Meirte, département de Zoologie africaine du MRAC

Crocodylia	Crocodylidae	<i>Crocodylus niloticus</i>
Crocodylia	Crocodylidae	<i>Mecistops cataphractus</i>
Crocodylia	Crocodylidae	<i>Osteolaemus tetraspis</i>
squamata	Atractaspididae	<i>Atractaspis irregularis</i>
squamata	Atractaspididae	<i>Polemon robustus</i>
squamata	Causidae	<i>Causus rhombeatus</i>
squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo oweni</i>
squamata	Colubridae	<i>Aparallactus modestus ubangensis</i>
squamata	Colubridae	<i>Crotaphopeltis hotamboeia</i>
squamata	Colubridae	<i>Dasypeltis fasciata</i>
squamata	Colubridae	<i>Hapsidophrys lineatus</i>
squamata	Colubridae	<i>Hapsidophrys smaragdinus</i>
squamata	Colubridae	<i>Hormonotus modestus</i>
squamata	Colubridae	<i>Lamprophis fuliginosus</i>
squamata	Colubridae	<i>Lamprophis lineatus</i>

squamata	Colubridae	<i>Lamprophis olivaceus</i>
squamata	Colubridae	<i>Mehelya poensis</i>
squamata	Colubridae	<i>Natriciteres olivacea</i>
squamata	Colubridae	<i>Philothamnus heterodermus</i>
squamata	Colubridae	<i>Philothamnus heterolepidotus</i>
squamata	Colubridae	<i>Prosymna bocagii</i>
squamata	Colubridae	<i>Psammophis sibilans</i>
squamata	Elapidae	<i>Dendroaspis jamesonii jamesonii</i>
squamata	Elapidae	<i>Dendroaspis polylepis</i>
squamata	Elapidae	<i>Naja melanoleuca</i>
squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus fasciatus</i>
squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus mabouia</i>
squamata	Pythonidae	<i>Python sebae</i>
squamata	Scincidae	<i>Riopa fernandi</i>
squamata	Scincidae	<i>Trachylepis affinis</i>
squamata	Scincidae	<i>Trachylepis maculilabris</i>
squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops angolensis</i>
squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops congestus</i>
squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops punctatus</i>
squamata	Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>
squamata	Viperidae	<i>Atheris squamiger</i>
squamata	Viperidae	<i>Bitis gabonica</i>
Testudines	Pelomedusidae	<i>Pelusios carinatus</i>
Testudines	Testudinidae	<i>Kinixys erosa</i>

## LISTE DES POISSONS DU SUD-UBANGI

par Mark Hanssens, département de Zoologie africaine du MRAC

Characiformes	Alestidae	<i>Alestes liebrechtsii</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Alestes macrophthalmus</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Brycinus imberi</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Brycinus macrolepidotus</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Bryconaethiops boulengeri</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Bryconaethiops macrops</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Bryconaethiops microstoma</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Hydrocynus forskahlii</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Hydrocynus goliath</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Hydrocynus vittatus</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Micralestes acutidens</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Micralestes ambiguus</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Micralestes humilis</i>
Characiformes	Citharinidae	<i>Citharinus congicus</i>
Characiformes	Citharinidae	<i>Citharinus gibbosus</i>

Characiformes	Distichodontidae	<i>Belonophago hutsebauti</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus affinis</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus antonii</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus atroventralis</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus fasciolatus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus lusosso</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus maculatus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus notospilus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus sexfasciatus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Eugnathichthys eetveldii</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Eugnathichthys macroterolepis</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Microstomatichthyoborus bashforddeani</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Nannocharax taenia</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Neolebias trewavasae</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Neolebias trilineatus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Phago boulengeri</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Phago intermedius</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Xenocharax spilurus</i>
Characiformes	Hepsetidae	<i>Hepsetus odoe</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Congothrissa gossei</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Microthrissa congica</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Microthrissa royauxi</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Nannothrissa parva</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Odaxothrissa losera</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Potamothrissa acutirostris</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus afromaculatus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus baudoni</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus caudovittatus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus miolepis</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus pleuropholis</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus tomiensis</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Chelaethiops elongatus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo annectens</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo coubie</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo cyclopinnis</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo cyclorhynchus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo greenii</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo lineatus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo longipinnis</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo nasus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo parvus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo weeksii</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Leptocypris lujae</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Leptocypris modestus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Leptocypris weynsii</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Opsaridium engraulensis</i>



Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Opsaridium ubangiense</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Raiamas buchholzi</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Raiamas christyi</i>
Cyprinodontiformes	Nothobranchiidae	<i>Aphyosemion elegans</i>
Cyprinodontiformes	Nothobranchiidae	<i>Aphyosemion polli</i>
Cyprinodontiformes	Nothobranchiidae	<i>Epiplatys chevalieri</i>
Cyprinodontiformes	Nothobranchiidae	<i>Epiplatys multifasciatus</i>
Cyprinodontiformes	Poeciliidae	<i>Aplocheilichthys huterai</i>
Cyprinodontiformes	Poeciliidae	<i>Hylopanchax stictopleuron</i>
Gonorhynchiformes	Phractolaemidae	<i>Phractolaemus ansorgii</i>
Lepidosireniformes	Protopteridae	<i>Protopterus dolloi</i>
Osteoglossiformes	Arapaimidae	<i>Heterotis niloticus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus numenius</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus tamandua</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Genyomyrus donnyi</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Gnathonemus echidnorhynchus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Gnathonemus petersii</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Hippopotamyrus psittacus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Hippopotamyrus wilverthi</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius greshoffi</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius monteiri</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius moorii</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius stanleyanus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops anguilloides</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops attenuatus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops boulengeri</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops caballus bumbanus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops nigricans</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops zancloirostris</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrus ovis</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Myomyrus macrodon</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus christyi</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus grandoculis</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus microphthalmus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus sauvagii</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus schoutedeni</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus simus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus tumifrons</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Stomatorhinus fuliginosus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Stomatorhinus humilior</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Stomatorhinus polli</i>
Osteoglossiformes	Notopteridae	<i>Papyrocranus congoensis</i>
Osteoglossiformes	Notopteridae	<i>Xenomystus nigri</i>
Osteoglossiformes	Pantodontidae	<i>Pantodon buchholzi</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma acutirostre</i>

Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma kingsleyae</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma pellegrini</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma weeksii</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Microctenopoma ansorgii</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Microctenopoma congium</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Microctenopoma fasciolatum</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Microctenopoma nanum</i>
Perciformes	Channidae	<i>Parachanna insignis</i>
Perciformes	Channidae	<i>Parachanna obscura</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Congochromis dimidiatus</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Congochromis sqamiceps</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Haplochromis oligacanthus</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Hemichromis elongatus</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Hemichromis lifalili</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Heterochromis multidentis</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Lamprologus mocquardi</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Oreochromis macrochir</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Oreochromis niloticus</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Pelmatochromis ocellifer</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Sarotherodon galilaeus galilaeus</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Tilapia zillii</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Tylochromis lateralis</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Tylochromis robertsi</i>
Perciformes	Cichlidae	<i>Tylochromis variabilis</i>
Perciformes	Eleotridae	<i>Kribia nana</i>
Perciformes	Latidae	<i>Lates niloticus</i>
Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus delhezi</i>
Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus ornatipinnis</i>
Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus polli</i>
Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus retropinnis</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Belonoglanis tenuis</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Leptoglanis xenognathus</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Tetracamphilius angustifrons</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Tetracamphilius clandestinus</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Tetracamphilius notatus</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Tetracamphilius pectinatus</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Zaireichthys mandevillei</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Channallabes apus</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clariallabes laticeps</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clariallabes melas</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias angolensis</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias buthupogon</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias camerunensis</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias gabonensis</i>

Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias gariepinus</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias hilli</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias pachynema</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias platycephalus</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias theodora</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Heterobranchus longifilis</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Auchenoglanis occidentalis</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys cranchii</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys duttoni</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys habereri</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys ornatus</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys punctatus</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys thonneri</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys wagnaari</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Gephyroglanis congicus</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Parauchenoglanis balayi</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Parauchenoglanis monkei</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Parauchenoglanis punctatus</i>
Siluriformes	Malapteruridae	<i>Malapterurus gossei</i>
Siluriformes	Malapteruridae	<i>Paradoxoglanis parvus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Euchilichthys dybowskii</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis acanthomias</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis alberti</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis angelicus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis aterrimus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis congicus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis decorus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis flavitaeniatus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis greshoffi</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis nigriventris</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis notatus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis pleurops</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis schoutedeni</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis soloni</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Parailia congica</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Pareutropius debauwi</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe grenfelli</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe intermedius</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe laticeps</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe marmoratus</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe yangambiensis</i>
Synbranchiformes	Mastacembelidae	<i>Mastacembalus traversi</i>
Synbranchiformes	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus brachyrhinus</i>
Synbranchiformes	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus congicus</i>
Synbranchiformes	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus niger</i>

Synbranchiformes	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus robertsi</i>
Tetraodontiformes	Tetraodontidae	<i>Tetraodon mbu</i>
Tetraodontiformes	Tetraodontidae	<i>Tetraodon miurus</i>

## LISTE DES MAMMIFÈRES DU SUD-UBANGI

par Mark Hanssens et Danny Meirte, département de Zoologie africaine du MRAC.  
Wim Wendelen et Emmanuel Gilissen ont aidé à constituer et à améliorer cette liste.

Afrosoricida	Tenrecidae	<i>Potamogale velox</i>	Potamogale
Afrotheria	Elephantidae	<i>Loxodonta africana</i>	Éléphant d'Afrique
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus callipygus</i>	Céphalophe de Peters
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus leucogaster</i>	Céphalophe à ventre blanc
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Céphalophe à front noir
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus ogilbyi</i>	Céphalophe d'Ogilby
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Céphalophe géant
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalopus monticola</i>	Céphalophe bleu
Artiodactyla	Bovidae	<i>Kobus ellipsiprymnus</i>	Cobe à croissant
Artiodactyla	Bovidae	<i>Redunca redunca</i>	Nagor
Artiodactyla	Bovidae	<i>Sylvicapra grimmia</i>	Céphalophe couronné
Artiodactyla	Bovidae	<i>Syncerus caffer</i>	Buffle d'Afrique (savane)
Artiodactyla	Bovidae	<i>Tragelaphus euryceros</i>	Bongo
Artiodactyla	Bovidae	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib harnaché
Artiodactyla	Bovidae	<i>Tragelaphus spekei</i>	Sitatunga
Artiodactyla	Giraffidae	<i>Okapia johnstoni</i>	Okapi
Artiodactyla	Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame amphibie
Artiodactyla	Suidae	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	Hylochère
Artiodactyla	Suidae	<i>Potamochoerus porcus</i>	Porc à pinceaux du Cameroun
Artiodactyla	Tragulidae	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique
Carnivora	Felidae	<i>Felis aurata</i>	Chat doré africain
Carnivora	Felidae	<i>Felis serval</i>	Serval
Carnivora	Felidae	<i>Felis sylvestris</i>	Chat sauvage
Carnivora	Felidae	<i>Panthera pardus</i>	Léopard
Carnivora	Herpestidae	<i>Atilax paludinosus</i>	Mangouste des marais
Carnivora	Herpestidae	<i>Bdeogale nigripes</i>	Mangouste à pattes noires
Carnivora	Herpestidae	<i>Crossarchus alexandri</i>	Mangouste du Congo
Carnivora	Herpestidae	<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste ichneumon
Carnivora	Herpestidae	<i>Herpestes naso</i>	Mangouste à long museau
Carnivora	Herpestidae	<i>Herpestes sanguinea</i>	Mangouste rouge
Carnivora	Herpestidae	<i>Ichneumia albicauda</i>	Mangouste à queue blanche
Carnivora	Herpestidae	<i>Nandinia binotata</i>	Nandinie
Carnivora	Mustelidae	<i>Aonyx congica</i>	Loutre à joues blanches du Congo
Carnivora	Mustelidae	<i>Lutra maculicollis</i>	Loutre à cou tacheté
Carnivora	Mustelidae	<i>Mellivora capensis</i>	Ratel



Carnivora	Viverridae	<i>Civettictis civetta</i>	Civette d'Afrique
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta servalina</i>	Genette servaline
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta tigrina</i>	Genette tigrine
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta victoriae</i>	Genette géante
Chiroptera	Emballonuridae	<i>Coleura afra</i>	Emballonure d'Afrique
Chiroptera	Emballonuridae	<i>Taphozous spp.</i>	Taphien
Chiroptera	Megadermatidae	<i>Hipposideros spp.</i>	Phyllorhine
Chiroptera	Megadermatidae	<i>Lavia frons</i>	Mégaderme à ailes orangées
Chiroptera	Megadermatidae	<i>Rhinolophus spp.</i>	Rhinolophe
Chiroptera	Molossidae	<i>Chaerophon spp.</i>	
Chiroptera	Molossidae	<i>Mops spp.</i>	
Chiroptera	Molossidae	<i>Mormopterus spp.</i>	
Chiroptera	Molossidae	<i>Myopterus spp.</i>	
Chiroptera	Molossidae	<i>Otopmops martiensseni</i>	
Chiroptera	Molossidae	<i>Tadarida spp.</i>	
Chiroptera	Nycteridae	<i>Nycteris spp.</i>	Nyctère
Chiroptera	Nycteridae	<i>Hipposideros spp.</i>	Phyllorhine
Chiroptera	Nycteridae	<i>Lavia frons</i>	Mégaderme à ailes orangées
Chiroptera	Nycteridae	<i>Nycteris spp.</i>	Nyctère
Chiroptera	Nycteridae	<i>Rhinolophus spp.</i>	Rhinolophe
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Casinycteris argynnis</i>	Roussette dorée
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Eidolon helvum</i>	Roussette jaune
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Eidolon helvum</i>	Roussette jaune
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Epomophorus spp.</i>	Épomophore
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Epomophorus spp.</i>	Épomophore
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Epomops spp.</i>	Chien volant
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Epomops spp.</i>	Chien volant
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Hypsignathus monstrosus</i>	Hypsignathe monstrueux
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Lissonycteris angolensis</i>	Roussette d'Angola
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Megaloglossus woermanni</i>	Mégaloglosse
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Micropteropus pusillus</i>	Microptère
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Myonycteris spp.</i>	Myonyctère à collier
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Rousettus aegyptiacus</i>	Roussette d'Égypte
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Rousettus aegyptiacus</i>	Roussette d'Égypte
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Saccolaimus peli</i>	Taphien noir
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Taphozous spp.</i>	Taphien
Chiroptera	Rhinopomatidae	<i>Coleura afra</i>	Emballonure d'Afrique
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Chalinolobus spp.</i>	
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Eptesicus spp.</i>	Sérotine
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Kerivoula spp.</i>	Kérivoule
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Kerivoula spp.</i>	Kérivoule
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Mimetillus moloneyi</i>	Chauve-souris de Moloney
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Miniopterus spp.</i>	Minioptère
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis spp.</i>	Murin
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis spp.</i>	Murin
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus spp.</i>	Pipistrelle

Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Scotoecus spp.</i>	
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Scotophilus spp.</i>	Scotophile
Hyracoidea	Procaviidae	<i>Dendrohyrax dorsalis</i>	Daman des arbres
Hyracoidea	Procaviidae	<i>Procavia spp.</i>	Daman des rochers
Insectivora	Soricidae	<i>Crocidura spp.</i>	Crocidure
Insectivora	Soricidae	<i>Sylvisorex spp.</i>	Musaraigne arboricole
Macroscelidea	Macroscelidae	<i>Rhynchocyon cirnei</i>	Musaraigne éléphant tachetée
Pholidota	Manidae	<i>Phataginus tricuspis</i>	Pangolin à écailles tricuspidées
Pholidota	Manidae	<i>Smutsia gigantea</i>	Pangolin géant
Pholidota	Manidae	<i>Uromanis tetradactyla</i>	Pangolin à longue queue
Primates	Cercopithecidae	<i>Allenopithecus nigroviridis</i>	Talapoin d'Allen
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercocebus agilis</i>	Cercocèbe agile
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercocebus torquatus</i>	Cercocèbe couronné
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus aethiops tantalus</i>	Vervet tantale
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus cephus ascanius</i>	Cercopithèque ascagne
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus mona pogonias</i>	Mone pogonias
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus neglectus</i>	Cercopithèque de Brazza
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus nictitans nictitans</i>	Hocheur
Primates	Cercopithecidae	<i>Lophocebus albigena</i>	Mangabey à joues grises
Primates	Cercopithecidae	<i>Papio anubis</i>	Babouin anubis
Primates	Colobidae	<i>Colobus vellerosus</i>	Colobe de Geoffroy
Primates	Colobidae	<i>Piliocolobus oustaleti</i>	Colobe bai
Primates	Galagonidae	<i>Galagoides demidoff anomurus</i>	Galago de Demidoff
Primates	Galagonidae	<i>Galagoides thomasi</i>	Galago de Thomas
Primates	Hominidae	<i>Pan troglodytes</i>	Chimpanzé
Primates	Lorisiidae	<i>Perodicticus potto ibeanus</i>	Potto
Rodentia	Anomaluridae	<i>Anomalurus beecrofti</i>	Anomalure de Beecroft
Rodentia	Anomaluridae	<i>Anomalurus derbianus</i>	Anomalure de Derby
Rodentia	Anomaluridae	<i>Idiurus macrotis</i>	Anomalure nain à longues oreilles
Rodentia	Anomaluridae	<i>Idiurus zenkeri</i>	Anomalure de Zenker
Rodentia	Dipodidae	<i>Cricetomys emini</i>	Rat géant
Rodentia	Dipodidae	<i>Cricetomys gambianus</i>	Rat géant
Rodentia	Dipodidae	<i>Dendromys spp.</i>	Souris des bananiers
Rodentia	Dipodidae	<i>Deomys ferugineus</i>	Rat à manteau roux
Rodentia	Hystriidae	<i>Atherurus africanus centralis</i>	Athérure africain
Rodentia	Hystriidae	<i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic à crête
Rodentia	Muridae	<i>Acomys spp.</i>	Souris épineuse
Rodentia	Muridae	<i>Arvicanthis spp.</i>	
Rodentia	Muridae	<i>Colomys goslingi</i>	Rat velouté
Rodentia	Muridae	<i>Dasymys spp.</i>	
Rodentia	Muridae	<i>Grammomys spp.</i>	
Rodentia	Muridae	<i>Hybomys spp.</i>	
Rodentia	Muridae	<i>Lemniscomys spp.</i>	
Rodentia	Muridae	<i>Lophuromys spp.</i>	Rat hérissé
Rodentia	Muridae	<i>Malacomys spp.</i>	
Rodentia	Muridae	<i>Mastomys spp.</i>	Rat à mamelles multiples

Rodentia	Muridae	<i>Mus spp.</i>	Souris grise
Rodentia	Muridae	<i>Mylomys dybowski</i>	Mylomys de Dybowski
Rodentia	Muridae	<i>Stochomys longicaudatus</i>	Stocomys
Rodentia	Myoxidae	<i>Graphiurus spp.</i>	Graphiure
Rodentia	Sciuridae	<i>Euxerus erythropus</i>	Écureuil terrestre du Sénégal
Rodentia	Sciuridae	<i>Funisciurus anerythrus</i>	Funisciure de Thomas
Rodentia	Sciuridae	<i>Funisciurus lemniscatus</i>	Funisciure rayé
Rodentia	Sciuridae	<i>Funisciurus pyrropus</i>	Funisciure à pattes rousses
Rodentia	Sciuridae	<i>Heliosciurus undulatus</i>	Héliosciure de Zanj
Rodentia	Sciuridae	<i>Paraxerus boehmi</i>	Écureuil de Boehm
Rodentia	Sciuridae	<i>Protoxerus stangeri</i>	Grand écureuil de Stanger
Rodentia	Thryonomidae	<i>Thryonomys gregorianus</i>	Petit aulacode
Rodentia	Thryonomidae	<i>Thryonomys swinderianus</i>	Grand aulacode
Tubulidentata	Orycteropodidae	<i>Orycteropus afer</i>	Oryctérope

## LISTE DES OISEAUX DU SUD-UBANGI

par Mark Hanssens et Danny Meirte, département de Zoologie africaine du MRAC.

Michel Louette, Stijn Cooleman et Alain Reygel ont, eux aussi, participé à la composition et à l'amélioration de cette liste.

Anseriformes	Anatidae	<i>Dendrocygna viduata</i>	Dendrocygne veuf
Anseriformes	Anatidae	<i>Nettapus auritus</i>	Anserelle naine
Anseriformes	Anatidae	<i>Plectropterus gambensis</i>	Oie-armée de Gambie
Anseriformes	Anatidae	<i>Pteronetta hartlaubii</i>	Canard de Hartlaub
Anseriformes	Anatidae	<i>Sarkidiornis melanotos</i>	Sarcidiorne à bosse
Apodiformes	Apodidae	<i>Apus affinis abyssinicus</i>	Martinet des maisons
Apodiformes	Apodidae	<i>Cypsiurus parvus brachypterus</i>	Martinet des palmes
Apodiformes	Apodidae	<i>Rhaphidura sabini ogowensis</i>	Martinet de Sabine
Apodiformes	Apodidae	<i>Telacanthura ussheri sharpei</i>	Martinet d'Ussher
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Bycanistes cylindricus albotibialis</i>	Calao à joues brunes
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Bycanistes fistulator duboisi</i>	Calao siffleur
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Ceratogymna atrata</i>	Calao à casque noir
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tockus camurus camurus</i>	Calao pygmée
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tockus fasciatus fasciatus</i>	Calao longibande
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tockus hartlaubi granti</i>	Calao de Hartlaub
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tropicranus albocristatus cassini</i>	Calao à huppe blanche
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus climacurus sclateri</i>	Engoulevent à longue queue
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus inornatus</i>	Engoulevent terne
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus natalensis chadensis</i>	Engoulevent du Natal
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus rufigena</i>	Engoulevent à joues rousses
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Macrodipteryx vexillarius</i>	Engoulevent porte-étendard
Charadriiformes	Burhinidae	<i>Burhinus vermiculatus</i>	Édicnème vermiculé
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Charadrius asiaticus</i>	Pluvier asiatique
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Charadrius dubius curonicus</i>	Pluvier petit-gravelot

Charadriiformes	Charadriidae	<i>Charadrius forbesi</i>	Pluvier de Forbes
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Charadrius hiaticula tundrae</i>	Pluvier grand-gravelot
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Vanellus senegallus senegallus</i>	Vanneau du Sénégal
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Vanellus superciliosus</i>	Vanneau à poitrine châtaine
Charadriiformes	Glareolidae	<b><i>Glareola nordmanni</i></b>	Glaréole à ailes noires
Charadriiformes	Glareolidae	<i>Glareola nuchalis nuchalis</i>	Glaréole auréolée
Charadriiformes	Glareolidae	<i>Pluvianus aegyptius</i>	Pluvian fluviatile
Charadriiformes	Jacaniidae	<i>Actophilornis africanus</i>	Jacana à poitrine dorée
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Calidris temminckii</i>	Bécasseau de Temminck
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier cul-blanc
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Tringa stagnatilis</i>	Chevalier stagnatile
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ardea cinerea cinerea</i>	Héron cendré
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ardea melanocephala</i>	Héron mélanocéphale
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Butorides striata atricapilla</i>	Héron strié
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Egretta alba melanorhyncha</i>	Grande aigrette
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Gorsachius leuconotus</i>	Bihoreau à dos blanc
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ixobrychus minutus minutus</i>	Blongios nain
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ixobrychus sturmii</i>	Blongios de Sturm
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Tigriornis leucolophus</i>	Onoré à huppe blanche
Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Anastomus lamelligerus</i>	Bec-ouvert africain
Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Ciconia episcopus microscelis</i>	Cigogne épiscopale
Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Mycteria ibis</i>	Tantale ibis
Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Sphenorynchus abdimii</i>	
Ciconiiformes	Scopidae	<i>Scopus umbretta</i>	Ombrette africaine
Ciconiiformes	Threskiornithidae	<i>Bostrychia hagedash brevirostris</i>	Ibis hagedash
Ciconiiformes	Threskiornithidae	<i>Bostrychia rara</i>	Ibis vermiculé
Ciconiiformes	Threskiornithidae	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Ibis sacré
Coliiformes	Coliidae	<i>Colius leucophthalmus</i>	
Columbiformes	Columbidae	<i>Columba uncinata</i>	Pigeon gris
Columbiformes	Columbidae	<i>Streptopelia semitorquata</i>	Tourterelle à collier
Columbiformes	Columbidae	<i>Treron calvus uellensis</i>	Colombar à front nu
Columbiformes	Columbidae	<i>Turtur afer</i>	Tourtelette améthystine
Columbiformes	Columbidae	<i>Turtur brehmeri</i>	Tourtelette demoiselle
Columbiformes	Columbidae	<i>Turtur tympanistria</i>	Tourtelette tambourette
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Alcedo cristata</i>	Martin-pêcheur huppé
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Alcedo quadribrachys guentheri</i>	Martin-pêcheur azuré
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Ceryle rudis</i>	Martin-pêcheur pie
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Ceyx pictus pictus</i>	Martin-pêcheur pygmée
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Megaceryle maxima</i>	Martin-pêcheur géant



Coraciiformes	Coraciidae	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe
Coraciiformes	Coraciidae	<i>Eurystomus glaucurus afer</i>	Rolle violet
Coraciiformes	Coraciidae	<i>Eurystomus gularis neglectus</i>	Rolle à gorge bleue
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon badia</i>	Martin-pêcheur marron
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon leucocephala</i>	Martin-chasseur à tête grise
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon malimbicus</i>	Martin-chasseur à poitrine bleue
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon senegalensis senegalensis</i>	Martin-chasseur du Sénégal
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops albicollis</i>	Guêpier à gorge blanche
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops breweri</i>	Guêpier à tête noire
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops gularis australis</i>	Guêpier noir
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops muelleri muelleri</i>	Guêpier à tête bleue
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops persicus</i>	Guêpier de Perse
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops pusillus pusillus</i>	Guêpier nain
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops variegatus loringi</i>	Guêpier à collier bleu
Cuculiformes	Centropodidae	<i>Centropus senegalensis senegalensis</i>	Coucal du Sénégal
Cuculiformes	Centropodidae	<i>Ceuthmochares aereus</i>	Malcoha à bec jaune
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cercococcyx olivinus</i>	Coucou olivâtre
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx caprius</i>	Coucou didric
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx cupreus</i>	Coucou foliotocol
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx flavigularis</i>	Coucou à gorge jaune
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx klaas</i>	Coucou de Klaas
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Clamator levaillantii</i>	Coucou de Levaillant
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus canorus canorus</i>	Coucou gris
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus clamosus gabonensis</i>	Coucou criard
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus solitarius solitarius</i>	Coucou solitaire
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter badius sphenurus</i>	Épervier shikra
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter toussenelii canescens</i>	Autour de Toussenel
Falconiformes	Accipitridae	<i>Aviceda cuculoides batesi</i>	Baza coucou
Falconiformes	Accipitridae	<i>Dryotriorchis spectabilis</i>	Serpentaire du Congo
Falconiformes	Accipitridae	<i>Gypohierax angolensis</i>	Palmiste africain
Falconiformes	Accipitridae	<i>Kaupifalco monogrammicus monogrammicus</i>	Autour unibande
Falconiformes	Accipitridae	<i>Lophaetus occipitalis</i>	Aigle huppard
Falconiformes	Accipitridae	<i>Milvus migrans aegyptius</i>	Milan noir
Falconiformes	Accipitridae	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
Falconiformes	Accipitridae	<i>Polyboroides typus pectoralis</i>	Gymnogène d'Afrique
Falconiformes	Accipitridae	<i>Spizaetus africanus</i>	Aigle de Cassin
Falconiformes	Accipitridae	<i>Urotiorchis macrourus</i>	Autour à longue queue
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco ardosiaceus</i>	Faucon ardoisé
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco tinnunculus rufescens</i>	Faucon crécerelle
Galliformes	Numididae	<i>Agelastes niger</i>	Pintade noire
Galliformes	Numididae	<i>Guttera plumifera schubotzi</i>	Pintade plumifère
Galliformes	Numididae	<i>Numida meleagris meleagris</i>	Pintade de Numidie
Galliformes	Phasianidae	<i>Excalfactoria adansonii</i>	Caille bleue

Galliformes	Phasianidae	<i>Francolinus icterorhynchus</i>	Francolin à bec jaune
Galliformes	Phasianidae	<i>Francolinus squamatus squamatus</i>	Francolin écaillé
Gruiformes	Heliornithidae	<i>Podica senegalensis camerunensis</i>	Grébifoulque d'Afrique
Gruiformes	Rallidae	<i>Amaurornis flavirostra</i>	Râle à bec jaune
Gruiformes	Rallidae	<i>Canirallus oculus</i>	Râle à gorge grise
Gruiformes	Rallidae	<i>Gallinula angulata</i>	Gallinule africaine
Gruiformes	Rallidae	<i>Himantornis haematopus haematopus</i>	Râle à pieds rouges
Gruiformes	Rallidae	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée
Gruiformes	Rallidae	<i>Sarothrura lugens</i>	Râle à tête rousse
Gruiformes	Rallidae	<i>Sarothrura pulchra centralis</i>	Râle perlé
Musophagiformes	Musophagidae	<i>Tauraco zenkeri</i>	
Passeriformes	Alaudidae	<i>Mirafra rufocinnamomea tigrina</i>	Alouette bourdonnante
Passeriformes	Campephagidae	<i>Campephaga phoenicea phoenicea</i>	Échenilleur à épaulettes rouges
Passeriformes	Campephagidae	<i>Coracina azurea</i>	Échenilleur bleu
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Camaroptera brachyura tinca</i>	Camaroptère à tête grise
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Camaroptera supercilialis</i>	Camaroptère à sourcils jaunes
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola brachypterus brachypterus</i>	Cisticole à ailes courtes
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola cantans belli</i>	Cisticole chanteuse
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola eximius eximius</i>	Cisticole à dos noir
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola galactotes amphilectus</i>	Cisticole roussâtre
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola lateralis antinorii</i>	Cisticole siffleuse
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola natalensis strangei</i>	Cisticole striée
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Prinia leucopogon reichenowi</i>	Prinia à gorge blanche
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Prinia subflava melanorhyncha</i>	Prinia modeste
Passeriformes	Corvidae	<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie
Passeriformes	Dicruridae	<i>Dicrurus adsimilis coracinus</i>	Drongo brillant
Passeriformes	Emberizidae	<i>Emberiza cabanisi cabanisi</i>	Bruant de Cabanis
Passeriformes	Estrildidae	<i>Amandava subflava subflava</i>	Bengali zébré
Passeriformes	Estrildidae	<i>Clytospiza monteiri</i>	Sénégal brun
Passeriformes	Estrildidae	<i>Estrilda melpoda</i>	Astrild à joues orange
Passeriformes	Estrildidae	<i>Estrilda nonnula nonnula</i>	Astrild nonnette
Passeriformes	Estrildidae	<i>Lonchura fringilloides</i>	Capucin pie
Passeriformes	Estrildidae	<i>Nigrita bicolor brunescens</i>	Nigrette à ventre roux
Passeriformes	Estrildidae	<i>Nigrita canicapilla sparsimguttata</i>	Nigrette à calotte grise
Passeriformes	Eurylaimidae	<i>Smithornis rufolateralis budongoensis</i>	Eurylaima à flancs roux
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Cecropis senegalensis saturatior</i>	Hirondelle des mosquées
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Psalidoprocne chalybea</i>	Hirondelle à queue fourchue
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Psalidoprocne nitens</i>	Hirondelle à queue courte
Passeriformes	Laniidae	<i>Lanius collaris smithii</i>	Pie-grièche fiscale
Passeriformes	Laniidae	<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Dryoscopus senegalensis</i>	Cubla aux jeux rouges
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Laniarius ferrugineus major</i>	Gonolek boubou
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Laniarius leucorhynchus</i>	Gonolek fuligineux

Passeriformes	Malaconotidae	<i>Tchagra australis emini</i>	Tchagra à tête brune
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Tchagra minuta minuta</i>	Tchagra des marais
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone smithii mayombe</i>	Tchitrec d'Annobon
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone speciosa</i>	Tchitrec d'Afrique
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone viridis plumbeiceps</i>	Tchitrec d'Afrique
Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus leucophrys zenkeri</i>	Pipit à dos uni
Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus pallidiventris esobe</i>	Pipit à longues pattes
Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres
Passeriformes	Motacillidae	<i>Macronyx croceus</i>	Sentinelle à gorge jaune
Passeriformes	Motacillidae	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise
Passeriformes	Motacillidae	<i>Motacilla flava thunbergi</i>	Bergeronnette printanière
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cercotrichas leucophrys ruficauda</i>	Agrobate à dos roux
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cossypha niveicapilla</i>	Cossyphe à calotte neigeuse
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Ficedula albicollis albicollis</i>	Gobemouche à collier
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Fraseria cinerascens</i>	Gobemouche à sourcils blancs
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Fraseria ocreata</i>	Gobemouche forestier
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Melaenornis edolioides lugubris</i>	Gobemouche drongo
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa caerulescens brevicauda</i>	Gobemouche à lunettes
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa infuscata</i>	Gobemouche enfumé
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Myioparus griseigularis</i>	Gobemouche à gorge grise
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Myioparus plumbeus plumbeus</i>	Gobemouche mésange
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Myrmecocichla nigra</i>	Traquet commandeur
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Oenanthe isabellina</i>	Traquet motteux
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés
Passeriformes	Musophagidae	<i>Corythaeola cristata</i>	Touraco géant
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anthreptes fraseri axillaris</i>	Souimanga de Fraser
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Chalcomitra rubescens</i>	Souimanga à gorge verte
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris bouvieri</i>	Souimanga de Bouvier
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris chloropygius orphogaster</i>	Souimanga à ventre olive
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris cupreus</i>	Souimanga cuivré
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris johannae</i>	Souimanga de Johanna
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris superbus superbus</i>	Souimanga superbe
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cyanomitra cyanolaema cyanolaema</i>	Souimanga à gorge bleue
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cyanomitra olivacea cephalis</i>	Souimanga olivâtre
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cyanomitra verticalis viridisplendens</i>	Souimanga à tête verte
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Hedydipna collaris somereni</i>	Souimanga à collier
Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus auratus auratus</i>	Loriot doré
Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus brachyrinchus laetior</i>	Loriot à tête noire
Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus nigripennis</i>	Loriot à ailes noires
Passeriformes	Paridae	<i>Parus funereus</i>	Mésange enfumée
Passeriformes	Passeridae	<i>Passer griseus</i>	Moineau gris
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Batis erlangeri erlangeri</i>	Pririt d'Erlanger
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Bias musicus</i>	Bias musicien

Passeriformes	Platysteiridae	<i>Dyaphorophyia castanea</i>	Pririt châtain
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Megabyas flammulatus aequatorialis</i>	Bias écorcheur
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Platysteira cyanea nyansae</i>	Pririt à collier
Passeriformes	Ploceidae	<i>Amblyospiza albifrons saturata</i>	Amblyospize à front blanc
Passeriformes	Ploceidae	<i>Brachycope anomala</i>	Travailleur à queue courte
Passeriformes	Ploceidae	<i>Euplectes ardens</i>	Euplecte veuve-noire
Passeriformes	Ploceidae	<i>Euplectes hordeaceus</i>	Euplecte monseigneur
Passeriformes	Ploceidae	<i>Euplectes macrourus macrourus</i>	Euplecte à dos d'or
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus cassini</i>	Malimbe de Cassin
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus coronatus</i>	Malimbe couronné
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus malimbicus</i>	Malimbe huppé
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus nitens</i>	Malimbe à bec bleu
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus baglafaecht stuhlmanni</i>	Tisserin baglafaecht
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus cucullatus</i>	Tisserin gendarme
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus nigerrimus</i>	Tisserin noir
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus nigricollis nigricollis</i>	Tisserin à cou noir
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus tricolor interscapularis</i>	Tisserin tricolore
Passeriformes	Ploceidae	<i>Quelea erythroptis</i>	Travailleur à tête rouge
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus curvirostris</i>	Bulbul curvirostre
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus gracilirostris congensis</i>	Bulbul à bec grêle
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus gracilis gracilis</i>	Bulbul gracile
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus latirostris latirostris</i>	Bulbul à moustaches jaunes
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus virens virens</i>	Bulbul verdâtre
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Baeopogon indicator indicator</i>	Bulbul à queue blanche
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Bleda eximius ugandae</i>	Bulbul à queue verte
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Bleda syndactylus woosnami</i>	Bulbul moustac
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Chlorocichla flavicollis soror</i>	Bulbul à gorge claire
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Chlorocichla simplex</i>	Bulbul modeste
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Criniger calurus emini</i>	Bulbul à barbe blanche
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Ixonotus guttatus guttatus</i>	Bulbul tacheté
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Nicator chloris chloris</i>	Nicator à gorge grise
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Nicator vireo</i>	Nicator à gorge jaune
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Phyllastrephus albigularis</i>	Bulbul à gorge blanche
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Pycnonotus barbatus tricolor</i>	Bulbul des jardins
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Pyrrhurus scandens acedis</i>	Bulbul à queue rousse
Passeriformes	Remizidae	<i>Anthoscopus flavifrons flavifrons</i>	Rémiz à front jaune
Passeriformes	Sturnidae	<i>Lamprotornis purpureiceps</i>	Choucador à tête pourprée
Passeriformes	Sturnidae	<i>Lamprotornis splendidus splendidus</i>	Choucador splendide
Passeriformes	Sturnidae	<i>Poeoptera lugubris</i>	Rufipenne à queue étroite
Passeriformes	Sylviidae	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde
Passeriformes	Sylviidae	<i>Acrocephalus rufescens rufescens</i>	Rousserolle des cannes
Passeriformes	Sylviidae	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs
Passeriformes	Sylviidae	<i>Chloropeta natalensis batesi</i>	Chloropète jaune
Passeriformes	Sylviidae	<i>Eremomela badiceps</i>	Éremomèle à tête brune
Passeriformes	Sylviidae	<i>Hylia prasina</i>	Hylia verte



Passeriformes	Sylviidae	<i>Macrosphenus flavicans hypochondriacus</i>	Nasique jaune
Passeriformes	Sylviidae	<i>Melocichla mentalis</i>	Mélocichle à moustaches
Passeriformes	Sylviidae	<i>Phyllanthus atripennis bohndorffi</i>	Phyllanthe capucin
Passeriformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur
Passeriformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis
Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins
Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvietta brachyura carnapi</i>	Crombec sittelle
Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvietta denti</i>	Crombec à gorge tachetée
Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvietta virens baraka</i>	Crombec vert
Passeriformes	Timaliidae	<i>Illadopsis fulvescens gularis</i>	Akalat brun
Passeriformes	Turdidae	<i>Alethe diademata woosnami</i>	Alèthe à huppe rousse
Passeriformes	Turdidae	<i>Stizorhina fraseri vulpina</i>	Stizorhin de Frazer
Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus pelios</i>	Merle africain
Pelecaniformes	Anhingidae	<i>Anhinga rufa</i>	Anhinga d'Afrique
Pelecaniformes	Phalacrocoracidae	<i>Phalacrocorax africanus</i>	Cormoran africain
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator conirostris</i>	Indicateur à gros bec
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator exilis exilis</i>	Indicateur menu
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator willcocksi</i>	Indicateur de Willcocks
Piciformes	Picidae	<i>Campethera cailliautii permista</i>	Pic de Cailliaut
Piciformes	Picidae	<i>Campethera caroli caroli</i>	Pic à oreillons bruns
Piciformes	Picidae	<i>Campethera nivosa herberti</i>	Pic tacheté
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicos fuscescens sharpii</i>	Pic cardinal
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicos gabonensis</i>	Pic du Gabon
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicos goertae centralis</i>	Pic goertan
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicos poecilolaemus</i>	Pic à poitrine tachetée
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicos xantholophus</i>	Pic à couronne d'or
Piciformes	Picidae	<i>Mesopicos elliotii</i>	Pic d'Elliott
Piciformes	Ramphastidae	<i>Gymnobucco bonapartei bonapartei</i>	Barbican à gorge grise
Piciformes	Ramphastidae	<i>Pogoniulus atroflavus</i>	Barbion à croupion rouge
Piciformes	Ramphastidae	<i>Pogoniulus scolopaceus flavisquamatus</i>	Barbion grivelé
Piciformes	Ramphastidae	<i>Pogoniulus subsulphureus flavimentum</i>	Barbion à gorge jaune
Piciformes	Ramphastidae	<i>Trachyphonus purpuratus</i>	Barbican pourpré
Piciformes	Ramphastidae	<i>Tricholaema hirsuta chapini</i>	Barbican hérissé
Piciformes	Rhamphastidae	<i>Pogoniulus bilineatus leucolaima</i>	Barbion à croupion jaune
Podicipediformes	Podicipitidae	<i>Tachybaptus ruficollis capensis</i>	Grèbe castagneux
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Agapornis pullarius pullarius</i>	Inséparable à tête rouge
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Agapornis swindernianus zenkeri</i>	Inséparable à collier noir
Strigiformes	Strigidae	<i>Bubo africanus cinerascens</i>	Grand-duc africain
Strigiformes	Strigidae	<i>Bubo poensis</i>	Grand-duc à aigrettes
Strigiformes	Strigidae	<i>Glaucidium tephronotum</i>	Chevêchette à pieds jaunes
Strigiformes	Strigidae	<i>Scotopelia peli</i>	Chouette-pêcheuse de Pel
Strigiformes	Strigidae	<i>Strix woodfordii nuchalis</i>	Chouette africaine
Trogoniformes	Trogonidae	<i>Apaloderma narina brachyurum</i>	Trogon narina

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	5
AVANT-PROPOS	7
Chapitre 1. L'Ubangi, une rivière qui donne son nom au territoire	13
1. Identification de la rivière Ubangi	14
2. Origine et signification du nom Ubangi	17
Références	18
PARTIE I LE SUD-UBANGI PHYSIQUE	21
Chapitre 2. Géographie et hydrographie du Sud-Ubangi	23
1. Localisation	23
1.1. Territoire de Kungu	24
1.2. Territoire de Libenge	24
1.3. Territoire de Gemena	24
1.4. Territoire de Budjala	25
1.5. Ville de Zongo	25
2. Relief et climat	25
3. Hydrographie	26
3.1. Le réseau hydrographique	26
3.2. Les caractéristiques hydrologiques de l'Ubangi	28
4. Les aléas des territoires	30
4.1. Les orages	30
4.2. Les inondations	30
4.3. Les ensablements	31
4.4. Les érosions	32
Références	33
Chapitre 3. La géologie du Sud-Ubangi par Maurice Luamba et Vital Cilolo	35
1. Historique et évolution des connaissances géologiques	35
2. Description des formations géologiques	37
2.1. Les terrains précambriens	37
2.1.1. Archéen (probable) : le Complexe métasédimentaire et migmatitique de l'Ubangi	37
2.1.2. Mésoprotérozoïque : le Liki-Bembien	37
2.1.3. Néoprotérozoïque : l'Ubangien	39
2.1.4. Les roches intrusives	40

2.2. Les terrains phanérozoïques	40
2.2.1. Le Mésozoïque	40
2.2.2. Le Cénozoïque	41
2.3. Minéralisation du Sud-Ubangi	41
2.3.1. L'or (Au)	41
2.3.2. Le diamant	42
2.3.3. La cassitérite (SnO <sub>2</sub> )	42
2.3.4. La monazite (CePO <sub>4</sub> ou Ce, La, Th)PO <sub>4</sub>	43
Références	43
Chapitre 4. La végétation du Sud-Ubangi	
<i>par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Claire Delvaux, Astrid Verhegghem, Pierre Defourny et Hans Beeckman</i>	45
1. La forêt humide	47
2. Les forêts denses sur sols hydromorphes	50
3. Les savanes	50
4. Le complexe agricole en zone forestière	52
5. Agriculture permanente	53
6. Les risques environnementaux	53
Références	54
Chapitre 5. La faune du Sud-Ubangi <i>par Mark Hanssens</i>	57
1. Écologie et biogéographie	57
2. Parcs nationaux et réserves	57
3. Diversité	58
3.1. Les poissons	58
3.2. Les amphibiens et les reptiles	59
3.2.1. Le crocodile du Nil	59
3.2.2. Le faux-gavial d'Afrique	59
3.2.3. Le crocodile nain	60
3.3. Les oiseaux	60
3.3.1. Le héron pourpré	60
3.3.2. Le cormoran africain	60
3.4. Les mammifères	60
3.4.1. Le chimpanzé	60
3.4.2. L'éléphant d'Afrique	61
3.4.3. L'hippopotame	61
3.4.4. Le chat doré africain	61
3.4.5. Le pangolin à écailles tricuspidées	62
3.4.6. Le pangolin à longue queue	62
3.4.7. Le pangolin géant	62
3.4.8. Le léopard	62
3.4.9. Le buffle d'Afrique	63
3.4.10. Le bongo	63
3.4.11. Le sitatunga	63
3.4.12. L'oryctérope	63
Références	64

PARTIE II. LES HOMMES	65
Chapitre 6. Les peuples du Sud-Ubangi	67
1. Les grands mouvements migratoires	68
1.1. Le temps des Pygmées aka	70
1.2. Les peuples du « substrat Ubangi-Uélé »	71
1.3. L'invasion des peuples bantous	72
1.3.1. Les Ngombe	72
1.3.2. Les Libinza	74
1.3.3. Les Lobala	76
1.3.4. Les Bomboma (Boba)	77
1.3.5. Les Bamwe	78
1.4. Les incursions des peuples soudanais	78
2. Les peuples et leur établissement	78
2.1. Les Ngbaka	79
2.2. Les Ngbaka-ma'bo	82
2.3. Les Ngbandi	83
2.4. Les Mbanza (Mbandja)	89
2.5. Les Monzombo	85
2.6. Les Gens d'eau	85
3. Récapitulatif de la localisation des peuples dans les territoires administratifs du district du Sud-Ubangi	88
3.1. Territoire de Budjala	88
3.2. Territoire de Kungu	88
3.3. Territoire de Libenge	90
3.4. Territoire de Gemena	92
3.5. Ville de Zongo	93
Références	93
Chapitre 7. Les langues du Sud-Ubangi	97
1. Lingala : origines d'une langue et son expansion	99
2. Les langues bantu et non bantu dans le Sud-Ubangi	104
2.1. Les langues bantu dans le Sud-Ubangi	104
2.2. Les langues non bantu dans le Sud-Ubangi	105
Références	106
Chapitre 8. Les traditions musicales de l'Ubangi <i>par Rémy Jadinon</i>	107
Introduction	107
1. Les harpes kundi et ngombi	108
1.1. Les harpes <i>kundi</i>	109
1.2. Les harpes <i>ngombi</i>	110
2. Les battements de main sako	114
3. Les lamellophones	114
4. Les tambours à fente	115
5. Les xylophones <i>manza</i>	116
6. Les cloches en fer <i>ngbongbo</i>	118
7. Les trompes en ivoire	119
8. Les instruments liés à un rite	119
8.1. La trompe <i>gaga</i>	119
8.2. Le hochet	121



8.3. Les flûtes	121
8.4. Le tambour à deux peaux <i>ngo</i>	123
Conclusion	124
Références	124
Chapitre 9. Croyances et rituels des Ngbaka <i>par Marcel Henrix</i>	127
1. Croyances traditionnelles	128
1.1. Être suprême	128
1.2. Personnages mythiques	128
Sètò	128
Mokola	129
Gàlèngba	129
1.3. Les ancêtres	129
2. Le rite <i>ndábà</i>	130
3. L'initiation des garçons	133
3.1. Les préliminaires	133
3.2. La circoncision	135
3.3. Le séjour des néophytes au camp	135
3.4. La sortie des initiés	137
3.5. Le <i>gàzà kola</i>	139
4. L'initiation des filles	141
Conclusion	142
Références	144
Chapitre 10. Les missions religieuses dans le Sud-Ubangi	145
1. L'installation des églises protestantes	145
2. La conquête des communautés catholiques	147
2.1. Les Capucins s'installent dans le nord du Sud-Ubangi	147
2.2. Les Scheutistes occupent la partie sud du Sud-Ubangi	152
3. La pénétration du kimbanguisme dans l'Ubangi	159
4. Les croyances locales	160
Références	162
<b>PARTIE III. OCCUPATION ET ORGANISATION SOCIOPOLITIQUE DU SUD-UBANGI</b>	165
Chapitre 11. Le temps ancien dans l'Ubangi	167
La période précédant les grandes migrations	168
Références	171
Chapitre 12. L'occupation européenne de l'espace Ubangi	173
1. La conquête européenne de l'espace du Sud-Ubangi	173
1.1. Dans la partie nord du Sud-Ubangi	173
La guerre de « Mbatì »	175
1.2. Dans la partie sud du Sud-Ubangi : occupation de la région de la Ngiri et guerres locales de conquête coloniale	176
2. Le pouvoir local dans l'Ubangi	179
2.1. La situation du pouvoir local avant l'occupation coloniale	182
2.2. L'instauration d'une nouvelle organisation politique	184
2.2.1. La suprématie des Baloi-Libinza dans le bassin de la Ngiri	184
2.2.2. Les réactions locales face aux chefs imposés	187
2.2.3. Les conséquences des guerres coloniales d'occupation du territoire	189

2.3. Les chefferies mixtes	196
Références	198
Chapitre 13. Évolution de l'organisation administrative du Sud-Ubangi	201
1. Constitution des territoires administratifs	201
2. Constitution des circonscriptions locales	251
2.1. Les chefferies et les sous-chefferies	215
2.2. Les secteurs	219
2.2.1. Évolution de l'organisation administrative des secteurs dans le Sud-Ubangi	219
2.2.2. La conflictualité dans l'organisation des secteurs : cas du territoire de Budjala	226
2.3. Juridictions indigènes et caisses des circonscriptions	228
2.3.1. Juridictions indigènes	228
2.3.2. Caisses des circonscriptions	229
Références	232
Chapitre 14. Composition administrative du Sud-Ubangi	233
1. Territoire de Gemena	233
1.1. Évolution administrative et spatiale	233
1.2. Organisation de l'entité	234
2. Territoire de Budjala	237
2.1. Évolution administrative et spatiale	237
2.2. Organisation de l'entité territoriale	238
3. Territoire de Kungu	238
3.1. Évolution administrative et spatiale	238
3.2. Organisation de l'entité territoriale	238
4. Territoire de Libenge	239
4.1. Évolution administrative et spatiale	239
4.2. Organisation de l'entité territoriale	240
5. Ville de Zongo	241
Références	242
Chapitre 15. Création et évolution de la province de l'Ubangi	243
1. Origines du malaise	243
2. Évolution de la conflictualité dans la province de l'Équateur	245
3. Tendances sécessionnistes de la province de l'Équateur	246
4. Les découpages territoriaux de la province de l'Équateur	249
4.1. La province de la Cuvette-Centrale	250
4.2. La province de l'Ubangi	250
4.3. La province du Moyen-Congo	253
5. Les contestations territoriales	254
5.1. Les raisons de la contestation territoriale	255
5.1.1. Le problème des frontières	255
5.1.2. Les partis politiques	256
5.2. La manifestation de la contestation	258
5.2.1. Les stratégies de conquête du territoire contesté	258
5.2.2. Les affrontements	259
6. Recherche d'une solution à la contestation	260
Références	261
Chapitre 16. Le Sud-Ubangi dans la Deuxième République	263

1. Vers la suppression de la province de l'Ubangi	264
2. L'Ubangi retrouve son statut de district	265
3. la gestion du nouveau pouvoir dans le vécu local	270
4. Élection à relent tribal au Bureau politique à Gemena	271
4.1. Les deux candidats	271
4.1.1. Jean Litho Moboti	271
4.1.2. Samuel Kangayani Gbasomo Kologbawese	272
4.2. La joute électorale	272
4.2.1. La campagne de Litho	272
4.2.2. La campagne de Kangayani	274
5. Profils des quelques acteurs dominants originaires du Sud-Ubangi	275
5.1. Alfred Nzondomyo	275
5.2. Félix Vunduawe te Pemako	275
5.3. Jean (dit Jeannot) Bemba Saolona	276
6. Les associations culturelles intéressées par le pouvoir	277
6.1. Chez les Ngbaka	277
6.2. Les Peuples du bassin de la Ngiri	279
6.3. Ekobanda pour Mbanza et Banda	280
7. Les acteurs politiques originaires du Sud-Ubangi de l'indépendance jusqu'à la fin du régime Mobutu (30 juin 1960-17 mai 1997)	280
7.1. Les sénateurs	280
7.2. Les députés nationaux originaires du Sud-Ubangi de 1960 à 1997	281
7.3. Membres de gouvernements nationaux originaires du Sud-Ubangi de juin 1960 à mai 1997	282
7.4. Les originaires du Sud-Ubangi membres du Bureau politique et du Comité central sous le régime Mobutu	283
7.5. Les originaires du Sud-Ubangi représentants des missions diplomatiques sous le régime Mobutu	284
7.6. Les généraux de l'Armée nationale originaires du Sud-Ubangi sous le régime Mobutu	284
Références	284
Chapitre 17. Le Sud-Ubangi depuis la fin du régime Mobutu	285
1. Quelques témoignages du vécu local après la chute de Mobutu	286
2. De la rébellion MLC au régime « 1 + 4 »	287
2.1. La rébellion MLC dans le Sud-Ubangi	287
2.2. Le contrôle de la rivière Ubangi	288
2.3. Le pouvoir MLC de Gbado-Lite	289
3. Les grandes tendances des élections législatives de 2006 dans le Sud-Ubangi	292
4. Les élections présidentielles de 2006 dans le Sud-Ubangi	294
5. Le conflit « Enyele-Manzaya »	295
6. D'autres conflits	300
7. Les originaires du Sud-Ubangi dans les gouvernements post électoraux de 2006 et 2007	300
7.1. Gouvernements nationaux	300
a. Gouvernement Gizenga	300
b. Gouvernement Muzito	301
7.2. Gouvernements provinciaux de la province de l'Équateur	301
7.3. Assemblée provinciale	301
7.4. L'administration des territoires du Sud-Ubangi en 2012	302
8. Les élections de 2011 dans le Sud-Ubangi	303

9. Le gouvernement post électoral	306
Références	306
PARTIE IV. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU SUD-UBANGI	307
Chapitre 18. Occupation humaine de l'espace sud-ubanguien	309
1. Physionomie démographique	309
1.1. Évolution démographique et espaces de peuplement	309
1.2. Structure de la population	315
1.3. Analyse au niveau des territoires	317
2. Variations régionales et ethniques : éléments d'explication	320
2.1. Les effets des conflits récents : mouvements migratoires, malnutrition et hygiène	320
2.2. Pathologies potentiellement létales, abortives ou stérilisantes	322
2.3. Différenciation ethnique : le lien entre l'organisation sociale, les mœurs maritales et la propagation des maladies vénériennes	323
2.4. La réorganisation des espaces de peuplement humain	325
2.4.1. L'empreinte de l'Administration coloniale	325
2.4.2. L'action des Églises et du secteur lucratif privé	326
2.4.3. La restructuration des espaces de vie et l'urbanisation	327
2.4.4. Situation actuelle des villes : population et pratiques urbanistiques	328
Références	329
Chapitre 19. Le secteur de la santé dans le Sud-Ubangi	333
1. Situation épidémiologique et maladies infectieuses	333
2. La malnutrition ou le visage de la misère	334
3. La réponse médicale : l'état des soins de santé	337
3.1. Le système sanitaire actuel	337
3.1.1. Structure organique	337
3.1.2. Les partenaires dans les soins de santé	338
3.1.3. Le sous-financement par l'État	340
3.1.4. La coexistence de structures parallèles	340
3.2. L'offre en soins de santé dans le DS du Sud-Ubangi	341
3.2.1. Les ressources humaines et la formation médicale	342
3.2.2. Les structures d'accueil : encadrement du personnel, infrastructures et équipement	344
3.2.3. L'approvisionnement en médicaments et autres intrants sanitaires	345
3.2.4. L'accès physique et financier aux soins de santé	346
3.2.5. Le recours aux soins de santé	350
4. « ... l'optimisme de la volonté » ? Perspectives de développement de la santé dans le Sud-Ubangi	350
Références	354
Chapitre 20. L'enseignement	357
1. Implantation de l'enseignement occidental par les missions	357
2. Analyse du système actuel	359
2.1. Cadre juridique et structure	359
2.2. Carte scolaire du Sud-Ubangi	359
2.3. La qualité de l'enseignement et les filières	361
2.4. La question des frais scolaires ou la subvention du système éducatif par la base	364
Références	369
Chapitre 21. L'activité économique	371
1. Secteur traditionnel/artisanal et moderne/industriel	371



2. L'évolution mouvementée du secteur moderne	372
3. Facteurs de résistance au développement économique	375
3.1. Une structure d'encadrement scientifique insuffisante	375
3.2. Des intrants agricoles en faible quantité, rudimentaires et de mauvaise qualité	375
3.3. L'accès au crédit bancaire inexistant	376
3.4. Le carburant	376
3.5. Un climat sécuritaire et politique incertain	377
3.6. L'absence de statistiques agricoles fiables	377
4. La résilience d'un tissu entrepreneurial	377
5. Les activités agricoles	380
5.1. La qualité des sols et l'échelonnement des travaux agricoles	380
5.2. Les cultures vivrières	381
5.2.1. Arachides, maïs et manioc	381
5.2.2. Autres cultures vivrières	387
5.3. Les cultures pérennes	389
5.3.1. Le café Robusta	389
5.3.2. Le cacao	393
5.3.3. La cahoutchouc (Hevea)	395
6. Autres activités économiques du secteur primaire	397
6.1. L'élevage	397
6.2. La pêche	398
6.3. La chasse	399
6.4. La cueillette	400
6.5. Les vins et spiritueux	401
7. Le commerce	402
7.1. Les commerçants	402
7.2. Le transport	406
7.3. Les centres de négoce régionaux	407
7.4. Les courants commerciaux	408
8. Étude d'une filière en phase de redéploiement : l'huile de palme	411
8.1. Origine et diffusion	411
8.2. Le palmier à huile dans le district	411
8.2.1. La production	411
8.2.2. Usinage	415
8.2.3. Transformation	416
8.2.4. Circuits commerciaux	417
8.2.5. Discussion sur les perspectives de développement	417
9. Les services	420
9.1. La desserte en courant électrique	420
9.2. La téléphonie, la télévision et la radio	421
Références	421
Chapitre 22. Voies de communication	427
1. Le développement des voies de communication : considérations physiques, questions politiques et enjeux économiques	427
2. Aperçu de l'état du réseau routier en 2010	431
2.1. Routes à caractère économique	432

2.2. Routes de desserte agricole	434
2.3. La connexion par les voies fluviales et les ports	435
2.4. Aéroports et aérodromes	437
Références	437
Annexes	441
Liste des amphibiens du Sud-Ubangi <i>par Danny Meirte</i>	441
Liste des reptiles du Sud-Ubangi <i>par Danny Meirte</i>	441
Liste des poissons du Sud-Ubangi <i>par Mark Hanssens</i>	442
Liste des mammifères du Sud-Ubangi <i>par Mark Hanssens, Danny Meirte, Wim Wendelen et Emmanuel Gilissen</i>	447
Liste des oiseaux du Sud-Ubangi <i>par Mark Hanssens, Danny Meirte, Michel Louette, Stijn Cooleman et Alain Reygel</i>	450

Achévé d'imprimer en Belgique  
Décembre 2013



La dénomination « Ubangi » est partagée, depuis 1977, par deux districts de la République démocratique du Congo, le Nord-Ubangi et le Sud-Ubangi, désignés ainsi en raison de leur position géographique par rapport à la rivière homonyme. Cette recomposition administrative trouve son explication dans l'expérience de décentralisation initiée au cours de la Première République (1960-1965), lors de laquelle de nombreux conflits frontaliers avaient éclaté dans la province de l'Équateur. Les territoires ngbandi ont ainsi fait l'objet d'un déchirement entre les « nouvelles » provinces ou ont même été disputés par certains peuples s'attribuant le rôle de leadership local.

Lové aux confins du Congo dans le coude de la rivière Ubangi, le district du Sud-Ubangi détonne par la vitalité de sa population dans un espace nord-ouest caractérisé ailleurs par de faibles scores démographiques. L'occupation du territoire est toutefois inégale : aux espaces à domination ngbaka correspondent des auréoles à forte concentration de population, qui forment un dégradé de densités au départ de Gemena vers l'ouest et le nord ; à l'opposé, la région savanicole du nord du territoire de Libenge et les zones marécageuses de la Ngiri dans la partie sud du territoire de Kungu sont autant d'espaces de vastes solitudes.

Le Sud-Ubangi ne se réduit pas aux seuls Ngbaka. Dans sa partie méridionale en particulier, se côtoient diverses communautés : Ngbandi, Ngombe, Mbandja (ou Banza), Bambenga (Pygmées) ou encore tous ceux appelés indistinctement « Gens d'eau », « Gens des marais » ou « Habitants de la Ngiri », pour désigner les populations occupant principalement la région marécageuse entre l'Ubangi et le fleuve Congo. Parmi celles-ci, se trouvent notamment les Libinza, les Bamwe, les Bomboma et les Lobala, ces deux derniers groupes étant directement impliqués dans le conflit dit « des Eneyle ».

Aux populations résidentes s'ajoutent les commerçants voisins et étrangers que la situation particulière du district ne manque pas d'attirer : sa proximité avec Bangui positionne en effet le Sud-Ubangi dans un couloir d'échanges septentrional est-ouest s'étirant de l'Ituri à l'Ubangi (Butembo, Beni, Lisala, etc.) et qui brasse autour du centre névralgique de Gemena et de la ville-frontière de Zongo, des commerçants nande, soudanais, centrafricains, tchadiens, etc. Ceux-ci organisent l'exportation des productions agricoles de la région en contrepartie de produits manufacturés en provenance de la RCA (détergents, produits de beauté, etc.) ou de l'Est africain (motos, camions, etc.).

L'économie s'est bâtie dans le passé sur les ressources pédologiques, qui ont longtemps fait du district un grenier régional, alimentant notamment les industries agro-alimentaires et les marchés de la capitale en huile de palme et en maïs. La dégradation des moyens de communication, l'impérialisme politique et économique de la transition manquée auxquelles se sont ajoutées les vicissitudes de l'occupation par le MLC, ont coupé la région de son exutoire traditionnel ; économiquement, malgré un certain rétablissement des relations commerciales avec Kinshasa, celle-ci navigue désormais en périphérie de l'espace national, davantage attirée par la zone du franc CFA (République du Congo, RCA). La longue décennie du chaos a décapitalisé son économie, l'activité agricole s'étant contractée en une agriculture de subsistance, à l'exception du café et du maïs, longtemps tenus à bout de bras par le CDI-Bwamanda et Scibe, principaux acteurs sociaux et économiques dans la région. Aujourd'hui, le secteur moderne, autrefois important dans les cultures de rente comme le café, l'élais, le caoutchouc ou le cacao, est réduit à sa partie congrue, et l'agriculture traditionnelle qui l'a supplanté de longue date apparaît sous-équipée, sous-financée et mal ou non encadrée ; dans une région où plus de 75 % des ménages ont pour principale source de revenus la vente de leurs produits agricoles, ceux-ci ne suffisent pas pour s'acquitter des frais de scolarisation, des soins de santé et, pis encore, pour leur assurer une alimentation équilibrée. L'entrepreneuriat existe, mais reste embryonnaire et trop faiblement structuré que pour peser véritablement dans l'économie régionale.

C'est sans conteste sur le socle de l'agriculture que reposent les conditions du redressement économique. Celui-ci passe inmanquablement par une revalorisation du travail agricole, par une stabilisation durable de la sécurité, et par la réhabilitation et l'entretien des infrastructures de transport, au premier rang desquelles les routes de dessertes agricoles, la liaison routière Gemena-Akula, le désensablement de l'Ubangi et les installations portuaires d'Akula et de Mogalo, en vue de faciliter l'évacuation des produits de l'arrière-pays vers les centres de consommation et d'améliorer les termes de l'échange pour le producteur.

ISBN 978-2-87593-014-9



29,00 €

AVEC LE SUPPORT DE  
**LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT**

